This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

ARCHIVES

HISTORIQUES ET LITTÉRAIRES.

IMPRIMERIE DE A. PRIGNET, RUE DE MONS, 9, A VALENCIENNES.

ARCHIVES

HISTORIQUES ET LITTÉRAIRES

du Nord de la France

et du Midi de la Belgique,

Par A. DINAUX, de la Société nationale des Antiquaires de France; associé de l'Académie royale de Belgique; membre des Sociétés d'agriculture, sciences et arts de Lille et de Douai; de celle d'Emulation de Cambrai; de celles des antiquaires de la Picardie et de la Morinie; de la société d'histoire et d'archéologie de Châlon-sur-Saône; de celle des sciences, des lettres et des arts du Hainaut; de la société des bibliophiles belges; de celle de l'histoire de France; de l'Académie d'Arras; de la société des sciences, arts et belles lettres de St.-Quentin; de la société archéologique d'Avesnes; correspondant du ministère de l'instruction publique pour les recherches historiques; vice-président de l'académie de peinture, sculpture et architecture de Valenciennes.

TROISIÈME SÉRIE.

TOME 3.

VALENCIENNES,

AU BUREAU DES ARCHIVES, RUE DE LA NOUVELLE HOLLANDE, 7 bis.

1852.

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
361038A
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS
R 1926 L

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
ASTOR, LENOX
TILDEN FOUNDATIONS

de votre voix, q
si éminemment,
fraîcheur, un
qui déja touch
Enfin, si ces d
et méritoient
elles seroient du
chez moi un
je suis
Mademoi

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
ASTOR LENOX
TILDEN FOUNDATIONS

GOSSEC,

SA VIE ET SES OUVRAGES.

A mes amis Auguste Panseron, *du Conservatoire de Paris*, *et* Edmond de Coussemaker, *auteur de l'*Histoire de l'Harmonie au moyen-âge

I.

Peu soucieuse du talent et de la gloire de nos anciens maîtres, la génération actuelle a abandonné leurs ouvrages. Dédaignés par les romantiques en musique, ils restent ensevelis dans la poussière des bibliothèques, ou sont exposés aux injures du temps sur les étalages des bouquinistes des quais de Paris. Personne, en exceptant toutefois de cette négation quelques rares amateurs de ce qui est éternellement beau, ne paraît se douter des trésors de mélodie, d'expression, et des combinaisons harmoniques à la fois pures et savantes renfermés dans ces ouvrages, préférables de beaucoup au galimathias prétentieux et au bruit assourdissant que font les lauréats de notre époque de tintamarre et de fumée. La faute en est-elle au public ?..... Non, certainement, car depuis longtemps il n'est plus appelé à entendre les anciens compositeurs. Les directeurs de spectacles et de concerts, soumis aux exigences des artistes de nos jours, sont obligés d'étouffer la lumière sous le boisseau, et si, de loin en loin, ils en laissent échapper quelques étincelles, l'éteignoir des arrangeurs, race à jamais maudite, et une déplorable exécution, ne tardent pas à replonger ces étincelles dans la nuit la plus profonde. C'est à Paris surtout que cette profanation a lieu. Dans ce royaume de l'intrigue et de la mode, les morts illustres sont sacrifiés à l'amour-propre et à la rapacité des vivants — Gluck, Piccini, Spontini, Grétry, Dalayrac, Méhul, ont disparu de la scène. La tradition se perd ainsi, et le monde, qui juge sans savoir et sans connaître les œuvres du génie, poursuit les

noms vénérables que je viens de citer, lorsqu'ils viennent à être proférés, d'épithètes aussi ridicules que méprisantes. Cependant, il arrive quelquefois que le jour de la justice se lève pour de grandes ombres. Cela a eu lieu dans l'été de 1851, au festival de Lille, où une pavane du 16e siècle, par Jehan Tabourot (Arbaud), et un chœur de l'opéra de *Castor et Pollux*, de Rameau, ont eu tous les honneurs de cette magnifique solennité musicale, et ont été salués par les plus vifs applaudissements!.... Il est vrai de dire que l'exécution en a été grandiose, et qu'aucune rivalité envieuse et mesquine ne s'est interposée dans l'arrêt rendu par huit mille auditeurs.

Ces réflexions se sont présentées tout naturellement à ma pensée en songeant à entretenir les lecteurs des *Archives* de Gossec, cet enfant du Hainaut. Personne, plus que lui, n'a le droit de prendre place dans une revue consacrée par son estimable et savant directeur à perpétuer le souvenir des célébrités artistiques du Nord, et je vais essayer de retracer sa vie, de rappeler ses ouvrages et les services immenses qu'il a rendus à la musique.

II.

Gossec (François-Joseph), reçut le jour le 17 janvier 1734, dans le village de Vergnies, qui ressortissait de la prévôté de Maubeuge. Depuis les conquêtes de Louis XIV, cette partie du Hainaut avait été réunie à la France : elle ne fut rendue à la Belgique que par les traités de 1815, et cependant elle dépend encore aujourd'hui de l'archevêché de Cambrai. Ainsi Gossec était né Français, quoiqu'en disent les biographies belges, en général si peu scrupuleuses lorsqu'il s'agit d'enrichir leur pays d'un homme célèbre de plus. — Il est certain ensuite, d'après son acte de naissance, qu'il ne s'appelait point Gossec, mais Gossé. C'est en effet sous ce dernier nom que lui et son père figurent dans cet acte, où sa mère est renseignée sous celui de Marguerite Brasseur. Cela pourrait sembler assez étrange, si l'on ne savait pas qu'à l'époque où notre compositeur débuta dans le monde musical, tout artiste aspirant au succès, avait intérêt à se donner une origine italienne ou allemande. Je pourrais facilement citer plusieurs exemples de cette transformation de nom : il me suffira de rappeler que Monsigny, né à Fauquembergue en Artois, et dont la famille était originaire du Boulonnais, a signé ses premiers ouvrages du nom de Moncini, et a passé pendant longtemps, à cause de cette petite supercherie, pour un compositeur ultramontain. La mode acclamait alors, comme elle l'a souvent

fait depuis, les musiciens italiens et allemands ; et la mode est chez nous une puissance tellement despotique, que pour réussir il faut se soumettre à ses lois, toutes bizarres qu'elles soient.

Les parents de Gossec étaient dans un état voisin de l'indigence : aussi ne put-il, dans les premières années de sa vie, recevoir aucune éducation, et garda-t-il les vaches sur les chemins et les terrains communaux. Mais la nature l'avait doté d'une organisation supérieure, et il avait reçu du ciel cette flamme secrète qui, malgré les obstacles, et en dépit de la misère, fait éclore le talent. Comme le Giotto, la vue des spectacles variés que la campagne lui offrait, les accidents de la lumière, le chant des oiseaux, le bruit d'une pluie d'orage tombant à flots pressés sur les feuilles des arbres, les éclats de la foudre, les mystères de la solitude parlèrent à son cœur, car lui aussi devait un jour devenir peintre. Doué d'une jolie voix, il se plaisait à la faire entendre au milieu des champs, où l'inspiration se développait en lui. Sans aucune connaissance de l'art, il inventait des airs qu'il accompagnait au moyen d'instruments fabriqués de sa main. Ce fut ainsi qu'il confectionna avec un sabot une espèce de violon dont il parvint à tirer des sons, et dont l'harmonie grossière charmait son oreille en l'initiant à la science des accords. Cet instinct musical, qui le suivait partout, fut remarqué des habitants de son village. Un de ses oncles, en même temps son parrain, homme de cœur et d'intelligence, ne fut pas des derniers à s'en apercevoir. Cet oncle était dans une position beaucoup plus aisée que celle des parents de Gossec ; il s'intéressait à son filleul, et employa ses soins à utiliser la vocation que ce dernier manifestait. D'abord, il le mit à même de fréquenter l'école du village, le fit chanter à l'église, et parvint ensuite à obtenir qu'il entrât comme enfant de chœur à l'église de Walcourt, bourg voisin, célèbre par un pèlerinage très suivi en l'honneur de Notre-Dame. On sait que de temps immémorial il existait à Maubeuge, avant la révolution, un chapitre de chanoinesses sous l'invocation de Sainte-Aldegonde. Ce chapitre possédait à Vergnies un droit de terrage, dont la perception établissait des relations entre ce village et Maubeuge. Des renseignements pris dans cette ville il paraît résulter que de Walcourt Gossec passa, toujours en qualité d'enfant de chœur, en l'église de Sainte-Aldegonde, et reçut des leçons de Jean Vanderbelen, écolâtre du chapitre. Cet écolâtre avait été nommé à ce bénéfice en 1722, et l'occupa jusqu'à sa mort, arrivée dans l'année 1755. La partie la plus importante de ses fonctions était d'enseigner le chant aux jeunes chanoinesses. On ignore les

motifs qui engagèrent Gossec à quitter le chapitre de Sainte Aldegonde pour retourner chez ses parents. Il n'y resta que peu d'instants, et son oncle, ayant su intéresser à son sort plusieurs personnes haut placées, parvint à le faire admettre comme premier chantre à la cathédrale d'Anvers. De ce moment datent ses essais dans la composition musicale. Ainsi que Monsigny, il jouait fort bien du violon, et c'est en se servant de cet instrument qu'il préludait aux œuvres qui depuis l'ont rendu célèbre. Tout porte à croire qu'il avait trouvé à Anvers quelque vieil artiste allemand de la descendance de Handel, ferré sur le contrepoint et la fugue, car ses progrès furent tels que de riches amateurs des arts le prirent sous leur protection et lui fournirent les moyens de se rendre à Paris, en l'y recommandant d'une manière toute spéciale.

III.

Gossec arriva dans la capitale en 1751. La France jouissait alors d'une profonde tranquillité, et les lettres, les arts et ce qu'on était convenu d'appeler la philosophie y étaient cultivés avec ardeur. Le goût du beau, l'amour du progrès s'étaient introduits dans toutes les classes de la société, avides d'innovations dont l'abus devait un jour révolutionner et ébranler la vieille Europe. La finance elle-même qui, quelques années auparavant, avait donné lieu aux sarcasmes mordants de Le Sage, dans son excellente comédie de *Turcaret*, s'entourait de tous les hommes distingués du temps et employait son luxe et ses richesses à encourager les productions de l'imagination et de la pensée.

Parmi les fermiers-généraux existant à cette époque, on distinguait M. de la Popelinière. C'était un homme spirituel, mais un peu vain, quoique poli, ce qui est rare, surtout de nos jours, dans les gens d'argent — aimable lorsqu'il voulait plaire, il causait de toutes choses avec convenance, quoiqu'il n'eût fait aucune étude approfondie; il versifiait avec facilité, avec une certaine grâce, et composait des comédies assez médiocres qu'on jouait sur le théâtre élevé dans sa charmante maison de Passy, comédies qu'applaudissaient avec enthousiasme les flatteurs formant sa petite cour. Du reste, il recevait l'élite de la société, les ambassadeurs, la noblesse, les femmes les plus à la mode de Paris, et particulièrement les écrivains et les artistes les plus en renom.

Au nombre des plaisirs faisant le charme des fêtes données par M. de la Popelinière, la musique tenait le premier rang. Rameau, son ami intime, avait son logement à Passy, ainsi que les exécutants nécessaires pour y répéter les opéras composés par

lui. Rameau portait le sceptre de l'empire musical, les dilettanti du temps ne juraient que par sa science, et tous les artistes français se faisaient un honneur de se ranger sous sa bannière. Gossec lui fut recommandé : Rameau ne tarda pas à apprécier le parti qu'il pourrait tirer de ses talents. Il le fit agréer comme chef d'orchestre des concerts de M. de la Popelinière, qui lui donna un appartement dans sa maison et des appointements très convenables.

La musique française était alors, à peu de choses près, ce qu'elle avait été sous Louis XIV, c'est-à-dire lente, lourde, offrant par intervalles quelques jolies mélodies, mais presque nulle sous le rapport instrumental, — un récitatif vrai de déclamation, surtout dans les partitions de Lulli, des airs de danse dans lesquels Rameau excellait, quelques sonates de violon, quelques pièces de clavecin, voilà la quintessence du bagage qu'elle pouvait offrir aux amateurs. Il est vrai de dire que dans le genre instrumental, le reste de l'Europe n'était pas beaucoup plus riche que nous. Gossec eut dès lors l'idée d'une réforme et d'innovations qui, poursuivies par lui, avec autant de fermeté que d'intelligence, sont devenues ses plus beaux titres de gloire. La symphonie, l'ouverture étaient à créer, car il serait dérisoire d'appliquer ce nom aux introductions servant de préfaces aux opéras de Lulli, de Campra, de Colasse et même de Rameau. Un fait assez curieux à consigner dans l'histoire des progrès de l'art, c'est qu'au moment où Gossec publiait en France ses premières œuvres en ce genre, Haydn écrivait en Allemagne sa première symphonie. On peut se faire une idée de l'étonnement que produisirent ces formes nouvelles d'harmonie, cette vigueur d'instrumentation dont, jusqu'alors, on n'avait eu nul exemple !... L'auditeur fut d'abord frappé, comme peut l'être l'aveugle dont la paupière, sortant d'une nuit obscure, est tout-à-coup inondée par les rayons du soleil ! Toutefois, on ne tarda pas, non-seulement à s'accoutumer à cette innovation, mais encore à en sentir tout le prix, et à y applaudir avec transport !..... N'était-ce pas le prélude, l'aurore du jour brillant que Gluck devait, quelques années après, faire jaillir de sa magnifique ouverture de l'*Iphigénie en Aulide* ?..... (1)

---

(1) Pour moi le génie de Gluck, mon idole, procède d'un homme dont les veines recélaient le feu des volcans, et les os la moelle du lion. Et cependant, soit dit en passant, on laisse dans la poussière de l'oubli les œuvres de ce Michel-Ange de la musique ! Quel stupide

Des chagrins domestiques ayant pour cause la mauvaise conduite d'une femme qui devait à M. de la Popelinière le titre d'épouse, la fortune et une situation honorable dans le monde, engagèrent ce dernier à supprimer les fêtes qu'il donnait à Passy. Tout le monde sait l'anecdote de la cheminée à plaque tournante, si bien racontée par Marmontel dans ses mémoires, et comment Vaucanson, en examinant cette plaque, découvrit à l'époux outragé les moyens employés par le maréchal de Richelieu pour s'introduire dans l'appartement de sa femme infidèle. L'orchestre dirigé par Gossec fut dissous, et il perdit avec sa place tous les avantages qui y étaient attachés. M. le prince de Conty, qui le connaissait et l'estimait, lui proposa alors de devenir le directeur de sa musique. Gossec accepta d'autant plus volontiers la position qui lui était offerte que, sous le rapport pécuniaire, elle le dédommageait avec usure de celle qui venait de lui être enlevée, et lui donnait en outre de doux loisirs. Il en profita pour mettre au jour un grand nombre de compositions, parmi lesquelles on doit compter des quatuors pour deux violons, alto et basse, qui eurent un grand succès. En 1760, il publia sa messe des morts, et cet ouvrage accueilli avec enthousiasme, le plaça au premier rang des compositeurs français. Maintenant même, cette messe, dont les chants sont nobles, expressifs, dans leur couleur religieuse, et dont l'harmonie est à la fois simple et distinguée, peut encore être classée parmi les chefs-d'œuvre de musique sacrée. Le morceau pour voix de basse sur ces belles paroles :

Tuba mirum
Spargens sonum
Per sepulcra regionum !

est de l'effet le plus large, le plus solennel, et je me rappellerai toujours de l'impression de terreur qu'il produisit sur mon imagination (j'avais alors 13 ans), lorsqu'on l'exécuta à Boulogne-sur-Mer, en mars 1805, au service funèbre de l'amiral Bruix,

---

dédain !... En vérité, il faut avouer que depuis 1830 nos législateurs se sont montrés, quant aux arts, bien intelligents et bien habiles, en donnant une subvention énorme à l'administration de l'Opéra, qui fait ainsi litière du talent et de la gloire !.... Parmi les directeurs des théâtres lyriques de Paris, un seul, M. Perrin, s'occupe encore de nos anciens chefs-d'œuvre, et offre, de temps en temps, à la génération actuelle, l'occasion d'applaudir Grétry, Méhul, Boieldieu et Dalayrac.

commandant en chef la flotille devant opérer la descente en Angleterre. Depuis, de grands maîtres ont fait de la musique d'église, mais, oserai-je l'avouer, plusieurs d'entre eux ont eu pour moi le tort de transporter le chant théâtral dans le sanctuaire, et je me suis souvent surpris, en écoutant leurs œuvres, à répéter avec le poète latin : *Non erat hic locus.*

C'est seulement en 1764 que Gossec commença à se faire connaître en qualité de musicien dramatique, en donnant le *Faux Lord* au théâtre de la Comédie-Italienne. Le succès qu'il obtint l'encouragea à continuer de travailler pour la scène, et ce premier ouvrage fut suivi des *Pêcheurs*, de *Toinon et Toinette* et *du Double déguisement,* comédies à ariettes qui attirèrent long-temps le public et furent très applaudies. Au Grand - Opéra il fit successivement exécuter *Sabinus, Baucis et Phylémon, Hylas et Silvie, Alexis et Daphnée, Rosine et Thisbée.* Il y a dans ces diverses partitions du métier et une correction de style alors on ne saurait plus rare, mais quant au charme, à l'originalité, elles sont fort éloignées de celles de Monsigny et de Grétry. Gossec au théâtre est, avant toutes choses, régulier, classique. Son chant est souvent un peu lourd et manque de grâce et d'inspiration dramatique. Ce qui le prouve, c'est que ses essais en ce genre n'ont vécu que quelques années, tandis que les compositions des maîtres dont je viens de parler, n'ont point cessé de faire les délices de ceux qui savent sentir la mélodie aimable, vraie de déclamation, et apprécier le génie, lors même, selon l'heureuse expression de Panseron, *qu'il se traduit* à nos yeux et à nos oreilles *avec quelques fautes d'orthographe.*

C'est à lui qu'on doit l'établissement du concert des amateurs, ouvert en 1770, et dont le célèbre chevalier de Saint-Georges fut le chef d'orchestre. Gossec, n'eût-il à revendiquer dans les progrès de l'art musical que la fondation de cet établissement, sa part serait déjà fort belle !..... En effet, avant lui, la composition et l'exécution instrumentale étaient d'une nullité complète. La symphonie la plus compliquée en fait d'instruments ne renfermait qu'un premier et un second violon, un alto jouant presque toujours la même partie que la basse, une basse et deux parties de hautbois et de cors. A ce mince bagage il ajouta la contrebasse, les clarinettes, la flûte, les trompettes, les bassons et les timballes. Ce surcroît de puissance, dû à l'emploi d'instruments nouveaux, produisit un effet immense dans les symphonies qu'il composa pour le concert des amateurs !... On fut d'abord étonné, et l'on ne tarda pas ensuite à être ravi.

Les concerts dits spirituels, parce qu'ils étaient principalement donnés en temps de Carême, et n'admettaient dans leur répertoire que des morceaux de musique sacrée, existaient depuis longtemps. On sentit le besoin de leur imprimer le mouvement novateur que l'art venait de prendre, et leur direction fut confiée en 1773 à Gossec qui s'adjoignit Gaviniès, le plus remarquable des violons du temps, et Leduc aîné. Sous ces hommes habiles, ces concerts arrivèrent à un haut degré de prospérité. Les artistes étrangers les plus distingués tinrent à honneur de s'y faire entendre, et les ouvrages qui y furent exécutés, choisis avec un soin tout particulier, contribuèrent beaucoup à former le goût et à faire marcher l'école française vers cette suprématie qui devait un jour la placer sur la ligne des écoles d'Italie et d'Allemagne.

Une création d'une grande importance devait plus sûrement encore atteindre ce but, et recommander le nom de Gossec : ce fut celle de l'école royale de chant, fondée sur ses plans en 1784, et à la tête de laquelle le plaça le ministre baron de Breteuil. Aux leçons de solfége et de vocalisation, il joignit une classe d'harmonie et de contrepoint dont il se réserva le professorat. Des chanteurs, des compositeurs de mérite sortirent de cette école, véritable germe d'où devait éclore un jour le Conservatoire, et les théâtres lyriques de Paris et de la province, les maîtrises des cathédrales se peuplèrent alors d'artistes qui en furent l'ornement.

C'est à cette époque de la vie de Gossec qu'il faut reporter la composition d'un morceau religieux devenu célèbre depuis, et se rattachant à une anecdote dont les détails ne manquent point d'intérêt. Partout, à la cour, à la ville, au théâtre comme à l'église, l'enfant du Hainaut s'était fait des amis qu'il devait à son caractère doux, bienveillant, à sa gaieté, à la grâce et à l'amabilité de son esprit. Lié particulièrement avec M. de la Salle, secrétaire de l'Opéra, possesseur d'une jolie maison de campagne, située à Chénevières, près de Sceaux ; il s'y rendit un jour de grand matin, avec Lays, Chéron et Rousseau, chanteurs célèbres, alors dans toute la force et la fraicheur de leur talent. A peine étaient-ils arrivés que le curé du lieu vint visiter leur hôte et lui faire part de l'embarras extrême dans lequel il se trouvait : « C'est » aujourd'hui la fête patronale du village, dit-il ; des chanteurs » de Notre-Dame avaient pris envers moi l'engagement de venir » exécuter dans ma petite église une messe en musique. J'ai » annoncé cette messe au prône, dans tous les châteaux voisins, » et voilà qu'une lettre de Paris me fait savoir que monseigneur

» l'archevêque défend à ces chanteurs d'accomplir leur pro-
» messe. Que vais-je faire, grand Dieu !... et que pensera de
» moi la brillante société qui va m'arriver, et à laquelle je ne
» pourrai offrir qu'un office en faux bourdon?.. Ah ! c'est vrai-
» ment jouer de malheur ! ! » Touchés de la peine de ce bon curé, Gossec et les artistes qui l'accompagnaient s'entendirent pour la faire cesser. Le premier demanda à M. de la Salle du papier réglé sur lequel il traça d'inspiration son fameux *O salutaris hostia !* à trois voix, sans accompagnement, et les trois autres le chantèrent à l'église de manière à charmer la foule qui y était rassemblée. Huit jours après ce motet eut un succès immense au concert spirituel où il fut bissé ; depuis il a été placé dans l'*Oratorio de Saül*, et est resté l'un des chefs-d'œuvre du genre.

IV.

La révolution de 1789 arriva, et tout en détruisant, dans les années qui suivirent cette date, des établissements favorables à l'art musical, elle donna cependant à cet art une énergie qu'il n'avait que rarement déployée, et dont de nos jours les sectateurs de *la musique à coups de canon*, comme disait Grétry, ont fait un étrange abus. Ce fut alors que Chérubini et Méhul imprimèrent aux effets d'orchestre une vigueur qui n'excluait pas l'élégance. Gossec avait préludé à cet heureux changement, mais depuis on l'a souvent entendu dire *qu'il n'aurait pas fallu aller plus loin.* Que dirait-il aujourd'hui de l'emploi malheureux des instruments de Sax au théâtre et dans nos musiques militaires?.... emploi étouffant continuellement la mélodie, et tympanisant les oreilles les plus vigoureusement organisées ? Espérons que cette manie du bruit aura son terme, et que les tapageurs cesseront enfin leur sabbat !...

Gossec n'entendait rien à la politique ; il avait soixante ans lorsque la révolution éclata, et son esprit était encore plein d'enthousiasme et de jeunesse. Les principes d'une réforme et les idées d'une liberté sage furent adoptés par lui : mais les excès de 1793, jettèrent le deuil dans son âme, et ainsi que Ducis, qui fut son ami, la tragédie jouée dans les rues lui fit horreur ! Il rencontra cependant l'occasion d'exercer son talent, et d'abord il composa la musique pour les funérailles de Mirabeau, où l'on se servit pour la première fois du tam-tam, dont les sons éclatants et lugubres produisirent sur la foule accompagnant les restes du grand orateur, un effet extraordinaire ! Cette musique fut exécutée de nouveau, sous l'Empire, aux obsèques du maréchal Lannes, duc de Montebello.

Les fêtes nationales, véritables parodies des solennités républicaines de la Grèce et de Rome, frappèrent l'imagination de Gossec, et il fit pour elles en musique ce que David fit en peinture. Ces fêtes se donnant en plein air, l'idée lui vint d'accompagner les hymnes et les chœurs par des orchestres composés uniquement d'instruments à vent. Les morceaux qu'il fit alors sur des paroles de Chénier, de Coupigny, de Lebrun eurent le plus grand succès. Il en est un surtout, admirable de noblesse et d'expression religieuse; c'est l'hymne à l'Etre-Suprême, commençant par cette strophe :

« Père de l'univers, suprême intelligence,
» Bienfaiteur ignoré des aveugles mortels,
» Tu révélas ton être à la reconnaissance,
» Qui seule éleva tes autels ! »

Signalons, en passant, une erreur commise par plusieurs biographes de Marie-Joseph Chénier, et entre autres par l'estimable et regrettable Charles Labitte. C'est à tort qu'ils ont attribué à l'auteur de *Charles IX* les paroles de cet hymne, dont ils ont fait un éloge mérité : ces paroles sont de Théodore Desorgues, petit bossu, jusqu'alors à peu près inconnu dans la littérature, souvent animé depuis par la verve de Tyrtée, et mort fou à l'hospice de Charenton. Une explication toute simple de cette erreur commise par les biographes ressort de détails que je dois à l'amitié de Panseron, élève chéri de Gossec, et ces détails sont assez curieux pour que je les rappelle.

L'incorruptible et sévère Robespierre n'était pas facile sur le choix des paroles à chanter dans les fêtes publiques. Celle *à l'Etre-Suprême*, décrétée sur sa proposition, allait avoir lieu, et Gossec, ainsi que Chénier, avaient été mis en réquisition pour composer l'hymne de rigueur en ces sortes de solennités. Quatre jours avant la cérémonie, Robespierre fit appeler près de lui Sarrette, le grand-directeur de la partie musicale des fêtes nationales, et lui demanda si tout était prêt. — « Oui, citoyen » représentant, lui répondit Sarrette. — Voici les paroles de » l'hymne mis en musique par Gossec, et qui sera exécuté par » tous les artistes de l'Opéra. » Il convient de faire observer qu'à cette époque il existait entre le proconsul et Chénier, sinon une guerre déclarée, du moins une guerre sourde, et que ce dernier, en enveloppant sa pensée des formes poétiques, avait laissé percer sa haine contre la puissance criminelle, sa pitié pour l'innocence malheureuse et proscrite, dans l'avant-dernière strophe de son hymne, ainsi conçue :

» Grand Dieu, qui sous le dais fais pâlir la puissance,
» Qui sous le chaume obscur visite la douleur,
» Tourment du crime heureux, besoin de l'innocence,
» Et dernier ami du malheur ! »

A peine Robespierre eut-il lû ces vers qu'il dit à Sarrette. avec l'accent d'une froide colère : « Je ne veux pas de cela !.... » Comprends-tu, citoyen ? fais faire d'autres paroles, et quant » à l'exécution, elle doit avoir lieu, non par les artistes des » théâtres, mais par les masses populaires. Vas, et obéis. » Il n'y avait point à répliquer à un tel homme, et cependant une double difficulté résultait de la volonté qu'il venait d'exprimer. Quatre jours seulement séparaient cette volonté du jour de la fête : où trouver un poète pour remplacer Chénier ?... Comment apprendre à un grand nombre de gens du peuple le chant de Gossec ?... La Providence vint au secours de Sarrette éperdu. Le lendemain, à six heures du matin, Théodore Desorgues arriva, conduit par le hasard, chez Gossec, et lui proposa de mettre en musique des paroles qu'il avait faites sur le sujet à l'ordre du jour. Or, il se trouva qu'elles allaient parfaitement sur l'air déjà composé. De nombreuses copies du tout furent remises aux artistes, parmi lesquels se trouvaient Chérubini, Méhul, Berton, avec ordre de se rendre dans les mairies, sur toutes les places publiques, dans les marchés, dans les halles, accompagnés d'un renfort de violons, flûtes, clarinettes, et d'apprendre l'hymne à l'Etre suprême au peuple souverain. Cela réussit à merveille, et le jour de la fête plus de 100,000 personnes entonnèrent à l'unisson le chant de Gossec, avec un sentiment religieux, un élan patriotique qui ont laissé un profond souvenir parmi les contemporains assistant à cette solennité.

Gossec fit en outre pour le grand Opéra la musique du *Camp de Grandpré* et du *Siége de Toulon*, ouvrages de circonstance, intéressant notre gloire militaire, et qui furent accueillis avec enthousiasme ! C'est dans le premier de ces drames lyriques qu'un personnage, s'adressant aux Prussiens, chanta cette ronde devenue si populaire :

« Si vous aimez la danse
» Venez, accourez tous,
» Boire du vin de France,
» Et danser avec nous. »

et qu'on entendit pour la première fois, avec une mise en scène dûe aux soins du célèbre chorégraphe Gardel, la *Marseillaise*, admirablement orchestrée par notre compositeur. Rien ne

pouvait égaler l'effet saisissant de la dernière strophe, que les soldats et le peuple chantaient à genoux en élevant leurs bras vers le ciel !... Ce spectacle se conçoit, au moment où la France était envahie de toutes parts, autant qu'on conçoit peu l'étrange idée de Mlle Rachel, qui se plaît tant à jouer à la reine dans ses salons, venant vociférer sur le théâtre de la rue de Richelieu, en 1848, une hymne de guerre et d'exécration contre l'étranger, quand nous étions et voulions demeurer en paix avec toute l'Europe.

J'ai déjà raconté qu'en 1784 Gossec avait créé une école royale de chant, dans laquelle il donnait des leçons d'harmonie. Il est certain que cette école fut la source d'où jaillit, en 1795, l'établissement du Conservatoire de musique, devenu depuis si célèbre. Plus que personne il concourut à son organisation, d'accord avec Sarrette, excellent administrateur, et en fut nommé l'un des premiers inspecteurs. Sa part fut grande dans la rédaction des traités élémentaires à l'usage de cet établissement, et principalement de son solfége, si justement estimé. Lorsqu'il s'agissait de son art, Gossec était infatigable! Il se chargea bientôt des fonctions de professeur, quand une classe de composition fut ajoutée à celles primitivement ouvertes pour les autres parties de l'enseignement, et exerça ces fonctions avec un zèle, une ardeur remarquables, jusqu'en 1814; il avait alors 81 ans. Ce fut peu de temps après que M. Papillon de la Ferté, intendant des menus plaisirs, le priva du petit logement qu'il tenait du gouvernement. Il s'était figuré que le bon vieux professeur était un grand révolutionnaire, parce qu'il avait mis en musique quelques chants républicains. Cet intendant avait des idées fort étroites, et cela me rappelle un joli mot de Mlle Mars, à l'époque où Louis XVIII, prince adroit et spirituel, venait, à l'occasion de cette charmante actrice, d'amnistier les violettes, fleur de ralliement des impérialistes. — « Mademoiselle, lui dit » un jour M. Papillon de la Ferté, quand les violettes devien- » dront-elles pour vous des lys ? — Ce sera, lui répondit-elle, » lorsque les papillons deviendront des aigles. »

Quoiqu'il eût quitté l'enseignement, Gossec ne continua pas moins d'avoir des rapports avec ses collègues et avec ses élèves. Parmi ces derniers je dois citer Catel, Gasse, Dourlen, né à Dunkerque, Androt, mort à Rome, Dauprat, Cazot et Panseron, compositeur aimable, professeur distingué, qui a suivi les traces de son excellent maître en publiant sur l'enseignement des ouvrages d'un haut mérite.

Gossec avait été nommé membre de l'Institut, classe des beaux-arts, dès l'origine de ce corps savant, et avait reçu de Napoléon la décoration de la Légion-d'Honneur, dans la superbe fête qui eût lieu au camp de Boulogne, en 1804. Il vint en aide, en cette circonstance, à son collègue et ami Méhul, pour faire exécuter le beau *Chant du Départ* dû à l'inspiration énergique et noble de ce dernier. Le projet de descente en Angleterre était alors à l'ordre du jour, et ce chant, entonné par douze cents instrumentistes, et faisant retentir, dans le val de Terlincthun, tous les échos de la côte, produisit une impression impossible à décrire !.... Le César des temps modernes venait de monter au Capitole !

V.

Sous la Restauration, Gossec, entouré de l'estime, de l'affection des artistes et des amateurs, les voyait saisir avec empressement toutes les occasions de louer son caractère et ses travaux. C'est dans ce but que mon ami, M. Charles Laffillé, homme d'esprit et bon musicien, propriétaire du recueil annuel ayant pour titre : *Le Souvenir des Ménestrels,* dont je fus l'un des fondateurs, lui présenta le volume de 1816, en tête duquel on lit ces vers :

« Toi, qu'on vante en tous lieux ; qu'on aime et qu'on admire !
» Toi, qui pour l'Eternel fis résonner ta lyre ;
» Dont les hymnes sacrés et les brûlants accords,
» Dès ton printemps excitaient nos transports !
» Qui par le goût réglant l'essor de ton génie,
» Fis d'un nouvel éclat briller la symphonie,
» Et qui sus réunir, ceint d'un double laurier,
» La douce voix d'Euterpe et les chants du guerrier,
» De nos faibles tribus nous t'apportons le gage :
» Accueille nos essais, souris à notre hommage !
» Pour nous loin de prétendre aux sublimes concerts,
» Notre timide luth ne célèbre en ses vers
» Que les tendres amours, les bergères naïves,
» Anime d'un coup-d'œil nos chansons fugitives,
» Et que d'un noble appui daignant nous soutenir,
» Ton nom, des ménestrels orne le souvenir ! »

J'assistais au dîner où ces vers, qui n'ont de valeur que par l'intention, furent lus à ce vieillard vénérable, et je le vois encore tout ému, et répondant par des larmes à l'hommage que ses admirateurs, ses amis cherchaient à rendre à son talent.

En 1823 les facultés de Gossec s'affaiblirent petit à petit, et la mémoire lui fit faute. De temps en temps cependant un trait spirituel, une lueur d'imagination traversaient son cerveau ; c'était l'éclair sillonnant par intervalles une nuit obscure. Comme toutes les personnes âgées, il gardait principalement le souvenir des choses et des hommes qui l'avaient frappé dans sa jeunesse. Ce souvenir était quelquefois si vif, qu'il oubliait totalement que le temps avait marché. A la suite d'un voyage en Allemagne, Panseron étant allé le voir, il lui demanda des nouvelles de la santé de Gluck qui depuis longtemps avait disparu de la terre. Resté fidèle à ses goûts, à ses plaisirs d'autrefois, il se rendait tous les soirs à l'Opéra-Comique, accompagné de sa bonne Catherine, et se plaçait au bout du balcon, à gauche des spectateurs. Jamais cette place ne lui fut disputée, et quand, par hasard, un étranger l'avait prise, il suffisait au vieux compositeur de se nommer pour qu'aussitôt elle lui fut rendue. Un jour, on donnait *La Fête du Village voisin* et le *Calife de Badgad*, de Boïeldieu ; au second acte de la première de ces pièces, Gossec s'endormit et ne se réveilla qu'au moment où l'on jouait le *Calife* : Ah ! bon Dieu, s'écria-t-il !.... que font-ils » donc ? les voilà représentant *La Fête du Village voisin* en » costumes turcs !... »

Cependant son existence devenait à peu près végétative, et il ne la prolongea aussi loin que par les soins attentifs, délicats que lui prodigua sa bonne Catherine, aujourd'hui Mme Anseaume, femme de sens et de cœur, dans laquelle il avait placé toute sa confiance. Elle fut à la fois pour lui une intendante de sa petite fortune, et une fille tendre et dévouée. D'accord en cela avec ses amis les plus intimes, et en particulier avec Sarrette, elle pensa que le séjour de Passy lui serait plus avantageux que celui de la capitale, et c'est là qu'il coula ses derniers instants dans le calme le plus parfait. Sa santé se soutint jusqu'à la fin ; tous les soirs il disait à sa bonne : « allons à l'Opéra-Comique. » Lorsque le temps était beau, elle lui faisait faire une assez longue promenade, et il se figurait avoir été au théâtre qu'il avait toujours tant aimé. Il s'éteignit à Passy le 9 février 1829, à l'âge de 96 ans.

Ses amis, ses élèves furent aussitôt prévenus de la perte douloureuse qu'ils venaient de faire. Catherine (Mme Anseaume) pria Panseron de composer un morceau religieux pour les funérailles de son vieux maître, mais celui-ci, par un sentiment de modestie qui l'honore, lui répondit que ce soin appartenait à

Catel, le plus ancien disciple de Gossec. Catel alors était malade : il insista pour que Panseron se mit en travail, et ce dernier improvisa pour le lendemain un *Pie Jesu* à quatre voix, qui fut chanté par lui, Wartel, Canaple et Dérivis le fils. Cette composition est remarquable de noblesse, de sentiment et d'une grande pureté de facture. Elle obtint beaucoup de succès, et depuis elle a été exécutée aux obsèques d'un grand nombre de musiciens, et entr'autres à celles de Catel, Nourrit, Martin, Plantade, Boïeldieu et Bellini.

Je n'ai pas besoin de dire que le Conservatoire, l'Institut et un grand concours d'artistes et d'hommes de lettres assistèrent à l'enterrement de Gossec. Ses restes furent conduits au cimetière de l'est (le Père-Lachaise). Ils reposent dans un enclos où l'on voit les tombes de Grétry, de Monsigny, de Berton, de Méhul et de beaucoup d'autres compositeurs célèbres.

Je dois maintenant essayer d'apprécier le talent de Gossec, entrer dans quelques détails intimes qui feront mieux connaître sa personne, son caractère, et à donner le catalogue aussi complet que possible de ses ouvrages.

VI.

Gossec, on peut le dire avec vérité, a joué de malheur quant aux œuvres qu'il a produites, en ce que telles estimables qu'elles soient, elles ont été surpassées dès leur apparition. Ainsi, il est le créateur de la symphonie en France, et dans l'année même où il consacrait cette innovation progressive, Haydn publiait en Allemagne sa première symphonie. Ses opéras-comiques durent céder le pas à l'inimitable Grétry, et Gluck avec son grand génie dramatique et l'énergie de son orchestration, vint condamner à l'oubli les productions que le fils du Hainaut avait fait entendre sur le théâtre de l'Académie royale de musique. Ce qui surtout recommande ce dernier et fait sa gloire auprès des amateurs de l'art, c'est d'avoir régénéré la musique française, en rompant avec les vieux systèmes, les préjugés, et en la plaçant sur la route qui devait la conduire à l'état de supériorité et d'éclat où elle est arrivée. Cette gloire est d'autant plus grande qu'aux difficultés d'atteindre le but qu'il s'était proposé, se joignait la situation obscure et précaire dans laquelle le sort l'avait fait naître. Quel excellent esprit, quelle constance, quelle fermeté de volonté ne fallut-il pas à ce jeune villageois, gardeur de vaches, sans ressources aucunes, sans maîtres, pour débrouiller le cahos des doctrines surannées, en faire jaillir la lumière, et

marcher, à force d'études, vers la science, en posant les bases de ces principes purs et classiques qui ont fait de notre école une école modèle ! Comme organisateur, comme professeur, il occupe donc le premier rang, et jusque dans l'âge le plus avancé son amour de l'art lui a fait transmettre à ses élèves les heureux fruits de l'instruction profonde qu'il devait aux travaux de toute son existence. Parmi ses œuvres il en est d'ailleurs qui ne mourront pas, et de ce nombre sont sa belle *Messe des morts*, le *Salutaris hostia* qu'il improvisa à la campagne, et plusieurs de ses chants patriotiques, entr'autres l'hymne à l'Etre suprême. C'est bien d'une semblable inspiration que l'enthousiaste abbé Arnaud, l'admirateur passionné de Gluck, aurait pu dire : « Avec une telle musique, on fonderait une religion. » Dans tout cela il y a du chant noble, expressif, et de cette flamme prouvant que Gossec avait dans l'âme ce feu sacré qui, selon les Grecs, annonçait que le dieu était en lui ! Au talent musical il unissait, ce qui se rencontre rarement, de la littérature. Ses rapports à l'Institut, le texte des méthodes à la rédaction desquelles il a pris part, sont écrits avec élégance, avec clarté et pureté. Je citerai ici, comme échantillon de son style, une lettre peu connue, adressée par lui en 1810 aux propriétaires du journal musical ayant pour titre *Les Tablettes de Polymnie*. Ce journal avait été fondé par M. Garaudé, fort honnête homme sans nul doute, mais très vaniteux, et dont le nez et les idées excentriques ont plus d'une fois amusé les salons de Paris. M. Garaudé était alors tout italien en musique ; il faisait une guerre acharnée au Conservatoire de Paris, et, dans un article aussi ridicule que maladroit, il s'était avisé de prétendre que le magnifique opéra de *Joseph*, par Méhul, était *une des plus faibles productions* de ce maître, en accompagnant cet arrêt d'une analyse critique pleine de déraison et de mauvais goût. Voici ce que Gossec lui répondit : « Depuis le 6 mai » dernier, époque de mon abonnement à vos *Tablettes de* » *Polymnie*, j'ai reçu trois numéros de cette feuille (mai, juin » et juillet). Je vous renvoie ceux de mai et juin, et je garde » celui de juillet comme un monument curieux d'injustice, ou » d'impéritie ou de délire. Je m'étais inscrit avec plaisir sur » la liste de vos abonnés, dans l'espoir de ne trouver dans votre » journal que des choses instructives, dictées par la justice et » l'impartialité. Aujourd'hui j'y rencontre des articles diffama- » toires, dirigés contre des ouvrages admirés de toute l'Europe, » et déprisés ici par quelques misérables pygmées en fait de » musique ; des articles, dis-je, enfantés sans doute par

» l'ignorance ou par un esprit de parti, et peut-être par un motif
» plus puissant que je n'ose interpréter. Je vous prie de faire
» disparaître mon nom de la liste de vos abonnés, et de vous
» dispenser de m'envoyer vos *Tablettes*, que je ne veux plus
» recevoir. Disposez en faveur de quelque malheureux, ou
» comme il vous plaira, du reste de l'argent de mon abonnement ;
» j'en fais absolument l'abandon. Je suis votre serviteur, *Gossec*,
» un des inspecteurs du Conservatoire. Paris, août 1810. »

On aime à voir le vénérable professeur défendre ainsi des hommes d'un talent universellement reconnu des piqûres d'un Aristarque dont le seul titre à la renommée, en qualité de compositeur, est d'avoir fait l'air trivial, tant répété à une certaine époque par les orgues de Barbarie, sur la chanson du *Ménage de Garçon* (1).

Je citerai encore, dans un genre différent, une lettre adressée

---

(1) Ce même M. Garaudé, tout enthousiaste qu'il était alors de la musique ultramontaine, avait cependant déjà fort maltraité *la Vestale* de Spontini, que, dans sa baroque phraséologie, il trouvait *en général impurement écrite* et remplie de *barbarismes*.. Hélas ! je n'ai point oublié les misérables intrigues et les pamphlets de toute couleur qui se ruèrent sur les ouvrages de Spontini, lorsqu'ils parurent sur notre première scène lyrique. Il n'y avait pas en ce moment de croque note qui, se constituant savant en *us*, ne lançât sa critique nauséabonde sur ce maître, et ne lui donnât le coup de pied de l'âne. Un public idolâtre, applaudissant chaque soir la *Vestale* ou *Fernand Cortès*, répondait triomphalement aux attaques impuissantes des mirmidons contre un homme d'un talent colossal. Sans doute il eut été à désirer que Spontini ne fît pas, dans l'harmonie de ses partitions, certaines fautes qu'un simple et vulgaire grammairien en musique eût évitées : mais ces fautes appréciables seulement par les peseurs d'accords, les calculateurs de septièmes diminuées et de modulations plus ou moins bien préparées, que sont-elles en présence de tant de vérité, d'effet tragique et de génie ?... ce que sont de légères tâches dans des diamants et des perles. J'ai connu dans le monde des gens s'amusant à rechercher froidement les solécismes pouvant se trouver dans Corneille et dans Racine, et je les ai toujours grandement pris en pitié. Avec un peu de travail la science s'acquiert ; mais ce qui ne s'acquiert pas, c'est l'inspiration, ce présent céleste qu'on reçoit en naissant ! C'est l'invention poétique et dramatique, qui seule donne la vie et l'immortalité aux œuvres de l'art !....

le 14 septembre 1808, à Mlle Laure Crétu, dont le nom a brillé pendant plusieurs années parmi ceux des actrices faisant partie de l'Opéra-Comique (1) :

« Mademoiselle, ayant appris par Mme Moreau que vous » vouliez bien me permettre de vous faire hommage de deux » scènes de mon opéra de *Thésée*, je m'empresse de vous en » faire parvenir une copie. Combien je serais glorieux, Made- » selle, d'avoir produit ces deux morceaux de musique, si vous » les jugiez dignes de faire partie de votre collection ! Rajeunis, » embellis par les accents enchanteurs de votre voix et par cet » art du chant que vous possédez si éminemment, ces morceaux » acquerraient sans doute une fraîcheur, un lustre que n'a » pu leur donner ma muse, qui déjà touchait à son déclin quand » elle les créa. Enfin, si ces deux faibles productions obtenaient » votre suffrage et méritaient d'occuper parfois un moment vos » loisirs, elles seraient du plus grand prix à mes yeux et » deviendraient pour moi un juste sujet de fierté. — Je suis, » avec un profond respect, Mademoiselle, votre très humble et » obéissant serviteur, *Gossec*. »

Cette charmante lettre n'exhale-t-elle pas ce parfum de galanterie respectueuse, de grâce chevaleresque que le compositeur avait puisées, aux plus belles années de sa vie, dans les salons de M. de la Popelinière et de Monseigneur le prince de Conti ?....

VII.

Gossec était de petite taille, gras, d'apparence un peu lourde, et toute sa personne offrait le spécimen de certains personnages flamands des tableaux de Metzu et d'Ostade. Sa figure régulière, blanche et rosée respirait le calme et la bonté. Dans son œil d'un bleu gris, il y avait de l'animation quand il parlait de son art, et de la finesse lorsqu'il appréciait les artistes ses contemporains. Il portait la tête un peu penchée vers le côté gauche, et était resté fidèle au costume et aux habitudes d'autrefois (2). Je le vois

---

(1) Mon ami Panseron m'adresse à l'instant ce précieux autographe, appartenant à une de ses tantes.

(2) Ses traits et sa tournure sont fidèlement reproduits dans l'eau-forte accompagnant cet article. Je la dois à M. Charles Courtin, secrétaire-général des mines d'Anzin, qui l'a faite d'après un dessin de Quenedey.

encore en 1808, lors de mon premier voyage à Paris, avec mon père, son compatriote et son ami, s'acheminer, en donnant le bras à ce dernier, vers l'estaminet hollandais existant a cette époque près du passage du perron du Palais-Royal (1). Il portait la poudre et la queue, un petit chapeau à trois cornes couvrait sa tête, et il était vêtu d'un large habit gris, d'un gilet de piqué blanc, d'une culotte et de bas de soie noire. De grandes boucles d'argent attachaient ses souliers, et il tenait à la main un gros jonc à pomme d'ivoire. Arrivés à l'estaminet, les deux amis, en fidèles enfants du Hainaut, se mirent à fumer leur pipe et à boire de la bière, s'entretenant des campagnes de leur pays, des courses en patins sur la Sambre et des belles chanoinesses du chapitre de Maubeuge. Puis nous nous rendîmes au théâtre Feydeau, où l'on donnait ce soir-là *la Fausse Magie* et *Richard Cœur-de-Lion*, ce chef-d'œuvre de naturel et de grâce dans lequel Elleviou enchantait toute la capitale. C'est lors d'un autre de ces séjours à Paris que je fis avec mon père un dîner chez Gossec, place des Italiens, dîner qui a laissé dans ma mémoire des traces ineffaçables ! En sortant de table, on passa au salon, et Méhul, l'un des convives, m'accompagna au piano l'air du médecin de son opéra d'*Euphrosine et Coradin*, et les trois premières strophes de l'*Hymne à l'Etre-Suprême*. J'avais alors une belle voix de baryton, et je sentais vivement la musique, pour moi le plus impressif et le plus cher de tous les arts ! Gossec parut fort content, pressa mon père de me confier à ses soins, et de me laisser entrer au Conservatoire : mais celui-ci répondit qu'il m'avait destiné au barreau, et que rien ne pouvait

---

(1) Mon père, Nicolas-Joseph Hédouin, était né à Maubeuge, le 28 janvier 1765, et avait été baptisé à la paroisse de Saint-Pierre. J'ai sous les yeux l'extrait de son acte de baptême, légalisé en 1788, par M. Augustin-Pompée Hennet, conseiller du Roi, prévôt, juge royal, civil et criminel des ville et prévôté de Maubeuge. Mon père a successivement occupé les places de contrôleur, directeur, contrôleur général et directeur-général des postes et relais de France. En 1793, lors du procès de Louis XVI, il donna sa démission de directeur-général des postes des armées de la République, et fut obligé de fuir pour ne pas être guillotiné. Il reprit du service après la Terreur et mourut inspecteur-général, dans une de ses tournées, à Pouzauges, département de la Vendée, le 2 octobre 1808, à l'âge de 43 ans. Il avait fait la connaissance de Gossec chez M. Rigolet de Juvigny, intendant-général des postes.

changer cette détermination prise en famille. Gossec alla chercher quatre partitions provenant du dépôt des fêtes nationales, l'*Iphigénie en Aulide* de Gluck, *les Danaïdes* de Saliéri, l'*Œdipe et la Chimène,* de Sacchini, dont il me fit cadeau. La dernière de ces œuvres est encore en ma possession, et porte, sur sa couverture, ce titre en lettres d'or : *Directoire*. On me pardonnera, je l'espère, ces détails un peu personnels, parce qu'ils aident à peindre Gossec dans son intérieur, et sont une preuve de sa bienveillance envers la jeunesse. Cette bienveillance était extrême ! Ses nombreux élèves l'ont surtout ressentie, et chaque jour il leur en donnait de nouveaux témoignages. Bien différent, sous ce rapport, du grand maître Chérubini, si sévère, et l'on pourrait même dire si bourru quelquefois dans son enseignement, Gossec craignait toujours de blesser, de décourager les jeunes gens suivant sa classe. Ainsi, quand on lui présentait un travail ne le satisfaisant pas entièrement, il avait pour habitude constante d'employer cette locution originale : « Mon ami, c'est » bien cela ; mais cependant ce n'est pas ça. »

Dans le monde, il était aimable, spirituel et conteur fort amusant. Tous les événements de la vie, tels pénibles qu'ils fussent, étaient acceptés par lui avec une philosophie pratique qu'il devait, sans doute, non-seulement à son caractère, mais encore aux rudes épreuves de ses premières années. J'en citerai un exemple. Le jour de l'enterrement de Grétry, en septembre 1813, il était dans la première voiture du convoi, défilant sur le boulevard Poissonnière. On fit arrêter, afin qu'il rentrât chez lui, aux Menus Plaisirs ; mais personne n'eût la pensée de lui offrir la main pour descendre. Le pauvre vieillard tomba, la tête sous les roues de la voiture, et fut recueilli dans un magasin, à deux pas de l'endroit de sa chûte. Heureusement il ne fut point blessé. Il racontait en riant et d'une façon tout-à-fait drôle sa mésaventure : « Les basques de mon habit, la queue » de ma perruque, disait-il, ont fait tampons, et m'ont » préservé de tout mal. Ne dois-je pas, d'ailleurs, être charmé » de cet accident, puisqu'il m'a valu les secours et les soins de » dames aussi belles que bonnes ?.... »

Quelques personnes pourront trouver frivoles les détails dans lesquels je viens d'entrer, mais ces détails m'ont paru ne pas manquer d'intérêt, parce qu'ils concernaient un homme célèbre. Pourquoi n'aimerait-on point à savoir ce que cet homme était dans l'intimité ? C'est ce qui donne tant de charme aux narrations de Plutarque, qui ne craint pas de présenter à ses lec-

teurs les plus grands héros des temps antiques en déshabillé. Comme je l'ai dit à l'occasion de Talma, dans un écrit qui n'a été connu que de quelques amis : « J'ai toujours aimé à voir de » près les hommes distingués, à les surprendre, pour ainsi dire, » hors du rôle que par état ils sont appelés à jouer sur la scène » du monde. Aussi avouerai-je que c'est avec un vif sentiment » de plaisir que j'ai lu tout ce que Bernardin de Saint-Pierre a » écrit sur la vie intérieure de J.-J. Rousseau. Il raconte des » particularités bien plus puériles que celles retracées dans cette » biographie : mais il est vrai d'ajouter qu'il les a revêtues du » coloris de son style admirable, et que malheureusement pour » moi et pour mes lecteurs, je suis loin de pouvoir présenter la » même excuse. »

Je finis en adressant mes remerciements aux amis des arts qui m'ont aidé à accomplir ce travail, en me fournissant des renseignements en grande partie inédits. Parmi eux je nommerai principalement MM. Panseron, Dinaux, Michaux aîné, d'Avesnes, et Estienne, de Maubeuge. Je ne dois pas non plus laisser ignorer que j'ai largement puisé dans l'excellente *Biographie des Musiciens* du savant M. Fétis, pour établir le catalogue, aussi complet que possible, des ouvrages de Gossec.

CATALOGUE.

MUSIQUE D'ÉGLISE.

1. — Plusieurs messes, avec orchestre.
2. — Un assez grand nombre de motets composés pour l'église et le concert spirituel, parmi lesquels se trouve un *Exaudiat* redemandé plusieurs fois.
3. — La Messe des Morts, gravée en 1760. — Les planches de cette messe n'existent plus.
4. — Un *Te Deum* très goûté.
5. — *O Salutaris Hostia !* à 3 voix, sans accompagnement, improvisé chez M. de La Salle.

J'ai raconté les circonstances dans lesquelles ce morceau fut composé.

6. — Plusieurs oratorios, entre autres celui de la *Nativité*. — M. Fétis rappelle qu'il y avait dans cet ouvrage un chœur d'anges très remarquable qui se chantait au-dessus de la voute de la salle du concert spirituel.

MUSIQUE DE THÉATRE.

Au Grand-Opéra.

7. — En 1773, *Sabinus*, en 3 actes.
8. — 1775. *Alexis et Daphnée*, 1 acte.
9. — Même année, *Philémon et Baucis*, 1 acte.
10. — 1776. *Hylas et Silvie*, 1 acte.
11. — 1778. *La Fête du village*, 1 acte.
12. — 1782. *Thésée*, paroles de Quinault, 3 actes.
13. — 1793. *La reprise de Toulon.*
14. — id. *Le camp de Grandpré.*

A LA COMÉDIE ITALIENNE *(Opéra-Comique.)*

15. — 1764. *Le faux Lord*, 1 acte.
16. — 1766. *Les Pêcheurs*, 1 acte. — C'est l'opéra de Gossec qui a survécu le plus longtemps. On le donnait encore en province il y a 30 ans.
17. — 1767. *Toinon et Toinette*, 1 acte.
18. — Même année, le *Double Déguisement*, 1 acte, n'ayant eu qu'une seule représentation.
19. — Les *Chœurs d'Athalie*, pour la Comédie-Française. Ces chœurs furent repris pour une représentation à bénéfice donnée à l'Opéra, et conduits par Persuis. Au dernier, on avait substitué le grand chœur fugué en *ut*, de la création d'Haydn. Gossec n'avait pas été prévenu de cette substitution, et dit en ce moment à Persuis : « Mon » ami, les chœurs d'Athalie sont bien de moi, n'est-ce pas ? » Eh bien ! en voilà un fort beau, mais que je ne reconnais » nullement ! » Il avait alors 90 ans.

Il a laissé en portefeuille quelques opéras inachevés, entre autres une *Nitocris* à laquelle, suivant M. Fétis, il travaillait encore à l'âge de 79 ans.

MUSIQUE POUR LES FÊTES NATIONALES.

20. — Chant du 14 juillet (*Dieu du peuple et des rois.*)
21. — Hymne pour la fête funèbre en l'honneur de Marat et Lepelletier (*S'il est vrai que de nous quelque chose survive*), paroles de Mercier de Compiègne.
22. — Chant martial (*Si vous voulez trouver la gloire.*)
23. — Ode sur l'enfance (*Age de l'aimable innocence*), paroles de Paulin Crassous.

24. — Chant patriotique pour l'inauguration des bustes de Marat et Lepelletier (*Citoyens dont Rome antique*), paroles de Coupigny.

25. — Chant patriotique sur le succès de nos armes (*Triomphe, éternelle gloire*), paroles du même.

26. — Trio pour la fête de l'hymen (*Fuyez d'ici, cœurs insensibles*), paroles de Lebrun.

27. — Chœur pour la fête de l'Etre-Suprême (*Peuple, éveille-toi, romps tes fers.*)

28. — Hymne à l'Etre-Suprême (*Père de l'univers*), paroles de Théodore Desorgues.

29. — Hymne à la liberté (*Vive à jamais la liberté*).

30. — Autre (*Auguste et constante image*).

31. — Hymne à l'humanité (*O mère des vertus !*)

32. — Hymne à l'Egalité (*Divinité tutélaire*).

33. — Hymne funèbre aux mânes des députés de la Gironde.

34. — Hymne patriotique (*Peuple, réveille-toi !*)

35. — Hymne à 3 voix, pour la fête de la Réunion.

36. — Chant funèbre pour la mort du représentant Féraud.

37. — Serment républicain (*Dieu puissant !*)

38. — Chœurs et chants pour l'apothéose de Voltaire, paroles de Chénier.

39. — Idem pour l'apothéose de Rousseau.

40. — Musique pour l'enterrement de Mirabeau.

41. — Diverses marches.

42. — Orchestration de l'hymne des Marseillais.

Tous ces morceaux étaient gravés en petites feuilles, avec la basse et en partition. Ils se vendaient *au magasin de musique à l'usage des fêtes nationales, rue Joseph*, n° 16. J'en ai réuni un certain nombre trouvés sur les quais de Paris, sous l'Empire.

MUSIQUE INSTRUMENTALE.

43. — 29 symphonies à grand orchestre, dont 3 pour instruments à vent.

44. — 3 œuvres de 6 quatuors pour 2 violons, alto et basse.

45. — 2 œuvres de trios pour 2 violons et basse.

46. — 2 œuvres de duos pour 2 violons.

47. — Six sérénades pour violon, flûte, cor, basson alto et basse.

48. — Une harmonie concertante pour onze instruments obligés.

49. — Plusieurs ouvertures détachées dont une de chasse, qui eût un grand succès, et donna sans doute à Méhul l'idée de sa *Chasse du jeune Henri*.

Toutes ces pièces furent gravées à Paris, et publiées chez Vernier, Bailleux, Sléber, Lachevardière et Leduc.

LITTÉRATURE MUSICALE.

50. — Exposition des principes de la musique, servant d'introduction aux solfèges du Conservatoire.

51. — Rapports à l'Institut sur les progrès des études musicales, et sur les travaux des élèves de l'école de Rome.

52. — Rapports divers sur des instruments ou des méthodes soumis à l'examen de l'Institut ou du Conservatoire.

MUSIQUE ÉLÉMENTAIRE.

53. — Un grand nombre de morceaux à deux, trois ou quatre parties, dans les solfèges du Conservatoire.

Ce n'est pas sans raison que M. Fétis a fait les observations suivantes : « Une récapitulation si considérable, bien qu'abrégée, » doit frapper d'étonnement, si l'on fixe son attention sur les » nombreuses occupations qui ont rempli la vie de Gossec, soit » comme professeur, soit comme directeur de divers établisse- » ments de musique, soit enfin comme inspecteur du Conser- » vatoire. »

P. HÉDOUIN, Membre des Sociétés académiques des Enfants d'Apollon et de Ste.-Cécile de Paris; ancien chancelier des Philharmoniques de Boulogne.

PIÈCES EN PATOIS

ROUCHI, WALLON ET LIÉGEOIS.

Il y a des savants qui prétendent que le mot *patois* tire son origine de certaine *patavinité* qu'Asinius Pollio reprochait à Tite-Live. Ce dernier étant de Padoue, nommée *Patavium* en latin, on tirait de sa ville natale le nom du défaut qu'on lui imputait. Mais était-ce d'une imperfection de langage, d'une mauvaise prononciation ou d'une façon de penser inhérente à la patrie de Tite-Live qu'il est ici question ? On a fait un beau livre là-dessus (1), et l'on n'en sait pas davantage. Nous aimons bien mieux voir venir le mot *patois* du latin *patrius* ; c'est le *sermo patrius*, la manière de parler du pays, conservée par les fils qui l'ont appris de leurs pères ; c'est le langage de la patrie.

M. Génin, dans son livre *Des variations de la langue française*, a dit (p. 299-300) : « Le patois.... n'est autre chose que l'ancienne langue populaire, c'est-à-dire la véritable langue française, notre langue primitive, qui s'est déposée au fond de la société et y demeure immobile. C'est de la vase, disent avec dédain les modernes ; il est vrai, mais cette vase contient de l'or, beaucoup d'or. » M. Génin peut avoir raison, il y a de l'or dans les patois, mais il faut les faire passer au creuset, à l'aide d'habiles opérations, pour en dégager le précieux métal.

Les patois sont les antiquités du langage : ainsi que nous l'avons dit autrepart, ils sont traditionnellement gardés par les campagnards, plus conservateurs sur ce point que les citadins, toujours prêts à se conformer aux modes du temps dans lequel

---

(1) *Daniel Georgius Morhosius* fit paraître à *Kiel*, en 1685, un traité *De Patavinitate Liviana*.

ils vivent. Si l'on veut être fixé sur le patois parlé dans chaque province, voire même dans chaque canton, il commence à devenir urgent d'en rassembler quelques données, d'en réunir les documents épars, d'en saisir les formes essentiellement changeantes et variées, car les patois, hélas ! sont comme tout ce qui est ancien, comme les Dieux, comme les Rois, ils s'en vont !

Il y a deux cents ans, les patois Cambrésien et Rouchi étaient parlés par les nobles et les chefs du pays, ce qui est attesté par les paroles du baron d'Inchy, gouverneur de Cambrai, dont la citadelle fut surprise en 1581 par les gens du duc d'Alençon, tandis que ce prince était reçu à dîner dans le fort par le seigneur cambrésien. On vint dire à l'oreille d'Inchy pendant le repas que les Français de la suite du duc se présentaient au pont de la citadelle : *Hé ben ! hé qu'on les laische eintrer, il n'y a mie deinger, m'est à voir !* Puis on l'avertit que ses propres gardes étaient désarmés par les gens du duc, il s'écria : *Hé commeint ! commeint chelà ? éteinde el mesche de mes geins et desarmer ma soldatesque ? hé chela n'est mie la raison ; hé ! Monchieux, hé ! qu'esche chechy ? hé ! je ne pense mie que votre Altesse enteinde chela ?* A quoi M. le duc d'Alençon en souriant, ne répliqua, dit dans ses mémoires le duc de Sully présent à cette scène de trahison, qu'en se moquant du patois cambrésien du seigneur d'Inchy.

Dans le siècle dernier, les gentilshommes du pays ne s'exprimaient plus en patois avec leurs supérieurs et leurs égaux ; ils s'étaient soumis à la mode et au langage français, mais du moins ceux qui vivaient à la campagne comprenaient le patois et le parlaient même avec leurs inférieurs. Dans les villes, la petite bourgeoisie dont les rapports avec les paysans étaient fréquents, les domestiques et les ouvriers, qui presque tous étaient des campagnards dépaysés, usaient largement du patois. Il n'était pas rare de voir des magistrats en fonction, des juges sur leur siége, adresser la parole en patois à des justiciables ou à des témoins.

Peu à peu ce relâchement dans le langage a disparu et a été remplacé par un accent ou de simples défauts de prononciation ; non seulement le patois se perd dans les villes en y laissant dans le parler familier quelques expressions du pays, mais même l'idiome flamand, qui, ayant une toute autre origine, présente une différence bien plus tranchée, recule peu à peu devant la langue française, qui reste déjà la seule dominatrice des cités. Le niveau passe sur le langage comme sur toutes les autres choses de ce monde, et bientôt il faudra aller rechercher dans les

villages les plus écartés et les hameaux isolés les traces du vieux et pur patois rouchi et wallon. On cite tout-à-fait comme exception ce maire d'une petite commune de nos contrées, qui, procédant dernièrement à la célébration d'un mariage, traduisait à sa manière les termes sacramentels du code Napoléon : *Eh ben ! Franchois N*, disait-il, *cha vos fait-y plaisi d'prende Catelaine N. pou vo feme ; et vos, Catelaine N., cha vos fait-y plaisi d'prende Franchois N. pou vot hom ?* Tous les journaux ont répété cette naïveté rurale qui n'eût pas étonné le moins du monde il y a cent ans.

Les pièces *écrites* en patois deviennent surtout de plus en plus rares. C'est ce qui nous a suggéré l'idée d'en réimprimer ci-après quelques fragments épars. Le prince Louis-Lucien Bonaparte, savant modeste, qui s'occupe spécialement de linguistique et qui a réuni une des plus vastes collections de livres sur les langues et les patois, s'étonnait beaucoup, à son dernier voyage à Valenciennes, que la ville et même l'arrondissement qui avait produit le *Dictionnaire rouchi-français* (par Hécart), ne lui offrît aucune production imprimée en ce même patois. Un dictionnaire, disait-il très logiquement, suppose des œuvres antérieures qui ont dû rendre sa publication nécessaire ; où sont ces œuvres ? L'illustre linguiste ne les a pas trouvées, car elles n'existent pas. Le *Rouchi* proprement dit est à l'état de tradition *parlée* dans les campagnes et dans la classe la plus infime des villes. Ce qui en reste de plus saisissable, ce sont quelques chansons populaires redites par les vieillards, et les proverbes rimés les plus vulgaires répétés d'âge en âge jusqu'à nos jours.

Pendant l'occupation étrangère dans le département du Nord, en 1816, 1817 et 1818, on a vu les troupes russes, cantonnées sur la rive droite de l'Escaut et les deux rives de la Sambre, se mêler fraternellement avec les habitants des hameaux, vivre avec eux dans les fermes et les chaumières, aider aux travaux domestiques et faire la moisson. Les Russes, qui ont la faculté de parler les langues étrangères sans accent, avaient parfaitement saisi le patois de nos campagnes. Les simples soldats ne savaient pas d'autre français que celui-là. C'était quelque chose de très bizarre de voir et d'entendre des Cosaques du Don trinquer au cabaret en un jour de *kermesse* avec les gens du pays, et leur dire en leur versant à boire : *Bos eune fos !* (*Bois un coup !*) avec l'accent le plus renforcé des vieilles communes d'Onnaing ou de Quaroube. Quelques-uns de ces bons Russes, s'estimant heureux d'être initiés (à ce qu'ils croyaient) à la langue française, se proposaient, à leur retour dans leur pays,

d'apprendre ce langage aux enfants de bonne famille, selon le mode d'éducation russe, ce qui devait, disaient-ils, leur procurer d'immenses avantages. Il faut espérer, dans l'intérêt de la noblesse moscovite, que cette propagande du plus pur *rouchi* n'a pas eu de grandes suites (1).

Ces mêmes soldats étrangers au sol et au langage chantaient aussi avec beaucoup de facilité les chansons patoises du pays; ils les avaient apprises en même temps que les jeux et les danses de la contrée. Ces choses-là s'apprennent toujours quand on est jeune : les Français ont fait preuve de la même aptitude chez presque toutes les nations de l'Europe.

Les chansons en patois rouchi, lillois ou wallon, qui ont eu le plus de réputation dans notre contrée, sont celles composées par *F. de Cottignies*, dit *Brûle-Maison*, contre les habitants de Tourcoing qu'il ménagea peu dans ses couplets. Elles sont très connues et ont été publiées à Lille en au moins neuf recueils in-24. On peut ajouter, comme pièce populaire, la *Chanson de Gayant*, au son de laquelle tous les Douaisiens, qui se donnent le titre d'*Enfants de Gayant*, ont été bercés. Voici le premier des douze couplets dont ce cantilène se compose :

Allons, veux-tu venir, compère,
Al procension de Douay ?
Al est si joulie et si guaye,
Que de Valencienne et Tournay
De Lille, d'Orchie et d'Arras,
Les pus pressés vienn't à grands pas.
Tra la la la la, etc.

Le cynique Du Laurens, dans son *Histoire de la procession du*

---

(1) On citait à la même époque de l'occupation étrangère, un militaire de l'armée alliée, qui, assistant dans un ménage à l'éducation donnée à un tout jeune enfant de la campagne, en avait retenu les expressions enfantines à l'aide desquelles on cherchait à se faire entendre du bambin. Les mots *dodo*, *lolo*, *dada*, *bobo*, *bébé*, *nanan*, *pipi*, etc., et tous ceux qui indiquaient les principales nécessités de la vie, étaient employés continuellement par lui pour parler du *sommeil*, du *lait*, du *cheval*, de la *douleur*, d'un *mouton*, d'un *gâteau*, etc. On assure que rien n'était plus singulier que ce langage de la tendre enfance dans la bouche d'un soldat au visage basané ombragé par une épaisse moustache.

grant Géant de Douai, donne aussi une chanson patoise que nous ne pouvons publier en entier, à cause de sa crudité; elle commence ainsi :

A la fête sous l'ormiau,
Dansant avec les fillettes,
Nous n'avions mi de capiau,
De cauches, ni de brayettes;
Et quand nous faisions des sauts,
Nos kemises étoient trop courtes,
On voyoit nos affutiaux.

L'ancienne capitale du Tournaisis a aussi sa chanson patoise que l'on se plaît à répéter ; c'est celle des *Cinq clochers de Notre-Dame.* Pour être moins ancienne, elle n'en est pas moins populaire, car il n'y a pas d'enfants de trois ans à Tournai et même dans les villages voisins qui n'en sache au moins le refrain. L'auteur est *Eugène Le Ray,* teinturier de Tournai, qui, comme *Antoine Clesse,* l'armurier de Mons, chante pour se délasser de ses travaux. Le sujet est le voyage à Paris d'un ouvrier Tournaisien, qui se sent malheureux dès qu'il a perdu de vue les cinq clochers de la cathédrale; ces couplets, dit M. Achille Jubinal, ont beaucoup de naïveté (trop peut-être dans certains passages); on y voit éclater çà et là, par exemple dans le reproche de la mère à son fils, dans ces larmes qui s'échappent des yeux du pigeon voyageur en n'apercevant plus ou en revoyant les clochetons de son église, ce symbole de la famille et de la patrie, une sensibilité charmante et quelque chose qui émeut vivement. Nous donnons ci-dessous, moins quelques strophes, la chanson d'*Eugène Le Ray*; elle demande à être débitée avec verve et en-train, à la manière de Levassor et d'André Hoffmann.

A la kermesse de Mons qui a lieu chaque année au mois de juin, et dans laquelle on rappelle le souvenir d'un dragon tué par le seigneur Gilles de Chin, on chante encore un vieux refrain populaire qui est resté dans la mémoire de tous les habitants du Hainaut :

Nos irons vir l'car d'or
A l'procession de Mon;
Ce s'ra l'poupée Saint Georg',
Qui no' suivra de long,
C'est l'dou-dou, c'est l'mama,
C'est l'poupée, poupée, poupée,
C'est l'doudou, c'est l'mama.
C'est l'poupée Saint-Georg' qui va.

Les gins du rempart,
Riront comm des kiards
De vir tant de carottes,
Les gins du culot
Riront comm' des sots,
De vir tant de carot' à l'eu'pots.

M. Hécart, tout en regrettant de n'avoir pu se procurer une comédie en rouchi, qui passait, en son temps, pour le chef-d'œuvre du théâtre des marionettes, et qu'on jouait sous le titre de : *La Gaugue de Moléniaux,* ou *la princesse sortie d'une gaugue* (noix), en a publié une autre : *Jean d'Escaudœuvres*, pièce en un acte et en prose, par *Joseph Ransart*, garçon tailleur ; elle est imprimée à la suite de la 3e édition de son *Dictionnaire rouchi-français. Valenciennes,* 1834, in-8°, 8 pages.

Le patois s'employait encore dans des couplets de fête, des compliments de prise d'habit religieux, des solennités de jubilé, des réceptions de nouveaux seigneurs, et des entrées en possession d'abbayes. C'est ainsi qu'il nous est resté des pièces en vers patois en l'honneur des abbés de St.-Amand, de l'ordre de St.-Benoît, seigneurs et bienfaiteurs de la petite ville dont leur riche et splendide monastère formait la plus remarquable partie. Nous publions plus loin un specimen de ces congratulations burlesques.

Quand jadis un enfant du pays passait licence ou prenait le bonnet de docteur, fut-ce même de théologie, on le congratulait ou en vers latins ou en vers patois ; les poètes du pays n'osaient pas souvent aborder la langue de Corneille et de Racine ; ils sentaient trop leur insuffisance, aussi usaient ils de préférence de l'idiome vulgaire ou de celui du peuple-roi dont ils restaient imprégnés à la suite des études classiques. Ces deux extrêmes supportaient mieux la médiocrité de la pensée et du style, et sauvaient quelquefois, par la forme, la pauvreté du fonds. Nous donnerons ci-après un specimen de ce genre de poésie, composé en 1620, en patois liégeois, à l'occasion de l'admission au doctorat de *Mathias Navœus,* de Liège, pasteur de Saint-Pierre à Douai. Cette pièce est devenue rare et n'a pas été reproduite dans le *Choix de chansons et poésies wallonnes* (Pays de Liège), *recueillies par* MM. B*** *et* D*** (*Bailleux* et *Déjardin.*) *Liège,* F. Oudart, 1844, in-8°.

Le patois de Liége est très difficile à comprendre pour les personnes qui ne sont pas du pays ; c'est cependant la province qui a produit le plus d'écrits imprimés dans l'idiome vulgaire.

On pourrait former un petit théâtre patois de toutes les pièces dramatiques rédigées ainsi : on a *David et Jonathas ; Li Ligeoi egagy*, opéra burlesque en deux parties, musique de *Hamal ; Li voegge di Chofontaine ; Li fiesse di houte-si-plou ;* et *Les Ypoconte ;* ces opéras liégeois ont été réimprimés dans la patrie de Grétry, en 1810, in-24. Plus récemment, M. *C. N. Simonon* a publié des *Poésies en patois de Liège*, précédées d'une dissertation grammaticale ; et M. *Ferd. Henaux* a mis au jour des *Etudes historiques et littéraires sur le wallon*, qui ont eu plusieurs éditions.

Après Liège, Mons est la ville qui s'est le plus égayée à l'aide des productions patoises. *Delmotte*, le chantre de *Pipine* et de *Dédeffe*, deux commères populaires, a ouvert la marche ; M. *C. Letellier*, curé de Wasmuel, puis de Bernissart, a publié en 1843, *ou profit des paufes dé s'village*, des fables de Lafontaine tournées en patois de la manière la plus plaisante. Elles ont eu deux éditions. En 1845, le même ecclésiastique a livré au public, toujours dans l'intérêt de ses pauvres, un *Armonaque de Mons*, qui s'est renouvelé chaque année et qui a été imité, ce qui devait arriver sur la terre classique de la contrefaçon. Aussi a-t-on vu paraître bientôt *Les cont' dé quiés, almanach montois*, et l'*Armonac du Borinage, in patois borain* ; mais les imitations ne valent pas l'original.

A Cambrai, *l'z'épistoles kaimberlotes* de M. *Henri Carion* et les *Arménas d'Jérôme Pleumecocq*, dit *ch'Fissiau*, ont eu assez de retentissement en 1840 et 1841, mais le volume en patois le plus remarquable de ces dernières années est sans contredit celui qui contient les *Chansons et Pasquilles lilloises*, par M. *Desrousseaux*, Lille, 1851, in-12. Cet ouvrage contient une notice sur l'orthographe du patois de Lille que l'auteur soumet à quelques règles générales fondées en raison ; il donne aussi un petit vocabulaire qui vient en aide au lecteur étranger à notre langage vulgaire. Les *Pasquilles lilloises* peuvent être considérées comme écrites en bon *Daru*, patois particulier qui semble appartenir aux habitants de la paroisse de Saint-Sauveur de Lille, au dire de *Panckoucke*, le chef de la famille du traducteur de Tacite (1). M. le docteur *Escallier*, de Douai, a aussi éclairci dernièrement beaucoup d'origines de mots ou façons de parler populaires par la publication de ses *Remarques sur le patois*, impr. à *Douai*, chez

(1) *Bataille de Fontenoy, en vers burlesques. Lille*, 1745, in-8°. p. 14

Adam d'Aubers, 1851, in-8o. Enfin, Madame *Marceline Desbordes-Valmore*, la Sapho Douaisienne, n'a pas dédaigné d'employer l'idiome Rouchi pour toucher plus facilement le cœur de ses concitoyennes en les implorant en faveur d'une œuvre de charité. Nous publierons cette incursion de la muse du Nord dans le domaine du patois du pays et nous terminerons notre recueil par la fable de *La Cigale et de la Fourmi*, en rouchi, et par celle du *Rat de ville* et du *Rat des champs*, convertie en chanson picarde, sur l'air : *Bonjour, mon ami Vincent.*

Nous demandons humblement pardon à nos lecteurs de les entretenir si longuement de sujets et de pièces de poésie qui passent parmi le plus grand nombre pour des choses communes et de mauvais ton ; mais nous jugeons qu'il est temps, si l'on veut encore étudier sur le vif ces *révélations du passé* comme les appelait un érudit, de les produire et de les réunir avant que les effets du nivellement général du langage, demandé à la Convention nationale par l'abbé Grégoire, dans son rapport *Sur la nécessité et les moyens d'anéantir les patois*, se soient entièrement produits. Consacrons donc une heure perdue au parler *Rouchi*, que feu de Reiffenberg faisait, avec assez de raison, dériver de *rustica* (1) : Ainsi, selon lui, la *langue rouchi* ne serait autre que la *lingua rustica* ou le dialecte vulgaire, né de la corruption du latin, et aurait conservé dans son nom patois l'appellation que cet idiome a reçue dès le principe. Relisons enfin quelques vieilles strophes et chansons de ces rustiques poètes du pays wallon ; que nos plus rigides lecteurs ne répugnent pas trop au son rude de ces poésies populaires, sans quoi nous leur dirions avec l'écrivain que nous citions tout-à-l'heure : Si les vrais savants ont, comme le docteur Pancrace. une oreille pour les langues scientifiques et étrangères, et une pour la vulgaire et la maternelle, nous les supplions de nous prêter cette dernière pour un court instant.

A. Dinaux.

---

(1) L'*u*, en effet, se prononçait *ou* ; le *c*, dans les mots dérivés du latin, devenait souvent *che* (comme *mouche* de *musca*, etc.), et la plupart des vocables ainsi formés se dégageaient des syllabes du milieu ; comme *veille* de *vigilia*, *œil* d'*oculus*, *prendre* de *prehendere*, etc.

VERS

ADRESSÉS A LEURS ALTESSES LES PRINCES ET PRINCESSES DE SOUBISE (1),

A LEUR ARRIVÉE A LILLE (1750).

En patois de Drochy (2).

Quand on seroit dix pieds en tierre,
Unne mufelle de molin au travierre,
On vodroit revenir de seur,
Pour vire tant de si gros seigneurs.

—

No gouvreneu qui aime *Lille*,
Veut bien nous faire vire se famille;
Y peuttent venir à grament,
Peut-on mieux vire que des braves gens.

—

Y nous ameine sen mennage,
Cha fet des gens comme de z'aimages;
On est charmé quant un les voit,
Cha fait plaisi à les *Lillois*.

A MADAME DE SOUBISE.

Se femme qu'elle est no gouvreneresse,
Fet un peut dire une grande *Princheresse*,

---

(1) La princesse de Soubise et sa fille, accompagnées de Madame de Marsan et de Mademoiselle de Melun, que le cardinal de Rohan-Soubise avait suivies, furent complimentées à leur entrée à Lille en 1750, et le Magistrat offrit aux dames trois coiffes garnies de dentelles du pays, dont l'une coûtait 1,797 livres, la seconde 1,100 et la troisième mille livres. C'était un reste de l'ancienne coûtume de nos provinces qui voulait que l'on fît toujours un riche cadeau aux princes souverains et aux gouverneurs le jour de leur joyeuse entrée. A. D.

(2) *Drochy*, *drolà*, sont deux mots patois qui signifient *en cet endroit-ci*, *en cet endroit-là*. Le nom de *rouchi*, donné à l'idiome vulgaire de nos cantons wallons, ou au *langage de cet endroit-ci*, vient de la première de ces expressions. A. D.

Y sont apairiés tous au mieux,
L'un et l'aute y sont bien régneux.

—

Ch'est le troisième qui a pour compagne,
Chelle d'ache-t-heure vient de l'Allemagne,
No reine vient de la aussi,
No Roi, no prinche ont bien cueusi.

—

I fodroit pour nous faire rire,
Qu'elle seroit rateint sans courire ;
Nous n'y mettrons point empèchement,
Quand le solay luit, cha peut grament.

—

I n'y a point là pour huit jours d'ouvrage
Et quand cha seroit che seroit mennage,
Je vodrois que j'advainnerois vrai,
Qui m'en couteroit un pus bielle bay.

A MADEMOISELLE DE SOUBISE.

I vient cheu qui nous rend bien-age,
Le fille de sen premier mariage ;
Quoique c'hest de la chaire de *Boitillon,*
Ni a du rot qui n'est point si bon.

—

On peut bien l'appeler mameselle,
Et si elle wette derrière elle,
Elle est en lieu et plache pour cha ;
Heureux le PRINCHE qui l'ara.

—

On parle déjà de le marié,
No Roi à cha sera accouté ;
Quoi qu'elle n'euche que quinze ans bètot,
De le jeonne chare, rembourdit au pot.

A MADAME LA PRINCESSE DE MARSAN.

Dedens chele noble quennuée,
Nous véons aussi arrivée
Unne Princheresse du même tonniau,
On peut bien dire que c'hest du biau.

C'hest unne des braves femmes qu'un peut vire,
C'est unne SOUBISE, c'hest tout dire ;
Sen homme dedens seu vivant
Estoit couronel de Marsan.

A MONSEIGNEUR LE CARDINAL DE SOUBISE.

Pour renclorre tous ches grosses es tiette,
Nous véons un homme à barette ;
Ch'est le frère de no gouvreneu,
Se médale pend à un reuban bleu.

—

Il est aumonier princhipalle,
Du pus gros bourgeois de Versalle ;
Ch'est pour cela qu'il a des tassiaux
Pardevant et a sen mantiau.

—

Tout *Lille* est en joie et en liesse,
De vire tant de princhc et princheresse ;
Bien de l'honneur pour les *Lillois*,
Que che ne soit point le daraine fois.

COUPLETS

Sur l'air : *Ton humeur est Catherine, etc.*

Je resterois bien Thérèse,
Un jour sans boire et mainger ;
J'ay été vire no princheresse,
Quelle ne faijeoit qu'arriver
Aveuque de z'autres dames,
Qui sont de se parenté,
Ch'est comme unne Nôtre Dame
Au mitant d'un cabainné.

On ne peut nombrer les caroches
Qui vont au gouvernement
Tous les dames sont en forche,
Les monsieus également ;
Qu'eu malheur Marie-Thérèse,
Que je n'ai nus biaux habits,
Pour pourmirer les princheresses,
J'irois en caroche aussi.

ACROSTICHE.

A voir tout chen qui duit pour gouvrené no ville,
S çavoir si un trouveroit sen pareil sur un mille :
O wir dire tout-par-tout, ch'est cheu qui nous falloit
M ai-che point l'amitié qui sorte des *Lillois* ;
A voir tout devant ly noblaiche et qualité,
L e cœur d'un Alexandre prouvé de tout côté ;
I émoin cheu qu'il a fet malgré tout l'embarras,
E tant passé che l'iau qu'elle est au bout du bras (1).
S ortez de vos masons, tout parle par SOUBISE ;
S ans doute, chele fois chy, vous owez par reprise,
E spérons de le vire, y restera un pau plus :
L e darainne fois, compère, grament ne l'ont point vu;
E u qui aiche povoit ou jamais milieux requere,
P eut-on dire du PRINCHE que c'hest un homme fière,
R ien de pus raisonnable dedens tous ses raisons,
I se laiche abordé douche comme un vrai mouton ;
N ous avons vû jadis des gens de se famille,
C ueusir et demeuré au mitan de no ville;
E t nous véons encore dans les Dominiquains,
D e ses gens entierrés entre deux mabres fins.
E n tout il est pompeux, en tout il est aimable,
S en minois fet plaisir, sa talle est admirable ;
O wir dire, che n'est rien, mais l'avoir vû ch'est tout.
D ive longtemps SOUBISE, che fera grament pour nous;
E uvons, rions, cantons à la gloire de no PRINCHE,
I l le mérite bien, pour mi je requeminche,
S OUBISE est dans men cœur écrit tout de sen long,
E t de tous les *Lillois* ch'est l'admiration.

(Par DE COTTIGNIES, fils de *Brûle-Maison*, marchand de merceries et de modes, place St.-Martin à Lille. In-4°.) (2)

---

(1) La rivière du Meiq.

(2) Nous soupçonnons que ce fils de *Brûle-Maison* pourrait bien n'être que le poète *Alexis Mathon*, de Lille, qui florissait en 1750 et sur lequel nous avons publié une notice dans les *Archives du Nord*. Voyez l'article : *Un poète à Lille au siècle dernier* (2e série, t. II, p. 386-393.) A. D.

FONTENOY,

VERS NAIFS EN VRAY PATOIS DE LILLE, SUR LES CONQUÊTES DU ROY EN FLANDRE, etc.

M. D. CC. XLV.

A l'honneur de nos Roy *de Fransé,*
Un fet des verses plain des banses,
Des quanchons et des arguments,
De Paris, de Lille et de Roilent;
En vela qui sont encor tout moises,
Que j'ai fet en langue liloise.

QUEMENCHEMENT.

Non y faudroit avoir le voisse
D'un oriste de nos paroisse,
Le ton superbe et magnifique,
Qu'n peut owir causant musique,
Hu bien le langage des anges
Pour étalez tout les louanges
Q'un doit dire à l'honneur du Roy,
Me n'esprit trouvera-ty de quoy,
Pour vanter tous ses co d'adraiche,
Chet un Salomon en sagesse,
Un Pape den se religion,
Le paroli d'un Sicheron,
Un Alexandre en ses victoires,
J'ai vû toutes les vieilles histoires,
Des grands Rois jusqu'à les Romains,
Un n'a jamé vu un ensain.

En digeant adieu à nos Reine,
Se famille jusqu'à nos dophaine,
Y trase, il arrive à Doüay,
Tous ses gens étoite à Tournay,
Enbarassé à faire le siege
Tout ausy legere que du liege ;
Le vela qui arrive au camp,
Aveuque les princhés du sang
Et ausy l'homme de se bielle fille
Jel l'ai entendu de me n'hotille,
Quand le quennon a fet du bruit,
Un a beto seu que chétoit ly.

Sitot on ly dit les nouvielles
Que l'ennemi qui toit Brouselles
Et dechendoït de che coté chy
Cha ne la poin grament everny ;
Veant qui en foloit descoudre,
Tout ausy vive que n'est la poudre,
Il a rasanné ses saudards,
Pour vire qui arot mangé le lard ;
Tout nos oficiciez senbarasse,
Comme s'il iroite à unne ducace.
Un envoie devant nos Grasins,
Pour reconnâitre le therrain ;
Nos Roy veut y être en personne,
Nos gens défiltent en trois coulonnes ;
Un vas, un treuve l'ennemi
Retrenché dans le bo de Bary ;
Chest ichy qui faut tenir tiete,
Nos Roy, ses saudards, tout s'aprête,
Et un plache tout nos quennons,
A Antoin et encor pu long.
Le solai perchoit den les neuages,
Que l'ennemi faigeoit tapage,
Tirant à forche su nos gens
De leu quennons et byscayens.
Tout ausy-tôt le duc de Saxque,
A queva avec se bleuse casaque
A pris l'enterez de sen mêtte,
Pu vite qu'un trait d'arbalette,
A courut den les batalions,
Pour dire qu'un aroit tenu bon.
Les bal quéoite comme la grelle,
Nos oficiez, nos coronelles,
Faigeoin fache à leu regimens,
Chacun rencorageoit les siens ;
Vela que l'ennemi avanche,
Et desu nos Franchois se lanchent,
Feigeant un fu comme un enfer,
Grament des nos on queu à revier,
Et tout ches Englois et Reniaga,
Crioite deja *victoria !*
Douchement, chela n'a point duré,
Et no vent a venu à quangé.
Le mason du Roy sur euse vient,
Et si tôt a pris fraine a dent,

Chetoit ches grenadiers à queva,
Leu sabre sont des vrais damas,
Tout ausy largue qu'une planque ;
Le z'abattoient comme des branque ;
Et ausy nos carabainiez,
Forche dans le batalion quaré.
L'ennemi étoit de seize d'hauteur ;
Alors il etoit bien onze heure.
Un a fet venir nos Irlandés,
Qui le z'ont bravement racomodés,
Aveu le z'Englois ché le fu et liau,
Y leu ont perché les boyaux,
Et le z'ont repousé bravement,
Et cheuse avecque ches noir parement
Qui ont passé ichy l'hyver,
Faigeoient un bruit comme un tonnere.
Nous avons regagné le therrain,
Qu'on avoit perdu au matin.
Nos cavaliers ont survenu,
Chè euse qui ne n'ont rué ju,
Quéant sur chés pauvres Englés,.
Comme un fléau su du bled.
A cheteur nos quennon qui tiroit,
En faigeot quer des trente à le fois.
Quant ils ont vû que chétoit à cherte,
Ils ont wettiez à faire retrete,
Chédant le terrain à nos gens ;
Le bo leu z'a volut du bien,
Sans cha, ils aroint tout perdu.
Véant q'un avoit le dessus,
Un a crié Vive le Roy !
Tous nos soudards étoite en joie.
Un ne peut point vous dire en somme
Qu'il ont là dormit le long sôme,
Sans cheuse qui ont été coiché ;
Quanbien n'y a ty eu de bléché,
L'un a le tiette, et l'autre a le poitraine,
Au bras, à le panche et a le boudaine,
A leu cuiche tout par tout par là,
A leu genoux et encor pu bas ;
A leu dos se sauvant den le z'abres ;
L'un etoit atain d'un co de sabre,
D'unne bayonnette hu d'un epée,
D'unne bal, d'un queva, d'un boulé.

On leuse a dit den l'Engleterre
Qui n'y avoit pu de Franchois en guerre,
Il ont bien vu den che grand jour
Qui n'y avoit pour leur donné le tour ;
Il ont été atain a l'ele,
Cha comme été un co du ciel
Que nous le z'avons là renversé ;
Car il avoite comploté,
Sy nous arimes bourlé trop cour
De faire comme ont fét les Pandours,
De tout tué, saccagé, brûlé ;
Mez les vela diantrement trompé.
Un a pris tous leu z'atirals,
Des caissons, des quennons, des bals;
Vela eune querre journée pour eusse
Et pour nos Roy toute glorieuse,
Quoique nous avons aussi perdu,
Che n'est rien quant un a le dessus,
De z'autres aussitôt les remplacent
Carriau rompu un autre à se plache.
L'ennemi pensera pu d'unne fois,
D'avoir eu cau à Fontenois.

Et le lendemain de chel bataille
Le Roy, le dophin, les générales,
Aveuq leu saudards sans delay,
Ont revenu tout prez de Tournay,
Rataindre le reste de nos gens ;
Elle n'a pas seu durè longuement,
Des nos qui étoite entré deden,
Grament ont treuvé le pu biau,
De s'enfuire deden le Catiau,
Et vela comme Gand a été pries,
Qui avoit des richesses enfinies,
Qu'un a querqué sus des battiau,
Qu'un a ramené au long de liau,
Deden Lille su no rivage,
J'ai vu nos meslices à l'ouvrage,
Cha a duré huit jours de long,
Un fet coute de dix millions,
Qu'un a pris den che grand endroit ;
Vela un bon gant pour nos Franchois,
Y n'aront point si-tôt l'onglée,
Queulle baffe qui ont eu là le z'Englée.

Le Catiau n'a point duré longuement,
Hu qui n'y avoit encore grament
D'Englé qu'un a ramené à Lille.
No Roy étant maître de ches ville,
A songé de gagnier pu haut,
L'ennemi sautoit de trau en traux,
Il la pu attendu Milvard,
Alors no armée s'a épart ;
No Roy a resté a Aloste
Et ses victoires aloite en poste ;
Termonde a été pris de rien
Et un y a mit des Franchois deden,
I n'y a point d'endroit qu'un ne demuche,
Chel bieille et grande ville de Bruges,
A vu le Roy et son Dophin.
Pour moi je crois qu'ils ont dessain
En hantant ches villes et ches gens,
D'aprendre à parler le flamènt ;
A chet'eur nous avons pris Ostende,
Elle n'a point joqué à se rende ;
Etant mètte de che l'endroit là
Le z'Englois sont pris comme au arna ;
I n'y a eux que se chitadelle,
Qu'elle a un pau fet le rebelle,
Véant qu'elle voloit faire des morgues,
No Roy a fet juer les grosses orgues ;
Ches courts quennons à largue bouq,
Tiroin leu bombes dru com moucq ;
Forche a tiraliez alentour,
Elle s'a rendu par un biau jour ;
Elle sentoit qu'elle etoit malade.
Delà no Roy va à Odenarde,
Pour être mètte de le z'ecluses,
Chel lale n'a point donné tant de ruse,
Elle a bétôt sentu sen ma.
Et Ath, cha, un l'a laiché là.
Veant qu'Odenarde etoit rendu,
No Roy n'a point dormi la dessus.
Tous nos gens ont gagné au long,
L'ennemi s'at enfuit a Grammont.
No Roy aveuque ses grosses é tiettes,
A songé de faire un co de mètte,
L'ennemi ne songeoit my à cha,

Ordonne à Monsieu Duquayla,
Et à Monsieu de Lovendal,
Qu'il est un pau pu bon qu'un dial
Quant y quez sus nos ennemis.
Y n'est point de che pays ichy,
Chés le bras droit du duc de Saxque,
Je croie qui vien du Dennemarque.
D'aler tanté un co de se main,
Vela tout nos saudards en quemain,
Aveuq leu fusique amorsé,
D'un grand matin y sont trouvé
Tout près des murs de le ville de Gand.
Silenche, un a dit tout avant,
Et un a monté sur les murs,
Quand le zE'nglois on seu l'alure,
N'y avoit deja trois regimens,
Je scé qu'un oficier de no ville,
A fet par là un co habille,
Il a pris un endroit d'assaut,
Hu q'un alloit faire monté liau,
En commandant ses grenadiers,
Il a fet le z'autres prigeonniers.
Pour avoir fait chel bielle defence,
Sans doute il ara resconpense.
Enfin tout partout no Roy gane,
Que vela unne glorieuse campane,
Nos ennemis sont tout rehüe
De tous les biau tour qu'un leu jeü.
No Roy chest à ly à faire,
S'il est encore longuement en guerre
Y perchera jusqu'à Asterdame.
Ha sy n'aroit point rendu lame,
Chety q'un appelloit Brule mason,
Canbien aroit ty fet de quanchon,
Sur les victoires des Franchois,
Y trouvo cha au bout de ses doigts,
Que n'est ty encore en santé !
Un n'en verras jamé un té,
Y vous faigeoit rire a pleine gave,
Fainichons par se n'épitave.

Cy git un chanteur de chanson
Qu'on appelloit Brûle-Maison ;

Mort à soixante-deux ans d'âge,
Faute de vivre davantage :
La terreur des Tourquennois,
Et le délice des Lillois.

Sa renommée passa jusque dans l'Amerique,
Et de son propre ouvrage il etoit le comique,
S'il règne chez les morts dedans le même goût,
Sa réputation aura gagné partout.

Se vend à Lille, chez J. DE COTTIGNIES, fils de *Brûle-Maison*, près les Récolets, ou à sa boutique à la foire, sur la petite place ; vis-à-vis la Bourse.

Avec permission.

Ces vers ont eu une certaine vogue au siècle dernier, dans la Flandre française et le Hainaut, ce qui leur a valu l'honneur de recevoir plusieurs additions du même genre. On a donc imprimé à *Lille*, en 1745, une nouvelle brochure de 10 pages in-8°, sous le titre de : *Suite des vers naifs en vray patois de Lille, sur les conquêtes du Roy en Flandre,* etc. qui commence ainsi :

Si j'ai donné le quemenchement
Je ne sarois point faire aulerment ;
Ayant entendu des braves gens,
Qui m'ont dit que cha alloit bien,
Chel volé, j'ai mis larguement,
Pour faire éclandier med sot sens.

LIGEZ A LE MODE DE DROCHY.

Nos Roy étoit lasse d'en prende,
Six bielles ès villes s'ont vû rende,
Solche qui euche affaire autre wart,
A dit adieu à ses saudarts,
Et à grand homme nommé MEURICE,
Vela se resolution prise.
I quitte ses gens par un matin,
Et de Gand i prend le quemin ;
Vela qui a fet chonque u six lieues,
I wette aveuq ses grands yeux... etc.

Le rimeur en *rouchi* conduit ainsi Louis XV avec le dauphin dans la Flandre et le Hainaut ; il le fait visiter Lille et Arras et

prendre Ath, puis il termine plaisamment par une *Enigme en patois* dont le mot est *la boule d'un jeu de quille.*

Scari-vous arvainé Sabette,
A chen qui n'y a ni bras ni tiette,
Trois yeux presque toudy ouverts,
Qu'un retoupe quand un s'en sert.

L'année suivante, le même poète populaire publia une autre addition à cette série de pièces patoises dans une brochure de 12 pages. Elle était intitulée : *Suite aux vers naïfs en vray patois de Lille, sur les conquêtes du Roy dans les Pays-Bas, l'accouchement et la mort de Madame la Dauphine, et autres événements arrivés cette année* 1746. L'auteur débute de la sorte :

En croyans de vous amusé,
J'ay encore escris me pensée ;
Si un dit qui vat entre deux,
Je me conteray encore heureux ;
Aussi bien dens grament de coses
Y n'y a de z'espaines et des roses.

LIGEZ A L'AOE (à l'aise (?)

Suit la pièce dont le titre détaillé qui précède indique assez les matières principales ; L'auteur y a ajouté les prises des villes de Mons et de Saint-Ghislain. Le poème est terminé par ces vers :

Adieu, je suis lasse d'escrire,
Y fodroit un mois pour tout dire,
Je voy vire pour aller coucher.
Jusqu'à qui fauché requemincher.

FIN.

Se vend à *Lille*, chez *Jacques De Cottignies*, fils de *Brûle-Maison*, marchand mercier et de mode, rue des Récollets, à la *Lunette d'Angleterre*, ou à sa boutique à la foire, sur la Petite-Place, vis-à-vis la Bourse. 1746.

AVEC PERMISSION.

Les chonq Clotiers d'Noter-Dame.

Tornay fesot mes esperanzes
V'la qu'om' dit, té dos t'embêter.

Et si té veux des jouissanzes,
Chest à Paris qu'y faut aller.
Là té riras,
Là té verras
Tous les farceurs, comédiens, chansonniers,
Faut quitter Noter-Dame avec ses chonq clotiers.

My j'pensos qu'chetot là m'naffaire,
A Tornay j'avos pu d'plaizis.
Un jour ej' va trouver ma mère,
J'ôte em' casquette et pus j'ly dis :
Ej' veux partir
Ej' m'in vas vir
Des teinturiers qui saivent leux métiers ;
J'veux quitter Noter-Dame avec ses chonq clotiers.

Cel' pauv' femme étot tout saisie :
Les mèr' aiment trop leur garcheon ;
V'la qu'al me dit : — Jour de ma vie,
Quoique c'hest qu'y t'manque al' maison?
Te fais l'undi,
Te fais l'mardi,
A l'porcession té fais huit jours intiers :
Quoi te quitt' Noter-Dame avec ses chonq clotiers ?

L'lend'main j'approchos de l'frontière,
In voiture avec ed' z'Inglès :
J'avos toudi l'tiète al' portière ;
Ces messieurs etot' ingelés.
Tout à n'un queos
J'em' sins l'cœur greos :
In m'allongeant sus el' point' de mes pieds,
J'veios pus Noter-Dame avec ses chonq clotiers.

J' n'sais point ben l'longueur d'el' route,
Ej' dorméos, j'étos pas contint ;
Un Inglès qui buvot la goutte
Em' dit com' cha l' l'indemain matin
« Vos Tounaigien,
» Vos savoir bien
» Que en dormant, vos toujou vos chantiez ;
» Vos toujou Noter-Dame avec ses chonq clotiers. »

L' premier qui m'a dit un' parole
Quand j'ai té dins Paris

Cha té l'neveu M. Dugnole :
Comme ce garçon étot surpris !
Y mer'wetiot (Il me regardait)
Y mei r'luqueot
Tout à n'un queo, quand y m'a ben r'wetié
Y crie : Viv' Noter-Dame avec ses chonq clotiers !

J'pourmenos avec ed' zartisses
Pour my toudi vir du nouviau ;
Tous les palais et les églises,
On peut dir' que ch'est on n'sé quoi d'biau.
Mais avec cha,
Quoisqu'on y f'ra,
J'pinsos acor quand je l'zavos r'wetiés :
Ousqu'il est Noter-Dame avec ses chonq clotiers !

J'ai vu Rachel jouer ly même :
Chetot plein d'pusin haut s'qu'en bas ;
Faut l'entindre dire : je t'aime,
A Bajaset qui n'en veux pas.
Quand j'l'acouteos,
E j'm'écauffeos :
J'ai manqué d'braire au mitant d'zécoliers,
J'oublios Noter-Dame avec ses chonq clotiers !

Un jour que j'avos fait un' courze
Avec un vrai bind' de brigands,
Sur el' table j'étale em' bourse,
Et j'n'avos pus qu'six piech de chonq francs.
J'dis : Mil démon,
Faut d'la raison ;
Me v'là t'à ct'heure à mes derniers deniers ;
Faudra vir Noter-Dame avec ses chonq clotiers !

El' l'end'main j'montois in voiture,
Tous les amis ils étaient là :
J'avos la mitan d'un' colure
Et j'étais pas joyeux com' cha.
Les Parisiens
M'tindot les mains.
Et my j'canteos a grands tours de gozié :
J'min va vir Noter-Dame avec ses chonq clotiers !

Après cha su l'impériale
J'ai te tout près d'un paysan

Qui portot un lapin à mâle,
Et qui pensot qu' c'étot plaisant.
Y m'imbeteot
Tout à n'un queo,
J'fais un grand beond in écrasant ses pieds :
J'avos vu Noter-Dame avec ses chonq clotiers !

J'ai conté l'histoir' de m'voyage.
Chest fini, j'demeure au pays,
Et je n'veux pu d'auter partage
Que d'el bon bière et des amis ;
Et sans malheur,
Et d'un grand cœur,
Quand nous arons ouvré six jours intiers,
Nous cantrons Noter-Dame avec ses chonq clotiers !

Adolphe Le Ray, de *Tournai*.

COMPLIMENT

des habitans de la Croisette à M. l'abbé Louis Honoré, *de Saint-Amand, le jour de son installation* (1).

Tandis que tous vos bourgeois, Monsieu,
Vous font des complimens au mieu,
Permettez pour un p'tit cosette
A vos habitans d'el Croisette
De vous témoigner, à leur tour,
Leurs sentimens et leur amour.
Les bourgeois sont surpris, peut-être,
De nous vir devant vous paroître,

(1) Louis Honoré, 82e abbé de Saint-Amand, né à Douai, le 16 février 1705, était fils du seigneur du Locron : profès le 21 mai 1724, il fut élu abbé par ses confrères le 21 mars 1754, année de la composition de cette pièce. Il mourut le 6 octobre 1755 d'une hernie étranglée opérée sans succès. Il était petit-neveu de dom *Pierre-Honoré*, 76e abbé de Saint-Amand, coadjuteur et successeur de dom *Nicolas Dubois*, qui releva l'abbaye et bâtit le clocher qui existe encore. A. D.

Et cha parc, que les paysans
Passté tout di pour des paquans.
Pourtant, Monsieu, en conscience,
Faut-il avoir grande science
Pour venir dire à son seigneur
Qu'on est son humble serviteur ?
Quand un compliment est sincère
Il ne saro jamais déplaire.
Et un cœur paysan parfois,
Parle aussi bien qu'un cœur bourgeois.
Quand on a dit qu'on allo faire
Un abbé dans vo monastère,
Le cœur nous a dit a tretous
Qu'il n'y aro point d'autre que vous.
Adonc, Monsieu, den vo prière
Vous n'avez point resté derrière
Nos vœux disions nous soient remplis,
Mon Dieu, que ce soit dom Louis,
Car mardi chest le plus brave homme
Qui soit depuis chi jusqu'à Rome.
A présent quel plaisir pour nous,
De sçavoir que chest vraiement vous.
C'hest pour en donner témoignage,
Que nous venons de no village
Pour souhaiter à no seigneur
Prospérité et tout bonheur.
Pour le bin de votre abbaye
Que Dieu vous donne une longue vie
Monsieu, portez-vous toujours bin
N'ayez point besoin de medcin,
Ni même des iaus d'el fontaine,
Car quoiqu'on diche quel soit saine,
Malgré cha le meilleur de tout,
Chest de n'en point sentir le goût.
Pour ne point de votre reverence
Abuser de la patience
No finirons nos complimens,
Si vous volez de nos sentimens
Avoir la connaissance entière
Demand-el à no curé don Pierre.

EXIMIO DOMINO AC MAGISTRO NOSTRO

D. MATHIÆ NAVÆO LEODIENSI

IN D. PETRI DVACI PASTORI VIGILANTISSIMO

DOCTORALEM IN SACRA THEOLOGIA LAVREAM

MVSA PATRIA GRATVLATVR.

(Patois liégeois.)

ODE DICOLOS TETRASTROPHOS.

Im sen podven trendmen espri com on fornai,
Mi Ame, et me cincq sen
Bollet a gro boüyon, cosy fai mietendmen
El chodire dim ceruai.
Iamay pu ci cho Dievve, ki fai le gen ralé
Don gran toubion d'espri,
De co meme qu'il on beu in dimay as bari
Ni ma si foir halé,
Ossi pu kil fa dire, dipu kige fai l mesty,
Iamay pu som sita
Ni fout on te chyf d'ouuf : im fa mostré ki va
Lourege di nos quarty.
Li vraye creme dē Preud-homme, li corin de sçauan
Pafs a iourdou Docteur ;
Del prehy, solon pri dis merit et valeur,
O nehreu so cent an.
O binaoureu iou ! ô pokoy nes nin fles,
Quan li fleur di nos vey
Poit li bonné d Docteur violé l prumy fey
Vos dine et sçauante ties ?
Bai iou, vo fe r glaty Lige ensi k'or klinkan,
Et pla moud vo Monseu,
Tol monde crie a pu soir (faaf faquans euieu)
Vyf Lige, et ses Efan.
Beni feu nos Pai, beni seüye li corti
Ki poit tant d si bai fru ;
Ki Lige en né forney, et sen nat eco d kru,
Po fe ce bons amy.

Di pu li Char Polé, dit sia halé Gipsin
Troures de greff di Lige,
Kif se l Pai valeur ; kai son del vray tige
Ki produ le gend bin.
Bon-bru, metté vos eye ; es prendé vos trompette,
Po poirté me nouuell ;
A Ligeoi, ki brosdé tol monde ensik de piel,
Vo le donré cis lett.
Fran songk d Ambiorix, qui violenti quitté
Vo maison vo buron,
Po fe tan seulimen kil no des Eburon
Sellye sicri to costé,
Salud pa vo confrere, Cler di l'Academey.
Vod vé savu Messeur,
Kil dinne Curé d's'en Pire, est ouye divnou Docteur
El sent Tiologey.
Su don miné gran ioye, es chanté ki l'Echo,
L'Aui naye lenvvé de Cire,
Quan vo diré vive Lige, vif li curé à sen Pire,
Respond d a vo propo.
Wardef de rin spargny pol triomphe di nos vey ;
Vo ne spari fe tro,
Nauœus est in homne, po vel dire enon mo,
Kinn se trouué sparey.
Pu donk vo n'aué nin aou cis auvveur
Des vo mem al brigade
Prendes e boune par ki vos bon kamirade
Vis evoye ce d goteurre.
Et adié le nourçon di nos beney vallaye,
Adié l s'Efan dreuseur
Del nob Vey, qui va tot le bounne Vey ad seur :
Volla-m lett astallaye.
Vola kimen, Menseur, e to quarty de Monde
Riluré vos clarté ;
Pe to ouss kil solo et si sour li Baité
Iour et nud fisel ronde.
Le Tichon, les Alman et le gens ejalé,
Les Indoi, s'Espaignoul,
Ki sont ossi rossan ki foyvay ou terroul,
Saron d vo a parlé.
Men soto, l nob Pai d Lige, kif sat egendré
Es plantureuse Hesbay ;
Po l'honneur kif li fé e cis Vey di Douay,
Vis é saré bon gré.

Men binamé Phebus ous mi neef vos Dosrai ?
Po pood choy vom piedry ;
Si gim rompeef li voone , iamay pu von sary
Racoirdé mes apai.
Tot ensi kin Aghesse ka maigny de kochevai ,
Ensi va m rook mestré ;
Gi vo kige pied me poone , de chanté ci Curé
C'est on tro hardi fai.
On limson d'sia Sen Gil areu pu toy monté,
Ki don si gran Docteur
Li segesse el vertu , li merite el valeur
Gi naro raconté.
Po forfé don , Monseur , gif prusente me sohai :
Vikees ottan d'annaye ,
Kin yat e nos Pai , a Sacramen d mariaye ,
Et d'genette à schervvai.
Et ki Veif pouch iu el fin é Paradi ,
Ato in coh di gnies
Et vos men triomfante , et so vos beney Ties
In coronne di Lauri.

PIRLO CETOCOVR MAIS-VALLE' DAMON CHOIS PADLA MIRMOIT.

On le vend à Lamon, al foche d'Ecir, a dispan del Vef de Marly de Tirbourse, 1620.

ORAISON POUR LA CRÈCHE.

Riches et pauvres sont enfants de Gayant ;
Riches, donnez à vos frères.....

A tous les belles nos Dames de Douay.

Douq ! Douq ! c'hest pour c'hés p'tiots infans,
Rassennés d'in l'vill' ed Gayant,
Comm' des tiotes maguett's din c'hés camps.

Si j'étos un' saquoi tranquille,
J'viendros canter l'cloqué d'no' ville ;
Mais chest fameus'ment difficile !

J'sus toudi comme un pauvre ogiau ,
Les ailes in bas sur un lugiau ,
Sans nid , sans mouron , sans tourtiau !

J'ai l'cœur poché plus gros que m'tiette,
Et j'intinds dir', quand on me rewiette :
« On diro que s'n'âme fait queuette. »

Pourtant, jusqu'au puits d'Saint-Morand,
Capab' d'incainner Juif Errant,
Ch'i l'oraison s'in va tout courant.

Tout flottant sur un fil d'la Vierge,
Jusqu'a noter dam' sainte auberge
Duch' que chès femm's brûl't un blanc cierge.

Ch' l'oraison dit : Créatorum !
Jesus-Chrustuo, salve salvum !
M'nez nous tertous à *Te deum*.

Me v'la din Douay : Salut et gloire !
Que l'sauveur vous tienne din s'mémoire,
Et much' du pain plein vo n'armoire !

Douq ! Douq ! c'hest pour c'hès p'tiots infans,
Rassennés din l'vill' ed Gayant,
Comm' des tiotes maguettes din c'hès camps !

Donnez chouq' vous pouvez, no' dame :
Du chuque et d'zœux ; du bur, del flamme (del flamique)
Pour sauver vo' corps et vo' n'âme !

Donnez pour chés biaux innochins,
Pour leur mère à trente-six pouchins ;
Ch'est vos frères et vos ptiots prochains.

Leu ma mèrre ch'est l'saint'vierge Marie,
Soufflant s'name à s'n'infant qui crie ;
Tout l'jour all'œuvre, tout l'soir all'prie.

Comme un doux carillon tremblé,
Comme un coulon piquant du blé,
Pour cheus qui n'ont pô cor parlé !

Et tant plus vous donnerez d'caignoles,
D'langes ourlés, d'amiteuses paroles,
Tant plus vous arrez d'auréoles.

Cha fra fin bien sur vos ch'veux blonds,
Qui n'y en a null' part des si longs,
Sayant jusqu'à vos blancs talons !

Tant plus vous fil'rez d'lin et d'toiles,
Plus vos yeux bleus à raies d'étoiles
Brill'ront sous vos crol's et vos voiles.

Ah ! mi ! j'nai point gramin d'honneur ;
Mais j'ai des prières plein min cœur,
Pour vous, Mesdames, et not' Seigneur !

A vous d'longs jours sans injures,
Les saluts, les mirlets d'eau pure,
Et jamais d'rides à vos figures !

Grâce à vous, dins des lits muchés,
Un vo ches ptiots Jésus couchés,
Et les plus solents rapagés.

Honneur, à son de cloque et d'aubade,
Aux accueilleux de m'n'imbassade,
A bouquête comme un' embrassade.

Les bonn's dames de Douai, j' vous l' prédis,
Iront tout rade in paradis
Avec des couronnes ed rubis.

Qui vivra l'verra : nô Madone
Prîra tant Dieu, l'seul qui pardonne,
Q'nous f'rons tertous qu'un' grand' couronne.

Par Noter-Dame-des-Affligés,
L' s'orphelins n' s'ront plus rencachés
Et chés pau's s'ront fin ben logés.

All' coyette aux feux qu'on f'ra luire,
Y n'iara du café plein des buires
Et tant d' pain qu'on n' sarra d'où l' cuire,

Dins ch' temps-là, tous chés p'tiots nounous
F'ront leu communion à deux g'nous,
Pour vous bénir cor plus haut qu' nous !

V'là m' n'oraison d'fleurs pour la crèche ;
Faut l' canter d'un' voix jone et fraîche,
Qu'all' mont' dins l' ciel drot comme un' flèche.

Douq ! douq ! ch'est pour chés p'tiots infants
Rassenés dins l'ville ed Gayant,
Comme des tiotes maguett's dins chés camps.

Parmi tout's vos révolutions,
N'y a jamais d' sang dins vos sillons
Pour ahouter vos grands tayons !

V'là n'œud dit l' soyeux, v'la l'entienne !
Dieu command' la paix ; faut qu'all' vienne,
Et que l' monde intier s'in souvienne !

O Noter-Dame ! v'nez su' l' grand quemin
Avec tous vos anges par la main,
Pour qu' la guerre s'en aille après d'main !

Adieu, min Douai, belle ville sans tache,
D' vos gardins du qu' min cœur s'rattache,
N'y a toudi quetcose qui m'rincache !

Marceline DESBORDES-VALMORE.

FABLE.

Ech' cricri épi ch'fromion.

Ein cricri qu'avoait canté
Jueïeus'meint pindant l'été
Es' trouvoait sans noriture
A ch'lépoque ed chol froédure.
Poent taseul' meint ein morcieu
Ed mouque ou bien d'vermissieu :
Sans fu ni liu, ch'pauve diable
Etoait-i bien misérable ?
No cantou preind l'décizion
Ed cortiser ein fromion
Sein pqueot cousin d'el même âge
Qui d'meuroait deins ch'voisinage.
— « Voroais-tu, parein, m'prèter
» Quick grins pour ém'susteinter,
» Dusqu'à chol moédeu nouvelle ?
» Ej t'ein rendrai èn' séquelle.
» Tu né m'laich'rau mi, j'croés bien,
» Moérir ed fam comme ein quien ?
» T'aus trop d'quieur épi d'noblèche
» Por poent s'courir ém' détrèche ! »
Ech' fromion n'est poent préteux,
Ch'est lau sein pu pqueot défeut :
I meudit chol faignantrie
Pi n'connoait qu'léconomie.
— « Quoé qu'u b'zois, deins l'boèn' saison
» Qui gniau du grin à foézon
» Et qu'tout chaquin foait s'n'amasse
» Pour sout'nir ès pauve carcasse ! »
— « Ej cantois à tous momeins
» Pour chés bêts's et pour chés geins. »
— « Ah ! tu cantoais deins t'n'edmeure ?
» Eh ! bien, feingnan, danse à ch't'eure ! »

I ne se s'manque poent, d'su ch'glob'-chi,
Ed bêtes comme èch' cricri,
Qui né s'cass'te poent leu tête :
Tant qu'dure èch' fromion,
I l'éroaitt' leu provizion,
Epi o n'sroait poent deins ch'monde,
Obligé d'leu foaire l'omonde. J.

Ein Rat del ville épi ein Rat d'village.

CHANSON PICARDE.

Air : Bonjour mon ami Vincent.

I veu miu du pain set ach mézon
eq du fricou ché l'zeutes.
(*Dicton picard.*)

I.

El dernié dimeinche del sain d'ni
Ein ra qui restoi dein l'ville
Di : ché vett diab' ojordui
Quej'foé diné tou m'famille.
J'ai la min cousain qui reste a Ourlon,
Jel ai oblié, j'su ti ein.....,
Dech vi viveinte i na foé ein hon r'pa ;
Ej mein va l'quérir, asseuré qui véra,
Epi dech pa la, vla nou dané ra
Qui moé ché guett épi qui sein va.

II.

Ein entrant ché sein cousain,
Eie ni fèzoi l'diabe a quate,
I niavoi la tou ché voizin
Qui l'etein tou pret dech bate.
Ché pach quej'our la dein l'gard lational
Ein navoi lomé troi quate caporal,
Ein viu ra d'Vilchol quétoi dégomé,
Crioi com' ein sourd qui foloi r'voté ;
Mai ch' bourgeoi i di : cousin vien aveu mi,
Foi d'hom' qui son so épi ti ossi.

III.

El lon d'ech q'min ein n'edvizan,
I nié na ein qui dit à l'eute :
Aite rameintu d'no jone tan,
Quante nou zalien al mareude ;
Eine foi nous meinjiein l'bur a Kriholeu,
Ech viu magister, vla qu'ech thio Grimeu,
Qui li v'noi r'cordé, i prein ein ramon
Et qui nou pourchui el lon del mézon.
I nia bien lon tan, qui di ch' paysan ;
Ché d'pui ch' tan la quej res dein ché kan.

IV.

El tan pacé ein dizoi :
(Ché coer ein conte et lalaude),
Pour avoir des pleumes d'ein bourgeoi,
Il éroi fallu d'iau caude ;
Mi j'foé sermein quo diné d'ech ra,
I niavoi a meingé ein vu tu ein vla ;
Ché fill', ché fam' s' laissien cajolé,
Ein nozroi mi dire chou qui sai pacé.
Epi ein keintoi, épi ein deinsoi,
Chaquein sarenjoi com' il leintendoi.

V.

Aine vla ti pon qu'ach momein la,
O pu biau mitan d'el fête,
Cinq a si voleur ed ka
Qui pourchuiviein eine minéte,
I quiète dein l'mézon com' eine beine ed'gueu;
Tou ché ra is seuv', ein perdant leu queu.
Ech l'Ourlonié, qui l'étoit fin sau,
Del vill ach mézon i na foé quein sau ;
Epi ein rentrant i di ein jurant :
Ej mein r'sentirai pu s'di s'moéne durant.

Saint-Calais, 19 mai 1852.

Jean-Louis Gosseu (L. Lemaire.)

10

11

12

13

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
ASTOR, LENOX
TILDEN FOUNDATION

LE CHATEAU DE HAM

ET SES PRISONNIERS.

La construction du château de Ham remonte à l'établissement même du régime féodal en France, époque où les seigneurs, pour se protéger contre les irruptions des barbares, élevèrent un grand nombre de clôtures, de réduits, d'habitations qui, plus tard, furent converties en places fortes et véritables forteresses. La position du château au milieu, pour ainsi dire, des marais fangeux de la Somme, indique assez que sa destination primitive fut de garder le passage de cette rivière, dont la possession offrait de grands avantages pour repousser une invasion.

Le château actuel de Ham est sans nul doute le château bâti en 1216, par Odon IV, sur l'emplacement d'un plus ancien, plusieurs fois cité dans le *roman de Raoul de Cambrai*, mais qui, depuis, a été transformé et fortifié par plusieurs de ses seigneurs dans le courant des quatorzième et quinzième siècles, suivant les systèmes de défense de l'époque. L'enceinte présente un rectangle d'environ cent vingt mètres de longueur sur quatre-vingts de largeur, ayant à chaque angle une tour ronde, en saillie sur l'enceinte. L'une d'elles, la tour du Nord-Est (n° 9 du plan), plus large et plus haute que les autres, est nommée la *Grosse tour* ou *la Tour du Connétable*. Outre ces quatre tours rondes, deux autres tours carrées ont été élevées pour protéger les courtines; l'une, celle du Nord (n° 8 du plan), qui servait autrefois d'entrée, est bouchée depuis le quinzième siècle; l'autre, celle de l'Ouest (n° 10 du plan), est la seule entrée actuelle du fort.

L'intérieur du château présente peu de vestiges des constructions primitives, du moins hors de terre; les plus anciennes ne remontent pas au-delà de la fin du XIVe siècle, plusieurs sont des XVe et XVIe siècles.

Au-dessus de la porte d'entrée, on remarque, dans l'ancien donjon, plusieurs travées voûtées en arcs-croisés, avec moulures prismatiques; c'était là sans doute que se trouvait la chapelle. En entrant dans le château, après avoir franchi la tour attenant au pont-levis, on voit encore un bâtiment (n° 12 du plan), qui sert actuellement de corps-de-garde, et dans lequel on retrouve tous les caractères du style de la renaissance.

Quelques sujets sculptés apparaissent encore aux trois clefs des ogives, faisant voûte, dans l'embrasure de la tour ronde du Sud (n° 5 du plan). On remarque au milieu de feuilles de vigne, de choux et de cordons entrelacés, terminés par des houppes ou glands, un panneau carré sculpté, représentant Adam et Eve, au Paradis terrestre, avec l'arbre de la science et le serpent; dans l'angle on trouve un écu portant 3 fleurs-de-lys, 2 et 1, avec une couronne au-dessus. Une autre clef de voûte sculptée représente, dans un médaillon, un moine en robe, avec des ailes, au milieu de feuilles de vigne, de choux, de chêne, de ceps avec grappes de raisin. Sur l'une des faces, un chien porte dans sa gueule un écu très petit, représentant deux clefs passés en sautoir.

Les bâtiments servant aujourd'hui de logement au gouverneur (n° 1), aux prisonniers d'Etat (n° 4) et au casernement des troupes (n° 2), groupés dans le périmètre de l'enceinte intérieure, sont modernes et ne se recommandent que par les souvenirs des événements relatifs aux prisonniers célèbres qui y ont été renfermés.

Autour de l'enceinte et des tours règne, du côté de l'Esplanade, un immense et profond fossé à cunette AA, autrefois constamment baigné par les eaux d'un étang qui protégeait au loin plus de la moitié des murs du château; il présente cette particularité qu'il est garni, du côté de l'Esplanade, de galeries souterraines BB qui communiquaient avec le fort par un passage pratiqué à travers les piliers des arches du pont. Les assiégés, après une sortie, pouvaient rentrer dans le fort par ces galeries aboutissant dans un souterrain, situé sous l'entrée de la tour carrée (n° 10), d'où il était facile de gagner les poternes, couvertes par l'ancien mur de contre-garde CC. Les eaux ont disparu par suite de la suppression du barrage de la porte de Noyon et du détournement de la Sommette, qui alimentait l'étang. Cette petite rivière se jette aujourd'hui dans la Somme, au-dessus du château.

L'enceinte du fort était encore protégée extérieurement, jusqu'à une certaine hauteur, par un mur de contre-garde CC

en moellons, élevé de trois mètres, terminé par un couronnement en grès qui masquait le chemin de ronde, dans les fossés mêmes.

La porte d'entrée (n° 10) est couverte par une demi-lune (n° 11) qui commande les approches du fort. Cet ouvrage du seizième siècle, separé de l'Esplanade par le prolongement du grand fossé d'enceinte, est garni d'une porte pleine et d'un pont-levis.

On remarque, au-dessus de la porte d'entrée à ogive de la tour carrée (n° 10), un J accompagné de deux houppes ou cordelières sculptées dans le grès. Cette lettre et ces emblèmes paraîtraient indiquer que cette partie du fort a été construite par Jehanne de Bar, première femme du Connétable de Saint-Pol. Du reste, toute la façade attenante à la courtine de l'Ouest et les tours n°s 6 et 7 paraissent être l'œuvre de cette femme célèbre, car les mâchicoulis reproduisent les mêmes ornements. Toutefois, d'après l'examen des lieux, et d'après les renseignements que nous nous sommes procurés, on peut supposer que dans l'origine, c'est-à-dire avant le XVe siècle, les angles n°s 6 et 7 des murs de la forteresse qui commandent la ville de Ham et l'Esplanade étaient garnis et défendus par des tours de forme carrée, comme le donjon central; probablement lorsque Jehanne de Bar fit reconstruire en partie ces murs, on aura prolongé le plan en forme elliptique, pour donner aux tours plus d'épaisseur et de saillie. C'est ce qui peut expliquer les formes discordantes que présentent les tours n°s 6 et 7, établies intérieurement sur une forme carrée et extérieurement sur une forme circulaire.

Les houppes répandues sur tout le monument et que certains historiens prétendent être *houppes pendantes au bout du cordon entrelacé que portent les religieuses* et sur lesquelles ils se basent pour faire construire la tour du Connétable, par Jeanne de Bourbon, abbesse des Cordelières, étaient l'emblème adopté par le Connétable longtemps avant 1470.

Nous les trouvons peintes en bleu avec filets d'or sur la première page du manuscrit du *Pas d'armes de la Bergère*, tournoi qui eut lieu à Tarascon, le 5 juin 1449, et dont la relation est dédiée à Louis de Luxembourg.

A la bataille de Montlhéry « les archers de corps du comte de » Sainct-Pol avoient paltoz le dessoubz de drap gris découppé, » et le dessus de drap rouge tout chargé d'orfévrerie, à une

» houppe au milieu, devant et derrière, sans avoir la croix » Sainct-Andrieux. » (1)

Le côté Est est défendu également par une-demi-lune (n° 3) que l'ancien étang entourait de ses eaux et que le canal de la Somme sépare encore aujourd'hui du fort. Cette demi-lune, dont la forme a été plusieurs fois modifiée, communiquait au corps de la place par un pont-levis dont l'entrée E existe encore, près de la tour n° 5, dans la courtine de l'Est.

La courtine du Sud, quoique protégée au loin par les eaux, avait en outre une tour de barbacane, placée au centre de l'étang, à cent mètres environ du château, et dont on voit encore aujourd'hui l'atterrissement (n° 13). Cette tour était reliée au fort par une chaussée aboutissant à une poterne placée dans la courtine du Sud.

Le mur d'enceinte, d'une épaisseur considérable, est élevé de seize mètres au moins au-dessus du sol ; il est fait en moellons jaunes, avec revêtement en grès jusqu'à une certaine hauteur. Les murs, couronnés de créneaux dans les courtines de l'Ouest, de l'Est et en partie dans celle du Sud, étaient portés en encorbellement sur des mâchicoulis, par le vide desquels on pouvait jeter sur les assiégeants des pierres, du plomb fondu, de l'huile bouillante et toutes sortes de matières inflammables. Des galeries permettaient de communiquer, à couvert, d'une tour à l'autre, et par conséquent, de faire le service du château à l'abri des coups des assiégeants.

La partie de l'enceinte D voisine de la *Tour aux poudres* remonte évidemment à la grande époque féodale. Les seigneurs de Ham, qui, au commencement du XIIIe siècle, faisaient ouvrir un fossé AA pour séparer leur château de la ville, habitaient alors un vaste corps de logis D, situé dans la courtine Sud-Est de l'enceinte. Cette partie du mur extérieur a été remaniée sur toute son étendue, car des portions considérables présentent des appareils qui ne se relient pas entr'eux. Au niveau du soubassement, on remarque un énorme cintre, affectant la forme ogivale, qui, probablement, servait d'ouverture au canal qui alimentait autrefois un moulin placé dans l'enceinte du château et dont on trouve des traces dans plusieurs plans.

---

(1) *Mémoires de Jean de Haynin*, ms. de la bibliothèque de Bourgogne à Bruxelles, numéros 11677-11683.

Il est facile de reconnaître, par quelques fenêtres (aujourd'hui bouchées) à meneaux cruciformes et surmontées d'arcs en décharge à plein-cintre, que la partie D de la muraille voisine de la *Tour aux poudres* (n° 5) a servi d'habitation antérieurement au XVe siècle.

Lorsqu'on répara, il y a plusieurs années, les fortifications du château, on découvrit dans la partie intérieure du mur DD, plusieurs objets, des restes d'anciennes armures, des dorures sur les murs qui ne peuvent laisser aucun doute à cet égard.

Nous ne ferons pas la description de chacune des tours, ce qui nous entraînerait trop loin; nous ne parlerons que de la *grosse Tour,* œuvre monstre du Connétable de Saint-Pol.

La grosse tour ou *la tour du Connétable* (n° 9) bâtie de 1436 à 1466, est imposante par sa masse; elle a 33 mètres de hauteur et autant de diamètre. Les murs, en moellons, revêtus en grès du haut en bas, ont onze mètres d'épaisseur; elle est divisée en trois étages, qui forment trois grandes salles hexagones voûtées, plus une plate-forme percée de huit embrasures. La Grosse tour paraît avoir été isolée primitivement, et séparée, par un fossé de dix mètres, des escarpes qui y sont aujourd'hui adjacentes. Au-dessus de la porte d'entrée, le Connétable a fait graver les emblèmes que portaient ses étendards à la bataille de Montlhéry (1465), des houppes ou cordelières avec ces mots : Mô Myevx. Cette même inscription est reproduite dans la partie de la tour qui regarde les fossés, sur le front d'une porte à ogive, aujourd'hui bouchée, au-dessous d'une fenêtre à ogive, en accolade, et accompagnée des mêmes signes héraldiques.

Un de nos compatriotes, M. Léon Paulet, à qui nous devons de curieux détails sur le château de Ham, pense que les mots Mô Myevx qui décorent la grosse tour du fort de Ham, ne furent pas spécialement affectés à ce monument. Dès longtemps avant ils faisaient partie des armes du Connétable; ils lui servaient même de cri de guerre et signifiaient: « *Je ferai de mon mieux*, » devise qui est bien dans l'esprit du moyen-âge.

Nous trouvons ces mots brodés sur son étendard à la bataille de Montlhéry en 1465.:

« L'estendart du comte de Sainct-Pol my-partie de soye grise » et rouge, à une licorne d'argent au bout de dessus envers la

» lance, à toute la corne et le bout des pieds d'or, et si avoit escript » de grandes lettres d'or : Mô Myeux. » (1)

En entrant dans la tour, on rencontre, à gauche, pratiqué dans l'épaisseur du mur, un magnifique escalier en spirale qui descend par vingt-neuf marches aux souterrains, et monte par cent marches aux étages supérieurs. Chaque marche de ce large escalier est formée d'un seul morceau de gré taillé, d'un mètre 80 cent. de longueur. de 40 centimètres d'enmarchement ; il est enclavé d'un côté dans la muraille et forme colonne au centre. L'escalier qui conduit au bas de la tour commence en tournant et descend ensuite directement vers le souterrain ; à droite et à gauche sont des galeries conduisant à de petits postes qu'on a improprement qualifiés d'*oubliettes*, et sur lesquelles les romanciers ont raconté des histoires atroces, mais qui, n'en déplaise à leur imagination, servaient à loger des sentinelles ou arquebusiers chargés de surveiller les courtines du Nord et de l'Est.

L'étage inférieur forme une immense salle hexagone voûtée à ogives, éclairée par une étroite meurtrière. Autour de cette salle, on a creusé, dans l'épaisseur de la muraille, douze fourneaux de mine, afin de pouvoir faire sauter la tour, en cas de besoin ; ces fours ont servi de cachots.

Le rez-de-chaussée ou *Salle des gardes*, servait de logement aux soldats, qui couchaient sur la dalle ; on y remarque une énorme cheminée, un puits. un four. En 1829, on a débouché, donnant vers l'extérieur du fort, une seconde porte depuis longtemps condamnée, et qui servait dans l'origine à communiquer, par une petite bonnette qui la couvrait, avec la campagne.

Le premier étage ou *Chambre du conseil*, est une immense salle voûtée à ogives, avec une grande cheminée; elle est éclairée par une seule fenêtre. Cette fenêtre, pratiqué dans l'épaisseur de la muraille, forme, avec son embrasure, un cabinet élevé d'une marche au-dessus de la salle, qu'elle éclaire ; des bancs de pierre règnent contre les parois. A côté de cette salle, on trouve, dans l'épaisseur du mur, une petite chambre avec cheminée, dite la *Chambre du roi ;* elle n'est éclairée que par un simple créneau.

---

(1) *Mémoires de Jean de Haynin*, MS. de la bibliothèque de Bourgogne à Bruxelles, numéros 1677-11683.

La tour du Connétable est un des monuments les plus curieux de la 2e moitié du XVe siècle et qui mériterait une monographie spéciale. Il serait intéressant d'en étudier l'ensemble et les détails et d'en reproduire graphiquement les principales dispositions ; peut-être un jour l'essaierons-nous.

Dans chaque tour, il y a un puits, un four, des lieux et un escalier de service.

Quand on parcourt ces endroits humides, obscurs, ces vastes salles et ces anciennes constructions, on est frappé de l'indifférence qu'on y remarque pour le bien-être matériel, pour le luxe et l'élégance. On a négligé les commodités les plus simples de la vie, quelque facilité qu'on eut à se les procurer. On se demande quels hommes et surtout quelles femmes pouvaient habiter de pareils lieux, comment les riches comtesses de Béthune, de Bar, de Luxembourg, de Bourbon, qui possédaient de nombreux domaines, de riches revenus, pouvaient vivre dans de si tristes réduits.

Le château de Ham a eu à supporter bien des siéges : parmi les plus mémorables, nous citerons celui de 1411, par Jean-sans-Peur, duc de Bourgogne ; celui de 1557, par Philippe II, roi d'Espagne ; celui de 1595, par les troupes de Henri IV ; l'invasion de 1815, par la colonne du général Thyelman, suivie de l'honorable capitulation du commandant Balson (1) ; mais ces récits

---

(1) Voici la capitulation du 27 juin 1815 :

Propositions adressées le 26 juin, par le commandant d'armes du château de Ham, au baron de Thyelman, lieutenant-général commandant en chef le 3e corps de l'armée prussienne.

1° Un nombre égal de troupe prussienne à celui de la garnison française sera admis au château, pour y tenir garnison, de concert avec ladite troupe française. *ACCORDÉ.*

2°. Le château sera gardé par les troupes des deux nations, prussiennes et françaises, et conservé pour le gouvernement futur de la France. *ACCORDÉ.*

3° La partie des troupes françaises, qui devra quitter le château faute de logement, pour faire place à la troupe prussienne, logera en ville et sera traitée à l'amiable par les troupes prussiennes, comme celle qui resterait au château. *ACCORDÉ.*

4° La troupe prussienne n'entrera au château que dans la journée de demain 28, pour donner le temps de lui préparer un logement. A-

sortiraient du cadre que nous nous sommes tracé; nous examinerons une des faces de l'histoire du château de Ham, qui n'est pas la moins féconde en jeux étranges de la fortune : les prisonniers d'Etat qui y ont été détenus.

M. de Peyronnet, d'accord avec la tradition, pense que le roi Charles-le-Simple a été prisonnier au château de Ham en 923 ; deux ans après, le comte Herbert de Vermandois y tenait prisonnier Everard, fils d'Helgaud, comte de Ponthieu.

---

cet effet, le commandant de la troupe se concertera avec le commandant de la place. *ACCORDÉ.*

5° Tout le matériel de l'artillerie qui se trouve en ce moment au château ne pourra être déplacé ou enlevé que d'après les ordres du gouvernement futur de France; il en sera de même à l'égard des archives de la place et des papiers et documents du génie.

Sera décidé par le feld-maréchal prince Blucher, commandant en chef de l'armée prussienne.

Tous les bagages, meubles et effets des officiers, soldats et employés militaires de ce château resteront intacts. *ACCORDÉ.*

7° Le secrétaire-archiviste de la place et les divers employés de l'artillerie et du génie conserveront leurs emplois. *ACCORDÉ.*

8° L'officier français commandant la troupe française, comme l'officier prussien, commandant la sienne, seront tous deux sous les ordres du commandant du château. *ACCORDÉ.*

Fait au château de Ham, le 27 juin 1815, à cinq heures et demie du matin.

Signé : Baron de THYELMAN.
Lieutenant-général, commandant en chef le troisième corps de l'armée prussienne.

Signé : BALSON,
Chef de bataillon, commandant d'armes et commandant supérieur de la place et du château de Ham.

Si on considère que la garnison du château de Ham ne se composait, au 26 juin 1815, que de 12 artilleurs, 9 gardes nationaux et 87 vétérans, en tout 108 hommes y compris les officiers ; que l'entrée des fossés était praticable sur plusieurs points, le matériel de défense insuffisant, on regardera comme très honorable la capitulation du commandant Balson, qui, avec d'aussi faibles ressources, a conservé à la France cette place de guerre, avec son matériel, et a retardé pendant 48 heures la marche du troisième corps de l'armée prussienne, forte de plus de 50,000 hommes et 50 bouches à feu.

Pothon de Xaintrailles, qui joua un si grand rôle sous les régnes malheureux de Charles VI et de Charles VII, fut retenu prisonnier à Ham, en 1423, par le cruel Jean de Luxembourg, partisan du duc de Bourgogne. Walleran de Saint-Germain, enfermé à Ham en même temps que Pothon de Xaintrailles, y fut décapité par ordre de Jean de Luxembourg.

La tradition veut que Jeanne d'Arc ait été détenue au château de Ham en 1431. On rapporte aussi, à cause d'une chambre de la grosse tour, véritable cachot, qu'on nomme encore aujourd'hui *la Chambre du Roi*, que Louis XI a été tenu prisonnier au château de Ham par Louis de Luxembourg. Louis XI a-t-il couché dans cette chambre comme hôte ou comme prisonnier ? Aucun chroniqueur n'en fait mention, et cet emprisonnement paraît peu probable ; mais il est certain que le roi a séjourné plusieurs fois au château de Ham, d'où il a daté diverses ordonnances, en mars 1470 et mai 1471. On sait, du reste, que le Connétable, après avoir promis au roi d'être pour lui *envers et contre tous*, recevait le surlendemain un message du duc de Bourgogne qui lui promettait 10,000 écus s'il tenait ses promesses : à ce message Louis de Luxembourg répondait : *Je trouverai bien moyen de saisir le roi au collet et de l'envoyer finir sa vie quelque part, ou de le faire mourir : ensuite on prendra la reine et le dauphin, et on les enverra en exil.*

On rapporte aussi, mais avec plus de probabilité, que le Connétable de Saint-Pol, Louis de Luxembourg, fut conduit de Péronne au château de Ham et emprisonné dans la chambre même qu'il avait destinée à Louis XI. Triste revers de la fortune, qu'il croyait pouvoir braver du haut de sa formidable tour ! A ce sujet, on trouve dans la *Chronique métrique* de Chastellain et de Molinet le couplet suivant :

J'ai veu Sainct Pol en gloire
Ravy jusques ès cieulx.
Puis descendre en bas l'oire (tomber dans un piège.)
Mal en grâce de Dieu.
Sainct Pierre s'en délivre (le sire de St-Pierre, gardien du comte)
Pas ne le respita,
Et au prince le livre
Qui le descapita.

Un célèbre prisonnier du château de Ham, dans le quatorzième siècle, fut Jehan Patou, mayeur de Ham, qui eut la langue percée d'un fer rouge pour avoir voulu conserver les prérogatives

communales de la ville de Ham. Combien de mayeurs de nos jours en feraient autant !

Après la prise de Ham en 1557, par le roi d'Espagne et le duc de Savoie, Sepois, gouverneur de Ham, fut enfermé au château avec d'Emery de Sepois et Robert de Sepois. Pisseleu de Heilly, qui avait montré dans ce siége un courage digne d'un meilleur sort, fut pris par le duc Emmanuel de Savoie, mais n'ayant pu payer l'énorme rançon qu'on lui demandait, il mourut son prisonnier. Pisseleu était de la fameuse famille de Heilly, et fils de Guillaume de Pisseleu, qui défendit d'une manière si admirable, en 1512, Thérouane contre les Impériaux et les Anglais réunis.

Louis de Bourbon, prince de Condé, fils de Charles de Bourbon, duc de Vendôme et seigneur de Ham, fut enfermé au château de Ham, en 1560. Ce fameux prisonnier fut la souche des Condé, des Conti et des Soissons. Il fut surnommé *le Grand*. C'est celui-là même qui fut assassiné au combat de Jarnac, en 1569.

Vitremont d'Humières, fut prisonnier à Ham à la fin du seizième siècle, il était parent de Charles d'Humières, lieutenant-général de Picardie, tué à Ham, au siége de 1595.

A la suite du siége de 1595, on trouva, *parmi les prisonniers espagnols* enfermés au château de Ham : Dominique Bandini, Napolitain, commandant pour l'Espagne dans la ville de Ham. (Bandini mourut de ses blessures.) — Balthasar Caracciolo, de la famille du fameux marquis de Vico, commandant dans Ham. — Cicco de Sangré. — Settimio di Fabii, Romain. — Ernando de Ninfa-Marcello-Molina, — Martio Schiaveta-Scipione-Barone, — Martio-Nicolaï, — Annibali-Martino, — J.-B. Caresciano, tous capitaines commandant dans Ham. Olmeda, commandant des Espagnols, qui, peu de temps après, fut envoyé à St.-Quentin. — Marcello del Gindrie, qui, peu après, fut envoyé à Chauny. — Plus, 700 soldats prisonniers.

On montre dans une espèce de cellule pratiquée dans l'épaisseur des murailles de la monstrueuse tour du Connétable, une pierre qui, dit-on, a servi d'oreiller pendant vingt ans à un pauvre capucin, et sur laquelle la forme de son oreille était restée gravée. La tradition exprime que la jeune fille qui ira chercher *une parcelle de la pierre du capucin, trouvera un mari dans le courant de l'année* ; voici un couplet de la légende :

Filles de Picardie
Venez au caveau de Ham
Et l'église vous marie
Avant qu'il ne soit un an.
Ayez figure vermeille,
Bonne dot, et, pour certain,
Vous bénirez l'oreille
L'oreille du capucin.

M. le comte de Peyronnet a raconté la légende du capucin, dont il fait remonter l'emprisonnement à 1598.

Le chevalier d'Aydie (comte de Riom) d'abord abbé, puis amant, puis mari de la duchesse de Berry, cette fille du régent *dont les particularités journalières et sans fin avec le duc d'Orléans, son père, mettaient son mari hors des gonds* (1), fut enfermé au château de Ham, par une lettre de cachet du régent, pour s'être battu en duel avec un nommé Bouton La cédule portait pour *deux ans,* attendu qu'il avait accepté de se battre en duel avec un roturier. La duchesse de Berry lui fit avoir sa grâce au bout de six mois et ne prit de repos qu'elle n'eût fait pendre le pauvre Bouton, le 19 juin 1717, un mois avant sa mort. M. de Musset a publié un roman intitulé la *Duchesse de Berry*, dont de Riom est le héros.

Le comte de Larochefoucault (de Roucy), exilé à Ham, par suite du ressentiment de la duchesse de Chateauroux. Cette femme, toute-puissante sur l'esprit de Louis XV, exigea pour reparaître à la cour l'humiliation des princes du sang, l'exil de Maurepas, des ducs de Châtillon, de Bouillon, de la Rochefoucault, etc. Ce dernier fut envoyé à Ham par lettres de cachet.

Cassard (Jacques), de Nantes, l'un de ces nombreux et intrépides marins qui ont illustré les côtes de la Bretagne, leur patrie, jeté dans cette prison par lettre de cachet du cardinal Fleury, mort en 1740.

Brochart de Breuil, conseiller au parlement. A la suite d'une ordonnance du roi Louis XV, le parlement cessa de rendre la justice. Meaupou, par arrêt du grand conseil, supprima les charges des conseillers et leur défendit de prendre le titre de

(1) Mémoires de Saint-Simon.

membre du parlement. Les principaux conseillers furent exilés, et Brochart de Breuil fut envoyé à Ham en 1771.

Parmi les prisonniers de la seconde moitié du XVIII• siècle, n'oublions pas de mentionner le Comte de Mailly, de la branche d'Haucourt, parrain du dernier marquis de Mailly-Nesle. M. de Mailly avait eu une querelle avec plusieurs seigneurs de la cour de Louis XV qui s'étaient promis de se battre en duel contre lui jusqu'à ce qu'il succombât. Le roi Louis XV, qui aimait et estimait particulièrement le comte de Mailly, informé de ce projet et voulant le préserver d'une mort presque certaine, prévint l'heure fixée pour la rencontre des parties, fit arrêter le comte en son hôtel et l'enferma dans la citadelle de Ham, en vertu d'une lettre de cachet. Puis, ayant arrangé l'affaire de son autorité, il fit sortir M. de Mailly du château de Ham, et, pour lui donner une nouvelle preuve de son estime, il le nomma gouverneur de la province du Roussillon. Dans ces fonctions, M. de Mailly s'attira surtout l'amour du Roussillonnais. Arrêté en 1794, il fut envoyé à Doullens par André Dumont et guillotiné à Arras, par les ordres de Joseph Lebon, le 25 mars 1794.

On connaît l'histoire du marquis de Marbœuf ou Malbœuf, qu'il ne faut pas confondre avec le gouverneur de la Corse. Ce gentilhomme normand était presque fou, lorsqu'il fut enfermé au château de Ham pour avoir insulté la reine Marie-Antoinette. Il passait son temps à jeter des pièces d'argent après les hirondelles planant au-dessus de l'étang qui baignait les murs de sa prison.

Lautrec (de), dont M. de Peyronnet a écrit l'histoire d'une manière si dramatique (1), fut enfermé à Ham pour avoir tué son oncle au pied des autels. Placé dans un cachot fort humide, il restait toujours couché : sa seule occupation était de distribuer aux rats et aux souris qu'il avait apprivoisés une partie de sa nourriture. Ses ongles, sa barbe étaient d'une longueur démesurée. Lorsqu'on vint lui annoncer qu'il était libre, après quarante-deux ans de captivité, il demanda avec instance qu'on le laissât à Ham. Les habitants de la ville eurent la générosité de l'adopter et de pourvoir à ses besoins jusqu'à sa mort. On en

---

(1) Le livre des Cent et Un, tome VII, HAM, par M. le comte de Peyronnet.

parlait aux enfants, pour les effrayer, comme d'un autre Croquemitaine.

Mirabeau fut détenu à Ham pour avoir publié un *Mémoire au roi sur l'agiotage* ; mais le roi fit écrire en ces termes au gouverneur du château de Ham par le baron de Breteuil : *L'intention du roi est de prendre sur son compte la pension de M. de Mirabeau, et qu'il soit bien traité; j'en préviens le commandant du château de Ham.*

En 1793, quand on amena au château de Ham les prisonniers autrichiens, ces pauvres gens avaient entendu raconter tant de choses des républicains français qu'ils pensaient être mangés vivants : quelle ne fut pas leur surprise de voir toute la population de Ham se porter au devant d'eux, attirée par la nouveauté de leurs costumes, et d'en recevoir de l'argent et des effets ! Dans leur reconnaissance, ils s'écrièrent, les yeux humides de larmes : *Oh ! praves Françouss !* On cite avec plaisir ces traits d'humanité, honorables pour les habitants de la ville de Ham.

Le 12 germinal an III, la Convention, sur la proposition d'André Dumont (de la Somme), décréta l'arrestation de Choudieu, Chasles et Foussedoire. On ne se borna pas là, dit M. Thiers, dans l'*Histoire de la révolution française;* on rappela que Huguet avait pris la parole pendant l'envahissement de la salle, et s'était écrié : *Peuple, n'oublie pas tes droits !* que Léonard Bourdon présidait la société populaire de la rue du Vert-Bois, et qu'il avait poussé à l'insurrection par ses déclamations continuelles ; que Duhem avait encouragé les révoltés pendant l'irruption de la populace ; que les jours précédents, il avait été vu au café *Payen,* à la section des Invalides, buvant avec les principaux chefs des terroristes, et les encourageant à l'insurrection. On dénonça encore d'autres conventionnels, entr'autres Ruamps et Amar, le membre le plus abhorré de l'ancien comité de sûreté générale. A la suite de ces propositions, la Convention décréta l'arrestation de Choudieu, Chasles, Foussedoire, Huguet, Léonard Bourdon, Duhem, Ruamps, Amar, et décida qu'ils seraient conduits sur-le-champ au château de Ham.

Ces huit députés enfermés à Ham après le 4 avril 1795, furent mis en liberté après les travaux de la Convention, le 4 brumaire (26 octobre 1795). Choudieu, placé depuis dans les bureaux du ministère de la guerre, et désigné pour être déporté après le 3 nivôse, se réfugia en Hollande, et s'y établit libraire. Léonard Bourdon, agent du Directoire à Hambourg, en 1805 était

administrateur de l'hôpital - militaire de Toulon. Huguet a été postérieurement condamné à mort, le 6 octobre 1796, comme complice du rassemblement du camp de Grenelle (il avait 39 ans). Amar fut impliqué depuis, et acquitté, dans l'affaire Babeuf.

La Convention ne s'arrêta pas là, et, quoique les chefs de la Montagne eussent été envoyés au château de Ham, on crut qu'il en restait encore d'aussi redoutables. Tallien désigna lui-même à la tribune : Cambon, le dictateur des finances ; Thuriot, autrefois thermidorien, mais redevenu montagnard ; Crassous, l'un des soutiens les plus énergiques des Jacobins ; Lesage-Senault, qui avait contribué à faire fermer leur club, mais qui depuis s'était effrayé de la réaction ; Lecointre (de Versailles), adversaire déclaré de Billaud, Collot et Barrère ; Maignet, l'incendiaire du Midi ; Hentz, le terrible proconsul de la Vendée ; Levasseur (de la Sarthe), l'un de ceux qui avaient contribué à la mort de Phélippeaux, et Granet, de Marseille, accusé d'être instigateur des révolutionnaires du Midi. Tous ces conventionnels, dit le *Moniteur*, furent décrétés d'arrestation, et comme leur huit collègues, envoyés à Ham ; mais, de ces neuf députés, il n'y eut réellement d'enfermés au château de Ham que Lecointre, Maignet, Hentz, Levasseur et Granet ; les autres trouvèrent moyen d'échapper à cet emprisonnement. Est-ce pour ce fait que Louis-Joseph-Méry-Montigny, commandant du fort de Ham, fut appelé au Comité de salut public, le 19 germinal an III (8 avril 1795), et accusé d'avoir mis en liberté des prisonniers ? On peut présumer que non ; car le commandement du fort lui fut rendu, après qu'il eut été entendu. Il mourut peu de temps après, le 16 frimaire an IV (6 décembre 1796.)

Bouchotte, arrêté peu de temps avant le 9 thermidor, par mesure de sûreté générale, fut envoyé à Ham, où il se trouvait avec Pache et d'autres prisonniers, lorsqu'un décret de la Convention, du 5 prairial, statua que les prisonniers du château de Ham : Bache, ex-maire de la commune de Paris ; Audouin, son gendre ; Bouchotte, ex-ministre ; Daubigny, son adjoint ; Clémence, Marchand, Haron, employés au Comité de salut public et de sûreté générale, et Hassenfrats, seraient traduits au tribunal criminel du département d'Eure-et-Loir, pour y être incessamment jugés. Ce procès n'eût pas de suite, et Pache et Bouchotte furent élargis par le Comité de sûreté générale, ce dernier après une prison préventive de seize mois.

Le général Rossignol, si connu par des actes de barbarie, dans la Vendée, où le général Hoche s'illustra par son savoir et son humanité. Arrêté le 13 thermidor (2 août 1794), il fut, par décret de la Convention du 24 nivôse an III (13 janvier 1795), envoyé au château de Ham, où il fut détenu pendant plusieurs mois. Presqu'oublié dans sa prison, il dut sa liberté aux troubles qui précédèrent la journée du 13 vendémiaire. Lorsqu'on lui faisait observer que sa mauvaise tactique faisait tailler en pièces les soldats de son armée, Rossignol répondait : *N'ont-ils pas juré tous de mourir pour la patrie ?* Rossignol a été impliqué depuis dans l'affaire Babeuf, puis dans l'attentat du 3 nivôse, et déporté pour ce fait par Fouché.

Pancemont-Antoine-Xavier Maynaud, évêque de Vannes, incarcéré en 1797 au fort de Ham par le Directoire, fût bientôt après remis en liberté par le Premier consul.

Lorsque les naufragés de Calais arrivèrent au château de Ham, le 2 frimaire an VIII (1799), au nombre de cinquante-deux, parmi lesquels étaient MM. de Choiseul, de Montmorency, de Vibraye, ils étaient dans le plus complet dénuement. Les habitants de Ham s'empressèrent de leur envoyer du bois, des matelas, des couvertures, de l'argent, des aliments et des médecins. C'est à l'humanité des habitants, d'après le rapport même des prisonniers aux Commissaires envoyés, qu'ils durent d'être traités au fort de Ham d'une manière plus humaine. On sait comment ils recouvrèrent leur liberté. M. de Choiseul jeta, de la tour sur l'Esplanade, une lettre attachée à une pierre ; une pauvre femme la trouva et la mit à la poste ; elle était adressée à madame de Choiseul. Grâce à cette lettre et à celle de mademoiselle de Choiseul, écrite au premier consul Bonaparte, les prisonniers furent mis en liberté par un arrêté des consuls du 18 frimaire an VIII. MM. de Montmorency et de Vibraye restèrent encore quelque temps à Ham, et les anciens habitants se rappellent avoir vu M. de Montmorency se mêler aux mascarades qui eurent lieu dans la ville *déguisé en grand diable vert*. On est heureux, au milieu des douleurs de la prison, de trouver quelques pages moins tristes.

Belgrade, ou Bellegarde, mulâtre, né à la Martinique, chef de bataillon, aide-de-camp de Toussaint-Louverture, pris et ramené en France avec lui, fut enfermé à Ham, le 29 nivôse an XI, où il resta jusqu'au 14 février 1814, époque où il fut envoyé à Amiens.

L'abbé Louis-Henri de Briosne, arrêté pour ses opinions religieuses et légitimistes et pour son opposition à Bonaparte dans ses rapports avec le Pape ; transféré de Brest à Ham, le 17 fructidor an XIII, sorti du fort le 14 février 1814. A sa sortie, âgé de cinquante-cinq ans, il semblait *être un centenaire descendu vivant encore dans le tombeau anticipé ; il ne pouvait plus trouver seul ni la porte de sa chambre, ni même son lit.*

En l'an X, on y enferma des Belges accapareurs de grains : Jacques Hoffman, maire de Stemproy ; Nicolas de Borman, maire de Brée ; — Guillaume Claessens, Arnould Claessens, marchands à Maseick ; — Perren Giclissen ; — Louis Cardinaels, maire à Keppel ; — Godefroy Neven, maire à Cauzille ; — Glaentzer, négociant à St.-Goard : — Charles Parcus, négociant à Mayence; Charles-Antoine Razella, id. — Théodore Roethgen, de Grimling ;— Jacques Steinberger, de Dormagen ;—Jacques Wittgens, de Grimling ; — Borghmans, Rayemackers, Schellens de Corsendonck ; — Bertrand, d'Anvers ; — Chrétien Esser, de Grimling ; — Grégoire, Lautin, de Sielsaite ; — Jean-Baptiste Vanden Bosch, de Malines ; — Schneider, maire de Nivenheim ; —Kucks, Henri, de Grimling-Hausen ; — Chrétien Mathiesen, de Norff, etc.

En l'an XII et suivantes, on y envoya les personnes impliquées dans l'affaire de Moreau, de Georges Cadoudal, de Mallet : François L'Hannard, chef d'escadron, au service de l'Allemagne ; — Jean-David Ramel, suisse d'origine ; — Joseph Dulongprey, de Cherbourg ; — Le marquis Jacques Dutheil Larochère ; — Silvain-Nicolas Dutheil fils, capitaine de dragons ; — Armand-François Héraclius de Polignac ;—Auguste-Jules-Armand-Marie, prince de Polignac ; — Louis Leridant ; — Théodore Roussigny, chef d'escadron.

De l'an VIII à 1807, on y enferma des chefs vendéens, parmi lesquels nous remarquons : Desoteux-Cormatin, major de l'armée vendéenne, curieux personnage à tant de titres, et dont parle M. de Lamartine dans le dernier volume de ses *Confidences ;*—Louis-Daniel, de Corsel, ancien chef de chouans ; puis des soldats plus obscurs : Louis Legoff, de Seglin ; — Mathurin Penven, de Auray : — Mathurin Guyomard, de Merdreynac ; — François Thomas, de Guerne ; — Guérin-Jean-Baptiste Lebras, de Auray ; — Antoine Comelin, de Noyal ; — Claude-Samson, de Champ ; — Jean Loyer, de Ménéac ; — Mathurin Daniel, du Roc-Saint-André ; — Jean Guillemot, de Latouche ; — François Courtel, de Motton ; — Jean Honneur, de Putelange ; — Am-

broise Denis, dit *Desbuttet*, du Mans ; — Nicolas-Joseph Dequean, de Messe ; — Jean Geene, patron de vaisseau ; — Edouard Boëssulan, né à la Guadeloupe, au service de l'Angleterre ; — Bernard Roubet, employé aux vivres de la marine ; — Toggia François. Hars François, de Monterblanc ; — Jean Seveno, de Plaudiu ; — Pierre-Anne Dudouit, dit *Des Ruisseaux*, de St.-Malo, ancien capitaine au 2e régiment de la marine à Brest.

En 1806 et 1807, on y envoya bon nombre de prêtres vendeens : Jean-Baptiste Cesvet, de Raton ; — Charles Denis, de Auray ; — Mathurin Lemay, de Lominé ; — Louis Daniel, de Corsel ; — Jean-Baptiste Raymond, de Terve ; Jean-François Patey, du Mesnil Villeman, etc. ; — un capitaine prussien, Ernst-Frédéric Stumer ; — unallemand. Ch. Senig, de Veslaer.

En 1809, Pierre-Marin Merlin, de Surques ; Florentin-Joseph Petit, d'Anez ; — Henri Auguet, de Gauchin ; — François Helart, de Senlenque ; — Louis-Marie-Hubert Merlin, marin, d'Outreaux ; — Charles Leturgé, de Hautecloque ; — Jean Chauvel, de Rucca ; — Mathurin Depagne, de Saint-Postan ; — François Petit, dit *Bocquet*, de Mareuse.

En 1810, Joseph Ximenès de Godoï, cadet espagnol, prisonnier de guerre, né à Ropesa, Estramadure, âgé de 19 ans. (Serait-ce un des fils de Don Manuel Godoï, prince de la paix ?)

A l'occasion des discussions avec le Pape, on y enferma, en 1810, plusieurs ecclésiastiques : Mathieu Pauli, ex-vicaire à Neunkerchen ; — Nicolas-Othon Vanckerckoven, curé à Berlaer ; — Corneil Franck, vicaire à Duffel ; — Pierre Verstappen, curé ; — Guillaume Heslen, curé ; — Vande Goor, curé ; — Corneil Dits, vicaire ; — Henri Wouters, récollet ; Henri Aerts, d'Anvers, récollet ; — Van Bouwel, curé de Kessel ; — en 1811 et 1812 : Vanderswalen Conradus, secrétaire de la mairie de Flessingue, Jean Lyekembrock et Jean Fraser, de Flessingue ; — Korsten, de Midlebourg ; — Luchtens Adrien et Dierickx, prêtres Stivenistes ; — Dionys, de Gierlé, récollet ; — Concha Emmanuel, moine espagnol ; — Menendez Ignacio et Pedro Collado, valets de chambre du prince d'Espagne Ferdinand ; — Sorbi, Tripier, St.-Bonnel, Rivoire, Carrega, Montrond, impliqués dans diverses conspirations. Parmi ces prisonniers, Sorbi, italien, compromis dans la conspiration de Mallet, parvint à s'échapper du fort. On croit reconnaître les détails de son évasion dans un roman intitulé : *Le Cachot de la tour de Ham, ou les deux Frères*. Sorbi, dans sa prison, avait fait la connaissance de

St.-Bonnel, jeune militaire, enfermé comme lui au château de Ham pour avoir entrepris, avec le général Irlandais Kolli, de délivrer les princes d'Espagne, détenus au château de Valançey. Les deux prisonniers se communiquèrent leurs projets et cherchèrent de concert les moyens de s'évader du fort. Par une soirée d'hiver sombre et pluvieuse, ils s'échappèrent de leur quartier et se rendirent sur les remparts, munis d'une échelle de corde qu'ils avaient fabriquée avec de vieux lambeaux ; là, après avoir attaché leur mauvaise échelle le plus solidement possible au mur d'enceinte, près de la Grosse tour, ils tirèrent au sort pour savoir qui des deux descendrait le premier. Le sort fut favorable à Sorbi, qui parvint heureusement à terre. Mais la corde se rompit pendant la descente de St.-Bonnel ; il tomba d'une très grande hauteur, et sa tête frappant sur ses genoux, il se cassa plusieurs dents et se coupa la langue. Meurtri, couvert de sang, il n'en traversa pas moins à la nage le fossé du fort, et se cacha dans les roseaux. Quelques coups de feu ne les atteignirent pas ; ils gagnèrent Compiègne, puis Paris, où ils trouvèrent un refuge. Mais peu de temps après, St.-Bonnel, victime d'une dénonciation, fut repris et envoyé à Vincennes.

A la rentrée de Louis XVIII, le château de Ham renfermait encore, indépendamment de douze prêtres français, quarante-cinq prisonniers, parmi lesquels on remarquait : dix prussiens du corps de Lutzow ; — de Kropf, Charles, de Sanowski Jean, chefs d'escadron ; — d'Aschembach, Ferdinand, capitaine ; — Cunppuis, François, de Normann, Charles, de Nebra, Frédéric, d'Oppeln Jean, de Fleurs Henri-Julien, lieutenants ; — de Moellendorf, aide-de-camp ; — le comte de Hammerstein Hans, général de division au service de la Wesphalie ; — un capitaine russe, Lelowskoy, Ignace ; — dix-huit prêtres belges ou bretons ; — un général anglais, Jacques Campbell et Lina Sassen, sa femme ; — Carmelingh, Henri, capitaine du génie, hollandais ; — Lemor, Hartog, médecin d'Amsterdam ; — Carrega, Antoine-Louis, corse, ancien militaire et, disait-on, cousin de Napoléon ; — Couchery, Victor, frère du député, impliqué dans l'affaire Moreau ; — Buchel, Pierre, prêtre ; — Rivoire, Jean-Pierre, de Lyon, médecin français ; — Concha, moine espagnol ; — six chefs vendéens, parmi lesquels d'Espinay Saint-Luc Adrien-Joseph, maréchal de camp, émigré non amnistié, rentré en France sans autorisation ; âgé de 71 ans, il ne faisait plus que végéter au château de Ham, et *il en était venu au point de ne plus savoir où il était ;* — Lerictant, de Vannes ; — Jacques Rigobert

Bazin, homme de lettres, rédacteur d'un journal intitulé : *le Démocrate,* auteur des *Lettres françaises* et des *Lettres philosophiques,* dans lesquelles il donne de curieux détails sur le général Mallet dont il était l'ami.

Bazin et deux de ses compagnons de captivité étaient parvenus à tromper leurs gardiens, et quelque hauts que soient les murs du château de Ham, ils les avaient heureusement franchis, lorsqu'ils furent rencontrés par un paysan, qui les dénonça ; on courut après eux et on les ramena au fort, où ils furent mis au cachot, avec les fers aux pieds et aux mains pendant un an.

Sous l'Empire, le château de Ham était occupé par la garde départementale. Le régime intérieur était confié à un commandant, un concierge et quatre gardiens. Les détenus étaient séparés en quatre quartiers. La promenade était réglée et mesurée à chaque quartier ; elle durait deux heures. Chaque prisonnier recevait 25 sous ; plus tard, 35 sous.

Louis XVIII, par une ordonnance du 11 mai 1814, ôta au château de Ham sa destination de prison d'Etat, ce qui ne l'empêcha pas d'y envoyer en 1816, le baron de Travot, lieutenant-général, condamné à mort par le conseil de guerre de Rennes, et dont la peine avait été commuée en vingt ans de prison. La raison du malheureux Travot, qui était alors presque sexagénaire, se troubla à l'idée de cette longue captivité, et, lorsqu'il arriva à Ham le 11 avril 1816, elle était entièrement aliénée. L'histoire contemporaine doit un juste tribut d'éloges au dévouement de sa courageuse épouse qui l'accompagna à Ham, plaida à Paris la cause du malheur et obtint, après deux ans, la grâce du malheureux général dont la raison ne revint jamais.

En 1816, le maréchal Moncey y fut enfermé pour avoir refusé de juger le maréchal Ney.

Du Roy de Chaumarey, capitaine du malheureux équipage de *la Méduse,* y a subi, de 1817 à 1819, les trois années de détention auxquelles l'avait condamné le conseil de guerre de Rochefort, le 3 mars 1817.

La révolution de 1830 y a envoyé les ministres de Charles X, à la suite d'un jugement de la cour des pairs du 21 décembre 1830. Le 29 on y amena de Vincennes MM. le prince Auguste-Armand-Marie de Polignac, pair de France, ministre des affaires étrangères et président du conseil des ministres ; M. le comte Pierre-Denis de Peyronnet, pair de France, ministre de

l'intérieur ; M. de Chantelause, Jean-Claude-Balthazar Victor, ministre de la justice, député; M. de Guernon-Ranville, Martial-Côme-Annibal-Perpétue-Magloire, ministre de l'instruction publique, député. C'est au château de Ham que M. de Polignac composa ses *Etudes historiques, philosophiques et morales*, et M. de Peyronnet son *Histoire des Francs*. (1) Ces quatre ministres ont

---

(1) M. P. Hédouin, ancien bâtonnier des avocats à Boulogne-sur-Mer, habitant maintenant Valenciennes, nous communique une lettre autographe de M. le comte de Peyronnet, datée du 23 janvier 1831. Cette lettre nous a paru d'autant plus intéressante, pour l'article que nous publions, qu'elle a été écrite dans le château de Ham, et témoigne des nobles sentiments, de l'esprit plein de grâce, de distinction, et de la haute philosophie chrétienne de l'illustre prisonnier. Nous croyons ne pas commettre une indiscrétion en faisant connaître cette lettre, véritable pièce historique, aux lecteurs des *Archives du Nord*. La voici :

« On vous dit ?... oh, oh, mon cher avocat, vous avez besoin qu'on vous dise que le prisonnier se réjouira s'il reçoit de vous une marque de souvenir et d'affection ! Le beau procès que je vous ferais, tout licencié ès-loix que vous êtes, si je n'étais pas interdit ! Rendez-donc grâce à l'arrêt ; oui, rendez-lui grâce, je vous prie, car vous seriez bien et duement condamné, si la joie des assignations et des plaidoyers n'était pas, Dieu merci, finie pour moi. Malheureusement, ce n'est pas la seule à laquelle il m'ait fallu renoncer. Adieu les bons dîners, les bons entretiens, la bonne politique d'un certain salon circulaire, où l'on discutait, disputait et s'accordait si parfaitement. *Fugaces labuntur*... Ce méchant Horace nous a porté malheur. Le voilà pourtant sur mes nouvelles tablettes, avec les bons compagnons que je n'ai pu encore lui donner. Ne me conseillez-vous pas de le réformer et de le chasser ? En vérité, tout aimable qu'il est, j'en ai quelquefois la fantaisie. Qu'ai-je à faire de ce radoteur, qui m'assure que je puis très-bien vivre de peu, que l'abondance est fastidieuse, et qu'il n'y a rien au monde d'ennuyeux comme une maison bien étoffée où l'on ne manque de rien ? En ce cas, mon ami, vous pouvez croire que je suis en bon lieu pour avoir du plaisir ; car je ne sais guère de quoi l'on n'y manque point. Pas de sang-froid pourtant, ni de résignation, ni de patience : ce sont provisions déjà faites et que j'avais apportées. Aussi m'en trouvé-je amplement pourvu. La santé aussi ne me fait point faute. Mais pour le reste, disette absolue. Et pourtant, mon cher avocat, je vous jure que je ne suis point malheureux, que ce serait folie de me plaindre, qu'il faut m'aimer, m'aimer encore, m'aimer toujours, et puis voilà tout. Adieu. »

De Peyronnet.

Ham, 23 janvier 1831.

(Note de la rédaction des *Archives du Nord*.)

été mis en liberté en 1836; M. de Polignac est parti le 29 novembre 1836 pour Calais où il s'est embarqué. ; M, de Peyronnet pour Clermont-Ferrand (Gironde); M. de Chantelause le 20 octobre 1836 pour le département de la Loire; M. de Guernon le 24 novembre 1836 pour Ranville (Calvados.)

Le 17 juillet 1840, don Ramon Cabrera, chef carliste, chassé de l'Espagne, par Espartero, fut conduit au fort de Ham par mesure politique. Il y resta peu de temps, car il fut évacué sur Lille le 9 août 1840. Plus tard il trompa la vigilance de la police française et il rentra en Espagne en 1847.

Le prince Charles-Louis-Napoléon y arriva le 7 octobre 1840 par suite d'un jugement de la Cour des pairs rendu la veille. Ce fut pendant son séjour à Ham qu'il composa ses *Etudes sur le passé et l'avenir de l'artillerie,* ouvrage plein de curieuses recherches; — *Analyse de la question des sucres* (1842); — *Fragments historiques;* — *De l'extinction du paupérisme en France.*

Louis-Napoléon s'échappa du fort de Ham sous un déguisement le 25 mai 1846. Si les habitants de Ham virent avec plaisir celui qui avait su s'attirer leur sympathie rendu à la liberté, d'un autre côté, dans l'intérêt des malheureux, ils regrettèrent vivement son éloignement, en se rappelant les œuvres de bienfaisance que sa main généreuse avait répandues de toutes parts autour de lui.

Le même jugement de la cour des pairs y avait envoyé M. le docteur Conneau et M. le général Montholon. M. le docteur Henri Conneau, médecin du prince, mis en liberté en 1844, resta prisonnier avec Louis-Napoléon jusqu'à l'époque de son évasion. M. le général Charles-Tristan de Montholon, maréchal de camp, déjà compagnon de captivité de l'Empereur à Sainte-Hélène, a été mis en liberté le 13 juillet 1846, après l'évasion du prince. C'est pendant son séjour à Ham que M. de Montholon a publié l'*Histoire de la captivité de Sainte-Hélène.* La préface est datée du château de Ham (5 juin 1844.)

M. Charles Thélin, attaché au service du prince Louis-Napoléon, autorisé à se constituer volontairement prisonnier, s'échappa avec lui le 25 mai 1846.

M. Demarle, Auguste, commandant d'armes au château de Ham, mis en état d'arrestation, le 26 mai 1846, par suite d l'évasion du prince Louis-Napoléon, fut mis en liberté le 16 juin 1846.

La révolution de 1848 y exila le chef arabe Mohamed-Ben-Abd-Allah, mieux connu par le surnom de *Bou-Maza* (mot à mot le *père de la chèvre*), schérif arabe, se disant représentant de la volonté divine. Après avoir combattu pendant deux ans nos armées en Afrique, il fut à la fin réduit à fuir, abandonné de toutes les populations nomades, fatiguées de la guerre. Il comprit alors seulement la force de nos armes et vint se rendre, le 13 avril 1847. au colonel de St.-Arnauld, en lui disant : « J'ai fait tout ce que j'ai pu pour ma religion et pour mes frères; tu es celui des Français contre lequel j'ai le plus souvent combattu, c'est à toi que je veux me rendre. » Ramené en France, il fut traité à Paris plutôt comme un hôte que comme un prisonnier. A la révolution de février, il chercha à profiter du premier moment de trouble pour s'échapper, et il allait s'embarquer à Brest, lorsqu'il fut arrêté, puis écroué dans la prison de Ham, le 10 avril 1848. Le prince Louis-Napoléon, lors de la visite qu'il fit, le 22 juillet 1849, aux habitants de la ville de Ham, adoucit la captivité de Bou-Maza, en lui donnant la ville pour prison et en augmentant la pension que lui faisait le gouvernement français.

A la suite de la dissolution de l'Assemblée législative, décrétée par le Président de la République, le 2 décembre 1851, les portes du fort se sont ouvertes pour recevoir huit membres de cette assemblée : MM. les généraux Cavaignac, Changarnier, de Lamoricière, Bedeau, Le Flô, M. le colonel Charras, MM. Baze et Roger (du Nord.)

M. Roger (du Nord) a été mis en liberté le 13 décembre 1851. M. Cavaignac le 19 décembre 1851. M. Le Flô est parti pour Boulogne, pour être conduit en Angleterre le 8 janvier 1852. M. Charras pour Bruxelles, le 8 janvier 1852 ; M. Baze pour Aix-la-Chapelle, le 8 janvier 1852 ; M. Changarnier pour Mons, le 8 janvier 1852 ; M. Lamoricière, pour Bruxelles, le 9 janvier 1852.

Quel singulier et méditatif tableau nous offre cette revue des prisonniers de Ham, et combien l'histoire de cette forteresse est féconde en grands enseignements ! CH. GOMART.

Saint-Quentin, le 10 janvier 1852.

CAHIER

SERVANT A L'ENREGISTREMENT DES INDIVIDUS DÉTENUS EN CE CHATEAU, EN VERTU DES ORDRES DU GOUVERNEMENT.

Commençant au 18 germinal, an VIII.

1. *Dezoteux Cormatin*, ex-major de l'armée vendéenne, âgé de

45 ans, enfermé le 18 germinal an VIII, par ordre du ministre de la police. — Mis en liberté le 8 brumaire, an II, par ordre du ministre de la justice.

2. Jacques *Hoffman*, ex-maire de Stemproy, département de la Meuse-Inférieure, âgé de 30 ans, enfermé le 8 vendémiaire, an X. par ordre du ministre commissaire du gouvernement dans le département de la rive gauche du Rhin, prévenu d'exportation de grains à l'étranger. — Mis en liberté le 12 floreal, an X, par ordre du ministre de la police.

3. Nicolas de *Borman*, ex-maire de Brée, département de la Meuse-Inférieure âgé de 35 ans, enfermé le 8 vendémiaire, an X, par ordre du ministre commissaire du gouvernement dans les départements de la rive gauche du Rhin, prévenu d'exportation de grains à l'étranger. — Mis en liberté le 23 nivôse, an X.

4. Guillaume *Claessens*, marchand à Maseick, département de la Meuse-Inférieure, âgé de 48 ans, enfermé le 8 vendémiaire, an X, par ordre du ministre commissaire du gouvernement, etc. — Prévenu d'exportation de grains à l'étranger. — Mis en liberté le 12 floréal an X, par ordre du ministre de la police.

5. Arnould *Claessens*, marchand à Maseick, département de la Meuse-Inférieure, âge de 47 ans, enfermé le 8 vendémiaire an X, par ordre du ministre commissaire du gouvernement, etc., prévenu d'exportation de grains à l'étranger. — Mis en liberté le 12 floréal, an X, par ordre du ministre de la police.

6. *Perren Giclissen*, boucher à Maseick, âgé de 38 ans, enfermé le 8 vendémiaire, an X, prévenu d'exportation de grains à l'étranger. — Mis en liberté le 12 floréal an X.

7. Louis *Cardinaels*, maire à Keppel, enfermé le 8 vendémiaire an X, prévenu d'exportation de grains à l'étranger. — Mis en liberté le 12 floréal an X.

8. Godefroy *Neven*, ex maire à Cauzille, enfermé le 8 vendémiaire an X, prévenu d'exportation de grains à l'étranger. — Mis en liberté le 12 floréal, an X.

9. *Glaentzer*, négociant à St.-Goard, département de Rhin-et-Moselle, enfermé le 8 vendémiaire, an X, prévenu d'exportation de grains à l'étranger. — Conduit à Mayence le 7 floréal, an X, par ordre du ministre de la police.

10. Charles *Parcus*, négociant et homme de loi à Mayence, 39 ans, enfermé le 15 vendémiaire, an X, prévenu d'exportation de grains à l'étranger. — Mis en liberté le 30 nivôse an X.

11. Charles-Antoine *Rasella*, négociant à Mayence, enfermé le 15

vendémiaire, an X, prévenu d'exportation de grains à l'étranger. — Mis en liberté le 30 nivôse, an X.

12. Théodore *Roethgen*, fabricant d'eau-de-vie à Grimling-Hausen, enfermé le 15 vendémiaire an X, prévenu d'exportation de grains à l'étranger. — Mis en liberté le 12 floréal an X.

13. Jacques *Steinberger*, brasseur à Dormagen, enfermé le 1er brumaire an X, prévenu d'exportation de grains à l'étranger. — Mis en liberté le 12 floréal an X.

14. Jacques *Wittgens*, aubergiste à Grimling-Hausen, enfermé le 1er brumaire an X, prévenu d'exportation de grains à l'étranger. — Mis en liberté le 12 floréal, an X.

15. *Borghmans*, cultivateur, demeurant à Corsendonck, enfermé le 1er brumaire an X, prévenu d'exportation de grains à l'étranger. — Evadé le 13 germinal an X.

16. *Rayemackers*, gardeur de vaches à Corsendonck, enfermé le 1er brumaire an X, prévenu d'exportation de grains à l'étranger. — Evadé le 13 germinal, an X.

17. *Schellens*, meunier à Corsendonck, enfermé le 1er brumaire an X, prévenu d'exportation de grains à l'étranger. — Mis en liberté le 20 prairial an X.

18. *Bertrand*, ex-employé des douanes à Anvers, enfermé le 1er brumaire, an X, prévenu d'exportation de grains à l'étranger. — Mis en liberté le 20 prairial an X.

19. Chrétien *Esser*, marchand de charbon de terre à Grimling-Hausen, enfermé le 11 brumaire an X, prévenu d'exportation de grains à l'étranger. — Mis en liberté le 12 floréal an X.

20. *Grégoire*, propriétaire à Sielsaite, enfermé le 24 brumaire an X, prévenu d'exportation de grains à l'étranger. — Mis en liberté le 28 prairial an X.

21. *Lautin*, propriétaire à Sielsaite, enfermé le 24 brumaire an X, prévenu d'exportation de grains à l'étranger. — Mis en liberté le 28 prairial an X.

22. Jean-Baptiste *Vanden Bosch*, batelier à Malines, enfermé le 14 frimaire an X, prévenu d'exportation de grains à l'étranger. — Evadé le 13 germinal an X.

23. *Schneider*, ex-maire de Niveuheim, près Cologne, enfermé le 3 nivôse an X, prévenu d'exportation de grains à l'étranger. — Mis en liberté le 12 florial an X.

24. *Kucks* (Henri), fermier à Grimling-Hausen, enfermé le 3 nivôse

an X, prévenu d'exportation de grains à l'étranger. — Mis en liberté le 12 floréal an X.

25. Chrétien *Mathiesen*, adjoint de Rosellen, mairerie de Norff, arrondissement de Creveld, enfermé le 3 nivôse au X, prévenu d'exportation de grains à l'étranger. — Décédé âgé de 35 ans, le 15 mivôse an XI.

26. Louis *Bellegarde*, ex-chef de bataillon, adjoint aux adjudans commandans, âgé de 38 ans (né à la Martinique, mulâtre), transféré de Brest à Ham, le 29 nivôse an XI. — Sorti le 6 mai 1807.

27. François L'*Hannard*, ex-chef d'escadron au service de l'Allemagne, né à Coutances (Manche), extrait des prisons de Dunkerque et transféré à Ham le 15 fructidor, an XI, transfére à Bicêtre, le 4 thermidor, an XII.

28. Jean-David Ramel, loueur de carosses, né à Aubone en Suisse, âgé de 50 ans, transféré de Bicêtre à Ham, le 26 fructidor an XII, déporté en Suisse, le 5 thermidor, an XII.

29. Joseph *Dulongprey*, négociant, né à Cherbourg (Manche), âgé de 51 ans, transféré du Temple à Ham, le 15 ventôse, au XII, transféré le 23 ventôse, an XII, au château de Joux.

30. Jacques *Dutheil Larochere*, ci-devant marquis, arrivé le 15 ventôse, an XII, transféré au château de Joux, le 23 ventôse, an XII.

31. Silvain-Nicolas *Dutheil* fils, ci-devant capitaine de dragons, arrivé le 15 ventôse, an XII, transféré au château de Joux, le 23 ventôse an XII

32. Armand-François-Heraclius *Polignac*, ex-noble, 31 ans, détenu le 7 messidor, an XII, et transféré à Paris, le 28 pluviôse, an XIII, dans une maison de santé du faubourg St-Antoine.

33. Jules *Polignac* ex-noble, 22 ans, détenu le 7 messidor, an XII et transféré à Paris dans une maison de santé, le 28 pluviôse, au XIII.

Ici on trouve sur le registre d'écrou la mention suivante :

De toutes les personnes qui suivent et qui se trouvaient encore détenues à Ham au 16 *août* 1807, *les noms ont été reportés sur le registre d'écrou qui suit, ouvert le* 16 *août* 1807.

1. Louis *Leridant*. commis-négociant, âgé de 26 ans, arrêté par ordre de l'Empereur, arrivé à Ham le 8 messidor, an XII. — Parti le 16 juin 1810 pour Amiens, et mis en résidence dans une commune distante de 50 lieues de Paris.

2. Théodore *Roussigny*, ex-chef d'escadron au service de la Russie, né à Alençon, âgé de 39 ans, arrêté par ordre de l'Empereur, arrivé à Ham le 14 thermidor, an XII ; transféré le 13 juillet 1809 pour le château de Bouillon.

3. Louis *Legoff*, soldat, né à Seglin (Morbihan), 34 ans, transféré de Joux à Ham le 16 brumaire, an XIII, transféré à Clairvaux (Aube), le 26 août 1811.

4. Mathurin *Penven*, soldat, né à Auray (Morbihan), 28 ans, arrivé le 16 brumaire, an XIII, mort le 17 septembre 1808.

5. Mathurin *Gugomard*, soldat, né à Merdreynac, 23 ans, arrivé le 16 brumaire, parti le 16 juin 1810. Mis en résidence dans une commune distante de 50 lieues de Paris.

6. François *Thomas*, soldat, né à Guerne (Morbihan), 34 ans, arrivé le 16 brumaire, an XIII, décédé le 22 décembre 1808.

7. Guérin, Jean-Baptiste *Lebras*, cordonnier, né à Auray (Morbihan), arrivé le 16 brumaire, an XIII, transféré à Clairvaux (Aube), le 26 août 1811.

8. Antoine *Comelin*, soldat, né à Noyal (Morbihan), 30 ans. Enfermé le 16 brumaire, an XIII ; transféré à Clairvaux (Aube), le 26 août 1811.

9 Claude Samson, meunier, né à Champ (Morbihan), 35 ans. Enfermé le 16 brumaire, an XIII, transféré à Clairvaux (Aube), le 26 août 1811.

10. Jean *Loyer*, laboureur, né à Menéac (Morbihan), 33 ans. Enfermé le 16 brumaire, an XIII, transféré à Clairvaux le 26 août 1811.

11. Mathurin *Daniel*, soldat, né au Roc St-André (Morbihan), 44 ans, enfermé le 16 brumaire, an XIII, transféré à Clairvaux le 26 août 1811.

12. Jean *Guillemot*, charpentier, né à Latouche, commune de Ménéac, (département du Morbihan), 19 ans, enfermé le 16 brumaire, an XIII, transféré à Clairvaux le 26 août 1811.

13. François *Courtel*, menuisier, né à Motton, âgé de 35 ans. Enfermé le 16 brumaire, an XIII; transféré à Clairvaux le 26 août 1811.

4. Jean *Honneur*, soldat armurier, né à Putelange, 33 ans, enfermé le 16 brumaire, an XIII ; transferé à Paris le 6 septembre 1813.

15. Henri-Louis *Briosne*, prêtre, né à Lamballe (Côtes-du-Nord), 50 ans, entré le 17 fructidor, an XIII ; transféré à Amiens le 14 février 1814.

16. Ambroise Denis, dit *Desbuttet*, soldat, né au Mans (Sarthe), 27 ans,

enfermé le 5e jour complémentaire de l'an XIII, évadé avec effraction du secret, avec Boëssulan, dans la nuit du 13 au 14 mars 1808, ayant passé par la cheminée et descendu de la tour de la salle d'armes dans le jardin.

17. Nicolas-Joseph *Dequean*, soldat au 11e cuirassiers, né à Messe (Pas-de-Calais), 36 ans, entré le 5 vendémiaire, an XIV, parti le 28 mai 1810 pour aller en surveillance dans ses foyers.

18. Jean *Geene*, patron de vaisseau, né à Gertrindenberg (Hollande), 45 ans, entré le 4 frimaire, an XIV, sorti le 14 août 1811.

19. Edouard *Boëssulan*, ex-militaire, au service de l'Angleterre, né à la Guadeloupe, 30 ans, enfermé le 2 mai 1806, évadé avec effraction du secret, avec Desbuttet, dans la nuit du 13 au 14 mars 1808.

20. Jean-Baptiste *Stiernon*, prêtre, né à Falmagne (département de Sambre-et-Meuse), 51 ans, entré le 24 mai 1806, transféré à Amiens le 14 février 1814.

21. Bernard *Roubet*, ex-employé aux vivres de la marine, né à Bordeaux, 36 ans. Enfermé le 8 juillet 1806, transféré à Paris le 6 septembre 1813.

22. Jean-Baptiste *Cesvet*, prêtre, né à Raton (Vienne), 58 ans, enfermé le 21 août 1806, mort le 28 août 1807.

23. Charles *Denis*, prêtre, né à Auray (Morbihan), 44 ans, enfermé le 21 décembre 1806 ; parti le 22 avril 1809, mis en résidence hors des départements de l'Ouest.

24. Mathurin *Lemay*, prêtre, né à Lominé (Morbihan), 51 ans, enfermé le 21 décembre 1806, parti le 22 avril 1807, mis en résidence hors des départements de l'Ouest.

25. Louis *Daniel*, ancien chef de chouans, né à Corsel (département des Côtes-du-Nord), 33 ans, enfermé le 20 janvier 1807 ; transféré à Paris le 6 septembre 1813.

26. Jean-Baptiste *Raymond*, prêtre, né à Terve (département des Deux-Sèvres), 59 ans, entré le 30 mars 1807; transféré à Paris le 6 septembre 1813.

27. *Ernst*, Frédéric-Stumer, capitaine prussien, né à Bresslaw (Silésie, Prusse), 38 ans, enfermé le 14 septembre 1807, parti le 31 octobre 1807 sur parole pour se rendre au dépôt de Nancy.

28. *Toggia*, François, professeur vétérinaire, né à Monterblanc (Morbihan), 63 ans, enfermé le 26 novembre 1807, parti le 22 avril 1809 pour Amiens.

29. François *Hars*, cultivateur, né à Monterblanc (Morbihan), enfermé le 10 janvier 1808, mort le 3 avril 1808.

30. Jean *Sevene*, meûnier, né à Plaudren (Morbihan), 30 ans, entré le 10 janvier 1808, parti le 26 août 1811 pour Clairvaux.

31. Jean-François *Patey*, prêtre fanatique, né à Mesnil-Villeman (Manche), 47 ans. Enfermé le 5 août 1808 et transféré à Amiens le 14 février 1814.

32. Pierre-Anne Dudoult, dit *Des Ruisseaux*, chef de timonier, ci-devant employé comme capitaine dans le 2e régiment de Brest marine, d'où il a été renvoyé. Né à St.-Malo, 33 ans, arrêté le 1er septembre 1808, transféré à Rouen le 12 février 1814.

33. Charles *Senig*, ex-militaire, né à Weslaer (Allemagne), entré le 10 avril 1809, mis en liberté le 14 août 1811.

34. Pierre-Marin *Merlin*, instituteur primaire, né à Surques (Pas-de-Calais), né le 25 février 1776, entré le 20 avril 1809, mis en liberté le 14 août 1811.

35. Florentin-Joseph *Petit*, fils, chaufournier, né à Anez (Pas-de-Calais), en 1779, enfermé le 20 avril 1809, mis en liberté le 14 août 1811.

36. Henri *Auguet*, journalier, né à Gauchin (Pas de-Calais), enfermé le 20 avril 1809, parti le 2 avril 1810 en surveillance dans ses foyers.

37. François *Helart*, cabaretier, né à Senlecque (Pas-de-Calais), enfermé le 20 avril 1809, parti le 2 avril 1810, en surveillance dans ses foyers.

38. Louis-Marie-Hubert *Merlin*, marin, né à Outréaux (Pas-de-Calais), entré le 20 avril 1809, mis en liberté le 14 août 1811.

39. Charles *Leturgé*, journalier, né à Hautecloque (Pas-de-Calais). Enfermé le 20 avril 1809, parti le 2 avril 1810 en surveillance dans ses foyers.

40 Jean *Chauvel*, aubergiste, né à Ruca (Côtes-du-Nord), en 1760. Entré le 22 avril 1809 et parti le 28 avril 1810, pour une destination éloignée des côtes, où il doit rester en surveillance.

41. Mathurin *Depagne*, couvreur, né à St.-Postan (Côtes-du-Nord), en 1783. Entré le 22 avril 1809, et parti le 28 avril 1810, pour une destination éloignée des côtes où il doit rester en surveillance.

42. François Petit, dit *Bocquet*, chaufournier, né à Mareuse (Pas-de-Calais), 52 ans, enfermé le 12 mai 1809; mis en liberté le 14 août 1811.

43. Joseph Ximenès de Vega *Godoï*, cadet espagnol, prisonnier de guerre, né à Ropesa en Estramadoure, âgé de 19 ans (un coup de feu au mollet gauche), entré le 29 janvier 1810, sorti le 2 août

1810 pour se rendre à l'armée de Naples, étant nommé sous-lieutenant au régiment d'Issembourg (décret du 29 juin 1810.)

44. Mathieu *Pauli*, ex-vicaire, né à Neunkerchen (département de la Sarre), 35 ans, entré le 18 mai 1810, maintenu en détention jusqu'à ce que les discussions avec le Pape soient terminées. Transféré à Amiens, le 14 février 1814, et mis en liberté le 6 avril suivant.

45. Nicolas-Othon *Vanckerckoven*, curé à Berlaer (département des Deux-Nethes), 38 ans, né à Bruxelles, entré le 6 juillet 1810, Maintenu en détention jusqu'à ce que les discussions avec le Pape soient terminées. Transféré à Amiens le 14 février 1814 et mis en liberté le 6 avril suivant.

46. Corneil *Franck*, vicaire à Duffel, né à Heyst op don Berg, 50 ans, entré le 6 juillet 1810, maintenu en détention jusqu'à ce que les discussions avec le Pape soient terminées. Transféré à Amiens le 14 février 1814 et mis en liberté le 6 avril suivant.

47. Pierre *Verstappen*, vicaire à Kessel (Deux-Nethes), 40 ans, né à Geel, entré le 5 juillet 1810, maintenu en détention jusqu'à ce que les discussions avec le Pape soient terminées. Transféré à Amiens le 14 février 1814, et mis en liberté le 6 avril suivant.

48 Guillaume *Heslen*, curé à Gestel, né à Zoerle, 40 ans, enfermé le 6 juillet 1810, évadé de la plate-forme où il était détenu le 31 juillet 1811, entre six et sept heures du matin.

49. *Vande Goor*, curé à Tongerloo (Deux-Nethes), né à Turnhout, 51 ans, entré le 18 mai 1810, transféré à Amiens le 14 février 1814 et mis en liberté le 6 avril suivant,

50. Corneil *Dils*, vicaire à Poederlé (Deux-Nethes), né à Beerasse, 37 ans, entré le 18 mai 1810, transféré à Amiens le 14 février 1814 et mis en liberté le 6 avril suivant.

51. Henri *Wouters*, ex-récollet, résidant à Anvers, né à Tilborg (Hollande), 53 ans, entré le 18 mai 1810, transféré à Amiens le 14 février 1814 et mis en liberté le 6 avril suivant.

52. Henri *Aerts*, prêtre séculier, résidant à Anvers, né à Lummen (Meuse-Inférieure), 50 ans, entré le 18 mai 1810, transféré à Amiens le 14 février 1814 et mis en liberté le 6 avril suivant.

53. *Van Bouwel*, Adrien-François, curé de Kessel, né à Herenthout, 35 ans, entré le 18 mai 1810, transféré à Amiens le 14 février 1814 et mis en liberté le 6 avril suivant.

54. *Vanderwalen*, Conradus, ex-secrétaire de la mairie de Flessingue, né à Flessingue (Bouches de l'Escaut), 31 ans, entré le 14 septembre 1812, transféré à Paris le 6 septembre 1813.

55. *Luchtens*. Adrien, prêtre stiveniste ou insoumis, né à St.-Pierre près Eughien (département de Gemmapes), 54 ans, entré le 22 septembre 1812, transféré à Amiens le 14 février 1814.

56. *Dierickx*, Philippe-Joseph, stiveniste ou prêtre insoumis, né à Tollembeek (département de la Dyle), 61 ans, enfermé le 22 septembre 1812, transféré à Amiens le 14 février 1814.

Ici le registre est vu et paraphé par le comte Jollivet, inspecteur des prisons d'Etat.

Le 28 septembre 1810. (*Signé*) Le comte Jollivet.

57. *Menendez*, Ignacio, valet de chambre des princes espagnols, né à Madrid, 45 ans, enfermé le 29 septembre 1812, mis en liberté le 19 décembre 1813.

58. *Pedro Collado* dit *Chamore*, valet de chambre du prince Ferdinand (d'Espagne), né à Colmenard, près Madrid, 45 ans, enfermé le 29 septembre 1812, mis en liberté le 19 septembre 1813.

59. *Buchel*, Pierre, ex-prêtre de l'arrondissement de Prum (Sarre), né à Hillesheim, 38 ans, entré le 8 juillet 1812, transféré à Amiens le 14 juillet 1814, mis en liberté le 6 avril suivant.

60. *Concha*, Emmanuel, espagnol, moine de Saint-Augustin, prévenu d'intelligence avec les ennemis de l'Etat, né à Ponteléas (Gallicie), 36 ans, entré le 13 août 1812, transféré à Rouen le 12 février 1814.

61. *Sorbi*, François, professeur de langue italienne, prévenu de manœuvres contre la sûreté de l'Etat, né à Rome, domicilié à Madrid, 31 ans, enfermé le 13 août 1811, évadé le 25 février 1812 à l'aide d'escalade, entre 4 et 5 heures du soir.

62. *Tripier*, André-Jean, propriétaire, prévenu de communication avec l'ennemi, ancien agent de la correspondance des chouans, né à Mayenne, domicilié à Than, 46 ans, entré le 13 août 1811, transféré à Paris le 5 décembre 1813.

63. *St-Bonnel*, Albert-Constant, né à Paris, 27 ans, rentier, prévenu de manœuvres contre la sûreté de l'Etat, enfermé le 43 août 1811, évadé le 26 février 1812 avec Sorbi.

64. *Rivoire*, Jean-Pierre, médecin, condamné à la déportation et évadé de prison, né à Lyon (Rhône), âgé de 35 ans, entré le 13 août 1811, transféré à Rouen le 12 février 1814.

65. *Carrega*, Antoine-Louis, né à Ajaccio (Liamone), domicilié à Paris, ancien militaire français, prévenu de manœuvres contre la sûreté de l'Etat, 48 ans, entré le 13 août 1811, transféré à Rouen le 12 février 1814.

66. *Montrond*, Casimir, rentier, né à Besançon, 42 ans, domicilié à Paris, entré le 2 octobre 1811, mis en liberté le 29 novembre 1811.

69. *Bazin*, Jacques-Rigobert, né au Mans (Sarthe), 40 ans, domicilié à Paris, homme de lettres, arrêté pour n'avoir pas obéi à l'ordre qui l'éloignait de Paris. Entré le 6 octobre 1811, transféré à Rouen le 12 février 1814.

68. *Couchery*, Victor, 39 ans, employé à l'inspection générale de la gendarmerie, né à Besançon, domicilié à Paris, prévenu de menées contre la sûreté de l'Etat. Entré le 6 octobre 1811, transféré à Rouen le 12 février 1814.

69. D'*Espinay St.-Luc*, Adrien-Joseph, âgé de 71 ans, né au Bois-Barli (Eure), domicilié à Paris, général, Comte germanique, au service de l'Autriche, ex-Maréchal de camp depuis le 9 mars 1788, émigré non amnistié, rentré en France sans autorisation. Entré le 6 octobre 1811, transféré à Amiens le 14 février 1814.

70. *Lyckembrock*, Jean, 49 ans, né à Schyedam (département des Bouches-de-la-Meuse), domicilié à Flessingue, estropié du bras droit, ex-secrétaire, interprète général, prévenu de manœuvres frauduleuses. Entré le 6 octobre 1811, transféré à Paris le 6 septembre 1813.

71. *Frazer*, Jean, 35 ans 1/2, né à Flessingue, ex-receveur des droits-réunis, prévenu d'intelligence avec les ennemis de l'Etat. Entré le 6 octobre 1811, transféré à Paris le 6 septembre 1813.

72. *Korsten*, Jean-Marin, 37 ans, né à Zieriksée (Zeelande), domicilié à Midelbourg, marchand, prévenu de manœuvres frauduleuses. Entré le 6 octobre 1811, mis en liberté le 26 mai 1812 pour être mis en surveillance.

73. *Dionys*, Joseph, né à Gierlé, domicilié à Lierre, ex-récollet, prévenu de manœuvres séditieuses. Enfermé le 4 décembre 1811, transféré à Amiens le 14 février 1814.

74. *Lerictant*, Jean-Marie, 36 ans, propriétaire, né à Vannes (Morbihan), prévenu de correspondance avec les ennemis de l'Etat. Entré le 21 mars 1813, transféré à Rouen le 12 février 1814.

75. *Lemon Hartog*, médecin, 49 ans, né à Amsterdam, complice de manœuvres frauduleuses. Enfermé le 10 avril 1813, transféré à Anvers le 14 février 1814 et mis en liberté le 16 avril suivant.

76. *Campbell*, Jacques, officier, âgé de 72 ans, né à Bellevue en Ecosse, domicilié à Edimbourg, enfermé le 17 mai 1813, transféré à Amiens le 14 février 1814.

77. *Sassen* Lina, femme Campbell, âgée de 36 ans, né à Orfrise

(Ecosse), enfermée le 17 mai 1813, transférée à Amiens le 14 février 1814.

78. *De Kropf*, Charles, chef d'escadron prussien, 28 ans, né à Postdam, domicilié à Berlin. Entré le 15 juillet 1813, transféré à St.-Michel le 12 février 1814.

79. *De Sanowsky*, Jean, capitaine, se disant chef d'escadron au service de la Prusse, 36 ans, né à Gomel en Prusse, domicilié à Fransbourg (Prusse), entré le 15 juillet 1813, transféré à St-Michel, le 12 février 1814.

80. *D'Aschenbach*, Ferdinand, capitaine au service de la Prusse, 37 ans, né à Bergarde (Poméranie), domicilié à Milith (Silésie), entré le 15 juillet 1813, transféré à St.-Michel le 12 février 1814.

81. *Lelowskoy*, Ignace, capitaine russe, 28 ans, né à Calonga (Russie), entré le 15 juillet 1813, transféré à St.-Michel le 12 février 1814.

82. *Cumppuis*, François, lieutenant prussien, 21 ans, né à Siégnard (Prusse), domicilié à Stettin, entré le 15 juillet 1813, transféré à St-Michel le 12 février 1814.

83. *De Normann*, Charles, lieutenant prussien, 41 ans, né à Feurichtnoch (Prusse), domicilié à l'Isle d'Usedom, entré le 15 juillet 1813, transféré à St.-Michel le 12 février 1814.

84. *De Nebra*, Frédéric, lieutenant prussien, 33 ans, né à Radestadt (Schwartzemberg), entré le 15 juillet 1813, transféré à St-Michel le 12 février 1814.

85. *D'Oppeln*, Jean, lieutenant au service de la Prusse, 28 ans, né à Kœnisberg, entré le 15 juillet 1813, transféré à St.-Michel le 12 février 1814.

86. *Demoellendorf*, Edouard, lieutenant aide-de-camp au service de la Prusse, 22 ans, né à Berlin, entré le 15 juillet 1813, transféré à St.-Michel le 12 février 1814.

87. *Defleurs*, Henri-Julien, lieutenant à la garde royale de Prusse, 22 ans, né et domicilié à Berlin. Enfermé le 22 août 1813, transféré à Saint-Michel le 12 février 1814.

88. *De Hammerstein Hans* (le comte), général de division au service de Wesphalie, âgé de 40 ans, né à Hitteshein, en Wesphalie, domicilié à Cassel, prévenu d'intelligences avec l'ennemi. Entré le 11 septembre 1813, transféré à Saumur le 9 février 1814.

89. *Camerlingh*, Henri, capitaine du génie, arrêté par mesure de sûreté, né à Vanneperveen (département des Bouches-de-l'Issel), 35 ans, arrivé le 1er janvier 1814, transféré à Saumur le 9 février 1814

Ici le registre d'écrou est arrêté par suite de l'ordonnance du roi du 11 mai 1814, portant suppression de toutes les prisons d'Etat du royaume de France. (Signé, CARETTE.

1. *Travot*, Jean-Pierre, lieutenant-général en retraite, âgé de 49 ans, né à Poligny (Jura), le 7 janvier 1767. Enfermé à Ham le 11 avril 1816 en commutation de la peine de mort en 20 ans de détention, par lettres de grâce du 27 mars 1816. Transféré à Paris le 20 février 1816 dans une maison de santé.

2. *Du Roy de Chaumarey*, Hugues, ancien capitaine de la frégate *la Méduse*, âgé de 53 ans, né à Varses, département de la Corrèze, entré le 11 septembre 1817, condamné à 3 ans de détention par un conseil de guerre, à Rochefort, le 3 mars 1817, mis en liberté le 4 mars 1820, le temps de sa détention étant fini.

3. *De Polignac*, Auguste-Jules-Armand-Marie, pair de France, ex-ministre des affaires étrangères et président du conseil des ministres, âgé de 50 ans, condamné à la peine de la déportation par arrêt de la cour des pairs du 21 décembre 1830, détenu à Ham par ordre du ministre Montalivet, en date du 28 décembre 1830 ; parti du château de Vincennes le 29 décembre 1830, à dix heures du soir, est arrivé à Ham le 30 décembre à 2 heures de l'après-midi. Parti le 29 novembre 1836 pour Calais, où il fut conduit par un officier de gendarmerie pour l'embarquer.

4. *De Peyronnet*. Pierre-Denis, 52 ans, pair de France, ex-ministre de l'intérieur, condamné à la peine de la prison perpétuelle par arrêt de la cour des Pairs du 21 décembre 1830. Détenu à Ham le 30 décembre 1830. Mis en liberté le 21 octobre 1836, sur parole, pour se rendre à Monferrand (Gironde.)

5. *De Chantelauze*, Jean-Claude-Balthazar-Victor, ex-ministre de la justice, député, 43 ans, condamné par arrêt de la cour des Pairs à la peine de la prison perpétuelle. Entré à Ham le 30 décembre 1830, mis en liberté sur parole le 20 octobre 1836 pour aller dans le département de la Loire.

6. *De Guernon-Ranville*, Martial-Côme-Annibal-Perpétue-Magloire, 43 ans, ex-ministre de l'instruction publique, député de Maine-et-Loire, condamné à la peine de la prison perpétuelle par arrêt

de la cour des Pairs du 21 décembre 1830. Conduit à Ham le 30 décembre 1830. Mis en liberté sur parole le 14 novembre 1836 pour se rendre à Ranville (Calvados).

7. *Cabrera don Ramon*, chef carliste, 31 ans, arrivé le 17 juillet 1840 (mesure politique). Parti le 9 août 1840, transféré à Lille.

8. *Bonaparte*, le prince Charles-Louis-Napoléon, 32 ans, arrivé le 9 août 1840 à 1 heure du matin, transféré à Paris le 11 août 1840. Retransféré à Ham le 7 octobre 1840 par suite d'un arrêt de la cour des Pairs du 6 octobre 1840, qui le condamne à une prison perpétuelle. Evadé le 25 mai 1846 à sept heures du matin, à l'aide d'un déguisement.

9. *Conneau*, Henri, docteur en médecine, âgé de 37 ans, né à Milan, de parents français, enfermé à Ham le 11 octobre 1840, par suite de l'arrêt de la cour des pairs du 6 octobre 1840 qui le condamne à 5 années d'emprisonnement. Mis en liberté le 24 octobre 1846 avec remise du reste de sa peine.

10. *De Montholon*, Charles-Tristan, maréchal de camp en disponibilité, âgé de 58 ans, né à Paris, enfermé à Ham par suite d'un arrêt de la cour des pairs du 6 octobre 1840, qui le condamne à 20 ans de détention. Entré le 16 octobre 1840, transféré dans une maison de santé à Chaillot le 16 octobre 1841, réintégré en la prison de Ham le 14 novembre 1841. Mis en liberté le 13 juillet 1846, remise du reste de sa peine lui ayant été accordée.

11. *Thélin*, Charles, attaché au service de Louis-Napoléon, arrivé le 22 octobre 1840, autorisé à se constituer volontairement prisonnier, pour le service du prince. Parti avec lui lors de son évasion, le 25 mai 1846.

12. *Demarle*, Auguste, chef de bataillon, commandant le château de Ham, mis en état d'arrestation le 26 mai 1846, par suite de l'évasion du prince Louis-Napoléon. Mis en liberté le 16 juin 1846, par décision ministérielle.

13. Mohamed ben Abdallah, dit *Bou-Maza*, chef arabe, enfermé le 10 avril 1848, par mesure de sûreté.

14. *Cavaignac* (le général), entré le 4 décembre 1851, à 3 heures 50 minutes de l'après-midi. Mis en liberté le 19 décembre 1851.

15. *Changarnier* (le général), entré le 4 décembre 1851, parti pour Mons, le 8 janvier 1852.

16. *Lamoricière* (le général), entré le 4 décembre 1851, parti pour Cologne (Prusse), le 9 janvier 1852.

17. *Bedeau* (le général), entré le 8 décembre 1851, parti pour Bruxelles le 9 janvier 1852.

18. *Le Flô* (le général), entré le 4 décembre 1851, parti pour Boulogne pour être conduit en Angleterre, le 8 janvier 1852.

19. *Charras* (le colonel), entré le 4 décembre 1851, parti pour Bruxelles le 8 janvier 1852.

20. *Baze*, ex-représentant, entré le 4 décembre 1851, parti pour Aix-la-Chapelle, le 8 janvier 1852.

21. *Roger* (du Nord), ex-représentant, entré le 4 décembre 1851, mis en liberté le 13 décembre 1851.

HOMMES ET CHOSES.

—

Le général Locqueneux.

André-Joseph Locqueneux, né le 31 octobre 1786, à Saint-Souplet, village non loin du Câteau-Cambrésis, lieu de naissance du maréchal Mortier, entra fort jeune au service militaire, comme simple soldat, dans le 17e de ligne. Il conquit successivement tous ses grades sur le champ de bataille, jusqu'à celui de chef de bataillon qu'il obtint en 1813, à 16 ans. Il n'était encore que sergent lorsqu'il se distingua à la bataille d'Eylau par une action d'éclat. L'aigle de son régiment allait tomber entre les mains des Russes; le jeune sous-officier s'en empare, la jette sous ses pieds dans la neige, la défend intrépidement avec sa bayonnette, et, blessé dans cette lutte inégale, il la rapporte triomphant au milieu des débris du régiment, qui avait été foudroyé par les batteries ennemies; il ne restait que sept hommes de sa compagnie. Il eut occasion de se distinguer aussi dans la campagne de 1809, contre les Autrichiens. Alors sous-lieutenant, il se trouvait à l'attaque du pont de Landshut, défendu par quatre pièces de canon. Déjà sur ce point un bataillon du 13e léger avait été écrasé par la mitraille. L'Empereur était là; il ordonne au 17e de ligne de s'avancer et d'enlever le pont à la bayonnette; le capitaine et le lieutenant sont renversés; le sous-lieutenant Locqueneux se met bravement à la tête de sa compagnie, fait battre la charge, s'empare du pont et des canons et fait prisonniers les canonniers qui les servaient. Emporté par son ardeur, il poursuit les fuyards jusque dans la ville, où il rencontre une colonne de grenadiers hongrois. Aussitôt, sans hésiter, il fond avec sa petite troupe sur cette masse d'hommes qui, pris à l'improviste, mettent bas les armes et se rendent à discrétion. Quelques jours après, l'Empereur, passant la revue de ce bataillon, donna des éloges et de l'avancement au jeune sous-lieutenant dont la conduite énergique avait été admirée de l'armée. Il fut blessé à la bataille de Wagram. Capitaine de grenadiers dans la retraite de Russie, il fit constamment preuve de courage et d'énergie et fut du petit nombre de ceux qui échappèrent à ce désastre. Désigné pour commander le batail-

lon qui s'était formé des débris du régiment, il continua la guerre sur les bords de l'Elbe. Le commandant Locqueneux prit part aux derniers succès que l'armée française remporta en avant de Dresde. L'Empereur s'étant dirigé avec la plus grande partie de l'armée sur Leipzig, et ne voulant point abandonner la ville de Dresde, y avait laissé les 1er et 14e corps d'armée, commandés par le maréchal Gouvion Saint-Cyr et le général comte Lobau. Bientôt cette ville fut bloquée par les Russes et les Autrichiens. Dans une des sorties, le commandant Locqueneux, à la tête d'une avant-garde, forte de 500 hommes, marche résolument sur un village où les Russes s'étaient retranchés, enlève leur position défendue par six pièces de canon, les poursuit et leur fait plus de prisonniers qu'il n'avait de soldats sous ses ordres. Cette action, exécutée sous les yeux de tout le corps d'armée, fit le plus grand honneur au chef de bataillon.

La chûte de l'Empire arrêta le jeune militaire dans la carrière brillante qui s'ouvrait devant lui. Fait prisonnier de guerre à la capitulation de Dresde, il ne reprit du service qu'en 1819. Il entra comme chef de bataillon dans la 2e légion des Côtes-du-Nord, puis dans le 64e de ligne; il passa avec son grade dans le 1er régiment de la garde royale en 1828; il se trouvait avec son bataillon dans les journées de Juillet, à la porte St.-Denis, où il fut blessé. Après la révolution de 1830, M. Locqueneux fut employé comme lieutenant-colonel dans l'état-major général de l'armée du Nord. Colonel du 1er régiment de ligne, en 1832, il fit deux ans la guerre en Afrique avec ce beau régiment, qui n'était pas seulement le premier dans l'ordre des numéros, mais qui l'était encore par la discipline, par la bonne tenue et le zèle qui l'animait pour le service militaire. Les rapports des inspecteurs-généraux de l'armée le constatent et donnent à son colonel des éloges mérités. C'est en Afrique que M. Locqueneux reçut les insignes de commandeur de l'ordre de la Légion-d'Honneur; il avait été fait chevalier en 1812, officier en 1815, chevalier de St.-Louis en 1822. Revenu en France à cause de l'état de sa santé, il fut mis à la tête du 54e de ligne; nommé maréchal de camp en 1842 et fait baron par le roi Louis-Philippe, il eut le commandement du département de la Haute-Marne, où il était sous les ordres de notre honorable collègue, M. le lieutenant-général comte Merlin, qui commandait la division. M. le général baron Locqueneux ne tarda pas à devenir aussi notre collègue; vous l'avez admis en 1847, à l'unanimité, comme membre résidant. Vous vous rappelez de l'avoir vu au milieu de vous, en 1850, le jour où vous célébriez le 25e anniversaire de la fondation de la Société des Enfants du Nord! Hélas, vous ne deviez plus le revoir!

M. le général Locqueneux est mort le 20 juillet 1851, à l'âge de 64 ans, dans la ville du Quesnoy où il s'était retiré; mis à la retraite, après la révolution de Février, il y vivait au sein de sa famille, entouré d'une grande considération, jouissant de l'estime et de la confiance de ses concitoyens, qui venaient de lui en donner une preuve récente en le nommant membre du conseil-général. Bon citoyen, ami de l'ordre, n'ayant en vue que

361038A

les intérêts du pays, il remplissait les fonctions de conseiller général avec le zèle, la sollicitude, le dévouement qu'il avait coutume d'apporter dans sa carrière militaire. Il était préoccupé de ses devoirs administratifs, et dans une lettre écrite trois jours avant sa mort, il nous parlait de la réunion du conseil général et du désir qu'il avait de s'y rendre, lorsque tout-à-coup, sans qu'aucun indice vint annoncer sa fin prochaine, il fut subitement enlevé à ce qu'il avait de plus cher, à la compagne de sa vie, qui ne peut se consoler d'une perte aussi cruelle. M. le général Locqueneux ne laisse pas d'enfants; toutes ses affections se concentraient sur sa femme, qui du reste en était bien digne par la distinction de son esprit et les qualités de son cœur. Ce qui distinguait le brave général Locqueneux, c'est un esprit d'ordre et de régularité, un caractère bienveillant qui n'était pas exempt de fermeté dans le service militaire ; il savait au besoin résister aux sollicitations de la faveur pour n'écouter que la voix de la justice. Aussi était-il aimé et respecté dans les régiments qu'il a commandés. Tous ceux qui l'ont connu, qui ont pu apprécier la bonté de son cœur, ses heureuses qualités, en gardent un souvenir précieux. En joignant nos regrets à ceux de ses nombreux amis, nous avouons qu'en cette circonstance nous avons plutôt cédé au mouvement de notre cœur que consulté nos forces pour essayer de retracer les principaux événements de la vie militaire du général Locqueneux et de rendre à sa mémoire un hommage digne d'elle.

Aug. Delsart,
Secrétaire de la Société du Nord.

Mercier et le Monument de Fénélon.

Mercier, l'auteur du *Tableau de Paris*, surnommé l'homme aux paradoxes, avait une manière toute particulière d'envisager les choses ; plus il avança en âge, plus il attaqua les idées reçues, plus il lança ses foudres contre Boileau, Descartes, les peintres célèbres de nos grandes écoles, et tout ce qui était respecté et vénéré de temps immémorial. Lorsqu'au commencement de ce siècle la municipalité de Cambrai découvrit et exhuma les cendres de Fénélon qui faillirent être dispersées durant les tristes orgies de la Révolution, elle organisa une souscription pour élever un monument à l'illustre prélat et y déposer ses précieux restes. Mercier, alors âgé de près de 70 ans, trouva dans cette circonstance l'occasion de se signaler, et il adressa aux Cambrésiens la lettre au moins singulière qui va suivre ; c'est ce qu'on peut appeler son paradoxe d'adieu :

Louis-Sébastien Mercier, *membre de l'Institut national, aux Maire et habitants de Cambrai :*

» Avoir découvert le crâne, ou la ci-devant calotte noire ou rouge » de Fénélon, c'est absolument la même chose, car ce n'est point ce » crâne, pas plus que la calotte, qui a enfanté les bons et excellents » ouvrages de l'archi-pontife.

» Laissez la dépouille des morts où elle se trouve, ne touchez point » à leurs cendres : c'est ainsi qu'il faut les honorer ; apothéoses ! » est-ce bien (la main sur la conscience), pour les morts qu'elles se » font ? Et qu'allez-vous faire ? allumer des flambeaux en plein jour, » sonner toutes les cloches, vous mettre, vous prosterner en procession.... *l'homme n'est point là,*

» Vous payerez ensuite un statuaire pour couvrir de colonnes jaspées » des ossemens; je vous le répète d'une voix haute : *Fénélon n'est* » *pas là*

» Les cabaretiers, aubergistes et limonadiers seront enchantés du » *tombeau* et des pierres qui pleurent ; ils y gagneront, ils diront aux » voyageurs : restez chez nous jusqu'à demain, nous vous ferons voir » des marbres sculptés et des épitaphes en or, mais la gloire de Fénélon n'en sera pas plus étendue pour cela. Tout ce qui pense vit de » Dieu. Fénélon n'est plus sur cette misérable terre, *il est dans le* » *monde des esprits*. Bâtissez une chaumière, donnez-là à un indigent, » et mettez sur la porte : *l'esprit de Fénélon*. Entendez-vous cela ! » Fénélon aimera mieux qu'on fasse quelque bien à un pâtre qu'à un » doreur ; autorités constituées ? Les tombeaux ne logent personne. » Laissez la pourriture aux vers, et ne l'enfermez ni dans un sarcophage, ni dans un reliquaire ; c'est dans le *monde des esprits* que » nous devons voir toutes choses ; ne nous attachons point au matériel : l'union de l'âme avec le corps est accidentelle, passagère, humiliante, quand la séparation est faite, n'allez pas rappeller l'*accident* ; le squelette de Fénélon m'afflige, je suis bien fâché qu'on » l'ai trouvé ; ce n'est ni l'avant-bras, ni les phalanges de ses doigts » qui ont écrit ce que nous lisons. J'aimais à me figurer que Fénélon » avait à peine un corps, ou qu'il était dissous tout entier; ainsi que sa » soutanelle et son *rochet*. Pompes funèbres, qu'annoncez-vous l'erreur, l'erreur des plus folles dépenses et le triomphe des plus basses » superstitions ?

» Tailleurs de marbre, c'est l'orgueil qui vous appelle, on vous rencontre en tout lieu.

» J'ai vu J.-J. Rousseau manquer de bois pour se chauffer pendant » l'hiver ; à sa mort on fit venir des statuaires.

» Il y a peut-être dans vos murs un Fénélon qui manque de » soupe (1). Apprenez à le connaître, déterrez le mérite ; voilà un » estimable orgueil. Vous voulez honorer la mémoire d'un célèbre » écrivain, oh ! que ce soit du moins d'une manière utile. Réimprimez » ses *œuvres*, non ce *Télémaque*, débris d'Homère, roman médiocre, » mais bien cet admirable *Traité de l'existence de Dieu*, ouvrage unique » et qui porte la conviction dans tous les cœurs. Distribuez ce *livre* » qui n'est pas assez répandu, parce qu'il n'est pas futile comme les » *amours d'Eucharis*.

» Qui a fait ce livre ? oh ! vous ne le possédez pas, cet auteur ! » Il est dans une région où il sourit de vos hommages, et d'où il applaudit à ma *pensée*.

---

(1) Donnez-lui une soupe, mais non à la *Rumfort*. La soupe économique est le *minimum* de la charité, et voilà pourquoi tous les gouvernements de ce bas-monde l'ont adoptée.

» Eh ! Si chaque ville voulait bâtir pour ses morts de magnifiques » niaiseries, des mausolées, puis baiser leurs ossements, encenser leur » pourriture et mettre le marbre dans l'attitude de la douleur, proces- » sionner, puis *Bossuétiser* (1). Ne serait-on pas en droit de dire à » tous les municipaux : épargnez votre cire, laissez en paix vos clo- » ches ; ne perdez point de temps en processions, en futiles discours, » donnez aux indigents le prix de vos fêtes ; il y entre naturellement » de la vanité, car ne les présidez-vous pas ? Le nom de Fénélon ap- » partient à l'univers et non à votre ville ; ce n'est pas vous qui l'im- » mortaliseriez, ce n'est point le sculpteur, ce n'est point même l'orateur » à grandes paroles qui rendra sa mémoire plus auguste ; *Fénélon est* » *dans le monde des esprits*. Si vous n'entendez pas ces mots ou si » vous ne voulez pas les entendre, son esprit ne descendra point au » milieu de vos coûteuses, froides et inutiles cérémonies, mais il visi- » tera la cabane du pauvre, bâtie en son nom et à l'exemple de sa cha- » rité ; il soufflera avec joie sur le *volume* plein du saint nom de Dieu, » et réimprimé par vos soins ; il hâtera ainsi la conversion de quelque » malheureux incrédule, au cœur endurci, il guérira en lui la plus dé- » plorable des maladies, la *goute séreine de l'âme*, car l'athée est un » véritable aveugle, et le livre de Fénélon est le mieux fait que je » connaisse pour lui rendre la vue. Réimprimez donc ce livre ?

» Un poète a dit le *cygne de Cambrai*. Ne vous servez point de cette » mauvaise expression : que jamais le nom d'un animal emplumé ou » sans plumes ne soit applicable à l'homme.

» Luxe de la mort ! décoration des mausolées ! fastes des tombeaux ! » pompes funèbres, vous êtes la plus froide des extravagances hu- » maines.

» Sur une simple pierre, gravez le nom de Fénélon, ce nom dira tout. » Tout être intelligent a son nom ; ce nom est distinct, et nul ne peut » s'en emparer. *Bâtissez la chaumière*, et si vous ne me comprenez » pas, suivez la folie ordinaire, perdez le temps et l'argent, l'esprit de » Fénélon saura bien sur qui descendre. »

Signé : Mercier. (2)

Cette lettre excentrique se trouve, en autographe, dans les archives de la ville de Cambrai ; on en a publié un extrait mutilé, tronqué et inexact dans un article, piquant du reste, composé par M. *Charles Monselet* sur *Sébastien Mercier*, reproduit dans une compilation que les contrefacteurs *Meline, Lans et Comp*ie. de Bruxelles font paraître en cette ville sous le titre de *Revue de Paris*. C'est dans le tome XI (novembre 1850) de la *nouvelle série* de ce *pastiche*, pet. in-12, qu'on retrouvera la prétendue re-

---

(1) *Bossuétiser*, c'est-à-dire composer et débiter des oraisons funèbres.

(2) Au style piquant et singulier de cette lettre, on reconnaît l'auteur du *Tableau de Paris* et de *l'an 2240*, et de plusieurs autres ouvrages vraiment originaux.

Copié à Cambrai, le 18 mars 1848, sur la lettre autographe qui se trouve dans les archives de la ville.

production de la lettre que nous donnons ici en entier et telle qu'on peut la lire aux archives municipales de Cambrai, si les amateurs d'autographes ne l'ont pas dépaysée. A. D.

Les Heures de Cambrai, en 1507.

La cité épiscopale de Cambrai, qui ne vit jouer dans son sein les presses de *Bonaventure Brassart* que vers 1520, n'avait point encore d'imprimerie en 1507. Elle était donc obligée d'avoir recours aux presses étrangères pour la fabrication même des livres nécessaires au culte. *Simon Vostre*, libraire à Paris, était alors en possession de produire les *Heures* imprimées de presque tous les diocèses de France et des Pays-Bas ; il possédait une superbe collection de *bois gravés* de toutes dimensions pour illustrer et encadrer ces Heures de manière à les amener le plus possible à être pareilles aux *preces piæ* manuscrites et chargées de miniatures. Afin de rendre l'illusion plus complète, on conflait les labeurs de Simon Vostre, tirés sur peau de vélin, à d'habiles enlumineurs et rubricateurs qui ornaient ces livres de majuscules d'or et d'outremer et en coloriaient les gravures Ces produits de la typographie différaient toutefois des Heures manuscrites en ce qu'elles étaient souvent plus complètes, et aussi en ce que les marges offraient des petits hors-d'œuvre où l'on glissait des danses des morts, des épisodes historiques, des passages de l'Histoire-Sainte, représentés dans mille petites figures naïves et délicates, avec des explications en prose et en vers. Nous connaissons plusieurs de ces volumes du premier siècle de l'imprimerie, illustrés avec une richesse et une abondance inouies ; telles sont les Heures à l'usage du Mans, grand in-8°. Il faut croire, en voyant tant de variétés dans les ornements de ces textes pieux, que nos pères, qui passaient beaucoup de temps à l'église, avaient besoin, pour tenir leur attention éveillée, du secours d'une foule de petits divertissements empruntés aux arts de la gravure, de la typographie et de la poésie.

Pour ne pas sortir de nos limites, nous allons parler des Heures de Cambrai, qui, quoique classées parmi les plus simples et les plus modestes, sont encore fort jolies. Elles portent pour titre : *Ces presétes heures a lusaige de Câbray au lôg sans requerir auec les hystoires de lapocalipse et les miracles Nostre Dame et plusieurs aultres hystoires faictes a lâtig ont esté imprimees pour Symon Vostre Libraire.* (sans date, mais 1507), in-8° gothique, 144 folios encadrés et 23 grandes figures. Signatures a — p, plus a, e, i et ✠

Derrière le titre qui porte la marque gravée de *Simon Vostre*, pendue à un arbre et soutenue par deux chiens danois, on trouve un almanach pour XXII ans de 1507 à 1528, ce qui fait remonter la date de l'impression du livre à la première de ces années. Le f° suivant montre un squelette entouré des planètes, etc., ayant un fou agenouillé entre les jambes ; on y lit les rapports des planètes avec les parties du corps et les saisons favorables à la saignée, selon les tempéraments. Vient ensuite un calendrier

dont chaque mois est orné de figures contenant les signes du zodiaque personnifiés, les occupations et les jeux de chaque mois. Il est à remarquer que la liste des saints que l'on fête à Cambrai est plus chargée que celle des autres diocèses et qu'on y signale mentionnés sainte Aldegonde, St. Géry, St. Vaast, St. Aubert, St. Ghislain, St. Amand, St. Ursmar, St. Bertin, St. Winox et autres bienheureux apôtres du nord des Gaules qu'on ne trouve guères que dans ces Heures. Dans le même calendrier, des quatrains qualifient chaque mois; nous allons les rapporter en rétablissant les abréviations:

Je me faiz *iauvier* appellier
Le plus froit de toute l'année;
Mais si me puis-ie bien vanter
Que ma saison est approuvée.

Je suis *février* le hardy
Auquel moys la Vierge royal
Alla au temple des iuifz
Faire présent espécial.

Je suis noble *mars* florissant
Très gentil, très vertueux
En moy vient biens fructifians
Car ie suys large et plantureux.

Je suis *avril* le plus joly
De tout honneur et vaillance
Car en mon temps fut confranchy
Le monde du fer d'une lance.

De pareil à moy encor point n'a
En toute ceste assemblée
Car qui bien nomer me saura
Je suis le franc Roy de l'année.

Chacun sçet ma saison est belle
Je suis le moys de *juing* nommé,
Qui fait tondre, la chose est telle,
Berbis, moutons, à grant planté.

Et je croye se ie vous disoye
Les valleurs qui sont en mon fait
Que point creu de vous ne seroye
Moy qui suis le moys de *juillet*.

Je suis *aoust* auquel nul loisir
Ne doit prendre, ne séjourner;
Faucher, semer, sans grant loysir,
Mettre en granche, batre, vanner.

Je me faiz *septembre* appeller
Plain de tous biens en tous endrois.
On peut en ma saison trouver
Fourment, vin, avoines et pois.

Celuy qui de moy se remembre
Se doit resiouir grandement,
Car suis nommé le moys d'*octobre*
Qui fait cueillir vin de serment.

Je faiz allumer maint tison
Novembre suis qui regne à plain ;
Que toute personne de façon
Doit penser d'avoir vin et pain.

Je suis *décembre* le courtoys
Que sur tous doys estre loué,
Quant en mon temps le roy des roys
Fut de la Vierge enfanté.

L'ouvrage s'ouvre ensuite par une grande figure en bois en regard du texte de l'Evangile selon Saint-Jean, suivi de la passion de J.-C. Dans les encadrements est enchassée l'histoire de Joseph comprise en vingt-sept petits tableaux expliqués en français. Des ornements fantastiques et variés complètent les entourages. Douze sybilles, des chasses, des bergeries, des jeux, des danses, des joueurs d'instruments viennent ensuite. Comme ornements des prières et des psaumes, on voit, outre les grandes figures en bois, des petits sujets représentant les quinze signes de la fin du monde, les vertus théologales et cardinales : la Foi, l'Espérance et la Charité soumettant Mahomet, Judas et l'hérésie ; la Justice, la Prudence, l'Atrenpance (la tempérance) et la Force subjuguant Néron, Sardanapale, Tarquin et Holopherne. Quarante-huit petites figures de l'Apocalypse en précèdent cinquante-quatre de la vie de la Vierge et de Jésus, dont les explications sont en latin ; puis suivent, avec des notules françaises, l'histoire de Suzanne en douze tableaux et celle de l'Enfant-Prodigue en huit. La partie la plus curieuse est celle qui comprend la *Danse macabre*, c'est-à-dire la mort aux prises avec toutes les conditions de la vie, représentée en 66 tableaux, dont trente ayant rapport aux hommes et trente-six aux femmes. Ils sont répétés trois fois. Les triomphes de César expliqués en latin, ne comptent que vingt-quatre sujets et les miracles de la Vierge, expliqués en français, n'en montrent que dix-huit. C'est dommage de si peu, car ils sont d'une naïveté charmante et d'une exécution fine et délicate : ils encadrent *Les Heures de la Conception Notre-Dame*, la dernière pièce du volume et celle qui précède immédiatement la *table des presentes Heures*, qui contient vingt-quatre indications. Les huit derniers folios ou la feuille supplémentaire, venant après la table, renferment les prières des morts.

Nous sommes entré dans quelques détails à l'occasion de ces *Heures de Cambrai*, parce que M. Brunet, qui a donné une excellente notice sur ce genre de livres curieux et aujourd'hui très recherchés, et qui en cite une grande quantité, n'a pas connu ceux imprimés à l'*usage de Cambray* ; il ne mentionne de nos contrées que *Les heures de Tournay*, *Simon Vostre*, 1502,

in-8° (vendues 6 fr. chez Mac-Carthy). Les heures de Cambrai paraissent donc les plus rares de la collection : ajoutons qu'elles sont du bon temps de Simon Vostre. Cet habile libraire, qui, dès 1484, commença à remplacer par des Heures imprimées sur vélin et chargées d'ornements xylographiques les manuscrits des XIVe et XVe siècles, réunit, à dater de 1500 jusqu'à 1510, une assez grande quantité de bois gravés par *Iolat* et par des allemands ou des artistes de leur école, pour enrichir ses heures d'encadrements, d'arabesques et de sujets saints et profanes si variés qu'il n'était pas obligé de répéter souvent les mêmes figures. Nous signalons donc les Heures de Cambrai aux amateurs ; et nous leur recommandons les exemplaires sur peau de vélin (s'ils en trouvent) et non coloriés : ce sont toujours les plus beaux comme impression, tirage, beauté d'épreuves et qualité du vélin. Nous terminerons, en citant, pour leur naïveté, les soi-disant vers des *Miracles Nostre-Dame ;* c'est une composition qui rappelle les complaintes chantées en place publique devant les tableaux de la Passion, de St.-Hubert, de Geneviève de Brabant et autres. Ces petites strophes ont dû avoir la même destination :

Un abbé en péril de mer
Fut délivré par telle condition
Qu'il feroit feste de la Conception
De Nostre Dame que chacun doibt clamer.

L'enfant d'une très noble dame
Devint larron, dont puis fut condamné
A mourir comme infâme
Lequel eschappa de ce blasme
Par Marie pleine de bonté.

Une veufve ses filles présenta
En sauve-garde à Nostre-Dame
Lesquelles depuis préserva
De maint deshonneur et blasme.

Par envieux elles furent diffamées
Mais Marie pour Vierges les monstrer,
Fait un sermou devant tous apporter
Par un ange deux couronnes de ries (rayons).

Un chanoine par péché desvoyé
En retournant de fornication
Les ennemys en Seine l'ont noyé
Par Nostre Dame en vie fut renvoyé
Disant : fais feste de ma Conception.

Théophilus au diable se donna
Et lui en fist son obligation,
Nostre Dame pardon lui impétra
Disant : fais feste de ma Conception.

Jadis fut une femme pauvre de biens mondains
Devote à Nostre Dame
Comme à celle que on clame
Le comfort des humains.

Car à ces iours derrains
Le baisa doulcement
Entre ses sainctes mains
Et d'ung apostre saincts
Receut son sacrement.

Ung chevalier estoit
Qui par folle largesse
Tout son bien despendoit
Pour monstrer sa noblesse ;
Au diable feit promesse
De luy bailler sa femme,
Mais Marie la pucelle
L'argua de diffame.

Faulcement par le frere
De l'Empereur la femme,
Accusée d'adultere,
Fut de ce vitupère
Saulvée par Nostre Dame.

La Vierge Marie impétra
Pardon de son péché et vice
Au chevalier qui se donna
Et corps et ame habandonna
Au diable pour avoir son office.

L'ennemy d'humaine nature
Une dame tellement tempta
De ce vil péché de luxure
Que de son fils eut géniture :
Et puis l'ung et l'autre tua.
A son curé se confessa
Et en fist dure pénitence
Depuis par envi l'accusa
Dont méchamment ses jours fina
Par Marie elle eut délivrance.

La mère de Dieu glorieuse
A Marie l Egiptienne
Luy impétra comme piteuse
Quelle peut la croix précieuse
Adorer comme vraye chrestienne.

Larrons par un vouloir rubrice
Efforcer voulurent une femme
Mais Marie vierge pudique
Leur mua leur courage inique
A la prière de la dame.

Une abbesse eust grande dévotion
A Marie reine glorieuse
Accusée fut de fornication
A l'evesque par détraction
D'une de ses religieuses.
Marie la délivra d'enfant
Et l'envoya à ung hermite
Lequel le nourrit tellement
Que par succession de temps
Evesque fut de grand mérite.

Voilà par quelles histoires, avec les figures à l'appui, on édifiait alors les fidèles : mais en ces temps de croyance, la foi était si naïve et si entière et tellement à l'abri de la critique et même de l'examen, que ces détails et ces dessins un peu crus ne pouvaient l'altérer. Les ouvrages de piété faisaient la part des faiblesses humaines, ils les abordaient franchement et plaçaient en regard du mal un remède souverain : la prière. A. D.

Le camp d'Etrun.

On sait les soins que les Romains apportaient à la castramétation. Lorsque, dit Végèce (Inst. rei militaris, liv. 3, c. 8) « on » veut placer un camp, il ne suffit pas de choisir un lieu convenable, il faut qu'on ne puisse en trouver un plus favorable et » surtout qu'une position avantageuse délaissée par vous ne » puisse être occupée par l'ennemi à votre détriment. Il faut en » outre prendre garde de le placer trop près d'une eau malsaine » en été; il faut que l'on puisse se procurer facilement en hiver » du fourrage et du bois, que le lieu où l'on veut séjourner ne » soit pas exposé à être inondé subitement dans les temps d'orage, qu'il ne soit pas dominé par des hauteurs d'où les ennemis puissent y lancer des traits, et enfin qu'il ne puisse être » entouré de manière à empêcher d'en sortir.

» Toutes ces précautions prises comme il convient, on donne » au camp la forme carrée, ronde, triangulaire ou oblongue selon la nature du terrain. La régularité ne doit jamais passer » avant l'utilité; cependant on préfère un camp dont la longueur excède d'un tiers la largeur. Les ingénieurs doivent » prendre les mesures d'après la force de l'armée; un espace » trop resserré nuit aux évolutions des défenseurs, une enceinte » trop étendue les disperse. Il y a trois manières de fortifier un » camp. » Végèce entre ensuite dans des détails inutiles ici sur les travaux qui doivent être faits pour protéger le repos d'une nuit. Mais il ajoute : « On donne plus de soin aux fortifications » des camps où l'armée doit séjourner longtemps (Castra stativa » soit pendant l'été, soit pendant l'hiver, dans le voisinage de » l'ennemi. Chaque centurie reçoit alors un espace de cent » pieds, puis après avoir déposé leurs boucliers et leurs bagages » autour de leur enseigne, les soldats, l'épée au côté, creusent

» un fossé large de dix, onze, treize pieds et même dix-sept, si » l'on craint une dangereuse attaque ; on choisit ordinairement » un nombre impair. On dispose ensuite des claies, des troncs » ou des branches d'arbres entrelacées pour empêcher l'éboule- » ment des terres et l'on élève un retranchement que l'on cou- » ronne d'un parapet et de créneaux comme un véritable rem- » part. »

Cette théorie de la castramétation, écrite plus de quatre cents ans après l'établissement du camp d'Etrun, et qui pendant long-temps encore devait avoir force de loi, a sans doute été inspirée par l'examen des nombreux campements que César avait formés dans les Gaules. Celui d'Etrun notamment parait avoir été élevé avec tous les soins recommandés plus tard par Végèce De forme triangulaire, ses abords étaient protégés par le ruisseau du Gy et par la Scarpe dont le confluent, ainsi que le remarque M. d'Harbaville, forme un angle droit à l'est. En outre, la fontaine d'Etrun (1), lui donnait une eau salutaire et abondante qui suffisait sans peine aux besoins des soldats. Nemetocenna (Arras) (2). n'était qu'à peu de distance, et la position du camp permettait d'amener des plaines voisines les grains nécessaires à son approvisionnement ainsi que les fourrages indispensables aux chevaux. Nulle hauteur voisine ne dominait cette position que défendait du reste des retranchements fortifiés.

Selon M. Harbaville (3), ce castrum serait divisé en deux par-

---

(1) Strumii fluviolus. Ce ruisseau, dit Hennebert, qui commence au-dessous de l'abbaye, ne cesse de couler avec la même force tant son abondance est grande.... Il va se confondre dans la *Scarpe* (Scarpa), vers le hameau de Louez. à un endroit appelé les Trois-Eaux. (Hist. d'Artois, t. 1, p. 63.)

(2) Lors de l'établissement des voies romaines, sous Auguste, deux voies furent construites dans le voisinage de ce camp : 1° la voie qui reliait Cameracum à Tervana n'en était pas éloignée de plus de deux kil. (Voyez la carte des voies romaines du département du Pas-de-Calais, jointe au mémoire de M. Haigneré, couronné par l'Académie d'Arras.) Cette voie est la même que celle érigée par le Conseil général du département du Pas-de-Calais en chemin de grande communication et qui passe entre Mont-St.-Eloi et Acq. Les travaux que nous avons suivis avec la plus scrupuleuse exactitude, nous ont permis de reconnaître en plusieurs endroits que la chaussée romaine avait été construite avec un soin minutieux et avec toutes les règles rappelées par Bergier dans son travail intitulé : *Mémoire des grands chemins de l'empire romain.*

La seconde voie qui traverse le camp est l'une du septenvium mentionné par Malbranoq ; elle passe à l'endroit où s'élèvent actuellement les villes de Saint-Pol et Fruges ainsi qu'à Bourches où l'Aa (Agnio) prend source sur le septenvium. Voyez Haigneré, Mémoire de l'Académie d'Arras, 1841, pp. 204 et 228, et Henry, Essai sur l'histoire de Boulogne.

(3) Mémoire de la Société des Antiquaires de France, t. 5, p. 211, publ. en 1823.

ties, l'une à l'ouest nommée *vallum supérieur*, et l'autre au sud plus rapprochée du Gy et dont les talus sont couverts d'une maigre et chétive végétation formerait le *vallum inférieur* (1). Cet auteur ajoute que l'on voit encore le chemin par lequel les soldats allaient puiser l'eau nécessaire aux besoins de l'armée. Mais M. le comte d'Allonville, dans une dissertation sur le camp de César, établi près du Gy, a démontré que ce que M. Harbaville appelle un vallum inférieur pourrait bien être une fortification plus moderne, et que la situation du vallum près du ruisseau et du hameau du pont du Gy, semblerait indiquer qu'il y avait là une tête de pont, genre d'ouvrage fort en usage dans les guerres modernes, mais qui, ajoute M. d'Allonville, même avant l'usage du canon, a dû ou pu servir à défendre au nord l'approche du ruisseau ainsi que du petit marais situé sur la rive gauche.

Cette opinion paraît d'autant plus vraisemblable que pendant le siége d'Arras en 1654 par les Espagnols, le maréchal d'Hocquincourt, après avoir forcé les quartiers de Don Fernando de Solis à Mont-St.-Eloy, occupa le Mont César (2). Il serait donc possible que le maréchal d'Hocquincourt, voulant rendre plus forte la position qu'il occupait, ait fait construire cette tête de pont afin de se mettre ainsi à l'abri des coureurs de l'armée espagnole qui venaient exercer leurs ravages jusqu'aux portes du camp français. Quant au vallum supérieur, tous les auteurs qui s'en sont occupés ont été unanimes à reconnaître qu'il présentait la forme d'un camp romain, la plus régulière et la plus ordinaire. Il ressemble en effet beaucoup au vieux catil situé près de Roye, mais l'espace occupé par ce dernier est moins grand. Les retranchements du Mont-César ont au sommet une épaisseur de deux ou trois mètres ; celle bien plus considérable de la base, dix à quin-

---

(1) « Le vallum inférieur est un enfoncement pratiqué de main » d'homme, qui décrit un parallélogramme assez régulier de 80 m. » d'ouverture au S.-E. et de 52 m. de largeur dans le fond au N.-O. Sa » longueur intérieure est de 130 m. ; la hauteur du talus de l'enfoncement est de 14 à 15 mètres ; cet enfoncement a rendu le sol du vallum à un mètre et demi du niveau de la rivière, de sorte qu'il est de » plain-pied avec le chemin qui le traverse au S.-E., ce vallum » n'ayant de talus que de trois côtés. Vers le sud-ouest, la parallèle » n'a pas été tout-à-fait creusée : elle est composée d'un rempart sur » une longueur de 59 m. et de 12 m. de talus des deux côtés, 9 m. » largeur à la base et deux au sommet.

» La hauteur de ce rempart va en s'adoucissant insensiblement sur » sa longueur et suivant la pente ascendante du terrain ; alors ladite » parallèle est creusée sur le reste de sa longueur qui est de 71 mètres.

» Le développement du vallum inférieur est de 290 m. de pourtour, » non compris les 80 m. d'ouverture.

» Le fond et les talus sont couverts d'un petit C. taillé. — (Mémoires de l'Académie d'Arras, 1841, p. 203.

(2) Voyez nos Siéges d'Arras.

ze mètres, et qui, comme on le sait, est proportionnée à la hauteur des remparts, confirme surabondamment le témoignage des auteurs qui ont déclaré que ce lieu était l'établissement d'un *stativa*. Si maintenant, admettant les mesures relevées par M. d'Allonville, nous les soumettons à la critique, nous arriverons à déterminer que deux légions pouvaient y séjourner, d'autant plus qu'après des fatigues aussi longues, les guerres terribles qu'elles avaient essuyées, la bataille de la Sambre où l'armée romaine ne fut sauvée que par le courageux sang-froid de César, les légions devaient être affaiblies et le nombre des soldats diminué (1). En effet, en relevant les mesures de longueur au S.-E. le long du Gy, et au N.-O. vers le retranchement supérieur qui a tous les caractères d'une fortification romaine et en multipliant les deux chiffres l'un par l'autre, soit 500 m. par 400, on arrive à un produit de 200,000 centiares ou mètres carrés. C'est-à-dire de 20 hectares ; le relevé et la multiplication du premier nombre, 500 mètres par 300 à l'est, le long de la Scarpe, donnerait 150,000 m. c. ou 15 hectares. Le terme moyen du produit serait de 17 à 18 hectares (2).

---

(1) On sait qu'au combat sanglant de la Sambre, l'armée romaine, fatiguée d'une marche forcée, surprise de trouver dans les Belges une résistance à laquelle ne les avait point habitués les autres Gaulois, fut un moment découragée et sur le point de lâcher prise ; mais César, ayant pris le bouclier d'un soldat, rallia une partie de ses légions, appela par leurs noms ses compagnons d'armes et finit par remporter une victoire qui lui avait coûté la meilleure partie de ses troupes.

(2) M. Harbaville admet à peu près les mêmes mesures : « le retranchement supérieur, dit-il, qui couronne cet ouvrage, est situé » à 39 m. vers le chemin de Saint-Pol, il court en décrivant deux » angles rentrants assez sensibles du S.-O. au nord ; son développement total est de 481 m ; l'inclinaison du talus a de 15 à 20 m. ; » la largeur du rempart à la base est de 10 à 15 mètres ; sa largeur au sommet de 2 à 4 mètres. (Mémoires précités, p. 203.)

M. Haigneré pense que le retranchement supérieur aurait été élevé avec les déblais provenant du vallum inférieur. — (Mémoire précité, p. 203.)

Mais cette opinion, que rien ne justifie, ne nous paraît pas devoir être l'objet d'une sérieuse discussion.

L'abbé de Fontenu, dans sa *Dissertation sur quelques camps connus en France sous le nom de Camps de César* (Mémoires de littérature tirés des registres de l'Académie royale des Inscriptions et Belles-Lettres, t. x, p. 403-429), parle de la castramétation dont nous nous occupons actuellement : « C'est un camp, dit-il, qui forme un triangle » équilatéral dont chaque côté peut avoir 250 à 300 toises de longueur. Le côté qui barre les deux rivières et qui fait le front du » camp est encore marqué par des restes d'anciens retranchements » dont les fossés sont à présent entièrement comblés. On voit aussi » quelques vestiges, d'anciennes levées de terre le long des bords de » ces deux rivières qui se joignent du côté d'Arras vers l'orient. »

Il nous reste maintenant à établir l'époque de la fortification de ce camp. M. Harbaville, avec lequel nous sommes heureux de nous rencontrer, en fixe la formation à l'an de Rome 703, époque où César hyverna à Nemetocenna (Arras). On sait, en effet, que César, après l'accomplissement de la huitième campagne, plaça sous les ordres de ses lieutenants quatre légions dans le Belgium, et après une courte expédition dans le midi de la Gaule, il revint passer l'hiver à Nemetocenna (1). La Gaule, épuisée par ses défaites, ne fit l'année suivante aucune tentative pour recouvrer son indépendance, et César en profita pour donner à la consolidation de sa conquête les soins qu'elle réclamait. Nul doute que pendant ce temps les légions romaines ne fussent restées en campagne aux portes d'Arras, d'autant plus que les Commentaires ajoutent que l'année suivante, César, de retour à Nemetocenna, emmena avec lui les légions romaines dans le pays des Trevirois où il séjourna pendant l'hiver et passa son armée en revue. Le témoignage des historiens, d'accord avec les notions locales et la tradition, prouve suffisamment que César établit l'an 703 de Rome un camp (statium hibernum) à Etrun, et qu'il y laissa reposer ses légions dans les 8e et 9e années de sa conquête.

A. D'H.

Les couteaux pointus en Flandre.

Nous avons expliqué, tant bien que mal, le vieux proverbe : *il ne faut point aller en Flandre sans couteau*, proverbe qui a fait naître ce dystique non moins populaire :

» Qui va en Flandre sans couteau
» Il perd de beurre maint morceau. »

(voyez 3e série de nos *Archives*, tome II, p. 800) ; pour complément de cet article, nous allons publier une sévère ordonnance de Louis XIV, de l'année 1669, qui prohibe tout couteau pointu dans les provinces flamandes ; cette ordonnance est motivée sur les accidents et meurtres fréquents arrivés par suite du port de cet ustensile qui ne quittait guères le flamand pur sang, et des tristes résultats de l'usage qu'on en faisait. Du temps de Teniers même, les batailles à couteaux effilés étaient si fréquentes que ce peintre fidèle des mœurs et coûtumes flamandes n'a pu s'empêcher d'en introduire des épisodes dans ses fameuses fêtes ou *kermesses* de village. On lit, sous une gravure de *Le Bas*, exécutée d'après Teniers (n° 18), ces vers qui expliquent la scène où l'on joue des couteaux :

Comme on le voit, de Fontenu, à qui l'on doit cependant quelques descriptions intéressantes, n'a point vu le camp d'Etrun, et le peu qu'il en dit ne mérite aucune confiance.

(1) « Ad legiones in Belgium se recipit hiematque Nemetocenna. » (Commentt. de César, 8e l. ch. 46.)

» Quelle fureur ! je vois de criminels couteaux
» Se tirer avec violence.....

Louis XIV, à la suite de ses conquêtes, voulut tempérer un peu cette ardeur de batailler à coups de couteaux dans les divertissements publics ; il exigea qu'en trois jours de temps tous ces ustensiles de table fussent émoussés et arrondis ; c'est à cette époque qu'on doit faire remonter sans doute l'usage journalier des couteaux à lames arrondies à l'extrémité. Il n'y avait pas à transiger ; voilà la rude ordonnance qui l'exigeait ainsi, et l'on sait que ce que Louis XIV voulait, il le voulait bien. A. D.

Edit du roy

qui défend le port et l'usage des couteaux pointus.

Donné à Saint-Germain-en-Laye, au mois de juin 1669.

Louis, par la grace de Dieu roy de France et de Navarre ; à tous présens et à venir, salut. Depuis que l'heureux succès de nos armes, la justice de nos prétentions et le traité conclu à Aix-la-Chapelle nous ont acquis plusieurs villes et diverses châtellenies, tant en Flandre que dans les autres provinces des Pays-Bas, Nous avons employé tous nos soins pour y faire régner la justice, et pour y faire joüir nos sujets du repos et de la tranquillité de la paix ; et voyant qu'elle n'étoit troublée que par les fréquentes querelles et demelez qui arrivent entre les habitants desd. villes et châtellenies, dans la chaleur desquels ils se portent à de tels excès qu'ils se frappent, se blessent, et souvent s'entretuent à coups de couteaux ; Nous aurions, pour prévenir ces inconvénients, par notre ordonnance du 12 janvier 1668, defendu le port et l'usage des couteaux pointus à toutes sortes de personnes tant des villes que du plat pays, de quelque qualité et conditions qu'elles fussent, à peine d'amende. Ensuite de quoi nos officiers des lieux auroient rendu diverses ordonnances contre les coûtelliers, hôtes et cabaretiers, fabriquans, ou se servans desd. couteaux, ce qui neanmoins n'auroit pu arrêter le cours de ce mal, soit par le peu de diligences que les juges subalternes, maires, eschevins des villes et gens de loy des bourgs et villages auroient apporté de leur part à l'exécution desdites ordonnances, soit par la médiocrité des peines décernées contre ceux qui contreviennent à icelles, l'indulgence des anciens souverains dudit pays ne les ayant par leurs édits et placards condamnez qu'à de legeres amendes, ou par la facilité avec laquelle on a de tout temps expedié des lettres de grace dans les chancelleries desdits pays à ceux qui avoient commis des meurtres avec lesdits couteaux ; Et desirant y apporter les remèdes convenables, et ne rien omettre de ce qui peut contribuer au rèpos et sûreté de nos sujets. Sçavoir faisons, que pour ces causes et autres bonnes considérations à ce nous mouvans, Nous, de notre certaine science, pleine puissance et autorité royale, avons statué et ordonné, statuons et ordonnons ce que s'ensuit. Que si au préjudice de nos défenses, aucun est si osé que de porter des couteaux pointus et de les tirer à dessein d'en frapper, encore que le coup ne soit suivi d'aucune blessure, voulons que pour la première fois il soit condamné au carcan, ou banni de notre royaume, et en cas de récidive, condamné à plus grosse peine corporelle à l'arbitrage des juges, et suivant les circonstances du fait. Que si aucun frappe du couteau à

playe ouverte et avec effusion de sang, voulons qu'il soit puni de la peine des galères ou autre plus grande à l'arbitrage du juge, suivant la grieveté du fait ; et si le coup est suivi de mort, voulons que celui qui aura frappé soit puni de mort, sans qu'il soit permis à nos juges ou ceux des seigneurs hauts-justiciers de modérer la dite peine, ni qu'il puisse lui être expedié aucunes lettres de remission dans nos petites chancelleries, réservant à Nous de le pouvoir faire pour grandes considérations et seulement par lettres scellées de notre grand sceau. Et pour entièrement retrancher le mauvais usage desd. couteaux pointus, Nous faisons très expresses inhibitions et défenses aux couteliers et autres ouvriers et marchands, de fabriquer, vendre ni débiter aucuns poignards, stilets, bayonnettes ou couteaux pointus, à peine de confiscation et de cent florins d'amende pour chacun desdits poignards, stilets, bayonnettes et couteaux pointus, qui seront trouvez dans les boutiques et ouvroirs, ladite amende applicable, sçavoir, le tiers à notre profit, le tiers au dénonciateur et l'autre tiers aux sergeans ou autres officiers de justice qui auront procédé à la saisie. Défendons aussi très expressément à tous hôtel, cabaretiers et à toutes personnes de quelque qualité et conditions qu'elles soient, de se servir sur leurs tables, dans leurs logis ou ailleurs, en quelque manière que ce puisse être, de couteaux pointus : leur enjoignant aux mêmes peines que dessus, en cas qu'ils en eussent en leur pouvoir, de les faire émousser trois jours après la publication de notre présente ordonnance, enjoignant à nos procureurs, aux fiscaux des seigneurs et tous autres faisant fonction de partie publique, de tenir la main à l'exécution de notre présente ordonnance. Si donnons en mandement à nos amez et féaux les gens tenant notre conseil souverain de Tournay, baillis, châtelains, leurs lieutenants, mayeurs, eschevins, Bourghemaistres et autres magistrats ayant juridiction dans les villes, et tous autres nos officiers qu'il appartiendra, que ces présentes nos ordonnances, ils fassent lire, publier et enregistrer, entretenir, garder et observer inviolablement chacun en droit foy dans l'étendue desdits pays cedez, sans y contrevenir, ni permettre qu'elles soient aucunement enfraintes, car tel est notre plaisir : Et afin que ce soit chose ferme et stable à toujours, Nous avons fait mettre notre scel à cesdites présentes. Donné à Saint-Germain-en-Laye au mois de juin l'an de grâce 1669, et de notre règne le vingt-septième. Signé Louis : et sur le reply, par le Roy, Le Tellier ; à côté, visa Séguier, et scellé du grand sceau de cire verte en lacs de soye rouge et verde.

Registré à Tournay, au Conseil Souverain, le 12 juillet 1669.

Procession de l'Ommegang, à Bruxelles.

Dire *la procession de l'Ommegang*, c'est faire un pléonasme ; car le mot flamand *ommegang* signifie lui-même *procession ;* ce serait ainsi la *procession de la procession. Ommegang*, c'est la procession par excellence, la procession royale, c'est celle du souverain ; cette cérémonie avait en effet une noble origine que nous allons rapporter sommairement.

La compagnie du Grand-Serment de l'arbalète de Bruxelles fut instituée sous la protection de la sainte Vierge l'an 1213 et

elle avait sa chapelle en l'église du Sablon. Les habitants des Pays-Bas prirent toujours un grand plaisir aux tirs de l'arbalète et de l'arc qui furent leurs anciennes armes de guerre ; quand l'invention de la poudre fit rejeter ces exercices au nombre des divertissements, on conserva les compagnies des archers et des arbalestriers qui s'exerçaient publiquement chaque année aux fêtes bourgeoises. On rendait de grands honneurs à celui qui abattait l'oiseau ; on lui mettait un collier d'or avec lequel il paraissait aux processions et aux cérémonies solennelles. Il etait d'usage que les souverains ou ceux qui les représentaient ouvrissent les jeux par un premier coup. Soit adresse, soit hasard, plusieurs d'entre eux eurent la chance d'abattre l'oiseau dans les fêtes de Bruxelles. Ainsi, Charles-le-Hardi, l'enleva en 1466 ; l'empereur Maximilien en 1510 ; Charles-Quint en 1512 : Marguerite d'Autriche en 1518 ; Lamoral comte d'Egmont en 1551 ; on conserve encore l'arbalète avec laquelle Marguerite de Parme, fille de Charles-Quint, abattit l'oiseau dans le jardin du Serment. Guillaume d'Orange, le duc d'Albe, Alexandre Farnèse et le comte de Mansfeld furent aussi heureux en 1564, 1568, 1587 et 1592. L'infante Isabelle ayant fait l'honneur aux arbalestriers du Grand-Serment de tirer avec eux, en l'an 1615, enleva l'oiseau placé au haut de la tour de l'église du Sablon : cette princesse fut reconduite à la Cour comme *Reine du Serment*, aux acclamations de toute la ville, et il y eut partout à cette occasion des feux de joie et des festins.

Ce coup de bonheur eut bien d'autres suites. Il devint l'origine de l'*Ommegang*. Le magistrat de Bruxelles, suivant l'antique usage, devait faire un don au *Roi* ou à *la Reine du Serment* ; voulant proportionner sa générosité à la position élevée de la princesse qui venait d'emporter le prix, il fit cadeau à l'infante d'une somme de 25,000 florins. La pieuse princesse accepta le don, mais pour le convertir immédiatement en une fondation attachée au Sablon, en faveur de douze jeunes filles à chacune desquelles était destinée une dot, dont la collation se renouvelait tous les ans. Une procession solennelle et annuelle fut instituée en mémoire de cet événement. C'est ce qu'on appela l'*Ommegang*. Sous le règne des Archiducs, cette cérémonie eut un grand retentissement et attirait force étrangers à Bruxelles, parce qu'elle était l'occasion d'une foule de divertissements. Chacun d'ailleurs voulait voir les douze jeunes vierges, uniformément vêtues de blanc et tenant un cierge à la main, précédant le clergé, l'Archiduc Albert, l'infante Isabelle, les seigneurs et les dames de la cour, qui, alors, pour se conformer au goût et aux penchants des maîtres, se faisaient une loi de ne manquer à aucune procession publique. Cette cérémonie de l'*Ommegang* et l'événement qui lui a donné naissance, a été le sujet de deux grands tableaux exécutés par *Antoine Sallaert*, peintre de Bruxelles, né en 1570 et mort en 1652. Le premier représente la solennité du tir à l'arbalète ou tous les corps des serments s'avancent précédés de leurs musiques ; l'infante et son epoux, au milieu des courtisans, reçoivent les hommages du Grand-Serment sur une estrade où ils sont placés. Le second tableau a pour sujet la

procession instituée à la suite du beau coup de l'infante. Ces deux tableaux sont exposés au musée royal de Bruxelles : c'est le seul endroit où l'on puisse voir défiler aujourd'hui l'antique procession de l'*Ommegang*. A. D.

Gayant de Douai, fêté à Hambourg.

On sait que pendant l'été de 1745, lorsque les Français étaient en armes devant Tournai, une compagnie d'artilleurs, composée de tous douaisiens, disparut complètement, au grand émoi d'un des sous-officiers, qui vint en hâte en avertir M. de Bréande, son capitaine. Mais celui-ci, qui avait épousé une demoiselle de Douai, le rassura bientôt, en lui disant avec un grand sang-froid « C'est aujourd'hui la fête de Gayant, ses enfants sont » allés le voir danser, mais ils sont fidèles à leur Roi et à leur » devoir, ils reviendront ! » Et en effet, la fête de Gayant terminée, ils revinrent au camp et leur nombre même était augmenté par les recrues qu'ils ramenèrent.

Ce souvenir du pays se représenta de nouveau dans une circonstance bien mémorable et en un lieu bien plus éloigné encore de la *Berce à-Gayant*. C'était à la chûte de l'Empire : un des plus forts débris de la grande-armée défendait Hambourg contre un corps considérable de Russes et de contingents alliés ; les Francais, épuisés par plusieurs sorties et par toutes les privations d'un long blocus, découragés par l'absence de nouvelles de leur pays, commençaient à perdre toute espérance tout en conservant leur courage ; le général Delcambre de Champvert, qui avait peu auparavant tenu tête pendant une journée avec six compagnies contre douze mille Russes, se tenait tout pensif dans son cabinet en méditant sur la situation de la troupe qu'il commandait. C'était le 10 juillet... Tout-à-coup le général, qui est né à Douai, entend siffler sous ses fenêtres l'air de *Gayant*, si connu de tout douaisien ; il ose à peine s'en rapporter à son oreille : qui donc, dans une rue écartée de Hambourg, peut chanter un pareil air. Il appelle son domestique et il lui ordonne de rechercher quel est le siffleur qui s'exerce ainsi. Le valet ramène bientôt le chanteur : ce n'était rien moins que le planton même du général; un homme superbe vraiment, dont le bonnet à poil atteignait le plafond du cabinet de l'illustre guerrier.

Le brave général Delcambre commence par donner, en faveur de la discipline, une rude mercuriale au planton pour s'être permis de siffler étant de service à sa porte, ce qui équivalait à une faction. Le bonnet à poil, qui se voit déjà à la salle de police, cherche à atténuer sa peine en expliquant à son chef que ce jour étant celui de la kermesse de Douai, sa patrie, il n'a pu s'empêcher d'y penser, et que tout naturellement l'air communal de *Gayant* s'est présenté à sa pensée et il s'est mis à le siffler à bas bruit, ne pouvant faire mieux. Le général, trouvant un concitoyen dans son planton, et ému de son attachement à son pays,

attachement qu'il partageait, abandonna la prévention de manquement à la discipline, fit donner à son planton une excellente bouteille de rhum qu'il devait vider, en l'honneur de *Gayant*, avec tous ses pays du régiment (le 48e de ligne), commandé aussi alors par un douaisien, M *de Warenghien* depuis général ; et, comme ce brave planton savait bien se battre, mais ne savait pas lire, le général en fit un superbe sergent de sapeurs, et il le mit au poste d'honneur.... à la tête du régiment.

Le vénérable général Delcambre de Champvert, aujourd'hui président de la *Société du Nord* à Paris, est celui pour lequel le compositeur *Tolbecque* arrangea *l'air de Gayant*, orchestré tel qu'on le joue aujourd'hui dans les solennités du pays. Cet arrangement fut fait à l'occasion d'une sérénade qu'on devait offrir à l'illustre général : on lui devait bien cet honneur-là. A. D.

Les plus belles femmes sont en Flandre.

On lit dans *La Fleur des Proverbes français*, recueillis et annotés par M. *G. Duplessis*, *Paris*, *Passart*, 1851, in-32, page 318, le passage suivant sous le titre que nous plaçons en tête de cet article :

« *Les plus belles femmes sont en Flandre.* Ce dicton est fort ancien, car on le trouve déjà comme un proverbe populaire dans les manuscrits du treizième siècle. Les femmes de Flandres passaient dès lors pour être très belles, et si elles étaient alors ce qu'elles sont aujourd'hui, leur beauté devait consister dans un embonpoint et une fraîcheur en effet très remarquables. Quant à la perfection des traits ou à l'expression de la physionomie, s'il faut en juger même par les plus beaux tableaux des grands peintres de cette contrée, elles n'avaient rien d'assez supérieur en ce genre pour qu'on leur attribue à cet égard une suprématie quelconque sur les autres femmes de l'Europe. Ce proverbe n'est donc plus guère qu'un souvenir très flatteur pour les Flamandes d'autrefois, et celles de nos jours sont trop justes et trop raisonnables pour revendiquer le privilége exclusif de la beauté. »

La beauté des flamandes n'est pas seulement un *souvenir flatteur*, c'est très souvent une réalité très palpable que les voyageurs ont pu remarquer dans les réunions publiques où le sexe se rend. Regnard, l'auteur comique, fin connaisseur en beauté, passant à Valenciennes en 1681, pour aller en Laponie, dit dans le journal de son voyage : *Nous remarquâmes que toutes les femmes étaient belles en ce pays.* Et, il est bon de le constater, Regnard venait alors de Paris ; car si cette note eût été écrite à son retour de Laponie, les flamandes n'auraient pas sujet de se vanter de l'exclamation. Le voyageur Arthur Young, qui ne s'occupait pas exclusivement d'agriculture, fit, dans le siècle dernier, la même remarque que le poète Regnard et elle se trouve consignée aussi dans un excellent Mémoire sur la Flandre de M. Jean Godefroy, savant archiviste de la Chambre des Comptes

à Lille, homme aussi grave et sérieux que l'auteur du *Joueur* était rieur et joyeux ; et pour que deux hommes tellement différents de mœurs et de caractère se soient rencontrés, il faut qu'ils aient été sur le terrain de la verité. D'ailleurs, ne connaît-on pas ce propos d'une Reine de France faisant son entrée à Bruges et disant à la vue de toutes les beautés flamandes, richement et élégamment parées, qui formaient un brillant parterre : « Je croyais qu'il n'y avait qu'une Reine ici, et je vois qu'on les compte par milliers. » C'est sans doute ce mot qui a fait donner à Bruges le nom de la *ville aux belles femmes*. Le florentin Louis Guichardin a fait la même remarque sur la beauté du sexe en Flandre, et son opinion a quelque valeur, puisqu'il était italien et habitué aux formes pures et élégantes des dames italiennes. Ainsi, que l'on consulte les anciens, que l'on s'en rapporte aux écrivains modernes, on peut encore s'assurer que le vieux proverbe, cité d'abord par les trouvères du XIIIe siècle, est encore vrai aujourd'hui, et que si les temps sont changés en Flandre, les femmes ne le sont pas (1). A. D.

Cavalcade fictive de 1787.

La révolution brabançonne qui a précédé la révolution française et qui était dirigée dans un but tout opposé, a engendré une masse énorme de pamphlets, de placards, de brochures, de vers, de satyres, etc. Beaucoup de ces productions éphémères sont englouties dans le fleuve de l'oubli, mais il en reste quelques-unes dont le piquant, la hardiesse et parfois le cynisme, les ont fait admettre dans les cabinets des curieux et des bibliophiles. Nous pouvons classer en tête de ces pièces, plutôt privilégiées par leurs vices que par leurs vertus, la suivante :

Description de la véritable cavalcade en trois pièces, accompagnée de chars de triomphe, qui sera exécutée en partie par les écoliers du gouvernement et en partie par les fidèles sujets de l'Etat de Brabant, à l'occasion du triomphe mémorable de la décadence des Intendants, capitaines, commissaires et secrétaires de cercles, de présidents et juges de première instance ; suivie de la grandeur des Etats du duché de Brabant, de neuf nations de la ville de Bruxelles et du peuple brabançon. A *Londres* (Belgique), *chez les patriottes*. (Sans date, mais 1787), in-4°. 30 pages.

Cette soi-disant cavalcade, dans la description de laquelle l'auteur se montre d'une audace inouïe, est censée avoir dû marcher le 16 juillet 1787, mais on la reporte au commencement du mois d'août suivant pour la résurrection de la dédicace (la *ducasse*) de la ville de Bruxelles. C'est, dit-on, parce que cette ville a été privée, en l'année 1785 d'une cavalcade à l'oc-

(1) Voir notre article intitulé : *Les Flamandes*. ARCHIVES DU NORD, 1re série, tome 1er, pages 228 - 244.

casion du jubilé, sous le prétexte d'ôter toute apparence de superstition aux cérémonies extérieures de la religion, qu'on a trouvé convenable, pour satisfaire au désir du public belge, d'organiser la magnifique cavalcade dont s'agit, et l'on invite dérisoirement leurs Altesses Royales à se trouver au grand balcon du conseil de Brabant avec M. le conseiller Cornet de Grez, pour voir défiler la pompe du cortége.

Et quel cortége, grand Dieu !... Tout ce que la haîne de l'esprit de parti, joint au dévergondage de la pensée et à la grossièreté des expressions a pu inspirer, est mis en usage dans cette description cynique avec des développements incroyables. Tous les noms d'hommes et de femmes du temps sont énoncés en toutes lettres avec des épithètes et des devises ordurières et l'on n'a eu nullement recours à la précaution des initiales. Après avoir énuméré et caractérisé sans la moindre pudeur toute la société bruxelloise, l'auteur termine en disant que les circonstances et non le défaut de matières sont causes que plusieurs personnages ne figurent pas dans sa cavalcade, il les renvoie, quant à cela, à la devise mise en tête de son avant-propos, et cette devise est : *Quod differtur, non aufertur* : « Ce qui est différé n'est pas perdu. »

Nous ne savons si cette promesse, ou plutôt cette menace, a eu son cours, car nous ne connaissons que cette première cavalcade, divisée en trois parties. C'est bien assez déjà ; c'est même trop. Au début de la révolution brabançonne, on était arrivé au point où l'on ne parvint en France qu'en 1793, après quatre années de démoralisation successive et de progrès révolutionnaire. Les Belges n'en étaient qu'à l'aurore de leur émancipation ; leurs coups d'essai sont des coups de maître. A. D.

Un Petit Dunkerque.

Qu'est-ce qu'un *Petit Dunkerque* ? Beaucoup de personnes répondront à cette question en désignant par cette expression les étagères dont la mode garnit les appartements modernes en les surchargeant de jolis colifichets, de chinoiseries, verroteries, figurines de Saxe ou autres fantaisies de luxe qui flattent les caprices d'une petite-maîtresse. Un *Petit Dunkerque* est une sorte de bazar de fines porcelaines et de curiosités artistiques, de charmantes et délicates inutilités, qui en font un bric-à-brac fashionable. A Paris, il y eut autrefois un magasin en vogue qui avait pour enseigne : *Au Petit Dunkerque* ; on y vendait tous les petits meubles recherchés qui pouvaient parer un boudoir ou les tablettes d'un bahut distingué. Voici donc ce qui est bien constaté et bien défini : on sait à point nommé ce qu'est un *Petit Dunkerque*, mais pourquoi ce nom d'une ville de la Flandre maritime donnée à cet assemblage de jolies choses ?

Est-ce que la ville de Dunkerque était jadis en possession de fournir ces objets enviés par les dames ? Les relations de ce

port avec la Hollande et l'Angleterre y amenaient-elles plus facilement les porcelaines de la Chine qu'en d'autres localités?

Un renseignement historique vient peut-être jeter quelque jour sur l'étymologie de cette singulière locution.

Lord Clarendon, ministre de Charles II, roi d'Angleterre, prêta l'oreille à la proposition de vendre à Louis XIV la ville de Dunkerque, dans un moment où les finances de la Grande-Bretagne étaient loin d'être prospères. Le lord voulait douze millions de ce port si envié des Anglais. Ce marché se conclut au prix de cinq millions. Le parlement protesta et expédia au gouverneur la défense de livrer la ville. Le message arriva quelques heures trop tard. Les Français se trouvaient en possession de la place en novembre 1662. Le traité de lord Clarendon fut regardé comme fatal à la perfide Albion; on disait qu'il avait livré à la France *la clé de l'Angleterre et la plus forte barrière qu'elle pût opposer aux flottes françaises;* le lord fut accusé par la chambre des communes; le peuple partagea l'opposition du parlement, la rumeur publique disait que Clarendon s'était vendu à Louis XIV; enfin le ministre fut banni et dut s'exiler en France où il mourut neuf ans plus tard. Mais avant de partir de Londres, le lord y avait fait bâtir un hôtel magnifique qu'il meubla avec un certain luxe; cette maison reçut alors et conserva, toujours dit-on, le nom de *Petit Dunkerque.*

Voilà sans doute d'où il faut tirer l'origine du dicton qui se rattache à une de nos villes de Flandre; Clarendon, riche et luxueux, aura chargé d'ornements splendides et de colifichets brillants la delicieuse retraite qu'il s'était ménagée dans un des plus beaux quartiers de Londres, et le peuple, qui lui en voulait, n'a pas manqué de baptiser cette demeure du nom de la cité qu'il lui reprochait d'avoir cédée à la France. A. D.

Flamand, Flahute, Flandrin.

En remontant dans les âges passés, on trouve une certaine antipathie entre les Français et les Flamands; les derniers naturellement gros et gras, chargés d'obésité et pesants dans leurs mouvements, prêtaient à rire aux premiers: ils rachetaient bien ces défauts par leur constance au travail, leur économie, leur talent à cultiver la terre, leur succès dans l'industrie et le commerce, que nulle nation n'entend mieux qu'eux. Cependant le peu de bienveillance qui exista jadis entre les Flamands et les Français se compliquait de la différence du langage qui les séparait encore plus que la différence des caractères et des habitudes. Pendant la réunion de la Belgique à la France sous une même domination, il fallut bien tenter de fondre les deux peuples et l'on vit s'organiser des émigrations d'une ville à l'autre. De jeunes Lillois allaient apprendre le commerce à Gand, et par contre des Gantois se rendaient à Lille pour se familiariser avec la langue française. On vit, sous l'Empire, des fils de cultivateurs de la

Flandre flamingante se rendre à Valenciennes, à Cambrai et à Douai, et se mettre en service, particulièrement dans les lycées, dans les colléges et dans les séminaires, et plus rarement dans les auberges, pour apprendre le français. Ces bons flamands étaient un peu les jouets des écoliers qui leur donnaient le nom de *flahute* pour désigner leur origine flamande. *Flahute* a toujours été le nom rouchi dont on qualifiait le *flamand*. Mais il était généralement pris en mauvaise part. Les enfants poursuivaient les flamands en leur chantant une gamme montante et descendante comprise en ce dystique :

« Ut,-re,-mi,-fa,-sol,-la,-si,-ut ;
» Tous-les-fla-mands-sont-des-fla-hutes. »

Le mot *flahute* s'applique aussi aux femmes de haute taille et sans énergie ; on nomme de même la tige d'angélique sauvage parce qu'elle s'élève fort haut. Peut-être faut-il tirer l'étymologie de *flahute* du mot flamand et hollandais *flaauwte*, qui signifie *défaillance, faiblesse, débilité*; comme on ne se servait de la qualification de *flahute* que comme terme de mépris pour les flamands, on voulait ainsi leur reprocher une certaine mollesse ou apathie qui faisait contraste avec la vivacité française.

Le mot *flandrin* est encore un sobriquet donné en mauvaise part et tiré du bon pays de Flandre. C'est presqu'un synonime de *flahute*, c'est la traduction française de l'appellation patoise. Un *grand flandrin* est un jeune homme innocent, ignorant, un peu sot et fort niais. Dans la *Fontaine de sapience*, du *Théâtre Italien*, on dit : « Qui? ce grand flandrin à tête évaporée ? » Dans l'*Histoire de Ranucio*, on lit : « C'étoient de grands *flan-* » *drins* qu'on auroit pris pour de vrais paysans, sans une longue rapière qui leur battoit les talons. » Dans les *Mémoires du chevalier de Grammont* se trouve cette phrase : « Elle est femme » d'un grand *flandrin* qui, la semaine d'après son mariage, lui fit » prendre congé de la ville pour jamais. »

Le dictionnaire de Trévoux regarde le mot *flandrin* comme un sobriquet donné à un homme grand, grêle et de mauvais air, qui a la taille trop effilée. C'est le *longus homo* de Catulle. P. M. Quitard, dans son *Dictionnaire étymologique, historique et anecdotique des Proverbes*, 1842, in-8°. p. 400, conte à ce sujet l'historiette suivante. « De quel pays est donc ce grand jeune homme dont le jargon est si singulier et les manières si empruntées, demandait une dame en parlant d'un étranger qui venait de sortir d'un salon où il avait fait sa première entrée. On lui répondit : il est de la Flandre. Une semaine après, se trouvant dans la même société, et n'y revoyant pas cet original : Où est donc, dit-elle, le grand flandrin ? Alors tout le monde de dire et de répéter le mot, appliqué depuis comme un sobriquet aux hommes élancés, fluets, de mauvaise contenance et même un peu niais. »

On pensera peut-être que l'anecdote a été faite à plaisir, et l'on adoptera plus volontiers l'opinion des lexicographes qui disent que l'expression est une métaphore prise des chevaux fla-

mands maigres et allongés que les maquignons appellent *flandrins* (1).

Quoiqu'il en soit, cette dénomination, d'après les exemples que nous avons cités, est vieille, très vieille même, comme celle de *faire Flandre*, dont nous nous sommes déjà occupé et que le poète *Loret* a lui-même employée dans les vers suivants en l'expliquant :

> **Car on dit que dans cette esclandre**
> **Plusieurs Hollandois firent *Flandre*,**
> **Ou, pour parler plus nettement,**
> **Se retirèrent doucement.**

Nous devons convenir que toutes ces expressions ont été inventées par la malveillance et qu'un peu d'envie s'est mêlée à leur application. Le flamand est bon, modeste, généralement honnête et probe, et ne manque ni de courage ni d'énergie à l'occasion, et nous serions tenté de penser comme le comte de l'Exaerde, flamand lui-même, qui, demandant en France à un domestique d'auberge de quelle nation il était, ce à quoi on lui répondit : « *Sauf votre respect*, Monsieur, je suis flamand ! » se mit fort en colère en disant : « Apprends donc qu'il y a plus à s'honorer qu'à s'excuser d'être de la Flandre, pays bon, riche et noble, et bien plus envié que méprisé. »

A. D.

---

(1) Une note de Ch. Pougens, sur le *Voyage de Georges Forster, sur les rives du Rhin, Paris, Buisson*, an VIII, in-8°. tome 2, p. 163, va chercher bien loin l'étymologie de *Flandrin*. Ce mot, y dit-on, vient du suio-gothique *flank* (la plus grande partie d'un tout), et le suio-gothique flank est formé par nasallation de l'Islandois *flich*, qui, selon Gudmond André, signifie *un grand morceau de chair*.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

—

250. — Ephémérides du Cambrésis, avec tables méthodiques, par *Ad. Bruyelle*, membre de la commission historique du département du Nord, et bibliothécaire-archiviste de la Société de l'Emulation de Cambrai. *Cambrai*, imprimerie de *Simon*, rue Saint-Martin. 1852, in-8° de XXIV et 272 pages.

Ce livre échappe à l'analyse : c'est une collection de petits faits locaux, établis de la manière la plus concise et la plus saisissable. C'est là le vrai mérite de l'ouvrage. Tous les événements mémorables de Cambrai et du Cambrésis sont rangés par mois, comme dans un calendrier, et par jour dans chaque mois. Deux tables alphabétiques, une des personnes et une autre des noms de lieux, facilitent les recherches qui pourraient être assez difficiles pour des faits rangés dans un ordre d'almanach.

Cette façon d'enregistrer les faits n'est pas nouvelle : *Jean d'Ongoys*, qui se qualifiait de *Morinien*, parce qu'il était né à Thérouanne ou à Busnes en Artois, selon De Locre et Paquot, fit un recueil d'éphémérides générales, qu'il intitula : *Promptvaire de tovt ce qvi est advenv plvs digne de mémoire, depuis la création du monde iusques à présent ;* comme il était imprimeur-libraire à Paris, il publia lui-même son livre en 1575, in-16, et il le dédia au plus ancien des célèbres *Séguier*. Ce livre a eu au moins quatre éditions, ce qui annonce la vogue qu'il obtint en son temps. Sa forme fut imitée par T. G. P., qui fit paraître un *Inventaire de l histoire iovrnalière, contenant par ans, mois et iours, l'eslite des choses remarquables aduenues depuis la création du monde iusques à present et principalement de ce qui touche les affaires de la France*. Paris, Iacqves Rèzé, 1599, in-8°. *Aurelius Knippinga*, fit imprimer à Anvers, en 1672, un recueil pet. in-12, intitulé : *Ephemeris sanctorum ord. Erem. S. P. Augustini ;* enfin le baron de *Vuoerden*, né à Chièvres, en Hainaut, en 1629, mit au jour, à Lille, en 1684 et 1685, son *Journal historique contenant les événements les plus mémorables de l'histoire sacrée et profane*, en 2 volumes in-8°, dédiés à Louis XIV. C'est le seul ouvrage imprimé du seigneur de Chérent qui mourut à Lille le 3 août 1699.

Nous-même, il y a quelque trente ans, nous réunîmes des *Ephémé-*

rides locales sur Valenciennes ; elles furent imprimées quotidiennement en tête d'un journal du pays. Le conseiller *Plouvain* publia les *Ephémérides historiques de la ville de Douai*, dont la 2e édition parut en cette ville, chez *Deregnaucourt*, 1828, in-12. M. *Mathieu*, poète hainuyer, ne dédaigna pas d'écrire les *Ephémérides de Mons*, impr. chez *Em. Hoyois* (sans date), in-16, 31 pages. M. *F. Morand* fit celles de Boulogne-sur-Mer, et M. *J. Derheims* publie en ce moment dans le *Mémorial Artésien*, des *Ephémérides départementales*. M. *Ad. Bruyelle* vient donc de compléter très heureusement ces collections de petits faits du pays, par ses *Ephémérides du Cambrésis*, qui offrent un véritable intérêt et qui ne déparent nullement les autres œuvres de ce laborieux écrivain. A. D.

251. — Chronologie de l'histoire de Cambrai, par *Ad. Bruyelle, Cambrai, Simon*, 1852, in-8° de 61 pp., avec un plan de Cambrai, lithographié par *J. Saudeur*.

Cet opuscule est le complément nécessaire de l'ouvrage précédent. Les faits principaux sont ici rétablis chronologiquement, et à la suite de chaque siècle on trouve une énumération des poètes, prosateurs, musiciens et artistes qui florissaient à Cambrai. Ce précis historique commence au IVe siècle et se termine à la promulgation de la République de 1848. C'est un petit *vade mecum* que tout bon cambrésien voudra posséder et qu'au besoin il pourra consulter avec facilité et profit. Nous félicitons M. Ad. Bruyelle d'avoir mis ainsi à la portée de tous ses concitoyens les plus mémorables événements et les noms les plus glorieux du pays : c'est le moyen de rendre l'histoire locale populaire. A. D.

252. — La ville d'Ath, son antiquité, son origine slave, ses époques remarquables, ses archives communales, ses monuments et édifices publics, ses institutions du culte, d'instruction et de bienfaisance. Par *Tespesius Dubiecki*, ci-devant conseiller à la cour d'appel en Volhynie. *Bruxelles*, typographie de J. H. Briard, 1847, gr. in-8° de 94 pages, avec 4 figures et le plan de la ville (œuvre dédiée à M. *Eugène Defacqz*, conseiller à la cour de cassation, fils du maire d'Ath, sous l'Empire.)

C'est quelque chose d'assez bizarre de voir la ville d'Ath, en Hainaut, emprunter un historien à la province de Volhynie ! Cette circonstance inattendue doit faire incliner tout lecteur vers l'indulgence ; il commence par rendre hommage au zèle et à la patience d'un étranger qui a eu le courage de dépouiller des archives d'une langue et d'une patrie qui n'étaient pas les siennes, dans l'intérêt de l'histoire et de la vérité. M. *Dubiecki* a trouvé parmi les titres communaux de la ville d'Ath une pièce authentique qui établit l'existence de cette ville au Xe siècle. Mais l'auteur ne s'arrête pas là : il fait remonter l'origine d'Ath à la période romaine, sous la dictature de Marius, et il fixe en ce

lieu, d'après l'étymologie du nom, la capitale du pays des *Atuatiques*, relégués à *Tongres* jusqu'ici. Ath aurait dû sa naissance à une *colonie slave*, selon l'opinion de l'historien volhinien : c'est peut-être pousser un peu loin le souvenir de la patrie, mais nous n'en consignons pas moins ici cette opinion qui a du reste pour elle le mérite incontestable de la nouveauté.

Il existait déjà deux histoires d'Ath : celle de *Jean Zuallart*, et celle de *Gilles de Boussu*. M. Dubiecki ne leur a presque rien emprunté. D'abord il n'a pas vu la première, devenue si rare que nous avons cru devoir la réimprimer en entier dans nos *Archives* (Voyez t. I, p. 89 de la 2e série) avec une notice biographique et bibliographique sur son auteur. Il a conçu un assez grand mépris pour la seconde. M. le conseiller s'est occupé beaucoup de la période historique d'Ath en 1830, époque qui l'intéressait vivement, et il a glissé rapidement sur le siége d'Ath de 1697, chef-d'œuvre d'art et de tactique militaire de Vauban, dont le journal a été publié dans les *Mémoires pour l'attaque et la défense d'une place*, par M. *Goulon*. *Amst.* et *Paris*, 1754, in-8°, pages 105-168. En revanche, M. Dubiecki nous a donné quelques vues de la ville, ses armoiries, la médaille frappée en l'honneur de sa prise par Louis XIV en 1697 et un plan de cette cité, telle qu'elle était en 1847, d'après le dernier cadastre : ce sont des compensations. A. D.

253. — Etudes sur la révolution du XVIe siècle dans les Pays-Bas espagnols, par *Nestor Considérant*, avocat, professeur à l'Athénée royal de Mons, membre de la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut. *Mons*, *JJ. Lelong*, 1851, in-8° de 252 pages. — Examen des études de M. *N. Considérant* sur la révolution du XVIe siècle dans les Pays-Bas espagnols. *Bruxelles*, *Ch. Vanderauwera*, 1852, in-8° de 78 pages.

En lisant ces *Etudes* sur la révolution du XVIe siècle dans les Pays-Bas, on se demande si elles ont été composées par un protestant et si elles sont traduites du hollandais. On reste passablement étonné de voir qu'elles sortent de la plume d'un professeur à l'Athénée royal de Mons, chef-lieu de la catholique province du Hainaut. L'auteur s'est tout-à-fait déclaré, dans son ouvrage, pour le parti révolutionnaire sous les drapeaux duquel il se range ; il combat pour lui. Sans doute il n'y eut que trop à critiquer, durant les troubles du XVIe siècle, dans les actes du pouvoir d'alors ; il appartient à l'historien impartial de blâmer les abus de la force et les erreurs des princes ; mais en déplorant tout ce qui a été fait de contraire aux lois de la justice et de l'humanité, il a une certaine mesure à garder quand il parle de personnages revêtus d'un caractère sacré et portant le sceptre et la couronne. C'est là une mission de l'écrivain que M. N. C. ne nous paraît pas avoir parfaitement comprise. D'autre part, nous n'avons pas été entièrement satisfait non plus de l'*Examen* critique de ces *Etudes* que vient de publier un auteur anonyme. Il nous a semblé par trop dogmatique et pas toujours lucide Ces deux ouvrages laissent à désirer. A. D.

254. — Bulletin de la Société scientifique et littéraire du Limbourg. Tome 1er. 1er fascicule. *Tongres*, impr. de ve *P. J. Collée*, mai 1852.

Une Société archéologique vient d'être fondée dans le Limbourg, la première livraison de ses Mémoires paraît, et déjà une notice du plus grand intérêt est produite. Nous voulons parler des *Fragments d'une description historique et archéologique de l'église Notre-Dame-de-Tongres*, écrits par M. *J. Petit de Rosen*, ornés des figures du reliquaire de la Sainte-Croix, gravées par *J. Smeets* et par M. *Denis*, qui les avait dessinées. Des notices sur la bataille de *Lawfeld*, par M. *Fr. Driesen*, et l'*Atelier monétaire de St.-Trond*, par M. *A. Perreau*, complètent ce premier cahier qui fait très-bien augurer de ceux qui doivent le suivre : espérons qu'ils ne se feront pas attendre. A. D.

255. — Musée royal de peinture et de sculpture de Belgique. Catalogue publié par la commission administrative. *Bruxelles*, impr. de *J. Stienon*. 1850, in-8° de 157 pages.

Ce catalogue contient 626 numéros dont 481 pour la peinture et 145 pour la sculpture. A une époque où généralement les catalogues des diverses galeries sont refaits partout avec talent et science, on n'est pas peu surpris de voir celui d'un musée royal laissant autant à désirer. Le catalogue que l'on vend maintenant au Louvre touchant les écoles allemande et italienne pourrrait servir de modèle pour refondre celui que nous annonçons, et qui, quoique moderne, paraît déjà vieux. Il y manque notamment une notice historique sur le musée même, sa fondation, ses vicissitudes, ses accroissements ; les notices sur les artistes sont sèches et quelquefois nulles ; les provenances des tableaux, qui peuvent jeter un si grand jour sur leur authenticité, manquent complètement ; il y aurait peut-être aussi quelque chose à dire sur les attributions à tel ou tel peintre, et sur les descriptions des tableaux. Nous faisons des vœux pour qu'un travail entièrement neuf vienne remplacer celui que nous regardons comme peu en rapport avec l'état prospère des arts en Belgique et la richesse, sur certains points, du musée royal de peinture. A. D.

256. — Inventaires des Archives de la Belgique, publiés par ordre du gouvernement, sous la direction de M. *Gachard*, archiviste général du royaume, membre de l'Académie et de la commission royale d'histoire ; correspondant de l'Académie impériale des Sciences de Vienne, de l'Académie royale d'histoire de Madrid, etc. Tome III (inventaire des archives des Chambres des comptes, précédé d'une notice historique sur ces anciennes institutions. — Préface.) *Bruxelles*, *M. Hayez*, 1851, in-4° xxvi pages.

On doit à M. *Gachard*, archiviste général du royaume de Belgique,

savant éminemment laborieux et intelligent, la découverte d'une source nouvelle et féconde de documents dont avant lui on s'était peu servi. Nous voulons parler de celle qu'offrent les *Comptes* des finances des diverses maisons souveraines de la Belgique. Cette partie presqu'entièrement inexplorée avant ces derniers temps, a fourni des données bien précieuses pour l'histoire et a jeté un jour tout nouveau sur la numismatique, la littérature, l'imprimerie, la gravure, la sculpture et en général sur toutes les branches des beaux-arts dans les Pays-Bas au moyen-âge. M. le comte *Léon de Laborde* en a tiré un parti immense avec une sagacité peu commune, pour la mise au jour de ses *Etudes sur les lettres, les arts et l'industrie pendant le XVe siècle, et plus particulièrement dans les Pays-Bas et le duché de Bourgogne.* M. Gachard, dans ce qu'il appelle modestement une *préface*, renfermée dans XXVI pages in-folio, découvre tout le mécanisme de ces comptes précieux et en énumère intelligemment le fruit qu'on en peut tirer. Cette notice, toute concise qu'elle est, est préférable à maint gros livre, et nous la comparons volontiers au sonnet sans défaut qui, selon Boileau, vaut mieux qu'un long poème. A. D.

257. — VIE DU CARDINAL Pierre Giraud, archevêque de Cambrai, par M. l'abbé *Capelle*, missionnaire apostolique. A *Lille*, chez *L. Lefort*, 1852. in-8° de 372 pages. avec portrait et *fac-simile*.

Ce livre ne porte point le titre d'*Eloge*. c'était inutile ; raconter la la vie du cardinal P. Giraud, c'est en faire le plus bel éloge : jamais vie ne fut plus remplie par le travail, par la predication, par les bonnes œuvres. Le successeur de Fénélon ne fit guères que passer dans le diocèse de Cambrai, dont il n'occupa le siége que pendant huit années, mais quelles traces lumineuses il laissa dans ce court passage ! Qui n'a pas lu ces mandements éloquents, ces lettres pastorales, si belles de style et de pensée ! Qui n'a pas vu le clergé diocésain fortement organisé, relevé à ses propres yeux et à ceux du vulgaire, encouragé dans ses travaux, fortifié par l'étude, par les retraites, par les conférences et par les exercices dont le premier pasteur donnait lui-même l'exemple ! Qui n'a pas rencontré ce prince de l'Eglise dans ses visites pastorales, qui ont duré cinq années consécutives, et qui ont permis au prélat de voir et de connaître toutes ses ouailles, d'inspecter jusqu'à la plus simple chapelle et le plus modeste des sanctuaires dans le plus vaste des diocèses de France ! Malheureusement, le trop sensible et trop laborieux pasteur était atteint d'une affection du cœur qui n'attaque que les hommes d'élite et qui lui devint fatale après les grandes commotions que subirent l'état social, la religion et le Souverain-Pontife lui-même. Mgr. Giraud mourut le 16 avril 1850, peu de temps après avoir été en Italie porter à S. S. Pie IX des paroles de consolation et de dévoûment. Le cardinal archevêque de Cambrai avait été nommé le 4 décembre 1841 ; sa préconisation fut faite à Rome le 24 janvier 1842 et l'intronisation eut lieu à Cambrai le 24 février suivant.

M. l'abbé Capelle était digne de rappeler une si belle vie. Il l'a fait en bon style et en homme qui possédait bien le sujet qu'il traitait : il avait eu le bonheur d'approcher souvent le prélat vénéré arraché trop tôt au siége illustre qu'avaient occupé les Vanderburch et les Fénélon.

A. D.

258. — Lord Byron. Le pèlerinage de Childe-Harold, traduction nouvelle en vers français, par *Eugène Quiertant*. Chant premier. *Valenciennes*, impr. de *A. Prignet*, 1852, gr. in-8° de 64 pages.

M. Eugène Quiertant, né dans la ville de Boulogne, la patrie du charmant critique M. de Sainte-Beuve, a fait une étude consciencieuse et profonde de la langue anglaise, qui est aussi, grâce au voisinage, presque sa langue naturelle. Cette connaissance parfaite de l'idiome d'Albion lui a été fort utile; outre qu'elle lui a procuré un poste honorable au collége de Valenciennes, elle l'a familiarisé tout naturellement avec les beautés des poètes les plus célèbres de la Grande-Bretagne et plus particulièrement avec les grandes et hardies productions de lord Byron. Après s'être identifié avec son auteur favori, dont il saisissait toutes les nuances, le jeune professeur d'anglais s'est senti le noble courage de le rendre en vers français. Il a commencé par traduire Childe-Harold dont il nous offre aujourd'hui le premier chant, c'était débuter par le point difficile; c'était s'attaquer de suite à l'autobiographie du sublime et chaleureux poète qui s'est peint lui-même sous le voile poétique qu'il emprunte. M. Quiertant a été bien inspiré: il a réussi dans sa tentative que personne ne qualifiera de téméraire lorsqu'on l'aura lu. Nous ne pouvons que l'encourager en l'applaudissant et en lui recommandant de ne pas se laisser vaincre par l'apathie littéraire que le monde affecte surtout en matière de poésie. Qu'il persévère, et la justice, toujours trop tardive au gré de la jeunesse, ne pourra manquer de finir par récompenser ses généreux efforts.

A. D.

259. — Notice historique et généalogique sur les seigneurs de Tyberchamps, par l'abbé *Corneille Stroobant*, membre de plusieurs sociétés savantes, vicaire de Lembecq, etc., etc., etc. — « Colligite.... fragmenta ne pereant. » *Bruxelles*, typ. de *Dehou*, 1851, gr. in-8° de 323 pag. fig. (7).

M. l'abbé Stroobant continue pieusement son *Histoire des communes belges* (*Et pius est facta patriæ referre labor*). Nous avons rendu compte du n° 1er de cette série de travaux; nous en annonçons aujourd'hui le n° 2. Il est dédié à messire Ignace-François Joseph *Charlé de Tyberchamps*, ancien substitut procureur du Roi et juge au tribunal de Namur, savant généalogiste et lui-même auteur d'une *Notice descriptive et historique des principaux châteaux, grottes et mausolées de la Belgique*, paru à *Bruxelles* en 1821, in-8°. fig.— M. Charlé de Tyberchamps, aujourd'hui propriétaire du château et de la terre de ce nom (dont nous aurons bientôt à nous occuper), avait bien droit à cette dédicace. En effet, Tyberchamps, qui n'est administrativement et spirituellement qu'un hameau dépendant de la commune et de la paroisse de Seneffe, eut jadis des droits féodaux importants. Cette seigneurie fut possédée par des maisons illustres et elle passa successivement dans les nobles familles de *Feluy*, de *Bousies*, de *Rubempré*, de *Renesse*, de *Ryckewaert*, d'*Arranzola* et de *Charlé* qui la possède depuis le

20 octobre 1759, que messire Ignace-François-Joseph Charlé, conseiller de S. M. I., trésorier et garde des chartes du Hainaut, l'acheta au prix de 33,000 florins de change de Philippe-Joseph Arrazola de Onate. M. Stroobant donne avec beaucoup de soin la filiation de cette série de seigneurs et leur descendance, le tout enrichi de plans, d'armoiries, de vues de Tyberchamps, de mausolées, pierres tombales, et même d'un dessin curieux d'une cheminée sculptée en 1526, qui décore aujourd'hui la salle des arbalétriers du château de Tyberchamps. Ce dessin, réduit, a été reproduit par le *Messager des sciences historiques, des arts et de la bibliographie* (1re livraison de 1852, p. 58-59). L'historien des communes belges termine son livre par la généalogie et les alliances de la famille *Charlé* ou *Charlet*, et il parle de tous ceux qui ont porté ce nom et qui ont laissé quelque souvenir. Nous avons eu dans les mains un petit poème bien curieux et bien rare, composé par *George Charlet, valencenois ;* il était intitulé : *Les Guerdons de la vertu, avec l'épitalame de Damon et de Filis. — Douay*, vo *Marc Wyon*, 1633, petit in-12 de 84 pages (Voyez la première série des *Archives du Nord*, tome 2, p. 455-61). Nous ignorons si ce *G. Charlet* avait des prétentions nobiliaires et s'il appartenait de loin ou de près à la famille des seigneurs de Tyberchamps, mais nous savons du moins que du fond de son étude de Valenciennes, il avait eu la prétention de faire une réforme de l'orthographe française, qui ne réussit pas plus que toutes celles tentées avant et après lui. A. D.

260. — Mémoire sur les archives des églises et maisons religieuses du Cambrésis, par M. *Le Glay*, correspondant de l'Institut, conservateur des archives du Nord, etc.

« Cambracum, titulis auctam imperialibus urbem,
» Commendant bellum, forma, cathedra, situs. »
Fr. Thorius, *Epigr.* lib. I.

Lille, impr. de *L. Danel*, 1852, in-8c. 88 pp. fig.

Nous ne pouvons trop le dire, c'est toujours une bonne fortune pour les érudits lorsque M. le docteur A Le Glay met au jour une production nouvelle. Nous pourrions même ajouter que la bonne fortune est commune aux gens du monde, car le savant archiviste du département du Nord sait si bien présenter la science à l'aide de son style fleuri, lucide et élégant, qu'il ferait absoudre l'érudition, si elle avait besoin de pardon, et qu'il se rend abordable aux esprits les plus futiles et aux hommes les plus légers. Dans le nouveau Mémoire que nous annonçons, M. Le Glay, qui a toujours conservé pour Cambrai une piété filiale, donne l'histoire raisonnée des curieuses archives de toutes les abbayes, les couvents et les hôpitaux de l'ancienne province du Cambrésis ; il entre avec d'autant plus de charme dans les détails des richesses paléographiques de cette province, que c'est à lui qu'on doit leur réintégration dans le vaste et bel établissement qui sert de dépôt aux archives du département du Nord. Il en a ensuite commencé le dépouillement et le classement : ainsi, après les avoir sauvé peut-être de la destruction ou au moins de l'éparpillement, il en rend aujourd'hui l'usage possible au public éclairé par la publication du Mémoire qui en détaille toutes les richesses et tout l'intérêt. C'est un avis aux lecteurs et aux rechercheurs historiques.

Notre excellent archiviste ne fait jamais les choses à demi ; à la suite de son Mémoire proprement dit, on trouve une foule de pièces justificatives du plus haut intérêt : il publie un *Index* de titres cambrésiens reposant au fonds de la Chambre des comptes de Lille et remontant jusqu'au Xe siècle ; des *Lettres* et autres pièces inédites de Fénélon et un *fac-simile* de son écriture ; la *loi de commune* de Busigny, en latin et en roman, année 1201 ; un extrait des *Mémoriaux de St-Aubert* ; des lettres de bénédictins anglais ; une lettre de *Louis de Blois*, abbé de Liessies ; un extrait de testament du médecin *R. Wiart*, etc. C'est ainsi que ce savant éclaire son propre texte avec les pièces originales les plus importantes du vaste dépôt qui lui est confié. A. D.

261. — Essai historique sur la ville de Lierre, par *Edmond Le Poittevin de la Croix*, , auteur de l'*Histoire d'Anvers*, etc. *Anvers*, chez Max *Kornicker*, 1848, in-8° de 47 pp.

L'auteur a pris pour épigraphe ce vers de *Don Juan* de lord Byron : « *History can only take things in the gross.* » et il en a suivi l'esprit à la lettre ; il a pris en effet les choses en gros : l'histoire de la ville qui doit son origine à St.-Gummar ou Guntmar est enfermée dans un cercle de 47 pages et menée lestement. Les deux événements importants de cette petite ville flamande sont : 1° le mariage de Philippe-le-Beau et de Jeanne d'Arragon qui y fut béni en 1496, par Henri de Bergues (et non de *Berg*), évêque de Cambrai ; cette cérémonie a été peinte par Hemling dans un triptyque qui décore encore la chapelle de St.-Christophe de l'ancienne collégiale de Lierre (1) ; 2°. La tentative de Charles de Héraughière pour surprendre Lierre, le 14 octobre 1595 ; tentative qui réussit d'abord et tourna ensuite à la confusion du gouverneur de Breda. Cet événement a fait le sujet de chronogrammes, de médailles et même d'un poème intitulé : *La Bellone Belgique*. *Anvers*, 1596. — L'auteur vante avec raison le jubé de Lierre, délicate dentelle de pierre qu'il met au-dessus des jubés de la chapelle royale de Windsor et de la ville de Troyes (et non pas *Trois*) en Champagne. Il passe un peu rapidement sur les autres établissements et édifices communaux et il termine par une liste abrégée des célébrités de l'endroit. On sent, dans ce court essai, la main d'un écrivain exercé qui se jouait d'un sujet de trop peu d'importance pour lui. A. D.

262. — Chansons wallonnes, par *Charles Werotte*, seconde édition. *Namur*, *Lelong*, 1850, in-18.

La ville de Namur se glorifie aussi de son chanteur en patois, mais il n'aura pas, comme le poète *Jasmin*, un prix extraordinaire de l'Académie, ni un rapport de M. Villemain, qui vaut mieux encore que le prix. Cependant le recueil de M. Charles Werotte a obtenu une seconde édition ; si ce n'est pas une nouvelle édition à la manière du vicomte d'Arlincourt, c'est beaucoup. A. D.

---

(1) Ce tableau représente le mariage de S. Joseph et de la Vierge, béni par un pontife ; et ces trois personnages offrent, dit-on, des portraits frappants de Philippe-le-Beau, de Jeanne et de l'évêque de Cambrai.

NOUVELLES LITTÉRAIRES

ET

DÉCOUVERTES HISTORIQUES.

—

— La 3e livraison de la *Statistique monumentale du département du Pas-de-Calais*, publiée par la commission des antiquités départementales, a paru chez *Topino* libraire à Arras, in-4° avec planches et cartes. Cette livraison contient un article sur l'ancien hôtel-de-ville de Saint-Omer, par M. *A. Deschamps*, le château de Bours, par M. *A. Terninck*; les monuments des périodes celtique et romaine, par M. *Harbaville*.

— Nous avons sous les yeux la 2e livraison (avril et mai 1852) du *Bulletin historique* de la société des Antiquaires de la Morinie. Ce numéro est nourri et varié. MM. *Laplane, Quenson. A. Durand*, l'abbé *Haigneré, Courtois et Deschamps de Pas* en font les frais. La lecture de ce recueil est instructive; il soutient bien son épigraphe: *Doctrina investigando restituet*.

— Une *Académie belge d'histoire et de philologie* vient d'être fondée à Anvers sous la présidence de M. *Edmond Le Poittevin de la Croix*, auteur de l'*Histoire d'Anvers*, etc. Le secrétaire est M. *Florent Lysen*, et l'archiviste le docteur *W. J. Stevens*. Le scel de cette Académie représente un soleil sortant de l'onde, avec cette devise: *Fovet et discutit*.

— M. *Jules Géruzet*, éditeur intelligent, publie une série de *Vues des grands établissements industriels de la Belgique*. Cet ouvrage d'art et d'utilité se composera de cent planches: déjà plus de 60 sont en vente. Cette publication formera un superbe recueil.

— Il vient de se former à Tongres une association qui a pris le nom de *Société scientifique et littéraire du Limbourg*. Elle compte, parmi ses membres, M. Jaminé, ancien membre du congrès national, et qui en est le président, le comte de Renesse-Breidach, sénateur; Reinartz, curé-doyen; Perreau, agent de la Banque Nationale; Guyoth, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées; Petit de Rosen, rentier; Augenot, directeur du collége communal; Driesen, journaliste, etc. Cette société a publié le premier numéro de son bulletin.

— Il vient de paraître à Gand, un ouvrage intitulé: *Recherches sur les monnaies des comtes de Flandre, depuis les temps les plus reculés jusqu'au règne de Robert de Béthune inclusivement*, par Victor Gaillard, docteur en droit. Le volume est orné de 23 magnifiques planches, représentant les monnaies décrites dans le texte. Le dessin en est

élégant, et le faire, particulier aux œuvres d'art du moyen-âge y est bien rendu.

— Peu de personnes savent sans doute que les dernières descendantes des fameux imprimeurs *Estienne*, qui obtinrent la protection et l'amitié du roi François 1er, le *restaurateur des lettres*, habitent la ville de Valenciennes et y vivent dans une modeste obscurité. Ces deux femmes, dont le nom est illustré dans les arts et dans les sciences et dont la noblesse remonte, par dix-sept générations connues, à l'an 1270, sont filles du colonel *Antoine Estienne*, mort sans fortune. L'une, *Henriette Estienne*, née à Mézières, le 18 juillet 1795, est mariée à un honnête artisan ; l'autre, *Sophie Estienne*, née à Charleville, le 19 avril 1804, vit avec sa sœur, et vient de recevoir, à Valenciennes, l'hommage d'un exemplaire de l'*Essai sur la typographie*, par M. *Ambroise Firmin Didot*, qui a cru ne pouvoir mieux le placer qu'entre les mains d'une des dernières descendantes des plus illustres imprimeurs français. Ces deux dames ont aussi un frère, employé à la typographie de M. Didot.

— La bibliothèque du roi Louis-Philippe, dont on a fait la vente en mars et avril 1852, contenait une belle collection de dessins lithographiés de M. *Louis Haghe*, de Tournai. Ces diverses suites ont été vendues fort cher. On peut citer : 1° *Scenery of Portugal and spain, by G. Vivien, designed on stone by L. Haghe, London*, 1839, 32 planches in-f°. — 2° *Sketches of Belgium and Germany*, by *L. Haghe. London, Hodges* and *Graves*, 1840, 26 pl. in-f°. — 4° *Vues diverses d'Allemagne*, lithogr. par *Haghe*, 25 pièces, in-f°. — 4° *Sketches of Afghanistan by Sam. Atkinson*, lith. by *Haghe*, 29 pl. coloriées.

— Le dépôt des archives provinciales du Hainaut s'est augmenté pendant le courant de l'année dernière d'un assez grand nombre de documents importants parmi lesquels nous devons signaler les archives des trois commmanderies de l'ordre de Malte, savoir : les commanderies du *Piéton*, de *Vaillampont* et de *Costre*, dont le siége était établi dans le Hainaut et dont M. Guillaume Drion, dernier agent général et régisseur en Belgique, était resté dépositaire.

— Notre concitoyen, M. *Auguste Delsart*, ancien sténographe du *Moniteur* et des rois Charles X et Louis-Philippe, est auteur d'un ouvrage important sur l'*Origine de l'écriture et sur l'art d'écrire aussi vite qu'on parle* ; il en a communiqué des fragments inédits à l'*Institut historique* dont il est membre : l'*Investigateur*, journal de cette association savante, en a publié un long extrait dans sa 208e livraison — mars 1852.

— La société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut, séant à Mons, a en ce moment sous presse un travail qui sera d'un haut intérêt pour les érudits ; c'est un précis analytique, fait par M. *Alex. Pinchart*, des manuscrits que possède la bibliothèque publique de Mons.

Esquisse biographique.

LE COMTE DE LA MARCK.

(PRINCE AUGUSTE D'ARENBERG.)

Aucun orage n'éclate sans qu'il ait été annoncé par des signes certains et menaçants. Il en fut ainsi de la Révolution française de 1789. Lorsque parurent ces signes avant-coureurs de la catastrophe, n'était-il pas déjà trop tard pour essayer de prévenir la chûte du trône de Louis XVI ? Que l'on adopte à cet égard l'opinion négative de Joseph Droz ou l'opinion affirmative de Louis Blanc, il faut constater que de louables efforts furent faits pour éclairer Louis XVI sur sa position et pour diminuer le nombre de ses adversaires. Ceux qui allèrent le plus loin dans cette voie furent deux personnages d'origine belge, le comte de Mercy Argenteau, ambassadeur d'Autriche à Paris, et le comte de La Marck. Ils s'efforcèrent surtout de donner pour appui au faible Louis XVI la popularité, le génie et l'éloquence de Mirabeau. Le tribun se vendit, cela est incontestable ; mais bien différent de Danton et d'autres jacobins, qui se servirent de l'argent reçu de la liste civile pour soudoyer un plus grand nombre d'émeutiers, Mirabeau se consacra tout entier au salut de la monarchie constitutionnelle. Il devint le conseiller le plus éclairé de Louis XVI, malheureusement un conseiller occulte et qui ne pouvait exercer qu'une influence fugitive sur un esprit perpétuellement irrésolu.

Le comte de La Marck avait été l'intermédiaire des négociations de la cour avec Mirabeau. Il acquit par là une certaine célébrité, quoiqu'on n'ait eu pendant longtemps que des notions assez vagues sur le rôle qu'il accepta par dévoûment pour la reine Marie-Antoinette. Aujourd'hui, grâce à l'importante publication

faite récemment par M. de Bacourt (1), le public possède sinon toutes, du moins les principales pièces de la correspondance entre le comte de Mirabeau et le comte de La Marck. Pour que l'on ne conçoive aucun doute sur l'authenticité de cette précieuse correspondance, nous croyons devoir ajouter, aux renseignements donnés sur son origine par l'éditeur, que les pièces qui la composent avaient été mises en ordre sous les yeux mêmes du prince Auguste, autrefois le comte de La Marck, par M. Staedtler, son secrétaire, qui remplit aujourd'hui encore les mêmes fonctions auprès de S. A. S. le duc d'Arenberg. Les documents historiques ainsi coordonnés par M. Staedtler et publiés par M. de Bacourt, attestent à un haut degré la sagacité, l'esprit élevé, le dévoûment désintéressé du personnage qui servit d'intermédiaire entre Louis XVI et Mirabeau. Des notes écrites de la main du comte de La Marck, et complétées par l'éditeur, fournissent aussi des détails intéressants sur sa carrière. Nous nous en servirons dans cette rapide notice biographique. Notre but principal n'est point cependant de montrer le rôle si actif du comte de La Marck dans les affaires de France ; il est une partie de sa carrière qui a été volontairement négligée par M. de Bacourt : pour des motifs que l'on appréciera tout à l'heure, il n'est que très peu question, dans la *Correspondance*, de l'intervention du comte de La Marck dans la révolution brabançonne. Nous essaierons, avec les documents contemporains que nous avons sous la main, de suppléer à cette omission.

Auguste-Marie-Raymond, prince d'Arenberg, était né le 30 août 1753, à Bruxelles. Il avait dix ans lorsque son père, dont il était le quatrième enfant et le second fils, y revint après avoir fait la guerre de sept ans dans les armées de Marie-Thérèse. A quinze ans, le prince Auguste entra comme cadet dans le régiment du duc Charles de Lorraine, gouverneur des Pays-Bas. Il n'était pas destiné cependant à suivre sa carrière dans l'armée autrichienne. Son grand-père maternel, le comte Louis de la Marck possédait en pleine propriété, au service de France, un régiment d'infanterie allemande, Ce seigneur, n'ayant point de fils, proposa au duc d'Arenberg, son gendre, de faire entrer

---

(1) *Correspondance entre le comte de Mirabeau et le comte de La Marck, prince d'Arenberg, pendant les années* 1789, 1790 *et* 1791, recueillie, *mise en ordre* et publiée par M. Ad. de Bacourt, ancien ambassadeur de France près la cour de Sardaigne, 2 vol. 1851.

un des siens au service de la France, et qu'à cette condition il lui donnerait son régiment dont il pouvait disposer Le duc accepta cette proposition pour son second fils. La maison d'Arenberg ayant le rang de maison souveraine de l'Empire, le prince Auguste n'était en réalité sujet ni de l'Autriche, ni d'aucune autre puissance. Mais comme tous ses ancêtres paternels avaient constamment servi en Autriche, le duc, son père, qui était lui-même feld-maréchal au service de Marie-Thérèse, jugea qu'il était convenable d'obtenir l'agrément de l'Impératrice. Celle-ci acquiesça à la demande et ajouta qu'elle avait recommandé particulièrement le prince d'Arenberg à la jeune archiduchesse Marie-Antoinette dont le mariage avec le dauphin de France allait s'accomplir.

Le prince Auguste, étant arrivé à la cour de Versailles pour les fêtes du mariage, fut présenté en particulier à la jeune Dauphine qui, dès les premiers mots qu'elle lui adressa, lui parla de l'intérêt que Marie-Thérèse prenait à lui, et de la recommandation qu'elle lui avait faite à son sujet. Le vieux comte de la Marck conduisit ensuite son petit-fils à son régiment qui, revenu de la guerre de Corse, tenait garnison à Uzès en Languedoc. Après un an de séjour auprès de son régiment, le prince Auguste revint à Paris, où son père lui ménagea le moyen de représenter dignement sa maison à la Cour de Versailles. A la mort du vieux comte de la Marck, survenue en 1773, le duc d'Arenberg demanda à la cour d'Espagne que son fils, le prince Auguste, succédât à la grandesse dont jouissait le comte. La cour d'Espagne ayant accordé cette faveur, le prince Auguste, qui prit alors le nom de comte de La Marck, se trouva à la cour de France avec le rang de duc et pair, par la grandesse qui avait été attachée à son nouveau titre. Sans cette dignité, il n'eut pas eu de rang déterminé, car les princes allemands des maisons souveraines n'en avaient point à la cour de Versailles.

Lorsque, après l'avènement de Louis XVI, la guerre eut éclaté entre la France et l'Angleterre, à l'occasion de la déclaration d'indépendance des Etats-Unis de l'Amérique du Nord, le régiment de La Marck fut envoyé dans l'Inde, et son colonel placé sous les ordres du lieutenant-général comte de Bussy dans l'escadre commandée par le bailli de Suffren. A la bataille de Gondelour, le comte de La Marck fut grièvement blessé par un coup de feu dans la poitrine dont il se ressentit longtemps. Rentré en France avec son régiment, il fut nommé maréchal de camp et inspecteur-général d'infanterie. En dehors des affaires

militaires qui l'occupèrent toujours sérieusement jusqu'en 1789, il menait une vie agréable, soit à Paris, soit à Versailles, soit plus tard, après son mariage avec Mlle de Cernay, dans sa terre de Raismes, entre Valenciennes et Saint-Amand. Le comte de La Marck a tracé lui-même, avec beaucoup de netteté et d'esprit, le tableau de la cour de Louis XVI et surtout de la société de Marie-Antoinette.

Ce fut en 1788 que commencèrent les relations du comte de La Marck avec Mirabeau. Elles devinrent plus intimes l'année suivante, lorsqu'ils se revirent à l'assemblée des Etats-Généraux. D'après le mode de convocation adopté par Necker, il n'était pas nécessaire d'être naturalisé français pour être élu membre de l'Assemblée nationale : il suffisait, pour la noblesse, de posséder des fiefs dans le royaume, et, pour le clergé, d'y exercer une autorité ecclésiastique. Le comte de La Marck se trouvait dans le premier cas : il n'avait pas été naturalisé français, mais il possédait une terre considérable en France du chef de sa femme. Il se présenta au bailliage du Quesnoy, dans l'arrondissement duquel se trouvait la terre de Raismes. La plus grande partie des fiefs de ce bailliage était la propriété de nobles domiciliés dans les Pays-Bas autrichiens. Il obtint facilement leurs procurations, et c'est au moyen de ces procurations et de beaucoup de votes que lui donnèrent les gentilshommes du pays, qu'il fit partie de la députation du bailliage du Quesnoy, dont l'autre député de la noblesse était M. le duc de Croy. Il se rencontra à l'Assemblée nationale avec deux prélats des Pays-Bas autrichiens : le prince de Salm, évêque de Tournai, et le comte d'Arberg, évêque d'Ypres, qui avaient été nommés députés de l'ordre du clergé par les curés de la partie de leur diocèse située en France.

A l'Assemblée nationale, le comte de la Marck reprit ses relations avec Mirabeau, et celui-ci eut bientôt tant de confiance dans la loyauté de cet *aristocrate*, comme il l'appelait d'abord, qu'il n'hésita point à lui faire part de ses embarras d'argent. Telle était sa détresse que le comte de La Marck prit le parti de lui prêter cinquante louis par mois. Profondément attaché à la reine Marie-Antoinette, et s'exagérant peut-être l'influence que Mirabeau aurait pu exercer sur la marche de la révolution, si l'on parvenait à le rallier, il aurait voulu dès lors qu'on lui assurât une position qui le mit à même de se consacrer à la défense du trône. Necker ayant fait échouer par jalousie ou

par défiance les premières negociations, le comte de La Marck se dégoûta des affaires de France et donna toute son attention à la révolution qui venait d'éclater dans les Pays-Bas autrichiens. C'était, comme il le dit lui-même, une révolution bien différente, dans ses principes et dans ses vues, de celle qui avait éclaté en France.

La révolution française de 1789 fut une réaction irrésistible contre le despotisme royal, sacerdotal et nobiliaire. La révolution brabançonne, procédant de principes tout différents, était, suivant les expressions de Lafayette, essentiellement ecclésiastique et nobiliaire. Elle avait été provoquée par le despotisme philosophique de Joseph II. Il ressemblait, dit le comte de La Marck, à beaucoup de gens de l'époque où il vécut, qui voulaient, à leur manière, donner aux nations ce qu'ils ont appelé la liberté. La noblesse privilégiée, le clergé privilégié, et les grandes communes également privilégiées, ne se montrèrent nullement disposés à sacrifier leurs prérogatives aux vues d'amélioration du philosophe couronné. Le clergé d'abord, puis les Etats provinciaux, siége de l'oligarchie dominante, opposèrent une résistance persévérante aux réformes de l'Empereur. Cependant, les griefs du clergé, quoique très fondés à beaucoup d'égards, n'eussent pas suffi pour soulever la nation. Le parti ecclésiastique et nobiliaire eut besoin d'être soutenu par le parti populaire ou démocratique qui, après avoir d'abord applaudi aux réformes les plus sages de Joseph II, s'était retourné contre lui quand ses innovations, appuyées par la force, menacèrent les principes même de la Constitution. Car, si incomplète que fût la *Joyeuse entrée* de Brabant, encore était-elle bien préférable au régime du bon plaisir préconisé par Joseph dans des vues philantropiques.

Le parti stationnaire, dirigé par Vander Noot, s'appuyait sur les masses ignorantes et fanatiques; Vonck, son rival, avait pour partisans les notabilités de l'industrie et du commerce, les hommes les plus distingués dans toutes les professions libérales, les membres les plus éclairés du clergé séculier (car cette fraction de l'ordre ecclésiastique était également exclue des Etats), enfin, ce qui est digne de remarque, les membres les plus opulents et les plus considérés de l'aristocratie. Par son éducation, par ses relations, l'aristocratie avait subi l'influence des idées libérales et philosophiques, tandis que la plus grande partie de la noblesse secondaire, renfermée dans ses châteaux, ne voyait rien au-delà

des gothiques préjugés dont elle était imbue Le duc d'Arenberg et le duc d'Ursel, son beau-frère, quoique membres des Etats, appartenaient donc au parti démocratique et se montraient les adversaires déclarés de l'oligarchie sacerdotale et nobiliaire. Ils avaient donné des gages à la révolution par leur opposition en 1787 et par des sacrifices réels. Le duc d'Arenberg, mal vu à la cour, avait été privé de sa charge de grand-bailli du Hainaut. Le duc d'Ursel, général-major au service de l'Autriche, avait, en apprenant le soulèvement de ses compatriotes, donné la démission de son emploi et quitté le siége de Belgrade pour se mettre à la disposition des insurgés. Les persécutions exercées contre sa femme (1) n'avaient pas peu contribué à lui faire prendre cette résolution. Accusé à tort ou à raison de s'être associée à la société secrète *Pro aris et focis*, dont le but était l'expulsion des Autrichiens, la duchesse d'Ursel avait été emprisonnée dans son hôtel et menacée d'un procès criminel. Pour intervenir dans le soulèvement qui venait d'éclater contre l'Autriche, le comte de La Marck prétexta aussi l'irritation que lui causèrent les persécutions exercées contre la duchesse d'Ursel, sa sœur.

Les troupes autrichiennes occupaient encore Bruxelles lorsque le comte de La Marck s'adressa, le 22 novembre 1789, au comité insurrectionnel qui siégeait à Breda, sous la présidence de Van der Noot, pour lui offrir ses services. Il ne reçut pas de réponse, soit qu'on se défiât d'un personnage que l'on savait en haute faveur auprès de la reine de France, sœur de Joseph II, soit que la lettre du comte de La Marck ne fût pas parvenue à sa destination. Ses adversaires affirmèrent plus tard qu'elle n'avait jamais été écrite. C'était là très vraisemblablement une calomnie ; car le comte de La Marck persévéra dans les démarches qu'il avait commencées. Rebuté par le comité de Breda, il fit pressentir, après la retraite des Autrichiens de la Flandre, les membres les plus influents des Etats de cette province ; il reçut de leur part l'invitation de se rendre à Gand. En conséquence, il demanda un congé au président de l'Assemblée nationale de France, et sa lettre contenait une ferme déclaration de principes libéraux. « Puissé-je, disait-il, trouver l'occasion d'être utile à mon pays » adoptif, à la France, et de montrer à l'Assemblée nationale que » je me ferai gloire de porter partout ses leçons, ses sentiments

(1) Marie-Flore-Françoise-Augustine-Caroline d'Arenberg, née le 25 juin 1752, avait épousé, le 13 avril 1771, M. le duc d'Ursel.

» et ses principes. » La lettre qu'il adressa de Paris, le » 10 décembre, au comité de Gand, était encore plus explicite et plus hostile au parti oligarchique qui se proposait dès lors de confisquer la révolution : « Pour moi, disait-il, qui verserai » jusqu'à la dernière goutte de mon sang, pour recouvrer la » liberté de mon pays, et même pour en faire une heureuse » république fédérative ; moi qui ne veux rien, et à jamais rien » pour moi et les miens que l'honneur de servir les Belges, et » de contribuer à la fondation de la république naissante, ou à » la restauration de leur constitution antique et libre, s'ils » préfèrent cet état de choses, je déclare que je ne consentirai » jamais à donner mon pays à *une autre puissance*, *à un autre* » *prince*, et même que je m'opposerai de toutes mes forces à une » révolution qui ne tournerait qu'au profit *de quelques ambitieux* » *subalternes et perfides*. »

Ces menaces du comte de la Marck n'influèrent aucunement sur la marche des événements. Le 18 décembre, après la retraite des Autrichiens, Van der Noot et les autres membres du comité de Breda firent à Bruxelles une entrée triomphale et devinrent les chefs réels du pays. Ils étaient les instruments des Etats, qui, après avoir proclamé la déchéance de Joseph II, s'étaient mis partout en possession de la souveraineté dont ils se disaient les représentants. En fait, cependant, ils ne représentaient qu'une partie de la noblesse, une partie du clergé (les grandes abbayes), et une fraction très minime du tiers-Etat, c'est-à-dire les corporations des métiers des villes principales. Les états des provinces déléguèrent cinquante-trois de leurs membres, pour former à Bruxelles les Etats-Généraux et le Congrès. Les Etats-généraux exercèrent le pouvoir législatif de la confédération ; le Congrès, composé d'abord des mêmes membres, était chargé du pouvoir exécutif. Van der Noot, tribun vulgaire, fut nommé ministre dirigeant; un autre personnage, plus fin et plus capable, le chanoine Van Eupen, avec le titre plus modeste de secrétaire, soutint réellement tout l'édifice oligarchique.

Tant d'égoïsme et tant d'aveuglement froissèrent vivement les démocrates, qui s'étaient d'abord unis aux oligarques pour renverser la domination étrangère. Rien de plus raisonnable, de plus sensé que le programme proposé par Vonck et repoussé avec indignation par Van der Noot et ses amis. Vonck se bornait à demander qu'on élargît le cadre d'éligibilité pour la représentation nationale. Lafayette, qui se mêlait beaucoup des affaires du Brabant, aurait voulu pour nos provinces une Assemblée

nationale, ou, suivant ses expressions, une *Convention nationale de Belgique*. Mais Vonck, qui connaissait mieux l'état des opinions dans son pays, repoussait à la fois le nom et la forme ; il conservait dans les Etats la distinction des trois ordres, et désirait seulement qu'ils fussent désormais équitablement et complètement représentés. En résumé, les Vonckistes voulaient qu'on accordât dorénavant une juste part d'influence à toutes les classes de la société. Voilà quels étaient les principes de ce parti populaire qui se glorifiait de compter dans ses rangs les chefs des plus nobles maisons du pays.

Les oligarques, considérant comme une défection le patronage accordé au parti démocratique par le duc d'Ursel et par les princes d'Arenberg, se gardèrent bien de favoriser leurs projets, quels qu'ils fussent. Parti de Paris le 15 décembre 1789, le comte de La Marck était venu à Gand et avait sollicité des Etats de Flandre le commandement en chef de l'armée ainsi que la direction des négociations extérieures, avec voix délibérative au Congrès. Bien que l'opinion démocratique fût plus puissante en Flandre que dans le Brabant, le comte de La Marck échoua de nouveau. On continuait à suspecter ses relations avec la cour de France. Les Etats, après avoir délibéré sur ses propositions, lui firent répondre que les affaires de la guerre et de la diplomatie étant du ressort exclusif du Congrès, ils devaient se borner à le remercier de ses offres patriotiques et à lui donner une lettre de recommandation pour le Congrès. Cette lettre de recommandation resta stérile. Le comte de La Marck fut éconduit sans qu'on eut égard à sa qualité. On ne traita pas mieux le duc d'Ursel. Le 29 janvier 1790, le Congrès conféra le grade de lieutenant-général à M. de Schœnfeld, officier étranger, qui n'avait d'autre titre que la recommandation très suspecte, comme la suite le prouva, des cours de Berlin et de La Haye. Cette nomination se fit à l'insu du duc d'Ursel, quoiqu'il fût président du comité de la guerre ; elle le blessa si vivement qu'il donna immédiatement sa démission ; elle contraria tout autant le général en chef des troupes patriotiques, le brave Vander Mersch, qui devait considérer l'officier étranger comme un rival ; enfin, elle dut aigrir le comte de la Marck, puisqu'il était formellement supplanté. Dès ce moment, les princes d'Arenberg se livrèrent davantage au parti démocratique. Le duc Louis d'Arenberg, ayant été élu le 10 février *haut chef doyen* par les cinq serments de Bruxelles, refusa positivement de prêter serment aux Etats de Brabant afin de ne point reconnaitre la suprématie du parti oligarchique. Son frère, le comte de La Marck, fit une démarche

tout aussi grave. Il signa la fameuse adresse que Vonck, au nom de la *Société patriotique*, présenta le 15 mars aux Etats de Brabant pour obtenir une représentation plus équitable des trois ordres.

Les oligarques insinuèrent alors que ces démarches de la famille d'Arenberg tendaient à la faire parvenir insensiblement au premier rang. Il est permis de dire que les princes de cette maison, quelles que fussent leurs arrières-pensées, valaient bien Van der Noot et Van Eupen. Du reste, il n'est nullement démontré que la maison d'Arenberg ait aspiré à la souveraineté des provinces belges; mais elle se servait de son influence pour écarter du trône vacant de Joseph II tous les candidats qui eussent pu obtenir l'appui de la Prusse et de la Hollande. Maintenir provisoirement la république fédérative; tâcher d'y occuper les premières positions militaires et s'appuyer sur le parti populaire et sur la France pour contre-balancer l'influence du parti stationnaire, qui s'appuyait sur la Prusse et sur la Hollande, tels étaient vraisemblablement les projets des trois seigneurs unis par les liens du sang et par la communauté des principes (1). Quant à leur conduite ultérieure, comment auraient-ils pu la déterminer dans un moment où l'indépendance durable du pays était encore une chose fort problématique ?

On peut affirmer, d'un autre côté, que le comte de La Marck était venu dans les Pays-Bas de son propre mouvement et qu'il n'avait point reçu de mission du ministère français. Voilà ce qu'attestent du moins les lettres qui furent échangées entre le général Schlieffen, commandant des troupes prussiennes à Liége, et le général Lafayette. Le premier, s'autorisant d'anciennes relations, écrit, le 22 février, à M. de Lafayette pour lui demander : « M. de La Marck agit-il ou non de l'aveu de votre nation ? » Veut-il sérieusement l'indépendance de la Belgique, ou vou- » drait-il en amener la réconciliation avec ses anciens maîtres, » du sein de la fermentation qu'il y excite ? » Lafayette répond le 7 mars : « La personne dont vous me parlez agit de son propre » mouvement comme citoyen né du Brabant, et ses démarches » dans sa patrie ne sont nullement dirigées par le gouvernement. » Ajoutons, puisque nous voulons tout dire, que ce désaveu si net et si catégorique contraria le comte de La Marck;

(1) Il faut rappeler aussi que le duc Louis d'Arenberg, chef de sa maison, était atteint de cécité.

il affaiblissait son influence même dans son parti, car le serviteur dévoué de Marie-Antoinette perdait par là l'espèce de prestige que lui avaient donné ses prétendues relations avec le gouvernement français (1).

La démarche de la *Société patriotique* avait irrité au plus haut degré les hommes violents qui entouraient Van der Noot. La liste des signataires de l'adresse du 15 mars devint une liste de proscription. Des pillages, des violences déplorables, ouvertement excitées et tolérées par l'autorité, punirent, le 16 et le 17, les vonkistes de Bruxelles. Le comte de La Marck, ne pouvant contenir son indignation, écrivit, le 22, une lettre des plus énergiques aux Etats de Brabant. On nous saura gré de transcrire cette pièce textuellement, parce qu'elle est un monument curieux de cette époque :

» Messeigneurs,

» Le désir de voir mes concitoyens s'élever au rang honorable des peuples libres, est le seul motif qui a réglé et qui réglera ma conduite ; je n'ai rien demandé pour moi, et je ne demanderai rien que de concourir, selon mes forces, à l'affranchissement total de ma patrie. C'est dans cet esprit que j'offris d'abord mes services au comité de Bréda, avant le commencement des hostilités. C'est dans cet esprit que j'accourus en Flandre avant la prise de Bruxelles, pour joindre mes efforts à ceux qui se destinaient à cette expédition.... C'est dans cet esprit que j'ai signé l'adresse que l'on a présentée aux Etats de Brabant. On y invitait cette assemblée à délibérer sur les droits

---

(1) Voici, sur cet incident la note consignée par M. de Lafayette dans ses mémoires, à la suite des deux lettres que nous venons d'analyser : « Le comte Auguste de La Marck fut blessé de ce désaveu. Ce n'était pourtant pas la faute de Lafayette : M. de La Marck avait lui-même déclaré qu'il parlait comme Belge, et ne se regardait point comme instrument du gouvernement français. La réponse que fit Lafayette à son sujet était conforme à la vérité. C'est avec Mirabeau que M. de La Marck faisait ses plans de Belgique. M. de Montmorin (ministre des affaires étrangères) n'aurait jamais consenti à ce que M. de La Marck fut accrédité par Lafayette, à qui d'ailleurs ce crédit interdit par le ministre n'avait été demandé par personne. Voilà ce qu'au milieu de souvenirs un peu confus on peut dire sur cet objet. Nous avons eu depuis de grandes obligations à la sœur chérie de M. de La Marck. »

imprescriptibles du peuple, on l'invitait à suivre en cela l'exemple que les Etats de Flandre ont donné. que le Tournaisis vient de répéter. Cette adresse était présentée par une société de citoyens honnêtes, dont M. Vonck était président. J'étais bien aise, en signant cette adresse, de donner une marque publique d'estime à un homme vertueux (M. Vonck) l'un des principaux auteurs de votre indépendance ; aujourd'hui le même esprit qui m'a guidé dès le commencement, m'engage à vous dénoncer l'acte de proscription qui a suivi la présentation de l'adresse aux Etats de Brabant, et à demander que vous fassiez justice sur cette criminelle affaire. J'ai méprisé les calomnies que l'on a répandues sur mon compte ; mais lorsqu'on dresse des listes de proscription, lorsqu'on répand l'argent pour exciter à l'assassinat et au pillage une populace aveugle, je dois élever ma voix ; je n'ai pas besoin de réparation pour les outrages que l'on m'a faits ; mais les Etats, mais la nation ont besoin de la faire cette réparation à tous ceux qui ont été outragés. Si vous hésitiez, Messieurs, de remplir ce devoir, je demande quel homme honnête voudrait encore siéger parmi vous ? quelle confiance pourriez-vous inspirer ? quelle province voudrait s'unir avec celle que vous gouvernez ? quel souverain ne croirait pas se déshonorer en traitant avec vous ? Oui, Messieurs, si par une prompte justice vous n'effacez pas l'opprobre dont on a souillé la nation, si vous ne portez pas le flambeau de la vérité dans tous les détours de cette odieuse affaire, vous serez regardés avec justice comme les complices des crimes que vous deviez punir, vous n'aurez plus autour de vous que les hommes vils, pour qui les forfaits et l'infamie ne sont que de vains noms. et vous aurez flétri, dès sa naissance, une des plus glorieuses et des plus justes révolutions qui fut jamais.

» J'ai l'honneur d'être, etc.

» Bruxelles, ce 22 mars 1790.

» Signé le prince D'ARENBERG, comte DE LA MARCK. »

Le parti oligarchique répondit au comte de La Marck par un violent pamphlet. On lui disait d'abord, fort catégoriquement, que les affaires du Brabant ne le regardaient point. «... Vous ne » possédez pas un pouce de terre en Brabant, vous avez renoncé » à la qualité de citoyen, que votre naissance brabançonne » aurait pu vous donner, en prenant des engagements civils et » militaires en France. » On lui disait encore que, afin de prévenir ses intrigues, on prendrait des précautions pour empêcher que la révolution ne tournât à son profit, ou à celui de sa famille. On lui demandait ce qu'il était, ce qu'il voulait : « Etes-vous l'émissaire du successeur de notre ci-devant duc » (l'Empereur Léopold II) ? Etes-vous commissionnaire de la

» Reine de France, sa sœur ? Votre but tend-il à procurer à » votre famille les voies pour parvenir un jour à la puissance » souveraine? Est-ce votre caractère tracassier qui vous guide ? » Est-ce votre intérêt personnel qui vous fait agir ?... » Enfin, on lui objectait que, en tout cas, il ne pouvait se prévaloir de son désintéressement, puisqu'il n'avait cessé de demander un emploi militaire ou civil. Ce pamphlet, dans lequel la maison d'Arenberg était diffamée, provoqua une réponse ayant pour but de dénoncer avec plus d'énergie le fanatisme, l'imprévoyance et l'incapacité politique des Etats de Brabant.

Cependant la victoire du parti oligarchique pouvait encore être contre-balancée par l'intervention de Vandermersch et de son armée en faveur de la minorité progressive. Les violences exercées à Bruxelles contre Vonck et ses partisans avaient indigné les officiers de l'armée de Namur. Ils donnèrent un libre cours à cette indignation lorsque Van der Mersch, leur chef, annonça l'intention de quitter un commandement que la méfiance et l'imprévoyance du Congrès rendaient difficile à exercer avec honneur. Les officiers élurent un comité chargé de transmettre leurs vœux au Congrès. Ce comité donna une adhésion formelle à l'adresse du 15 mars et demanda que Van der Mersch fût nommé généralissime des troupes patriotiques, que le commandement en second fût remis au comte de La Marck et que le duc d'Ursel reprît la présidence du comité de la guerre. En même temps Vonck et trois de ses amis, se rendant à l'invitation du comité, partirent pour Namur afin de diriger le mouvement de l'armée.

Le duc d'Ursel et le comte de La Marck, qui avaient été également invités à se rendre à Namur, écrivirent au congrès qu'ils n'accepteraient que le rôle de médiateurs. Un peu plus de vigueur de la part des chefs du parti populaire eut fait changer la face des choses. S'ils avaient fait marcher immédiatement Vandermersch sur Bruxelles, le parti oligarchique n'aurait pu résister au premier élan de l'armée de Namur. Mais Vonck et ses amis, il ne faut pas les en blâmer, craignirent d'allumer la guerre civile. Ils laissèrent commettre les actes les plus répréhensibles au point de vue de la discipline, et ne firent rien pour prévenir le châtiment que le Congrès préparait contre les insurgés.

Ils laissèrent s'avancer contre Namur les troupes du général Schœnfeld et comprimer, sans opposer de résistance, un

mouvement qui devait, s'il avait été vigoureusement dirigé, assurer la victoire des progressistes. Il entraîna leur défaite et leur ruine. Vandermersch fut arrêté; Vonck n'eût que le temps de se sauver à Givet; le duc d'Ursel, grossièrement repoussé par le Congrès auquel il était venu proposer un accommodement, se retira en Flandre, où il eut bientôt à souffrir les plus cruels outrages; enfin, le comte de la Marck eut besoin de faire valoir sa qualité d'officier général au service de France pour échapper à la rage des partisans de Van der Noot. Deux fois arrêté, à Namur et à Tubise, il se sauva enfin à Enghien et de là revint à Paris.

Le rôle du comte de la Marck dans la révolution brabançonne était fini. Il n'avait pas été heureux. Aussi en conserva-t-il un fâcheux souvenir. « Je ne m'étendrai point, dit-il dans ses » notes, sur la question de la révolution des Pays-Bas, à la- » quelle malheureusement j'ai pris trop de part, car, sous quelque » rapport que je l'aie considérée depuis, elle ne convenait point » à mes sentiments *et n'était pas d'accord avec mes principes.* » Quelque blâmable que pussent être la conduite de l'Empereur » Joseph envers ses sujets et celle de ses agents envers ma sœur, » cela ne justifie nullement les *démarches inconsidérées* que je fis » alors. La fidélité envers la maison d'Autriche était au rang » de mes premiers devoirs, et je n'aurais jamais dû oublier les » bienfaits dont Marie-Thérèse avait comblé ma famille.... Si » donc ma conduite dans cette circonstance peut s'expliquer, » je ne la regarde pas moins *comme criminelle...* »

Le comte de Mercy-Argenteau, ambassadeur d'Autriche à Paris, avait exprimé au comte de La Marck le désir de le voir. Lorsque ce dernier, lors de son retour à Paris, se rendit chez M. de Mercy, l'ambassadeur autrichien ne lui parla aucunement des affaires des Pays-Bas, mais il lui fit part du dessein du roi et de la reine de réclamer les services de Mirabeau. Le comte de La Marck a lui-même exposé tous les incidents de la négociation dont il se chargea par dévoûment pour Marie-Antoinette. Nous renvoyons le lecteur à ce récit, qui est d'ailleurs complété par la production des lettres échangées entre M. de La Marck et Mirabeau, par les notes si remarquables que Mirabeau dès lors adressa régulièrement à Louis XVI pour l'éclairer, lui inspirer quelque énergie et l'arrêter sur la pente fatale qui l'entraînait vers l'échafaud. Mirabeau avait, en effet, le pressentiment du sort funeste que Louis XVI se préparait par sa faiblesse. Déjà, en 1789, il s'était écrié un jour en présence du comte de La

Marck : « Tout est perdu ; le roi et la reine y périront, et vous le verrez : la populace battra leurs cadavres. » A ces mots, le comte de La Marck ayant reculé d'horreur : « Oui, oui, répéta-t-il, on battra leurs cadavres ; vous ne comprenez pas assez les dangers de leur position ; il faudrait cependant les leur faire connaître. » Les confidences du célèbre orateur au comte de La Marck, ses lettres qui se multiplièrent à mesure que l'orage éclatait, ses notes à Louis XVI, toute cette partie de la *Correspondance* mérite au plus haut degré l'attention des hommes d'Etat, des historiens et des publicistes.

Mirabeau expira, le 2 avril 1791, dans les bras du comte de La Marck, après l'avoir rendu dépositaire de tous ses papiers et obtenu de lui la promesse qu'ils seraient publiés un jour « Il » serait peut-être plus prudent, avait-il dit, de détruire tous ces » papiers, mais je vous avoue que je ne puis m'y résoudre : » C'est dans ces papiers que la postérité trouvera, j'espère, la » meilleure justification de ma conduite dans ces derniers temps ; » *C'est là qu'existe l'honneur de ma mémoire.* »

L'acceptation de la Constitution française par Louis XVI et la clôture des travaux de l'Assemblée constituante, au mois de septembre 1791, fournirent au comte de La Marck l'occasion de quitter la France, où il n'avait plus désormais d'autres liens qui le retinssent, dit-il, que son stérile désir d'être utile à la Reine (1) Il pensa qu'il lui serait plus facile de réaliser ce désir en

---

(1) Le 26 janvier 1791, il avait fait connaître son découragement au comte de Mercy-Argenteau en ces termes : « ... Je suis chaque jour plus dégoûté de ce pays ci, de ses hommes, de ses lois, de ses mœurs. Le roi est sans la moindre énergie ; M. de Montmorin me disait l'autre jour tristement que, lorsqu'il lui parlait de ses affaires et de sa position, il semblait qu'on lui parlât de choses relatives à l'empereur de la Chine. J'agis à la vérité ici par dévoûment pour la reine, et par le désir de mériter son approbation ; aussi, tout ce que je viens de dire ne sert qu'à faire mieux ressortir la triste destinée de cette malheureuse princesse. Comme femme, elle est attachée à un être inerte ; comme reine, elle est assise sur un trône bien chancelant. L'intérêt qu'elle est faite pour inspirer à toute âme honnête est seul bien capable de me faire supporter les embarras et les dégoûts de la ligne de conduite qui m'est imposée, et qui n'offre que des dangers sans gloire. »

allant rejoindre le comte de Mercy-Argenteau, qui remplissait alors les éminentes fonctions de ministre plénipotentiaire dans les Pays-Bas. Il quitta Paris au commencement du mois d'octobre 1791 et rejoignit M. de Mercy à Bruxelles. Le ministre lui témoigna la confiance la plus étendue dans les affaires dont il était chargé, et le comte de la Marck travailla dans son cabinet aux correspondances les plus secrètes. Après la conquête des Pays-Bas autrichiens par la France, en 1794, le comte de La Marck se retira d'abord avec M. de Mercy au château de Brühl près de Cologne et enfin à Vienne, où l'empereur François II lui-même lui annonça qu'il ne tarderait pas à être employé activement dans son grade de général-major. Cependant, au lieu d'être employé à l'armée, il fut chargé en 1795 de se rendre à la cour d'Espagne pour l'encourager à diriger, de concert avec l'Autriche, ses opérations militaires contre le Midi de la France. Mais arrivé à Gênes, il y apprit que la paix était conclue entre la République française et l'Espagne. Comme Gênes allait être bloquée par les Français, il se retira en Suisse, où il resta pendant près de deux ans, et enfin à Vienne où il se fixa, après avoir perdu toute sa fortune, et n'ayant pour ressource que son traitement de général-major en non-activité. De plus, il souffrit bientôt de la poitrine au point que, pendant deux ans, les médecins lui défendirent de parler. Après un voyage aux eaux des Pyrénées, il s'était arrêté à Paris. Napoléon lui fit faire des offres pour le rattacher à son service ; le comte de La Marck les ayant déclinées, fut retenu pendant plus de quinze mois à Paris contre son gré. Il reçut enfin ses passeports et retourna à Vienne qu'il ne quitta plus qu'en 1814.

A la chûte de l'empire français, il rentra dans sa patrie, recouvra une partie de sa fortune, leva à ses frais un régiment de chasseurs, et fut admis, par le roi Guillaume 1er comme lieutenant général dans l'armée des Pays-Bas. Il mourut à Bruxelles, le 26 septembre 1833, à l'âge de 81 ans.

Pour compléter cette esquisse biographique, nous reproduirons ici le portrait du comte de La Marck, tel qu'il a été tracé par son ami, M. de Bacourt : « Le prince Auguste était un de ces derniers types du véritable grand seigneur : l'urbanité de ses manières, sa politesse exquise, ne faisaient jamais oublier la considération due à son rang et à son âge. Les événements dont il avait été témoin, ceux auxquels il avait pris part, ses voyages, les relations qu'il avait eues avec presque tous les

hommes remarquables de son temps, donnaient à sa conversation un intérêt vif, et qui était rehaussé par le tour passionné d'esprit qu'il conservait encore à quatre-vingts ans. Il s'intéressait à tout ce qui ennoblit l'âme; il aimait les arts et les encourageait avec générosité. Nous voulons encore insister sur ce qu'il était resté libéral, dans le bon sens de ce mot dont on a tant abusé, et que les excès des révolutions qui avaient éclaté sous ses yeux n'avaient pu éteindre en lui le goût d'une sage liberté. J. *(Indépendance.)*

ICONOGRAPHIE

DES XVe ET XVIe SIÈCLES.

Il est d'usage, lorsqu'on grave un sujet ou un portrait historique, de placer au bas de l'estampe la marque ou le nom du graveur, et surtout le nom du peintre ou du dessinateur, auteur primitif de la composition. Telle est la règle suivie généralement. L'exception c'est quand une pièce gravée ne porte nulle indication de la source à laquelle l'artiste a puisé les inspirations qui ont dû conduire son burin. Le fait est plus rare encore lorsqu'il s'agit d'un portrait qui n'est pas un sujet d'imagination ou de convention.

En voyant cette foule de portraits, sans noms de peintres, qui ornent l'*Académie des sciences et des arts* de *Bullart*, la *Bibliotheca Belgica* de *Foppens*, les *Athenæ Batavæ* de *Meursius*, les centuries des *Icones virorum doctorum*, colligées par *J. J. Boissard*, et tant d'autres ouvrages à figures répandus dans les anciennes provinces des Pays-Bas, nous nous sommes bien souvent demandé où les graveurs de ces suites de têtes illustres en avaient trouvé les galbes? Comment un Nicolas de Larmessin, graveur du XVIIe siècle, avait-il obtenu l'effigie du cardinal Pierre d'Ailly, mort au commencement du XVe? Par quels moyens le même artiste a-t-il pu retracer la figure du chroniqueur Jehan Froissart dont on ne connaît ni buste, ni médaille, ni statue? Comment enfin un Edme de Boulonois s'est-il ingénié de rendre les traits de Jean Van Eyck décédé trois siècles avant lui? Tous ces portraits ne portant pas d'indication de sources, nous laissaient par cela même quelques doutes sur le mérite de leur ressemblance. Et cependant on voyait bien qu'ils n'étaient pas

le fait de l'imagination de l'artiste, car, s'il eut été question de figures de convention, on les eut fait certainement plus belles. Elles peuvent être vraies, mais dans tous les cas elles ne sont pas flattées.

Nous avons eu la clé de ces énigmes artistiques en visitant la bibliothèque publique de la ville d'Arras, dans le beau vaisseau qu'elle occupe à l'une des ailes de l'ancienne et riche abbaye de St.-Vaast. Assisté de nos amis et collaborateurs M. le comte d'Héricourt, qui connaît si bien les curiosités de ce dépôt scientifique, et de M. P. Hédouin, de Boulogne, dont le goût pour les arts est si fin et si sûr, nous avons parcouru un volume in-folio qui porte le n° 944 2° des manuscrits de cette bibliothèque, et qui renferme un recueil de dessins-portraits exécutés à la main, en noir ou en rouge, au nombre de 304 pièces. Cette suite précieuse provient du fonds de l'abbaye de St.-Vaast à laquelle elle appartenait déjà vers le commencement du XVII° siècle, sous les règnes des Archiducs Albert et Isabelle.

Ces souverains des Pays-Bas donnèrent à *Wenceslas Coeberger*, peintre et architecte, le privilége d'établir dans toutes nos provinces des monts-de-piété que lui-même fit construire sur ses propres plans. C'est ce qui eut lieu à Arras comme dans la plupart des villes importantes du pays. Un des premiers directeurs de cet établissement fut *Isaac Bullart*, né à Rotterdam le 5 janvier 1599, d'une famille catholique qui l'envoya faire ses études à Bordeaux. Il vint ensuite à Bruxelles où il se maria, et bientôt il fut mis à la tête de la direction du mont-de-piété d'Arras. Sa probité, son désintéressement dans ses fonctions, le conduisirent à être nommé *préteur* de l'abbaye de Saint-Waast. Bullart était ami des arts et des lettres ; il ne vit pas sans intérêt, dans la bibliothèque de l'abbaye à laquelle il était attaché, le curieux recueil de portraits dont nous venons de parler. Il conçut l'idée d'en tirer parti au profit des sciences, de le faire graver et d'y joindre un texte. Il fit venir Nicolas de *Larmessin* père, et *Edme de Boulonois*, graveurs qui n'étaient pas sans talent, surtout pour l'époque, et il se les attacha par une pension. Ils exécutèrent ensemble, pour Bullart, le nombre considérable de 249 portraits, dont partie est tirée du ms. d'Arras et qui servirent à décorer un ouvrage important, rempli d'anecdotes curieuses, et connu sous le titre d'*Académie des sciences et des arts, contenant les vies et les éloges historiques des hommes illustres de diverses nations, Paris*, 1682, ou *Bruxelles*, *Foppens*, et *Amsterdam*, chez les héritiers de *Daniel Elzevier*, 1682; *Amsterdam*, 1685, et enfin *Bruxelles*, 1695, 2 vol. in-f°. Trois *préten-*

dues nouvelles éditions qui ne diffèrent de celle de *Paris* que par des frontispices rafraîchis. Elles sont toutes dédiées à J. Th. de Brias, archevêque de Cambrai.

Bullart ne vit pas la fin de son ouvrage auquel il travailla plus de trente ans. Après la réunion de la province d'Artois à la France, il reçut de Louis XIV l'ordre de Saint-Michel et mourut le 17 avril 1672. Il chargea son fils, Jacques-Benigne Bullart, qui doit avoir vu le jour à Arras ou qui du moins y a été élevé, de terminer ce vaste labeur et de le mettre au jour. L'*Académie des arts et des sciences* est loin de contenir néanmoins tous les portraits du recueil de St.-Vaast, soit que Bullart n'ait pas jugé à propos de les y admettre tous, soit qu'il n'ait eu aucuns renseignements à fournir au texte de quelques-uns, soit enfin que le temps lui ait manqué pour compléter parfaitement son entreprise. Il n'a donné en tout que 249 éloges de personnes illustres *avec leurs pourtraits tirez sur des originaux au naturel* conservés dans son cabinet, ou extraits du manuscrit qui nous occupe, lequel contient encore 304 pièces, et compte quelques lacunes de portraits enlevés dans des temps déjà loin de nous : nous avons tout lieu de croire que le *prêteur* de St.-Vaast a puisé l'idée de sa publication dans la bibliothèque de son abbaye qui contenait peut-être alors un supplément au n° 944 2°, qui a disparu depuis.

Nous nous permettrons d'entrer dans quelques détails au sujet de cette collection de portraits originaux, dignes, selon nous, d'attirer l'attention des artistes, sinon sous le rapport unique de l'exécution, du moins sous celui de la naïveté et de la ressemblance. Les amateurs de dessins, les biographes et les philologues y trouveront aussi une assez grande quantité de figures des célébrités de nos contrées qu'on chercherait vainement autrepart.

M. *Jules Quicherat*, qui a dressé une notice raisonnée des manuscrits de la bibliothèque d'Arras, décrit ainsi celui inscrit sous le numéro 944 2° du catalogue :

« Recueil de portraits historiques, in-folio mag.° — Papier. — » Exécution du XVIe siècle. — Ce précieux recueil, fait vers » l'an 1560, se compose d'une série de portraits exécutés à la » mine de plomb ou à la sanguine, d'après des originaux peints; » la plupart d'un très beau caractère. Le plus ancien est Philippe » de Valois ; le plus moderne est celui de Charles IX. Nul doute » que ces portraits n'aient été tirés du musée des Archiducs » d'Autriche, comtes de Flandre. 304 pièces. »

M. Quicherat, en signalant le portrait de Philippe de Valois comme le plus ancien de la série, fait bon marché de ceux de Cicéron et de Tite-Live; tout en négligeant les antiques, qui du reste sont en petit nombre, et en prenant pour point de départ Philippe de Valois, mort en 1350, et en finissant à Charles IX, on voit que cette série comprend au moins deux siècles d'illustrations dans les cours, les armes, les lettres, les sciences, la magistrature et les arts. Il y a de la marge pour les célébrités. Selon la version de M. Quicherat, qui ne s'explique pas très catégoriquement, nous croyons que son avis est que ces dessins sont faits sur des peintures et que ces peintures formaient le fonds du musée des archiducs, comtes de Flandre, c'est-à-dire de Maximilien qui épousa Marie de Bourgogne, de Philippe-le-Beau qui s'allia à Jeanne d'Arragon et de Charles d'Autriche, son fils, depuis Charles-Quint. De toutes ces peintures, si tant est qu'elles aient existé, combien en reste-t-il aujourd'hui? dans quels dépôts ou quels cabinets sont-elles placées? Les familles nobles qu'elles intéressent en ont-elles souvenance ou en possèdent-elles des copies? Toutes ces questions mériteraient d'être traitées et résolues.

Passons à la description matérielle du volume: Les portraits sont découpés et appliqués sur des feuilles de papier de grandeur uniforme, ce qui donne au recueil un air d'*album* comme en composent certains collecteurs modernes. Ces additions, collées toutes sur le milieu des feuillets, ont dû nécessairement grossir et gonfler le centre du recueil, tandis que ses bords restaient minces et mal serrés : pour obvier à cet inconvénient et aussi à celui de trop presser les dessins les uns sur les autres, on a garni intérieurement les extrémités des deux couvertures de chassis en bois destinés, en posant l'un sur l'autre, à préserver les tranches de l'album. On n'est pourtant pas parvenu à empêcher quelques dessins, en petit nombre, il est vrai, de décalquer sur le verso du feuillet précédent, en perdant une grande partie de leur fraîcheur. Un fermoir très modeste, fabriqué au siècle dernier ou tout au plus à la fin du XVIIe, sert à tenir clos ce précieux portefeuille que rien ne distingue d'ailleurs à l'extérieur, sa reliure n'étant qu'un simple cartonnage recouvert de papier. Ce recueil paraît avoir été souvent feuilleté; plusieurs dessins, par la mauvaise habitude qu'ont certains visiteurs de toucher pour mieux voir; comme si les yeux se trouvaient au bout des doigts, ont été légèrement altérés par ce contact répété.

Les portraits sont d'inégale grandeur, et nous pouvons ajouter

aussi d'inégal mérite ; les uns sont en buste très court, les autres se dessinent jusqu'au delà du demi-corps. La collection a subi un outrage qui n'est que trop communément observé dans ces sortes de recueils ; on a enlevé, à une époque qu'on ne saurait préciser, quelques portraits, heureusement peu nombreux, qui n'étaient sans doute pas les moins intéressants ni les moins bien exécutés. C'est précisément ce qui est arrivé dernièrement à un gros volume de la bibliothèque Ste.-Geneviève, renfermant de magnifiques et précieux dessins-portraits de Clouet, dont quelques-uns furent retrouvés chez les marchands d'estampes.

Au-dessous de chaque personnage, on lit son nom d'une écriture qui porte trop évidemment le caractère du XVIe siècle pour qu'on puisse s'y tromper. Au siècle dernier, comme on commençait déjà à éprouver quelque difficulté à lire ces vieilles indications, un officieux, qu'on pourrait plutôt appeler un fâcheux, s'est empressé de traduire une partie des noms en caractères et en style modernes. Une table alphabétique, placée au commencement du volume facilite les recherches.

Sous le rapport de l'exécution, on ne doit pas s'attendre à retrouver, dans cette collection, des charmants portraits de Clouet, tels que ceux rassemblés avec tant de soins et de dépenses par M. Niël, le plus heureux des amateurs de Paris en ce genre, mais on y voit néanmoins de jolies têtes, fines et petites, qui forment presque des miniatures ; telle est celle de *Bréderode*. Les têtes de nobles dames sont en grand nombre, quelques-unes d'entr'elles sont dessinées presqu'en pied ; elles présentent de précieux enseignements pour l'histoire des costumes des XVe et XVIe siècles. Les autres portraits sont, en général, de la grandeur de ceux qui ornent les ouvrages de *Bullart* et la *Bibliotheca Belgica*.

Il n'y a pas d'ordre parfaitement établi pour le classement des figures ; cependant, on a mis en général les rois et les princes en tête du recueil, les membres des grandes familles nobiliaires les suivent et se trouvent ensemble ; les prélats sont à peu près réunis et l'on finit par les poétes, les écrivains, les artistes, les fous et les hérésiarques. Une idée satyrique a paru présider à l'ordre ainsi suivi. Nous soupçonnons que c'est un dessinateur italien, aux gages d'un prince amateur des arts, habitant des Pays-Bas, qui a formé ce recueil, donné ensuite en cadeau ou en legs à quelque noble abbé de St.-Vaast d'Arras : le collecteur semble se trahir aux feuillets 285 verso et 286, où

il a tracé, en italien, quelques lignes de souvenirs réservés pour lui seul. Le reste des indications destinées au public est en vieux français.

Après les effigies de quelques rois et reines de France, d'Angleterre et d'Ecosse, nous trouvons les portraits de la bohémienne qui guérit un monarque écossais abandonné des médecins, et de *Pierre Varbeck*, de Tournai, audacieux imposteur, pendu à Londres en 1499, après s'être fait passer pour Richard, duc d'Yorck, second fils d'Edouard IV. Tous les grands personnages des comtés de Flandre et de Hainaut passent à la file sous les yeux du lecteur : c'est Jean d'Avesnes et sa femme ; Guillaume de Hainaut et Jeanne de Valois, sa compagne, morte à Fontenelles, et dont il existe un portrait au musée de Valenciennes qu'il serait intéressant de comparer avec le dessin original ; c'est l'illustre et chevaleresque Jehan de Hainaut, sr de Beaumont, qui rétablit la reine d'Angleterre sur son trône ; c'est la belle Jaqueline de Bavière et la figure deux fois répétée de Francq de Boorselle, son *quatrième* mari ; c'est toute la famille des Chastillon, comtes de Blois ; c'est enfin le comte de Flandre Louis de Mâle, avec sa femme, ses deux concubines et ses bâtards, très exactement et fidèlement reproduits. avec leurs titres et leur position sociale qui alors n'effarouchait personne, pas même les honnêtes religieux de l'abbaye de St.-Vaast.

Il est inutile sans doute d'affirmer que les brillants ducs de Bourgogne figurent dans cette galerie avec femmes, enfants, concubines et bâtards ; personne n'en doutera. Les traits de *Jeanne de Prelle* et de *Catherine Thieffries*, belles maîtresses de Philippe-le-Bon, ont été soigneusement conservés à la postérité pour la plus grande gloire des descendants que le bon duc obtint du côté gauche. Maximilien d'Autriche, Marie de Bourgogne et leur postérité jusqu'à Philippe II, y figurent noblement ; puis viennent toutes les grandes familles du pays, telles que celles de *Lannoy*, sires de *Maingoval* et de *Molembais ;* de *Berlaimont, Nassau, Lalaing, Croy, Montmorency, Luxembourg, Trazegnies, Pallant, Verchain, Boussu, d'Arenberg, Rubempré, Vertain, Montigny, Halluin, Melun, Ligne,* etc., etc.

Parmi les d'*Egmont*, nous remarquons celui qui fut décapité en 1568, et nous sommes curieux de savoir si M. Gallait a eu connaissance de ce portrait avant de traiter son tableau de la mort de ce seigneur et de celle du comte de Horne. Le portrait de *Jean,* sieur de la Hamayde et de Condé, et celui de sa femme

de la famille de Jauche, n'ont pas été oubliés. Le collecteur intrépide n'a eu garde d'omettre une suite de fameux chevaliers, vainqueurs de tournois, ayant gagné leurs éperons en rompant force lances dans les pas d'armes du pays : c'étaient des illustrations du temps qui appartenaient à peu près à tous les pays en leur qualité de chevaliers errants. Près d'eux siégent des grands capitaines et des gouverneurs de villes, tels que le comte de *Mansfeld*, le féroce *duc d'Albe*, *Jean Lemaire*, dit *Grisart*, qui par ruse et dévoûment fit passer Arras aux Bourguignons, et François de *Bernemicourt*, sieur de la Thieuloie, gouverneur de Béthune, qui se signala dans ce poste par ses goûts artistiques.

Le collecteur a placé un peu plus loin quelques papes, plusieurs cardinaux et une série de prélats, parmi lesquels nous remarquons comme appartenant plus particulièrement à notre contrée : le cardinal *Georges d'Egmont*, abbé commandataire de St.-Amand, protecteur du poète Jean Second qui mourut et fut inhumé dans son abbaye ; *Guillaume Fillastre*, évêque de Tournai, auteur de la *Toison d'Or*, histoire-roman dans le goût du temps; Guillaume d'*Ongnies*, prélat au même siége : les évêques de Cambrai *Robert de Croy* et *Philippe de Bourgogne*; et les abbés de Saint-Bertin *Jean de Lannoy* et *Antoine de Bergues*.

Les portraits de peintres ne sont qu'au nombre de cinq que l'auteur qualifie presque tous d'*excellents*. Le premier est *maître Jean Bellegambe*, né à Douai, chef d'une famille d'artistes; nous engageons l'auteur de la *Galerie douaisienne* à le faire lithographier pour compléter les illustrations de son livre. L'incomparable *Raphaël d'Urbin* n'a obtenu l'honneur que d'arriver le second. *Jérôme Bos*, flamand, vient ensuite, (1) et maîtres *Rogier* et *David*, que nous croyons brugeois, ferment la marche. Ces *icones* paraissent véritablement inconnus dans le monde artistique. Notre zélé collecteur ne pouvait oublier, dans cette galerie d'hommes illustres, les premiers chroniqueurs de nos provinces; et d'abord le gentil *Froissart*, qui ne figure plus là qu'à l'état sénile, *Monstrelet*, *Olivier de la Marche* et *Commines* qu'on n'a, pas plus à Arras qu'à Versailles, séparé de sa compagne chérie.

---

(1) *Jérôme Bos*, flamand, est le seul qui ne porte pas le titre d'*excellent*. Serait-il le dessinateur de ces portraits, parmi lesquels il a bien pu placer le sien, mais que sa modestie a empêché d'orner d'une épithète louangeuse?

A côté de l'effigie du *sot* du bon duc Philippe et de la *sotte* de Marguerite d'Autriche, duchesse de Savoie, régente des Pays-Bas, on a placé celle du *frère Jehan qui ne mangeoit point*, personnage qui méritait bien les honneurs de l'iconographie, car s'il n'existe plus aujourd'hui de fous en titre d'office pour distraire les souverains des soucis du trône, il est assez commun de voir des fous de tous genres, tandis que ce sera toujours une rareté en tout temps de rencontrer un homme vivant sans manger, et *frère Jehan* n'aura jamais son second.

Cette revue rapide et trop sommaire de la galerie intéressante des portraits d'Arras ne peut en donner qu'une très faible idée. Ce spécimen de la science iconographique aux XVe et XVIe siècles, est bien plus une étude historique, philologique, littéraire et morale du moyen-âge, qu'un chef-d'œuvre de l'art graphique pendant la même époque. Non-seulement elle fournit des données intéressantes sur les parures des femmes, les costumes et les armes des hommes, la tenue et le maintien des individus, mais elle donne en outre, avec exactitude et une sorte de bonhomie simple et naïve, les traits d'une foule de célébrités de notre pays dont on avait perdu les ressemblances. C'est à ce point de vue une collection d'autant plus précieuse qu'on peut la dire unique dans les dépôts publics du nord de la France.

Pour en rendre l'usage utile aux artistes, aux écrivains et aux amateurs de tous pays, il fallait joindre à l'analyse informe que nous venons de donner, la table complète des matières : nous n'hésitons pas à la publier telle que nous la devons à l'obligeance éclairée et inépuisable de M. le comte Achmet d'Héricourt, pour lequel rien de ce qui touche l'honneur et les glorieux souvenirs d'Arras n'est étranger. Nous lui adressons ici publiquement l'expression de notre reconnaissance en déclarant que nous tenons de lui la plus grande part des renseignements mis en œuvre dans cette brève notice.

A. DINAUX.

TABLE

OU INDICATION DES PORTRAITS QUI COMPOSENT LE N° 944 2o DE LA BIBLIOTHÈQUE D'ARRAS.

Pages

1. — *Philippes de Valloys*, roy de Franche.
2. — *Jehenne de Bourgongne*, femme de Philippes de Valoys, roy de Franche.
3. — *Loys XI*, roy de France.
4. — — *de Savoye*, femme à Loys XI.
6. — *Franchoys premier* de ce nom, roy de France.
7. — *Franchoys dauphyn*, fils aisné de Franchoys premier du nom, roy de France.
8. — *Charles IX* du nom, roy de France.
10. — *Henry VII*, roy d'Angleterre.
12. — *Isabeau*, roine d'Angleterre.
13. — *Isabelle roine d'Angleterre*, fille de Henry VIII, de C'est la fameuse Elisabeth.
14. — *Jacques, roy d'Escoce*, IV du nom, né le 16 mars 1472 et mort le 10 septembre 1513.
15. — *Marguerite d'Angleterre, royne d'Escoce*, seur de Henry VIII, roy d'Angleterre, femme de Jacques IV, roy d'Escoce.
16 — *Sire Bernard Stuart*, lord Ofobeny escossois, capitaine et gouverneur général de l'armée de Charles, roy de France, quant il alla à Naples.
17. — *Jacques, roy d'Escoce*.
22. *L'Egyptienne* qui rendit santé par art de médecine au roy d'Escoce, abandonné des médecins.
23. — *Pierre Varbeck*, de Tournay, supposé pour Richard, duc d'Jorck, second fils d'Edouard IVe, roy d'Angleterre, l'an 1492, fut pendu à Londres sur la fin de l'an 1499.
24. — *Le frère du Turc nommé Zelin*, estant prins à Rhode, fut envoyé au pape Alexandre à Rome, lequel il donna à Charles, roy de France, pour en faire son plaisir quant le roy alla à Naples. Ce mesme visaige fut envoyé au bon roy Philippe.
25. — *Sandre Aliberton* combastit en ung camp en la ville de Edimbourg et advint que son adversaire en glissant tombist et Sandres s'arresta en luy disant : Levez-vous, lequel se leva et se défien-

dist, combattant en telle sorte qu'il blessa fort ledict Sandres, et fust le combat fort rayde, mais en la fin ledict Sanders mist à mort son dict adversaire.

26. — *Delart Adagel.*

27. — *Jehan Davesnes*, comte de Haynnault, Hollande, Zeellande, etc.

28. — *Philippote de Luxembourg*, femme de Jehan Davesnes, comte de Haynnault.

29. — *Marguerite de Clèves*, deuxième femme de Aubert de Bavière, comte de Haynnault.

30. — *Jehan de Bavière*, dict sans merchy, évesque de Liége, à laquelle évesché il renoncha et se maria.

31. — *Guillaume, comte de Haynnault*, Hollande, Zeelande, etc.

32. — *Jehanne de Valloys*, femme de Guillaume, comte de Haynnault.

33. — *Jehan de Haynnault*, Sr de Beaumont.

34. — *Jehanne, comtesse de Soisson.*

35. — *Jehan, dauphyn de France*, premier mary de Jacqueline de Bavière, comtesse de Haynault, Hollande, Zeellande, etc.

36. — *Jacqueline de Bavière*, contesse de Haynault, Hollande, Zeellande, etc.

37. — *Humfroid, duc de Glocestre*, deuxième mary de Jacquelynne de Bavière, contesse de Haynnault.

38. — *Francq de Boorselle*, conte d'Ostrevant, quatrième mary de Jacquelynne de Bavière, contesse de Hainnault.

39. — *Francq de Boorselle*, conte d'Ostrevant, quatrième mary de Jacquelynne de Bavière, contesse de Haynnault.

40. — *Jehan de Chastillon*, conte de Bloys.

41. — *Marguerite, duchesse de Gheldres*, femme de Jehan de Chastillon, conte de Bloys.

42. — *Guy de Chastillon*, conte de Bloys.

43. — *Marie de Namur*, femme de Guy de Chastillon, conte de Bloys.

45. — *Jehenne, ducesse de Bretaigne*, femme de St.-Charles de Bloys.

46. — *Jehan de Bretaigne*, conte de Penthievre.

47. — *Marguerite de Clisson*, femme de Jehan de Bretaigne, conte de Penthièvre.

48. — *Loys de Chastillon*, conte de Bloys.

49. — *Jehanne de Hainnault*, contesse de Soisson, dame de Beaumont, femme de Loys de Chastillon, conte de Bloys.

50. — *Loys de Chastillon, conte de Dunois*, fils de Loys, conte de Bloys.

51. — *Marie de Berry*, femme de Loys de Chastillon, conte de Bloys.

52. — *Loys dict de Nevers*, conte de Flandres.

53. — *Marguerite*, fille de roy de France, femme à Loys dict de Nevers, conte de Flandres.

54. — *Loys dict de Mâle*, conte de Flandres.

55. — *Marguerite de Brabant*, femme de Loys de Mâle, conte de Flandres.

56. — *Peronne de le Val*, concubine de Loys de Male, dont sont descendus les sieurs de Praet.

57. — *Eustache de Cornehuse*, concubine de Loys de Male, conte de Flandres, dont sont descendus les seigneurs de Drinckam.

58. — *Jehan de Flandres*, seigneur de Drinckam.

59. — *Jossine de St.-Omer*, femme de Jehan de Flandres, sieur de Drinckam.

Philippes, dict le bon duc de Bourgongne.

62. *Charles, duc de Bourgongne*, fils de Philippes et dict le Téméraire, occis en 1477.

63. — *Bonne d'Arthois*, ducesse de Bourgongne, fille du conte d'Eu, deuxième femme de Philippe-le-Bon.

64. — *Isabelle de Bonvo.*

65. — *Marguerite de Jorck*, troisième femme de Charles de Bourgongne, dict le Téméraire.

66. — *Maximilien*, empereur 1er du nom.

67. — *Marie, duchesse de Bourgongne*, femme de Maximilien 1er, empereur.

69. — *Philippe d'Austrice*, roy de Castille, archeduc d'Austrice, duc de Bourgogne, comte de Flandres, etc., fils de Maximilien, empereur.

71. — *Eléonore*, fille aisnée de Philippe, archeduc d'Austrice. 2e. femme de François Ier.

72. — *Anne d'Austriche*, batarde de Maximilien, empereur, deuxième femme de Franchois de Melun, conte d'Espinoy.

73. — *L'infante dona Maria de Portugal*, fille du roy Emmanuel et de Eléonore d'Austrice.

74. — *Charles d'Austriche*, empereur, cinquième du nom.

75. — *Elisabeth*, fille de Emmanuel, roy de Portugal, femme de Charles V, empereur.

76. — *Philippes d'Austrice,* fils de Charles V^e^, empereur, roy des Espaignes.

77. — *Isabeau de France,* troisième femme de Philippe II, roy d'Espaigne.

78. — *Marie d'Austriche,* fille de Charles V^e^, empereur, femme de Maximilien II, empereur.

79. — *Jehanne d'Austrice,* fille de Charles, empereur, femme de Emmmanuel, prince de Portugal.

80. — *Christierne, roy de Dainemarcke* en son jeune eage. Il fut un prince cruel.

81. — *Isabeau d'Austrice,* seur de Charles V^e^, empereur, femme de Christierne, roy de Dainemarcke.

82. — *Pierre de Dainemarcke.*

83. — *Chrestienne,* fille de Christierne, roy de Dainemarke, ducesse de Milan et depuis duchesse de Lorraine.

84. — *Marguerite,* fille bâtarde de l'empereur Charles V, dite de Parme.

86. — *Béatrix de Portugal,* fille au duc de Coymbre, première femme de Adolph de Clèves, Sr de Ravestain.

88. — *Adolphe de Clèves,* Sr de Ravestain.

89. — *Béatrix de Portugal,* fille au duc de Coimbre, première femme de Adolph, Sr de Ravestain.

90. — *Anne, bastarde de Bourgongne,* deuxième femme de Adolph Sr de Ravestain.

91. — *Philippes de Clèves,* Sr de Ravesteyn.

92. — *Franchoise de Luxembourg,* femme de Philippes de Clèves, Sr de Ravesteyn.

93. — *Philippes,* Sr *de Ravesteyn.*

94. — *Guillaume, duc de Clèves* et de Julliers.

95 et 96 } Portraits sans indication.

97. — *Frédéric, duc de Saxe,* qui soutint Luther. 1518.

98. — *Jehan de Bourgongne,* frère bâtard du bon duc Phelippe, évesque de Cambray.

99. — *David,* évesque d'Utrecht, fils bâtard de Philippe, duc de Bourgogne.

100. — *Philippe, bâtard de Bourgogne,* chevalier du Tholson d'Or et depuis évesque d'Utrecht.

101. — *Jehenne de Prelle*, concubine de Phelippe, duc de Bourgongne, et mère de Anthoine le Grand.

102. — *Anthoine le Grand*, bâtard de Bourgongne, seigneur de Bevère.

103. — *Catherine Thieffries*, concubine de Phelippe, duc de Bourgongne, et mère de Bauduyn, Sr de Ferlais.

104. — *Baulduyn dict de Lille*, fils bâtard de Philippe, duc de Bourgongne.

105. — *Marie Emanuel*, femme de Baulduyn, bastard de Bourgongne.

106. — *Philippe de Bourgoingne*, Sr de la Vère, chevalier du Thoyson d'Or.

107, — *Adolphe de Bourgoingne*, Sr de la Vère, admiral.

108. — fille de Sr de Berghes et femme de Adolph, Sr de la Vère.

109. — *Charles de Bourgongne*, seigneur de Bredam.

111. — *Jolente, batarde de Bourgongne*, femme de ~~Anthoine~~ d'Ailly, vidame d'Amieus.

112. — *Baulduyn de Lannoy*, dit le besgue, Sr de Molembais.

113. — *Adrienne de Berlaimont*, dame de Solre-le-Château, femme de Baulduyn de Lannoy, Sr de Molembais.

114. — *Hugues, seigneur de Lannoy* et de le Lys, mourut l'an 1439.

115. — *Marguerite*, dame de Mingoval, femme de Hugues, Sr de Lannoy.

116. — *Pierre de Lannoy*, Sr du Fresnoy, chevalier de l'ordre

117. — *Jehan de Lannoy*, abbé de St.-Bertin.

118. — *Philippe de Lannoy*, Sr de Mollembais.

119. — *Léon, seigneur de Proisy*.

120. — *de Lannoy*, fille du Besgue, seigneur de Molembais, femme de Léon seigneur de Proisy.

120. — *Gillebert de Lannoy*, Sr de Santes.

121. — *Catherine*, héritière de Mollembais, femme de Guillebert de Lannoy.

122. — *Messire Jehan de Lannoy*, Sr de Mingoval.

123. — *Dame Catherine de Neufville*, première femme de Jehan de Lannoy, Sr de Mingoval.

124. — *Dame Philippe de Lallaing*, deuxième femme de Jehan de Lannoy, Sr de Mingoval.

126. — *Henry, comte de Nassau*.

127. — *Réné de Chalon*.

128. — *Anne de Loraine*, femme de Réné de Chalon, prince d'Orenges, et depuis seconde femme de Philippes de Croy, duc d'Arschot.

129. — *Maximilien de Hornes*, seigneur de Gaesbecque.

130. — *Conte palatin.*

134. — *Robert de Croy*, evesque et duc de Cambray.

135. — *Philippes de Croy*, duc d'Arschot.

136. — *Philippe de Croy*, fils de Philippe, duc d'Arschot.

137. — *Helayne de Croy*, femme de Jacques de Luxembourg, seigneur de Fiennes.

138. — *Charles Philippes de Croy*, Sr de Harscot.

139. — *Anthoine de Croy*, seigneur de Sempy.

140. — *Jacquelynne de Croy*, femme de Jehan, Sr de Ligne.

141. — *Loyse de Croy*, femme de Maximilien de Bourgongne, marquis de la Vère.

142. — *Lamberde de Croy*, femme de Maximilien de Bourgongne, marquis de la Vère.

143. — *Messire Robert de la Marche*, Sr de Forege, fut prins à Pavye et amené prisonnier à l'Escluse en Flandres.

144. — *Josse, comte de Montfort* en Hollande.

145. — *Annè de Lallaing*, femme de Josse, comte de Montfort.

146. — *Antoine* Sr *de Berghe*, abbé de Saint-Bertin à St.-Omer.

147. — *Jehan, marquis de Berghe*, conte de Valhain, etc.

148. — *Anthoine de Lallaing*, premier conte de Hoochstraète.

149. — *Isabeau, contesse de Hoochstraete*, femme de Anthoyne de Lallaing.

150. — *Philippe de Lalaing*, comte de Hoochstraète.

151. — *Anne de Ravemberghe*, femme de Philippe de Lalaing, comte de Hoochstraète.

152. — *Anthoyne de Lallaing*, conte de Hoochstraète.

153. — *Anthoyne de Lallaing*, conte de Hoochstraete.

154. — *Charles* deuxième conte de Lallaing.

155. — *Everard, seigneur de Palant.*

156. — *Charles, seigneur de Trazignies.*

157. — *Marie de Pallant*, femme de Charles, seigneur de Trazignies.

158. — *Joseph de Montmorency*, seigneur de Nevele.

159. — *Marie, contesse de Horne*, dite de Montmorency.

160. — *Philippes*, baron de Montmorenchy, conte de Hornes, décapité en 1568.

161. — *Walburge de Nyeuwenart*, femme de Philippes de Montmorenchy, conte de Hornes. Elle se retira avec les gueux qu'elle protéges.

162. — *Floris de Montmorenchy*, Sr de Montigny et de Leuze.

163. — *Jehan de Montmorenchy*, Sr de Courrières, chevalier du Thoyson d'Or, gouverneur de Lille, Douay et Orchies.

164. — *Pierre de Werchyn*, seneschal de Haynault, chevalier du Thoyson d'Or.

165. — *Philippe de la Balme*, baron de Montfalconnet.

166. — *Dom Fernando de Gonzagua*, prince de Malfette, chevalier du Thoyson d'Or, gouverneur de Milan.

167. — *Pierre de Hénin*, Sr de Boussu.

168. — *Jehan de Hénin*, conte de Boussu.

169. — *Anne de Bourgoingne*, femme de Jehan, conte de Boussu.

170. — *Philippe de Hénin*, conte de Boussu.

171. — *Maximilien de Hénin*, conte de Boussu.

173. — *Henri de Witthem*, chevalier de l'ordre, Sr de Beerselle.

174. — *Henri de Wittem*, Sr de Bersselle.

175. — *Jehanne de Lannoy*, dame de Sebourcq, femme du Sr de Beerselle.

176. — *Maximilien de Wyttem*, Sr de Berselle.

177. — *Gillette de Halleswyn*, femme de messire Maximilien de Wyttem, Sr de Bersselle.

178. — *Jehan de Luxembourg*, roy de Bohesme.

179. — *Isabeau, royne de Bohesme*, femme de Jehan, conte de Luxembourg.

180. — *Wenchelyn*, premier duc de Luxembourg, frére de Charles IVe, empereur roy de Bohesme.

181. — *Jehan de Luxembourg*, seigneur de Beaurevoir.

182. — *Marguerite*, dame d'Enghien, femme de Jehan de Luxembourg, Sr de Beaurevoir.

183. — *Jehan de Luxembourg*, fils de Thibaut, Sr de Fiennes.

184. — *Marie, dame de Ville*, femme de Jacques de Luxembourg, Sr de Fiennes.

185. — *Jehan de Luxembourg*, seigneur de Ville.

186. — *Isabeau*, dame de Culembourg, femme de Jehan de Luxembourg, Sr de Ville.

187. — *Jehan du Melun*, baron d'Antheing.

188. — *Jehenne d'Abbeville*, femme de Jehan de Melun, baron d'Antholng.

189. — *Michiel de Ligne*, Sr de Brabanchon.

190. — *Bonne d'Abbeville*, femme de Michiel de Ligne, Sr de Brabanchon.

191. — *Guillaume de Ligne*, Sr de Brabanchon.

192. — *Adrienne de Hallewyn*, femme de Guillaume, Sr de Brabanchon.

193. — *Jehan de Ligne*, conte d'Arenberghe, baron de Brabanchon.

194. — *Marguerite*, contesse et héritière d'Arenberghe, femme au Sr de Brabanchon.

195. — *Jehan*, Sr *de Ligne*, chevalier du Thoyson d'Or.

196. — *Jacques*, *conte Ligne*.

197. — *Marie*, *dame de Vassenaere*, femme de Jacques, conte de Ligne.

198. — *Jehan*, Sr *de Vassenaere*, visconte de Leydé.

199. — *Jehane de Hallervyn*, femme de Jehan, Sr de Wassenaere.

200. — *Jehan*, Sr *de Wassenaere*, visconte de le Leyde, chevalier du Thoison d'Or.

201. — *Jossine*, fille aisnée de Jehan, conte d'Egmont, femme de Jehan, Sr de Wassenaere.

202. — *Jehan* premier, conte d'Egmont.

203. — *Magdelaine de Wardemberghe*, femme de Jehan, conte d'Egmont.

204. — *Georges d'Egmont*, evesque d'Utrecht, abbé de St.-Amand.

205. — d'*Egmont*, dame de Corguienne, seur de George évesque d'Utrecht.

206. — *Lamoral conte d'Egmont*. Il fut déçapité 1568.

207. — *Sabine de Bavière*, femme de Lamoral, conte d'Egmont. femme féconde.

208. — *Guillaume de Nassau*, prince d'Orenges, fameux tumultueux des Pays-Bas. 1566.

209. — *Anne d'Egmont*, contesse de Buren, femme du prince d'Orenges.

210. — *Anne de Saxe*, fille de Maurice de Saxe, deuxième femme de Guillaume, conte de Nassau, prince d'Orenges. 1502. Elle infecta d'hérésie l'esprit de son mary.

211. — *Regnault*, Sr *de Brederode*, chevalier du Thoyson d'Or.

212. — *Henry*, Sr *de Brederode* et de Viam, fils de Regnault, présenteur de requête en 1566; il mourut cette année.

213. — *Amelya de Mandrechct*, femme de Henry, Sr de Brederode.

214. — *baron de Buttembourg*.

215. — *Guillaume de Jauce*, Sr de Mastaing.

218. — *Catherine de Lannoy*, première femme de Gabriel de Jauce, seigneur de Mastaing.

219. — *Jehenne de Montmorenchy*, fille de Bauduyn, seigneur de Croisilles, deuxième femme de Gabriel de Jauce, seigneur de Mastaing.

220. — *Jehan*, Sr *de la Hamedde* et de Condé.

221. — *Anne de Jauce*, femme de Jehan, Sr de Condé et de la Hamedde.

222. — *Guy de Brèneu*, Sr de Humbercourt, décapité par les Ganthois, durant leurs mutineries, 1477. (Aetat. 28, anno 1462.)

223. — *Messire Pierre de Beffremont*, conte de Charny.

224. — *Jehan de Rubempré*, Sr de Bieures.

225. — *Colle de Vertaing*, dame d'Aubigny, femme de Jehan de Rubempré, Sr de Bieures.

226. — *Robert*, Sr *de Masmines*.

227. — *Eustache de Bouries*, à l'eaige de 40 ans. 1527.

228. — *Messire Quintin de Ville*, Sr d'Audreghies.

229. — *Dame Jehenne*, héritière de Senzelles.

230. — *Anthoine de La Barre*, Sr de Mouscron.

231. — *Collart*, Sr *d'Ongnies*, dict Estourdy.

232. — *Marie de Molembais*, femme de Colart d'Ongnies, dict Estourdy.

233. — *Jacques de Récourt*, baron de Licques, chastellain de Lens.

234. — *Isabeau de Fouxol*, femme de Jacques de Récourt, baron de Licques.

235. — *Franchoys*, Sr de Camblyn et de Récourt.

236. — *Jacques de Montigny*, Sr de Noyelles, Villers, Poix, de la Hesse, etc.

237. — *Jehanne de Sailly*, femme de Jacques de Montigny, Sr de Noyelles.

238. — *Anthoyne de Montigni*, Sr de Noyelles, Villers, etc.

242. — *Loys de Gavère*, Sr de Fresyn, Oligny, Muyssant, etc.

243. — *Jehanne de Rubempré*, femme de Loys de Gavère, seigneur de Frésin.

245. — *Messire Nicollas Rollyn*, Sr d'Aymeries, chancellier de Bourgongne.

246. — *Marie de Laude*, première femme de Nicollas Rollin, Sr d'Aimeries.

247. — *Charles de Bernemicourt*, seigneur de la Thieulloye.

248. — *Florence de Hemstère*, femme de Bernemicourt, Sr de la Thieulloye.

249. — *Franchoys de Bernemicourt*, Sr de la Thieulloye, gouverneur de Béthune.

250. — *Loyse de Canteleu*, dame de Dourin, femme de Franchoys de Bernemicourt, seigneur de la Thieulloye.

251. — *Anne de Bernemicourt*, femme de dom Fernando de la Cerda, fils au duc de Medina Celi.

252. — *Epitaphium domini Sigeri* Curtrosini tutoris Gandensis.

Hic Curtracensis dominus jacet ecce Sigerus.
Ville Gandensis tutos fuit undique verus.
Inuida mors omen virtutem non capis isti
Vel meriti nomen corpus quamuis capisti.
Armis formosus miles fecit et generosus
Largus formosus nunquam formidine rosus
M. C. ter decater septem dant lux benedicti
Mortis quando pater clausisti lumina dicti
Moriebatur anno domini M. CCC. XXVII
Ipso die sancti Benedicti.

253. — *Jacques Gravier*, lequel rescout le duc de Laval en ung rencontre ou il estoit jecté par terre de son cheval et l'emportast hors de la presse sur son cheval.

254. — *Ung noble chevallier* natif du royaulme de Castille, nommé *Messire Pierre Vasques de Sayavedra*, conseillier chambellan de très excellent et très puissant prince les ducs Philippes et Charles de Bourgongne, lequel chevalier a esté en plusieurs batailles et rencontres contre les infidèles et ailleurs par mer et par terre, et par trois fois a combattu en liches closes, assavoir en France, en Angleterre et en Allemaigne et aussy a esté en plusieurs rencontres et batailles au service desdits princes ses seigneurs contre les ennemis, et par la grace de Dieu il a achepvé tous ces faicts à son honneur et sans reproche, et trespassa l'an mil IIII^c. LXXVII.

255. — *Messire Jehan de Compans*, du pays de Gascongne, vint en Escoche pour faire combat à pied jusques ad ce que l'on verroit le sang que l'ung des deux seroit blesché.

256. — *Ung chevallier d'Artois* nommé *Beauffort*, vint en Escoce pour exercer armes et rompist trois lances d'une course.

257. — *Grisart*, qui rendist la ville d'Arras aux Bourguignons. 1493. obit 1523.

258. — *Messire Anthoyne Darsts*, Sr de la Bastie en Daulphyné, appellé *le chevallier blanoq*, vint en Escoce accompaignié de trois sieurs, assavoir Monsieur de Sainct-Maurice, Jehan Joffroy, Sr de Dompierre et Guilllaume Dorbecke pour faire joustes à fer mollu et tranchant. Ledict Joffroy, Sr de Dompierre, fut tué en ladicte jouste.

259. — *Anthoyne de Leus*, gouverneur de Milan.

260. — *Dom Fernand Alvarez* de Tolèdo, duc d'Alve, marquis de Coria, 1567.

261. — *Pierre-Ernest*, conte de Mansfelt.

262. — Le vray portraict de l'illustre et vaillant capitaine *Nicollas*, *conte de Sorigus*, lequel tenant le party de l'empereur assiégé des Turs dedens la grande fortresse de Siget, après avoir soustenu beaucoup d'assaultz, fut prins et tué le 5e d'octobre l'an mil ve soixante-six.

263. — *Sainct Bernardin*.

264. — *Pape Jule* 2e.

265. — *Marcel*, 2e de ce nom, pape de Rome.

267. — *Pie* 5e de ce nom, pape de Rome.

268. — *Hyeroninus Alcander*, archiepiscopus Bonndusinus et Oritanus et car.

269. — *L'archevesque de St.-Andrieu*, fils bâtard du roy d'Escoce quy fust occis à la bataille avec son père contre les Anglois.

270. — *Thomas Valsey*, cardinal d'Yorck, auteur du schisme.

271. — *Christophe Madruce*, évesque de Trente et de Brixe.

272. — *Everard de la Marche*, prètre du tiltre de St. Grisogone, cardinal evesque de Liége, duc de Bouillon, comte de Lossen.

273. — *Jacques Saladet*, evesques de Carpentras, cardinal.

274. — *Alexandre Fürnese*, cardinal.

275. — *Jehan de Loraine*, cardinal, frère du duc Antheyne.

276. — Charles de Loraine, cardinal archevesque de Rheims.

277. — *Charles Caraphe*, cardinal.

278. — *Guillaume Jalba*, evesque de Tournay, abbé de St.-Bertin, chancellier de l'ordre du Thoyson d'Or, premier conseillier de Philippe, duc de Bourgongne, dict le bon inventeur de ladicte ordre du Thoyson d'Or.

279. — *Guillebert d'Ongnies*, evesque de Tournay et prévost de St.-Pierre de Lille.

287. — *Jehan de Mandeville*, chevalier natif d'Angleterre, grand voyageur tant par mer que par terre en plusieurs quartiers du monde, comme le peult voir par ses escripts, morut l'an 1372. Gist aux Willemins lez la cité de Liége.

288. — *Paulus Jouin*, épiscopus Nucerinus.

289. — *Clément Marot*, poete franchoys, natif de Cahors en Quercy, fils de Jean Marot, de la paroisse de St.-Mathieu au bailliage de Caen en Normandie, fust valet de chambre du roy de France et l'un des premiers huguenots du royaume, suivant le Sr de la Roque, en son histoire de Harcourt t. 2, page 1170.

Il a versifié les 50 premiers psaumes en style de dérision et de calvinisme.

288. — *Ludovico Ariosto*.

285. - *Giacobo Sannazaro*.

285 vo { Spirido ignito sono en ciel mi godo
Quel che tu cerchi et terragia molt anni

286. { Son quezti i capie biondi et laureo nodo
Che mi ztrinse e el begli occhi fur mio sol.

280. — *Maistre Jehan Bellegambe*, paintre excellent.

281. — *Raphael d'Urbin*, paintre excellent.

282. — *Jeronimus Bos*, paintre.

283. — *Maistre Rogier*,, painctre de grand renom.

284. — *Maistre David*, painctre excellent.

289. — *Maistre Jehan Froissart*.

290. — *Messire Enguerrand de Monstrelet*, chronicqueur.

291. — *Messire Ollivier de la Marche*, grand maistre d'hostel de Philippe, archiduc d'Austriche, historien.

292. — *Messire Philippe de Commines*, Sr d'Argenton, historien.

293. — *B. A. le Truye*, famille de Lille. 1420.

Ce portrait et celuy de sa femme se trouvaient à l'esglise de Berclau en 1725. Il étoit père de B. A. le Truye, religieux de Saint-Vaast.

295. — *Cicerone*.

296 — *Titus Livius* patavinus cujus invicta calama invicta romanorum facta scripta sunt.

297. — *Frère Jehan*, quy ne mangoit point.

298. — *Couttellier*.

299. — *Sot* du bon duc Philippe de Bourgongne.

300. — *Sotte de Madame* Marguerite d'Austrice, ducesse de Savoye, régente et gouvernante des Pays-Bas.

» — *Jehan Hus*, docteur héréticque quy fut bruslé au concile de Constance.

» — *Martin Buccer*, docteur hereticque à Strasbourg. 1521. Obit in Anglia 1551.

» — *Gaspard Hedio*, docteur héreticque à Strasbourg. 1523. Obit 1553, ibidem.

» — *Bernardus Ziegler*.

Fin.

POLICE MUNICIPALE
DES VILLES DU NORD DE LA FRANCE ;
MŒURS AUX XVe ET XVIe SIÈCLES.

(Suite.)

Commerce. — A Béthune, les ordonnances relatives aux diverses marchandises étaient placées sur de grands tableaux.

Nous voyons, effectivement, qu'en 1509 le huchier Jehan Audeffoy avait confectionné pour le marché au compenaige un grand tableau sur lequel on remarquait les ordonnances y relatives, *écrites en grosses lettres de forme*, sur deux énormes peaux de parchemin.

Celui qui les écrivit reçut VIII s. (1)

En 1519, on allouait XXXIX s. IX d. à Colin de le Court, féronnier, qui avait forgé, et à Jehennet du Fossé et Estienne de Reba, graveurs, qui avaient taillé et imprimé les espinches ou marteaulx (2) portans les cuings, marques et enseignes de la ville pour l'esward du drap (3).

L'année précédente, le graveur qui avait renouvelé le scel aux causes, avait reçu XXVI s. VI d. (4).

---

(1) Arch. de Béthune, fol. IIII^XXII r°.

(2) Deux pinches, deux grans seaux et deux petits.

(3) Ung ploustre et une serure pour le coffre où l'esward de la drapperie met les seaulx, 11 s. ; — Six caigons de fer y mis, III s.

(4) Arch. de Béthune, fol. VII^XX VIII r°.

En 1550, Jehan de Laussay, mesureur sermenté à Sars, faisait par l'ordre des échevins *une verge de fer carrée, où étaient empreints le pied, la verge de dix pieds, mesure de Béthune, l'aune, le paulme, l'escantillon du lot et de la pinte, la grosseur et longueur du fachel* (de bois), *le gauge du vin.*

Les statuts des corporations variant suivant les localités, les villes s'enquéraient souvent des usages des cités voisines, alors surtout qu'une contestation venait de surgir entre deux corps de métiers. Ainsi, en 1516, le messager de Béthune allait demander à Arras si joieliers et merchiers (1) pooient y vendre chappeaulx comme à Béthune, attendu que les capeliers avaient présenté requeste à ce sujet (2).

Malheur aux teinturiers qui, à Béthune, corrompaient les eaux de la commune. Qu'il ne soit teinturier ne teinturière, ne leurs varles, ne maisnies, disent les bans, qui gettent ou laissent aler, de jour ne de nuit, en appert ne en couvert, en led. rivière, leur pastée, ne autres choses quelconques, etc., sur LX s.

Que aucuns tainturiers, varles de tainturiers de *waide* (3),

---

(1) 1518. Hubert de le Val, merchier *portant pagnier,* de auprès d'Abbeville.

(2) Arch. de Béthune, fol. XLI v°.

(3) Ordonnance (Arras) *aux ferreurs du pied de waide de ferrer les saies ayant led. pied de wed de jour et sur rues. Doivent renouveller leur fer, chacun an, selon l'alphabet.* — Que nul ne maisne harnaz en bled ou *waidière* sur amende de LX s. (Art. XXX des bans de Pont-à-Vendin, arch. de M. le baron Blondel d'Aubers.) — Que nul ne nulle ne rocœulle *waides en tourteaux venans des mollin à waiddes* et autre part, devant soleil levant ne soleil couchant, à paine de XX s. (Ibid. bans d'août.). — 1567. A Guy Caullier II° I. pour avoir fait, livré et assis *ung mollin à waide* audit Pont-à-Vendin. — 1512. Pour le mollaige de deux bonniers, deux cens de *waide mollue* III *fois*, LXVIII s. — Le meunier rendait *deux gros du cent* quand il moulait trois fois. — A Jehan de Hellin, machon, pour avoir machonné le pan de l'un des *lavoirs* du molin, XII s. — Un autre ouvier avait resbraiet les fossez et le wez du molin ; — un troisième dit qu'il l'a regoumonné et qu'il a livré les goumnons. (Arch. de M. le baron de Bertoult, commune de Gamans). — La carée de *waide courel* XVI d. ; de *waide en tourtel,*

depuis ores en avant, n'ait part ne compaignie, par luy ne par autruy, en appert n'en couvert, aveuc quelconque tainturiers de *boullon* (1), sur x l.

Le cler de leur *waide* il ne pouront getter en led. rivière, se ce n'est par nuit, et seront tenus de le nonchier par avant aux pissonniers (2) demourans au dessoubz d'eulx, sur Lx s.

Fidèle à ces statuts si favorables au commerce, Béthune obtenait de l'Archiduc (1507) la faculté d'ériger *le train* (3) *et manière, et entremise de la saitterie, pour faire saies fynes et communes, estades* (4), *demies estades et purs ou pas de satin* (5).

Celui qui, par ses ordres, faisait pour son usage une copie des

---

viii d. ; la balle de *wairanche* xii d, (Tarif de Pont-à-Vendin.— 1622. *Un boreau de vaides* en tonneau ; *waides* en poudre. (Arch. de Lens.) — *Ames de waide couvre.* (Id. de Béthune.)

(1) Chariot chargé de *waranche, bourlaigne*, etc. (Tarif d'Oizy, arch. de M. le baron d'Aubers.)

(2) Le fameux Ravul de Presles était, en 1364, un des conseillers députés des marchands forains de poisson de mer, à Paris. (Ord. des Rois de France, t. III, p. 417.)

(3) 1507. A Mahieu Ardenois, dit Huchet, xviii s. pour avoir fait et livré à le ville pour mettre sur *le train de le saieterie* un gourdissoir et estendée, sur quoy les saies se feront, et de quel longheur. — Pour ung rouet et autres utensilles servans pour led. fait, vi s. — dix grosses quevilles pour led. estendée et ourdissoir v s. ; — xxii quevilles tant de fer que de bois, xi s. une lait, vi s. toutes ces choses montant à xxvi s. Affin de avoir contrarolle et estallon, etc (fol. cxiii v°.)

(4) Ailleurs : hostade, demie hostade, pas de satin. — 1490. Pour une aine d'*ostadine* pour faire une courtine au *Corpus Domini* dessus le grant autel, vi s. vi d. — Parlant des vêtements des hommes des siècles précédents, Louys Guyon (les Div. Leçons, t. I, p. 235), dit : Leurs pourpoints (j'entends des plus apparens) estoyent de cuyr par le derrière, et le devant de demi ostade, ou sarge d'Arras, et la moitié des manches aussi : et depuis le coude jusqu'à la main estoit de veloux. Ceste sorte de purpoint s'appelloit *nichil au dos*, qui estoit eschancré à la façon des robbes des femmes d'auiourd'hui, et monstroyent leurs gorges velues.

(5) Arch. de Béthune, xxi r°.

statuts des sayatteurs de Lille, qui sont grans et bien amples, recevait un écu d'or de XXXVI s.

Au clerc d'Arras, qui avait recouvré les édits et statuts d'icelle ville sur la saieterie, elle accordait XXV s.

Enfin, désireuse de posséder dans son sein un habile ouvrier, elle confiait ses intérêts à l'adresse de l'échevin Robert de Maulbus, qu'elle envoyait à La Cauchie à Le Tour, afin d'engager par les offres les plus séduisantes le saitteur Martin Segard, qui y demeurait, à venir s'habituer à Béthune, et à y transporter *calende* (1), *caudière* (2) *au noir foulon et autres stilz ouvrans.*

L'année suivante, la ville, qui avait loué pour les sayeteurs la maison *des papegais*, située auprès de l'hôtel Doresmeaulx, accordait à Nicolas Rominyer, Jehan de Brie et Fleppe Fauquet, XVI s, de courtoisie, pour boire et eux récréer enssemble, le XXVIe jour de may, auquel jour on fera du fer et marque (3) de la ville, le première saye par eulx faitte (4).

Encouragés par toutes ces faveurs, ces habiles ouvriers réclamaient de la munificence des officiers municipaux un prêt

---

(1) Pierres de VII s. pièche pour *le kalende* des saietteurs.

(2) 1508. On achète à Arras, moyennant C s. une caudière pour taindre les saies, et, pour le prix de LXVIII s. deux manoelles pesant XXVII l. pour servir au *couron* desd. saies (fol. VII^XX XIIII v°.) — Il fallut LVII pieds de giste de quesne pour faire le *couroy* ; le trieule et molinet *du cauroy*. On alla à le Cauchie à le Tour prendre mesure sur celui qui s'y trouvait. — *Cauroy* les sayes. — 1509. A Colart Castelain, fustalier, XII s. pour quinze *roseaux* (ailleurs : *roseaux* et autres hosteaulx) servant à taindre en caudière de noir les saies des saieteurs, de nœuf deniers pièche ; pour deux manches servans à tourner lesd. saies IX d. font XII s. (fol. LIII r°) ; pour sept *prises d'escorches* pour taindre les saies XXXI s.

(3) Ung martel et quattre escampes peur marquier les saies des saieteurs, et une vergue de fer de trois pies et demie. (fol. CXIX v°.) A Jehan Deslions, orphévre, VI l., pour avoir gravé trois paires de fermans pour marquier les saies desd. saieteurs et y mit les armes de la ville. (fol. VI^XX r°.) Une marque de fer pour ferrer les saies des saieteurs, II s.

(4) Arch. de Béthune, fol. VII^XX XIII v°.

de VI l., remonstrant qu'on leur apportoit grant quantité de fillé de saiette (1), plus que leur puissance n'estoit de le païer.

Devenus plus magnifiques, ces magistrats donnaient, en 1510, IIIc l. au sayeteur Martin des Grosiliers, qui avait contracté l'engagement de venir s'établir à Béthune, pendant quatre ans, *avec son train, maisnaige, hostelles, caudière, calende,* etc.

Le couturier qui, en haine des ordonnances, confectionne chemises, chausses; li chaussetier qui fabrique des juppes, sont passibles d'amendes de X à XXV s.

XV s. d'amende rappellent les statuts du métier au chavetier qui, mettant à son ouvroir une paire de solliers ayans semelles (2) *godices*, s'est peu soucié d'y joindre quelque pièce de vache comme enseigne que c'est ouvraige de chavetier (3).

Au potier d'estain qui martelle tiersehain et use de faulle estoffe, incombe amende de VIII l.; tandis que celui qui vend pot de tierchain comme pot d'estain ne paie que XX s.

Le cordier qui file dans les rues, encourt une amende de V s.

Le meunier qui vient de battre sa meule (4) doit moudre trois quartiers de *gouy* par trois foys, et une mine de blé de la huche du moulin (5), avant de moudre celui qui lui est confié (6).

---

(1) Werde soiette, a border à II d. l'aune; rubans de lin rouge à I d. l'aune. — La laine est encore nommée *saiette* auprès de Béthune.

(2) Au XVe siècle, les paysans des environs de Béthune portaient des galoches noires à semelles de liège. — 1584. Deux trincquets et une paire d'espuches pour un cordonnier XVIII s.; cincq trincquets et dix allennes XLV s.; cincq escourcheaux de cuir pour les poures enffans apprendans le stil de cordonnier, IIII l. X s. (Arch. de la Bassée.)

(3) Arch. de Péronne, fol. 319 ro.

(4) Une noire paire de moulin prise à St.-Omer XXIII l. VIII s. — 1512. Une mœulle blanche de moulin de haulteur de XVII palmes, achetée à Abbeville XXIIII l. — Une autre payée CVIII l. (1586) auprès de Compiègne.

(5) Les gantilles, coyaux et obbes d'un moulin à eau.

(6) Arch. de Péronne, fol. 19 ro et vo.

A Péronne, faire montre de son blé au-dessus du sac, rendait passible d'une amende de x s. ; tandis qu'à Béthune on se contente de défendre que nulz marchans (1) ne courtiers dedens ne de dehors *ne puist acater blé à conseil en l'oreille* (2).

La loi qui sévissait ainsi contre les marchands leur accordait au besoin une puissante protection.

A St.-Quentin (1391), un individu qui avait volé est mis à l'échelle au marché, puis au pillory, brûlé d'un fer chaud au sang, de fleurdelys et banni à toujours (3).

A Béthune, une femme est surprise au moment où, furtivement, elle décrochait de l'estal d'un drapier une paire de *chauches de sanghin*, à l'usaige de homme.

Livrée aussitôt à la justice, elle se voit condamnée, selon le point de la charte, à estre mise au pyloris, en deffaut duquel elle sera, dit l'arrêt, mise et attachiée à une eschelle, *portant une mystère où seront emprains les larchins par elle ainsy fais* (4). Elle avait confessé avoir aussi emplé et prins plusieurs chemises neufves.

La malheureuse, après être restée, pendant un quart-d'heure, exposée à la risée publique, fut rendue à justice et eschevins, qui la condamnèrent à être battue de verges et à un bannissement perpétuel. Cette sentence a pour date le XXIe jour de mars, l'an mil IIIIe LXXVII *du matin avant le chierge bénit.*

Un individu convaincu (1488) d'avoir fait fausses pouldres, saffren et aultres espisses, se voyait condamné à rester exposé sur l'estacque du marché, ayant sur la tête un chapeau de papier où se trouvait mentionnée la cause de sa condamnation, puis banni *à tous jours et à touttes nuys.*

DE LA FONS-MÉLICOCQ.

---

(1) Que nul hoste ou hostelle ne voichent plus avant que l'héritaige de leur logis et porte, pour aller au-devant des marchans, voituriers et aultres gens, sur amende de LX s. (Bans de Pont-à-Vendin, art. XXXI.)

(2) Arch. de Béthune. — *Barguiner blé* (Arch. de Péronne, fol. 288 v°.)

(3) Id. de St.-Quentin.

(4) Le peintre Andrea dal Castagno fut surnommé André des pendus, parce qu'il fut chargé de peindre sur la façade du palais du podestat les Pazzi et leurs complices, qui avaient tué Julien de Médicis et blessé son frère Laurent. (Vasari).

BATAILLE DE CÉSAR

CONTRE LES NERVIENS.

LETTRE

Adressée à MM. les Président et membres de l'Académie royale de Bruxelles (classe des belles-lettres.)

MESSIEURS ET CHERS COLLÈGUES,

Belgæ quorum virtus maxima.
CÆSAR, *Comment.*

Toutes les recherches qui se rattachent à l'histoire de cette nation qui a rempli le monde de sa gloire et mérité le nom de peuple-roi, sont dignes du plus grand intérêt ; mais combien ne doivent-elles pas toucher davantage l'esprit et l'imagination lorsqu'elles s'arrêtent spécialement sur un fait qui a changé la destinée du pays que nous habitons, qui a été la source de toute une révolution de mœurs, de langage, de religion pour les anciens habitants de notre contrée ? C'est ce qui est arrivé à la suite du triomphe de César sur les peuples du nord des Gaules, les plus sauvages, les plus barbares, mais aussi les plus braves et les plus indomptables de tous ceux que le conquérant romain soumit à ses lois et à la civilisation.

Jusqu'ici les historiens n'ont pas été parfaitement d'accord sur le lieu où César livra cette terrible bataille, qui le mit à deux doigts de sa perte, mais qu'il finit par gagner sur les Nerviens. Les uns, devenus fort nombreux, parce qu'ils se copient successivement, placent le théâtre de cette grande lutte à Presle, entre Charleroi et Namur ; d'autres rapprochent le lieu du combat de la petite ville de Thuin ; d'autres enfin, altérant le texte même de César, sautent des bords de la Sambre sur les rives de l'Escaut, et font rencontrer les Romains et les Nerviens soit en

amont de Cambrai vers Vaucelles, soit aux portes de Valenciennes, au bas de la colline de Famars.

Toutes ces gloses d'un simple passage des Commentaires de César, quoique souvent et ingénieusement soutenues par des savants que nous aimons et que nous honorons, nous paraissent erronées, contraires au texte antique, peu concordantes avec l'histoire, et en complet désaccord avec les traditions du pays et l'aspect des localités.

Au milieu de tant d'opinions diverses, émises et répétées depuis des siècles, nous avons, après des études consciencieuses, faites sur les lieux, adopté celle qui fixe l'emplacement de ce sanglant et célèbre débat sur les bords de la Sambre, entre Berlaimont et Hautmont, dans l'arrondissement d'Avesnes. Cette opinion n'est pas nouvelle, mais toute rationnelle qu'elle paraît, c'est peut-être la moins suivie aujourd'hui : nous allons tâcher de réunir en faisceau les motifs qui ont vaincu nos doutes et amené nos convictions.

Nous vous demandons pardon, Messieurs, de venir, dans cette communication, tenter d'enlever à la Belgique un de ses champs de bataille ; mais, hélas ! elle est si riche en ce genre d'illustration qu'elle peut, sans s'appauvrir sensiblement, céder à ses voisins la gloire d'avoir prêté son sol à une de ces luttes guerrières qu'elle compte par centaines. C'est bien en parlant de ses fertiles guérêts qu'on a pu dire que là *nul épi n'est pur de sang humain*, et il est par trop vrai que ces belles provinces, tant de fois disputées, ont été le théâtre où les destinées des peuples se sont le plus souvent accomplies.

Pour parvenir à bien constater le lieu du champ de bataille où les Romains défirent les Nerviens, il convient d'abord de fixer les limites des différents peuples que vainquit César dans cette journée mémorable.

Il est maintenant assez généralement reconnu que la domination romaine a conservé les circonscriptions des différents peuples des Gaules telles qu'elles existaient au moment de la conquête. La religion chrétienne ayant été prêchée dans les premiers siècles de cette domination, les apôtres du christianisme se partagèrent les provinces gauloises, selon leur délimitation antique, et les évêchés de la primitive Eglise répondirent parfaitement, pour l'étendue, aux anciennes circonscriptions civiles. En partant de cette base qu'on ne conteste plus aujourd'hui, nous

trouverons que le pays des Nerviens, ayant pour premier évêque *Superior*, qui figure au concile de Sardique en 347, et à celui de Cologne en 349, où le nom de son siége épiscopal est désigné (1), contiendra, ainsi que l'ancien évêché de Cambrai où le siége fut transporté après la destruction de Bavai, le Hainaut, le Cambrésis et une partie du Brabant et de la Flandre.

M. Dewez a dit, après le père Wastelain, l'homme qui a le plus profondément étudié l'ancienne géographie de la Belgique : « Les Nerviens étaient bornés à l'orient par les Tréviriens, les » Atuatiques et les Eburons ; au nord par les Ménapiens ; à » l'occident par les Atrébates et les Morins : et au midi par les » Ambianiens, les Vermandois et les Remois. Les Nerviens » s'étendaient donc dans le Cambrésis, le Hainaut et la partie du » Brabant et de la Flandre où sont les villes de Bruxelles et » d'Alost, et se terminaient au nord à la Démer, vers Malines, et » au Midi vers Chimai, d'où ils remontaient dans le pays situé » entre la Sambre et la Meuse. Les Centrons, les Grudiens, les » Levaques, les Pleumosiens et les Gorduniens, qui ne sont » nommés qu'une fois par César (2), peuples clients ou tributai- » res des Nerviens, doivent être compris dans la même étendue » de pays dont ils occupaient très vraisemblablement la partie » septentrionale, c'est-à-dire le sud du Brabant. (3)

Dans la guerre contre César, les Nerviens avaient avec eux leurs voisins et alliés, les Atrébates et les Veromanduens, entraînés par leur exemple à résister au joug de la conquête. Les Atrébates avaient pour limites les bornes de l'ancien évêché d'Arras ; les Veromanduens s'étendaient dans l'ancien évêché dont le chef-lieu fut fixé à Noyon après la destruction de Vermand, comme le siége épiscopal des Nerviens fut transporté à Cambrai après la ruine de Bavai.

Les Atuatiques ou ceux de Namur avaient aussi pris parti pour les Nerviens, mais ils n'étaient pas réunis à leurs alliés au jour du combat, dont ils apprirent en chemin l'issue fatale pour eux; ce qui les obligea à retourner sur leurs pas.

---

(1) *Wastelain*, *Gaule Belgique*, sect. VII, ch. 22.

(2) Cæsar, l. 5, c. 39.

(3) *Dewez*. Abr. de l'Hist. de la Belg. p. 3 et 4. — *Th. Berlier*, Guerre des Gaules, 1825, in-8°, p. 67. — *Rapsaet* met ces clients des Nerviens au pays d'Alost, Termonde et Bornhem.

Les Nerviens et leurs alliés mirent sur pied 60,000 combattants; c'était vraisemblablement toute la population mâle en état de porter les armes. Ils avaient pris une forte position au sein d'un pays sauvage, presqu'impénétrable à la cavalerie, boisé, et coupé de broussailles de toute espèce ; appuyés sur une forêt considérable qui servait de refuge à leurs femmes, leurs vieillards et leurs prêtres, ils voyaient devant eux la rivière de la Sambre et ils attendaient l'ennemi de pied ferme et bien décidés à défendre jusqu'à la dernière extrêmité leur patrie et leur liberté. Ils étaient même résolus à ne jamais traiter avec l'étranger et à n'accepter aucune condition de paix (1)

De son côté, César, l'an de Rome 696 et avant Jésus-Christ 57, après avoir conquis les provinces des Rémois, des Suessioniens, des Bellovaques et des Ambianiens, qui formèrent depuis les évêchés de Rheims, de Soissons, de Beauvais et d'Amiens, réunit son armée sur les frontières septentrionales du dernier de ces peuples, pour se porter dans le pays des Nerviens qui en était voisin. Il avait alors huit légions de six mille hommes chacune, et une cavalerie proportionnée à ce nombre, ce qui présentait une armée de plus de cinquante mille guerriers (2).

César a donc dû partir du pays des Ambianiens ou Amiénois, mais, ainsi que cela se pratique toujours au moment d'entrer en campagne, ses troupes étaient rassemblées sur les limites de cette province les plus rapprochées du pays à conquérir ; on peut alors présumer qu'elles se trouvaient massées sur les bords de la Somme, vers les points où s'élevèrent depuis les villes de Péronne et de Ham, parties du pays Amiénois les plus proches des Nerviens et des Véromanduens ligués contre les Romains.

Il s'agissait pour César de combattre à la fois les Atrébates, les Véromanduens, peu redoutables par leur nombre, adonnés à l'agriculture, habitant un pays découvert, possédant des cités ou bourgades agglomérées, et par conséquent très vulnérables et très faciles à subjuguer ; et les Nerviens fort à craindre par leur barbarie, leurs qualités physiques, leur courage inébranlable, et la nature même de leur territoire couvert et accidenté. Le général Romain ne dut pas hésiter à entrer chez les Véroman-

---

(1) Cæsar, lib. 2, c. 15.

(2) Berlier, Guerre des Gaules, p. 69.

duens qui d'ailleurs n'avaient pu s'opposer seuls à sa marche, et qui, vu leur proximité des Nerviens, s'étaient facilement repliés sur eux, par le nord, en suivant les rives de la Sambre supérieure. César parcourut à peu près la même route avec la prudence que nécessite une marche dans un pays ennemi où l'on pénètre pour la première fois.

Il est impossible d'écrire avec plus de concision, de pureté et de netteté que ne l'a fait César dans ses Commentaires ; c'est un vrai modèle du genre, clair à la fois et serré, car il dit tout ce qu'il faut et rien de plus. Jamais un mot impropre ou inutile ne charge son stile sobre et sévère. Il faut donc s'attacher avec confiance à son texte, n'y rien changer, ne rien interpréter aventureusement, ni s'écarter de son dire. Ainsi que le remarquait l'historien suisse Jean Muller, Tacite passionne quelquefois, quand on s'attache à lui, il fourvoie facilement ; mais César *ne saurait égarer*. Suivons donc pas à pas ce guide fidèle ; écoutons et pesons chacune de ses brèves paroles, observons bien ses données si courtes, mais si vraies, marchons côte à côte avec lui, et nous arriverons sans écart, sans doute et sans erreur, sur le véritable champ de bataille où il rencontra les Nerviens, comme si nous y avions été conduits par la main même du vainqueur.

Les Commentaires disent que César marcha trois jours *per fines*, c'est-à-dire *dans, autour, à côté, entre, parmi, au-delà* les ou des frontières des Nerviens. Le mot *per* exprime en latin, avec une justesse mathématique qu'un seul mot français ne saurait rendre, mais que tous les mots réunis que nous venons de citer traduisent parfaitement ; il exprime, disons-nous, la pensée de César toujours si justement et si concisément rendue. Il entrait chez un ennemi redoutable, dans un pays difficile, inconnu, très boisé ; il avait besoin d'observer, de prendre langue, de connaître par ses espions les projets des Nerviens et leurs moyens de défense ; il n'avançait donc pas en étourdi et en aveugle, allant droit devant lui sans savoir où il arriverait, ou cheminant par étape régulière comme sur une route militaire et connue. Il marcha trois jours *per fines*, sans trop s'éloigner des frontières, mais en choisissant l'endroit favorable pour faire une trouée chez l'ennemi. Ce point, il n'y a pas le plus léger doute là-dessus, les Commentaires le révèlent, c'est le lit de la Sambre, dont il n'est séparé que par 10,000 pas (1). Les Nerviens en

(1) Inveniebat ex captivis Sabin flumen ab castris suis non amplius millia passuum X abesse. (Cæs. lib. II. c. 16)

occupaient les rives supérieures, les Atuatiques la partie inférieure ; César le savait : en général expérimenté il voulut prendre les deux peuples l'un après l'autre de manière à prévenir leur jonction. C'est ainsi que plus tard on vit opérer Napoléon, son imitateur souvent heureux, qui réussit plus d'une fois à écraser successivement des ennemis formidables qu'il n'eut peut-être pas pu vaincre réunis.

César parvint donc, dans ses trois jours, sans trop s'aventurer et s'enfoncer dans le pays, au point où les rives de la Sambre commencent à s'élever et à se convertir en collines. Les marais d'une longue étendue, les prairies plates disparaissent en arrivant à *Berlaimont* dont le nom annonce déjà un mouvement de terrein ; c'est entre ce lieu et *Hautmont*, autre point qui indique au moins une éminence, que la bataille a dû être donnée. Là seulement les mots *altissimas ripas* des Commentaires, qui ne contiennent jamais une épithète inutile, peuvent être applicables. Plus tôt, les hauteurs n'existent pas ; plus loin, les journées de marche seraient trop longues, la prudence avérée du général romain eut été en défaut, les Atuatiques auraient été présents au lieu des Veromanduens et des Atrébates, et la raison s'oppose à ce que la rencontre y ait eu lieu.

César dit que les Nerviens voulaient attaquer les légions romaines l'une après l'autre, parcequ'elles étaient séparées par beaucoup de bagages, et qu'on en viendrait ainsi facilement à bout ; d'autant plus, ajoute-t-il, que *tout le pays est coupé de haies et d'arbres entrelacés qui forment comme un mur et empêchent non-seulement le passage, mais la vue* (1). Or, il n'y a aucun pays auquel on puisse mieux appliquer qu'à l'arrondissement d'Avesnes ces paroles de César, si nettes, si précises et si descriptives. Et tout le monde sait que s'il y a quelque chose qui se perpétue sur la terre, c'est l'aspect des lieux, les productions de la nature et le genre de leur culture, parce que cela n'est pas une affaire de vogue et de caprice, mais bien le résultat de la force des choses, tirée de la composition du sol et des accidents du terrein, toutes choses qui ne changent pas même par les renouvellements des races humaines et les révolutions des empires..

---

(1) Teneris arboribus incisis atque inflexis, crebrisque in latitudinem ramis enatis, et rubis sentibusque interjectis, effecerant, ut instar muri, hæ sepes munimenta præberent : quo non intrari, sed ne perspici quidem posset. (Cæsar. l. 2. c. 17).

Suivons toujours César dans sa description si pittoresque et si exacte des lieux, car à défaut de noms dans ces contrées alors fort sauvages, il faut bien nous contenter de la peinture des localités.

La position choisie par les Romains pour établir leur camp était une colline qui, depuis son sommet, s'abaissait par une pente douce jusqu'à la Sambre (1). Ce devait être sur la rive droite de la rivière et vers les plateaux qui réunissent aujourd'hui les territoires des communes de *Saint-Rémy-mal-Bâti* et de *Hautmont*, dont les hauteurs mesurées indiquent précisément 183 et 188 mètres au-dessus du niveau de la mer. A environ deux cents pas au-delà de la rivière, il y avait, ajoute César, une autre colline d'une pente toute pareille, mais plus basse que la première. En effet, les hauteurs de la rive gauche, vers le lieu où s'étend maintenant le village de *Boussières*, sont cotées à 156 et 166 mètres, moins par conséquent que le côteau occupé par les Romains. Cette pente, à peu près nue dans le bas, était couverte dans le haut d'arbres épais, derrière lesquels l'œil ne pouvait aisément pénétrer. C'était là que les Nerviens se trouvaient massés et abrités. Il paraissait seulement quelques vedettes de cavalerie, dans un lieu découvert, le long de la rivière, profonde en cet endroit d'environ trois pieds selon les Commentaires (2).

Est-il possible de trouver une description plus juste et plus appropriée aux bords de la Sambre entre Berlaimont et Hautmont, devers les villages de Pont et Boussières? La rivière n'est pas assez avancée dans son cours pour ne point fournir un point où l'eau n'ait que trois pieds romains de profondeur. D'un autre côté, elle est assez large, surtout dans l'endroit guéable, pour mériter la qualification de *latissimum flumen*, que César se plaît à lui donner, au moment où il glorifie le courage de ses

---

(1) Berlier. Guerre des Gaules, p. 68.

(2) Collis ab summo æqualiter declivis ad flumen Sabin vergebat; ab eo flumine pari acclivitate collis nascebatur adversus huic, et contrarius, passus circiter cc : infimus, apertus : ab superiore parte silvestris, ut non facile introrsus perspici posset. Intra eas silvas hostes in occulto sese continebant : in aperto loco, secundum flumen, paucæ stationes equitum videbantur. Fluminis erat altitudo circiter pedum III. (Cæsar, l. 2, c. 18.)

troupes en énumérant avec complaisance les difficultés que présentaient l'étendue de l'eau à franchir et la hauteur des rives à surmonter. En somme, tout ce qu'il dit dans la relation de la bataille, jusqu'à la circonstance qui faisait que les légions se battaient séparément et sans se voir à cause des broussailles épaisses qui les séparaient et les cachaient l'une à l'autre (1), tout se rapporte à point nommé au lieu que nous désignons comme le véritable théâtre de cette lutte décisive, et l'état des lieux, si ce n'est la profondeur des eaux, modifiée par la canalisation de la Sambre, n'est pas changé de nos jours.

Il y a un fait très curieux et dont le rapprochement avec le point historique qui nous occupe n'a jamais été, que nous sachions, mis en lumière jusqu'ici ; c'est que certaines circonstances de la bataille de Wattignies, gagnée par le général Jourdan en octobre 1793, et qui fut l'aurore des grandes victoires des armées républicaines, ont des rapports singuliers de marches, de localité et d'évolutions, avec la bataille des Romains contre les Nerviens. On voit effectivement que Jourdan rassemble ses troupes vers St.-Quentin et Guise, lieux d'entrée de César dans le pays des Véromanduens. L'armée française part le 10 octobre par les routes de la Capelle et de Landrecies ; César ne pouvait guère prendre d'autres directions. Le 13 suivant, les troupes républicaines campaient dans la vallée de la Helpe ; c'est ce qui arriva aussi au capitaine romain *cum per eorum fines triduo iter fecisset*. Ainsi, voilà deux généraux qui partent des limites de la Picardie pour atteindre les rives de la Sambre à deux mille ans de distance, et qui suivent positivement les mêmes étapes. Nous ne savons pas si Jourdan avait lu les Commentaires de César, ce bréviaire du soldat, ce qui est très possible, mais il semble inspiré de la même pensée que le conquérant des Gaules. Après ses trois jours de marche chez l'ennemi, César se rapproche de la Sambre et s'y installe ; il y trouve un pays tout coupé de haies, de ronces et d'arbres entrelacés qui forment comme un mur et qui empêchent non-seulement de passer, mais même de se voir. C'est encore ainsi que l'aspect de la contrée se présente au général Jourdan et à Carnot qui l'accompagne comme commissaire de la Convention : ils sont

---

(1) Cum diversis locis legiones aliæ alia in parte hostibus resisterent sepibusque densissimis interjectis, prospectus impediretur (Cæsar, l. 2 c. 22.)

forcés de faire percer de nombreuses trouées à travers les haies vives afin de faciliter le passage de l'artillerie et de la cavalerie. Enfin, les Romains assaillis jusques dans leur camp par les Nerviens, parviennent à les repousser, à les rejeter au-delà de la rivière et à les défaire entièrement: et à la suite de la vive attaque de Jourdan, dans la nuit du 16 au 17 octobre, les troupes du prince de Cobourg repassent la Sambre à Hautmont, Boussières, Bachant et Berlaimont, précisément sur les rivages témoins du passage des Romains courant sus aux Gaulois.

Après avoir tiré de la position même de César, de sa marche, de sa propre description des lieux, les divers motifs qui établissent que la bataille qu'il gagna si complètement a été donnée entre Berlaimont et Hautmont, passons à ceux qui touchent particulièrement les Nerviens; nous verrons que de ce côté tout milite en faveur de la même opinion.

Aujourd'hui il est bien avéré que Bavai fut la capitale des Nerviens après la conquête. Les monuments, les inscriptions, le point de centre des chaussées militaires en font foi. Si, avant la victoire des Romains, le *Bagacum* ou *Baganum Nerviorum* n'existait pas tel qu'on le vit sous Tibère avec ses arcs-de-triomphe et ses arènes, c'était au moins le foyer principal de la population, le lieu de réunion des sénateurs et des prêtres de ce peuple. En admettant même qu'il n'y eut pas de ville alors, selon l'idée que nous attachons à ce mot aujourd'hui, toujours est-il que Boduognat, à qui César donne la souveraine puissance chez les Nerviens, tenait une sorte de cour, de smalah si l'on veut, au centre du pays qu'il régissait. Ce point central et important d'une manière relative, ne pouvait être que *Bavai*, car on ne peut pas supposer que l'on en serait venu à fonder une capitale sur un point désert et écarté, éloigné des cours d'eau, que rien ne distingue d'ailleurs, s'il n'avait été précédemment le chef-lieu de cette population guerrière. C'était du reste la politique des Romains de ne pas détruire les nations qu'ils avaient vaincues. Ils conservaient ce qu'ils trouvaient debout et réparaient les ruines. Bavai tel qu'il était fut respecté, agrandi, civilisé. Les grandes voies romaines qui sillonnèrent bientôt le nord des Gaules démontrent assez de quelle importance fut pour les dominateurs nouveaux le point central où elles venaient aboutir. Ce point conserva longtemps après la conquête le vieux souvenir de la nation nervienne; cette dénomination resta même dans le moyen-âge, de nombreux monuments l'attestent (1).

---

(1) Thesaurus novus anecdotorum. T. III, p. 784.

Il est donc rationnel de penser que Bavai, avant comme après la domination romaine, fut le chef-lien des Nerviens. Ce fait une fois établi, on conçoit facilement l'intérêt que ces peuples eurent à se placer à peu de distance en avant de leur capitale pour défendre leurs foyers, leurs Dieux, leurs prêtres, les tombeaux de leurs pères. Ils étaient décidés à jouer leur *va-tout* contre les Romains ; ces sortes de luttes suprêmes ne se livrent ni à la première ni à la dernière frontière ; elles ont lieu au centre même des peuples, là où l'on a pu façilement réunir tous les hommes capables de porter les armes, ce qui arriva précisément chez les Nerviens. Soixante mille combattants se trouvaient rassemblés, c'était toute la nation. Ils avaient déposé les femmes, les enfants et les vieillards en des lieux inaccessibles à l'ennemi, probablement dans l'immense et séculaire forêt de Mormal, position inexpugnable, plein de sources abondantes et de marécages, qui en faisaient une place défendue par la nature même.

Les Nerviens n'étaient pas gens à se retirer à la dernière limite de leur territoire sans combattre ; ainsi, ils n'ont pas battu en retraite jusqu'au lieu où serait situé Presle, si toutefois ce point même est encore en Nervie. Ils se fussent bien gardé aussi d'attendre ou d'attaquer follement César dans des plaines découvertes au midi de leur territoire, où ils n'auraient pu résister à la cavalerie romaine. Guerriers indomptables à pied, ils n'avaient que très peu de cavaliers et ils ne pouvaient pas réellement tenir en rase campagne (1). Aussi laissèrent-ils avancer les Romains jusques dans le cœur de leur pays et alors que le sol devient boisé et légèrement montueux. C'est là qu'ils surent se choisir une forte position pour se défendre s'ils étaient attaqués, et d'où même ils se sentaient capables de faire irruption et de tomber par surprise sur l'ennemi dans un moment favorable.

Les Nerviens ont donc attendu César non loin de leur capitale, entre la Sambre et la forêt de Mormal, dont le nom *(Mors malorum)* a peut-être une signification qui se rapporte à ce grand événement. Outre que ce lieu servait de retraite à leurs familles, c'était aussi le séjour des druides, foyer où l'on pouvait facilement échauffer l'enthousiasme des guerriers. De là, les Gaulois

---

(1) Quod Nervii antiquitus, cum equitatu nihil possent ; (neque enim ad hoc tempus ei rei student, sed, quidquid possunt, pedestribus valent copiis). *Cæsar.* L. 2. c. 17.)

semblaient surveiller les Romains en marche, comme ceux-ci cherchaient à les observer eux-mêmes. Les premiers avaient à leur droite l'immense forêt dont l'épaisseur prévenait toute surprise de ce côté ; à leur gauche les replis de la Sambre les favorisaient ; devant eux la même rivière qui, quoiqu'assez large en cet endroit, offrait un point guéable dont ils connaissaient toutes les ressources. Cette position était des plus favorables pour une armée dont on ne voyait que peu de sentinelles avancées et qui pouvait se dissimuler dans la profondeur des bois.

Quand ils virent les légions romaines filer le long de la Sambre et dépasser déjà la hauteur de la forêt de Mormal, ils craignirent peut-être que leur position ne fut bientôt tournée et que leur capitale ne devint facilement la proie de l'ennemi ; ils jugèrent le moment favorable et se décidèrent au combat même sans attendre les Atuatiques en marche pour se joindre à eux.

Il est à remarquer d'ailleurs que toutes les grandes batailles, les luttes décisives qui ont réglé le sort des empires, eurent lieu à une petite distance *en avant* des capitales, ou non loin *en arrière* de ces points importants. La proximité de la cité électrise les défenseurs, l'éloignement les démoralise. On tente toujours de sauver par un grand et énergique effort le chef-lieu, le foyer des richesses, le sanctuaire des Dieux de la patrie, le champ de repos des ancêtres. Dans les temps anciens beaucoup de batailles ont ainsi éte données ; dans les temps modernes on peut citer celle de Wagram devant Vienne, celle de la Moskowa à quelques lieues de Moscow, la bataille de Waterloo devant Bruxelles. Pour nous, il ne reste pas de doutes que les Nerviens aient livré leur sublime combat à quelques lieues de Bavai.

Nous ne dirons rien du fait même de la bataille si bien détaillée dans les Commentaires de César ; elle est classiquement connue. Nous ferons seulement remarquer, pour justifier l'importance qu'on est en droit d'attacher à la recherche du lieu précis où cet événement mémorable s'est passé, que jamais le grand capitaine romain ne fut si près de perdre la victoire, et que même la cavalerie trévirienne qui lui servait d'auxiliaire, voyant les Gaulois dans le camp romain et le désordre dans plusieurs légions, crut que l'affaire était terminée en faveur des Nerviens, et reprit la route de Trèves, en publiant partout la défaite de ses illustres alliés.

Si, après des considérations majeures comme celles qui

viennent de nous occuper, il était besoin, pour corroborer notre opinion, de grouper de ces petits arguments puisés sur les lieux et les environs du champ de bataille, nous dirions que très près de Boussières on trouve *Campin, La Puissance, La Fosse*, dont les noms rappellent peut-être le campement des armées, la victoire qui vint ensuite, et les cendres des morts qui ne manquent jamais de se mêler à tout sol guerrier. Le même point rassemble aussi les localités appelées *St-Rémy, Notre-Dame-de-Grâce, Notre-Dame de Quartes, Bachant, Pont, Pantignies* : les premières ont échangé des noms payens contre des invocations chrétiennes, ainsi que cela avait ordinairement lieu sous les premiers apôtres des Gaules, et l'on a dû s'empresser de mettre sous le patronage de la mère du Christ des positions jadis consacrées à la Victoire ou au dieu Mars (1); les secondes ont conservé jusqu'à nos jours leurs noms antiques, d'origine tout-à-fait payenne. Mais est-il bien nécessaire de s'adresser à la science toujours incertaine de l'étymologie, lorsque le soc de la charrue fait incessamment surgir de ce sol historique des armes, des ossements, des urnes cinéraires et des fragments de tombeaux? Lorsqu'enfin on découvre depuis des siècles des lignes entières de sépulcres militaires dans le petit bois du Quesnoi, sur les limites du village de St.-Rémi ?

Après avoir ajouté quelques preuves que nous croyons péremptoires à celles déjà mises en avant par Pontus Heuterus, Bucherius (2), les pères Delewarde (3) et Wastelain (4), et presque tous les anciens auteurs auxquels se joignent, dans les temps modernes, feu le président Lebeau, d'Avesnes, M. Piérart, de Maubeuge (5), et plusieurs autres, pour établir que la défaite des

---

(1) Cela s'est fait ainsi à Famars (*Fanum Martis*) où une statue de la Vierge Marie et un chronogramme à sa louange se trouvent placés sur le château qui a pour base les vieilles fondations du temple du dieu de la guerre.

(2) Le père Boucher, auteur du *Belgium Romanum ecclesiasticum et civile. Leidio*, 1655, in-fol. p. 611.

(3) *Histoire générale du Hainaut, Mons*, 1718, pet. in-8°, tome 1er, p. 13.

(4) *Description de la Gaule Belgique*, nouvelle édition, *Bruxelles, Ermens*, 1788, in-8°, partie 1re, page 19 ; partie 2e. p. 392.

(5) *Recherches historiques sur Maubeuge, son canton*, etc. *Maubeuge, Levecque* et *Mons, Hoyois*, 1851, in-4°. p. 110-114.

Nerviens par César a eu lieu vers le village de Boussières, il nous reste à démontrer que ce grand événement n'a pas pu se passer dans les lieux en faveur desquels plusieurs écrivains se sont prononcés. Cette partie de notre tâche nous sera la plus facile : elle se trouve maintenant fort abrégée par ce qui a été dit ci-dessus.

De toutes les opinions émises que nous combattons touchant le lieu de la victoire de César, la plus récemment accréditée place son triomphe au village de *Presle*, entre Charleroi et Namur, en se fondant particulièrement sur le nom de cet endroit que l'on tire du mot latin *prœlium*, combat. Et d'abord, *Presle* vient-il de *prœlium* ? N'est-il pas plutôt dérivé de *pratum*, *pratulum*, en basse latinité *pradellum*, qu'on a contractés en supprimant le *t* ou le *d* du milieu comme cela n'arrive que trop souvent ? Alors ce mot signifierait *pré*, *petit pré*, *prairie*, qu'on appelait en idiome roman *préelle*, *praelet*, *praiel*, *presle* et *préau*. Cette étymologie toute pastorale convient bien plus à la situation topographique de *Presle* que celle toute guerrière dont on veut bien la gratifier. Nous comptons *huit* Presle en France seulement, sans y comprendre les dérivés, et nous serions bien embarrassé de leur assigner huit champs de bataille, tandis que tous ont des prairies vertes et fertiles, preuves évidentes que ces communes rurales ont été fort bien nommées. Ajoutons qu'il existe un genre de plante nommé *presle* (Equisetum), croissant dans les lieux humides et marécageux et sur le bord des rivières; il a également tiré son nom des près qui lui ont donné la vie, et pas le moins du monde de *prœlium*. En concédant même pour un moment que *Presle* vint de *prœlium*, s'agirait-il bien de la rencontre des Gaulois et de César, et ce mot rendrait-il complètement l'idée de la défaite si décisive des Nerviens? car il signifie plus souvent combat, engagement, que grande bataille ; et certes, si jamais affaire fut mémorable, ce fut bien celle que perdit la nation nervienne tout entière.

Les étymologistes, un peu fourvoyés, qui se reposent sur le nom du village de Presle pour y fixer le triomphe des Romains, s'appuyent aussi sur ce que les communes de *Fosses* et de *Vitrival* n'en sont pas très éloignées. Le premier lieu, disent-ils, a dû recevoir les morts, le second doit absolument dériver de *Victoriæ vallis*. On tient donc à la fois le point de l'engagement, le champ où la victoire s'est déclarée et le champ de repos des vainqueurs et des vaincus. Malheureusement une petite difficulté se présente : aucune de ces trois localités n'est sur la

Sambre ! elles en sont séparées par des hauteurs qui ne permettent pas même de découvrir de loin le cours de la rivière. Puis, si la bataille a été donnée à Presle, Vitrival fait double emploi, et Fosses étant à deux lieues de la première de ces deux localités et très éloignée à l'Est de la seconde, il paraît impossible qu'on ait jamais eu l'idée d'aller enterrer les morts à une semblable distance. Il n'y a donc aucun fondement solide à établir sur ces trois étymologies; ce serait bâtir sur le sable, et l'édifice croulerait au premier choc d'une discussion un peu sérieuse.

Si nous nous sommes un peu étendu sur l'étymologie mise en avant en faveur de Presle, c'est que là reposent presque tous les arguments des partisans de ce champ de bataille, et qu'en combattant ce moyen avec avantage, il ne nous reste pour ainsi dire plus rien à rencontrer parmi les faibles preuves produites contre l'opinion que nous défendons. C'est surtout l'honorable marquis de Chasteler, amateur zélé des recherches historiques, à qui l'on doit de la reconnaissance pour ses travaux et ses publications, qui mit en vogue le champ de bataille de Presle au siècle dernier ; le baron de Lerneux, alors seigneur de ce village, lui avait assuré qu'on trouvait souvent des ossements dans les fouilles faites sur ses terres ; cette donnée et l'étymologie aidant, ont déterminé le savant marquis à donner sa bataille devers Namur. Une opinion un peu neuve, lancée dans le monde littéraire par un homme de la valeur et dans la position sociale de M. de Chasteler, qui dote son pays déjà si riche en grands souvenirs historiques du plus glorieux des champs de bataille, a dû avoir un succès prodigieux ; aussi Des Roches l'a-t-il acceptée de suite en l'appuyant de quelques arguments nouveaux, mais en avouant toutefois qu'il n'avait pas vu les pièces de la cause ; il avoue franchement n'avoir jamais été à Presle (1). Dewez s'est rangé sous la même bannière (2), et Théophile Berlier, dans sa *Guerre des Gaules* (3) a copié ce dernier. MM. Moke et Schayes les ont cru sur parole, car si ces consciencieux écrivains avaient examiné le fond de la question et surtout l'emplacement du prétendu lieu de combat, ils auraient bien vite déserté les drapeaux du trop séduisant marquis.

---

(1) *Histoire ancienne des Pays-Bas autrichiens*, *Anvers*, *J. Grangé*, 1787, in-4° pages 291-293.

(2) *Abrégé de l'Hist. Belgique*, *Bruxelles*, *Stapleaux*, 1817, in-8°. p. 9.

(3) *Paris*, *Parmentier*, 1825, in-8°, p. 75.

Si nous arrivons au fait même de la bataille, en abordant l'hypothèse qui la place à Presle, nous trouvons deux impossibilités pour qu'il en soit ainsi : impossibilité du côté de César, impossibilité par rapport aux Gaulois. Comment en trois jours de marche, faire franchir à une armée considérable l'espace compris entre les frontières des Amiénois et Presle, à travers un pays inconnu, boisé, sans routes militaires, au milieu des obstacles de la nature et des embûches des hommes ? M. Des Roches en parle fort à l'aise en disant que les Romains, bien que chargés d'armes, de pieux et de vivres, faisaient de plus longues marches que nos soldats : oui, vraiment, lorsqu'ils eurent ouvert ces belles chaussées en droite ligne, de cent pieds de largeur, où il n'y avait ni difficultés ni retards possibles. Mais il ne pouvait en être ainsi dans un pays non encore soumis et pas même ouvert aux simples voyageurs et aux marchands. En jettant seulement les yeux sur la carte, on verrait que, même aujourd'hui, une armée, eut-elle le nerf des soldats romains, n'irait pas en trois étapes du département de la Somme au village de Presle.

S'il est physiquement impossible de songer, par rapport à César, à laisser la bataille sur le champ de Presle, éloigné du pays des Amiénois de cinq à six jours de marche, il ne devient pas plus rationnel de l'admettre en ce lieu par rapport aux Gaulois. En effet, suivant les Commentaires, les Atuatiques, en route pour rallier les Nerviens, n'étaient pas arrivés encore ; or, à Presle, situé à la frontière même des Namurois, ils étaient trop voisins pour n'être pas présents. Si la victoire eut vraiment été disputée à Presle, ce sont les Nerviens et leurs alliés du sud et de l'ouest qui auraient pu n'y pas être, mais les Atuatiques y eusseut certainement été. Nous nous emparons, à cette occasion, d'un argument très favorable à notre point de vue et fourni par notre sagace et érudit confrère M. *Roulez*, dans une note explicative du *Mémoire sur les campagnes de César* (1). Il y dit, suivant les Commentaires, que les Atuatiques, qui n'avaient pas encore rejoint leurs alliés, apprenant leur déroute, rebroussèrent chemin. « Ils avaient donc eu besoin de

(1) Par P. J. B.. *Louvain*, *Vanlinthout* et *Vandenzande*, 1833, in-4° page 19. Dans le même *Mémoire*, pages 58 et 85, l'auteur, assez indécis, revient deux fois à l'opinion vraisemblable qui place le champ de bataille des Nerviens, non loin de Bavai, près du village de Boussières.

» *plusieurs jours de marche*, ajoute le savant antiquaire, pour » arriver au rendez-vous; comment cependant concilier ceci » avec la courte distance qu'il y a entre Namur et Presle qu'on » regarde communément comme l'endroit où eut lieu la ba- » taille ? »

Le moyen de concilier la marche des Atuatiques, telle qu'elle est indiquée dans les Commentaires de César avec le grand événement de la défaite de leurs alliés, est simple et facile à trouver: c'est de rétablir le champ de bataille en son véritable lieu, au village de Boussières, près Maubeuge.

Mais, disent les partisans de Presle, est-il certain que les Atuatiques soient bien les Namurois ? Si non, qu'étaient-ils donc alors ? Où les placer ? Pour leur chercher un autre gîte, il faut laborieusement déranger toute la géographie ancienne et fouler aux pieds les estimables travaux des Danville, des Cluvier, des Sanson et des Wastelain. Soutenant les Nerviens, leurs fidèles alliés, ils devaient en être les voisins et en avoir à peu près les idées et les mœurs guerrières. Naturellement les Atuatiques ne pouvaient habiter que le sol prolongé des Nerviens : ceux-ci occupaient les deux rives de la Sambre supérieure, il est raisonnable de penser que ceux-là habitaient sur les bords de la Sambre inférieure jusqu'a son embouchure dans la Meuse. C'est là qu'était situé le château-fort des Atuatiques, si exactement dépeint par César qu'on ne saurait y méconnaître la position de la citadelle de Namur.

Un dernier mot pour en finir sur Presle : non-seulement ce lieu s'écarte du cours de la Sambre, mais le point de la rivière qui en est le plus rapproché ne se rapporte nullement aux expressions de César ; ce n'est pas vers Presle et à peu de distance de son embouchure que la Sambre peut être passée et repassée par des corps d'armée durant une action guerrière et sans préparatifs aucuns ; ce n'est pas là qu'on ne compte que trois pieds d'eau de profondeur : les faits importants des Commentaires ne coïncident plus avec les lieux. Par tous ces motifs, il faut donc abandonner ce champ de bataille trop préconisé par le marquis de Chasteler et trop légèrement adopté depuis lui par des écrivains qui l'ont suivi aveuglement.

Il existe une autre opinion touchant la bataille des Nerviens, que l'on pourrait appeler une opinion de *juste-milieu :* elle consiste à placer le champ de ce combat fameux en un lieu plus rapproché que Presle et plus éloigné que Boussières; ce point

serait assez voisin de la petite ville de Thuin, vers le village ou hameau de La Bussière. Cette opinion, bien examinée, ne nous paraît se fonder que sur deux choses : d'abord, la ressemblance du nom de *La Bussière* avec celui de la commune de *Boussières*, qui, dans les temps anciens, jouissait seule et sans partage de la gloire d'avoir été le théâtre de la défaite des Nerviens ; et ensuite le voisinage d'un vieil arbre dominant jadis la rive gauche de la Sambre, et portant le nom de *Chesne la bataille*, ainsi que le constatent encore de vieilles cartes du Hainaut, et notamment celle imprimée Par *Fricx*, à Bruxelles, vers 1712. Nous ne nous arrêterons ni longuement, ni sérieusement sur cette opinion qui, quoi qu'étayée sur un chêne bien antique, n'a jamais eu de racines très profondes.

Nous arrivons à la dernière et à la plus récente de toutes les versions émises sur le lieu du grand combat de César ; elle transporte la question sur un tout autre terrein : il ne s'agirait de rien moins que de livrer bataille sur les rives de l'Escaut au lieu de combattre sur les rives de la Sambre, le tout en consacrant un léger changement dans le texte des Commentaires de César, et en lisant *Scaldim* au lieu de *Sabin* qu'on a toujours vu jusqu'ici. Achaintre, traducteur de César, a mis au jour et soutenu cette hypothèse hardie : il veut que la catastrophe des Nerviens ait eu lieu entre Bouchain et Valenciennes. Cette question, traitée au Congrès historique et archéologique de Lille en 1845, a trouvé un éloquent et spirituel avocat dans la personne de notre collègue M. Dumortier, dont l'avis était que la bataille a pu avoir lieu très près de Valenciennes, au bas des hauteurs de Famars, vers le village de *Tricht*, autrefois appelé *Pont*, sur l'Escaut. Précédemment, notre savant et honorable ami, M. le docteur A. Le Glay, tandis qu'il habitait Cambrai, fit une curieuse dissertation pour prouver, en suivant le même système, que la bataille fut livrée auprès de Vaucelles, entre le Catelet et Cambrai. Malgré la forme érudite et la manière ingénieuse dont les faits sont présentés, la faiblesse du fond se laisse néanmoins ressentir, et ceux que l'élégance du style de l'auteur n'a pas entrainés, reconnaissent qu'il s'est laissé surprendre par un ardent amour de son pays natal qu'il aurait voulu doter d'un souvenir glorieux de plus. Son dévoûment, puisé à la source la plus pure, comme celui du marquis de Chasteler, nous gratifia d'un beau travail et si la cause de l'Escaut avait pu être gagnée, elle l'eut été par M. Le Glay (1).

---

(1) .... Si Pergama dextrâ
» Defendi possent, etiam hâc defensa fuissent.

Mais il fallait pour suivre ce système changer le texte des Commentaires, entreprise audacieuse et voie dangereuse à ouvrir ; il fallait faire bon marché des mots *altissimas ripas, latissimum flumen*, en les appliquant à un fleuve presqu'au sortir de sa source ; l'aspect du pays n'était pas non plus en rapport avec la description du grand capitaine : comment aussi concevoir l'action décisive vers Vaucelles de beaucoup en amont de Cambrai, lorsque le pays des Atrébates devait s'étendre le long de la rive gauche de l'Escaut jusqu'aux frontières de l'Ostrevant, et que la rencontre de César avec les Nerviens n'avait lieu selon lui qu'après *trois jours de marche à travers leur pays*. On le voit, les plans de campagne de Presle et de Vaucelles pèchent par des excès contraires : c'est ce qui nous sépare radicalement en cette matière de l'opinion émise jadis et peut-être abandonnée par les savants Achaintre et Le Glay sur le fait du changement du texte de César. Nous nous bornerons, en terminant, à consigner ici l'avis de l'honorable M. Roulez sur lequel nous nous appuyons toujours volontiers : « Concluons de tout ceci, dit-il » dans une note sur le Mémoire cité plus haut (1), qu'il n'y a » aucune nécessité de supposer une erreur dans le récit de » César et que par conséquent il n'y a pas lieu à admettre la » correction d'Achaintre qui voudrait remplacer dans le texte » *Sabim* par *Scaldim* ou *Samaram*. »

En résumé, au risque d'être accusé de suivre le parti du plus fort, nous persistons à nous ranger de l'avis de César et de ses précieux Commentaires, et nous avons avec nous une autorité non moins prépondérante, celle de Napoléon, que son instinct de grand capitaine n'a pas pu tromper : dans son *Précis des Guerres de César*, il dit positivement : « La bataille de la Sambre a eu lieu » à la fin de juillet, *aux environs de Maubeuge*. » L'Empereur ne disserte pas, lui, il juge. Son coup-d'œil d'aigle n'hésite pas un instant, il fixe l'emplacement et l'époque ; il tranche, en style digne de César pour la précision, la question de temps et de lieu. C'est du reste la même opinion dont les historiens anciens étaient imbus, alors qu'ils se trouvaient plus rapprochés de l'événement et plus à portée des traditions locales. Ils n'ont pas pu se tromper tous à la fois. Le désir d'innover, l'amour des découvertes ont bien pu faire chercher de nouvelles façons d'ex-

---

(1) *Mémoire sur les campagnes de César dans la Belgique. Louvain*, 1833, in-4°. p. 59.

pliquer ce fait immense de la première conquête du nord des Gaules ; on a voulu *commenter* les *Commentaires* de César, et il en est résulté, selon nous, quelques écarts qu'il est temps de redresser. Il appartient aux grands corps savants de fixer ce qu'il y a encore de vague et d'indéterminé dans cette question historique. Lorsqu'il y a quatre opinions différentes émises sur un seul fait, il y en a évidemment trois d'erronées. Nous n'avons pas la prétention de faire loi, mais nous avons cherché de bonne foi à combattre ce que nous croyons être une erreur historique, nous apportons nos preuves, et nous soumettons humblement nos observations à des hommes éclairés et consciencieux, en les suppliant de nous excuser de les avoir distraits pendant trop longtemps de travaux plus essentiels et sans aucun doute plus attrayants. Nous trouverons notre pardon dans le mobile qui nous a poussé à écrire cette bien longue lettre : la recherche de la vérité.

Veuillez agréer, etc.

A. DINAUX,

Associé de l'Académie royale de Bruxelles

Valenciennes, 8 septembre 1852.

HOMMES ET CHOSES.

—

Corbet, statuaire douaisien.

Dans un très remarquable discours prononcé à la séance publique de la Société des Sciences de Lille, le 12 septembre 1852, M. *Bailly* revendiquait comme un enfant de cette ville le statuaire *Corbet*, et provoquait la mise au concours d'un éloge biographique de cet artiste du pays.

Il est toujours utile de rétablir la vérité en matière historique, même sur les plus petits détails ; aussi, tout en reconnaissant la pureté des intentions et la générosité des sentiments qui ont dicté à M. Bailly un des plus éloquents passages de son discours, nous croyons de notre devoir de biographe d'en rectifier ce qu'il peut avoir d'erroné, tout en complétant la vie de l'artiste qu'il n'avait que légèrement esquissée.

Corbet n'est pas lillois !

Il est né à Douai, sur la paroisse de Saint-Pierre, le 27 janvier 1758. C'était un enfant naturel, si non adultérin. Sa mère, *Jeanne-Thérèse Tondeur*, native de la commune de Saint-Python, a déclaré, au prêtre qui tenait alors les registres de l'état-civil, qu'elle avait conçu cet enfant de *Louis* Corbé, né à Ay, en Champagne ; et qu'elle lui avait donné le prénom de *Charles*. En vertu de cette étrange déclaration, l'enfant prit plus tard le nom de son père, mal écrit sur le registre, et, à son prénom *Charles*, il a ajouté celui de *Louis*, que portait l'auteur de ses jours.

Corbet étudia le dessin et la sculpture à Douai, qui possédait alors une école jouissant d'une certaine réputation. Il alla ensuite se perfectionner à Paris, où il obtint le titre de médailliste de l'Académie royale de peinture et sculpture. Il se donnait comme élève de *Berruer*.

En 1782, âgé seulement de 24 ans, il était déjà agrégé à l'Académie des Arts de Lille, et il envoyait, à l'exposition publique de cette ville un bas-relief représentant *Louis XVI environné des vertus qui le caractérisent : la Religion, la Sagesse, la Prudence et l'Humanité recevant le plan de l'hôpital-militaire présenté par la*

ville de Lille. Ce bas-relief devait être exécuté, en pierre, au-dessus de la porte principale de l'hôpital, sur dix pieds et demi de longueur et sept pieds de hauteur. En la même année il exposait à Lille, outre trois bustes et plusieurs esquisses, *La mort de Méléagre,* figure en terre cuite d'une grande expression ; elle avait 2 pieds 10 pouces de proportion : ce fut le morceau de réception de l'auteur à l'Académie des Arts de Lille. On ne sait ce qu'il est devenu. Corbet exécuta aussi, en 1782, une figure en terre, d'un pied de haut, représentant *Philoctète abandonné dans l'île de Lemnos.* Elle fut acquise par M. de Calonne, Intendant de Flandre et d'Artois. Ce sujet difficile, traité habilement par le sculpteur douaisien, est le même que celui donné en programme, en 1852, au concours de sculpture pour le grand prix de Rome, et qui valut à M. *Carpeaux,* autre artiste du département du Nord, le second grand prix.

Corbet exécuta deux fois une étude figurant *Prométhée enchaîné aux rochers du mont Caucase, avec le vautour qui lui mange le foie.* L'esquisse fut acquise au siècle dernier par M de la Mairie, de Lille, et fit partie de son cabinet ; l'exécution de 2 pieds 3 pouces de haut. sur 1 pied 6 pouces de larg. fut exposée au Salon de Lille, en l'année 1788, où elle obtint du succès.

Ce statuaire, qui avait demeuré à Lille, rue de l'Abbaye-de-Loos, sans doute pour y travailler à son bas-relief de l'hôpital-militaire, y fut surpris par la Révolution dont il salua l'aurore ; il devint l'un des officiers municipaux de cette ville en l'an 2 de la République, lorsque M. Dujardin était maire, et il prononça dans les cérémonies publiques des discours qui ont eu quelque retentissement.

Le séjour d'une ville de province était un trop petit théâtre pour un artiste : aussi notre sculpteur chercha-t-il à se fixer définitivement à Paris, et nous le voyons figurer avec un certain éclat parmi les statuaires français qui envoyèrent de leurs œuvres au Salon du Louvre le 14 fructidor an 9 de la République (1er septembre 1801). Il exposa (sous le numéro 416 du catalogue) un buste colossal, représentant *la République française,* Cette figure, d'après un compte-rendu de l'époque fait par *Landon,* avait un bon caractère d'expression et un assez joli choix de draperies, quoiqu'avec un peu de mollesse et des détails petits. On remarqua que le coq et la double couronne dont le casque était orné, surchargeaient cet accessoire et détruisaient le grandiose et la simplicité de l'ensemble. Cependant la commission chargée de décerner les récompenses pour l'Exposition des Beaux-Arts de l'an 9, reconnut un vrai mérite aux productions sculpturales de Corbet, et lui accorda une *mention honorable*

C'est sans doute cette distinction qui valut plus tard au statuaire une commande de Bonaparte d'exécuter son buste en marbre. M. Vanackère, de Lille, possède un beau buste du premier consul qu'on dit être de Corbet ; c'est peut-être la réalisation des ordres donnés par Napoléon.

Corbet habitait à Paris l'hôtel du général de Beurnonville, ancien ministre de la guerre sous la Convention et ami du général

Dumouriez. Le sculpteur douaisien y fit la statue du *Dragon français*, l'une des quatre grandes figures qui ornent la frise de l'arc-de-triomphe du Carrousel. Il était aussi lié avec le jurisconsulte Merlin (de Douai), son protecteur naturel, qui étant membre du Directoire, lui facilita les moyens de sculpter la figure de Bonaparte.

En 1806, il exposa au Salon du Louvre, sous le n° 582, la statue du général *Caffarelli-Dufalga*, mort devant Saint-Jean-d'Acre, le 8 floréal an 7 (27 avril 1799) exécutée par ordre du Sénat pour orner le palais du Luxembourg. *Le Pausanias français* (1806, in-8°. p. 489-90) prétendit que la figure n'avait pas l'air assez martial et qu'elle était trop chargée de draperies, mais il rendit justice au soin apporté au modelé, surtout dans les mains, parties délicates d'une figure. Cette statue a 5 pieds 9 pouces de haut sans la plinthe; elle représente le général, membre de l'Institut du Caire, près d'un monument égyptien, tenant d'une main son manteau jeté à demi sur ses épaules et des plans sur lesquels on lit: *St.-Jean-d'Acre*; l'autre main est appuyée sur son épée. Il a sous son bras un Plutarque, un de ses livres favoris, qu'il ne quittait jamais (1). La même année, Corbet envoya au Louvre, sous le n° 583, le buste en marbre du général *Berraud*, exécuté pour le gouvernement. L'exécution en fut trouvée généralement soignée, les cheveux artistement disposés, bien massés et bien sculptés.

Le statuaire qui avait vu le jour dans la Flandre, a laissé aussi dans son pays natal des produits de son ciseau. On cite de lui, à Douai, un bon buste de feu M. *Paulée*, le riche propriétaire de l'abbaye des Près; une jolie statuette d'un afficheur; un torse d'un individu frappé à mort. M. Louis Lengard, de Lille, montre une gracieuse statuette en terre représentant une *Vénus*, complètement nue, mais de formes irréprochables et pures : elle est de Corbet.

En 1808, cet artiste figurait au nombre des membres correspondants de la Société des Sciences et des Arts de Lille. Passé cette époque, nous ne retrouvons plus de traces de lui. Sans famille, il a dû mourir ignoré et sans que la trompette de la renommée ait publié son nom. Il a été oublié dans toutes les biographies : il a cela de commun avec beaucoup d'artistes recommandables. Nous n'avons pas la prétention d'avoir énuméré tous ses travaux, mais nous avons du moins indiqué les plus considérables; d'autres compléteront cette notice. A. D.

---

(1) Voyez la *Notice sur les statues destinées à décorer le grand escalier et la salle des séances du Sénat-Conservateur*. Paris, P. Didot, an XII - 1804, in-12, pages 33 et 34. A cette époque, on signalait Corbet, de Douai, comme demeurant rue du faubourg St-Martin, n° 55, à Paris.

Procession de Valenciennes.

Nous croyons faire plaisir à nos lecteurs en mettant sous leurs yeux quelques détails relatifs à l'origine miraculeuse de la procession de Valenciennes, la plus ancienne qui soit célébrée dans le département du Nord. L'an 1008, une horrible contagion, suite de la guerre et de la famine, portait ses ravages dans l'enceinte de la ville et avait déjà moissonné sept à huit mille habitants ; ses progrès étaient effrayants, elle menaçait d'anéantir le reste de la population, si un secours surnaturel n'en venait arrêter la violence. Un pieux ermite, que les annales nomment Bertzolin (d'autres disent Bertelain), vivait saintement près du village de Tricht ou Pont, non loin d'une chapelle dédiée à la Vierge, où depuis s'est élevée la belle abbaye de Fontenelles ; c'est du fond de cet asile qu'il adressait de ferventes prières à la Mère du Christ ; elles furent entendues. Un jour, c'était le 31 août (1), dans un moment d'extase, ce saint homme voit la Vierge qui lui prédit que Valenciennes touche à sa délivrance ; elle lui ordonne d'en informer Herman d'Ardennes, alors comte de Valenciennes, et de lui conseiller de faire préparer les habitants à recevoir cette grâce par la prière, le jeûne et la foi. Les magistrats invitèrent le peuple à pratiquer ce que Bertzolin avait ordonné, et le 7 septembre, à minuit, toute la population, quoiqu'affaiblie par la maladie et paraissant prête à terminer son existence, se traîna sur les remparts et sur les tours qui environnaient la ville. Ces malheureux habitants s'agenouillèrent et entonnèrent des hymnes en l'honneur de la Vierge ; c'est alors qu'elle leur apparut au milieu d'une brillante clarté, et environnée d'un cortège d'anges, qui recevaient d'elle un immense cordon dont ils entouraient la ville. Bertzolin annonça le lendemain qu'il fallait faire tous les ans une procession en suivant le chemin tracé par le cordon. Une vision si peu attendue et si surprenante pour les habitants leur fit exécuter ce qu'ils purent pour se rendre dignes de cette protection miraculeuse : ils sortirent de la ville en procession sur les traces du cordon céleste, qu'ils levaient à mesure qu'ils avançaient, et ils firent vœu de faire religieusement le même tour tous les ans. La peste cessa aussitôt ses ravages.

Il est des choses devant lesquelles la critique doit s'arrêter, et loin de nous l'idée de vouloir attaquer la pieuse et respectable origine attribuée à la procession de Valenciennes ; elle est confirmée par une tradition populaire reçue de père en fils depuis ce temps, par le témoignage de nos plus vieux écrivains, et par la continuation non interrompue de la procession annuelle à laquelle les magistrats n'ont jamais manqué d'assister, quelque temps qu'il fît, excepté l'an 1566, que les huguenots étaient en

(1) En mémoire de ce jour, tous les 31 août, on sonnait pendant une heure la grosse cloche de l'église de Notre-Dame, et c'est ce qu'on appelait vulgairement le *long coup*.

force dans cette ville ; excepté encore pendant les années désastreuses de notre révolution, où tout ce qui portait un caractère sacré était indignement proscrit.

Le Cordon miraculeux, soigneusement déposé dans une châsse richement ornée, que l'on appelle *Fierte*, fut donnée en garde à une confrérie composée de vingt-six bourgeois qui se nomment les *Royés ;* c'est un nom qu'ils tirent de leurs anciennes robes, parsemées de rayes de diverses couleurs, pour rappeler le cordon qui, selon la tradition, changeait de teinte à chaque instant.

Les Royés, ayant en main un bâton blanc, signe de guérison de la peste, accompagnaient la *Fierte ;* dans l'intérieur de la ville, c'étaient eux qui la portaient ; mais à l'extérieur, tout le monde en avait le droit ; jadis même les femmes, dans les marais, réclamaient cette faveur. Tous ceux qu'on admettait à ces fonctions devaient marcher nus-pieds et suivre scrupuleusement les antiques traces du Cordon primitif, en passant au travers de quelques héritages sur lesquels il avait été jeté, et dans le lit même de la Rhonelle que l'on desséchait à cet effet, quoiqu'il y eut un pont non loin de ce passage. Le tour de cette procession est d'environ deux lieues, et il dure cinq heures à cause du changement fréquent des porteurs.

Le 24 août 1566, la *Fierte* courut un extrême danger ; les Huguenots, qui avaient pris le dessus dans la ville, après avoir pillé et brûlé les reliques dans presque toutes les églises, portèrent leur sacrilége audace sur la châsse du Saint-Cordon ; le Magistrat, et le peuple resté fidèle à la religion de ses pères, se rendirent à Notre-Dame-la-Grande pour défendre ce précieux dépôt. Le lieu saint devint un champ de bataille, où après beaucoup de tumulte et de coups donnés et reçus de part et d'autre, les Huguenots furent enfin obligés de prendre la fuite, et le Cordon fut porté avec respect à l'hôtel-de-ville, où il y avait une bonne garde et des pièces d'artillerie pour en défendre l'accès. Sept mois après, les troubles étant finis, la châsse rentra à l'église de Notre-Dame, et, depuis ce temps, fut escortée, dans les processions au-dehors des remparts, par les compagnies bourgeoises, qui se relevaient à chacune des portes de la ville. Les habitants des faubourgs, vêtus en chevau-légers et nommés vulgairement *Puchots*, battaient le terrain de droite à gauche pour prévenir toute surprise de la part des ennemis de la foi.

La procession de Valenciennes n'attirait pas les fidèles et les curieux par sa *Fierte* seulement : les saintes reliques de tous les couvents et de toutes les abbayes des environs, un clergé riche et nombreux, les gouverneurs et les magistrats de la province, des chars triomphaux, les corps de métiers avec leurs attributs, et des représentations de saints mystères, rendaient cette fête une des plus intéressantes à voir. Ce ne fut qu'en 1680 que le Magistrat fit supprimer la représentation du *Mystère de la Passion*, exécuté par les portefaix, qui, au lieu d'inspirer de la dévotion, excitait souvent le scandale.

Cette solennité amena à Valenciennes des personnages de la

plus haute distinction ; plusieurs archevêques de Cambrai et évêques d'Arras y ont assisté ; en 1722, l'ambassadeur d'Espagne, au congrès de Cambrai, voulut en être un des témoins ; mais nous devons rappeler plus particulièrement au souvenir de nos concitoyens que l'immortel Fénélon y marcha en 1712, et que cette même année le P. Quesnel, cet illustre proscrit, vint exprès de Bruxelles pour y contempler les traits du vertueux prélat qui avait écrit contre sa doctrine Ne pouvant se montrer, il satisfit ce désir à travers une fenêtre d'une maison de la rue de Famars, et repartit aussitôt pour sa terre d'exil, en disant qu'il mourrait content puisqu'il avait vu Fénélon.

Cependant le P. Quesnel fut reconnu, le bruit de son séjour à Valenciennes avait transpiré, et Fénélon se rendit dans cette maison pour le voir. On prétend qu'en apprenant son départ il poussa un profond soupir et dit en s'en allant « qu'il aurait » peut-être plus avancé les choses en conversant un quart- » d'heure avec lui, qu'en faisant imprimer dix volumes. »

On assure encore que quelques individus, élevant des doutes sur l'existence du *Cordon miraculeux*, Fénélon fit ouvrir la *Fierte* ; il y trouva des attestations de plusieurs prélats et d'une foule de personnages distingués qui affirmaient avoir vu le Cordon dans un coffret scellé joint à ces procès-verbaux. Fénélon trouva effectivement la boîte couverte des sceaux sains et entiers de plusieurs évêques, et ne voulut point les briser, en disant qu'il respectait ce que ses prédécesseurs avaient respecté, et que leur témoignage lui suffisait. Toutefois, il fit placer dans la *Fierte*, plusieurs reliques nouvelles, afin que ceux qui ne voudraient pas croire au Cordon miraculeux pussent du moins porter leur culte sur d'autres objets (1).

En 1774, la procession fut célébrée avec un nouvel éclat ; un programme imprimé nous a transmis les nombreux détails de

---

(1) Il y a 200 ans, le R. P. Pierre d'Oultreman a copié les vers suivants, gravés sur la *Fierte*, ou Châsse du Saint-Cordon :

En l'an mil et huict en septembre
Fut fait, ainsi que m'en remembre,
D'un hermite incitation,
Qu'on fit une procession
Le jour de la Nativité
De la Mère de vérité,
Pour ce qu'alors la pestilence
Regnoit en très grande affluence
En Valentienne bonne ville
(Laquelle estoit chose très vile)
Pour l'ire de Dieu appaiser,
Et pour sa mère auctoriser
Des confrères s'y sont trouvés
Vingt et six par fraternité,
A tous jours sans eux desroyez,
Confrères nommés des Royez.

cette fête, où figuraient déjà les armes de la ville, représentées par un lion et deux cygnes montés par des enfants, tels qu'ils furent rétablis en 1814.

Le Saint-Cordon et les reliques qui l'accompagnaient ont été dispersés à l'époque de la révolution ; on assure cependant que plusieurs de leurs débris ont été soustraits aux profanateurs révolutionnaires, et qu'ils reposent aujourd'hui dans la châsse qu'on promène. On dit que la conservation de ces pieux restes est due à feu P. Simon Barbet, mort il y a quelques années, curé du faubourg de Paris, à Valenciennes. Cette solennité a été interrompue pendant dix ans environ ; elle fut renouvelée en 1802, lors du rétablissement du culte, mais elle a beaucoup perdu de son éclat. Les temps étaient changés ; ceux qui n'ont vu cette cérémonie que depuis cette époque ne peuvent se former une idée de ce qu'elle était autrefois ; le zèle des fidèles s'est singulièrement relâché, et, pour nous servir des propres mots d'un auteur qui nous a laissé sur cette fête un assez bon livre pour l'époque où il écrivait (1) : « Ce n'est plus aujourd'hui *une foire et feste franche dans laquelle toutes les denrées du ciel s'y donnent à très bon marché, voire encor souvent celles de la terre.* »

De 1814 à 1830, les autorités municipales, reprenant les errements anciens, marchèrent à la procession et y firent figurer emblématiquement les armoiries de la ville.

A partir de 1830, le clergé resta seul chargé de la pompe de cette antique solennité, qui n'avait guères pour décoration que la foule et la piété des habitants chez lesquels les vieilles traditions ne meurent pas. Depuis quelques années, le concours des fidèles s'augmente graduellement ; et telle est la force des souvenirs, que tout tend à rétablir la procession telle qu'elle était dans le siècle dernier. (2) On a vu en 1852 un commencement de cette pieuse restauration, qui reçut encore un nouvel éclat par la présence du vénérable archevêque du diocèse, lequel, comme Fénélon, voulut bien honorer de sa présence les habitants de Valenciennes et les édifier encore par ses douces exhortations pastorales. A. D.

---

(1) *La cour saincte de la glorieuse Vierge Marie à Valentiennes*, ou *Discours moraux et historiques sur la feste de la Nativité de N.-D.*, par le P. Pierre Doultreman. Valentiennes, Boucher, 1653, in-8°. Ouvrage curieux, mais trop farci de détails ascétiques. — Nous avons encore, à ce sujet, *La dévote et solennelle procession quy se faict en la ville de Valenciennes*, par Guillaume Marc. Valencienne, Veruliet, 1614. in-8°. — Enfin, Henri Doultreman a consacré un chapitre de son Histoire de Valenciennes à celle de cette procession.

(2) En juillet 1849, pendant les ravages du choléra, la procession marcha extraordinairement pour obtenir la cessation du fléau. Depuis longtemps on n'avait vu un aussi grand concours de pélerins et de fidèles se presser à la suite de l'image de Notre-Dame-du-Saint-Cordon.

Marc-Nicolas de Foucault, dit le Calaisien.

Bien que la renommée n'ait pas placé le nom de Foucault parmi ceux des hommes du Calaisis qui se sont distingués dans la carrière des armes, ce nom n'est pas moins digne d'y figurer, et nous nous faisons un devoir de l'exhumer de l'oubli.

Marc-Nicolas de Foucault, le sujet de cette notice, est né à Bonningues en Calaisis, le 17 novembre 1630 (1), et reçut la première instruction à Calais, dans un collége dont Robert Minet (2), ancien curé de Rodelinghem, était le directeur; plus tard, il fut envoyé au collége de Boncourt, à Paris.

Destiné à l'état militaire, protégé du maréchal de France, De la Mothe Houdancourt, il entra au service avec le grade d'aide-maréchal-des-logis, c'était dans le moment où les troubles de la Fronde venaient d'éclater. En 1652 et 1653, il participa à la défense de Gravelines et de Dunkerque, où il se distingua dans plusieurs sorties contre les assiégeants.

En 1654, peu de jours après son sacre, Louis XIV ayant ordonné au marquis de Fabert d'aller investir Stenay, dont les Espagnols s'étaient emparés, Nicolas de Foucault fit partie de cette expédition, où il donna des preuves de son intrépidité à l'assaut de la citadelle. Le roi, qui avait payé de sa personne dans cette affaire, fit appeler le jeune militaire et le félicita. Quelque temps après, de Foucault fut nommé premier capitaine au régiment de Navarre; c'est en cette qualité qu'il fit des prodiges tels au siége de Montmédy, qu'afin de le mieux distinguer on l'appela *le Calaisien*, nom sous lequel il fut plus connu, dans la suite, de toute l'armée, que sous celui de de Foucault.

De Foucault prit part à toutes les guerres des Français jusqu'à la paix des Pyrénées, et s'acquit une grande réputation de

---

(1) Son père, Marc de Foucault, était ancien capitaine d'infanterie; il avait épousé Marie Monet, fille d'Antoine, écuyer, seigneur de Beaurepaire et de Pont-de-Briques, mayeur de Boulogne. Son grand-père, Marc de Foucault, était capitaine d'une compagnie de gens de pied; il s'était marié, à Calais, à César de Courtebourne, qui lui avait apporté en dot la seigneurie de Zeloe (Lefebvre écrit *le Loo;* voir tome II, p. 647 et 648, *Histoire de Calais*). en la paroisse de Bonningues, Il s'était distingué au siége de Calais, en 1596, où il fut blessé, et ensuite conduit prisonnier par les Espagnols à Saint-Omer. En récompense des services qu'il avait rendus, le roi lui accorda en 1615, pour lui et ses descendants, les droits honorifiques de cette même paroisse de Bonningues, droits qui, dans tout le gouvernement de Calais, appartenaient au roi seul. La noblesse du Calaisis le députa aux Etats-Généraux, par acte du 29 octobre 1614.

Marie Monet avait été élevée à Calais, chez son oncle, Claude Monet, qui fut plusieurs fois mayeur et à qui l'on doit la construction du beffroi à jour de l'hôtel-de-ville de Calais (1609).

(2) Voir *Histoire de Calais*, par Lefebvre, tome II, p. 515.

bravoure par de nombreuses actions d'éclat. Dans la suite, cette réputation ne fit que s'accroître ; il fut de ceux des officiers que le roi choisit pour accompagner le maréchal de la Feuillade au siége de Candie, en 1668.

De Foucault était non moins franc et loyal dans les relations du monde que brave et intrépide dans l'action des armes ; aussi s'étant un jour exprimé avec trop peu de réserve devant le ministre Louvois, à l'occasion d'un différend qui s'était élevé entre celui-ci et le maréchal, sa compagnie lui fut enlevée. Cette injustice ne tarda pas à être réparée. Cependant on se plaignit hautement de la défaveur dont venait d'être frappé *le Calaisien*, et ces plaintes étant parvenues jusqu'au roi, il fit des reproches à M. de Louvois et expédia à de Foucault le brevet de lieutenant-colonel du régiment de Bourgogne (1).

Cette élévation de l'homme dont Louvois voulait se défaire si injustement faillit devenir funeste au Calaisien. Le régiment de Bourgogne, qui tenait alors la garnison d'Amiens, comptait parmi ses officiers de nombreux partisans du ministre Louvois ; s'étant assemblés, ils décidèrent de ne pas accepter le nouveau chef que le roi venait de leur donner et le firent savoir à de Foucault, arrivé la veille pour prendre possession de son régiment.

Le Calaisien ne se déconcerta pas. « Vraiment, dit-il à l'émissaire, messieurs de Bourgogne sont, ma foi, gens mal-avisés de croire que le gentilhomme calaisien soit homme à se dessaisir du plus beau régiment de France et à désobéir au roi ! Dites-leur qu'ils se tiennent prêts à recevoir ma réponse, qui ne se fera pas attendre d'une heure. »

De Foucault tint parole : dix minutes ne s'étaient pas écoulées qu'il entrait dans la salle où étaient réunis les officiers du régiment de Bourgogne, et leur parlait en ces termes :

« Grande est ma surprise, leur dit-il, d'apprendre que je vous sois si peu agréable que vous ne vouliez de moi ! j'en serais morfondu, Messieurs de Bourgogne, si je ne pouvais vous prouver que je suis digne de vous commander. »

En prononçant ces mots avec un grand calme, Nicolas de Foucault tira son épée, et l'agitant au-dessus de sa tête : « Elle n'est pas si rouillée, continua-t-il, qu'elle ne reluise à l'égal de la vôtre, mes maîtres ! Désignez d'entre vous tel qui soit le plus brave, et si je lui fais quartier d'une semelle, dites que le roi est bien maladroit de m'avoir mis à votre tête ! Je consens donc à me mesurer avec l'un de vous : mais prenez si bien vos mesures qu'après lui il ne s'en présente pas un autre ; car quiconque serait assez téméraire pour s'y exposer, je le ferai casser ! »

---

(1) Ce régiment, levé en 1668 pour le comte de Roussillon, son premier colonel, portait l'uniforme gris-blanc, boutonné de cuivre, avec chapeau bordé d'or.

Ce défi porté, les officiers se regardèrent avec étonnement et s'entretinrent ensemble ; puis l'un d'eux, sortant des rangs, s'adressa à Nicolas de Foucault et lui dit : « Colonel, nous vous tenons pour homme de cœur et de vaillantise ; mais notre honneur se trouve engagé à l'encontre du vôtre. Or, comme nos épées peuvent se toucher sans se salir l'une ou l'autre, mes amis vous proposent vouloir m'accepter en partie, et vous et moi les prendre pour témoins et voyans. — Parbleu, mon capitaine ! répondit le Calaisien au jeune marquis de Fargeon, j'attends de vous la première pointe ! » Et il se mit en garde.

Le combat fut de courte durée. Les fers se croisèrent ; de Foucault riposta à la première botte en perçant d'outre en outre la poitrine de son adversaire, qui tomba baigné dans le sang (1).

« — M'est avis, Messieurs de Bourgogne, dit-il avec le plus grand sang-froid, que s'il vous convient me présenter la partie de rechef, vous devez choisir meilleure main ! »

En ce moment, il se fit une grande sensation dans l'assemblée ; la bravoure de Foucault, son habileté dans le maniement des armes, le rendirent l'objet de la vénération de ceux dont il venait de frapper le plus brave. On se découvrit devant lui en signe d'admiration et on le proclama le bien-venu du régiment de Bourgogne, dont il prit, le jour même, le commandement en l'absence du colonel.

Maintes fois, dans sa carrière militaire, de Foucault donna de semblables preuves de sang-froid et de courage. Pendant les guerres de Hollande, il se prononça un jour si ouvertement contre les fautes qu'avait faites le colonel d'un régiment de Lansquenets qu'un duel s'en suivit où il tua deux officiers de ce régiment. En 1675, ayant provoqué un gentilhomme qui avait mal parlé du roi, il se battit devant deux maréchaux de France, César de Choiseul et Antoine de Grammont, et se contentant de désarmer son adversaire d'un coup de lame, il lui laissa la vie sauve.

Un dernier trait achèvera de peindre le caractère de Nicolas de Foucault. Se trouvant devant Valenciennes en 1677, lors du siège de cette ville, les maréchaux d'Humières, de Schomberg, de Luxembourg et de Lorges, en prenant des dispositions pour l'attaque de la contrescarpe, manifestaient des doutes sur la possibilité de se rendre maître de la place ; c'était le 14 mars. « Oui-dà, messieurs, leur dit-il, j'ai, moi, bon espoir que nous dînerons, avant la nouvelle lune, chez les Espagnols, malgré qu'ils nous tiennent bonne tête ! » Appelé le lendemain au conseil d'attaque, que le roi présidait, il s'y traîna péniblement.

---

(1) « Le blessé guérit et ils vécurent, par la suite, en bonne intelligence, » ajoute Lefebvre. Voir dans l'*Histoire de Calais*, t. II, page 647 et 648, la petite notice historique consacrée au brave N. de Foucault.

clopez, de
vous sou-
ft, pour ma
ts. — Tout
bi. — Non,
l'assiégez,

s Français,
a jambe et
tête de ses
a muraille
Feuillade,
ouvert une

u *le Calai-*
des lettres

her le pil-
es plus ho-
aité de Ni-
lu cas que
la lieute-
de Salves,
ant Valen-
ur et éche-
vre, en le
naissance.
Zeloë, dit
gretté des
en février
Grand-Pré,
ont l'aîné,
brigadier
Invalides.
rt à 17 ans;
et Made-
IERMS.

ts.

s du nord
de nais-
précher la
au temps
des plus

II, p. 89 et

Ce défi porté
s'entretinrent
s'adressa à Nico
tenons pour h
neur se trouve
épées peuvent
vous proposen
prendre pour
répondit le Cal
vous la premi
Le combat f
Foucault ripos
la poitrine d
sang (1).
« — M'est
grand sang-fr
tie de rechef,
En ce mom
blée ; la bra
ment des arm
il venait de f
en signe d'ad
ment de Bour
ment en l'abs
Maintes foi
semblables
guerres de H
tre les fautes
nets qu'un d
ment. En
parlé du roi
sar de Chois
désarmer so
sauve.
Un dernie
Foucault.
siège de cett
Luxembour
l'attaque de
sibilité de
« Oui-dà, m
dînerons,
qu'ils nous
conseil d'at

(1) « Le
gence, » aj
647 et 648,
cault.

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
ASTOR, LENOX
TILDEN FOUNDATION

Louis XIV, en le voyant entrer, lui dit : — Vous clopez, de Foucault ? — Pour vous sire, répliqua celui-ci, et je vous souhaite qu'il vous soit convenant m'accorder incontinent, pour ma guérison, la lieutenance de votre ville de Valenciennes. — Tout beau ! tout beau ! lui fit le roi ; la place n'est pas à moi. — Non, répondit Nicolas de Foucault, mais c'est vous qui l'assiégez, sire....

Le surlendemain, Valenciennes était au pouvoir des Français, et de Foucault, bien qu'il fût blessé grièvement à la jambe et *clopât*, était entré l'un des premiers dans la ville à la tête de ses grenadiers et de ses mousquetaires, en escaladant la muraille d'enceinte de l'ouest, où le canon du maréchal de la Feuillade, qui avait le commandement de l'artillerie, avait ouvert une brèche.

Le soir, le roi s'étant rappelé le propos qu'avait tenu *le Calaisien*, lui fit expédier par le maréchal de Luxembourg des lettres qui le nommaient à la lieutenance de Valenciennes.

De Foucault avait puissamment contribué à empêcher le pillage de cette ville, ce qui lui valut les manifestations les plus honorables de l'estime des habitants. A l'époque du traité de Nimègue, de Foucault reçut un nouveau témoignage du cas que l'on faisait de ses services, il fut nommé, en 1679, à la lieutenance de Dunkerque, en remplacement de M. Bethon de Salves, à qui le roi accorda la lieutenance de Lille. En quittant Valenciennes, les habitants vinrent solennellement, mayeur et échevins en tête, lui présenter deux chevaux de Hanovre, en le priant de les accepter comme marque de leur reconnaissance.

De Foucault (Marc-Nicolas), chevalier et seigneur de Zeloë, dit *le Calaisien*, est mort à Dunkerque, généralement regretté des habitants de cette ville, le 19 mars 1683 (1). Marié en février 1657, en l'église Saint-Roch, à Paris, à Catherine de Grand-Pré, fille d'honneur de la Reine, il avait eu quatre enfants, dont l'aîné, Louis-Daniel, colonel du régiment de Luxembourg et brigadier du roi, fut nommé, en 1726, gouverneur de l'hôtel des Invalides. Les trois autres sont : Jacques, cornette de dragons, mort à 17 ans; Charles, colonel du régiment de cavalerie de Marcillac, et Madeleine-Catherine, morte célibataire. J. Derheims.

Saint Quentin, patron du Vermandois.

Saint Quentin est un des premiers apôtres chrétiens du nord des Gaules, s'il n'en est le premier de tous. Romain de naissance et fils d'un noble sénateur, il fut envoyé pour prêcher la nouvelle religion du Christ dans la seconde Belgique, au temps des empereurs Dioclétien et Maximien. Il y subit un des plus

(1) Voir l'*Histoire de Dunkerque*, par Faulconnier, tome II, p. 89 et 94 ; il est écrit *de Faucaut, de Foucaut*.

horribles martyrs que nous ait révélés la terrible histoire des supplices. Rictius Varus, que d'autres nomment Rictiovare, gouverneur du pays et exécuteur des ordres barbares de Dioclétien, fit étirer le corps et les membres du saint apôtre par des poulies, jusqu'au point de les disloquer et de déboiter tous les os; il ordonna ensuite de le fouetter avec des chaînettes de fer qui lui entraient dans les chairs, puis il fit répandre dans ses plaies de l'huile, de la poix et de la graisse, fondues ensemble et toutes bouillantes; il y ajouta l'application de torches ardentes aux parties les plus sensibles du corps, et ordonna qu'on lui versât dans la bouche de la chaux vive avec du vinaigre pour lui étouffer la voix et lui ôter l'usage de la langue à l'aide de laquelle il ne cessait, dans ses cuisantes douleurs, de bénir hautement le saint nom du Seigneur. Enfin, il lui fit percer de clous, entre les ongles et la chair, toutes les extrêmités des pieds et des mains, et, avant de lui séparer la tête de son corps par le tranchant de l'épée, on lui enfonça dans le corps deux longs pals ou broches de fer qui le percèrent longitudinalement depuis les épaules jusques dans les cuisses.

Pour tâcher d'ensevelir dans un éternel oubli le souvenir de ces atroces cruautés, Rictiovare fit jeter dans la Somme, pendant la nuit, le corps de l'illustre défenseur de la foi, après l'avoir préalablement fait remplir de plomb, afin qu'il s'enfonçât sous l'eau et s'y consommât en pourriture sans laisser de traces de son supplice. Ceci se passa vers l'an 301 ou 302 de Jésus-Christ, dans la ville capitale des Véromanduens, alors appelée *Augusta Veromanduorum*. Cinquante-quatre ans plus tard, une noble dame romaine, connue et révérée depuis sous le nom de sainte Eusèbe, se fait conduire sur les rives de la Somme, y recherche le corps de saint Quentin, et le retrouve entier et intact comme le jour même où il avait été mis à mort. Aveugle depuis neuf ans, sainte Eusèbe se baigne les yeux dans l'eau qui avait touché les restes précieux du martyr et elle recouvre la vue, en présence d'un peuple immense attiré par la recherche que l'on faisait du corps saint. A dater de ce jour, saint Quentin fut invoqué pour les maladies des yeux et son tombeau fut témoin de plusieurs miracles.

Sainte Eusèbe emmena les reliques de l'apôtre du Vermandois et voulut les conduire vers un camp romain des environs. Le corps s'arrêta à l'endroit même où le supplice du saint avait été consommé. C'est là que sainte Eusèbe établit son tombeau et bâtit une chapelle, premier fondement de la superbe collégiale de Saint Quentin qui donna ensuite son nom à la ville importante qui s'étendait vers les rives de la Somme.

Il existe plusieurs vies de saint Quentin; nous pouvons donc nous dispenser d'entrer dans de plus grands détails sur la légende de ce martyr, et nous nous contenterons d'indiquer ici les sources où l'on pourrait puiser des particularités touchant ce saint personnage. Nous connaissons : 1° *Histoire de S. Qventin*, apostre, martyr et patron dv Vermandois, enrichie des recherches de ses compagnons, des roys, euesques, comtes et seigneurs

deuois vers luy, des lieux marqués de son nom : et de plusieurs raretez de sa ville et église, et du pays. En quatre liures, par Claude de la Fons, advocat. S. Qventin, Charles Leqvevx, 1627 ou 1629, pet. in-8° de 8 f^os lim.^res 414 pp. et 13 f^os de table. Portr. Cl. de la Fons, mort le 28 mai 1636, est l'auteur qui a traité ce sujet le plus complètement. — 2° *Vie de S. Quentin*, par *Claude Bendier*. S. Quentin, 1696, in-12. — 3° Divi Quintini Veromanduorum Apostoli et Patroni martyrium heroico carmine celebratum, cum variis poeticis operibus. 1757, in-12, 45 pages. *Claude Lemaire*, curé d'Achery-les-Mayot, était presque nonagénaire quand il fit imprimer cet opuscule. — 4° *Vie de S. Quentin*, par *François Giry* (dans son *Recueil des Vies des Saints*, au 31 octobre.) — 5° *Vie de S. Quentin*, par *Adrien Baillet* (*Recueil des Vies des Saints*, au même jour.) — 6° *Vie de S. Quentin*, par *Sébastien Le Nain de Tillemont* (cette vie est imprimée au t. IV de ses *Mémoires pour l'histoire ecclésiastique*, page 433 et 700.) — 7° *Vita Sancti Quintini, martyris* (dans le *Recueil des vies des Saints* de *Surius*, au 31 octobre). Ces actes sont très anciens et paraissent du commencement du septième siècle

Toutes ces vies sont assez connues, mais ce qui l'est moins, c'est une légende en vers, composée par frère *Claude Rohault*, prieur de Holnon, de l'ordre de Prémontré, en forme de complainte en trente-six sixains ou couplets. Elle est intitulée : *La vie do glorieux martyr S. Qventin, patron do Vermandois*, et se trouve imprimée pages 99 - 108 de la seconde édition de l'*Institution chrestienne. Paris, G. Desprez*, in-12. L'auteur débute ainsi :

Il me prend vne sainte envie
De chanter l'admirable vie
Du noble martyr saint Quentin ;
Afin de bien suivre l'exemple
De tous ceux qui dans son beau temple
Vont le louer soir et matin.

Claude Rohault raconte ensuite la vie en vers, d'une manière si naïve, qu'on pourrait quelquefois croire que cette pièce a été faite pour être chantée dans les foires devant un tableau ; il passe en revue les divers incidents du martyre que nous avons cités plus haut et il termine ainsi :

Mais saint Eloi dans sa prière
Sceut d'une admirable manière
Où ce corps estoit en repos :
Ce prélat se lève et le place
Dans vne précieuse châsse,
Qu'il fit pour le tenir enclos.

—

Depuis saint Louis, roy de France,
Le fit poser en sa présence
Sur l'autel ainsi qu'vn flambeau ;
Où, par vn éclatant office,
A l'aveugle il devient propice,
Faisant vn miracle nouveau.

La ville autrefois cathédrale,
Du Vermandois la capitale,
Fut le théâtre merveilleux,
Où ce saint finit ce martyre,
Et conquit le céleste empire
Qui le rend toujours bienheureux.

—

Cette cité jadis payenne,
Par saint Quentin faite chrestienne,
A méprisé tous ses faux Dieux :
Elle a quitté le nom d'Auguste,
Estimant qu'il estoit plus juste
De porter son nom glorieux.

—

Son temple et son royal chapitre
Où saint Médard portoit la mitre,
Ont en France vn si grand renom
Que le Roy mesme, et tous les princes
Y viennent de chaques provinces,
Pour invoquer ce saint patron.

—

Prions le donc, que de la gloire
Où l'a transporté sa victoire,
Il ait de nous compassion ;
Et qu'il nous obtienne la grâce,
Qu'enfin nous puissions avoir place
Dans la triomphante Sion.

Le martyre de saint Quentin a été plusieurs fois représenté par la gravure : *C. David* en a buriné une estampe de format in-8°. Plusieurs des localités placées sous l'invocation de ce saint populaire avaient fait faire des images pour les distribuer aux nombreux pèlerins qui venaient l'honorer : Nous en donnons ici une d'entr'elles qui nous a paru être mieux exécutée que ne le sont ordinairement ces sortes d'estampes destinées au vulgaire. Elle a été faite pour l'église du village de Marque, en *Puelle* ou *Pevèle* (in *Pabulâ*), et elle est gravée par *N. Garlette*, artiste du pays fort peu connu. A. D.

Une lettre de Louis XVI.

Les collections de lettres autographes se multiplient et cette ardeur de rassembler des fragments des correspondances des personnages illustres a déjà provoqué la mise en lumière de maints documents nouveaux, curieux, piquants et du plus haut intérêt. Nous devons citer comme étant certainement la plus riche collection d'autographes du nord de la France et du midi de la Belgique celle de M. le baron de Stassart, ancien président du Sénat et gouverneur du Brabant, et l'une des lumières de

l'Académie royale de Bruxelles. Cette précieuse réunion d'épîtres originales, classée dans un ordre parfait, souvent enrichie de portraits et de notes, contient d'inestimables richesses. Nous y avons pu voir une des plus belles lettres écrites par Bayard, le chevalier sans peur et sans reproche; elle est adressée au roi Louis XII, père du peuple. Le savant fabuliste belge a réuni ainsi à grands frais une nombreuse série de pièces écrites par les célébrités de tous les temps et de tous les lieux : ce sont des billets ou des lettres de beaucoup de nos rois, de leurs femmes et de leurs maîtresses, des hommes de la Révolution, de généraux illustres et d'artistes, d'écrivains fameux, de poètes et de femmes auteurs. Que l'on nomme une illustration dans la science ou dans la littérature, dans les armes ou dans les ambassades, dans les cloîtres ou dans les cours, l'heureux possesseur de cette belle collection peut aussitôt montrer une pièce, souvent piquante, signée du personnage indiqué et presque toujours écrite entièrement de sa main. Espérons qu'un jour il publiera un choix de ces lettres précieuses, qui deviendra le pastiche épistolaire le plus curieux qu'on puisse voir.

En attendant, nous nous estimons heureux de pouvoir mettre au jour une des feuilles de cette vaste collection; c'est une lettre du roi Louis XVI; elle répond, ainsi que le dit M. de Stassart lui-même, à l'opinion qu'avait conçue le comte de La Marck (le prince Auguste d'Arenberg), plus prévenu en faveur de Marie-Antoinette, sa protectrice naturelle, que pour son royal époux (1). Mais laissons parler ici sur ce document son savant possesseur, le lecteur y gagnera. A. D.

Bruxelles, le 29 septembre 1852.

A Monsieur le rédacteur des *Archives du Nord* :

« Monsieur,

» Quel roi fut jamais plus calomnié que Louis XVI ? Aujourd'hui même encore ceux qui rendent justice à ses vertus, ne cessent de le déprécier sous le rapport de l'intelligence et de l'instruction. La correspondance du comte de La Marck et de Mirabeau, récemment publiée, n'est pas exempte de ces préventions. La lettre suivante, entièrement écrite de la main de ce malheureux prince, me paraît devoir en donner une idée plus favorable. Je ne pense pas qu'elle soit déplacée dans les *Archives du nord de la France*, et vos lecteurs vous sauront quelque gré de la mettre sous leurs yeux :

LETTRE AUTOGRAPHE DE LOUIS XVI AU COMTE DE MAUREPAS.

Compiègne, le 24 aoust 1774.

» Informez sur-le-champ, Monsieur, M. Turgot que je le nomme

(1) Voyez plus haut, pages 133 et suiv. de la présente livraison.

» définitivement contrôleur-général de mes finances. Je fonde de » grandes espérances sur ce choix pour le bonheur de mes peuples » que l'administration de M. l'abbé Terray a tant alarmés. M. Turgot » viendra me trouver demain matin, et m'apportera le second mémoire » qu'il a composé sur les grains. Dites-lui bien que j'y compte. Je » donne la charge de secrétaire d'Etat du département de la marine à » M. de Sartine, lieutenant-général de police de Paris, et je remplace » Sartine par M. Lenoir, maître des requestes, qui avait succédé à » M. Turgot dans l'intendance de Limoges. Expédiez sur-le-champ » les provisions nécessaires pour toutes ces nominations, et si les » lettres pour M. de Miromesnil ne sont pas encore prêtes, préparez-» les; vous leur donnerez la date d'aujourd'hui.

» Je vous recommande de faire placer dans toutes mes bibliothè-» ques les œuvres d'Euler, à qui je viens d'envoyer une récompense. » Je voudrais pouvoir récompenser ainsi tous les grands talents qui » honorent leur siècle en contribuant à la civilisation et au bien-» être des peuples. » LOUIS.

» Que manquait-il à Louis XVI ? La fermeté nécessaire pour réformer lui-même les abus, sans déchaîner, comme il eut l'imprudence de le faire, toutes les passions autour du trône.... Il présuma trop de la sagesse des hommes assemblés et n'eut pas assez de confiance dans ses propres lumières.

» Agréez, Monsieur, les nouvelles assurances de mes sentiments non moins affectueux que distingués. Le baron DE STASSART.

Napoléon et Marie-Louise à Lille, en 1810.

C'est le samedi 29 avril 1810 que l'Empereur et l'Impératrice, qui venaient de visiter les soutérrains du canal de St.-Quentin, ont été reçus sur le territoire du département du Nord par le préfet, M. de Pommereul, accompagné du sous-préfet de Cambrai, M. Demazur, du secrétaire général de la préfecture, M. Bottin, et du commandant de la garde d'honneur de Lille.

Le même jour, Leurs Majestés entrèrent à Cambrai : la garde nationale de Cambrai, les canonniers, les chasseurs et la cavalerie de la garde d'honneur de Lille bordaient la haie sur leur passage.

La soirée du samedi se passa en fêtes de tous genres ; un magnifique feu d'artifice fut tiré ; le lendemain dimanche Leurs Majestés, après avoir entendu la messe célébrée par Mgr. l'évêque Belmas, partirent pour Valenciennes et allèrent coucher le même jour au château de Laecken, près Bruxelles.

Le but du voyage était Anvers, l'Empereur y séjourna et visita ensuite une partie de la Belgique.

Le 21 mai 1810, après trois semaines de pérégrinations, Leurs Majestés rentraient dans le département du Nord par Dunkerque, qu'elles quittaient le lendemain matin 22 mai, pour se rendre à Lille.

Sur la route elles recevaient les hommages des populations ; d'innombrables arcs-de-triomphe avaient été dressés : à Cassel,

un monument de ce genre s'élevait au pied de la montagne ; — à Saint-Sylvestre-Cappel, des jeunes garçons et des jeunes filles déguisés en anges leur offrirent des fleurs.

A Caestre, des pyramides de verdure formaient une voie triomphale ; — à Flêtre, la profusion de rameaux et de guirlandes était telle que le passage s'en trouvait obstrué ; — à Méteren, plus de deux cents jeunes filles de six à quatorze ans bordaient la haie et jetaient des fleurs ; — à Bailleul, outre les arcs-de-triomphe, les habitants avaient élevé de nombreux obélisques aux sommets desquels flottaient les drapeaux de France et d'Autriche ; toute la ville était sablée en sable rouge ; devant l'hôtel-de-ville était érigé un temple au milieu duquel se trouvait un énorme globe du monde surmonté d'un aigle naturel ; à Nieppe, l'arc-de-triomphe, orné d'aigles françaises et autrichiennes, portait cette simple inscription : *Pater noster, Ave Maria* ; — à Armentières, des guirlandes de verdures et de fleurs, mélangées de pièces d'étoffes de diverses couleurs, faisaient voûte dans toute la traversée de la ville ; les façades étaient ornées de toiles blanches sur lesquelles on avait attaché les chiffres N et M ; sur la place s'élevait le temple de l'hymen, quatre cents lauriers en caisse en formaient l'amphithéâtre ; au fond du temple un grand tableau représentait Mercure tenant d'une main le caducée et de l'autre une corne d'abondance. Au moment du passage de Leurs Majestés, les dames de la ville et les jeunes filles habillées de blanc occupaient le temple de l'hymen, et un peloton d'adolescents costumés en mameloucks formaient cercle autour d'elles, portant chacun une bannière avec cette inscription : *Notre ardeur devance l'âge !*

D'Armentières à Wez-Macquart, les côtés de la route étaient occupés par des compagnies d'arbalétriers et d'archers dont les tambours battaient aux champs, et dont les porte-drapeaux faisaient des exercices qui réjouirent fort Leurs Majestés.

A Wez-Macquart, tous les habitants, ainsi que ceux d'Ennetières-en-Weppes, attendaient l'Empereur et l'Impératrice le verre plein de bière à la main ; à un signal donné, ils lancèrent spontanément leurs chapeaux en l'air et burent tous en même temps à la santé de Leurs Majestés qui parurent enchantées de ce naïf enthousiasme.

A Lomme et au pont de Canteleu, bruyantes acclamations ; enfin, vers six heures du soir, la détonation de cent pièces de canon annonça l'entrée à Lille de l'empereur Napoléon et de l'impératrice Marie-Louise.

Les préparatifs faits pour les recevoir étaient dignes d'une cité qui avait l'honneur d'être comptée parmi les quarante *bonnes villes* de l'Empire français.

L'espace libre de maisons entre la porte de Dunkerque et le pont de la Barre, formait avenue, avec un obélisque à chaque extrémité. Sur les faces de ces obélisques étaient représentés une foule de sujets allégoriques : l'Hymen, l'Amitié, l'Héroïsme, la Force, la Sagesse, le Courage, la Valeur, la Paix, l'Abondance, la Victoire, la Gloire, la Renommée ; chacune de ces faces

était surmontée du génie de la France, tenant d'une main des couronnes de laurier, de l'autre les palmes de la paix.

La rue de la Barre était ornée de drapeaux et de feuillages, mais la plus magnifique décoration se trouvait à l'endroit dit la *Croix-Sainte-Catherine*, où viennent aboutir la rue Esquermoise et celle des Bonnes-Filles (aujourd'hui rue Royale); là s'élevait un arc-de-triomphe qui servait d'entrée à une voie triomphale se prolongeant jusqu'au palais destiné à Leurs Majestés, (aujourd'hui la préfecture, alors le quartier-général.)

L'arc-de-triomphe avait quatre faces : sur un stylobate s'élevaient des palmiers, auxquels pendaient des trophées d'armes; à l'ombre de ces palmiers, des Victoires traçaient sur des boucliers les faits mémorables de Sa Majesté, dont la statue pédestre formait la clé des arcades. On lisait sur l'entablement faisant face à la rue Esquermoise cette inscription : *A Napoléon et à Marie-Louise, la ville de Lille* ; — du côté de la rue Impériale, on lisait ces vers :

Il réunit, par un rare assemblage,
Les talents du guerrier et les vertus du sage.

sur la face à droite étaient inscrits ces mots : *Leur union assure la paix du continent :* — à gauche : *Leur union présage la liberté des mers.*

Ainsi que nous l'avons dit, Leurs Majestés se rendirent le même soir au spectacle ; elles se retirèrent après le second acte de *Richard-Cœur-de-Lion*. Une fête de nuit les attendait : toute la voie triomphale (rue Impériale) était illuminée en feux de différentes couleurs; un édifice de feux rouges la terminait, paraissant comme suspendu dans l'espace.

Le coup-d'œil était magique; pour que Leurs Majestés pussent en jouir, une tribune avait été construite en avant d'une des fenêtres du palais. C'est de cette tribune qu'ils assistèrent au feu d'artifice qui termina la journée.

Le lendemain, l'Empereur reçut les autorités et passa les troupes en revue ; le soir, au milieu des illuminations les plus brillantes, Leurs Majestés se rendirent à la salle du Concert, où eut lieu un grand bal, qui fut ouvert par l'Impératrice et le roi Jérôme.

Le lendemain, à huit heures du matin, Leurs Majestés quittaient Lille par la porte de Béthune pour se rendre à Boulogne.

A. Dayez.

Bonaparte et le Géant d'Anvers.

Presque toutes les bonnes villes de Flandre possèdent un géant traditionnel qui se rattache aux annales de la cité et figure dans les représentations publiques et les marches triomphales du pays. De même que Douai a son *Gayant*, Dunkerque son *Papa Reuss*, Ath son immense *Goliath*, de même Anvers montrait fièrement dans ses fêtes communales un énorme *Géant*, figure colossale de 20 à 25 pieds de hauteur, construite dans le

16e siècle et peinte, dit-on, par Rubens (1). On montre encore la maison dite *du Géant*, et sise au bord du fleuve ; une tradition populaire accusait ce personnage de se retirer dans une retraite souterraine au-dessous de l'Escaut où il reposait sur un siège d'or massif. Ce géant rançonnait les bateliers qui montaient et descendaient la rivière, lorsque le fameux *Brabo*, qui a donné son nom au *Brabant*, lui coupa la main (*ant*) et la jeta (*werpen*) dans la mer, d'où vient le nom *Antwerpen*, Anvers. Voilà une étymologie qui vaut bien celle d'*equus* tirée d'*alfana*.

Lorsque le premier consul, Napoléon Bonaparte, visita, en l'an XI de la République, la ville d'Anvers avec Joséphine, son épouse, M. Werbrouck, maire d'Anvers, entreprit de faire marcher la grande *Procession*, dite dans la langue du pays *den grooten Ommegank*, pour satisfaire à la fois la curiosité populaire très avide de ces spectacles, et intéresser les illustres voyageurs. Ce cortége solennel et bizarre, dans lequel le géant d'Anvers tenait une place d'honneur, marchait jadis deux fois l'an, aux deux karmesses d'Anvers. Il en fut ainsi jusqu'en 1700, époque de la mort de Charles II, dernier roi d'Espagne de la maison d'Autriche. Depuis lors, la grande procession ou *Ommegang* ne sortit qu'en 1728, en 1744, à l'entrée du prince Charles de Lorraine et de son épouse, gouvernante des Pays-Bas, et en 1767.

Voici l'ordre dans lequel on présenta le 1er thermidor an XI (le 20 juillet 1803), à Bonaparte, les magnificences de la marche du géant : 1o *La Baleine*, de 40 pieds de long sur vingt de haut. Elle était portée sur un vaste flot renfermant toute la mécanique et les hommes qui la font mouvoir sur quatre roues. Elle lançait continuellement des jets d'eau sur les curieux qui l'approchaient. Un joli enfant, habillé en triton, dirigeait malicieusement les deux jets des ouïes. Cette pièce avait été fabriquée aux frais des poissonniers.

2o *Le Vaisseau*, muni de mâts, voiles et agrêts, garnis de petits mousses élégamment vêtus, porté également sur un flot cachant les hommes et les cordages ; il marchait avec rapidité, il appartenait au corps des bateliers.

3o *Le Char de Neptune*, voguant sur les flots, selon la description de Virgile.

4o *Le Char de Vulcain* sur lequel on voyait des Cyclopes forgeant des armes. Ce char avait été fait en 1767 par le corps des serruriers.

---

(1) Nous avons une effigie de ce géant bien plus ancienne encore. La grande figure représente un guerrier assis sur un socle, offrant l'inscription suivante :

Immanes svbigit virtvs animosa gigantes
Brabonis reperit fabvla prisca fidem.

Au bas on lit : *Pet. Van Aelst pict. Imp. Caroli V fecit.* Ao M. D. XXXIIII (1534). Cette estampe est gravée par *Gilles Hendricx*, à Anvers, en 1665, gr. in-fo en h.

5° *Le Parnasse*. Apollon présidait à la réunion des Muses; Pégase prenait son vol.

6° *Le Géant*. Ce colosse était traîné par six chevaux ; sa tête se mouvait à l'aide d'un ressort intérieur. C'était comme le Dieu de la fête.

7° *L'enlèvement d'Europe*, char construit par ordre du corps des bouchers en 1767. Europe était représentée par une jolie jeune personne de quinze ans, et le derrière du char se trouvait rempli par quarante charmantes filles de cinq à dix ans, rangées en amphithéâtre.

Autrefois on ajoutait à ce cortége plusieurs autres machines représentant la Trinité, l'Enfer, le Jugement dernier, etc., qui faisaient un singulier contraste avec les figures de Vulcain, de Neptune et d'Apollon. Un incendie, arrivé à la fin du siècle dernier, consuma une grande partie de ces belles choses, et les magistrats d'Anvers furent privés du plaisir de les faire passer en revue par le premier consul. Il compensa largement cette perte en faisant dresser, sur la place de Meir, un magnifique arc-de-triomphe élevé sur les dessins de M. Van Brée, sous le nom de *Pont d'Arcole*. Cet arc était surmonté par un char de la Victoire, traîné par six coursiers s'élançant dans les airs guidés par deux Renommées.

Après le passage du cortége du Géant d'Anvers, le premier consul et Joséphine se rendirent à la fête donnée à la Bourse par le commerce de la ville ; il consistait en un banquet comme on sait en offrir en Belgique, et en un bal brillant precédé d'un intermède intitulé : *Bouquet à Bonaparte*, composé par M. Curemer. Le lendemain, 2 thermidor, le premier consul partit pour Bruxelles, après avoir reçu en cadeau, au nom de la ville, neuf chevaux bais de pure race, tandis qu'on offrait à Madame Bonaparte un paysage, chef-d'œuvre d'Ommeganck, un des premiers peintres modernes d'Anvers. Bonaparte, de son côté, revêtit le maire d'Anvers de l'écharpe d'honneur, et la bonne Joséphine donna à Mademoiselle Werbrouck une bague ornée d'un riche solitaire. A. D.

Etats de services des Canonniers sédentaires de Lille.

2 mai 1483. — Création du Corps sous le titre de *Confrérie de Madame Sainte-Barbe*.

9 avril 1497. — Par lettres-patentes, Philippe-le-Beau, archiduc d'Autriche, administrant la Flandre pour son père, Maximilien Ier, en récompense des services rendus, confirme les priviléges, statuts et réglements du Corps.

7 octobre 1541. — L'empereur Charles-Quint, par lettres-patentes, fait don au corps de cinquante florins carolus d'or pour l'aider dans la construction d'une maison servant aux exercices des canonniers bourgeois ; par ces lettres, l'empereur déclare

que ce corps est « *Fort utile et nécessaire pour la garde, tuition, conservation et défense de la ville contre ses ennemis....* »

1578. — Lille, attaquée, est défendue par six batteries que servent les canonniers bourgeois.

1581. — Les canonniers de Lille combattent vaillamment au siége de Tournai.

1583. — Ils servent plusieurs batteries aux siéges de Dunkerque et d'Oudenarde.

Septembre 1645. — Les maréchaux de Gassion et de Rantzau attaquent Lille dépourvue de garnison; ils sont repoussés par le feu des canonniers bourgeois.

1650. — Par lettres-patentes, Philippe IV, roi d'Espagne et comte de Flandre, en récompense du fait précédent, confirme et augmente les priviléges du corps des canonniers de Lille.

1667. — Louis XIV en personne met le siége devant Lille; les canonniers bourgeois servent plusieurs batteries sur les remparts; ils ont trois hommes tués et un officier grièvement blessé; quatre de leurs pièces sont entièrement détruites, leur tir fait tant de mal aux assiégeants que le roi, après la prise de la ville, vient jusques dans leurs batteries les complimenter sur leur habileté et leur bravoure, et confère la noblesse à l'un d'eux.

1708. — La ville, assiégée par le prince Eugène, compte les canonniers de Lille parmi ses plus vigoureux défenseurs. (Ce siége dura trois mois pour la ville, et, en outre, quarante jours pour la citadelle.)

1717. — Le duc du Maine, grand-maître de l'artillerie du royaume, fait don aux canonniers de Lille de deux canons d'honneur, en récompense de leur belle conduite pendant le siége de 1708.

1744. — Le duc d'Arenberg attaque la ville de Lille; pendant soixante-dix jours les canonniers bourgeois ne quittent pas leurs batteries.

1792. — Les Autrichiens bombardent Lille; l'artillerie de la place est vigoureusement servie par les canonniers bourgeois. La Convention décrète que les *citoyens de Lille ont bien mérité de la patrie*;

13 fructidor an XI. — Bonaparte, premier consul, pour récompenser les canonniers de Lille de leur conduite au bombardement de 1792, décrète qu'il leur sera donné, en toute propriété, une *maison nationale* pour leur servir d'hôtel, et il leur décerne en même temps deux pièces de canon d'honneur sur lesquelles sont gravés ces mots : *Le premier consul aux Canonniers de Lille*, 29 *septembre* 1792.

2 thermidor an XII. — Un décret de l'empereur Napoléon fait don au corps des canonniers de Lille de l'ancien couvent des Urbanistes et de ses dépendances. (Cette propriété est aujourd'hui l'hôtel du corps.) Dans la cérémonie d'inauguration du 9 mai 1805, nos canonniers bourgeois reçoivent officiellement le titre de : *Canonniers impériaux sédentaires de Lille*.

1809. — Un détachement de 120 canonniers de Lille se rend à Flessingue; 27 d'entre eux, dont trois officiers trouvent la mort dans cette expédition.

1813. — Les canonniers sédentaires de Lille exécutent tous les travaux d'artillerie d'un armement de siége complet de la ville et de la citadelle.

1814. — Dans la prévision d'un siége imminent, le général de division, baron Brenier de Montmorand, augmente, par un arrêté spécial, l'effectif du corps des canonniers sédentaires de Lille.

30 juillet 1816. — Le marquis de Montazet, lieutenant-général inspecteur du Nord, adresse à *S. A. R. Monsieur*, colonel général des gardes nationales de France, une requête pour demander le maintien du corps des canonniers de Lille, alléguant à l'appui de cette demande, que ce corps « *a toujours été dans une activité réelle, toujours à la disposition du ministre de la guerre, toujours sous les ordres immédiats du directeur de l'artillerie, toutes les fois que la place est mise en état de siége.* »

1830 et 1831. — Le corps des canonniers de Lille exécute les travaux d'artillerie de deux armements de précaution de la ville et de la citadelle.

2 décembre 1831. — Le roi Louis-Philippe, par une ordonnance spéciale, consacre l'organisation du corps comme bataillon d'artillerie de la garde nationale de Lille, en leur permettant de continuer à porter l'uniforme de l'artillerie à pied de l'armée, et de maintenir sur leurs boutons l'ancienne légende: *Canonniers de Lille, créés en* 1483.

1848. — Une des quatre compagnies du corps se rend à Paris et prend part aux dernières luttes des journées de Juin.

Cette pièce historique, qui fait honneur à la ville de Lille, a été mise récemment sous les yeux du président de la République et des principaux membres du gouvernement; elle n'a pas peu contribué à déterminer la reconstitution de cette corporation militaire. X.

Une Héroïne à Dunkerque.

Toutes les amazones n'appartiennent pas à l'antiquité; nos annales nous ont gardé le souvenir de plusieurs femmes fortes et courageuses qui ont bien mérité de la patrie par des actes valeureux qu'envieraient les plus énergiques guerriers. Le 26 juin 1673 mourut à Dunkerque une de ces héroïnes dont l'histoire et les services militaires ne sont pas assez connus; nous allons, en peu de mots, réhabiliter la mémoire trop oubliée de cette femme célèbre.

Louise-Marguerite de Breville, naquit vers le milieu du XVII. siècle d'une famille noble qui avait obtenu quelqu'illustration dans les armes. Elle resta libre et seule, avec cent mille écus de biens qui lui attirèrent beaucoup d'adorateurs et d'ennuis. Elle résolut de se débarrasser des uns et des autres tout en restant dans le célibat. Elle réalisa cent cinquante mille livres d'argent comptant qu'elle fit passer à Paris, en mains sûres, puis, faisant courir le bruit dans sa province qu'elle avait été enlevée,

elle revêtit des habits d'homme et se rendit à Paris en changeant son nom en celui de *Préville*. Elle s'appliqua avec ardeur au maniement des armes et à l'exercice du cheval, et entra au service militaire, où sa bonne mine et son argent lui firent faire fort belle figure. Un jour un Gascon ayant voulu trop s'avancer vis-à-vis d'elle, elle lui dit qu'une fille suffirait pour le mettre à la raison. Un duel s'ensuivit, et la jeune femme ne tarda pas à percer le Gascon de son épée ; le voyant mortellement frappé, elle ne craignit pas de trahir son secret et elle l'apostropha ainsi : *Apprends, à la honte, qu'une fille t'a vaincu.*

Poursuivie du chef d'avoir tué son adversaire en duel, elle se mit à la suite et sous la protection de l'amiral d'Estrées, qui, ayant eu plusieurs preuves de son courage et de sa présence d'esprit, lui donna le commandement d'un petit vaisseau de guerre armé de 36 pièces de canon, et appelé *La Magdelaine*. Le capitaine de la Magdelaine fit des prodiges de valeur. En 1672, il s'attaqua au *Denter*, vaisseau hollandais, d'une force considérable, et l'obligea de se rendre après avoir fait de grandes pertes. Le 23 juin 1673, non loin de la rade de Dunkerque, *La Magdelaine*, s'étant avancée avec trop de chaleur dans l'avant-garde ennemie, le capitaine Preville vit bientôt que par l'incurie de son lieutenant un brûlot s'était attaché aux flancs de son navire et qu'il était trop tard pour s'en séparer ; il n'hésita pas à réunir ses plus fidèles soldats, et, l'épée dans les dents, il se jeta à l'eau, et courut aborder fièrement *le Dordrecht*, sur le pont duquel il monta au milieu d'une grêle de coups. Cette surprise causa tant de désordre chez l'ennemi qu'elle donna lieu au vaisseau *La Reine* d'accrocher le *Dordrecht* et de s'en emparer.

Malheureusement, cet acte de vigueur et de désespoir coûta cher au capitaine Préville : blessé, percé de coups, il fut ramené à Dunkerque où son sexe fut reconnu. La courageuse mademoiselle de Bréville rendit l'âme dans cette ville de la Flandre maritime le 26 juin 1673. Une pierre, constatant cette mort glorieuse et peut-être unique dans les fastes maritimes, devrait lui être érigée dans le port de Dunkerque. A. D.

Note du registre des naissances de Denain.

Le curé *Pelletier*, qui desservait la paroisse de Denain, tenait les registres de naissances de la commune suivant les ordonnances et réglements du diocèse d'Arras dont Denain dépendait ; cet ecclésiastique avait coûtume d'écrire sur ses registres quelques notes étrangères à l'état-civil, mais intéressantes touchant les événements du temps. En 1712, le curé, après quelques détails relatifs à l'interruption des offices divins pendant le séjour des troupes dans ce village, s'exprime ainsi :

« Les susdittes troupes sont venu derechef camper audit De-
» nain le 24 de may 1712, pendant le siége du Quesnoy et y ont

» resté jusqu'à ce que les François les y ont batu, ce qui est arri-
» vé le 24 juillet, sur les onze heures du matin. Dans ce combat
» les alliez ont perdu quinze bataillons ou environ dont le plus
» grand nombre se sont noiez dans la rivière avec le comte
» Donat, passant le pont ennemi ; et milord Abelmard fut fait
» prisonnier par un simple soldat et fut conduit par une escorte
» à Valenciennes, par l'ordre de M. de Villars, généralissime de
» l'armée françoise. Ce que dessus est très véritable ; ce pour-
» quoy j'ay signé : PELLETIER, curé de Denain.

Les Cloches d'Hesdin.

Nous trouvons dans les *Essais historiques*, publiés en Normandie, par M. Décorde, une anecdote assez curieuse sur les cloches de la petite ville d'Hesdin qui, selon lui, sont conservées à Bures. Pendant la brillante campagne d'Arques, la belle Gabrielle habitait le château de Tourpes, qui n'en est pas très-éloigné. Henri IV allait souvent visiter sa maîtresse, déguisé en marchand de bœufs ; un jour, le royal amant causait théologie avec sa belle maîtresse ; on voit qu'au seizième siècle, l'amour et la théologie s'entendaient mieux que le papisme et la réforme. Gabrielle tenta de convertir le Béarnais : « Mon bel ange, lui dit Henri IV, êtes-vous aussi bonne catholique que vous voudriez que je le fusse ? Allez-vous souvent à la messe ? — Je ne l'entends jamais sonner ; la cloche de Bures est si petite. — Eh bien ! pour que vous l'entendiez sonner à l'avenir, je vous enverrai les cloches de la première ville que je prendrai. » Peu de temps après, dit toujours M. Décorde, Henri, maître d'Hesdin, envoyait à Bures un carillon complet ; et comme Gabrielle était la plus belle des femmes, on donna son nom à la plus belle des cloches du carillon de Bures.

Pourquoi faut-il que les savants viennent avec des dates si froides et malheureusement si rigoureuses troubler la quiétude du bon curé de Bures, et lui prouver que les cloches, qu'il prétend venir d'Hesdin, doivent avoir une autre origine ? Cette ville n'existait plus, en effet, à l'époque dont parle M. Décorde. Le Vieil-Hesdin avait été détruit de fond en comble en 1553 ; quant à la nouvelle ville créée par lettres-patentes du 12 mars 1562, elle avait conservé les priviléges de l'ancienne cité ; mais aucun objet d'art n'avait échappé au pillage des troupes impériales. En outre, Henri IV ne vint que plus tard dans les provinces artésiennes, et c'est avec raison que le savant auteur du *Mémorial* fixe en 1595 l'occupation par les Français du pauvre village qui s'était formé sur les ruines de l'ancienne cité d'Hesdin ; quant à Gabrielle, elle était morte en 1590. CAFFIN.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

—

263. — Nouveaux analectes ou documents inédits pour servir à l'histoire des faits, des mœurs et de la littérature, recueillis et annotés par M. *Le Glay*, correspondant de l'Institut, membre de la Société des sciences de Lille. (Avec cette épigraphe) :

« Vadam in agrum, et colligam spicas
» Quæ fugerint manus metentium. — Ruth, c. 2. v. 2.
Laissez, laissez du moins au modeste glaneur
Les épis qu'oublia la faux du moissonneur.

Paris, Téchener (*Lille*, impr. de *L. Danel*). 1852, in-8° de 230 pages et 6 planches.

En 1838, M. Le Glay fit paraître, à *Lille*, chez *Danel*, in-8°, un premier volume d'*Analectes historiques*, qui obtint le succès réservé à tout ce qui sort de la plume du savant archiviste du Nord, ou qui est réuni, présenté et annoté par lui. Encouragé par l'accueil fait à son premier recueil, le même auteur s'est décidé à donner une suite qui a le même mérite et qui aura le même sort heureux. Le présent volume est composé d'extraits des Mémoires de la Société de Lille et du Bulletin de la commission historique du Nord ; il n'a été tiré qu'à *cent exemplaires*, et tous sur papier fort de Hollande. Heureux seront ceux qui se hâteront de le posséder ! Dans quelques mois, il ne sera plus possible de se le procurer.

La composition des nouveaux analectes est riche et variée ; ce volume est surtout formé de pièces intéressantes et peu connues quand il n'offre pas des notices ou dissertations entièrement élaborées par M. Le Glay. Après un *Avant-propos* aussi modestement présenté qu'élégamment écrit, nous trouvons une *Bulle de Calixte II* en faveur de l'abbaye de Marchiennes ; un document curieux sur le droit d'avoir des cygnes sur la Scarpe ; puis viennent des épîtres du poète *Jean Le Maire* à Louis Barangier, à Marguerite d'Autriche, à Jean de Marnix ; d'autres du peintre *Jean Perréal de Paris*, à Marguerite d'Autriche ; des lettres de Cornelius Agrippa, d'Olzignano, de G. Colvenère, de J. Caramuel, de Secousse, du cardinal de Fleury et de Bréquigny. Toutes ces pièces sont éclaircies et illustrées de notes par le savant archiviste. Passant ensuite aux pièces qui lui appartiennent en propre, nous au-

rons à citer un travail sur un traité inédit d'iconographie chrétienne (l'*Hagioglypta* de *Jean L'Heureux*, de Gravelines, dit *Macaire*); une notice sur les planches gravées du *Flandria illustrata* de Sanderus, dans laquelle l'auteur déplore l'abandon où l'on a laissé ce laborieux historien de la Flandre, et où il flétrit ceux qui n'ont pas su encourager des travaux si nationaux et si désintéressés. Nous ne devons pas non plus passer sous silence une savante dissertation sur la tenue des registres de l'état-civil avant 1790, et des documents pour l'histoire du comté d'Ostrevant, apanage ordinaire du fils aîné du comte de Hainaut. Enfin, le recueil qui nous occupe est terminé par un mémoire sur les archives ecclésiastiques du Cambrésis dont nous avons rendu compte séparément dans notre dernier bulletin bibliographique. Voilà, certes, un volume bien nourri de faits et d'instruments curieux : ajoutons qu'il présente à la fin une *table alphabétique des matières*, excellent complément, renouvelé des anciens, qui manque encore trop souvent aux ouvrages modernes. A. D.

264. — Recherches historiques sur Maubeuge, son canton et les communes limitrophes, avec des notes sur les villages de l'ancienne prévôté de cette ville, ainsi que sur tous ceux qui, situés hors de cette prévôté, se rattachaient toutefois aux monastères d'Hautmont et de Maubeuge par des biens, des bénéfices et des droits divers, plus une introduction et une table ou glossaire explicatif. Par *Z. Piérart*, ex-directeur de l'école primaire supérieure de Maubeuge, membre de la Société archéologique de l'arrondissement d'Avesnes et de la Société des sciences, arts et lettres du Hainaut. Edition ornée de plans, de vues, de vignettes, d'illustrations typographiques et de pièces justificatives. A *Maubeuge*, chez *Ed. Levecque*; à *Mons*, chez *Hoyois*. (Impr. de *Levecque* et *Préseau*), 1851, in-4° à deux colonnes, de XVI et 284 pages, avec plans (12).

En 1829, une dame de lettres, Madame *Clément-Hémery*, de Cambrai, avait publié, sous le titre de *Promenades dans l'arrondissement d'Avesnes*, deux volumes in-12 sur à peu près les mêmes communes que celles qui viennent d'attirer l'attention de M. Piérart. Madame Clément s'était plus attachée au genre descriptif et pittoresque, aux anecdotes et traditions locales, à la peinture des mœurs et à la nomenclature des habitants distingués du pays. M. Piérart, plus sérieux, s'appuie sur les faits, les dates; il cite les chartes, les documents officiels, il puise aux sources, il fait de l'histoire enfin, et, ne se bornant à aucune époque spéciale, il remonte à la conquête de César pour finir par la révolution française, l'occupation des armées alliées, les événements de la Restauration et du gouvernement de juillet, jusqu'en 1833, le tout autant que cela se rapporte à la ville de Maubeuge et aux environs. Les faits militaires modernes nous ont paru exposés avec beaucoup d'étendue et d'une façon patriotique et exacte. Nous hasarderons toutefois une rec-

tification : l'auteur dit, page 242, que le drapeau blanc fut arboré à Maubeuge après le départ des Russes, arrivé le 19 novembre 1818; ce fait semblerait prouver qu'un autre drapeau y flottait avant cette date. Cependant, pendant l'occupation étrangère qui dura trois ans (1816, 17 et 18), l'autorité royale de Louis XVIII était reconnue dans toutes les villes et communes occupées. — Au milieu d'un grand nombre de notices intéressantes qui composent les *Recherches historiques*, nous citerons comme nous ayant intéressé particulièrement celles qui traitent du chapitre des dames chanoinesses de Maubeuge, des abbayes d'Hautmont et de Liessies, du château et de la famille d'Eclaibes, du village de Saint-Rémy-mal-Bâti, et de Jean de Maubeuge, peintre plus connu sous le nom de *Mabuse*. A propos de ce dernier, l'auteur mentionne les noms des lieux en Europe où se trouvent ses ouvrages : il aurait pu y ajouter le musée du Louvre qui compte deux portraits de la famille de Carondelet, de notre patrie, signés de Jean de Maubeuge; et le musée de Madrid où nous avons vu, du même peintre, une charmante *Vierge tenant l'enfant Jésus dans ses bras*, inscrit sous le n° 457 du catalogue. — L'ouvrage de M. Piérart, plein de faits et de renseignements précieux pour les petites localités dont il s'est occupé, et surtout pour la ville de Maubeuge (1), est terminé par sept chartes en langue romane wallonne des XIIIe et XIVe siècles et par un précieux *Glossaire* de termes féodaux ou locaux qui demandaient une explication. Sous le rapport matériel, ce livre laisse quelque chose à désirer; il est d'un format peu commode, mais si l'on considère que c'est le premier livre important imprimé à Maubeuge depuis le commencement de ce siècle, on sera encore étonné de voir l'établissement presque naissant de MM. *Levecque* et *Préseau* mettre au jour un tel labeur.

A. D.

265. — Les vies des Saints et des personnes d'une éminente piété des diocèses de Cambrai et d'Arras, d'après leur circons-

---

(1) Au milieu d'une foule de notions diverses sur Maubeuge, données avec ordre et intelligence par M. Piérart, nous avouons avoir cherché sans succès l'établissement en cette ville de l'imprimerie, événement toujours considérable pour une cité. Cette introduction remonte sans doute à peine à deux siècles, encore était-il bon d'en faire mention. On cite les *Mémoires de dom Francisco de Teradeil. Maubeuge, Jacques Morard*, 1704, in-12. Ce *Jacques Morard* est-il le père de la typographie de Maubeuge et quand a-t-il commencé à travailler en cette ville? En 1716, il y imprimait encore les *Lettres patentes du Roy pour confirmation d'establissement de la compagnie des chevaliers de l'Arquebuse de la ville d'Avesnes, données à Vincennes, en décembre* 1715. Avesnes était ainsi obligée d'emprunter les presses de sa voisine. Il y a un siècle, Maubeuge avait un imprimeur du Roi. Nous possédons les *Mémoires des deux dernières campagnes de M. de Turenne en Allemagne*. A *Maubeuge*, chez *Nicolas Wilmet*, imprimeur du Roi, 1756, petit in-8° de VII et 283 pages.

cription ancienne et actuelle, par l'abbé *Destombes*, professeur d'histoire au petit séminaire de Cambrai. Ouvrage approuvé par Mgr. l'Archevêque de Cambrai. *Cambrai*, *Fénélon Deligne* et *Ed. Lesne*, imprimeurs-libraires de l'archevêché. 1851-52. 4 vol. in-12 de 402, 399, 408 et 384 pages.

La collection des savants *Bollandistes*, les *Acta sanctorum Belgii*, les *Légendaires* anciens, sont devenus aujourd'hui fort difficiles à trouver : les hagiographes généraux et des Pays-Bas, tels que *Baronius*, *Molanus*, *Raissius*, *Surius*, ayant presque tous écrit en latin, ne sont pas à la portée de tout le monde ; c'est donc rendre un service éminent au public que d'extraire de grands ouvrages rares et chers, et de traduire en langue vulgaire, les faits et gestes des personnages du pays qui ont laissé une réputation de sainteté que le temps, qui détruit tout, n'a pas encore su entamer. M. l'abbé *Destombes*, professeur d'histoire au petit séminaire de Cambrai, a entrepris cette œuvre pieuse, et il l'a menée à bonne fin. Il vient de rendre populaire et raisonnable (deux qualités assez difficiles à concilier), l'histoire des saints du pays : populaire en la traduisant en français d'une manière simple, concise et claire ; raisonnable en élaguant des vieilles légendes les choses fausses et apocryphes, et en rendant ainsi les notices plus conformes à la vérité et plus dignes de la confiance des lecteurs. Ainsi traitées, les vies des saints personnages des anciens diocèses de Cambrai et d'Arras forment des chroniques religieuses de nos belles contrées pleines d'intérêt; on ne saurait croire quelles lumières jettent sur notre histoire, dans le haut moyen-âge, les événements qui se rattachent aux premiers apôtres de la religion chrétienne dans les Gaules, aux fondations des églises et des monastères, aux prédications, aux martyres, aux établissements charitables, monuments si nombreux de la piété de nos pères ! Les origines de nos principales cités et de nos plus riches bourgs se trouvent révélées par leur liaison avec l'existence des saints personnages dont M. l'abbé Destombes a su si bien élaborer la vie et raconter les actes édifiants. Si nous écartons le côté historique, celui que nous avons dû toucher tout d'abord parcequ'il tient au plan de nos *Archives*, et si nous passons au point de vue plus élevé de la religion, nous trouvons que l'ouvrage de M. Destombes est un des livres les plus utiles publiés dans ces derniers temps. En effet, il peut servir de texte à tous les desservants des paroisses pour appeler la vénération des fidèles sur les saints protecteurs de leurs églises ; le récit des belles vies des pieux patrons des plus petites localités forme une série de magnifiques exemples à offrir aux populations catholiques : il y a là un thème facile et mis à la portée de tous pour chaque jour de l'année. Cette petite bibliothèque sacrée du Nord de la France renferme une mine féconde d'excellents documents ; ces quatre volumes compacts, imprimés sans luxe, sont donnés à bas prix aux membres du clergé : c'est un bienfait de plus pour eux, car, on le sait, la position faite à nos curés de campagne est si peu fortunée, leur portion est si congrue, qu'ils ne peuvent posséder une bibliothèque étendue, et que force leur est de n'acquérir que des livres à bon marché. Heureux quand ils tombent sur un ouvrage qui, comme celui-ci, coûte si peu, mais rapporte tant à son maître !

A. D.

266. — Chansons et Pasquilles Lilloises, par *Desrousseaux*. Précédées du portrait de l'auteur, dessiné et gravé par *A. Wacquez*, et d'une notice sur l'orthographe du patois de Lille.

« Le Bon Dieu me dit : chante,
» Chante, pauvre petit !
Béranger.

Lille, chez les principaux libraires, 1851, in-12 de XXII et 227 pages. Joli portrait.

Lorsque, il y a quelques années, Desrousseaux publia son premier recueil de chansons et pasquilles lilloises, l'un de nos journaux donna à ce poète la première place parmi les chansonniers lillois. Ce jugement a pu d'abord sembler un éloge exagéré aux personnes qui, pesant moins la qualité que le nombre, n'appréciaient pas suffisamment la valeur des chansons telles que : les *Amours de Jeannette*, le *Bistocache de Sainte-Catherine*, le *Spectacle gratis*, etc.. mais les publications qui ont suivi et qui se trouvent aujourd'hui réunies en un charmant volume, ont parfaitement justifié cette appréciation.

Par lui, notre chanson patoise s'est développée et a acquis des qualités qu'on ne lui connaissait pas.

D'autres auteurs ont su faire de la goguette en lui conservant toute sa gaîté, quelque chose d'éminemment poétique.

De même, Desrousseaux, en conservant à la chanson lilloise sa naïveté, sa bonhomie, lui a fait perdre sa grossièreté, sa trivialité et l'a douée de finesse et de sentiment. Il en a banni les allusions graveleuses, les tableaux orduriers, et certes elle n'a rien perdu en piquant ni en esprit.

Nous pourrions, à l'appui de ce qui précède, faire de nombreuses citations ; mais nous nous contenterons de fixer l'attention sur quelques sujets : ainsi, *Casse-Bras*, ou la conduite à l'hôpital d'un vieil ouvrier qui ne peut plus travailler ; *Marie-Claire*, histoire d'une jeune dentellière enlevée, puis abandonnée par un officier, qui plus tard devint folle, lorsque son séducteur lui vola son enfant ; *les Bonnes Gens de Saint-Sauveur*, *la Braderie*, *la Lettre et le Portrait du Tambour-Maître*, *le Cabaret du Pèlerin*, *Les Souvenirs de Lille*, chanson intercalée dans l'Histoire de *Casse-Bras*, etc. Je ne cite que parmi les œuvres nouvelles et pourrais transcrire toute la table, bien que toutes ne soient pas également réussies.

Dans le volume qui vient de paraître, Desrousseaux a exclu toutes celles de ses premières chansons qui, soit par la forme, soit par le sujet, ne cadraient plus avec ce qu'il fait aujourd'hui. Il a aussi revu celles qu'il conservait, effacé quelques taches, corrigé quelques fautes. Bref, à part son mérite comme chansonnier, Desrousseaux vient de nous livrer un véritable travail littéraire.

Nous dirons presque que c'est le premier monument digne d'attention de notre littérature locale. Il a mis de l'ordre dans notre patois, dans sa tournure, dans son orthographe, ou mieux, il a observé et fait reconnaître les lois qu'il suit.

Lisez ce qui a été publié jusqu'aujourd'hui, ce qui, en ce moment encore, est imprimé par l'un et par l'autre, et voyez quel fouillis,

quel langage hétéroclite quant à l'aspect des mots, quel désordre quant à leur logique...

Tandis que tout le monde s'attache à augmenter les différences souvent plus apparentes que réelles qui caractérisent le patois de Lille, Desrousseaux s'est efforcé de rétablir tout ce qui, dans le patois, n'est que la langue française avec de légères modifications dans la prononciation, et il a commencé à débarrasser de tout ce qui les rendait inintelligibles les éléments spécialement lillois. Aug. Wacquez.

267. — Journal de dom *Gérard Robert*, religieux de l'abbaye de Saint Vaast d'Arras. Contenant plusieurs faits arrivés de son temps, principalement en la ville d'Arras, et en particulier dans ladite abbaye. *Arras*, typ. et lith. de Madame v^e *J. Degeorge*, août 1852, in-8° de XXI et 217 pages, plus un plan de l'abbaye au XVIe siècle, lithogr. par *Dutilleux*, à Arras.

Il était d'usage au moyen-âge, dans plusieurs monastères de nos provinces, de tenir une espèce de journal des événements qui se succédaient et qui se rapportaient principalement à la localité. Ces sortes de *Mémoriaux*, comme on les appelait quelquefois, ont un grand avantage historique; d'abord ils sont rédigés par des hommes en général étrangers aux intrigues politiques et mondaines, et ils acquièrent ainsi un caractère de vérité peu attaquable ; ils sont en outre naïvement et simplement écrits, presque jour par jour et au moment même de l'impression des événements qu'on y relate. Ce sont autant de garanties pour le lecteur. Ces sortes d'ouvrages n'étaient point destinés à voir le jour ; ils ne devaient servir que de *memorandum* ou de souvenir pour les auteurs mêmes dans leur vieillesse ou pour leurs successeurs. C'était donc une véritable œuvre toute confidentielle, qui pouvait contenir ce qu'on n'aurait peut-être pas voulu dire et proclamer au-dehors.

Dom Gérard Robert, qu'on appelait aussi *Le Robert*, se mit à écrire, à l'abbaye de Saint-Vaast d'Arras où il entra comme novice en 1459, le journal des faits. Son *Diarium* commence à l'année 1465, quatre ans après qu'il eut été élevé à la dignité de second sacristain de l'abbé, et il se termine au 13 mai 1493, peu de temps après qu'il fut nommé *rentier* de l'abbaye, ce qui devait occuper presque tous ses loisirs. Ayant été promu aux fonctions de *cellerier* en 1498, il vécut encore 14 ans et mourut en janvier 1512. Le chroniqueur de Saint-Vaast pourrait bien être le parent de *Jean le Robert*, abbé de St-Aubert de Cambrai de 1431 à 1468, mort le 2 décembre 1471, après avoir laissé lui-même des *Mémoriaux* très intéressants et très fidèles (1). Le neveu qui aurait commencé à St.-Vaast en 1465 un travail du même genre, n'a-t-il pas pu s'inspirer de l'œuvre de son protecteur de Cambrai? C'est là une conjecture que nous soumettons aux érudits artésiens.

Quoiqu'il en soit, ce journal offre beaucoup d'intérêt. Il est divisé en deux parties, le second fragment s'étend un peu au-delà des dates

(1) Voyez *Archives du Nord*, nouv. série, t. V. p. 519 et suiv.

citées plus haut. Une notice sur Saint-Vaast, écrite de la même main, termine l'ouvrage, qui se trouve aussi illustré par des notices préliminaires, une liste complète des abbés et une des religieux de Saint-Vaast nés dans la ville d'Arras. Nous félicitons l'Académie d'Arras d'être entrée dans la voie de publications aussi importantes et aussi utiles, et nous rendons grâces aux membres de la commission qui se sont chargés d'en prendre le soin pour le mieux de l'instruction et des plaisirs des lecteurs. A. D.

268. — ALBUM photographique de l'artiste et de l'amateur, publié sous la direction de M. *Blanquart-Evrard*, de Lille, par livraisons de 3 sujets chacune, sur beau carton vélin, gr. in-f entourés de filets d'or. Prix : 6 fr. la livraison. Il paraît une livraison par mois. On souscrit à *Lille*, chez l'auteur, quai de la Haute-Deûle, n° 3. Valenciennes, au bureau des *Archives du Nord*, rue Nouvelle-Hollande, 7 bis.

La première fois que nous vîmes des produits de photographie dus à M. *Blanquart-Evrard*, de Lille, ce fut à l'exposition publique des beaux-arts ouverte par la ville de Cologne, au mois de juillet dernier. Déjà alors nous rendîmes hommage au talent de notre compatriote que les Allemands applaudirent généralement : nous eûmes depuis son magnifique *Album* dans les mains et nous pûmes mieux apprécier encore la belle qualité des épreuves que cet habile photographe a su tirer, en substituant l'action chimique à l'action de l'intensite lumineuse. La fidélité de la reproduction n'est pas douteuse, puisque c'est la nature qui vient se fixer elle-même dans un miroir. Il restait à acquérir la régularité des épreuves, l'harmonie des tons, la pureté des détails, M. Blanquart-Evrard a obtenu tous ces avantages. Aujourd'hui ses intérieurs d'églises ressemblent aux plus fins dessins de *Peter Neefs*, y compris ses effets de lumière, et son *Album* est un trésor qui contient les réductions exactes et mathématiques de tous les monuments les plus curieux en architecture, en peinture et en statuaire. Pour ne pas sortir de notre plan, nous ne citerons ici que les sujets qui appartiennent au nord de la France et au midi de la Belgique, sujets qui ne sont pas les moins précieux de la collection de M. Blanquart. Nous y avons donc remarqué : la *Place du marché d'Ypres* ; le *Buste en cire* attribué à Raphael (musée Wicar, de Lille ; *Vue prise à Bruges ; Intérieur de St.-Martin*, à Ypres ; *Vierge de Michel-Ange*, à Notre-Dame de Bruges ; *Sainte Barbe*, par J. Van Eyck (musée d'Anvers) ; *Catherine de Médicis*, avec les attributs de la Vierge, par G. Pilon, à Courtray ; *Les œuvres de miséricorde*, peinture du XVe siècle, à l'Académie de Bruges ; *Arrivée de Sainte Ursule à Rome*, peinture d'*Hemling*, à l'hôpital St-Jean à Bruges ; *Porche de Saint-Germain-l'Auxerrois*, fresque de *Victor Mottez*, de Lille ; *Les Bulles de savon* et un *Intérieur*, d'après *B. Deloose*, école flamande moderne ; *Dame nourrissant son enfant*, d'après *Van Dyck* ; *Statue symbolique de la ville de Lille*, sur la place de la Concorde, par *Pradier*, etc., etc. Voilà pour nos belles provinces plus de souvenirs historiques qu'il n'en faut afin d'intéresser les vrais amis de l'archéologie et de l'histoire. A. D.

269. — Fables, anecdotes et contes, par *Charles Desains*, chevalier de la Légion-d'Honneur, ancien président de la Société philotechnique, illustré par Baldus, Brascassat (de l'Institut), Chazal, Couder (de l'Institut), Delorme, Charles Guyot, Hébert, Mlle A. L..., Eugène Lami, Lemaître, Leroux, Alexis Noël, Nyon, Alexandre Pérignon, Pradier (de l'Institut), Rollet, Vanderburch, Horace Vernet (de l'Institut), Wattier et l'auteur. *Paris*, chez *Lemoine*, et chez l'auteur, 8, rue Cassette. 1850, gr. in-8° de 280 pp. avec portrait de l'auteur, gravé par *Leroux* en 1845.

M. Charles-Porphyre-Alexandre *Desains*, professeur de dessin à l'école normale, membre de la Société philotechnique, est né à Lille le 28 mai 1789. Il a quitté sa ville natale de bonne heure pour aller se perfectionner à Paris dans l'étude de l'art graphique qu'il possède à un haut degré, et dans l'art de la peinture qu'il pratiqua à l'atelier de David, dont il fut l'élève. Il se fit connaître avantageusement aux expositions du Louvre par divers tableaux dont on a gardé le souvenir. Nous citerons *La distraction du comte de Brancas*, une *Négresse* et une *Vierge* au salon de 1819 ; une *Femme asphyxiée*, au salon de 1822 ; et le *Guerrier mourant pour la croix*, à celui de 1827. Reçu à la Société philotechnique, il en a été plusieurs fois le président et ce poste honorable l'a mis en relations avec une foule d'hommes recommandables dans les lettres et dans les arts. On voit par la manière dont le volume que nous annonçons est illustré, quels sont les principaux amis de M. Ch. Désains. Un roi qui composerait un ouvrage ne pourrait le faire orner par des artistes plus haut placés ; les noms illustres de Vernet, Pradier, Couder, Brascasset, tous membres de l'Institut, et tant d'autres, se trouvent aujourd'hui liés à celui de l'auteur des fables et des contes du professeur lillois : c'est donc un magnifique volume que celui-ci, et s'il ne devait pas vivre par le fond, il serait sauvé par la forme : mais il existera et par l'un et par l'autre. A. D.

270. — Fables. II. *Lille*, imprimerie de *L. Danel*. 1852. in-12 de x et 54 pages.

Ce joli petit opuscule est le second fascicule d'apologues que met au jour un estimable et modeste poète lillois qui se cache sous le voile de l'anonyme, mais que ses concitoyens connaissent trop bien pour ne pas le deviner. M. Victor Delerue est l'auteur de ce recueil dans lequel on trouve la plus saine morale unie à l'esprit d'observation et à la vraie philosophie. Quarante-deux fables se trouvent réunies dans cet opuscule élégant qui ne paraît pas destiné au commerce : il forme le second livre du recueil général des apologues de Monsieur V. D. ; espérons qu'il n'en restera pas là. A. D.

NOUVELLES LITTÉRAIRES

ET

DÉCOUVERTES HISTORIQUES.

—

— M. *L. T. Semet*, ex-bibliothécaire de Lille, à qui nous devons déjà plusieurs productions littéraires qui ont obtenu d'honorables suffrages, fait paraître en ce moment dans l'*Echo du Nord* une série d'articles sous le titre de : *Bibliothèques et Bibliothécaires*, que l'auteur réunira sans doute plus tard en une brochure qui ne pourra manquer d'intéresser les amateurs de livres. Cependant nous devons faire observer que d'après la façon dont M. Semet est engagé dans la ou les matières qu'il traite, il se pourrait que ce ne fût plus un opuscule, mais bien un ouvrage en plusieurs volumes qui dût surgir.

— M. *A. Dayez*, rédacteur en chef de la *Liberté*. de Lille, publie depuis quelque temps et par fragments, en tête du journal qu'il rédige avec beaucoup de talent et de mesure, une histoire de la municipalité de la commune de Lille qui offre beaucoup d'intérêt. Cet aperçu historique, plein de renseignements curieux, sera certainement réuni en un corps d'ouvrage.

— Une nouvelle édition des *Œuvres complètes de Fénélon*, vient de sortir des presses de M. *L. Lefort*, de Lille. Elle est en 10 volumes gr. in-8o à deux colonnes, 1848-1852. Se trouve à Paris, chez J. Leroux et Jouby, rue des Grands-Augustins, 9. Cette édition fait le plus grand honneur à M. l'abbé Gosselin qui l'a dirigée avec sagesse et habileté; et illustrée par des notices et des éclaircissements qui ne laissent rien à désirer. Elle fera aussi la gloire de l'honnête maison de librairie de Lille qui se complaît à propager les bonnes œuvres. Espérons que le public éclairé, dit M. Le Glay dans un excellent compte-rendu sur le nouveau Fénélon, lui saura gré d'avoir si dignement contribué à l'élévation d'un monument littéraire dont la presse du pays aura toujours lieu de se glorifier.

— Sous le titre plus que modeste d'*Essai chronologique pour servir à l'histoire de Tournai*. M. Hoverlant de Beauwelaere, ancien membre des Cinq-Cents, a publié, il y a plus de trente ans, environ *cent quinze volumes* in-12, dans lesquels l'auteur n'est pas parvenu à insérer tout ce qu'il voulait mettre au jour. Mais enfin, il a fallu se contenter de ce *fragment* d'ouvrage. La famille de M Hoverlant, qui a hérité une masse de ces volumes divers, pour lesquels il n'était resté à la fin qu'*un seul* souscripteur fidèle, vient de faire mettre en ordre 25 exem-

plaires complets de l'*Essai* qu'elle offre aux bibliothèques des villes et aux amateurs intrépides de l'histoire locale. Pour réunir ces exemplaires, la famille a dû faire réimprimer des parties devenues rares et tout-à-fait introuvables.

— M. *Benjamin Kien*, de Dunkerque, avocat à la cour d'appel de Douai, connu par une traduction des *Œuvres d'Horace* dont nous avons eu l'occasion de parler, vient de terminer une version des *Fables de Phèdre* que la *Dunkerquoise* se propose d'éditer.

— M. l'abbé *Capelle*, missionnaire apostolique, auteur d'une *Vie du cardinal Giraud*, dont nous avons rendu compte dans notre dernière livraison, vient de faire paraître la 3e édition de son intéressant opuscule sur *Notre Dame de Cambrai, ou notice sur l'image miraculeuse de Notre-Dame de Grâce*, augmentée de documents inédits et précédée d'un aperçu sur le culte de la Ste.-Vierge à Cambrai, depuis les premiers temps du christianisme jusqu'en 1452. *Cambrai*, impr. de *Henri Carion*, 1852, in-8o de 72 pages. Le même écrivain vient également de livrer à la publicité un recueil complet des fêtes, cérémonies, processions, pèlerinages, etc., qui eurent lieu au mois d'août dernier à Cambrai, sous ce titre : *Souvenir du 4e Jubilé séculaire de Notre-Dame de Grâce de Cambrai en* 1852. A *Cambrai*, 1852, in-18 de 252 pages.

— *Essai de Tablettes liégeoises*, tel est le titre d'une publication dont M. *Alb. d'Otreppe de Bouvette* a déjà lancé trois livraisons dans le public. Elles contiennent *trente-cinq* chapitres : la littérature, l'histoire, les arts, l'archéologie y tiennent une place honorable. L'amour de la contrée est l'esprit dominant du rédacteur qui a su rassembler dans ces feuillets tombés dans la publicité des peintures de mœurs, des coutûmes locales, des tableaux peints d'après nature, le tout en style de bonne compagnie.

— Nous avons une bonne fortune à annoncer à nos lecteurs : *Les Fables et Contes, et autres poésies par M. Valéry Derbigny*, membre des sociétés académiques d'Arras, Bordeaux, Douai, Valenciennes, etc. sont sous presse et vont être incessamment livrés au public en un beau volume in-8o sur papier vélin, avec vignettes. Beaucoup de ces pièces ont déjà fait les délices des compagnies savantes dans les séances desquelles elles ont été lues et applaudies. On les retrouvera avec plaisir réunies en corps d'ouvrage et augmentées en nombre. L'esprit fin, les sentiments distingués, le style élégant, la morale à la fois pure et enjouée de l'auteur feront de cet ouvrage un véritable bijou de bibliothèque.

— M. *Alphonse Bogaert* vient d'éditer à Bruges un très important et très utile ouvrage : ce sont les inventaires des objets d'art qui ornent les églises et les établissements publics de la Flandre occidentale. Ces inventaires ont été dressés par des commissions officielles : ils forment un fort volume grand in-8o, et sont précédés d'un précis de l'histoire de l'art dans la Flandre occidentale, par M. *Alexandre Couvez*, professeur à l'Athénée de Bruges.

— M. *Desrousseaux*, le joyeux chansonnier, va donner un second volume de ses *Pasquilles et Chansons lilloises*. Il a choisi le mode de publication par livraisons, paraissant à des époques indéterminées. Dans les trois premières livraisons du 2e volume, on remarque le récit amusant des impressions du *Garchon Girotte* aux soirées de M. de Linski, l'adroit prestidigitateur.

CORRESPONDANCE.

LETTRES SUR LE PATOIS.

(Première lettre.)

Douai, le 24 octobre 1852.

Mon cher Dinaux,

Vous avez parlé avec bienveillance, dans vos *Archives historiques et littéraires*, des *Remarques sur le Patois*. Cela m'a mis en goût de donner suite à ce petit travail, d'ailleurs assez récréatif. Je n'ai pas de système arrêté, de plan tracé ; je ne veux prendre pour guide dans ma marche que le fil flottant de l'occasion et des idées associées. Si vous croyez que des remarques bénévoles et erratiques vaillent la place que vous leur donneriez dans les *Archives*, publiez cette lettre que d'autres suivront, pour peu que vous me fassiez signe d'assentiment.

Or, nous avons jusqu'à présent parlé du *patois* sans le définir et sans dire quelles sont les conditions qui le constituent. C'est que véritablement il est tout aussi difficile, pour ne pas dire impossible, de donner une définition exacte et satisfaisante de ce qu'il faut entendre par patois, que de définir quoique ce soit.

On ne peut pas dire que le patois soit un langage qui n'a ni lois ni règles ; car s'il n'avait pas de règles ni de lois, si non écrites, du moins conventionnelles, rationnelles et coutumières, il n'existerait pas : ce qui fait qu'une langue existe, c'est que les mots et les locutions ont une acception significative convenue ;

c'est que ceux qui parlent cette langue ou cet idiôme savent, ou que l'usage leur a appris que tel ou tel de ces mots, telle ou telle de ces locutions ont une signification distincte et qui leur est propre.

Je trouve le dictionnaire de Trévoux par trop cavalièrement dédaigneux quand il définit le patois : « Langage *corrompu* et » *grossier*, tel que celui du menu peuple et des paysans. » Que ce soit le langage des paysans et même de ce qu'on appelle le menu peuple, c'est un fait assez généralement incontestable, sauf exceptions toutefois ; dans le Nivernais, par exemple, on dit que la langue française est parlée communément et à tous les étages de la société avec une pureté académique.

Quant à *grossier et impur*, c'est autre chose. D'abord, pour ce qui est de *grossier*, si l'on entend par là que le patois est la langue native telle qu'elle était lorsqu'elle n'avait pas encore subi les modifications, les polissures que l'usage, le temps, les délicatesses, voire les bévues que les beaux diseurs, réformateurs et législateurs grammairiens lui ont infligées, je le veux bien ; resterait à savoir si la langue y a perdu ou si elle y a gagné.

Impur ? Pour le coup, cela n'est pas et ne peut pas être. C'est avec le temps et à l'user que les choses s'altèrent et se corrompent. Un outil a été neuf avant d'être détérioré ; on a été pur avant que d'être impur ; une existence a été saine avant d'être gâtée, cela est vrai au physique, au moral et à l'intellectuel ; en un mot l'innocence a nécessairement préexisté à la corruption, la pureté à l'impureté.

Donc, mon cher ami, pour ceux qui veulent à toute force une définition, nous nous en tiendrons, si vous le voulez, à celle que donne l'Académie française : « Le patois est le langage du peuple » et des paysans, particulier à chaque province. » Cela, du moins, n'engage à rien et ne désoblige personne.

Au demeurant, je ne sache pas que l'on soit encore fixé sur l'origine ou l'étymologie du mot *patois* lui-même. Il y en a (et vous êtes de ce nombre, je crois), qui le font dériver du latin *pater, patris*, père, parce que, dit-on, le patois est le père de la langue, Selon ce système, de *patris* on aurait fait *patrois*, comme depuis on a fait *patriote*, et l'*r* ayant été retranché, *patrois* serait devenu *patois*. L'élision de l'*r* est en effet assez fréquente ; c'est une lettre difficile et laborieuse à prononcer ; quelquefois on lui

a substitué une autre lettre ; par exemple, de chamberlan ou a fait chambellan, de Merlin, Mellin, etc. D'autrefois et le plus souvent, on l'a supprimée dans la prononciation, ou même on l'a retranchée de l'orthographe. Ainsi, notre mot *dos*, partie postérieure du tronc, s'écrivait dors ou dours (voyez Rabelais), conformément à son étymologie *dorsus* ou *dorsum*, et cependant il se prononçait *dou* ; en patois, excusez la remarque, on nomme *bas dou*, le *bas du dos*. Au XIVe siècle on disait ou du moins on écrivait *couler* pour crouler ; Briton traduit *labefactare* par *couler*. Je n'oserais pas parier que nos deux verbes *crouler* et *couler* ne soient pas le même mot qu'on a orthographié diversement selon l'acception qu'on lui a attribuée. Quoiqu'il en soit, il n'y aurait rien d'extraordinaire à ce que l'on eut fait de *pater*, *patris*, patrois, qu'on aurait prononcé et même écrit *patois*.

Cependant il y a eu une autre opinion concernant l'origine du mot *patois* et qui n'est pas, ce me semble, aussi ridicule que le dictionnaire de Trévoux se plaît à le dire. Elle consiste à faire dériver patois de padouan ; voici comme : l'historien Tite-Live, on le sait, était de Padoue, *Patavicum*, ville de la Venétie ; il avait conservé des locutions, des tours de phrases et l'accent de son pays natal, et il en avait retenu une manière d'orthographe. Le dictionnaire de Trévoux fait lui-même remarquer que Tite-Live écrivait *sibe*, *quase* au lieu de *sibi*, *quasi*, etc., et il ajoute que les puristes du temps, Asinius Pollio, en particulier, le taxaient de *pativinité*, *patavinitas*, et que le rhéteur Quintilien se sert de *patavinitas* pour marquer les défauts que Pollion, ainsi que nous venons de le dire, avait reprochés à Tite-Live, et auxquels étaient sujets les Padouans, *patavini*, les provinciaux de la Venétie.

On appelait donc *patavinités* les locutions padouanes, de même j'imagine, qu'on appelle de nos jours germanismes, anglicismes, flandricismes, wallonismes, des tours de phrases, des expressions, des accentuations, en un mot les idiotismes propres aux Allemands, aux Anglais, aux Flamands, aux Wallons. Le père Rapin, vous le savez, prétend que la patavinité n'était qu'une mauvaise prononciation qui choquait les oreilles des courtisans de la cour d'Auguste, et qui sentait un peu sa province. Vous savez aussi qu'un certain Daniel George Morhoflus, qui a composé un traité spécial de la pativinité de Tite-Live, dit que c'est un tour d'expression et quelques phrases particulières à ceux de Padoue, aux Padouans.

Or, trouvez-vous qu'il y ait bien loin de *padouan* à *patois*, sur-

tout si l'on substitue un *t* au *d* de pa*d*ouan et qu'on prononce pa*t*ouan ? Il y a dans notre langue beaucoup d'exemples de cette substitution du *d* au *t* ou du *t* au *d*; entre autres le mot *datte,* le fruit du dattier, s'écrivait autrefois *dade*. Briton, dans son vocabulaire, traduit *carica,* espèce de figue venant de Carie, par *dade* et *dactilus*, dattier par *dadiers*. Est-ce que ca*d*enas ne provient pas de ca*t*ena, chaîne. Pourquoi disons-nous fen*d*re verbe et fen*t*e substantif. Pourquoi pen*d*re et pen*t*e, per*d*re et per*t*e, etc. Pourquoi bla*t*ier, marchand de ble*d* (*bladum*) et non pas bla*d*ier ? Pourquoi n'aurait-on pas dit pa*t*ouan, *pataviuus*, au lieu de pa*d*ouan, et la ressemblance de patouan avec patois ne peut-elle pas devenir un titre ou du moins une présomption de généalogie de l'un à l'autre de ces deux mots ?

Si ce qui constitue la richesse réelle d'une langue est d'avoir le plus de ressources pour subvenir aux besoins de la pensée et exprimer ses idées, traduire ses sentiments, les appréciations de son jugement et leurs nuances ; on peut dire que la vieille langue, qui s'est réfugiée dans le patois depuis qu'elle n'est plus de mise avec sa naturelle et verte allure, était infiniment plus riche que notre langue moderne ; à moins qu'on ne regarde comme preuve de richesse la longueur des phrases, périphrases et rédondances, le nombre incalculable des exceptions, et comme marque de noblesse cette espèce de vergogne bégueule qui fait substituer des termes génériques et abstraits et des circonlocutions aux mots francs, précis et directs. En habillant la langue de grandes phrases à queues et de vertugadins, de corsets et de pompons, on n'a fait qu'embarrasser sa marche dans des atours qui déguisent ses formes.

Tout se tient, mon cher ami : il en est de la langue comme des choses de la politique ; ce que l'on croit être réformes n'est bien souvent que *déformes*. Il en est de même pour nos *libertés* (en matière de langage, s'entend) ; sans vouloir évoquer ni invoquer les nudités et licences quelquefois un peu bien cyniques de nos vieux poètes et prosateurs, il est permis de regretter leur verdeur pittoresque et leurs désinvoltures naïves. L'abstinence par le fait de la mutilation est de l'impuissance et non de la chasteté ; c'est le cas de dire qu'on a fait de nécessité vertu.

Après tout, mon cher Dinaux, ce n'est pas en vertu de qualités intrinsèques que les mots sont dignes ou indignes, graves ou bouffons, nobles ou bas. Les paroles, les discours sont comme les faits et gestes, ils ont une valeur, une importance,

une signification relative à la circonstance qui les inspire, au temps, à la situation où ils se reproduisent, aux sentiments qu'ils traduisent. Tout le monde sait qu'elle fut la fin de Bailly, on connaît les atroces péripéties qui ont précédé sa mort héroïque, et l'histoire a conservé le mot qui a immortalisé sa mémoire. Pendant que l'on conduisait à l'échafaud le noble vieillard épuisé par les tortures de la route, une pluie froide et pénétrante du mois de novembre avait glacé sa tête et sa poitrine nues. Un de ses bourreaux lui dit : « Tu trembles ?— Oui, » je tremble, répond Bailly, *c'est de froid* » C'est de froid ! quoi de plus simple en soi-même, quoi de plus éloquent, de plus noble ?

Pardonnez-moi ce rapprochement sacrilége : Rabelais fait dire la même chose, d'une façon très comique, à Panurge qui grelote en parcourant les détours d'une caverne obscure et froide parmi une légion de démons. La vérité est que notre pauvre Panurge, fort poltron de sa nature, tremblait de peur, mais comme il tient à paraître brave, il dissimule ses terreurs sous des airs fanfarons, et met les frissons de son effroi sur le compte de la fraîcheur du lieu et de la longueur de la route : « J'ai du courage, dit-il, tant et plus : Vrai est que le cœur me » tremble : mais c'est pour la froideur et relenteur de ce cavain. » Ce n'est de paour, non ne de fiebvre. Bouttons, bouttons, » passons, poussons..... Je m'appele Guillaume sans paour. »

Nous le répétons, ce serait une erreur de croire que le patois soit le produit de la corruption ou de la dégénération de la langue. Beaucoup d'exemples pourraient prouver que c'est l'inverse. On retrouve dans les vieux écrits la plupart de nos mots patois, tels qu'on les prononce encore aujourd'hui dans les villages, et tels qu'il faudrait les orthographier pour en traduire la prononciation et en indiquer le sens réel. Ainsi, *feignant* ou *faignant*, mot devenu patois et qu'on emploie à tort pour *fainéant*, qui fait néant, qui ne fait rien. *Feignant* n'est pas, comme on pourrait le croire, le produit de la corruption ou de la prononciation vicieuse de *fainéant* lequel d'ailleurs est de création plus moderne. Chacun de ces mots a une signification et une origine tout-à-fait distincte. Il y a, dit M. Genin (1), entre le *feignant* et le *fainéant*, la même différence qu'entre la *feintise* et la *fainéantise*. Le *fainéant* s'abstient de tout travail ; le *feignant* feint de travailler.

---

(1) *Des variations du langage français*. Paris, in-8°.

D'ailleurs, *feignant* a une origine très légitime, c'est le participe présent adjectif du verbe *feindre*, lequel verbe n'avait pas autrefois précisément la même signification qu'on lui donne aujourd'hui, faire semblant, simuler ; il signifiait hésiter, balancer pour faire une chose, et cette primitive acception était encore en vigueur à la fin du XVIIe siècle. A ce propos, M. Genin cite Molière : dans l'*Avare*, Cléanthe dit : « Nous *feignions* à vous » aborder de peur de vous interrompre. » C'est-à-dire nous hésitions, nous balancions à vous aborder. Et dans *Don Juan* : « Je ne feindrai pas de vous dire que l'offense que nous cher- » chons à venger, est une sœur séduite et enlevée du couvent. » C'est-à-dire je n'hésiterai pas à vous dire, etc.

Revenons à *feignant*. Une chanson du XIVe siècle commence par ce couplet ;

« Pour verdure ne pour prée,
» Ne pour feuille, ne pour flour,
» Nulle chanson ne m'agrée,
» Si ne muet de fine amour.

Soit qu'elle célèbre la verdure, les près, les feuilles, les fleurs, nulle chanson ne m'agrée, si elle n'est inspirée par une vraie passion.

» Mais (continue le poète), li faignant-priaour,
» Dont ja dame niert amée,
» Ne chantent fors en pastours :
» Dont se plaignent sans doulours, etc.

C'est-à-dire : Mais ces feignants supplians, solliciteurs, dont jamais dame ne fut aimée, ne chantent que vers le temps de Pâques (en Carême).

Le vieux mot *faignant*, avec l'acception qu'il a dans ce couplet, n'a pas été remplacé, et il ne peut être exactement suppléé par aucun autre ; ce n'est point lâche, ni timide, ni langoureux, c'est un peu de tout cela. Les Picards disent *cœur failli*, à la bonne heure, mais j'aime mieux le *dolent* de Rabelais. Il y a toute raison de croire que ce sont ces *faignans priaours* qui ne chantent qu'en Carême et dont jamais dame n'a été véritablement aimée, que le chantre de Gargantua et du frère Jean des Entommures a en vue quand il parle avec un si superbe dédain de « ces *dolens* amoureux de Caresme qui » point à la chair ne touchent. »

Au reste, les exemples de détournements de sens ou de signifi-

cation ne sont pas rares dans la langue française. Ces altérations sont survenues par l'effet de causes au nombre desquelles il faut mettre l'analogie, soit d'orthographe, soit de résonance, soit de construction des mots, ou l'analogie de forme, d'emploi, de fonctions des choses ou des actes que ces mots expriment. Pour preuve, citons quelques exemples.

Volant, espèce d'éteuf ou de balle emplumée qu'on lance avec des raquettes ou palettes. Ne pourrait-on pas être induit à croire que c'est parceque ce joujou garni de plumes semble voler de la raquette de l'un des partners à celle de l'autre, qu'il a reçu le nom de *volant* ? A cet égard, je crois qu'on serait dans l'erreur, et que la véritable étymologie de *volant* est *vola*, substantif latin qui signifie paume de la main, battoir, raquette.

La confusion serait presqu'aussi facile à l'égard de ce qu'on appelle le jeu de *paume*, si l'on ne prenait pas garde à la différence d'orthographe des deux mots *paume*, *palme* et *pomme*, fruit du pommier. L'entraînement serait d'autant plus facile que le rapport n'est pas seulement pour l'oreille dans la consonnance mais aussi pour la ressemblance par la forme de la balle ou ballon à jouer qu'on a pu comparer à celle d'une *pomme*, le fruit du pommier. Au reste, et à l'avantage de notre patois, disons que cette dernière confusion n'y serait pas possible, attendu qu'on dit encore des *pums* et un peumier, ainsi que Briton et d'autres vieux auteurs l'écrivent.

On se trompe aussi et par des motifs semblables en ce qui concerne le jeu d'arc dit *au bersault*. On prononce généralement et même les programmes officiels de nos fêtes locales écrivent *berceau*, comme s'il s'agissait d'une berce, d'un berceau d'enfant, du berceau des jardins, sorte de charmille taillée en voûte ou de treillage de même forme garni de vigne, de jasmin, etc. En effet, pour le jeu de l'arc dit au *bersault*, le but est horizontal et ce jeu se pratique dans une allée dont les parois latérales sont souvent formées de treillis et de branchages; de là la confusion des mots et l'erreur, car, dans ce cas, il ne s'agit pas d'un *berceau* de verdure ou autre dans lequel se ferait le jeu, mais bien du *bersail* ou *bersault* qui proprement signifie but auquel on vise, objet qui sert de point fixe pour tirer, pour ajuster. Etre en bersail ou en bersault, c'est être en butte aux traits. Votre ancêtre Froissart, mon cher Dinaux, dit : « Quand ceux de l'ost » (de l'armée) virent que leurs gens etoient en *bersail*, etc., c'est-à-dire exposés aux traits de l'ennemi. Un vieux poète tra-

ducteur d'Ovide se plaint ainsi d'être en butte aux attaques de l'amour :

» A mon cœur dont il fit *bersault*
» Bailla nouvel et dur assault.

On avait autrefois les verbes *berser* et *bersailler* qui signifiaient lancer des traits, tirer des flèches. De celui qui était percé de flèches, on disait qu'il était *bersé*, du bas latin *bersare* ou *birsare*. Olivier de la Marche, liv. I, dit : « et furent telle-» ment bersaillés de traits, qu'ils se vindrent rendre. » — En Piémont on appelle les archers *bersagliers*.

A fait et *fait à fait* sont des idiotismes qui appartiennent à nos contrées. La manière dont on les écrit et dont on les prononce montre que ces locutions sont encore de celles sur le sens primitif desquelles on s'est mépris ; ainsi on dit *à fait* et *fait-à-fait*, pour à mesure, successivement, ou au fur et à mesure : *à fait* qu'il gagne il dépense, il range ces objets *fait-à-fait* qu'il les reçoit, et comme s'il s'agissait de produire un fait successivement à un autre fait. L'erreur ou confusion vient sans doute de la résonnance analogue de deux mots qui cependant ont une signification et une orthographe différentes, savoir : *fait*, action, acte accompli ou à accomplir, et *faix*, charge, monceau, tas. C'est selon le sens de cette dernière signification que nos anciens employaient ces expressions *faix* et *faix à faix* : « Les assiégés, » dit votre Froissart, s'efforcèrent de jeter grosses pierres *à fais*.» c'est-à-dire à tas, par monceaux.

Sur l'apparence aussi et par les mêmes raisons, le vieux verbe *affoler* ou *affouler*, car on le rencontre écrit de ces deux façons, a été employé dans le sens de rendre fou, faire perdre la raison ; on s'est trompé, il signifiait fouler, estropier; exemple : « Il en » tua douze tous morts, sans ceux qu'il messaigna (blessa) et » *affoula*. » Autrepart, Froissart dit : « Il y eut pour le parti » plusieurs morts et *affolés* ; cette fois Froissart écrit affolé. Je pense que dans tous les cas on prononçait *affoulé*.

Econduire, verbe dont on se sert maintenant avec la signification de conduire hors, éloigner avec ménagement quelqu'un de chez soi, d'une maison, d'une société se disait *écondire* et s'écrivait *escondire* ; il signifiait empêcher, défendre, s'excuser, se défendre de faire ou d'avoir fait une chose (voyez Roquefort). Nous trouvons dans le vocabulaire de Briton *abnuere* des latins, traduit par escondire.

Ecuyer : Voilà encore un de ces mots qui s'en sont allés à la dérive. Bien des gens appellent *écuyer* un *cavalier* ou celui dont la profession est d'enseigner à monter à cheval, de dresser des chevaux ou de faire des exercices d'équitation ; je sais même des pseudo-savants qui, en dépit même de l'Académie, écrivent *equier*, afin de donner à ce mot pour étymologie le latin *equus*, cheval. Il n'y a que ces savants là qui ignorent qu'*écuyer* n'est pas synonyme de *cavalier ;* que c'était autrefois le page ou le gentilhomme qui accompagnait un chevalier et portait son écu ; que c'était et que c'est encore le titre des simples gentilshommes et des annoblis, c'est-à-dire de ceux qui ont un *écu*, sorte de bouclier sur lequel on fesait peindre ses armoiries.

A Douai, à Lille, à Valenciennes aussi, je crois, pour désigner la nuit tombante, l'époque de la journée qui est sur la limite du jour et de la nuit, on se sert de cette locution : *à la raie du soir*. C'est *au rez* qu'on devrait dire. *Rez* est un vieux mot qui signifie à ras, au niveau. On lit dans Froissart : « Quand nous aurons » abattu *rez à rez* le chastel, » c'est-à-dire quand nous aurons rasé le châtel, que nous l'aurons mis à ras du sol. En français on dit encore tous les jours et très légitimement *le rez* de chaussée, en parlant de la partie du logis qui est au niveau de la rue ou de la *chaussée*.

Entretant est une locution qu'on a par abus détourné de sa signification primitive et dont on a altéré l'orthographe. *Tant, entretant* signifiaient pendant, durant, tandis et doit s'ecrire *tant* et non pas *temps :* « *entretant* qu'ils dormiroient, etc. » dit Froissart.

Randonner signifiait autrefois en français et il signifie encore en patois picard tomber avec impétuosité sur quelqu'un, le battre, le maltraiter. On rencontre avec cette acception ce verbe et ses composés chez les anciens écrivains et poètes. Par l'effet de l'analogie, on a été entraîné à en faire *rondiner*, frapper avec un gros bâton qu'on appelle *rondin*.

Vous le voyez, mon cher ami, par la ressemblance des choses, même d'essence distincte, par certains rapports de destination ou d'emploi, on a été conduit à l'analogie d'expression ou de dénomination. Un gibet ou une potence se nommait autrefois *gorgotine* : Je ne serais pas surpris que l'entraînement vers une assonance ait été pour beaucoup dans le choix qu'on a fait du nom donné à l'instrument de supplice inventé dit-on, ou plutôt perfectionné par le médecin Guillotin. En effet, *guillotine* rime fort bien à *gorgotine*.

On aime les jeux de mots en France :

Le Français, né malin, créa le vaudeville.

d'autres disent la guillotine.

Voltaire a trouvé une façon cruellement spirituelle de caractériser le style emphatique et parfois amphigourique du poète Thomas, en disant : c'est du galithomas, par analogie à ce qu'on appelle du galimathias.

Nous avons déjà dit que dès les XIIIe et XIVe siècles la langue française était en usage dans divers pays de l'Europe et qu'elle était employée par les écrivains italiens et anglais, même préférablement à leur idiôme national. Au XIVe siècle, votre Jehan Froissart raconte que dans un voyage qu'il fit en Angleterre, il avait été présenté au jeune roi Richard II, fils du Prince Noir, et qu'il lui offrit son roman de *Meliador*. Il avait placé son livre sur le lit du Roi, car, dit le vieux chroniqueur, « tout pourveu » (ayant tout prévu) je l'avoie (j'avais ce livre) et lui mis sur son » lict..... demanda le Roy de quoy il traictoit, et je lui dy » d'amour. De ceste response fut tout esjouy ; et lors l'ouvrit et » regarda dedans le livre en plusieurs lieux et y lisit, car *moult* » *bien parloit et lisoit françois*, etc. »

Vers la fin du XVIe siècle, le grand poète Shakspeare qui, dit-on, ne savait pas de grec et même que fort peu de latin (ce que je ne crois pas), était familier avec la langue française. Dans plusieurs de ses pièces de théâtre il admet des personnages français auxquels il fait estropier l'anglais. Il tire un parti comique des *gallicismes* dont le docteur Caius dans les *Bourgeoises de Windsor*, ou la princesse Catherine dans le drame de *Henri V*, assaisonnent leurs discours ; de la même façon que sur nos théâtres de France on ridiculise les Anglais, les Allemands, les Italiens, et qu'on se moque de leur baragouin métis.

Dans un des drames historiques de Shakspeare, un des personnages cite Froissart, ce qui indique que l'écrivain valenciennois n'était pas étranger au public anglais.

Je sais, mon cher Dinaux, combien les illustrations de votre pays vous sont chères. Je trouve un double avantage à invoquer si souvent le nom de votre illustre chroniqueur ; en même temps que je m'appuie de la vaillante autorité de Froissart, j'ai le plaisir de vous faire un peu ma cour.

Atant, vous excuserez la longueur de cette lettre.

ESCALLIER.

CORRESPONDANCE.

A Monsieur Arthur Dinaux, directeur des Archives du Nord, *à Valenciennes.*

Monsieur,

Nous avons vu, avec un vif sentiment de reconnaissance, la publication que vous avez faite de l'*Histoire ecclésiastique de Valenciennes*, œuvre de patience et de conscience de sire *Simon Le Boucq*, l'un de nos ancêtres qui a jeté un grand lustre sur notre famille par son érudition et ses services publics, et nous vous remercions d'avoir tiré d'une obscurité imméritée un homme à la fois modeste et savant, qui passa lui-même toute sa vie à sauver de l'oubli les annales de sa patrie. Nous vous exprimons aussi toute notre gratitude pour la notice biographique que vous avez placée en tête du principal ouvrage de Simon Le Boucq, notice dans laquelle vous avez groupé, à l'aide de recherches infinies, tous les titres littéraires du prévôt-historien. Notre auteur se trouve ainsi complètement apprécié et réhabilité et il reprend la place qui lui était dûe parmi les annalistes du pays.

Mais en même temps que nous vous adressons ici l'expression de notre satisfaction de voir qu'une tardive et éclatante justice a été rendue à l'un des plus recommandables membres de notre famille, vous nous permettrez de réclamer contre une erreur généalogique qui s'est glissée dans une note et que vous avez laissé exister sur la foi de M. Boulé, écrivain de Valenciennes; cette erreur mérite d'autant plus d'être rectifiée, que si elle passait en force de chose jugée, elle nous séparerait complètement du savant prévôt que nous honorons justement comme une des premières illustrations de notre maison. Notre réclamation porte sur la note qui se lit à la page 5 des liminaires qui précèdent l'*Histoire ecclésiastique de Valenciennes*; elle se trouve

naturellement répétée, page 16, du *Bref recueil des antiquités de Valentiennes*, ouvrage réimprimé en 1844, in-8°, et dans les *Archives historiques et littéraires du nord de la France et du midi de la Belgique*, 1844, tome 4, (nouvelle série, p. 519). Pour la relever complètement et une fois pour toutes, vous nous pardonnerez d'entrer dans quelques détails de famille.

Dans la note précitée, il est dit : « Qu'en ligne collatérale la » famille Le Boucq a eu la prétention de se perpétuer à Douai et » à Valenciennes jusques de nos jours, et que M. *Boulé*, généa- » logiste, croit que c'est une usurpation de nom et d'armes. » Boulé s'est trompé et son erreur est facile à prouver par les titres authentiques dont la famille est en possession, titres avec lesquels nous pouvons remonter facilement jusqu'à Noé Le Boucq, grand-maître d'artillerie de Philippe II, roi d'Espagne, surintendant des munitions de guerre, tant pour le gouvernement espagnol que pour le compte de la ville de Valenciennes, auteur commun des deux branches ; la branche aînée issue du premier mariage de Noé avec Anne le Prince, en 1518, a pour auteur Olivier Le Boucq, seigneur de Hestrud et de Beauchamp, échevin et ensuite greffier de Valenciennes, marié par contrat du 23 novembre 1539 à Catherine Le Mye. La branche cadette, issue du second mariage de Noé Le Boucq avec Marguerite Vivien a pour auteur Richard Le Boucq, maître des pauvres de la ville de Valenciennes, marié à Ursule Puchot, père de Simon Le Boucq, prévôt de Valenciennes et historien de sa ville natale.

Olivier Le Boucq, de son mariage avec Catherine Le Mye, laissa Pierre Le Boucq, écuyer, seigneur de Camcourgean et de Lompret, bailly de Sebourg et de Curgies, cinq fois eschevin de Valenciennes, trésorier extraordinaire des troupes au service d'Espagne et greffier de Valenciennes, marié par contrat du 2 décembre 1565, à Marguerite Hangoubart, dont Henri Le Boucq, seigneur de Camcourgean et de Lompret, créé chevalier en 1659, six fois échevin de Valenciennes, marié par contrat du 16 décembre 1609 à Marie Descault, dont Albert-Joseph Le Boucq, écuyer, seigneur de Camcourgean-sous-Ywye, territoire de Bouchain, qu'il releva le 13 avril 1678, devant le conseil souverain de Tournai, comme héritier de son frère Pierre, marié par contrat du 30 mars 1650 à Marie-Marguerite Rasoir, et ensuite par contrat du 17 mars 1662 à Claire-Françoise Le Mairesse, dont Henri-Joseph-Florent Le Boucq, écuyer, seigneur de Camcourgean, de Rompeault et à Aulnoit, pour lequel il rendit foi et

hommage au duc d'Arenberg, devant la cour féodale de Prouvy, le 31 mars 1693. Il servit dans une compagnie de cadets gentilshommes dans le principe de leur création par Louis XIV, fut ensuite officier au régiment de Solre et échevin de Valenciennes, marié par contrat du 27 novembre 1690 à Marie-Catherine Le Mesureur, dont Albert-Joseph Le Boucq, écuyer, seigneur de Camcourgean et de Rompeault, ancien officier de la vieille marine, marié, par contrat passé à Douai, le 28 décembre 1714, avec Marie-Thérèse de Le Feuille; sa noblesse fut maintenue par la Chambre de la noblesse des Etats d'Artois le 15 mars 1718.

Il eut pour fils Gaspard-Joseph Le Boucq, écuyer, seigneur de Carondelet, de Beaudignies, de Delsaux, de Duplessis, du Quesnoy et à Lille, pour lesquels il a rendu foi et hommage au roi de France le 23 juillet 1750 et le 30 juillet 1778, au bureau des finances de la généralité à Lille; marié par contrat du 18 février 1751 à Anne-Marguerite-Thérèse de Warenghien, dont sont issus deux fils et une fille.

I. Gaspard-Joseph-François Le Boucq, écuyer, seigneur de Rupilly, à Molpas-sous-Mérignies, dont il fit le dénombrement le 2 septembre 1782, devant la cour féodale de la baronne d'Avelin, né à Douai, le 15 septembre 1751, mort le 2 mars 1824; conseiller au Parlement de Flandre, le 29 janvier 1777, puis à la cour royale de Douai, marié par contrat du 10 décembre 1781 à Anne-Albertine-Joseph de Castro-y-Lemos, dont:

1° Albert-Joseph Le Boucq de Rupilly, écuyer, ancien maire de la commune de Waziers, près Douai, né dans cette ville le 26 octobre 1782, marié à Célestine-Eugénie-Josephe Lefevre, dont plusieurs enfants.

2° François-Marie Le Boucq de Ternas, écuyer, reçu le 2 avril 1788 chevalier de Malte en minorité, chevalier de la Légion-d'Honneur, ancien auditeur au Conseil d'Etat, ancien sous-préfet, ancien membre du conseil de l'arrondissement de Douai, ancien administrateur de la même ville, membre du conseil de l'administration des hospices, né à Douai le 16 novembre 1785, marié à Hinges à Adelaïde-Charlotte Le Bailly d'Inghuem, dont plusieurs enfants

3° Amédée-Jean-Baptiste Le Boucq de Castro, ecuyer, ancien capitaine au 28e régiment d'infanterie de ligne, né à Douai, le 9 juin 1790, célibataire.

4. Plusieurs enfants morts jeunes, parmi lesquels Aimé-Adrien-Joseph Le Boucq, capitaine au 24me régiment d'infanterie de ligne, né à Douai le 2 mars 1787, mort au siège de Dantzick, le 29 août 1813.

II. Thérèse-Joseph-Philippine Le Boucq, née à Valenciennes, mariée à Gaspard-Gabriel de la Roche-Chabrière, chevalier de Saint-Louis, lieutenant-colonel d'infanterie, puis lieutenant, pour le roi, à Vienne en Dauphiné, et lieutenant des maréchaux de France, né à Romans en Dauphiné, dont une fille.

III. Philippe-François-Joseph Le Boucq, vicomte de Baudignies par lettre de S. M. Louis XVIII, du 1er février 1817, seigneur de Beaudignies, servit dans le régiment d'infanterie de Beauvaisis, fut créé sous-lieutenant, puis ensuite passa au régiment des gardes suisses du roi en qualité de lieutenant avec grade de colonel, né à Valenciennes le 26 juillet 1756, mort à Bruxelles le 13 avril 1837, marié le 8 juin 1789 à Colette-Françoise-Ghislaine-Nathalie de Lanfranchy, dont :

1° Marguerite-Françoise Mélite, célibataire.

2° Marie-Anne-Joseph-Charles Le Boucq, vicomte de Beaudignies, né à Soignies, le 1er septembre 1792, marié à Saventhem à Julie-Marie-Joseph Della Faille, dont un fils.

3° Philippe-Antoine-Edouard, officier au service de France, né à Prague le 27 novembre 1794.

4° Et enfin plusieurs enfants morts jeunes.

Veuillez agréer, Monsieur, etc.

Pour les membres de la famille *Le Boucq*.

AMÉDÉE-JOSEPH LE BOUCQ DE TERNAS.

BOUQUET
du Prix général de l'arquebuse de St Quentin.
(hauteur 2 met 50 cent.)

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
ASTOR LENOX
TILDEN FOUNDATIONS

LA FÊTE
DU BOUQUET DE L'ARQUEBUSE
A SAINT-QUENTIN, EN 1774.

Les compagnies de l'arquebuse des provinces de l'Isle-de-France, de la Picardie, de la Brie et de la Champagne s'étaient associées au XVIIe siècle pour tirer des prix généraux afin d'entretenir entr'elles l'adresse et l'émulation. Ces prix généraux se distribuaient alternativement dans une ville désignée à l'avance, à la pluralité des voix. La ville choisie devenait dépositaire d'un gage d'armes, appelé : *Bouquet*. Ce dépôt accepté entraînait l'obligation de rendre le prix dans un temps limité et de donner un nouveau gage d'armes pour le tirage suivant.

Ces réunions provinciales étaient déjà anciennes lorsque le *Bouquet général de l'arquebuse* fut décerné par la ville de Saint-Quentin, le 25 juillet 1634. Tout ce que nous avons pu apprendre c'est qu'on l'avait reçu de la ville de Noyon. De Saint-Quentin le bouquet passa à Soissons ; de là dans d'autres villes des quatre provinces. Il revint à Saint-Quentin en 1774, après le prix général de Châlons-sur-Marne (1).

---

(1) Nous trouvons dans une requête présentée, le 7 avril 1755, à monseigneur de Clermont, par les officiers et chevaliers de l'arquebuse de Saint-Quentin, que le prix général de l'arquebuse avait eu lieu en 1634, à St.-Quentin, — en 1658, à Soissons, — en 1660, à Reims, — en 1662, à Châlons-sur-Marne, — en 1664, à Compiègne, — en 1666, à Château-Thierry, — en 1670, à Montdidier, — en 1671, il y a eu désunion et des prix ont été tirés à Charleville, à Meaux, à Pont-Ste.-Maxence,—en 1673, à Rethel,—en 1680, à Chauny ; il y a eu à Chauny un concordat statuant que le bouquet changerait de généralité en généralité, passant successivement d'une province dans une autre.

Nous avons trouvé dans une petite brochure incomplète, à moitié déchirée, commençant à la page 17 et interrompue à la page 140, la *Relation des cérémonies qui eurent lieu à Saint-Quentin en 1774 pour la présentation du Bouquet; — les conditions sous lesquelles les prix ont été tirés; — le tableau des compagnies de l'arquebuse des villes qui ont figuré à cette fête; — la description du Bouquet offert par la ville de Saint-Quentin; — la désignation des prix tirés, — les poésies lyriques* composées pour la circonstance, etc. Nous allons rapporter textuellement les parties les plus curieuses de la fête qui a duré huit grands jours. Nous ferons suivre cette relation abrégée des noms des 41 villes dont les compagnies de l'arquebuse ont pris part à cette fête, avec la désignation de leurs uniformes et les *dictons* des compagnies.

« Les cérémonies de la représentation de ce bouquet à Saint-Quentin, ont commencé le 4 septembre 1774.

» Ce jour à six heures du matin, le carillon de l'horloge de l'hôtel-de-ville annonça la fête pendant deux heures consécutives, et à sept heures on fit une décharge des arquebuses à croc; à huit heures, la compagnie de l'Arquebuse monta sous les armes, moitié à pied, moitié à cheval, et se rendit à l'hôtel-de-ville.

En 1687, le prix général a été rendu à Reims, le 15 juin, — en 1700, à Laon, le 20 juin, — en 1617, à Meaux, le 28 août, — en 1729, à Compiègne. (On a imprimé à Soissons, en 1729, la relation du prix général de l'arquebuse, donné à Compiègne, le 4 septembre 1729.) En 1754, à Châlons-sur-Marne.

La même requête nous apprend également quel était le mode suivi pour déterminer la ville où le prix général serait rendu. En 1754, quatre villes sollicitaient l'honneur de rendre le prix général de l'arquebuse : c'étaient les villes de St.-Quentin, Troyes, Melun, Saint-Denis. On a voté à Châlons, et Saint-Quentin a obtenu 21 voix; Troyes, 4; Melun, 6; St.-Denis, 4; Nogent-sur-Seine, 1; Charleville, 1; Etampes, 1; cinq compagnies n'avaient pris aucune décision. C'est à la suite de ce vote favorable à Saint-Quentin que Monseigneur de Clermont a donné son agrément le 17 avril 1755, à la requête des officiers et chevaliers de l'arquebuse du 7 avril 1755, et que le prix a été tiré à Saint-Quentin.

Archives de l'hôtel-de-ville de Saint-Quentin, liasse 53.

» Les Compagnies d'arquebuse du Concordat arrivèrent le même jour 4, au nombre de 41 ; elles furent reçues aux différentes portes de la ville, avec les cérémonies ordinaires, par un détachement de la Compagnie de Saint-Quentin, et conduites, drapeaux et guidons déployés, tambours battants et au son des instruments, d'abord sur la place, devant les armes, et de là chacune en son hôtel, au bruit de l'artillerie de l'hôtel-de-ville. Cette cérémonie dura jusqu'à huit heures du soir. Alors la fête fut annoncée de nouveau par le son de toutes les cloches.

» Le 5, à six heures du matin, on réitéra une décharge d'artillerie ; les tambours et instruments de toutes les compagnies battirent et sonnèrent par toute la ville pour les rassembler en l'hôtel de l'Arquebuse. Sur les dix heures du matin, toutes, suivant le rang qui leur était échu par le sort, se rendirent a l'église de Saint-Quentin.

» Tout le clergé, séculier et régulier, les officiers de l'Etat-major, ceux du Bailliage, de l'Hôtel-de-ville, de l'Election et du Grenier à sel, assistèrent à cette cérémonie, qui dura jusqu'à près de deux heures après-midi.

» Sur les cinq heures du soir, M. d'Estouilly, lieutenant pour le Roi, au gouvernement de Saint-Quentin, précédé d'un détachement, se rendit à l'hôtel de l'Arquebuse, et y tira, en présence de toutes les compagnies, le *Coup du Roi*.

» Le mardi 6, sur les trois heures après-midi, les compagnies assemblées se mirent en marche dans le même ordre que la veille, précedées de MM. les officiers de l'Etat-major et des mamagistrats ; le *Bouquet et gaye d'armes* (1), conduit et soutenu

---

(1) **DESCRIPTION**

DU BOUQUET DU PRIX GÉNÉRAL DE ST.-QUENTIN,

Présenté par MM. les Officiers et Chevaliers de l'Arquebuse de la même ville.

Ce bouquet est un arc-de-triomphe sur un plan triangulaire, dont les angles sont tronqués. Le premier corps représente un obélisque au premier tiers de sa capacité, dans chacune des faces duquel est ouvert un portique à jour. Au centre de ces ouvertures est posé un piédestal, sur lequel sont sculptées les armes de M. LE COMTE DE PÉRIGORD, celles de la ville de Saint-Quentin, et celles des Arquebuse

par vingt-quatre hommes, était accompagné de deux pyramides d'argenterie destinées aux différents prix (1).

» A son arrivée au milieu de la place publique, il fut salué par l'artillerie de l'hôtel-de-ville ; l'ordre de cette marche fut commandé et exécuté avec tant de précision que chaque officier et chevalier se trouva rangé, sans la moindre confusion, autour d'une table de huit cents couverts ; on y avait servi une superbe collation. La santé du Roi y fut portée par M. le lieute-

---

siers-canonniers de cette ville. Aux angles extérieurs de l'obélisque, sont placés les trophées allégoriques à la gloire de MM. les Canonniers-arquebusiers de Saint-Quentin ; au-dessus du portique du milieu, on a mis les armes du Roi ; à celui de la droite celles de Monsieur, et à la gauche celles de Monseigneur le comte d'Artois. Le sommet est un vase porté par trois griffes de lion où sont placés trois ronds ; celui du milieu laisse voir le cadran d'une superbe pendule ; les deux autres sont des objets allégoriques au sujet. Ce monument est couronné d'un aigle portant la foudre de Jupiter, décoré d'une trompette et d'une flèche entrelacées avec des lauriers, et tenant dans son bec une couronne. Le tout est placé sur un piédestal, orné et revêtu de guirlandes de fleurs et de fruits. La base du piédestal porte trois trophées de guerre, demi-ronde bosse, décorés d'architecture. Cette pièce magnifique est dorée et décorée avec le plus grand soin. Sa hauteur est de onze pieds neuf pouces, et fait en tout le plus grand effet. Cet ouvrage a été exécuté par le sieur *Pierre-Claude Flamand, maître sculpteur à Paris, et doré par le sieur Habert, doreur, rue de la Verrerie, en la même ville.*

(1) Déclaration des prix : quatre pantons pour chacun desquels il y avait les prix suivants :

1° Un plat à soupe de 300 liv. — 2° Un plat à soupe de 280 liv. — 3° Une paire de flambeaux de 260 liv. — 4° Une paire de flambeaux de 240 liv. — 5° Un plat d'entrée de 225 liv. — 6° Un plat d'entrée de 205 liv. — 7° Un plat d'entrée de 185 liv. — 8° Deux saladiers de 165 liv. — 9° Deux saladiers de 150 liv. — 10° Un pot à l'eau de 140 liv. — 11° Un pot à l'eau de 130 liv. — 12° Une écuelle de 120 liv. — 13° Une écuelle de 110 liv. — 14° Une écuelle de 100 l. 15° Deux cuillers à ragoût de 90 liv. — 16° Deux cuillers à ragoût de 80 liv. — 17° Deux cuillers et deux fourchettes de 70 liv. — 18° Deux cuillers à sucre de 60 liv. — 19° Une grande fourchette à service de 50 liv. — 20° Un gobelet à pied de 40 liv. — Total pour un panton : 3,000 livres.

nant de Roi, au milieu des acclamations générales de *Vive le Roi !* et au bruit du canon et de l'artillerie de l'hôtel-de-ville ; ensuite on porta celle de MONSEIGNEUR LE COMTE DE PÉRIGORD, et dans le même moment les officiers et chevaliers distribuèrent au peuple tout ce qui était servi sur les tables.

» Le 7, au matin, on commença le tirage des prix qui dura deux jours et demi. Chaque compagnie, suivant son numéro, passa de la première à la seconde butte, toutes en ordre de marche. C'était un défilé continuel de l'hôtel des compagnies, en l'hôtel de l'Arquebuse ; de là à la seconde butte, et de cette butte aux hôtels.

» Ce même jour, il y eut un grand souper à l'hôtel de l'Arquebuse.

» Le 8, jour de la Vierge, le tirage ne fut point interrompu. La plupart des compagnies qui, presque toutes, avaient leur Aumônier, firent célébrer une messe basse, pendant laquelle leur Musique militaire exécuta différents morceaux de symphonie analogues au sujet.

» Le soir du même jour, M. d'Estouilly, lieutenant pour le Roi, donna un grand souper au Gouvernement.

» Ce même soir, les grenadiers rassemblés de toutes les compagnies, firent entr'eux un repas, dans lequel régna la plus grande joie, et où ils firent éclater leur amour pour le prince et la patrie.

» Tous ceux qui ne participaient point à ces fêtes particulières, ne manquaient point d'autres amusements ; c'était une fête continuelle chez tous les habitants ; des plaisirs de la table on passait à ceux que procurent les concerts, les bals, les comédies; chacun trouvait à satisfaire la diversité de ses goûts par les amusements variés qui s'offraient de tous côtés.

» Le 9, le tirage étant achevé, les prix furent distribués. M. Bussart, major de la compagnie de Paris, qui enfonça la broche du second panton dans le point le plus central du noir, gagna l'épée d'honneur, donnée par *Monseigneur le comte de Périgord* et le premier prix (1).

---

(1) Noms des quatre vainqueurs des premiers prix aux quatre buttes où l'on tirait :

» Et le même jour au soir, tous les chefs des compagnies s'étant rassemblés avec les généraux-inspecteurs, pour le grand conseil, la ville de Cambrai fut admise d'une voix unanime dans le Concordat en qualité d'agrégée à la province de Picardie ; et on procéda par la voix du scrutin à la délivrance du bouquet. La ville de Nogent-sur-Seine réunit les suffrages.

» Le lendemain, M. Bayer, Général-inspecteur en chef de la compagnie de Saint-Quentin, après les formalités requises et en présence des compagnies, remit à M. Rihoücy-Desnoyers, Général-inspecteur et Lieutenant-colonel de la compagnie de Nogent-sur-Seine, le gage d'armes, sur lequel ce dernier prêta serment devant le public, de le rendre dans le cours de sept années.

» Le soir la compagnie de Nogent donna un souper à la compagnie de Saint-Quentin, et y invita les officiers et chevaliers des autres compagnies qui se trouvèrent encore en ville.

» Le 11, sur les neuf heures du matin, la compagnie de Nogent se mit en marche pour le départ; la compagnie de Saint-Quentin fit la conduite hors la ville ; elle avait fait dresser, en pleine campagne, une table de cent couverts sur laquelle on avait servi un déjeûner des mieux entendus et des plus abondants.

» Ainsi se passa cette cérémonie, à la satisfaction de tout le monde, malgré l'affluence d'un peuple innombrable que la nouveauté et la rareté du spectacle y avait attiré. Des voyageurs curieux et des étrangers connaisseurs disent, que jamais, ni chez eux, ni ailleurs, ils n'ont vu de fête plus brillante, aussi amusante et mieux ordonnée.

Seconde butte. — M. Bussat, major, général-inspecteur de Paris. — *Broche*.

Troisième butte. — M. Salmon, de Beauvais, à la distance de 1 ligne 1/2 de la broche.

Quatrième butte. — M. Pigeot, de Senlis, à la distance de 3 lignes 1/2 de la broche.

Première butte. — M. Maillet fils, de Saint-Denis, à la distance de 5 lignes 1/2 de la broche.

TABLEAU DES COMPAGNIES DE L'ARQUEBUSE ROYALE DE FRANCE, AU PRIX GÉNÉRAL RENDU A SAINT-QUENTIN LE 5 SEPTEMBRE 1774 ET JOURS SUIVANTS :

COMPAGNIE DE SAINT-QUENTIN.

Dicton : *Les Canonniers.*

Uniforme. — Habit gris de fer, revers, parements et collet de velours noir, orné d'un galon dentellé et brandebourgs d'argent pour les officiers, boutonnières d'un petit galon pour les chevaliers : veste et culotte écarlates galonnés en argent, doublure écarlate, bouton argenté, aux armes de l'Arquebuse, chapeau bordé d'argent, ceinturon, gibernes et guêtres blanches.

I. COULOMMIERS-EN-BRIE.

Dicton : *Les Savourets, ou mangeurs d'Agourmiaux.*

Uniforme. — Habit écarlate bordé en or, veste et culotte jaunes bordées en or, boutons de cuivre doré, empreints d'une tour en forme de colombier, bas blancs, chapeau bordé d'or, plumet et cocarde blancs.

II. ROZOY-EN-BRIE.

Dicton : *Les Roses* ou *Mangeurs de soupe chaude.*

Uniforme. — Habit complet écarlate, parements, revers et collet de velours noir, bordés d'un galon d'or, boutons de pinchebecq à mille points, épaulette en or et en soie, bas blancs, chapeau bordé d'or, plumet blanc et cocarde blanche dans laquelle est une petite rose.

III. LAGNY-SUR-MARNE.

Dicton : *Combien vaut l'orge ?*

Uniforme. — Habit gris de fer, collet, revers et parements de velours noir, garnis de brandebourgs brodés en argent et galonnés de même, deux épaulettes d'argent, veste et culotte chamois, brandebourgs et galons d'argent doubles pour les officiers, guêtres blanches à boutons noirs, chapeau bordé d'argent, avec plumet.

IV. CHARLEVILLE.

Dicton : *Les Brûleurs de noir.*

Uniforme. — Habit écarlate, collet, revers et parements de

velours noir, boutonnières en broderie aux officiers et en tresse d'or aux chevaliers, doublure d'habit, veste et culotte ventre de biche, hausse-cols des officiers, boutons et plaques de gibernes aux armes de Condé, guêtres blanches, chapeau bordé d'or, cocarde blanche.

V. Montereau-Faut-Yonne.

Dicton : *La Poste aux Anes.*

Uniforme. — Habit écarlate, parements, revers, collet, veste et culotte ventre de biche, le tout galonné en or ; veste à la provençale, boutonnières de l'habit complet, d'une tresse d'or de six lignes, boutons de cuivre doré, aux armes de l'Arquebuse couronnée, chapeau bordé d'or, plumet blanc, bas de soie blancs, souliers de castor noir.

VI. Le Mesnil.

Dicton : *Les Buveurs.*

Uniforme. — Habit gris de souris, veste et culotte blanches, boutons d'argent, chapeau bordé d'argent.

VII. Avenay.

Dicton : *Les bons Raisins.*

Uniforme. — Habit gris, parement bleu céleste, épaulette d'or, veste et culotte ventre de biche, boutons d'or, chapeau uni, plumet blanc.

VIII. Etampes.

Dicton : *Les Sables ou les Ecrevisses.*

Uniforme. — Habit écarlate, collet, revers, parements, veste et culotte chamois, double galon d'or aux manches des officiers, comme aux revers et collet de l'habit, veste pareillement galonnée, double épaulette en or au capitaine commandant, major et capitaine de grenadiers; pareille épaulette ; à cordelières aux autres officiers, gros et petits boutons plats de cuivre doré, entourés d'une couronne de France, une sablière au-dessous, une jartière, un arc et des flèches en croix ; bas de soie blancs, chapeau uni avec plumet blanc, cocarde blanche et une plume, collier et queue uniforme.

IX. Mondidier

Dicton : *Les Promeneurs.*

Uniforme. — Habit et culotte rouges, petit galon d'argent et boutonnières des deux côtés, veste blanche, bas blancs, chapeau uni, plumet blanc.

X. Sainte-Menehould.

Dicton : *Les Chasseurs.*

Uniforme. — Habit complet écarlate, doublure rouge, revers et parements de velours noir, galon d'or, épaulette d'or, veste galonnée, jarretière d'or à la culotte, bas de soie blancs, chapeau bordé d'or.

XI. Brie-comte-Robert.

Dicton : *La Queue de Veau.*

Uniforme. — Habit gris de fer clair, collet, revers et paremens de velours noir, galons d'or, boutons aux armes de la compagnie, deux arquebuses en sautoir, épaulette et dragonne d'or pour les officiers et lozangée de soie rouge pour les chevaliers, veste et culotte écarlates galonnées en or, bas de soie blancs, chapeau bordé d'or, cocarde et plumet blancs.

XII. Chateau-Thierry.

Dicton : *Nul ne s'y frotte.*

Le houx pour emblème.

Uniforme. — Habit complet écarlate, galons d'or à la Bourgogne, doublure blanche, épaulettes d'or, bas et cols blancs, chapeau uni à plumet.

XIII. La Ferté-sous-Jouarre.

Dicton : *La Poupée.*

Uniforme. — Habit bleu céleste galonné en argent, parements et revers de velours noir, boutonnières d'argent, boutons aux attributs de l'Arquebuse, veste et culotte ventre de biche, chapeau uni et plumet blanc.

XIV. Melun.

Dicton : *Les Anguilles.*

Uniforme. — Habit écarlate, parements, revers et collet vert

saxe, boutonnières brodées en or, boutons estampés, veste et culotte blanches, bas blancs, chapeau uni.

XV. Senlis.

Dicton : *Les Besaciers.*

Uniforme. — Habit écarlate, parements et collet de velours noir, boutonnières, brandebourgs et épaulettes en or, veste et culotte chamois, boutons de vermeil à la militaire, bas de soie blancs, chapeau bordé d'or, avec plumet blanc.

XVI. Mézières.

Dicton : *La Pucelle.*

Uniforme. — Habit écarlate, parements, revers et collet de velours bleu céleste, boutonnières et boutons d'or, doublure, veste et culotte blanches, guêtres blanches, boutons de cuir noir, casque de cuivre jaune, plaque en tête, présentant une fleur-de-lys en relief sur azur, au-dessous, deux butières en sautoir; crinière noire, le tour du casque peau de tigre aux officiers et à l'Amazone, (1) et de veau-marin aux chevaliers, visière de cuir noir, piquée de cuir de roussi autour, cocarde et panache de plumes blanches, surmontées d'un petit bouquet de plumes couleur de feu et ornement en vert, filet blanc, giberne noire, plaque de cuivre dorée aux armes de France, en relief, banderolle blanche, sabre à monture d'argent aux officiers et de cuivre pour les chevaliers, ceinturon blanc sur la veste, bayonnette au bout de la butière ou arquebuse.

XVII. Sezanne.

Dicton : *Petite ville grand renon.*

Uniforme. — Habit bleu, parements, collet, revers, veste et culotte rouges; collet et parements bordés de deux galons d'argent, épaulette d'argent à graine d'épinard, galons et boutonnière d'argent, bas blancs et chapeau à points d'Espagne d'argent.

---

(1) La Compagnie de l'arquebuse de Mézières comptait au nombre de ses chevaliers Mademoiselle Renotte, chevalière amazone, héroïne dont la beauté a été célébrée dans un grand nombre de pièces de vers insérées à la fin de la brochure.

XVIII. Soissons.

Dicton : *Les Beyeurs.*

Uniforme. — Habit vert, doublure rouge, parements, revers, collet, veste et culotte écarlates, galons d'or pour la veste et jarretières de même pour la culotte, boutonnières en chaînettes et franges d'or, boutons jaunes aux attributs de l'Arquebuse, chapeau bordé en or, cocarde de bazin, aigrette blanche, épée uniforme, à fourreau blanc.

XIX. Saint-Denis.

Dicton : *Le cri de France ou Mont-Joie-St.-Denis.*

Uniforme. — Habit rouge boutonné avec ceinturon par-dessus, agréments blancs, chapeau bordé d'or, plumet blanc.

XX. Beauvais.

Dicton : .....

Uniforme. — Habit écarlate, collet, revers et parements de velours noir, poche en long, doublure, veste et culotte chamois, boutons dorés, chapeau bordé d'or, plumet blanc aux officiers, guêtres blanches.

XXI. Vitry-le-Brulé.

Dicton : *Les Buveurs.*

Uniforme. — Habit rouge, veste et culotte ventre de biche, bas blancs, chapeau bordé d'argent.

XXII. Corbeil.

Dicton : *Les Pêches.*

Uniforme. — Habit gris-bleu, parements, revers et collet de velours cramoisi, doublure, veste et culotte même couleur; boutonnières en or, galon d'or uni de huit lignes à l'habit et veste, chapeau bordé en or, avec cocarde et plumet blancs, guêtres blanches, épée dorée, ceinturon blanc à plaque d'or, col noir, sabres et bonnets pour les grenadiers.

XXIII. Provins.

Dicton : *Les Roses de Provins.*

Uniforme. — Habit couleur de roses de Provins, parements, revers, veste et culotte chamois, boutons et jarretières d'argent.

XXIV. Nogent-sur-Seine.

Dicton : *Les bons Vivants.*

Uniforme. — Habit écarlate, boutons dorés aux armes de l'Arquebuse, veste et culotte ventre de biche galonnées en or et jarretières d'or, chapeau bordé d'or, avec plumet.

XXV. Saint-Dizier

Dicton : *Les Bragars.*

Uniforme. — Habit rouge, parements, collet, veste et culotte bleu céleste, les agréments d'argent, guêtres blanches, chapeau bordé d'argent, giberne bleue, à trois fleurs-de-lys d'argent, banderolle et ceinturon de buffle bleu, avec une plaque d'argent au ceinturon.

XXVI. Vitry-le-Français.

Dicton : *Les Gascons.*

Uniforme. — Habit écarlate, épaulette en or, boutonnières d'or, boutons aux attributs de l'Arquebuse, doublures, veste et culotte chamois, chapeau bordé d'or, cocarde blanche, bas de soie blancs, giberne en maroquin rouge, empreinte de la Salamandre, et banderolle en maroquin citron.

XXVII. Vertus.

Dicton : *Le bon vin de Vertus.*

Uniforme — Habit gris de fer, épaulette en or, veste et culotte chamois galonnées en or, bas blancs, chapeau uni, plumet blanc.

XXVIII. Meaux.

Dicton : *Les Chats.*

Uniforme. — Habit et culotte bleu céleste, galon d'argent de huit lignes aux chevaliers, doubles aux officiers, et brodé en argent à brandebourgs au commandant qui porte deux épaulettes tressées à cordelières et jasmin ; épaulette tressée à cordelières aux officiers, de même au major sur l'épaule droite, et une autre à galon et frange sur la gauche, comme aux chevaliers, épaulette à cordelière à l'aide-major, et un trèfle en gance d'argent sur l'épaule gauche ; veste blanche, chapeau bordé d'argent, et à plumet aux officiers seulement.

XXIX. Cambrai.

Dicton..... (1)

Uniforme. — Habit écarlate doublure rouge, boutonnières à galons d'or, boutons d'or, parements, revers et collet de velours noir, à boutonnières d'or, dont cinq sur chaque manche et sept sur chaque revers, le retroussis de l'habit garni de deux fleurs-de-lys brodées en or, fond noir, épaulette en or, veste et culotte de velours noir en hiver, et de taffetas en été, gibernes, guêtres blanches, chapeau bordé d'or.

On traîne deux petites pièces de canon à la tête de la compagnie.

XXX. Paris.

Dicton : *Les Badauts.*

Uniforme.—Habit, veste et culotte de drap écarlate, galonnés en or, ainsi que les retroussis, les parements, revers et collet de velours bleu céleste, sont galonnés de même que l'habit, boutons plats, dorés, marqués d'un arc et arquebuse en sautoir, et au-dessus, une couronne, épaulette en or, suivant son grade, chapeau bordé d'or, orné d'une plume blanche, cocarde de bazin blanc, ceinturons et cordons de giberne de bufle, galonnés en or, épée à côtes, dorée, dragonne bleu céleste et or, guêtres blanches, cols de bazin blanc, cheveux en queue et rosette, le tout uniforme.

XXXI. Magny.

Dicton : *Les Œufs.*

Uniforme. — Habit et veste écarlate, revers, collet et culotte noirs, boutons jaunes, bas blancs, chapeau uni, plumet blanc,

XXXII. Reims.

Dicton : *Les mangeurs de pain-d'épice.*

Uniforme.—Habit et doublure écarlates, parements, revers et

---

(1) *Les Friands*, cité dans les *Recherches sur les corporations des arquebusiers de Chalons-sur-Saône*, par Fouque, page 130.

collet de velours noir, boutons d'or, veste et culotte ventre de biche, giberne aux armes du Roi, et bandoulières blanches, guêtres blanches, chapeau bordé d'or.

XXXIII. Cressy-en-Brie.

Dicton : *Les Rognures de morues.*

Uniforme.—Habit gris de fer, galonné en or; deux galons sur la manche, quatre sur la poche, boutons d'or à mille points, veste écarlate galonnée en or, à la Bourgogne, culotte pareille à l'habit, à jarretières d'or, bas de soie blancs, chapeau bordé en or, avec plumet.

XXXIV. Chalons-sur-Marne.

Dicton : *Les Maraudeurs.*

Uniforme. — Habit bleu de Roi, doublure, parements et collet rouges, bordé d'argent, boutonnières d'argent garnies de queues, boutons au chiffre de l'Arquebuse, neuf de trois en trois sur le devant de l'habit, trois sur chaque parement, et autant sur chaque poche ; épaulettes d'argent, la frange mêlée de soie verte, veste rouge galonnée en argent, culotte pareille, à jarretières d'argent, bas de soie blancs, chapeau bordé d'argent, à crête, cocarde blanche et verte.

XXXV. Amiens.

Dicton : *La franchise née picarde, le cœur à la main.*

Uniforme.—Habit blanc, veste pareille, galonnée en or, parements, collet et culotte écarlates, boutons uniformes, bas blancs, chapeau bordé d'or, épaulette en or à cordelière au capitaine, lozangée de soie rouge mêlée, à franges, aux autres officiers.

XXXVI. Troyes.

Dicton : *Les bons Camarades.*

Uniforme.—Habit rouge, parements et collet noirs, épaulette en or, veste et culotte jaunes, boutons jaunes empreints de deux arquebuses en sautoir, couronnées, entrelacées de deux branches d'olivier, auxquelles est suspendue une bourse, bas blancs, chapeau uni à plumet.

XXXVII. Pont-sainte-Maixence.

Dicton : *Les Soupiers.*

Uniforme.—Habit vert, boutons d'ordonnance, épaulette d'or, veste et culotte chamois, chapeau uni à plumet.

XXXVIII. La Ferté-Milon.

Dicton : .....

Uniforme.—Habit écarlate, doublure, veste et culotte chamois, boutons dorés aux armes de l'Arquebuse, chapeau bordé d'or.

XXXIX. Bar-sur-Aube.

Dicton : *L'œil toujours ouvert.*

Uniforme.—Habit rouge, galonné en argent, culotte pareille à jarretières d'argent, veste blanche, galonnée de même, bas blancs, chapeau bordé d'argent.

XL. Crépy-en-Valois.

Dicton : *Les Cochons.*

Uniforme.—Le hausse-col aux armes de S. A. S. Monseigneur le duc d'Orléans. Habit bleu de roi, bordé d'un galon d'argent, doublure écarlate, revers et parements de velours ponceau, boutons d'argent, deux épaulettes aussi d'argent, retroussis de l'habit garni de quatre fleurs-de-lys en or, veste et culotte écarlates, jarretières d'argent, bas de soie blancs, bouton et gance d'argent.

XLI. Dormans.

Dicton : *Les Coqs.*

Uniforme. — Habit gris de fer, parements écarlates, brandebourgs d'or, veste écarlate brodée d'or, des deux côtés, chapeau bordé d'or, à plumet, aux officiers seulement.

Ch. GOMART.

NOTE COMPLÉMENTAIRE

SUR LA FÊTE DE L'ARQUEBUSE DE St.-QUENTIN,

EN 1774.

Nous croyons devoir donner quelques explications sur les *dictons* ou sobriquets donnés aux différentes compagnies d'arquebuse des villes, bourgs et villages qui assistèrent à la grande fête du *Bouquet*, à Saint-Quentin, en 1774. Il faut remarquer que toutes ces associations, qui commencèrent par être des compagnies guerrières, instituées en vue de la défense du pays, dégénérèrent en sociétés de plaisir, ayant autant pour but les luttes conviviales que les jeux d'adresse. Ne nous étonnons donc pas de voir ces devises et ces surnoms, souvent burlesques et parfois même grossiers, donnés aux compagnies de l'arquebuse et assez complaisamment adoptés par eux.

Ces *dictons*, comme on les appelait, presque tous tirés d'une industrie, d'un penchant, d'un goût, d'une infirmité, ou d'une coûtume du pays, prenaient plus souvent leur source dans un défaut des habitants d'une commune que dans une de leurs qualités. Quelquefois ils se rattachaient à un trait d'histoire locale, à une anecdote populaire qui eût dès son origine un assez grand retentissement pour fournir un sobriquet au lieu qu'il intéressait ; jadis, le surnom ainsi inventé suffisait seul pour rappeler l'événement sérieux ou risible qui y avait donné lieu ; aujourd'hui que ces souvenirs ont été effacés ou du moins très altérés par le temps et les révolutions, ces points de repères ne suffisent plus et demandent chacun une courte glose que nous ne répondons pas de donner toujours d'une façon satisfaisante.

Le dicton *Les Canonniers*, appliqué aux Saint-Quentinois, provient sans nul doute du fameux siége que leur ville soutint, en

1557, contre les Espagnols ; dans cette lutte terrible, tout bourgeois devint soldat, et beaucoup d'entr'eux furent appelés à servir les pièces d'artillerie. Les habitants de St.-Quentin ont d'ailleurs beaucoup contribué à la victoire de Senlis (1). Il leur en resta une bonne réputation de *pointeurs*, et ils furent ainsi surnommés *les Canonniers*.

Le nom de *Savourets* ou *mangeurs d'agourmiaux*, ou *de dagourmiaux*, donnés aux habitants de Coulommiers, est établi sur une réputation de gourmandise qu'on a faite à ces Briards. *Savouret*, selon le *Dictionnaire de Trévoux*, est un os dans lequel il y a beaucoup de moëlle, dont les pauvres gens font du potage ; le *dagourmiaux* doit signifier, en patois, une sorte de fromage de Brie. Les arquebusiers de Rethel avaient aussi un surnom du même genre et de même origine ; on les appelait *Mangeurs de gaudichons*.

Ceux de Rosay ou Rozoy-en-Brie avaient pour cri : *Les Roses* ou *Mangeurs de soupe chaude*. Il est évident que le premier de ces dictons est tiré de l'étymologie vraie ou supposée attribuée à *Rosay*, qu'on voudrait faire venir de la culture des roses ; et quant au second, il a dû être appliqué aux arquebusiers de Rosay lorsqu'on les a vus trop se presser de se mettre à table avant ou après la joûte.

Il est difficile de croire que les habitants de Lagny aient accepté de bonne volonté le dicton : *Combien vaut l'orge?* On en sera convaincu par l'explication de cette locution devenue proverbiale. En novembre 1544, le capitaine de Lorges assiégeant Lagny, était l'objet des railleries des assiégés qui faisaient maints quolibets sur son nom; ils allaient même, pour l'insulter, jusqu'à jeter du haut des murs des sacs d'orge destinés au capitaine et à sa troupe. Le capitaine jura de s'en venger en s'écriant : *Je leur apprendrai combien vaut Lorges*. Il donna assaut sur assaut et finit par s'emparer de la ville. Il usa pleinement de son droit de vainqueur. Les hommes furent passés par les armes, les femmes devinrent la proie de la brutalité des soldats. Le souvenir de ces affronts resta depuis lors odieux aux habitants de Lagny ; il suffisait de prononcer le mot *orge* pour les mettre en fureur : si quelqu'étranger commettait cette imprudence, ils le

---

(1) Voir l'*Entrée de Henri IV à Saint-Quentin* (Etudes Saint-Quentinoises.)

saisissaient et le plongeaient dans la fontaine située sur la place, en face de l'ancienne abbaye, en expiation de l'insulte qu'ils croyaient avoir reçue. Si c'était une femme qui fît la question, on la traînait de même à la fontaine, dont on lui faisait faire sept fois le tour ; on la plaçait sur le bord du bassin en lui penchant le corps du côté de l'eau, et, dans cette position, on lui donnait une douche de plusieurs seaux d'eau sur la tête et sur le cou. Un abbé mourut des suites de l'immersion forcée dans la fontaine. En 1766, la nièce d'un curé fut poursuivie jusques dans l'église, la sacristie et l'enclos de l'abbaye ; en 1779, M. Borel de Sugny, de Beauvais, ne put se sauver, même à cheval, hors de la ville irritée ; il fut désarçonné, traqué par les rues et assiégé dans son auberge. Caché dans une maison voisine, un attroupement considérable le surveilla pendant la nuit en plaçant des sentinelles partout, et il n'obtint son salut qu'à la faveur d'un déguisement. Une maladie grave survint à la suite du saisissement causé par cet événement. Le ministère public s'opposa souvent à ces désordres, mais l'usage prévalut toujours. En 1739, une sentence de police défendit d'user de la provocation et de l'immersion, elle ne fut pas respectée puisqu'on fut obligé de la renouveler le 27 juin 1783 et de la faire homologuer en Parlement le 4 juin 1785.

Il n'est pas difficile d'expliquer pourquoi les Charlevillois étaient nommés *Bruleurs de noir*. On connaît les anciennes fabriques d'armes de Charleville, et, pour leur industrie, les habitants de cette cité devaient brûler beaucoup de charbon. Ceux de Fère-en-Tardenois étaient connus sous un nom à peu près semblable ; on les nommait : *les Brûleurs de fer*, avec la prétention de faire un mauvais calembourg.

Les gens de Montereau avaient pour dicton: *La poste aux Anes*: il leur a suffi de s'aider une seule fois de la monture de Sancho afin de se rendre au rendez-vous d'une fête de l'Arquebuse, pour mériter une telle dénomination.

Ceux du Mesnil, de Vitry-le-Brûlé, de Vertus et d'Avenay répondaient aux surnoms des *Buveurs*, du *Bon Vin*, et *des bons raisins* ; cela s'explique par leur situation en pleine Champagne dans le canton d'AY, ou sur les meilleurs côteaux ; fiers de leurs vignobles, ils ont dû puiser dans leurs cuves les sobriquets de leurs compagnies.

L'uniforme des arquebusiers d'Etampes étant de couleur

écarlate, on leur a facilement trouvé le sobriquet : *Les Ecrevisses*. De même qu'à ceux de Montdidier, situé en plaine, on a appliqué le surnom de *Promeneurs*, tout aussi rationnellement que celui de *Chasseurs* aux habitants de Sainte-Menehould, placé près des cynégétiques Ardennes.

Le cri des habitants de Château-Thierry était : *Nul ne s'y frotte* ; cela s'appliquait parfaitement au *houx*, qui formait leur emblème.

Les Melunois adoptèrent pour dicton : *Les Anguilles*, dont on trouvera aussi l'explication dans le proverbe : *Il ressemble aux anguilles de Melun, il crie avant qu'on l'écorche*. Son origine est ainsi expliquée : On représentait un jour à Melun le mystère du martyre de Saint-Barthélémi qui fut mis en croix et écorché ; un jeune étudiant de cette ville, nommé *Languille*, chargé de remplir le rôle assez désagréable du saint, fut tellement saisi de frayeur au moment où les bourreaux le saisirent pour remplir consciencieusement leur personnage en simulant le supplice, qu'il ne pût s'empêcher de pousser des cris lamentables. Et c'est de là qu'est venue la locution proverbiale citée plus haut, qu'on applique à ceux qui s'effrayent sans sujet et se plaignent avant de sentir le mal. Pour être rigoureusement exact, il faudrait dire : *Il ressemble à Languille* et non *aux anguilles de Melun*, mais la seconde version, toute fautive qu'elle est historiquement parlant, étant consacrée par l'Académie ; il ne nous reste qu'à nous incliner devant une telle autorité.

Les *Besaciers*, de Senlis, tiraient leur nom ou de leur peu de richesse, car on dit : aux pauvres la besace, ou bien de certaine précaution qu'ils prenaient d'emporter avec eux un sac de voyage en se mettant en campagne. En terme d'argot, les *besaciers* sont des *millards*.

L'épithète de *la Pucelle*, donnée à Mézières, est la suite d'une prétention qu'ont plusieurs villes de n'avoir jamais été prises. Péronne se targue aussi du beau nom de *Pucelle*, et cependant elle a été prise. Mézières appuie son titre sur ce qu'elle a été attaquée par Charles-Quint et défendue par Bayard. C'est sur cette ville et en 1521 que furent jetées les premières bombes dont on s'est servi.

Les Beyeurs, de Soissons, furent ainsi appelés de leur habitude de regarder en l'air et de fixer long-temps la même chose

avec la bouche ouverte. *Beyeurs* ou *bayeurs* se ressemblent ; on dit familièrement : *Bayer aux corneilles.*

Ceux de Saint-Denis ont dû s'énorgueillir du dicton qu'ils avaient pris ou reçu ; ce n'était rien moins que l'ancien cri du royaume de France : *Montjoye Saint-Denis !* Les arquebusiers de cette petite ville, placée sous l'invocation du saint patron de l'Isle-de-France, n'étaient pas dégoûtés !

Corbeil et Provins ont choisi leur dicton dans leurs meilleures et plus belles productions. Les arquebusiers de la première de ces villes avaient pour cri : *Les Pêches !* et ceux de la seconde : *Les Roses !* *Les Roses de Provins*, célèbres par leur couleur pourpre, leur parfum et leurs qualités médecinales, ont une origine historique. C'est Thibaut, comte de Champagne, qui, de retour de la croisade, transporta, au XIIIe siècle, de Syrie à Provins, ces belles roses qui s'y sont acclimatées et n'ont rien perdu de leurs excellentes propriétés. On les cultive en grand en ce lieu et on les prépare en conserves liquides et sèches.

Ceux de Nogent eurent pour surnom : *Les bons Vivants,* qui certainement pouvait s'appliquer à la majorité, sinon à la totalité des compagnies d'arquebusiers : on appelait ceux de Vitry *les Gascons,* dénomination que d'autres aussi pouvaient revendiquer sans être pour cela des rives de la Garonne.

Les gens de Saint-Dizier avaient nom : *Les Bragars*. C'est un vieux mot qui veut dire brave, ajusté, mignon, galant. On citait aussi *les Bragars d'Angiers* ; or, on disait jadis de la ville d'Angers : *Angers, basse ville, hauts clochers, riches put...., pauvres écoliers*, ce qui a fait croire à Ménage que le mot de *Bragars*, ainsi appliqué signifiait *adonné aux femmes* et qu'il a été tiré de *brague* en la signification de *braguette.*

Le dicton *les Chats* fut appliqué à ceux de Meaux comme celui des *Chiens* à ceux de Mantes ; et aussi parce qu'on ne trouvait pas plus facile de les faire bien vivre ensemble que les animaux dont ils rappelaient les noms. Ils étaient comme chats et chiens. Les habitants d'Orléans avaient aussi le sobriquet de *Chiens*. On disait que c'était pour exprimer leur fidélité envers les rois de France. *Les Singes de Chauny*, telle était la qualification donnée aux arquebusiers de cette ville qui portaient un singe d'une figure hideuse sur leur étendard.

Le dicton de la ville de Cambrai est resté en blanc, mais, on

le sait, on disait toujours *les Martins de Cambrai*. Ce surnom provient d'une figure en bronze qui frappe les heures en cette ville sur la grande horloge municipale. Une autre figure, représentant une femme, lui fait pendant. *Martin* et *Martine* sont très populaires à Cambrai ; on donnait jadis très souvent le nom de *Martin* aux enfants qui naissaient dans cette ville. La corporation des arquebusiers de Cambrai a aussi eu pour dicton : *Les Friands*. Cette dénomination tient à l'amour de la bonne chère qui a toujours été un des vices, d'autres disent une des qualités, des habitants des anciennes provinces des Pays-Bas.

Les Badauds de Paris. Ce dicton n'a pas besoin d'explication, il est toujours resté appliqué et applicable. Dans les temps anciens et avant que la capitale fut pavée, on disait : *Les crottés de Paris*. On pourrait reprendre ce vieux dicton depuis l'adoption du Mac-Adam. Les armes de la compagnie des *Badauds* de Paris sont composés de trois écus, celui du Roi de France en tête, celui de la ville à droite, et à gauche l'écu de la compagnie, portant une arquebuse et une arbalête croisées sous des fleurs-de-lys, avec cette devise : *Per tela, per ignes*. L'hôtel de la compagnie des Badauds était rue de la Roquette, faubourg St.-Antoine ; le terrain en avait été donné par lettres-patentes de Louis XIV, du mois de décembre 1684. Voici un couplet fait sur le dicton des *Badauds* de Paris :

Air : *Rli, rlan, tanplan, tambour battant.*

Croyez-vous que le badaudage
Dont il vous plaît nous honorer
Eteigne jamais le courage
Que nous nous piquons de montrer ?
La valeur seule est notre égide
Dès que la gloire nous attend,
Rli, rlan,
Nous marchons d'un pas intrépide,
Rlan tanplan,
Tambour battant.

Quant au nom de *Mangeurs de Pain-d'épice* que portaient ceux de Reims, il est assez motivé par la reputation qu'obtient le pain-d'épice de cette ville qui se vend dans toute la Champagne, la Picardie et à Paris ; aujourd'hui, si on avait à dénommer des arquebusiers rémois, on dirait peut-être *mangeurs de biscuits*.

Ceux de Crécy-en-Brie et de Châlon ont obtenu des sobri-

quets assez désobligeants ; on les désignait comme *Rogneurs de morue* et *Maraudeurs*, ce qui a dû tenir à des circonstances peu honorables sur lesquelles il n'y a pas lieu de s'apesantir. Nous préférons en venir à la devise des Amiénois : *La franchise, née picarde, le cœur à la main*. On a toujours cité, en effet, la franchise au nombre des traits caractéristiques du Picard. Il peut avoir la tête chaude, mais il a *le cœur sur la main*.

Les Troyens s'appelaient *Les Bons Camarades*. Etait-ce par allusion au proverbe dans lequel on avait coûtume de faire entrer quatre-vingt-dix-neuf *moutons* et un Champenois? Nous ne savons; toujours est-il que le sobriquet fait honneur au bon caractère des arquebusiers de la ville de Troyes.

A Pont-Sainte-Maxence, on trouvait *les Soupiers*, ainsi nommés, dirait l'histoire de l'endroit si elle existait, parcequ'ils ne sont jamais arrivés *trop tard à la soupe*, qualité qui doit distinguer le bon arquebusier comme le franc archer.

La manie des calembourgs et des mauvais jeux de mots s'est glissée jusque dans les naïves qualifications des compagnies de plaisir. Celle de la petite ville de *Dormans*, croyant que ce dernier nom pourrait prêter à quelque plaisanterie sur un sommeil prolongé ou une tendance à s'endormir, s'empressa de donner a ses membres le surnom de *Coqs*, par allusion à l'animal le plus tôt éveillé et le moins endormi de toute la basse-cour. Les habitants de Bar-sur-Aube avaient la même prétention que ceux de Dormans ; ils prirent pour devise : *L'œil toujours ouvert*.

Il était impossible, dans un aussi grand nombre d'institutions de compagnies formées dans des petites villes et des bourgs à peine civilisés, qu'il ne se glissât pas quelques dénominations mal sonnantes et peu parlementaires : C'est ce qui est arrivé plus d'une fois. Ainsi, on a vu figurer dans les grandes réunions d'arquebusiers les *Foireux* de Magny, les *Cochons* de Crépy, les *Larrons* de Vermand, et les j... f..... (*Jani-clunes*) de Villenauxe. On pourrait encore expliquer convenablement le premier surnom : peut-être existe-t-il comme celui des *Foireux* de Blois, en l'honneur des belles et riches foires dont ils furent dotés par leurs princes; mais il devient par trop difficile de trouver quelque faux-fuyant honorable pour les autres sobriquets.

En terminant, il n'est pas inutile de dire que ce genre de Congrès de toutes les compagnies d'arquebusiers donné avec tant de pompe à Saint-Quentin, en 1774, n'avait rien de nou-

veau et n'était qu'une imitation de ce qui avait eu lieu très souvent auparavant. On trouve dans les *Mémoires de ce qui s'est passé à Creil, en Beauvaisis, pendant le séjour de M. le Prince*, 1615, in-8°, des détails sur les joûtes et fêtes offertes par les arquebusiers du Nord de la France. Le P. Ménestrier mentionne plusieurs de ces fêtes dont une des plus célèbres se fit en 1670, à Neuville, près Lyon, où se trouvèrent 21 compagnies de villes et 261 sociétés différentes (1). Le 15 juin 1687 il y eut un prix général rendu à Reims, où les chevaliers de l'Arquebuse de toutes les villes des environs assistèrent. En 1700, les grands prix de l'arquebuse furent rendus à Châlon-sur-Saône avec magnificence (2). Le 28 août 1717, l'ouverture du prix de l'arquebuse se fit à Meaux, en présence de 20 compagnies magnifiquement reçues par celle de cette ville, qui comptait 120 chevaliers, sous le commandement de M. de La Noue de Rutel, maire de Meaux. Le lendemain, le prince de Soubise se mit à la tête de toutes les compagnies qui entendirent la messe célébrée par le cardinal de Bissy. La compagnie de Compiègne, comptant l'électeur de Bavière dans son sein, depuis qu'en 1714 il abattit l'oiseau, rendit le prix en 1719, avec beaucoup d'éclat. La même solennité se célébra, le 11 septembre 1754 à Châlons-sur-Marne pour le prix général. Enfin, après la fête si brillante qui eut lieu à Saint-Quentin en septembre 1774 et dont nous venons de publier un extrait des *Pièces* imprimées en la même ville, chez *Hautoy*, 1774, in-12, nous ne connaissons plus que le prix général rendu à Meaux, dont les détails sont consignés dans le *Recueil des pièces concernant le prix rendu par les chevaliers de l'Arquebuse en septembre* 1778. *Meaux, au café de Le Blocleur*, 1778, in-12.

Ces détails prouveront surabondamment quelle importance on attachait jadis à l'établissement, aux exercices et aux jeux des compagnies de l'arquebuse, surtout dans les villes de la Picardie, de la Champagne et de la Brie, qui formaient le nord de l'ancienne France. Le Roi en était le protecteur; des princes, des Electeurs en furent capitaines et membres, des cardinaux

---

(1) Ménestrier, *De la Chevalerie*, chapitre 16, page 127 et suiv.

(2) *Recherches historiques sur les corporations des archers, des arbalestriers, des arquebusiers de Châlon-sur-Saône*, par *V. Fouque*. 1852, in-8°.

s'empressaient de leur célébrer l'office divin ; le duc de Brissac pair de France, gouverneur de Paris, était colonel des chevaliers de l'arquebuse de la capitale, le cardinal de Bernis, ambassadeur de France à Rome, abbé de Saint-Médard de Soissons, se trouvait, en cette dernière qualité, grand-maître et souverain de tous les jeux d'arc du royaume : c'est à lui qu'est dédié, pour l'année 1789, l'*Almanach des compagnies d'arc, arbalète et arquebuse ou les muses chevalières*, par M. *Pelletier*. *Au Champ-de-Mars*, 1789, in-12, probablement le dernier écho des chants joyeux de cette chevalerie bourgeoise. A. DINAUX.

NOTICE

SUR

F.-J. MARTEAU.

François-Joseph MARTEAU naquit à Boulogne, dans la haute-ville, le 10 juin 1732, de Marin MARTEAU, avocat, et de Jeanne-Françoise GÉNEAU. Il y fut baptisé le 12, ayant pour parrain Noël Marteau, procureur du roi au bailliage d'Etaples, et pour marraine Marie-Josèphe Wiart, de la paroisse de Saint-Nicolas.

Il fit, probablement à Paris et étant fort jeune, la connaissance de J.-J. Rousseau; il eut même le bonheur de lui laisser de leurs rapports personnels des souvenirs durables. On lit dans la correspondance de cet homme célèbre une lettre en date du 14 octobre 1764, qu'il écrivit à Marteau, et dans laquelle il le remercie de lui avoir envoyé un ouvrage dont il était l'auteur. J.-J. Rousseau loue cet ouvrage où il a trouvé, dit-il, *des sentiments, de l'honnêteté et du goût*; et il ajoute : « il m'a rappelé avec plaisir notre ancienne connaissance. » Cependant, il n'hésite pas à le regarder comme une de ces *bagatelles* auxquelles il conseille à l'auteur de ne point borner l'emploi du talent qu'il paraît avoir.

Marteau a publié en 1770, six ans après cette lettre, sous ce titre : *Le Songe d'Irus ou le bonheur*, un conte en vers dédié à J.-J. Rousseau, suivi de *Silvestre*, conte en prose, et de quelques apologues. Le volume ne porte point de nom d'auteur. La bibliothèque publique de notre ville en possède un exemplaire sur lequel on a écrit qu'il avait été composé par *Marteau de Boulogne*. Le *Dictionnaire des Anonymes* et la *France Littéraire*, de Quérard, le lui attribuent effectivement. Dans sa dédicace à J.-J. Rousseau, il parle de leurs relations : « A peine, lui dit-il,

» ai-je lié connaissance avec vous, à peine ai-je eu le plaisir de » vous voir : mais *on sait* que je chéris votre personne et vos » écrits. »

Il faut remarquer ces mots *on sait* qui indiqueraient que Marteau avait témoigné publiquement son affection pour Rousseau dont la correspondance ne contient qu'une seule lettre qui lui soit adressée ; c'est-à-dire celle dont nous venons de parler. Elle répond à la lettre que Marteau lui avait écrite le 4 août précédent, en lui envoyant son ouvrage. La réponse de Rousseau dans la plupart des éditions de ses œuvres ne porte point de nom de lieu; mais dans l'édition donnée à Paris en 1793 elle est datée de *Moitiers*, dans le canton de Neufchâtel, en Suisse, où il s'était retiré du reste depuis deux ans, pour échapper aux persécutions que la publication de son *Emile* lui avait suscitées en France.

Ce fait est utile à fixer en ce qu'il aide à faire connaître le lieu où Marteau se proposait alors de s'établir. Il s'était ouvert à Rousseau de ses projets dans lesquels entrait celui de son mariage. Nous ignorons s'ils eurent quelque suite ; mais J.-J. ne les approuva point. « Ne songez pas, lui écrivit-il, *à venir* » *ici avec une femme et douze cents livres de rente viagère pour* » *toute fortune*. La liberté met ici tout le monde à son aise. Le » commerce qu'on ne gêne point y fleurit ; on y a beaucoup » d'argent et peu de denrées ; *ce n'est pas le moyen d'y vivre à* » *bon marché*. Je vous conseille aussi de bien songer *avant de* » *vous marier*, à ce que vous allez faire. Une rente viagère » n'est pas une grande ressource pour une famille. » On voit que cette lettre respire une grande bienveillance pour celui à qui elle était écrite, et l'on peut croire qu'il avait mérité ces témoignages d'intérêt de la part d'un homme qui ne les prodiguait pas.

Nous n'avons pu découvrir si l'ouvrage que Marteau offrit à Rousseau en 1764 est celui-là même qu'il publia en 1770, et s'il le lui présenta manuscrit ou imprimé. *L'Année Littéraire* de Fréron, dans sa correspondance du 24 août 1764, parle d'une brochure publiée dans ce mois sous le titre de *Lettres d'un Jeune Homme*, et sans nom d'auteur ; et le critique remarque que « l'auteur est plein de la lecture de *Rousseau* de Genève. » De plus, au milieu des extraits qu'on en donne et surtout dans la préface de ces lettres, on trouve ce ton d'abandon et de modestie, cette manière simple qu'offre la publication du *Songe d'Irus*, et

cette même facilité d'auteur à faire bon marché de son livre sous le rapport de sa valeur littéraire, dès l'instant où la morale peut y gagner quelque chose.

Tout cela, nous le sentons bien, tous ces rapprochements ne suffisent pas pour établir d'une manière certaine que Marteau ait composé les *Lettres d'un Jeune Homme*. Mais nous nous représentons qu'à l'époque où elles parurent, Marteau n'avait que 32 ans et pouvait se dire un *jeune homme;* qu'il venait d'envoyer lui-même un ouvrage de sa composition à J.-J. Rousseau ; que Rousseau y avait trouvé les qualités dont l'*Année Littéraire* a fait honneur aux *Lettres*, en louant le ton de *vertu* et *d'honnêteté* qui y régnait partout ; et que la même *Année Littéraire* en jugeant leur auteur *plein de la lecture de Rousseau* a ajouté un trait de plus à la comparaison avec celui qui fit profession publique de chérir et sa personne et ses écrits. Enfin la publication des *Lettres* a été anonyme comme le fut six ans plus tard celle du *Songe d'Irus*.

Fréron s'est aussi occupé dans sa feuille, de l'analyse de ce dernier ouvrage. Le *Journal des Savants* se borna à l'annoncer. Le jugement qu'en porta l'*Année Littéraire* est assez sévère, et elle se servit même d'une idée ingénieuse exprimée par l'auteur dans une des pièces de son recueil, pour formuler la critique de tout le recueil. Cette pièce est intitulée : *Les Ecoliers et la Boule de Neige*. On y montre une boule de neige que des écoliers se passent l'un à l'autre pour l'arrondir au mieux, et qui finit par se fondre entre les mains de l'un d'eux. A son apologue, l'auteur a donné cette morale :

« L'ouvrage le plus énergique,
Bien pensé, bien écrit, élégant, régulier,
Se fondrait ainsi tout entier
Entre les mains de la critique. »

Ce qui fait dire à l'écrivain de l'*Année Littéraire*, après un éloge de cette pensée : « Combien d'ouvrages sont *boules de* » *neige* et se fondraient entre les mains de la critique, si elle » voulait user de tous ses droits. » Puis il ajoute : « l'auteur lui- » même, s'il est sage, *se gardera bien de soumettre le sien à cette* » *épreuve*. » C'était bien la peine de montrer de l'esprit et d'avoir une idée heureuse !

Assurément le volume publié par Marteau en 1770 n'est point une œuvre de haute portée; mais il prouve que son auteur pos

sédait l'art d'écrire avec goût, et de raconter en vers d'une manière intéressante, et il justifie Rousseau de lui avoir reconnu du talent. Il n'était pas nécessaire de lui reprocher, comme l'a fait en outre le Journal de Fréron, d'avoir exprimé des idées qui ne venaient pas de lui ; puisque lui-même avait eu le soin d'en prévenir le lecteur. Ses emprunts ont été d'ailleurs quelquefois si saisissants qu'ils se fussent même passés d'un semblable avertissement, parce que tout le monde devait sentir que son intention ne pouvait être de les dissimuler. Tel est par exemple dans l'apologue intitulé : *La Petite Maîtresse et la Ménagère des Champs*, cette image d'une ménagère qui présente à la petite-maîtresse ses trois enfants comme sa plus chère parure, laquelle est évidemment prise du trait si populaire de la vie de Cornélie, mère des Gracques. Cet apologue est dédié au *duc de Nivernois*, qui faisait des vers agréables et tenait une cour de poètes, dans laquelle il est présumable que Marteau s'est trouvé admis. On peut l'induire des vers suivants où il s'adresse au duc lui-même et qui terminent l'apologue :

« Vous qui des Rois et du Parnasse
Réglez les intérêts divers,
Qui nous donnez la paix et qui faites des vers
Avec tant de succès, avec la même grâce,
Duc aimable, modeste, et d'un si rare esprit,
Qui joignez l'art de plaire à l'extrême prudence ;
Souffrez que votre nom décore cet écrit.
Dois-je en concevoir l'espérance ?
Et par cette insigne faveur,
Voudrez-vous éprouver mon cœur,
Mon respect, ma reconnaissance ? »

On a imprimé dans un recueil de poésies composées sur la Rosière de Salency une *Epître aux Salenciens* dont Marteau est l'auteur. M. de Pressy, évêque de Boulogne, a reproduit cette épître en 1780 à la fin d'un réglement épiscopal, en annonçant qu'elle était d'une personne *originaire de ce diocèse*. Cependant elle est signée, dans la publication de M. de Pressy, *par* M. *Marteau de Gonsonville, près Mantes-sur-Seine*. Goussonville et non pas *Gonsonville* (nous en avons négligé la remarque dans un précédent travail) (1), est une commune du canton de Mantes, dans le

(1) *Essai bibliographique sur les principales impressions boulonnaises des 17e et 18e siècles*, page 33.

département de Seine et-Oise; mais Marteau a pu se dire de Goussonville pour exprimer qu'il y demeurait ou qu'il s'y était retiré, sans vouloir dire par là qu'il y était né. C'est en ce sens que sa famille le désigne encore de nos jours, à Boulogne, sous le nom de Marteau de *Mantes*.

On nous fait espérer que des poésies manuscrites dont il serait l'auteur et que l'on croit avoir vues dans des papiers de famille, pourraient s'y retrouver. Il serait, en effet, extraordinaire que Marteau ne se fût pas livré à la composition de quelques autres ouvrages dans les années qui suivirent sa publication du *Songe d'Irus*, et qu'il eut renoncé tout d'un coup à la poésie. L'*Epître aux Salenciens* prouverait au besoin qu'il n'en resta pas là.

Voilà tout ce que nos recherches et nos études nous ont fait connaître de la vie et des écrits de Joseph Marteau qui est demeuré jusqu'ici inconnu aux biographes, et que la ville de Boulogne devra désormais compter au nombre de ceux de ses enfants qui l'ont honorée par leurs talents.

François MORAND.

Octobre 1847.

LE POÈTE HERMAN

DE VALENCIENNES.

Il existe des rapports singuliers dans certaines destinées des villes : ainsi Valenciennes, qui, de toutes les cités du Nord de la France et du Midi de la Belgique, fut la première qui reçut dans son sein une imprimerie vers la fin du XVe siècle, peut aussi se glorifier d'avoir donné le jour au plus ancien poète du pays qui ait chanté en langue romane.

En effet, un peu avant l'an 1100, naissait à Valenciennes *Herman*, notre premier trouvère connu. Ses poésies sont les plus anciennes du Hainaut; malheureusement comme elles ont été souvent transcrites et recopiées, on ne possède pas toujours le texte tel qu'il fut composé par le poète, et les corrections des scribes ont parfois trop altéré le jet primitif du chanteur, qui n'est plus arrivé jusqu'à nous qu'en partie transformé. Cependant, heureusement encore que la pensée de l'auteur a toujours été respectée et est restée la même dans toutes les copies.

Tout en considérant Herman de Valenciennes comme le plus ancien trouvère du Nord que l'on connaisse aujourd'hui, nous ne pouvons raisonnablement le regarder comme le créateur de notre poésie nationale. Il suit déjà des règles de prosodie trop stables, il a des rimes trop bien établies, il est même trop parfait enfin pour être un inventeur de la versification romane, pour compter comme un premier *trouveur*. Il a dû profiter des exemples et des leçons de poètes bien plus primitifs que lui ; Herman et ses contemporains n'étaient donc que les successeurs et les disciples de trouvères antérieurs dont les noms ont jusqu'ici échappé aux recherches des biographes. En attendant que de nouvelles découvertes et des dates précises viennent donner un prédécesseur à ce vieux chantre du Hainaut, nous cons-

tatons toujours ici son ancienneté et nous le citons comme le premier, sinon en mérite, du moins en date, de tous nos trouvères des provinces du nord de la France.

Le nom d'Herman est composé de la particule flamande *her* qui indique une chose double, et marque une action qui se fait pour la seconde fois, et du mot *man,* qui signifie *homme;* ainsi le nom même du vieux trouvère exprime la pensée de *deux fois homme*. On a souvent dit, et Charles-Quint a répété, que celui qui savait une langue étrangère à son propre idiôme, était homme une seconde fois, parcequ'il s'initiait, par cette connaissance, à l'esprit, aux études, aux proverbes, à la sagesse et à l'expérience d'une nation, et qu'il obtenait d'un seul coup le résultat des longues observations d'un peuple qui avait mis quelquefois mille ans à fonder sa langue et à lui donner un génie particulier.

En faisant à Herman l'application de sa propre dénomination, on peut dire qu'étant poète et ayant parlé le langage des Dieux qui lui était familier, il portait bien son nom et doubla ainsi son existence. En effet, notre vieux Valenciennois a deux histoires, deux biographies, puisqu'il suivit deux carrières. Dans l'une, il est simple prêtre, puis chanoine, adorateur fervent et zélé de la Sainte-Vierge, priant, vivant dans son temple, cherchant le mystère et le calme, vie toute d'abnégation et de douceur. Par l'autre, il vit au-dehors, il communique les fruits de son imagination et de son génie primitif à ses contemporains; il édifie ou amuse les grands de son siècle par ses vers; il passe à la postérité, et, même sans le secours de l'art de l'imprimerie, cette puissance de reproduction infinie, il arrive jusqu'à nous, après plus de sept siècles de révolutions, de guerres, de destructions de toute espèce : n'est-ce pas là être homme une seconde fois? n'est-ce pas avoir une double vie?

C'est sous le rapport de sa carrière poétique que nous avons à nous occuper d'Herman, et cette tâche sera déjà suffisante, car ce trouvère a beaucoup composé, si l'on admet comme étant siens tous les poèmes qui lui sont attribués. Dans les principaux, au reste, il décline son nom, sa qualité, son lieu de naissance. C'est une particularité passablement glorieuse pour la ville de Valenciennes, dont l'état au moyen-âge a dû être florissant et plein de splendeur, de voir que ses enfants les plus illustres se glorifiaient d'avoir pris naissance dans cette cité : ainsi, Herman, le premier de nos trouvères, s'inscrit comme Valenciennois à la fin de ses poëmes :

« Nés sui de Valencienes, Herman m'apiele-on. »

De même Jehan Froissart, le dernier des trouvères, dit en tête de ses chroniques qu'il est *de la noble et franque ville de Valentiennes*. Il y a un parfum de noble fierté chez ces deux poètes de nommer ainsi hautement leur lieu de naissance : cette sorte de vanterie fait honneur à la cité qui leur donna le jour.

Un titre de gloire incontestable pour Herman qui rattache son nom à l'histoire littéraire de la France, c'est qu'il est le premier, selon nous, qui ait traduit la Bible ou du moins une grande partie de la Bible en langue vulgaire et en vers. Ce fait peut-être reporté à l'an 1150 au moins, lorsque ce poète vivait sous la protection de l'Impératrice Mathilde, morte en 1151. Or, on ne connaît pas de traduction de la Bible d'un âge aussi reculé.

Le Père Lelong, à qui l'on doit le premier grand travail sur les anciennes traductions de la Bible en langue française, croit (1) qu'avant l'hérésie vaudoise, c'est-à-dire de 1170 à 1180, personne ne s'était avisé de traduire en langue française *tous* les livres saints. M. Paulin Pâris, qui a fait une si bonne et si consciencieuse analyse des manuscrits français de la Bibliothèque nationale, semble entrer dans la manière de voir du P. Lelong, dans un article sur la *Bible des Pauvres* (2) où il dit : « Que des ri-
» meurs aient auparavant (de 1170 à 1180) essayé de mettre en
» vers quelques parties des livres saints; que les psaumes, les
» proverbes, l'Evangile même aient été traduits en prose par
» quelque moine obscur ou quelque clerc dont le travail n'au-
» rait pas eu de retentissement, cela peut fort bien se concevoir;
» mais pour l'assurer, il nous faudra des preuves évidentes, et
» jusqu'ici nous n'en avons pas. » Et plus loin, il ajoute (3) :
» A moins donc qu'un manuscrit ne porte une date claire et
» nette, et que cette date ne soit antérieure à l'année 1170, je
» persisterai à croire que la plupart des livres saints ont été tra-
» duits en français pour la première fois par *Etienne de Ansa*,
» sous les auspices de *Valdo* : et que s'il existe quelque partie
» des livres saints traduite auparavant, comme les *Psaumes*, le
» *Job*, ou le *Livre des Rois*, ce travail était demeuré inconnu à la
» société française du XIIe siècle. »

---

(1) *Bibliotheca sacra*, t. Ier, p. 313.

(2) *Manuscrits françois*, t. VII, p. 190.

(3) Ibidem, p. 192.

Bien que l'œuvre d'Herman sur la Bible, et particulièrement sur la Genèse, ne porte pas une date précise, on en sait assez sur l'existence du prêtre-poète qui florissait dès avant 1150, pour signaler ses compositions comme ayant devancé d'au moins un quart de siècle l'hérésie vaudoise, et comme étant par conséquent les plus anciennes versions connues de parties notables de la Bible. C'est, au point de vue de l'histoire littéraire et religieuse, un degré d'intérêt de plus qui se rattache aux productions de notre premier trouvère.

Herman, sous le rapport des œuvres qu'il a laissées, est un homme considérable ; non-seulement ses compositions sont nombreuses et importantes, mais elles sont aussi remarquables par la pensée que par la forme. Ses contemporains et même ses successeurs, qui ont eu l'avantage de l'avoir pour modèle, ne sont que des rimeurs, tandis que lui est véritablement poète, et nous ignorons encore qui fut son guide, quel a été son maître ! Disons plutôt que nous ne le savons que de reste : il eut pour maître la nature, son génie l'inspira et sa foi religieuse, active et profonde, le guida dans toute sa carrière poétique. Tout en s'abandonnant à une certaine naïveté d'expression inhérente à son siècle, il ne fit pas un seul vers que le théologien le plus orthodoxe ne pût approuver hautement : cette règle n'a pas toujours été fidèlement observée par nos trouvères, généralement un peu trop délurés. Aussi, les copies des œuvres d'Herman ont-elles été assez répandues et passablement populaires ; tandis que les chansons, contes et fabliaux de ses impertinents confrères étaient expulsés des librairies des couvents, les vers du prêtre valenciennois y trouvaient un asile assuré et un accueil sympathique qui a beaucoup aidé à leur conservation.

La Bibliothèque Impériale de Paris, celles de Chartres et de Lille, recèlent des mss. renfermant des poèmes d'Herman ; anciennement on en connaissait plusieurs dans la belle collection du duc de La Vallière, dans la Bibliothèque Harléïenne, et antérieurement encore une comtesse d'Artois possédait son principal ouvrage transcrit à la fin du XIIIe ou au commencement du XIVe siècle. M. J. Barrois, de Lille, avant de céder ses précieux manuscrits à l'heureux lord Arbuscham, avait sur ses riches tablettes les *Comptes originaux* de la comtesse d'Artois, de l'an 1316 ; on y trouvait une liste des livres de cette noble dame, et parmi eux figure *le Romant de Bible*, qui ne pouvait être que l'œuvre prin-

cipale d'Herman, de Valenciennes (1). On ne s'explique pas bien qu'ayant tant de titres à l'attention des savants, le vieux trouvère ait été souvent méconnu et dédaigné, et que De Roquefort, entr'autres, ait pu dire, dans son ouvrage intitulé: *De l'Etat de la poésie française* (p. 236, note 1re) qu'Herman, prêtre, était un poète absolument inconnu! tandis que des auteurs assez peu versés dans l'histoire littéraire du moyen-âge n'ont pas hésité à citer son nom (2).

Nous ne savons sur quel fondement l'abbé de La Rue (3) l'a classé parmi ses trouvères normands et anglo-normands; il va même jusqu'à le croire prêtre du diocèse de Lincoln : c'est sans doute parce qu'on lui accorde assez généralement la composition de la pièce intitulée : *Les trois mots de l'évêque de Lincoln*, et qu'il obtint la protection d'Anglais de haut rang. Ce serait là un motif bien futile pour servir de base à une pareille allégation, car alors, il y avait comme il y a eu depuis, tant de rapports commerciaux et politiques entre la Flandre, le Hainaut et l'Angleterre, qu'il y eût mille raisons pour que les trouvères, gens d'imagination et naturellement nomades, allassent puiser dans la Grande-Bretagne des sujets de vers et des inspirations qu'on avait soin à cette époque comme aujourd'hui de rémunérer grassement. D'ailleurs, tout doute est levé à cet égard : Herman se nomme à la fin de ses principaux poèmes ; il se dit *né à Valenciennes*, dans une condition modeste, entré dans la prêtrise, puis nommé chanoine par élection. Il est étonnant que l'abbé

---

(1) Voyez le *Livre du très chevaleureux comte d'Artois et de sa femme, fille au comte de Boulogne*, Paris, Téchener, 1837, in-4°. Introduction par J. Barrois, p. VI.

(2) Herman de Valenciennes, poète du XIIe siècle, est mentionné dans une note signée H (Hécart) page 209 du tome II des *Promenades dans l'arrondissement d'Avesnes*, par Mme Clément-Hémery; cette note a rapport au mot *meschine*, *mékène*, employé pour servante, fille. L'auteur de la note tire du poème intitulé *le Roman de la Bible* le vers suivant pour appuyer son opinion :

« La meschine fut belle et de gentil façon »

M. Hécart a puisé cette indication dans le *Dictionnaire étymologique de Ménage*, article *meschin*, et il l'a reproduite dans son *Dictionnaire rouchi*, au mot *meskène*. Ménage lui-même avait puisé la citation dans les *Origines de la langue française*, de Caseneuve.

(3) *Essais hist. sur les Bardes, les jongleurs* etc. *Caen*, 1834, II, 270.

de la Rue n'ait pas vu ou n'ait pas voulu voir cette déclaration plusieurs fois répétée dans les œuvres qu'il a analysées. Nous devons pardonner cette erreur du bon abbé normand ; elle a une noble origine, elle est puisée dans l'amour du pays ; c'est à cela que nous devons quelques détails circonstanciés donnés par M. de La Rue qui voulait enrichir sa province, déjà féconde en poètes, d'un trouvère de plus.

Plusieurs des poèmes attribués à notre vieux rimeur portent le nom de *Guillaume* dans certaines copies, avec les mêmes qualifications de profession et de condition que celles qui sont sous le nom d'*Herman*. Un moment nous avons cru qu'il pourrait bien y avoir là deux trouvères au lieu d'un, car nous n'avons jamais vu les deux noms réunis, ce qui était d'ailleurs peu en usage au commencement du douzième siècle. Mais en lisant ces deux noms alternativement sous les mêmes vers, nous avons pensé que Guillaume était un prénom dont Herman commençait parfois à user, ou que c'était le nom d'un copiste qui, ayant un peu raffraîchi les vers du vieux trouvère, s'était cru assez autorisé d'y apposer son nom. M. de La Rue a tranché la difficulté en inscrivant le poète sous les deux dénominations de *Guillaume Herman* : nous nous en tiendrons à la dernière de ces deux appellations, d'autant plus que c'est la plus anciennement et la plus souvent usitée.

Herman donc, puisqu'il faut l'appeler par son nom, fut protégé dans sa carrière laborieuse par de hauts et puissants personnages. Au premier rang, on doit citer l'Impératrice Mathilde, fille du duc de Normandie Henri Ier, roi d'Angleterre, qui épousa en secondes nôces une princesse belge, Alix de Brabant, grande admiratrice des trouvères. Mathilde, la protectrice d'Herman, mourut en 1151, ce qui donne pour date de la vie poétique de ce trouvère la première moitié du XIIe siècle. Ce fait chronologique est encore fortifié par l'existence d'un autre protecteur du vieux poète, *Alexandre*, évêque de Lincoln de 1123 à 1147, année de sa mort. Herman, qui eut des rapports avec lui, pouvait donc déjà fleurir vers 1130 et être né à la fin du XIe siècle. C'est certainement une des plus anciennes époques où il est permis de reporter l'existence d'un poète roman connu. Enfin, le premier poète de Valenciennes eut encore pour Mécène, Guillaume, prieur de Kenilworth, dans le comté de Warwick, qui lui fit faire plusieurs poèmes et notamment celui de la *Vie de Tobie*.

Ainsi que nous l'avons dit, Herman n'a travaillé que sur des

sujets pieux et moraux et de la plus stricte orthodoxie ; nous en fournirons la preuve par la liste assez considérable de ses œuvres et par quelques fragments que nous ne garantissons pas être tous parfaitement tels qu'ils sortirent de sa plume ; car les copistes, quand il s'agit d'ouvrages si anciens, n'ont eu que trop d'occasions d'altérer et de raffraîchir les textes, et Herman, le premier des trouvères, a dû subir plus qu'un autre ces sortes de mutilations. Pour suivre un ordre méthodique, nous commencerons par parler de son poème intitulé *Génésis*, qu'il ne faut pas confondre avec son *Roman de la Bible*, autre ouvrage considerable, dans lequel il s'est également nommé : ils sont donc tous deux incontestablement de lui. Le premier n'est peut-être qu'une sorte de long prologue du second.

I. *Génésis*. — Ce poème se trouve, avec d'autres du même auteur, dans les manuscrits de la bibliothèque harléïenne, inscrit sous le n° 222. Il débute ainsi :

Siguor, or escotés, entendés ma raison :
Je ne vos dis pas fable, ne ne vos dis cançon :
Clers suis, povres de sens si sui, moult povres hon,
Nés sui de *Valenciennes*, *Herman* m'apiele-on.
De persone Dex cure ne prend, s'est grande u non ;
On a sovent grant aise en petite maison ;
De petite fontaine tout son saol boit-on.
Tot ce di-je pour voir (vrai), je suis molt petit hon,
Canones sui et prestre par grand election.

On voit dans ces premiers vers toute la modestie d'Herman, sa confiance en Dieu, qui protége autant les petits que les grands, sa saine philosophie qui le fait s'estimer heureux dans sa médiocrité. Il nous donne en peu de mots presque les seuls renseignements qu'on ait sur sa personne, sa condition et son caractère.

L'Histoire littéraire de la France parle de cette composition, tome XVIII, p. 830-37.

II. — *Li livres de le Bible*. (Histoire de l'ancien et du nouveau Testament en vers français.) Ms. de la Bibliothèque Impériale, n° 7,986. In-4° à longues lignes, d'une écriture que l'on peut reporter au XIIIe siècle (40 vers à la page), occupe 76 f°s 1/2. Ce poème commence de la sorte :

Qui chou quil set de bien ensaigne volentiers
Pour l'amistiet de Dex tout la u est mestiers, (besoin)

N'ouevre pas folement, ains fait moult grant savoir
Quis pechieres qu'il soit grant preut (profit) i puet avoir.
Por chou quanques me sent estre en l'arme (l'âme) bieciet,
Me que j'ai maintefois damredes cour enchiet,
Porpousés (proposé) me suis ore que grant savoir feroie.
S'autrui por l'amour Dex aucun bien ensaignois.
Or vaingnent tout avant cil ki welent bien faire
Et ki del mal se welent por Dex ariere traire.
Tel chose leur dirai u moult grant preut aront
To cet cil et toutes celles ki garde i prenderont.
Signor, or vos dirai dont je fas ma lechon
Por coi je l'ai estraite de la haute raison.
Je le fac de celui ki est et Dex et hom ;
Com en tiere fu nes, com soffri passion,
Com il fu mors en tere, de sa resurrection
De lui et des Apostres, et del Ascension,
Del jor de Pentecoste et de l'Apparition,
Ensi com nos velnmes par lui a raençon
Comme au juise (jugement) arons de nos péchiès pardon.
Par foi si mascoutet raison ores.... voire
De boin cuer l'ascoutés que Dex vous dofnst sa gloire,
Nest pas contreneure escrit est en ystoire,
Pri vos pour l'amour Dex bien l'aiés en mémoire
Ce vos dist dans *Hermans*, se vos l'en volés croire,
Ne se doit crestiens de bien oir retroire (refuser)
Ki bien ot (écoute) et miols fait tempre vient a u croire.
Signor, or m'escotés que Dex vous beneie (bénisse)
Coste cançons nest faite de nuir le terle
Ele e faite de Dex le fil sainte Marie ;
De Jhesu, de sa mere, vos diromes la vie
Del limage sa mere bien en drois que jel die,
Si vos pri je par Dex nel revés à folie
Se bien nel escoutés j'el tieng à vilonie.

Dans cette exposition, Herman énumère avec assez de méthode toutes les parties des livres saints dont il va être question dans son poème qu'il a tiré, dit-il, de la *haute raison*, expression fort exacte pour désigner l'origine divine de son sujet. Il appelle la bénédiction de Dieu sur ceux qui écouteront respectueusement ses vers, à cause de la sainteté de la matière, et il voue à l'exécration les impies qui n'y prêteront pas une oreille attentive.

Fin du poëme :

Signor, par tel manière nos vint Dex racater,
Non pas por no deserte (merite) mais par sa carité (charité);

Del servage al diauble nos a i' tous jetés,
Se par no grant folie ni volons retorner.
Se vos faites péchiés, ne vous en despérés.
A vostre mere Eglise isnelement (promptement) alés,
Si proiés Deu merchi et si vos confessés.
Se merchit i querrés (cherchez) alluet le troverés.
Connissiez vostre coupe (faute, *culpa*), penitence prendés,
Puis aiés Espérance et foi et caritet,
Par i ces III vertus porés à deu aler
Et en la grande gloire ki dure sans finer
La nos par maint li sires ki fu de Vergene (vierge) né.

Ce même manuscrit, n° 7,986, contient, en outre, sept autres poèmes du même temps dont plusieurs sont attribués à Herman comme nous le verrons plus bas. On y trouve aussi *Li Pater Noster*, par *Silvestre*, pour la fille de Mathieu, comte de Boulogne, et *Li viex de Couloigne*. La fin du volume manque.

L'Histoire de la Bible, mis en vers par Herman, a été souvent transcrite ; quelquefois, liée avec *Genesis*, elles portent ainsi réunies le titre de *Romànz de sapience*. C'est de cette façon qu'il en existait deux copies chez La Vallière (Catalogue, Ire partie ; nos 2,714 B, et 2730 2.

La bibliothèque de Chartres possède un ms. pet. in-4° de 142 fos sur parchemin, provenant du chapitre de l'église de Chartres, coté aujourd'hui 99 : $\frac{5}{6}$ de la fin du XIIIe siècle, qui contient 9 poèmes en langue romane, dont le 5e (f° 48-120) ayant 35 vers par colonne, est intitulé : *Ci comence le romenz de sapience*. Voici son début :

Romanz de sapience cest créance de Dieu
Il fist et ciel et terre, eue, feu, au tens eu
Anges fist et archanges, moult les mist en haut leu.
Nous trovons en escrit de latin et d'ébreu,
Partie en tresbucha en leu mauvés et greu
Quant il voudrent regnier et combatre vers Dieu.

Folio 71 du volume, l'auteur donne quelques détails sur sa personne en termes assez semblables à ceux employés dans le Ms. de la bibliothèque harléïenne :

Saigneurs, or escoutez, entendez ma reson :
Je ne vous di pas fable et ne vous di chançon.
Clers sui povres de sen, si sui mout iones hom,
Nez sui de *Valenciennes*, *Herman* m'apele l'on.

Espoir vous savez bien que nous lisant trovon
De personne ne cure dex sele est grant ou non
De petite fontaine tout son saoul boit-on.
Tout ce di-ge por moi je sui mout petit hom
Chanoines sui et prestes fes par election.
Seigneurs, bien le sachiez sans nul enseignement
Et si ai d'autre part très bon ensaignement.....

L'ouvrage se termine par les vers suivants que l'on retrouve à la fin du poème de l'Assomption Notre-Dame :

Or voil à toi parler qui fete e la chançon
Je ai non *Hermant* ni oblier mon nom
Je voil ma bonne dame qu'entendés ma reson
Prestres sui ordonez, ton sers sui et ti hom ;
Or en fait ton comant finie ai ma chançon
Si rien y ai mespris ie vous en quiers pardon.
De mea pechiez que fez quier absollution
A touz mes bienfetours done remission
Au ior dou grant iuisse (jugement) de leurs pechiez pardon
De la destre ton filz aient beneiçon (bénédiction)
Et mon pere et ma mere iceux ni oublion,
Tous aunez ensemble o toi en ta meson ;
Cil qui liront ce livre que de toi fet avon,
Et cil qui cest ecrist et cil qui l'écriront,
Cil qui le livre lisent et cil qui le liront,
Cil qui lire nou sevent et lire ne l'oseront ;
Tuit soient hébergiez la sus ens ta meson.
Amen. amen, ton livre, dame, defineron.

Explicit :

Le rédacteur du catalogue de La Vallière nomme l'auteur du Roman de Sapience *Hernaut*, soit que ce nom fût ainsi écrit sur les copies du duc, soit qu'il ait été mal lu. Le catalogue de Lille s'éloigne davantage encore du vrai nom et dit *Hervieu*, ainsi que nous le verrons tout-à-l'heure à propos d'un autre poème d'Herman.

III. — *De l'Assumption Nostre-Dame*. Ce poème a été souvent transcrit avec quelques différences qui tiennent à l'âge des copies. On a même changé jusqu'au titre qui se trouve quelquefois libellé ainsi : *Mort de la Vierge et sa sépulture dans la vallée de Josaphat par les XII apostres*. Cette pièce, qui compte environ 800 vers alexandrins, se trouve à la Bibliothèque Impériale dans

les mss. cotés 2,560 et 7,534 ; dans la bibliotheque harléïenne, n° 222, dans la Bibliothèque Cottonienne et dans celle de la ville de Lille, n° 11, sous le titre infidèle : *La Bible en françois*.

Trois de ces manuscrits nomment l'auteur *Herman*, un seul l'appelle *Guillaume* ; le catalogue de Lille, confondant quelques jambages de la dernière syllabe, métamorphose le nom véritable du trouvère en celui d'*Hervieu*. La copie de Lille, qui nous paraît la plus modernisée, commence ainsi :

Seignors, os escoutés, que Dieu vous béneie,
Par la mort qu'il souffrit quant nous dona la vie.
Vous l'avés bien oï ; bien est que le vous die,
Com Dieu fu mis en crois de celle gent haïe
Que Jeshu commanda à S. Johan s'amie
Moult par fu doulereuse de celle départie ;
Li bon euvangeliste la prist en sa partie
Si l'a moult bien gardée et volentiers servie.

Les autres stances sont monorimes comme celle-ci et de huit vers ou plus ; nous nous en tiendrons là sur cette copie : certes, ce n'est plus là de la poésie du XIIe siècle et le vieil Herman est ici bien fardé et bien rajeuni.

Le mss. de Paris 2,560 et harléïen 222 sont presqu'identiques, si ce n'est que dans le premier l'auteur se nomme *Guillaume*, et dans le second *Herman*. Le trouvère y fait remonter son sujet à la naissance du monde. Il prend l'histoire de la Vierge à la chûte d'Adam, et sa naïveté se fait jour dans une sorte de dialogue entre Dieu, nos premiers parents et le serpent. Dieu parle de cette façon à Adam et Eve en les plaçant dans le Paradis terrestre :

« — Adam od (avec) compagne Paradis garderas,
» Del fruit de tuz ces arbres, si te plaist, mangeras,
» Mes fors de cest pumer (pommier), de cest ne gusteras.
» Si tu bien me le gardes, grand preu (prix) i averas,
» Et si tu en mangues, la mort receveras.

Puis, s'adressant spécialement à Eve, il lui dit :

» Eva nel entens-tu ?.... Sire nel tiens en gas....
» Ensi te le comans sur la joie que tu as....

Herman décrit la tentation de notre mère Eve :

Li diables s'en issit del enfern purulent,
Muçal se (se cacha) en Paradis sus l'erbe cum serpent,

Al pulmer est venu qui est mis en défent (en interdit)
Tut entier s'avirone, aguaitant en tut sens —
Que Adam ne le sout (sut), qui est de grant purpens,
Aperçut sei que Eva n'est mie de si grant sens...

Le ms. n° 7,534 commence par une traduction en vers de la Bible dont voici les derniers vers :

Or fine *Berengiers* les vers de haute estanne
Que freres *Bauduins* li fist faire en Pulanne,
Qui jadis habita ens el bos de Melanne
Et fu prives a tous neis a gent estrange.

Quel est ce Bauduins ? Appartient-il au Hainaut ou ce nom était si répandu et si populaire ?

Quoiqu'il en soit, immédiatement après l'œuvre de Berengiers commandée par frère Bauduins, hainuyer ou non, commence immédiatement et sur la même colonne, l'autre poème intitulé : *Del Assumption Nre Dame*. Celui-là appartient bien à Herman, prêtre, de Valenciennes. 810 vers.

Voici son début, f° 61 :

Segnor, or mescoutés, que Dex vous beneie
Par sa mort dolerouse qui vous dona la vie ;
Vous si lavés oi bien est que je vous die
Quant Dex fu mis en crois de cele gent haie
Commanda Dex segnor à son ami s'amie
A l'apostle sa dame, à Saint Jehan Marie
Moult par fu dolerouse icele depétie
Li bons evangelistes le prist en sa baillie.

Sachiés que notre Sires saint Jehan moult ama
De la crois u pendi quant a soi l'apela
Sa mère vint à li illuec li commanda
Volentiers le rechuct et tenrement plora
Prist la dame en sa main plorant en retorna
Al temple en sunt venu illuet le commanda
Awec les saintes dames qu'il illuet trouva
Ele remest el temple u son cors tuella
Velloit cascune nuit et cascun jor juna.

En voici la fin qui constate le nom de l'auteur et qui a beaucoup de rapports avec le texte de Lille :

Or vuel a toi parler qui faite ai la canchon
Jou ai a non *Hermans* n'oubliez mais mon nom

Je vuel ma bele dame (la Ste-Vierge) qu'entendes ma raison
Prestres sui ordenes, tes sers (ton serf) sui et tes hom (vassal)
Or ai fait ton commant, finie ai la canchon.
Se rien j'ai meffait, je vous en quier pardon.
De mes pechiés qui fais quier absolution.
A tous mes bienfaitors donne remission
Au jor del grant juise (jugement) aient garandison
De la destre ton fil aient benelchon
Et mes pere et ma mere icaus ni oublion
Trestout aient ensamble el ciel la mansion
Cil qui lisent cest livre que de toi fait awon
Cil quil feront escrire, et cil qui l'escriront
Et qui lire nel sevent et lire le feront
Tout soient herbegié lassus (là-haut) en ta maison
Amen, amen, ensi ton livre définons (terminons).

Ce poème est suivi de l'*Orison Notre-Dame*, sans nom d'auteur, mais qui pourrait bien être de Herman.

IV. — *Vie de Tobie*, en 1408 vers. Ms. n° 2560.

Car jeo vus voil tel choze dire
Qui mult est de bone matire ;
Le prior Guillame me prie
Del fglise Sainte-Marie
De Keneilleworth en Ardenne,
Qui darte le plus haute penne
De charité que nulle iglise
De tut le réalme a devise,
Que jeo mis en romans la vie
De celui qui ot nom Tobie.

Sujet déjà traité en vers latins par Mathieu de Vendôme. On voit que Herman fit cette vie à la demande de Guillaume, prieur de Kenilworth, qu'on met poétiquement en Ardenne, bien que dans le comté de Warwick.

L'auteur parle des anciens patriarches et de la chûte d'Adam ; il simule devant Dieu une plaidoirie qui a lieu entre *Vérité* et *Justice*, qui attaquent l'homme coupable, et *Miséricorde* et *Paix*, qui le défendent, sollicitent sa grâce et l'obtiennent par la promesse d'un libérateur. Ce dernier passage est poétiquement rendu. Il a été extrait quelquefois du poème pour former un épisode particulier et une sorte de petite pièce dramatique dialoguée.

V. — *Les Joies de Notre-Dame* en 1152 vers. Ms. n° 2,560.

On y trouve des détails souvent apocryphes sur la naissance du Sauveur ; mais en revanche des renseignements savants et curieux sur l'ancienne Rome, ses temples, ses palais, ses statues et ses théâtres. Il y a quelqu'élévation dans ce poème ; sa description de l'Incarnation est ingénieuse, naïve et très poétique.

On peut sourire de la simplicité de la forme, mais il n'en est guère de même du fond, qui n'a pas vieilli et qui, après sept siècles, est encore aujourd'hui remarquable de vigueur et de jugement.

Cil qui fist home de limon,
Cil qui fist ce que nous veon
Et ce que nus ne poum veir,
Cil qui fait toner et pluveir,
Cil qui fait la terre trembler,
Qui fait les granz venz assembler
Et combatre là suz (là-haut) en l'air,
Cil qui fait la foudre et l'éclair
Quidez vus qu'il li fust grief
Quant il n'a ni fin ni chief
Que sa parole chair prist ?
Tutes les choses que il fist
Ne fist-il dunc tut par parole
Bestes, peissum (poissons), oisel qui vole ?
Toutes les choses que il fist.
Furent faites quant il le dist.
Quant il dist : seit jor, il fu jor,
Une clarté sans tenebror,
Et à ceo ne demeura gaires ;
Seient, dit-il, dous luminaires,
Li plus granz seit al jor doné
Et li autres a l'obscurité.
Dunc fu li soleus (soleil) que vus véez,
Dont vus estes enluminez,
Et la lune qui fait son curs
Et son cressant et son decurs ;
Il fis dunc tut, et tut deffra,
A tel hore com li plaira !

Le poète se nomme à la fin de son ouvrage et engage les lecteurs à prier pour celui qui leur a fait connaître *les Joies de Notre Dame*.

VI. — *Les trois mots de l'évêque de Lincoln*, en 844 vers, n° 2560. Ce sujet est plaisant : Alexandre, évêque de Lincoln en 1123 et mort en 1147, avait dit à Herman qu'il y avait trois choses qui chassaient un homme de sa maison : la *femme*, la *fumée* et la *pluie ;* il engagea le poète à faire, non pas une chanson, mais une pièce de vers là-dessus : c'est ce qu'on nomme les trois Mots que les faiseurs de calembourgs n'auraient pas manqué d'appeler les *maux* de l'évêque de Lincoln :

Treiz moz qui ne sont enchargiez
Dont jeo me sui trop atargiez,
Vus dirai, se vus plest entendre
Et l'essamble est bon à aprendre,
Mustré n'a l'évêque Alisandre
Qui autant com la Salamandre
Aime le feu et le chalor,
Aime curteisie et valor,
Que treiz choses el siècle sont
Qui à home mult grent mal font :
Et le chacent de sa meson
Qu'il ne puet en nule seson
Maindre a ele ne demorer,
A force l'en convient aler, etc.

Comme on le voit, le poète décline la responsabilité d'un tel sujet et le met sous l'égide de l'évêque de Lincoln ; pour s'en tirer mieux encore et ne pas se compromettre vis-à-vis du sexe si puissant de son temps, il invente une allégorie : la maison c'est le Ciel ; la fumée, c'est l'Orgueil; la pluie, la Convoitise ; la femme méchante, la Luxure ; tous vices capitaux qui excluent du Ciel. C'est ainsi qu'il a tourné vers la morale un sujet tout-à-fait scabreux pour un chanoine. Il termine par ces réflexions philosophiques :

La plus digne chose qui seit
Que par feiz j'esgarde et veit,
Ces est l'home sans nule dote
Car l'altre créature tote
Li obeist oltreement
Et est à son commandement,
Et si bien garde vus prenez
Et en votre quer (cœur) en pensez,
L'home est le plus vil rien del monde,
Quant il déust estre le plus munde,

Car tote l'autre créature
Obéist selon sa nature
Plus à Dieu que home ne fait ;
Ceo me semble mult grant forfait,
Quant l'home set que il deit faire
Et que il fait tut à contraire,
Et la beste qui n'en set rien,
Sert et obéist et fait bien ;
Donc deit l'home perdre par dreit
Sa noblece et sa digneté,
Et estre tut desherité
Sans revenir à l'héritage,
Qu'Adam perdit par son oltrage.
Omnia si penses, homo dignior invenietur
Cujus ad officium cuncta parata vides.
Omnia si trutines, homo vilior invenietur
Parent cuncta deo, solus aberrat homo.

VII. — *De Saint-Alexit.* Ms. 7986. in-4° à deux colonnes de 1240 vers environ, en rimes omoïotelentes

Plaist vos a escoter d'un saint home la geste
La cui euvre fu tant et saintisme et honeste
C'après la morte vie eu acquist la céleste
Cil beur soufri pour Dieu del siecle la moleste
Povrete, fain et soif, et misere et tempeste,
De cui ce font el ciel li saint angle la feste
. . . . . .
De Rome fu li sires dont je vos ai contet,
Nes de grant segnorie et de haut pareté,
Gentius hom fu ses peres et de grant ricoté
Si com dist li escris u nos lavons trové ;
De III cens chevaliers le tint on a case
Kentretos nen ot I de si grant povreté,
Ne portast dras de soie et vers et pailles roés
Et ceinture d'orfrois et ermins engoulés.

L'œuvre se termine par la relation des miracles opérés par le saint après sa mort, miracles qui étonnent les Romains. Il guérit les malades, rend la vue aux aveugles, appaise les vents contraires, donne de la joie aux tristes et de la sagesse aux insensés. Il finit par une poétique description du jugement dernier, pleine de grandes et fortes images :

Et quand il nos venra jugier a derain jor (au dernier jour)
Et seront devant lui et juste, et pecheor (pécheur),
Et trembleront li angle (anges) et auront grant paor (peur)
Apostoile (apôtres) et martir, vierges et confessor,
Que nos soions si digne cavoir puison sa mor !
Amen ! dites trestuit (*tertous*, tous), li grant et li menor (petit) -
Que Diex le nos otroit par la sole do cour
Or et dite la vie dun glorieus signor.

Amen !

VIII. — *Del Licorne et del Serpent*. Ms 7986. in-4° à 2 colonnes. 325 vers.

Mout parest fols cil ki sentent
Qui le bien voit et mal prent
Trestout premiers doit au bien entendre
Et puis as autres faire entendre
Aucun bien se ses cuers li laisse
Or vous ai mis tel cien en laisse
Que je lairai coure par taus
Il n'est nus hom tant soit vivans
Se ceste oneur vient escouter
Que moult ne doie redouter
Le diauble qui nos justice
Par le péchié de convoitise.
Or vous vuel commencier I conte
De conveitise qui surmonte
Trestout le mont a I seul mot
Elle est partout si a havot (si abondant)
Que cascuns en a tel plenté (quantité),
Quele a tout le mont aveulé (aveuglé).

Jadis un preudom estoit
En I cemin et si erroit
Devant lui coisi une bieste,
Hideuse de cors et de tieste,
Et sour toute riens felenesse (traitresse);
Et si estoit si larenesse (veleuse)
Que nest nus hom qui tant seuist
Qui deli garder se peuist
Emi le front estoit cornue
Dune corne si très ague, etc.

Le preudome voyant cette vilaine bête venir à lui s'émeut et cherche à fuir, mais la retraite lui est coupée par un serpent

dont la morsure est mortelle. Il hésite ; s'il avance, il est frappé de la licorne, s'il recule, il est mordu par la vipère, s'il reste en place, il est peut-être atteint par tous deux. Dans cette conjoncture, un arbre frappe sa vue, il y grimpe et s'assied sur une branche solide.

Sa quiétude ne fut pas de longue durée : les deux monstres arrivés au pied de l'arbre se mirent à en ronger les racines et l'écorce pour le mettre à bas ; de sorte que le preudhomme se voyait en perspective la proie de la licorne et du serpent. Les deux bêtes minent jour et nuit pour abattre l'arbre, et le preudomme, au milieu de ses transes, aperçoit trois gouttes de miel, puis six autres, puis un nombre infini ; il oublie un moment son danger pour se repaître du miel qu'il aime, et enfin pendant qu'il se délecte, l'arbre tombe et le voyageur est la proie des monstres.

L'auteur tire la morale de cet apologue. La licorne est la mort qui poursuit l'homme et l'atteint toujours ; le serpent avec sa gueule béante est l'enfer qui engloutit les pécheurs ; les gouttes de miel sont les blandises du monde qui entraînent l'homme léger et trop facile à séduire. Dans le cours de cette boutade morale, le trouvère fait une description des femmes mondaines qui semblerait avoir été composée hier, tant il est vrai que le cœur des hommes et même celui des dames est chose permanente et durable, et que les penchants du beau sexe furent toujours les mêmes en Grèce, à Rome, au moyen-âge et de nos jours. Voici ce passage :

Et les dames et les pucieles
Qui sont or sour lour gavieles (gorge)
Qui souvent sont encoulourées
Et affublées au roet
Cascune tout son poour (pouvoir) met
En lui acesmer (parer) cointement (gentiment)
Nest pas pour Dieu mais pour la gent.
Quant elles sont apparilliés (parées, ornées)
Estroit viestues et cauciés (chaussées),
Si vont devant lor huis séoir
Pour çou con les puist miex veoir;
Celle qui plus est biele et blance
Fait volentiers de lui monstrance.
Tele samble estre savereuse (ragoutante)
Qui a le car laide et hideuse,

Qui toute nue le verroit
Saciés que petit (peu) l'ameroit ;
Les reubes (robes, parures) les font avenans,
Lors ont les grailles si tendans (étroits)
Ca paines pucent lors bras tendre
Tous cis orgieus venra à cendre (à mort).

On ne trouve nulle part dans ce conte moral le nom d'Herman, cependant il lui est généralement attribué. Ce qui nous ferait pencher à le lui accorder aussi, c'est un motif tout local : le poète s'y sert de mots qui sont encore d'usage dans le patois valenciennois. Il dit *darrain* pour *dernier*, *caucié* pour *chaussé* ; *agu* pour *aigu ; reube* pour *robe ; atargié* pour *attardé* ; *aveule* pour *aveugle ; bieste, tieste* pour *bête, tête ; tresluit* pour le mot rouchi *tertout*, qui veut dire *tout le monde en général*. S'il ne s'agissait pas du moyen-âge, on ne pourrait croire qu'un prêtre, qu'un chanoine, eut pu parler si savamment des défauts cachés du corps des belles dames ; mais au XIIe et au XIIIe siècles, ce n'était pas une raison pour s'abstenir : au contraire. Les sermonaires entraient dans des détails très crus, et ceux ou celles qui ne voulaient pas comprendre y mettaient certainement de la mauvaise volonté.

IX. — *L'histoire de la Magdelaine à Marseille, ses prédications et ses miracles*, en 712 vers. Sujet tiré des légendes apocryphes. ms. n° 2560.

X. — *Le débat de Vérité et de Justice*. C'est le même ouvrage, peut-être retouché et dont on a retranché le titre, que le premier cité. C'est une espèce de mystère à cinq personnages : Dieu, Vérité, Justice, Miséricorde et Paix. On peut le dire tiré du passage du Psalmiste : « La justice et la paix se sont embrassées ; la miséricorde et la vérité se sont réunies. » Ce sujet a été souvent traité, mais le moine de Valenciennes a le mérite de l'invention.

XI. — *Histoire des Sybilles*, en 2496 vers. L'auteur y travaillait quand mourut l'Impératrice Mathilde qui lui avait commandé ce travail. Le poète dit avoir traduit ce sujet du latin, mais on croit avec assez de vraisemblance que cette assertion est une fiction. L'auteur a bien pu tirer des livres anciens beaucoup de données et les mettre en œuvre, mais ce n'est pas là mettre en langue romane une composition latine. Il compte dix sybilles et leur inflige des noms qui ne sont pas toujours historiques ; voici son début :

Il furent dis sibiles,
Gentils dames nobiles (nobles),
Ki orent en leur vie
Esprit de prophetie,
Dt nuncioient à la gent
De leur avenement ;
Disoient aventures
De diverses mesures
Si com dient auctur (les auteurs)
Et li mestre plusur ;
Sibile erent nomées
Et sages apelées,
Tutes femmes savantes
Ki erent devinantes, etc.

Les faits comme les noms sont fabuleux dans cette histoire ; la dixième sybille converse avec Salomon, vient à Rome (qui n'exista que longtemps après le Roi des Juifs) et prêche la foi à l'Empereur et au Sénat ; elle est ensuite élue reine de Sidon et finit par mourir sainte Clodovine.

XII. — *Les miracles de Nostre-Dame*, d'un prestre, d'usurier et d'une vieille.

XIII. — *Le vie de Sainte-Agnès*, traité aussi par..... (Ne serait-ce pas Vie de sainte Thaïs qu'il faudrait lire ?)

XIV. — *La Passion de Jésus-Christ*, et l'histoire du Précieux-Sang.

XV. — *La vie de Saint Sébastien.*

XVI. — *La vie saint Jehan Paulus*, etc.

Telles sont les œuvres du plus ancien trouvère du Nord de la France qui entra vaillamment dans la carrière poétique et brilla de suite d'un éclat inconnu jusqu'alors. C'est à lui, c'est à Herman de Valenciennes qu'il faut faire remonter les antiquités de la poésie nationale dans les contrées qui furent à la fois le berceau de la langue et de la monarchie françaises. Nous sommes heureux de lui rendre un hommage trop tardif et de contribuer pour notre faible part à le faire revivre après sept siècles écoulés. Par son talent, par sa morale, par sa piété, il ne méritait pas un aussi long oubli.

A. DINAUX.

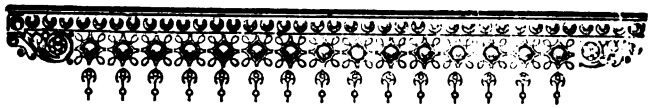

HOMMES ET CHOSES.

—

Magistrat forcé à Valenciennes, en 1794.

Sur la fin de l'occupation de la place de Valenciennes par les troupes autrichiennes en 1794, on prévoyait que les troupes républicaines, qui reprenaient partout l'offensive, se rendraient bientôt maîtresses de la ville conquise l'année précédente par les Impériaux. Les Magistrats nommés par la *Junte* autrichienne, comprenant le danger de leur position si la place était reprise, et se rappelant d'ailleurs les menaces contre eux du féroce Joseph Lebon, vidèrent les lieux et émigrèrent. Les Autrichiens voulaient cependant que la ville fut administrée par des Français. Le général Cammeller, sans avoir égard aux excuses alléguées par les bourgeois, força le 3 juillet 1794 (15 thermidor an II) de nouveaux citoyens d'exercer les fonctions de la magistrature communale. La ville fut reconquise par les Français le 1er septembre 1794. Le premier article additionnel de la capitulation déclarait que le Magistrat avait été *forcé* de prendre ses fonctions. Le général français *Schérer*, rentrant dans la place, le reconnaissait ainsi, et n'inquiétait pas les magistrats *forcés* : mais cela ne faisait pas l'affaire des plus purs républicains.

Des décrets des 7, 17 septembre 1793 et 26 frimaire suivant, mettaient *hors la loi* les Français ayant accepté des fonctions publiques dans les parties du territoire de la République envahies par les puissances étrangères, et, quoique Robespierre fut tombé, d'ardents apôtres du régime révolutionnaire provoquèrent l'arrestation des magistrats à la façon autrichienne, et les firent jeter dans les prisons de Douai, chef-lieu du tribunal criminel du département du Nord. On voulait profiter de cette circonstance pour se défaire surtout de M. *Jean-Baptiste-Bernard Thellier de Poncheville*, ancien échevin de la ville de St.-Pol et procureur général en survivance du comté de St.-Pol, en dernier lieu conseiller pensionnaire du Magistrat *provisoire et forcé* de Valenciennes, homme de loi énergique, et qui s'était montré zélé royaliste et parfait catholique, par des *Protestations et autres pièces*, publiées sous son nom, du 10 octobre 1791 au mois de

janvier 1792 (in-8° 26 pages), ce qui lui avait valu d'être une des premières victimes désignées par Lébon, à Arras. Il n'échappa alors que par miracle. Toutefois son courage lui avait suscité des haînes implacables d'un côté et des attachements inaltérables d'autre part. On verra que ces derniers l'emportèrent.

Cependant, en vertu de deux arrêtés du district de Valenciennes, en date des 13 fructidor an II et 21 brumaire an III (30 août et 11 novembre 1794), M. Thellier fut détenu, avec vingt-neuf de ses collègues, au couvent des Annonciades de Douai, converti en prison révolutionnaire ; la position devenait très grave : il s'agissait de la vie de trente pères de famille d'une ville qui venait de perdre cinq mille habitants pendant un siége et un bombardement terribles ; M. Thellier, plutôt encore pour ses concitoyens que pour lui, adressa aux représentants du peuple, tant en son nom qu'en celui de ses compagnons d'infortune, la pétition suivante dont nous avons l'original sous les yeux :

PÉTITION des détenus à Douai pour avoir accepté des places au service de l'Empereur (d'Autriche).

« Citoyens représentants,

» Permettez à des victimes du despotisme militaire allemand de recourir à votre justice pour voir accélérer l'instant qui doit les rendre à la patrie, à leurs femmes et à leurs enfants.

» Loin de se plaindre de leur incarcération, elles bénissent la main qui les frappe, intimément convaincues que lorsque leur innocence sera connue, les juges se feront un devoir de la faire éclater en prononçant leur absolution.

» Vous n'ignorez plus, citoïens représentants, avec quelle barbarie nous avons été forcés par Cammeller, commandant de Valenciennes, de prendre le 15 messidor dernier (3 juillet) les rênes de la magistrature que nos prédécesseurs avaient abandonnées à votre approche triomphale.

» Déjà, nous vous l'avons dit, et nous prenons la confiance de vous le répéter, il ne nous restait d'autre consolation, en entrant en exercice, que l'espoir d'adoucir les maux de nos concitoïens, en leur servant d'intermédiaires, en nous exposant sans cesse à la mauvaise humeur d'un général que ses insuccès aigrissaient de plus en plus.

» Rendre la liberté aux patriotes, empêcher leur expulsion, celle des pauvres, les protéger, exposer même nos jours pour garantir les leurs des fureurs des dragons de la Tour...., voilà quelles étaient nos principales et nos plus douces occupations.

» Notre récompense était dans nos cœurs, car il n'en fallait point attendre de Cammeller dont nous contrecarrions les projets inhumains loin de les seconder.

» Oui, citoïens représentants, nous osons le dire, notre acceptation quoique forcée, est devenue pour nos concitoïens le signal de la liberté que vous alliez leur rendre.

» Déjà les sociétés populaires renaissaient, déjà les patriotes respiraient en paix et ne craignaient plus la persécution, sûrs d'avance de

trouver dans leurs magistrats des hommes toujours prêts à les défendre, à s'immoler pour eux.

» Les durs procédés de Cammeller nous ayant fait croire un instant que nous devions abandonner nos places, puisque nous étions dans l'impossibilité d'y faire désormais le bien, nous fûmes tous offrir notre démission, on la refusa, et dès ce moment, condamnés à boire le calice jusqu'à la lie, nous jurâmes de mourir, s'il le fallait, à notre poste.

» Nous informâmes nos concitoïens de notre démarche, nous leur peignîmes notre pénible situation, nous leur parlâmes le langage de la liberté; le fier allemand, peu familiarisé avec cette fermeté de la part de ceux qui lui étaient subordonnés, nous fit des reproches qu'il croïait d'autant plus fondés que nous avions fait imprimer, au mépris de ses ordres, l'expression de nos sentiments, sans auparavant lui en avoir donné communication.

» Nous jouissions de l'amour et de la confiance de nos frères.... Il voulut nous les faire perdre en nous enjoignant de faire dresser une potence sur la place et de chasser tous les pauvres de la ville.

» Un refus formel d'exécuter ces ordres barbares fut notre réponse. Cammeller eut recours alors à ses satellites qui plantèrent la potence; mais nos pauvres restèrent.

» Interrogez nos concitoïens, ils attesteront la vérité de ce que nous avançons, ils vous diront que sans nous, sans notre zèle et notre dévouement, c'en était fait de leurs propriétés et peut-être d'eux-mêmes!

» Pas un n'a été persécuté, pas un n'a été victime de son patriotisme; ils étaient pour nous un dépôt sacré que nous voulions rendre intact à la patrie; nous avons rempli ce devoir important et bien cher à nos cœurs; nous sommes allés en triomphe et au milieu de ces braves patriotes qui bénissaient notre administration, au-devant du général français, il a daigné applaudir à notre civisme, nous nous proposions aussi d'aller vous remettre les clefs de la ville et nos places, lorsque la nuit même de votre arrivée, nous fûmes arrêtés et ensuite conduits comme des criminels à Douai où nous sommes encore sans avoir été interrogés, et dans la plus vive impatience de connaître notre sort, et de savoir si nous pouvons encore espérer d'être au nombre des enfants de la patrie que nous n'avons, nous osons le dire, cessé de servir, même sous le joug impérieux du despotisme allemand.

» Nous ne demandons point grâce, nous ne demandons que justice; qu'elle soit prompte et nos vœux seront comblés.

» Il dépend de vous, citoïens représentants, de faire accélérer le jour qui doit nous rendre à la grande famille, à nos femmes et à nos enfants.

» L'article premier des points additionnels de la capitulation remet notre sort entre vos mains.

» Daignez donc nous juger ou nous faire juger.

» On nous dit qu'il existe des loix contre ceux qui ont accepté des places sous le règne éphémère des tirans; nous ne pouvons croire que ces loix, qu'on nous a toujours laissé ignorer, et qui n'ont point été promulguées dans notre commune, concernent ceux qui, comme nous, ont été contraints de servir, et ne l'ont fait que pour protéger les malheureux qu'on opprimait.

» C'est un principe constant et immuable qu'une loi n'a de force dans un païs que du jour qu'elle y est légalement et authentiquement connue.

» Celle qui concerne les personnes en place, en admettant même (ce qui n'est pas) qu'elle ait été publiée dans notre commune, ne saurait encore nous regarder, et pour peu qu'elle fut susceptible d'exception, personne, plus que nous, n'a mérité d'en jouir.

» Si par lâcheté ou par une crainte déplacée et indigne d'un vrai républicain nous avions abandonné la ville au despotisme militaire allemand, alors, oui seulement alors, nous eussions été coupables; on nous aurait imputé tous les malheurs qui auraient accablé nos frères; nous les avons empêché, par notre fermeté, et loin de gémir sur les suites imprévues de notre dévouement, nous nous estimons encore heureux de souffrir en ce moment pour ceux en faveur de qui les sacrifices ne nous ont jamais coûté.

» C'est à vous, citoïens représentants, à apprécier notre conduite.

» Quelque soit notre jugement, nous le subirons sans murmurer. D'ailleurs qu'avons-nous à craindre de ceux qui viennent de mettre à l'ordre du jour la Vertu que le tiran Robespierre voulait bannir de la France?

» Sa mort est pour nous le plus sûr garant de la justice nationale comme de notre triomphe.

» Nous finissons en vous priant de nous permettre de nous livrer à cet espoir, et d'agréer l'hommage de notre soumission et de notre sincère attachement à la Républiique française une et indivisible.

» De la maison d'arrêt des Annonciades de Douay, ce 25 fructidor IIe année républicaine (11 septembre 1794).

(Signés) *Bousez; Joseph Morel; Pléo; Payen: Prm; J. Ch. Gobeau; François Lussigny; Flory l'aîné; Barbet fils; Félix Bronsart; Dubois-Fournier; P. L. J. Caffeau; Pluchart Gobau; D. Daulmery-Rhoné; Barbieux; Lachèze; Laurent; G. Talon; H. Henry; Perdry; Bataille; Beghin; Poitevin; Deroubaix; Martinache; Lesage; X. Descornaix; Cordier; Crassier; Thellier.*

» Tous membres du ci-devant Magistrat et conseil particulier (forcés) de la commune de Valenciennes. »

Cette pétition eut pour effet d'amener les trente signataires devant le tribunal criminel du département du Nord, à l'audience du 17 frimaire an III (7 décembre 1794) où étant, l'accusateur public Ranson soumit au juri la question de savoir si les prévenus avaient accepté des fonctions publiques de l'étranger dans l'intention perverse et criminelle d'enfreindre les lois de la République. M. Thellier prononça un long et vigoureux plaidoyer appuyé de pièces et de déclarations des autorités constituées (présentes à l'audience) et des habitants de Valenciennes (1). Le juri déclara que l'acceptation des fonctions publiques

---

(1) Ce document et les pièces à l'appui ont été imprimés à *Paris*, par *Guffroy*, ami et compatriote de M. *Thellier de Poncheville*, sous ce titre : *Plaidoyer prononcé à l'audience du Tribunal criminel du département du Nord, le 27 frimaire, par le citoyen Jean-Baptiste*

était constante, mais que les accusés n'étaient pas convaincus d'avoir eu l'intention d'enfreindre les lois de la République et d'être traîtres à la patrie; en conséquence de cette déclaration, le président a dit que les accusés étaient acquittés et a ordonné au gardien de la maison de justice du département de les mettre sur le champ en liberté. Le tribunal, où étaient présents les citoyens *Duhot*, vice-président, *Houssoy* et *Verdavaine*, juges, ordonna ensuite la levée des sçellés sur les effets desdits accusés.

Ce jugement, qui rendait trente citoyens honorables à leur famille, reçut un applaudissement général et causa la joie la plus vive aux habitants de Valenciennes : il ferma l'ère de la Terreur en cette ville, et fut le signal du régime réactionnaire qui commençait à faire sentir son heureuse influence. A. D.

Une lettre de Madame Elisabeth.

C'est toujours une chose heureuse que d'avoir à publier une des précieuses pièces que contient la collection d'autographes de M. le baron de *Stassart*, de Bruxelles, la plus riche et la plus curieuse de toutes celles qui aient été formées jusqu'ici en Belgique. Dernièrement nous avons eu la bonne fortune d'avoir une lettre de Louis XVI provenant de cette belle collection, aujourd'hui il nous est donné d'y puiser encore et de pouvoir mettre au jour une épître de la bonne et pieuse Elisabeth, adressée par elle à sa digne amie, Mademoiselle de Mackau, devenue marquise de Bombelles en 1778, en épousant Marc-Marie de Bombelles, né en 1744, dans la place de Bitche dont son père avait le commandement. La compagne de Madame Elisabeth, éprouvée par de bien grands tourments, mourut en exil en Suisse, vers 1800. Cette perte douloureuse causa un tel chagrin au marquis de Bombelles, alors officier-général dans l'armée de Condé, qu'il renonça au monde et entra dans un couvent à Brunn, en Moravie. Il revit la France en 1814, devint evêque d'Amiens en 1819, et mourut aumônier de la duchesse de Berry le 5 mars 1822. L'évêque d'Amiens avait marié sa fille à M. de Castéja et célébré lui-même la messe de mariage. Les paroles nobles et touchantes qu'il prononça en cette situation si nouvelle excitèrent au plus haut degré l'attendrissement des audi-

---

Bernard Thellier, homme de loi, accusé et détenu pour avoir été conseiller pensionnaire du ci-devant Magistrat provisoire et forcé *de Valenciennes, pendant les deux derniers mois qui ont précédé le retour de cette commune à la République*, etc., in-8°. 45 pages. M. Thellier de Poncheville, après avoir exercé les fonctions de procureur impérial et de procureur du Roi à Valenciennes, est mort en cette ville, fidèle à ses principes politiques et chrétiens, le 8 août 1837 à l'âge de 73 ans.

teurs. Les regrets et l'espèce de culte que M. de Bombelles avait voué à la mémoire de la marquise, sa femme, font le plus grand éloge du caractère et des vertus de la confidente de Madame Elisabeth. A. D.

Bruxelles, le 10 décembre 1852.

A Monsieur le Rédacteur des *Archives du Nord*.

Monsieur,

Le gracieux accueil que vous avez fait à mes précédentes communications me persuade qu'à la lettre de Louis XVI vous ne serez peut-être pas fâché de faire succéder un billet autographe de l'auguste martyre de la tendresse fraternelle, Madame Elisabeth, qui, dans quelques lignes, révèle tous les nobles sentiments de sa belle âme.

Agréez, je vous prie, Monsieur, l'assurance de ma considération très distinguée et très affectueuse. Le Baron de Stassart.

Ce 2 juin 1787.

« Ma tendre amie, tu as été semblable à toi-même. Je suis reconnaissante de ta lettre tout aimable: Dieu t'inspire et tu fais bien d'aller au sanctuaire aussi souvent. Je sens le prix de ton amitié. Je t'envoie la prière au cœur adorable de Jésus, dis-là à mon intention. Notre petite a fait sa première communion et il faudra que nous songions à la placer; j'ai remis au Roi ton papier, je l'avais d'abord donné à lire à la Reine qui m'a promis de faire tout au monde pour que l'affaire réussisse. Plusieurs fois elle m'en a reparlé, mais il faut une vacance.

» Ma petite nièce Sophie est fort malade et la douleur du Roi et de la Reine est à son comble: ma chère Bombelle, Dieu seul est notre refuge, notre esperance pendant la vie; prie le beaucoup pour notre pauvre famille dans l'effroi.

» J'ai vu, l'autre jour, l'abbé de l'Epée qui m'a montré les signes qu'il a composés pour l'éducation des sourds-muets; il s'est chargé bien volontiers de notre protégée, et dit qu'elle a beaucoup d'intelligence; elle a beaucoup de religion. Adieu, ma petite, jamais tu ne trouveras une amie plus vraie et plus tendre que moi. »

Elisabeth Marie.

Cyprien Van Roor.

Parmi les nombreux compositeurs que la Flandre a produits au XVIe siècle, il faut surtout signaler à la reconnaissance des érudits de l'histoire musicale le célèbre Cyprien Van Roor qui, suivant l'usage, italianisa son nom en celui de *Cipriano di Rore*, et que les Italiens ont eux-mêmes qualifié du surnom de *Divino*. Ce célèbre contrapuntiste naquit à Malines en 1516; la nature l'avait doté d'une organisation musicale excellente. Il alla de bonne heure en Italie étudier sous la direction de son compatriote Adrien Willaert, maître de chapelle de la cathédrale de

Saint-Marc, à Venise. Il se fit bientôt tellement remarquer qu'il fut, jeune encore, choisi lui-même comme maître de chapelle d'Hercule II, duc de Ferrare ; il passa aux mêmes fonctions a Venise, où il fut mis à la tête des chœurs, en 1559 ou 1560, pendant les derniers jours de Willaert qu'il suppléait, et il lui succéda tout-à-fait à sa mort, arrivée le 18 octobre 1563. Mais ensuite Octave Farnèse II, duc de Parme et de Plaisance, l'appella à sa cour pour diriger sa musique. C'est dans cette brillante position et peu après l'avoir obtenue que la mort vint le frapper prématurément en 1565, à l'âge de 49 ans seulement. Un tombeau lui fut élevé par son frère *Louis* et ses héritiers dans la cathédrale de Parme. Fr. Sweert, d'Anvers, donne son épitaphe, p. 206 de son recueil, intitulé : *Selectæ christiani orbis deliciæ. Coloniæ*, 1608. pet. in-8°.

La réputation de Cyprien de Roor s'étendit dans toute l'Europe, et fut très exaltée par les *dilettanti* du XVIe siècle. Il a laissé un recueil de madrigaux fort estimé et un ouvrage chromatique qui ne périra pas.

La plupart de ses compositions, comprenant des madrigaux, motets, messes, psaumes et fantaisies, ont été imprimées à Venise, de 1542 à 1593. Walther a cité trois de ses principaux ouvrages.

En voici un quatrième paru après la mort de l'auteur :

Tutti i madrigali di Cipriano di Rore, à 4 voci spartiti, et accommodati per sonar d'ogni sorte d'instrumenti perfetto et per qualunque, studioso di contrapunti, novamente posti, alle stampe. In Venetia, 1577, in-f°. M. Fétis a donné une liste plus complète des œuvres du musicien flamand dans sa *Biographie universelle des musiciens*, t. VII, p. 469. *Fayolle* ne l'avait pas oublié dans son dictionnaire des musiciens.

On trouve dans la bibliothèque royale de Munich, si riche en toutes matières, deux beaux volumes, in-folio, manuscrit, sur vélin, contenant la collection des motets du *divino* Cypriano di Rore, à quatre, cinq, six et huit voix, suivie de l'ode d'Horace *Donec gratus eram tibi*, etc., exécutée avec luxe par les ordres du duc de Bavière Albert V^e du nom. C'est en tête de ce bel ouvrage qu'on peut voir aussi le portrait de l'illustre compositeur flamand, exécuté par le peintre Jean Mielich. A. D.

Le bon Diable des Noires Sœurs.

Comment a-t-on pu joindre le nom de *diable* à celui des *sœurs noires*, honnêtes filles religieuses vivant modestement dans la ville de Mons? C'est le peuple, toujours naïf et aussi toujours libre dans ses qualifications, qui baptisa ainsi un vénérable archevêque, non par esprit de dénigrement, mais plutôt par reconnaissance, à l'occasion d'un exorcisme exécuté à Mons avec succès et à la satisfaction publique. Cet événement, dans les idées reçues au XVIe siècle, eut un grand retentissement en

Hainaut, et se passa à Mons au printemps de l'an 1584. Comme il est toujours difficile de traduire en style moderne des faits qui n'appartiennent pas à notre temps, nous laisserons parler le naïf auteur des *Annales du Hainaut*, François Vinchant, qui s'exprime ainsi, tome V, p. 318 (Edition des *Bibliophiles belges.*)

« Le dixiesme jour du mois d'avril (1584) fut présentée en ladite ville de Mons audit messire Louys de Berlaimont, archevesque de Cambray, par Monsieur François Buisseret, docteur ès-droits, lors archidiacre du Cambresis et official dudit seigneur illustrissime, sœur *Jeanne Féry*, agée de vingt-cinq ans, native de Solre-sur-Sambre, religieuse professe du couvent des sœurs noires de ladite ville de Mons, possédée des malins esprits dès l'an quatre de son bas-age jusques à la vingt-cinquiesme. En sorte qu'elle fut premièrement exorcisée le 12 dudit mois d'avril du commandement dudit archevesque par Jean Mainsent, lors chanoine et puis doyen de Saint-Germain, qui usast à cest effet de prières, bénédictions et aspersions d'eau grégoriane, qu'avoit bénite ledit seigneur archevesque, de sorte que la dite possédée fut délivrée du tourment intérieur de ces malins esprits au mois de novembre ; ce qui continua jusques au 3 du mois de may de l'année suivante, auquel jour elle fut de rechef agitée ; mais au vingt-et-uniesme jour dudit mois, elle fut entièrement délivrée par l'assistance et l'invocation de Sainte Marie-Magdelaine, et principalement en vertu de la réception de la sainte Eucharistie que luy donna ledit archevesque en l'église du Val-des-Escolliers. Cependant elle fut rendue si ignorante, elle qui durant son exorcisme, parloit grec, latin et autres langues, qu'elle fut rendue comme un enfant de quatre ans, en sorte qu'il convint de la catéchiser et la remettre à la connaissance de la foy chrestienne. En ceste conjuration y tinrent aussy la main ledit Monsieur Buisseret, Nicolas Goubille, lors chanoine de Cambray et puis doyen ; Grégoire Holonius, docteur en théologie, doyen de l'église Notre-Dame en Cambray ; Monsieur Jacques Joly, curé du Béguinage, et maistre Michiel Bavay, père confesseur desdites noires sœurs, mais sur tout y travaillèrent lesdits archevesque et maistre Jean Mainsent. A raison de quoy ladite Jeanne Fery souloit depuis appeller ledit archevesque son grand-père, et ledit Mainsent, père. Les principaux diables qui la possédèrent se disaient avoir nom, l'un *Garga*, l'autre *Cornau;* mais l'archevesque fut celuy qui dès lors jusques à présent a toujours esté appellé par le menu peuple : *Le bon diable des noires sœurs.*

A. D.

Le Muséum de Waterloo.

Le champ de bataille de Waterloo, placé au centre de la Belgique, qui a si souvent prêté son gras et plantureux territoire aux luttes des peuples ou des rois, ce champ de bataille, disons-nous, est devenu un point géographique fameux que visitent les touristes et les voyageurs de toutes les parties du monde.

Il a été souvent un objet de spéculation pour les *cicerone* du pays, pour les aubergistes, pour les marchands de curiosités locales. On se rappelle ce cabaretier du lieu dit les *Quatre-Bras*, qui montrait aux visiteurs anglais le clou auquel Napoléon avait accroché son chapeau le 18 juin 1815, pendant la bataille, et qui, sur leur demande, leur vendit ce souvenir historique qu'il remplaçait aussitôt par un autre clou. Ce trafic se répéta si souvent qu'il y eut un moment à Waterloo une hausse assez forte dans les vieux clous que ce malin paysan ramassait pour satisfaire à toutes les demandes. Il en vendit un nombre fabuleux que l'on retrouve aujourd'hui disséminés dans tous les cabinets et collections des trois royaumes.

Ce trait est populairement connu, du moins en Belgique ; ce qui l'est moins, c'est la spéculation faite en Angleterre, en 1815, immédiatement après la bataille : Un adroit entrepreneur, appréciant l'engouement de ses concitoyens pour tout ce qui pouvait leur rappeler le succès de Wellington, eut l'*ingénieuse* idée de former et d'ouvrir un *museum* composé d'objets soi-disant provenant de Waterloo. John Bull accepta la lettre de change tirée sur sa vanité, et l'industriel dut faire une bonne spéculation et réaliser de beaux bénéfices. Nous possédons la singulière nomenclature de cette collection, composée de 189 articles, répartis dans une salle d'armes, un grand salon et des armoires vitrées : elle est intitulée : *Catalogue of the Waterloo museum*, 97, *Pall mall. Established in the year* 1815. *London*, printed by *J. Lowe*, 1816, in-8° de 24 pages.

Les descriptions des objets rassemblés dans ce museum sont curieuses et prouvent que tous les Gascons ne sont pas sur les bords de la Garonne. Pour grandir la gloire des vainqueurs de Waterloo, le rédacteur du catalogue n'hésite pas à allonger outre mesure les armes et les dépouilles opimes des vaincus : ainsi, il cite une épée française de six pieds anglais de longueur, des lances de Polonais dont les fers comptaient trois pieds d'étendue, des sabres de cuirassiers pesant chacun dix livres, des schakos qui auraient pu coiffer Goliath, une bayonnette extraordinaire (*a most formidable weapon*), des mousquets d'une taille qui n'en finissait pas, des trompettes propres à faire tomber les murs de Jéricho, et une foule d'autres instruments et armes dont les descriptions excentriques ont dû faire un effet remarquable sur les cockneys de Londres. Ce qui prouve que ce muséum avait été fait à plaisir et formé dans un but de spéculation qui frisait la mystification, c'est qu'on y voyait des objets qui n'avaient jamais pu appartenir à l'armée française. Ainsi, par exemple, le n° 3 du catalogue porte une *pique de sergent* ; or, les sergents de l'infanterie anglaise portaient des piques à Waterloo, mais cette arme n'existe plus en France depuis plus d'un siècle. Le n° 34 mentionne une hallebarde antique, portant la date de 1661 et qui fut portée par un officier français ; ce meuble, acheté chez un marchand de bric-à-brac et non trouvé à Waterloo, n'a pu provenir que d'un suisse de paroisse. Les n°s 55 et 56 signalent 1° un superbe uniforme de chambellan de la cour impériale en drap *écarlate*, brodé d'or et d'argent, qui n'a jamais pu être qu'un vieil

habit rouge anglais, réparé pour la cause ; et 2° la belle pelisse militaire de Joachim Murat, lequel n'assistait pas à Waterloo et n'a pu y perdre son brillant costume de guerre. Enfin, on y voit un schako de la garde d'honneur, corps qui n'existait plus en 1815, la sabre-tache de Napoléon qui n'en portait pas, et des croix et décorations supprimées ou abandonnées à l'epoque de la bataille de Waterloo.

Plus tard, un Anglais éclairé et homme de goût, M. *Sainsbury*, forma à Londres un véritable musée napoléonien rassemblé dans un tout autre esprit. Il mit vingt-cinq années à réunir cette collection qui lui coûta des sommes immenses et des peines infinies. Cédant aux prières de ses amis, il finit par établir ses curiosités historiques dans plusieurs salles de *Egyptian-Hall, Piccadilly*, où on les voyait il y a dix ans. On y trouvait des bronzes, des autographes précieux, un fauteuil de la Malmaison, des sabres d'honneur donnés par Napoléon, des tabatières à son usage, des livres à son chiffre, la table des maréchaux, des peintures, des médaillons, des miniatures représentant l'Empereur et les membres de sa famille, 2,500 gravures et tableaux dont il était le sujet, parmi lesquels 750 portraits en buste, en pied ou équestres, depuis son enfance jusqu'à sa mort. Là aussi on citait des objets ramassés à Waterloo après la cruelle défaite de l'Empereur, mais ils étaient vrais et des attestations authentiques les accompagnaient. On y remarquait entr'autres la bouteille servie sur la table de Napoléon à Philippeville, le 19 juin 1815, le lendemain matin de la funeste journée ; cette bouteille fut fournie par le colonel Contan, interprète anglais. Les hommes sérieux de la Grande-Bretagne ne se lassaient pas de contempler tous ces objets curieux qui rappelaient la mémoire de l'Empereur ; il y avait là peut-être quelque velléité d'orgueil national, mais il s'y mêlait du respect et de l'admiration. C'était une sorte d'expiation du crime commis contre le droit des gens sur le Northumberland, et du martyre de Sainte-Hélène. A. D.

L'artilleur Brassart.

Alexandre-Joseph *Brassart*, l'un des plus vieux militaires de la première révolution, s'est éteint à Douai, le 2 octobre 1852, à 85 ans et demi. Il était né à Seclin (Nord), le 28 janvier 1767, avait fait ses premières études au collége de Lille et sa logique à Douai ; il était novice à l'abbaye de Vaucelles lors de la prise de la Bastille, le 14 juillet 1789. Cet événement, précurseur de ceux qui suivirent, le firent renoncer à l'état ecclésiastique, ainsi que deux de ses condisciples, les frères Lorain (1), avec

(1) L'un d'eux, ancien conseiller de la préfecture du Nord, mourut à Attiches le 24 août 1839.

lesquels il se retrouva à Seclin, cherchant comme lui une nouvelle carrière plus conforme aux principes du jour. Les frères Lorain entrèrent dans l'instruction et Brassart s'incorpora dans une compagnie de grenadiers de la garde nationale de Lille, où il fit un service actif jusqu'au mois d'août 1792. A cette époque, la patrie ayant été déclarée en danger, il s'enrôla à la municipalité de Douai et son exemple fut suivi par 80 jeunes gens. Il entra dans la compagnie *Custers* et eut pour sergent-major M. Delcambre, aujourd'hui général et président de la Société des *Enfants du Nord*, à Paris. Le 17 octobre 1792, Brassart contracta un engagement dans le 3e régiment d'artillerie à Valenciennes, et fit ses premières armes au camp de Famars sous le général Dampierre le 1er mai 1793, et bientôt après au fameux siége et bombardement de Valenciennes pendant lequel il se fit remarquer comme excellent pointeur, ce qui lui valut les éloges des représentants du peuple. Après le siége qui se termina au 1er août 1793, il se rendit à Lyon avec son régiment et y fut témoin d'exécutions horribles; il séjourna successivement à Grenoble, Valence, Briançon, et entra en Italie avec l'armée commandée par le premier consul Bonaparte. Cette conquête terminée, le 3e d'artillerie revint en France et fut envoyé en Belgique pour réprimer des mouvements d'insurrection, puis il revint dans le Midi. La compagnie de Brassart, dont il était devenu le sergent-major, fut désignée pour l'expédition de Saint-Domingue et s'embarqua à Toulon le 8 janvier 1802, sur la corvette *La Badine*. Fait prisonnier par les Anglais, il fut conduit à la Jamaïque et enfermé dans un entrepont où ses camarades succombaient par misère et par maladie. Grâce aux pièces d'or qu'il était parvenu à cacher dans sa chaussure, il put regagner sa liberté, monter sur le brick *le Hasard* et atteindre le port de Bordeaux le 21 juillet 1804, après 65 jours de traversée Il eut le bonheur d'être ainsi compté au nombre des 3.500 hommes, les seuls des 60,000 hommes de l'expédition de St.-Domingue qui revirent leur patrie.

Après un court congé passé dans sa famille, le courageux artilleur partit pour le camp de Boulogne, où, le 19 décembre 1804, on lui confia l'emploi de garde du grand parc d'artillerie, et le 24 mai suivant, celui de garde principal. C'est en cette qualité qu'il fit la campagne d'Allemagne, passa le Danube, entra à Vienne le 21 novembre 1805, se rendit à Brunn en Moravie, et assista le 3 décembre à la fameuse bataille d'Austerlitz qui termina cette campagne mémorable. Brassart continua à appartenir au même corps d'armée en qualité de garde général de première classe, et le 20 juillet 1806, il obtint l'emploi de contrôleur à la fonderie de Douai, à laquelle il bornait toute son ambition, mais qu'il ne put exercer qu'à la paix.

En attendant, il assista successivement à la bataille d'Yéna, le 14 octobre 1806, et aux prises de possession de Berlin, Posen et Varsovie. La paix de Tilsitt le fit rentrer en France. pour la traverser lestement et se rendre en Espagne en 1808. Il resta trois ans à Pampelune, et fut envoyé à Burgos comme garde

général d'artillerie des armées d'Espagne, au printemps de 1812. L'année suivante, le roi Joseph quitta Madrid et se retira à Vittoria, où eut lieu un engagement malheureux pour les armes françaises. Brassart y vit tuer le 20 juin 1813, le général d'artillerie *Gillard*, de Douai. qui défendait le passage d'un pont.

Après la déroute de Vittoria, Brassart fut employé à l'armée d'Italie sous le prince Eugène, qui évacua la péninsule à l'annonce de l'entrée des alliés au cœur de la France. Notre artilleur du Nord reçut l'étoile des braves qu'il avait si bien gagnée, le 15 mars 1814, et rentra à Valence le 23 mai suivant, pour y terminer sa carrière active et guerrière. Le 24 octobre suivant, il put enfin prendre, au sein de la paix, possession de son emploi de contrôleur à la fonderie de Douai, et il y resta jusqu'au 10 juin 1838, qu'il obtint sa retraite, comptant alors 36 années de services effectifs et 22 campagnes de guerre. L'heure du repos avait sonné pour lui.

Brassart avait eu la vie la plus active et la plus aventureuse: ayant eu le bonheur de résister aux maladies et aux chances de la guerre, il aurait pu. surtout, avec l'éducation qu'il avait reçue, aspirer comme tant d'autres aux grades élevés, mais il était de ces hommes sans ambition, aux goûts simples, aux mœurs pures; il préféra une honnête médiocrité et un poste modeste. Il était bon Français, dévoué patriote, mais sans passion désordonnée; au contraire on le vit, en 1848, abandonner le parti démagogique à Douai pour aller présider le parti modéré qui avait alors à sa tête tout ce que la ville comptait d'hommes honorables et amis de l'ordre. Pendant le repos que lui laissa sa retraite, il a retracé, avec beaucoup de fidélité, ses campagnes, ses voyages, ses impressions sur les champs de bataille et dans les prisons de l'ennemi. Le manuscrit, dont on a extrait en partie ce qui précède, est entre les mains du neveu de l'auteur, M. *Brassart*, secrétaire des hospices de Douai, qui peut-être un jour en fera l'objet d'une publication qui ne pourra qu'intéresser le public.

A. D.

Le Palais épiscopal du Câteau-Cambrésis.

Les évêques de Cambrai, du temps qu'ils étaient ducs de cette ville et comtes de Cambrésis, avaient des prérogatives féodales comme les suzerains, et ils possédaient des châteaux forts, des forêts, des maisons de plaisance en plusieurs endroits. Ils faisaient battre monnaie à leurs coins, tenaient garnison dans les forteresses de Selles et de la Malmaison, avaient donné un surnom aux villages de Thun-l'Evêque et de Fontaine-l'Evêque, et enfin ils eurent en propriété une magnifique maison de plaisance et le *bois l'Evêque*, qui n'en était pas loin, pour se délasser de leurs travaux pastoraux. Le Conflans des évêques de Cambrai était situé au Câteau-Cambrésis, dans une position charmante sur les bords de la Selle. Cette délicieuse habitation,

dans laquelle se plut le célèbre Pierre d'Ailly, reçut surtout des embellissements remarquables sous le règne de *Robert de Croy*, promu à l'évêché de Cambrai en 1519, mais qui n'y célébra sa première messe que le 5 août 1529, jour où la fameuse *Paix des Dames* fut conclue dans sa ville épiscopale. Ce prélat, qui avait assisté au concile de Trente en 1546, prenait plaisir à se retirer chaque été à son palais du Câteau : on le croira sans peine en lisant la description qu'en fait *Guillaume Paradin*, doyen de Beau-Jeu, dans sa *Continuation de l'histoire de nostre temps* (1), à l'année 1553, en racontant la campagne faite en septembre par le roi Henri II, dans le Cambrésis et le Hainaut. Si un ennemi parle ainsi de la maison de plaisance de l'évêque de Cambrai, qu'en devaient donc dire ses amis ? Voici comment s'exprime Paradin :

« Ce jour, (le 12 septembre 1553) le camp logea au Chasteau-Cambresi, qui est une petite ville, chambre épiscopale de Cambray, située au pendant d'une vallée, le long de laquelle passe une petite rivière, bourdée de belles prairies et jardins. Au deça d'icelle rivière, et au devant de la ville, en un pendant sur l'occident, y a quatre beaux corps de palais édifiez par l'évesque de Cambray moderne, qui est de la maison de Croy et frère du duc d'Ascot, et par tout le palais susdit y a un mot, en mode de devise, semé en ces mots : A JAMAIS CROY.

» Au plus haut est situé un des palais susdits, joingnant un petit taillis, entre les plus beaux et superbes jardins qu'il est possible de veoir. Dans cestuy estoit le Roy (Henri II), messieurs les cardinal de Lorraine et le duc de Guyse. Et s'appelloit *Beau-Regard* : et luy est à la vérité ce nom bien imposé. Car c'est la plus belle et la plus récréative veuë du monde, mesmement d'une haute gallerie, soustenue par diverses colomnes, de laquelle se voyait entièrement tout le contour et contenu de la ville, fauxbourgs et lieux circonvoisins.

» Au dessous dudit logis s'en trouve un autre beaucoup plus grand, construit avec un grand artifice d'architecture, et orné par le dedans de grandes statues de marbre et peinture de diverses fantaisies ; et une fort belle chapelle, où sont peints tous ceux de la maison de Croy, avec leurs armoiries. Et a nommé ledit évesque ce second palais *Mon-Plaisir*. Et en cestuy estoit logé le cardinal Farnèze.

» Puis au dessous d'iceluy palais, entre la belle saussaye, y en a un autre, fait à mode de pavillon quarré, avec ses quatre tournelles, aux quatre coins, accompagné de canonnières, respondans les unes aux autres. Et du costé d'orient, qui regarde la ville, y a une belle volière pour tenir les petits oysillons. Tout à l'entour dudit pavillon les profonds et larges fossez, à fond de cuves pleins d'eauë, et grande quantité de gros et divers poissons. Et pour entrer dedans ledit pavillon, faut passer un

---

(1) *Paris, Guill. de la Noue*, 1575, in-8° folios 204 et 205.

petit pont-levis. Et se nomme ce pavillon *Mon-Soulas*, auquel estoient logez monsieur le cardinal de Chastillon, et monsieur l'evesque d'Albi.

» L'autre qui estoit près de la porte de ce grand clos, est situé d'un costé sur la rivière, fort grand, somptueux et magnifique. Et au dessous d'un des costez y a une grand porte et un pont pour aller à la ville. Ce quatrième et dernier palais s'appeloit *Mon-Déduit*. Dedans lequel estoit logez le trésorier de l'espargne et les secrétaires des commandements. Et estoient tous ces quatre logis accomplis et accommodez de toutes leurs appartenances. De manière que ce lieu sembloit proprement un vray paradis de délices, ainsi avoit Monsieur l'evesque de Cambray, son *beau regard*, son *plaisir*, son *soulas*, son *déduit*. »

Cette nette et charmante description a échappé à M. *Ad. Bruyelle*, qui n'eût pas omis de s'en servir dans son *Précis historique et statistique sur le Câteau-Cambrésis*, insérée dans les *Mémoires de la Société d'Emulation de Cambrai* (tome 19, 1re partie, pages 407 et suiv.) Pourquoi faut-il que ces rois, princes et cardinaux, logés dans les quatre palais de plaisance de Robert de Croy, vissent de là, sans sourciller, les flammes dévorant les malheureux villages du Cambrésis ! Le Câteau évita cette fois ce sort funeste, triste suite de la guerre, grâce à l'hospitalité que la ville donna aux chefs de l'armée et à sa neutralité qu'elle invoqua. On mit une garde à une des portes de la cité et l'on ferma les autres ; mais toutes les communes situées entre Cambrai et le Câteau et celles placées à droite et à gauche, à cinq ou six lieues de distance, furent brûlées impitoyablement par les éclaireurs de l'armée ; ces horribles représailles étaient commises par les Français en compensation de ce qu'un pareil vandalisme avait eu lieu précédemment en Picardie par les troupes espagnoles : les pauvres campagnards, qui n'en pouvaient mais, payaient les frais de ces querelles de Rois.

De tous ces beaux chasteaux des évêques de Cambrai, il ne reste plus qu'un lieu vaste et assez triste, bordé sur deux côtés par le cours de la Selle et qu'on nomme encore *le Palais* ; quelques restes des anciennes constructions mis à usage de filature, et une rue presque déserte qui porte le nom de *Chemin du bois de Mon-Plaisir*. Si la description de Guillaume Paradin tombe par hasard aujourd'hui dans les mains d'un habitant du Câteau, il croira que le doyen de Beau-Jeu a fait un beau rêve !

A. D.

Fuite en Belgique de la Reine Marie de Médicis.

Les menus détails du départ de France de la reine-mère de Louis XIII ne sont pas très connus ; comme ces faits ont eu pour théâtre des localités qui nous environnent, nous tirerons des annalistes du pays le récit exact de cet événement mémorable pour la royale famille de France.

La reine-mère avait à se plaindre grandement des indignes traitements du cardinal de Richelieu, premier ministre de son fils Louis XIII; n'en pouvant obtenir justice, elle résolut de fuir la France; mais comme elle était très surveillée, elle dut agir avec adresse et en dissimulant son dessein. Dans l'été de 1631, elle feignit d'aller se délasser au château de Compiègne dont la situation se rapprochait déjà de la frontière des Pays-Bas; de là, elle décampa à la sourdine le 19 juillet au matin, accompagnée de personnes de confiance. Son intention était d'abord de se retirer en la ville de La Capelle, dont le marquis de Vardes, sur lequel elle pouvait compter, était alors gouverneur : mais comme la reine n'en était plus qu'à trois lieues, le chevalier de Vardes, frère du marquis, vint à la hâte à sa rencontre pour lui dire que la place venait d'être remise à un autre gouverneur qui ne la recevrait pas sans un ordre exprès du Roi. La Reine reconnut à ce trait le cardinal de Richelieu : bien plus, on vint lui donner avis que le ministre la faisait poursuivre par toute la cavalerie disponible. Elle n'hésita plus : ne voulant pas retomber au pouvoir de son ennemi mortel, elle fit trente lieues sans boire ni manger et sans s'arrêter une minute, et elle parvint ainsi, à la nuit, au village d'Estrun-Cauchie, à la frontière du Hainaut. Elle logea dans ce lieu sauvage, mais sûr, puisqu'il était sous la domination espagnole.

Le lendemain 20 juillet, elle se dirigea droit sur Avesnes, où, par ordre de l'Infante Isabelle elle trouva les portes ouvertes, et le baron de Crèvecœur, gouverneur de la place, la reçut avec les honneurs dus à son rang.

Le 21 juillet la reine-mère écrivit d'Avesnes à son fils une lettre dans laquelle elle développait les causes de sa sortie du royaume.

Elle reçut à Avesnes le prince d'Epinoy, gouverneur et grand-bailly du Hainaut, qui vint l'inviter à se rendre à Mons de la part de l'Infante; dom Philippe-Albert de Velasco, capitaine des gardes d'Isabelle, alla aussi à Avesnes avec 150 de ses cuirassiers pour servir de garde à la Reine pendant tout le temps de son séjour en Belgique.

Marie de Médicis et 36 seigneurs qui l'accompagnaient quittèrent Avesnes le 29 juillet, traversèrent Maubeuge où l'on dîna, et parvinrent à Mons entre six et sept heures du soir. La Reine fit son entrée dans un carrosse de velours noir brodé d'argent et assise en arrière, ce qu'elle faisait toujours depuis que son époux Henri IV avait été assassiné dans le fond de sa voiture. Douze cents jeunes gens à cheval lui formèrent une escorte d'honneur, des salves d'artillerie et de mousqueterie la saluèrent, et elle descendit à l'hôtel de Naast, préparé pour elle, où la marquise de Mirabelle lui présenta de la part de l'Infante trois coffres richement travaillés, que l'on nommait *scribanes*, estimés à 25,000 écus.

Le soir, la Reine reçut les hommages des dames chanoinesses de Sainte-Vaudru, des abbés d'Hautmont et de Cambron (P. Lejeune et J. Farinart), du baron de Noyelles et du Sr de Louvignies, et des échevins de Mons, représentant tous ensemble le

clergé, la noblesse et le tiers-état, les trois ordres de la province. La Reine, visiblement touchée de cette réception courtoise, en remercia les députés et vit parfaitement qu'elle était bienvenue dans les provinces des Pays-Bas.

Pendant plusieurs jours, il y eut à Mons gala à l'hôtel de Naast, bal à l'hôtel-de-ville, messe solennelle, prédication, réception de l'ambassadeur d'Angleterre, pèlerinage à la chapelle de Bon-Vouloir, promenades, et autres distractions dans le goût du temps. Le 5 août, M. du Puy-Lorans, favori du duc d'Orléans, frère du Roi, accompagné de 80 chevaux, vint se mettre aux ordres de la Reine de la part du duc, son fils puîné.

Cependant M. de Carondelet, doyen de l'église cathédrale de Cambrai, avait été envoyé par l'Infante auprès du roi Louis XIII, pour l'avertir de la retraite choisie par la Reine sa mère, lui dire que S. A. usant du droit d'hospitalité due principalement aux têtes couronnées, avait fait recevoir magnifiquement S. M. dans ses provinces, et qu'elle désirait continuer d'en agir ainsi, sans se mêler des motifs de son voyage. Le Roi, ne pouvant faire autrement, prit en bonne part cette ambassade, et remit une croix en diamants au chanoine ambassadeur.

Le 11 août, l'Infante Isabelle vint de Mariemont avec une suite brillante et nombreuse de grands seigneurs espagnols et belges, et de plus assistée du cardinal de la Cueva, du nonce du Pape, de l'archevêque de Césarée, de l'ambassadeur d'Espagne, le marquis d'Ayton, pour visiter la Reine, qui, elle-même, alla à sa rencontre jusqu'au village d'Havré. On projeta d'élever une chapelle en l'honneur de Marie et de sainte Elisabeth au point même où les deux princesses se réunirent.

Le lendemain 12, après que l'Infante eut entendu la messe à Sainte-Waudru, et dans le chœur comme première abbesse des chanoinesses, elle se réunit à la Reine-mère et elles partirent dans le même carrosse pour Mariemont, suivis des deux troupes de seigneurs français, espagnols et wallons et de deux compagnies de cavalerie. Des salves de canons et d'arquebuses saluèrent leur départ. Un poète montois, que nous soupçonnons fort être l'annaliste *Vinchant*, composa le dystique suivant sur Mons et Mariemont, Elisabeth et Marie :

« Austrias Hannoniæ montes Isabella relinquit
» Ut repetat Montem Maria comitante Mariæ.

Puget de la Serre, qui accompagnait Marie de Médicis et qui a publié une relation du voyage de la Reine, imprimée à *Bruxelles*, *Mommarte*, 1639, in-folio, fig., n'a rien trouvé, dans sa brillante imaginative, d'aussi beau que ces vers, et cependant Boileau l'a dit : « *Tu Dieu ! La Serre est un charmant auteur !* » A. D.

Projet de destruction des places fortes du Nord en 1815.

En 1815, les alliés cherchaient à affaiblir la France par tous les moyens ; les réquisitions, l'occupation militaire, les contri-

butions de guerre, l'enlèvement des objets d'art, le morcellement de plusieurs cantons du territoire, ne semblaient pas encore suffire à leur vengeance; ils voulaient anéantir ou du moins démanteler les places fortes de la frontière du Nord. Nous avons sous les yeux une preuve qu'une sorte de commencement d'exécution a même eu lieu à l'égard des places de Maubeuge, Landrecies et Avesnes, par les troupes prussiennes. Voici un fragment de correspondance qui a existé entre M. Wautier, commissaire français du département du Nord, demeurant à Maubeuge, et S. A. R. Mgr. le prince Auguste de Prusse, commandant des troupes prussiennes, dont le quartier-général était à Givet.

Dans sa lettre, datée de Maubeuge, le 12 octobre 1815, après avoir réclamé contre l'exécution militaire de plusieurs communes du département du Nord, pour des réquisitions frappées indûment, puisqu'un service régulier des subsistances se trouvait organisé et qu'alors toutes les réquisitions antérieures devenaient inutiles et ruineuses pour les communes, M. le commissaire du département du Nord abordait une autre question et écrivait au Prince :

« On m'assure, Monseigneur, qu'on fait dans les places de » Maubeuge, Landrecies et Avesnes, des dispositions pour en » faire sauter les fortifications, que déjà des compagnies de mi- » neurs ont été envoyées dans ces villes, et y ont commencé des » travaux destructifs.

» Le gouvernement Français n'ayant fait connaître aucune » convention qui autorise cette destruction, je me plais à croire, » Monseigneur, que déjà des ordres ont été donnés pour en » arrêter l'exécution. Dans le cas contraire, je supplie Votre » Altesse Royale de vouloir bien la suspendre jusqu'au moment » où l'on nous aura donné des instructions à ce sujet.

» Je prie Votre Altesse Royale, avec les plus vives instances, » de vouloir bien m'honorer d'une réponse cathégorique.

» Veuillez, Monseigneur, agréer, etc. WAUTIER. »

La réponse du prince Auguste ne se fit pas attendre : Sa lettre, du 14 octobre 1815, s'explique d'abord sur les executions militaires appliquées à plusieurs communes en retard de satisfaire aux réquisitions dont elles ont été frappées, même avant la convention du 31 août, qui régularisait le service des subsistances, puis le Prince, arrivant au fait de la destruction des places de guerre du Nord, termine fièrement ainsi :

« La réponse cathégorique que vous me demandez à l'égard » des places fortes, ne revient, si je voulais prendre cette partie » rigoureusement, qu'à mon Gouvernement, et point du tout » à vous. — Je veux cependant vous communiquer que tous les » travaux à l'effet mentionné *sont suspendus* dans ce moment, et » que vous pouvez être tranquille là-dessus.

» Au quartier-général à Givet, le 14 octobre 1815. »

(Signé) AUGUSTE.
Prince de Prusse.

PUBLIC
THE

PIERRE HASSARD
MÉDECIN D'ARMENTIERES AGÉ DE 44 ANS.

Puisque les travaux furent *suspendus*, c'est qu'ils avaient été *commencés*. Ainsi, on le voit, les fortifications de Maubeuge, d'Avesnes et de Landrecies coururent les mêmes risques que le pont d'Iéna, à Paris, et, sans la fermeté et la présence d'esprit du roi Louis XVIII, les places fortes de la première ligne de défense du Nord auraient subi le sort de la ville d'Huningue. Ce détail, qui tient à l'histoire de l'invasion militaire de nos contrées pendant l'année 1815, n'a jamais été bien connu : nous croyons utile de le consigner ici avec les pièces à l'appui.

A. D.

Pierre Hassart, d'Armentières.

Le nord de la France, si renommé pour la fertilité de son sol, n'est pas moins fécond en hommes qui ont acquis de la célébrité dans les lettres, les sciences, les arts et les armes. Il n'est si mince bourgade de cette productive contrée qui ne puisse citer ses illustrations en plus d'un genre : nous allons encore en donner un exemple :

Pierre Hassart vit le jour vers l'an 1500, dans la petite ville d'Armentières, en Flandre ; mais soit qu'il ait passé son enfance et l'âge des études à Lille, soit qu'il dédaignât d'appartenir à une localité très restreinte, il commença par se dire lillois ; plus tard, devenu célèbre par lui-même, il ne s'annonça plus que comme sorti de la ville d'Armentières. Il le dit, en propres termes, dans les préliminaires de sa traduction de Paracelse qu'il dédia à Lamoral, comte d'Egmont, seigneur d'Armentières, auquel il adresse cette allocution dans son épître dédicatoire : « Encore une autre raison m'a induict et meu à ce faire (dédier son livre), c'est afin que devant tous je déclare et confesse vostre Excellence estre mon prince naturel comme celuy *qui suis nais et esté nourri* à Armentières, un lieu lequel entre toutes voz terres, pour vostre bonne fame (*fama*, renommée), est lieu renommé par tout le monde. »

Hassart se fit connaître avantageusement comme médecin, chirurgien et mathématicien, et sa réputation s'étendit assez loin de son pays natal qu'il quitta de bonne heure, étant mû par l'amour de s'instruire et la curiosité de visiter les contrées étrangères. Il ne manquait ni de prudence, ni de modestie. Aussi avait-il adopté pour devise : *Nec citò, nec temerè*, qui fut aussi celle de Maximilien de Berghes, premier archevêque de Cambrai. Notre docteur d'Armentières soutint assez bien ce dicton, car il ne produisit ses ouvrages que tardivement et après que l'étude et l'expérience eurent nourri son esprit.

Hassart commença par voyager ; c'est le complément essentiel de toute bonne éducation. Il débuta par visiter la France, pays brillant et déjà regardé, sous le règne de François Ier, comme le centre de la civilisation. En 1539, il se mit en chemin pour aller en Russie et en Suède. Il exerça la profession de

chirurgien sur sa route, en Allemagne. Pologne, Livonie, Wandalie (aujourd'hui la Prusse) et autres contrées septentrionales. C'est dans cette tournée scientifique qu'il se lia avec *Jean Scultetus Montanus*, de Strigonie (en Hongrie), médecin fameux, comme lui admirateur de Paracelse. Durant ce voyage, il s'arrêta pendant deux jours en un monastère de Livonie pour y visiter les restes d'une vieille bibliothèque pillée naguères par les hérétiques, et il y trouva deux fragments des œuvres de *Machaon* et de *Podalirius*, appartenant à un vieux moine qui ne s'en voulût jamais défaire quelque prix qu'il en offrît ; Hassart aurait pourtant bien désiré les rapporter, parce qu'ils abondaient dans les principes de Paracelse pour lequel il professait une grande vénération.

C'est ce qui l'induisit à traduire de l'allemand en français son traité de chirurgie et médecine, afin de le vulgariser. Ce fut son principal labeur qu'il fit précéder d'un avertissement au lecteur bénévole, dans lequel il s'élève énergiquement contre les thériaqueurs et médecins aux urines et autres charlatans de son époque, qu'il dépeint d'une manière vive et pittoresque. Le style de Pierre Hassart est clair et net pour le temps et le pays où il vivait ; il n'est dépourvu ni de vivacité ni de figures, ce qui lui donne assez d'intérêt et de mouvement.

Son ouvrage de prédilection est sa traduction de Paracelse qui parut au milieu des troubles religieux des Pays-Bas sous le titre suivant : *La grande, vraye et parfaicte chirurgie du tres doct et tres sçauant prince de philosophie et de médecine Philippe Aureole Théophraste Paracelse, comprinse en deux livres. Nouuellement traduicts en langue françoise, par M. Pierre Hassard, d'Armentières, médecin et chirurgien. Auec annotations marginales, pour plus ample intelligence de l'aucteur. Encores y auons adiousté vne table ou indice des matierres contenues audict œuure.* En *Anvers*, par *Guillaume Silvius*, imprimeur du Roy. M. D. LXVII. avec privilége pour VI ans, in-8° de 8 f^os liminaires, 233 feuillets chiffrés et 4 non chiffrés (1). Cette traduction, comme nous l'avons dit, est dédiée à l'illustre comte d'Egmont, à qui Hassart, en terminant sa dédicace, souhaite en ces termes toutes sortes de bonheurs : « Je prie Dieu nostre Seigneur tout-puissant main- » tenir Vostre Excellence *en bonne et longue prospérité*, et vous » donner accomplissement de tous voz bons et salutaires désirs. » Ceci était daté de 1566, l'année suivante le comte d'Egmont était prisonnier du duc d'Albe, le 5 juin 1568 il était condamné à mort et exécuté immédiatement !

Les autres productions du médecin Hassart, les seules que Foppens ait mentionnées dans un article de quelques lignes, sont au nombre de quatre :

1° *Curatio morbi gallici. Lovanii*, 1584, in-8°. — On le re-

---

(1) La *Grande chirurgie de Paracelse* fut aussi traduite en français sur la version latine de Josquin d'Alhem, par *Claude Dariot*, de Beaune. Cette traduction eut trois éditions : *Lyon*, 1593, in-4° ; — ibid. 1603, in-4°. — *Montbéliart*, 1608, in-8°.

trouve aussi dans l'appendice du tome premier de l'ouvrage du docteur *Vénette* sur la maladie que les Italiens appellent le *mal français*, et les Français le *mal de Naples*. — 2° *Clypeus astrologicus, contrà flagellum astrologorum francisci Rapardi. Lovanii.* — 3° *De cometâ anni* 1556.— 4° *Commentarium in præcepta bonæ valetudinis tuendæ ab Eobano Hesso carmine elegiaco conscriptæ. Francofurti*, typis *Egenolphi*, 1568, in-8°.

Hassart vivait et exerçait à Bruxelles, la patrie de Vésale, où il acquit assez de réputation pour avoir mérité que l'on nous conservât ses traits. Son portrait, que nous reproduisons aujourd'hui, a été gravé sur bois lorsqu'il était âgé de 44 ans. On ne connaît pas au juste l'époque de sa mort; il existait encore dans les Pays-Bas vers 1580. A. D.

Decroix.

Decroix (J. J. M.), né à Lille un peu avant le milieu du dernier siècle, et mort, dans la même ville, presqu'octogénaire, le 28 juin 1826, possédait, avant la Révolution, le titre de Secrétaire du Roi et de Trésorier de France.

Lié, à Lille, avec la famille Panckoucke, qui résumait alors dans son sein tout le mouvement littéraire de la capitale de la Flandre Française, Decroix fut facilement entraîné à s'occuper de la littérature et des arts. Jeune encore et terminant ses études à Paris, il fit, comme tout bon disciple d'Apollon, sa tragédie en cinq actes et en vers. Il eut pour collaborateur dans cette œuvre, son ami, Vieillard de Boismartin, de même âge que lui, qui fut depuis avocat au parlement de Rouen et maire de Saint-Lô. Cette tragédie, intitulée *Almanzor*, fut représentée à Rouen en 1771 et imprimée à Caen sous le seul nom de *Vieillard*.

Le premier ouvrage que Decroix fit seul fut composé en 1775 et imprimé l'année suivante; il est intitulé: *L'Ami des Arts, ou Justification de plusieurs grands hommes.* « Summa petit livor, perflant altissima venti. — Ovid. » — A *Amsterdam*, (Lille) et se trouve à Paris chez les Marchands de Nouveautés. 1776, in-12 de XI, 2 f^os d'errata, et 233 pages. C'est, à proprement parler, une longue et chaude apologie de Voltaire, qui, à cette époque, avait pour partisans enthousiastes toute la jeunesse française s'occupant de littérature et de philosophie. Decroix s'attache à venger Arouet des critiques de Clément qu'il réfute aussi à-propos de Delille et de Saint-Lambert; mais l'*Ami des Arts* traite assez mal *Jean-Jacques*, autre philosophe qui n'a pas ses sympathies.

Cet entraînement du jeune lillois pour Voltaire et sa liaison avec Panckoucke, son compatriote, leur firent concevoir à tous deux le projet de publier ensemble une édition des *Œuvres complètes de Voltaire;* mais, par suite de diverses circonstances, ce fut Beaumarchais qui se trouva chargé de cette œuvre colossale. Doué d'un esprit hardi et entreprenant, il acheta en Angleterre les

caractères de Baskerville, et fonda, au-delà du Rhin, une imprimerie d'où sortirent les éditions de Voltaire, en 70 vol. in-8° et 92 vol. in-12, connues sous le nom de *Kehl*. La *Société littéraire typographique*, dirigée par l'auteur de Figaro, perdit près d'un million dans cette vaste entreprise qui n'obtint pas la réussite qu'on espérait. Cependant, Decroix n'en fut pas moins chargé des soins littéraires à donner à l'édition du patriarche de Ferney. On lui envoyait les épreuves de Kehl à Lille pour être corrigées; il ajusta à leur place les notes de Condorcet qui sont désignées par des chiffres arabes et il mit en ordre l'immense correspondance de Voltaire, ordre qui a été presqu'aveuglement adopté par les nombreux éditeurs de l'écrivain-philosophe qui se succédèrent sous la Restauration.

Decroix aimait à garder l'anonyme dans toutes ses publications: c'est ainsi qu'il supprima encore son nom, quoiqu'il fut accolé à un célèbre et honorable critique, dans le titre de l'ouvrage suivant: *Commentaire sur le théâtre de Voltaire, par De La Harpe, imprimé d'après le manuscrit autographe de ce célèbre critique;* recueilli et publié par *** (Decroix) *Paris, Maradan*, 1814, in-8°. — Decroix possédait de nombreux documents sur la vie et les ouvrages de Voltaire; il donna à quelques-uns de ses éditeurs plusieurs pièces inédites qu'on n'avait pas admises dans les éditions de Kehl; enfin, il fut très-utile, par ses soins et ses communications a MM. *Longchamp* et *Wagnière*, auteurs des *Mémoires sur Voltaire et sur ses ouvrages*, Paris, 1826, 2 vol. in-8°.

Sous la Restauration, Decroix fit paraître: *L'heureux Retour de Louis XVIII*, traduction française d'un poème latin de M. Jannet. 1814, in-8°. Il composa encore: *Stances irrégulières sur le spectacle de Lille, ou Etrennes à M. Branchu*, directeur de ce spectacle, et aux divers acteurs qui le composent, dans l'année théâtrale de 1819 à 1820. *Lille*, 1819, in-8°.

Decroix a travaillé jusqu'à la fin de sa vie: il a fourni des articles à plusieurs journaux et revues littéraires, et il a travaillé à l'*Encyclopédie* d'Yverdon et à la *Biographie universelle*, dans laquelle il a fait insérer plusieurs notices sur des personnages du nord de la France.

On a trop souvent confondu *J.-J.-M. Decroix*, l'admirateur de Voltaire, avec *L.-J. Decroix*, pharmacien et chimiste, mort plus que nonagénaire, à Lille, où il demeurait vers 1815, et qui a publié plusieurs ouvrages de chimie de 1768 à 1772, notamment avec la collaboration de *Boudin*, autre pharmacien lillois, les *Analyses de l'eau d'une fontaine minérale située à Saint-Pol en Artois*. Lille, 1788, in-8°.

Decroix a un court article dans la *Biographie universelle* dont il fut collaborateur, et une note laudative, qu'il eut le plaisir de lire de son vivant, à la fin de *Nerelle, ou l'Origine de Lille*, roman pastoral, par M. *Polard*. Lille, Leleux, 1810, pet. in-12. A. D.

Armure de Louis XIV.

Les monuments historiques qui se rattachent aux provinces des Pays-Bas se retrouvent presque partout. On vient d'ouvrir

dans les salles du Louvre adossées à la belle colonnade de Perrault, le *Musée des Souverains*, renfermant les reliques des Rois et Empereurs de France depuis Chilpéric, Dagobert et Charlemagne, jusqu'à Napoléon, Louis XVIII, Charles X et Louis-Philippe. Au milieu de la salle d'entrée, celle dite de *Louis XIII*, on a placé une armoire contenant plusieurs armures royales. On remarque, de gauche à droite, celle de Louis XIV qui résume par ses magnifiques ciselures toute l'histoire de la brillante campagne faite en Flandre, en 1667 par le grand Roi, pour soutenir les droits de la Reine sur les provinces des Pays-Bas.

Cette belle armure fut fabriquée à Brescia, lieu renommé pour ce genre de travail, par le célèbre Garbagnani, en 1668, aux dépens de la ville de Venise qui en fit présent à Louis XIV. Comme la campagne de 1667 en Flandre avait fait beaucoup de bruit en Europe, les Vénitiens voulurent en faire représenter tous les triomphes sur le cadeau qu'ils devaient offrir au Roi. Cette idée courtisanesque eut un plein succès et fut exécutée avec une habileté peu commune. Tous les ornements sont gravés au burin sur le plus fin acier. La prise de la ville de Lille est figurée dans un grand médaillon au milieu de la cuirasse. Sur six autres médaillons entourant le premier, sont gravées les places de Douai, Audenarde, Alost, Courtrai, Ath et Binch, enlevées par les troupes du Roi dans la même campagne. Sur la face postérieure de ladite armure sont d'autres médaillons où l'artiste a gravé de nouvelles villes conquises aussi par le Roi en 1667. On y distingue Charleroi où Louis XIV s'amusa trois semaines à réparer des fortifications, ce qui sauva Bruxelles ; les derniers médaillons paraissent représenter Tournai, Bergues, Furnes et Menin, toutes places qui se soumirent aux armes françaises presqu'en même temps.

Sur le devant du casque magnifiquement damasquiné brille l'emblème favori du Roi, un soleil entouré de rayons, avec la devise qu'il avait adoptée : *Nec pluribus impar*.

Cette splendide armure qui fut quelquefois portée par le monarque à qui on l'avait consacrée, fut longtemps conservée au garde-meuble de la couronne ; on la sauva des pillages de la première révolution ; elle entra ensuite au musée d'artillerie où elle fut décrite dans la *Notice sur les collections dont se compose le musée d'artillerie* ; elle est enfin classée aujourd'hui dans le *Musée des souverains*, dont elle n'est pas un des moindres ornements.

A. D.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

271. — INVENTAIRES DES ARCHIVES de la Belgique. publiés par ordre du gouvernement, sous la direction de M. *Gachard*, archiviste général du royaume. — INVENTAIRES DES CARTES ET PLANS, manuscrits et gravés, qui sont conservés aux archives générales du royaume. *Bruxelles, M. Hayez*, 1848, in-folio de VII et 413 pages.

On a fait en Belgique, depuis quelques années, des travaux immenses et bien entendus dans la classification et l'analyse des archives du royaume; c'est à M. *Gachard*, archiviste-général, qu'il faut en rapporter le mérite. Sous son habile direction, non-seulement le vaste dépôt des chartes générales de Belgique a pris un nouvel aspect, mais une impulsion intelligente et une noble émulation ont agi sur les archivistes des provinces ou des cités du royaume, et des travaux utiles ont été entrepris et exécutés partout.

Mais il ne suffisait pas que tous les documents fussent classés méthodiquement, que les pièces de même nature fussent réunies chronologiquement et reliées avec des titres indiquant la matière et la date des pièces contenues dans chaque volume, ainsi que cela est fait en ce moment pour la plupart des documents des archives générales; il fallait encore que le public lettré ou non fût mis à même de savoir ce que contenait ce dépôt afin de consulter, au besoin, les parties qui pouvaient l'intéresser. Pour arriver à ce but, un arrêté du Roi Léopold du 17 juillet 1834 ordonna qu'on dressât les inventaires des différentes collections de titres dont sont formées les archives du royaume. Dès 1837 et 1845, les deux premiers volumes de l'*Inventaire des Archives des Chambres des Comptes* paraissaient. En 1848, les *Inventaires des cartes et plans* virent le jour. Si les premiers volumes s'adressaient plus directement aux érudits, celui de 1848 devint le plus utile aux administrations et aux intérêts privés des familles. On aura une idée de son importance lorsqu'on saura qu'on y trouve 2,185 articles sur les cartes et plans manuscrits, et 499 sur ceux gravés. Cette collection était toute à créer : les éléments s'en trouvaient épars dans les différentes salles et dans les liasses de papiers de divers genres. M. Gachard a réuni ces parcelles isolées qui ont obtenu une grande

valeur par leur cohésion. Il n'est si petite localité de la Belgique, si minimes intérêts publics et privés, sur lesquels il ne soit possible de puiser quelque renseignement dans cette curieuse collection. Des plans très intéressants au point de vue historique se trouvent cités dans cette division importante; on y voit même certaines pièces gravées qu'on chercherait aujourd'hui vainement ailleurs. Nous citerons entre beaucoup de pièces curieuses et rares : 1° Quatre *Vues* différentes du *Château de Bel-Œil*; 2° *Nostre-Dame de Salut honorée à Hornu-lez-Saint-Guislain*; 3° l'ancienne *Cour* ou *Palais d'Anvers*, tel qu'il fut jusqu'en 1564, gravé sur bois; 4° l'*Hostel Rubens*, en 1674; 5° *Plan de Mariemont*, gravé par *F. de Roy*; le parc et le même château par *A. Cardon*; carte générale des chasses de *Mariemont*, par le même; 6° *Publication de la paix*, à Anvers, le 5 juin 1648, gravée par Hollar; 7° gravure de la bêche d'argent ciselée destinée à Maximilien de Bavière, en 1699, pour enlever la première pelletée de terre à l'ouverture des travaux du canal de Charleroi à Bruxelles. (Ce canal ne se fit guères qu'un siècle et demi plus tard.) Disons, en terminant, que ces inventaires de plans et cartes sont les premiers qui aient été publiés en ce genre sur le continent. A. D.

272. — Inventaire analytique et chronologique des archives des chambres du clergé, de la noblesse et du tiers-état du Hainaut; accompagné de notes et d'éclaircissements. Publié par ordre du gouvernement et du conseil provincial, par *A. Lacroix*, archiviste de l'Etat et de la ville, à Mons, membre de la commission provinciale de statistique et de plusieurs sociétés savantes de Belgique et de l'étranger. *Mons*, typ. d'*Emm. Hoyois*. M. DCCC. L. II. In-4° de XIV et 363 pages, avec sceaux gravés sur bois.

Celui qui aurait vu les archives du Hainaut il y a vingt ans et qui les visiterait aujourd'hui ne reconnaîtrait plus ce dépôt. En 1833, il était à l'hôtel-de-ville et il en fut translaté dans les bâtiments qu'il occupe actuellement à la bibliothèque communale; ce déplacement fut fait précipitamment et sans les soins exigés en pareil cas, ce qui mit un grand désordre parmi les matériaux qui composent cette précieuse et antique collection. M. A. Lacroix, archiviste depuis le 30 avril 1837, parvint, à force de méthode, d'ordre et de travail, à changer totalement cet état de choses; bien plus, sous son administration, les documents ont augmenté de valeur et de nombre : des cadeaux ont été faits, des réunions d'archives disséminées dans les greffes, les régences, les fabriques d'église et notamment dans celle de Saint-Wandru, ont eu lieu au centre général, et le dépôt des archives du Hainaut qui a même été augmenté, depuis 1851, des papiers des commanderies de l'ordre de Malte, du Piéton, de Vaillanpont et de Castre, est en ce moment une des plus précieuses collections de documents anciens qui existent en Belgique.

Après l'ordre établi dans ces innombrables liasses et cartons, il ne

restait plus, pour l'utilité du public, que d'en dresser des inventaires : c'est ce que vient de fort bien commencer M. A. Lacroix en débutant par les archives des chambres du clergé, de la noblesse et du tiers-état du Hainaut. Cet inventaire est largement analytique, souvent même des pièces entières sont reproduites lorsque l'intérêt l'exige et que leur brièveté le permet. Tout est rangé, dans chaque catégorie, dans l'ordre chronologique pur. Des préliminaires expliquent, en tête de chaque grande division, les conditions d'existence des trois ordres du Hainaut ; de nombreuses notules éclaircissent les termes douteux et obscurs, et enfin une excellente table analytique des matières, des noms de personnes, de familles, de terres et de lieux, complète l'utilité incontestable de ce consciencieux travail. Il contient une si grande variété de détails intéressants tirés de pièces officielles et irrécusables, que nous posons en fait qu'il sera impossible dorénavant de s'occuper de l'histoire du Hainaut, surtout en ce qui concerne son clergé et sa noblesse, deux ordres si riches et si illustres en cette province, sans consulter le curieux inventaire que vient de mettre au jour le laborieux M. Lacroix : il a bien mérité des amis des recherches historiques locales et des autorités administratives qui lui ont confié une mission qu'il remplit si dignement. A. D.

273. — Histoire de Mardick et de la Flandre maritime, par *Raymond de Bertrand. Dunkerque*, impr. de *C. Drouillard*, 1852. Un volume grand in-8° de VI et 447 pages avec 6 planches lithographiées.

Mardick, cité romaine et commune importante du moyen-âge, n'est plus qu'un village de matelots et de pêcheurs. M. de Bertrand a écrit l'histoire de cette grande infortune, non-seulement avec de la science exacte, mais encore avec un cœur compatissant ; les faits y sont relevés par de hautes pensées. Comme l'indique le titre, c'est l'histoire d'une ville, mais complétée par celles d'une province ; c'est l'histoire d'une cité maritime agrandie par celle de son littoral. L'ouvrage se divise en plusieurs époques : dans la première, temps antérieurs à l'invasion romaine ; dans la seconde, occupation des Romains ; dans la troisième, temps antérieurs à la fin du XIIe siècle ; dans la quatrième, constitution de Mardick en ville libre ou commune ; dans la cinquième, anéantissement de l'échevinage au XVIIIe siècle ; dans la sixième, histoire et description du village et du hameau d'aujourd'hui. Charlemagne, Charles-Quint, Louis XIV, Pierre-le-Grand, Napoléon Ier se sont arrêtés à Mardick ; Philippe d'Alsace, Jeanne et Marguerite de Constantinople, Philippe-le-Bel, Robert de Béthune, Philippe-le-Hardi, Philippe-le-Bon en ont été les bienfaiteurs ; les Danois avec Hastings, les Anglais avec Henri Spenser, les Français avec le maréchal de Termes l'ont ravagé. Mais, comme le dit poétiquement son grave et religieux historien : « Au haut du ciel, nous verrons une main divine guider sur » cette terre les apôtres Saint-Victrice, Saint-Eloi, Saint-Winoc, etc., » catéchisant et moralisant les populations de Mardick. » Eloquent et savant travail qui doit servir de guide et de modèle à quiconque voudra écrire l'histoire d'un village ou d'une ville de la Flandre mari-

time. Les planches, qui complètent et éclairent le texte, offrent la carte d'une partie de la Flandre maritime au IXe siècle, le plan des forts de Mardick en 1622, le plan du Mardick actuel, le sceau des échevins au XIIe siècle, le sceau de l'échevinage du XVIe siècle, deux médailles frappées à l'occasion de la prise du fort de Mardick par les Français en 1646 et 1657. DIDRON aîné.

274. — ANNALES de l'imprimerie elsevirienne, ou histoire de la famille des Elsevier et de ses éditions, par *Charles Pieters*, membre de la Société des bibliophiles de Belgique et de celle des bibliophiles flamands. *Gand, Annoot-Braeckman*, 1851-1853, grand in-8° de lvj et 420 pages.

M. Charles Pieters, de Gand, publie sur les Elsevier et sur les ouvrages sortis des presses de ces intelligents et célèbres imprimeurs un ouvrage qui doit intéresser au plus haut point le public bibliophile. A deux livraisons parues vient aujourd'hui s'ajouter une troisième et dernière, qui n'était pas celle dont la rédaction offrait le moins de difficultés, puisque, devant contenir les ouvrages qu'on annexe aux éditions elsevirienne, l'auteur avait à faire un choix que nul collecteur ne pût récuser. Une limite au-delà de laquelle les investigations devaient s'arrêter se trouvait naturellement tracée par la mort de Daniel Elsevier : c'est celle où s'est arrêté M. Pieters. Il est vrai qu'après 1681, des libraires belges et hollandais publièrent quelques volumes dignes d'être ajoutés à la collection elsevirienne, et parmi ceux-ci l'on pourrait citer le charmant Marot que fit paraître, en 1700, Moëtjens, qui plus d'une fois, soit dit en passant, a mis son nom à des productions typographiques dont l'origine n'a pas échappé aux bibliophiles de nos jours ; mais en ne s'astreignant pas à une règle inflexible, la bibliographie des ouvrages qu'on peut annexer à ceux qu'ont imprimés les Elsevier eût pu, de proche en proche, s'étendre jusqu'à nous : car plus d'un amateur, depuis la fin du 17e siècle, a pris à tâche, dans des essais dont le public a pu juger le mérite, de prendre pour modèles ces charmants petits volumes que Balzac et Ménage savaient si bien apprécier. Les recherches incessantes qu'à faites M. Pieters depuis que la deuxième livraison de son ouvrage a paru, l'ont mis à même d'indiquer à la fin de cette troisième quelques nouvelles rectifications. Nous devons remercier de ce soin scrupuleux le savant bibliographe, qui semble avoir voulu s'appliquer cette devise de Jules-César : *Nil actum reputans si quid superesset agendum.*

275. — ANTIPHONAIRE DE ST.-GRÉGOIRE, *fac-simile du manuscrit de Saint-Gall (copie authentique de l'autographe, écrite vers l'an 790), accompagné 1° d'une notice historique ; 2° d'une dissertation donnant la clef du chant grégorien : 3° de divers monuments,*

tableaux neumatiques inédits, etc., par le R. P. Lambillotte, de la Compagnie de Jésus. Paris, veuve Poussielgue-Rusand, 1851.

On n'accusera pas les *Archives du Nord de la France et du Midi de la Belgique* de sortir de leurs limites en consacrant une page pour rendre compte de cet important travail, puisqu'il a été composé au collége de Brugelettes. D'ailleurs le savant et pieux auteur est venu souvent à Valenciennes visiter les manuscrits de la bibliothèque communale ; il a surtout tiré parti du manuscrit du célèbre Hucbald, moine de St.-Amand, qui y mourut vers 930, et qui, soit dit en passant, fut le premier à faire remarquer qu'en ajoutant des lettres aux neumes (1), on lèverait toute incertitude sur leur valeur tonale.

Il nous faudrait beaucoup d'espace pour faire comprendre à nos lecteurs toute l'importance de l'admirable et savant ouvrage du R. P. Lambillotte. Obligé de nous resserrer dans un cadre étroit, nous n'en dirons que ce qu'il faut pour inspirer le désir de se le procurer.

Nous signalons d'abord la *Notice historique* qui ouvre l'ouvrage ; l'auteur y démontre l'irréfragable authenticité du manuscrit de Saint-Galle, copie de l'autographe de Saint-Grégoire, envoyée à Charlemagne par le Pape Adrien I, l'an 790, manuscrit unique dans le monde (2). Pour prouver sa thèse, le R. P. Lambillotte nous montre, dans des pages pleines d'intérêt et d'érudition, que saint Grégoire-le-Grand se donna la peine de noter lui-même un *antiphonaire*, qui fut longtemps conservé à Rome. Différentes copies authentiques en furent tirées ; mais une seule a traversé les siècles, et elle se trouve dans la célèbre abbaye de Saint-Gall, en Suisse.

L'auteur raconte alors comment le chantre Romanus apporta de Rome à Saint-Gall le manuscrit publié aujourd'hui, et comment il fut contraint de se fixer dans cette abbaye. Puis le R. P. Lambillotte nous dit quelles précautions prit le chantre Romanus pour que son manuscrit fût conservé à Saint-Gall sans altération. Après cela, viennent les preuves que le manuscrit de Saint-Gall est le manuscrit même apporté par le chantre Romanus. Ensuite, l'auteur réfute victorieusement quelques objections qu'une critique tracassière et vaine a lancées contre l'authenticité du manuscrit de Saint-Gall. Enfin, la notice se termine par le curieux récit de la manière dont l'auteur est parvenu à tirer un *fac-simile* de l'antique et précieux manuscrit.

La *Dissertation sur la clef des mélodies grégoriennes dans les antiques systèmes de notation*, est la partie la plus utile du travail du R.

---

(1) On sait qu'on appelle *neumes, neumaties*, l'espèce de notation en usage avant Gui d'Arezzo. Elle consistait en des signes très menus, fort variés, souvent bizarres, que l'on écrivait sans lignes, ce qui amenait nécessairement de l'incertitude sur leur valeur.

(2) Voyez Pertz. *Monum. Germ.* tome II, p. 101. — Les *Bollandistes*, tome 1er d'avril, page 582. — Goldast, *Script. rer. Germ.*, t. I p. 60. — Ekkehard. *IV casus Sancti Galli*, c. 3. — Mabillon, *Ann. Ben.* t. II, page 185, etc.

P. Lambillotte. Nous n'avons point, hélas ! le droit de nous prononcer sur cette question. Mais des hommes compétents nous ont assuré que le savant auteur a complètement atteint son but, celui de faire comprendre la forme et la valeur des signes musicaux employés dans les anciens manuscrits. N'est-ce pas là un service immense rendu à la science musicale? Service opportun, puisque nous voyons aujourd'hui que, parallèlement au zèle déployé pour reprendre les paroles de la liturgie romaine, il se développe une activité non moins remarquable pour retrouver le véritable chant grégorien, chant dont le grand pape Benoît XIV a dit : *Il est tout à la fois le plus beau et le plus religieux de tous.*

On y lira avec plaisir le détail des moyens ingénieux et des pénibles confrontations que l'auteur dut employer sur les *manuscrits neumés sans lignes*, et sur les *manuscrits neumés sur lignes ou guidoniens*, pour parvenir à déduire la valeur *absolue* et la valeur *relative* de tous les neumes. « Telle est, dit-il, la marche que nous avons suivie. Elle est » longue et fastidieuse, nous l'avouons. Mais est-ce trop de quelques » années consacrées à de pénibles labeurs, quant il s'agit de rétablir » l'unité dans une des plus belles parties de la liturgie romaine ! » Non sans doute, et nous nous réjouissons de voir que la persévérance n'a point fait défaut au savant Jésuite.

Nous recommandons aussi à nos lecteurs le chapitre qui contient « l'examen critique des tentatives de restauration grégorienne faites » dans une voie différente de celle que l'auteur a suivie. »

Que dire maintenant des 155 pages de *fac-simile* sur papier de Chine, accompagnées de figures, qui forment à proprement parler le corps de l'ouvrage ? Nous n'avons qu'à répéter ce que disait naguère M. Vincent, membre de l'Institut, à propos des mêmes pages : *Voyez et admirez !*

Enfin l'ouvrage est terminé par un recueil de pièces justificatives, de *divers monuments, tableaux neumatiques inédits*, en notation des différentes époques, depuis le huitième siècle jusqu'à nos jours. Et dans un dernier appendice lithographié, l'auteur donne un spécimen du célèbre manuscrit de Montpellier, écrit au Xe siècle. « Au moyen de ce » spécimen, les connaisseurs pourront constater par eux-mêmes que » le manuscrit de Montpellier s'écarte souvent de la phrase grégorienne » en ce qui concerne les *valeurs neumatiques*, les *valeurs temporaires* » et les différents *mouvements de la mélodie.* »

En finissant ce court résumé, de l'admirable et précieux ouvrage du savant Jésuite, nous aimons à redire avec lui : « Puisse la dif» fusion de notre Antiphonaire contribuer efficacement à rétablir dans » le monde *l'unité liturgique*, » unité si ardemment désirée par tous les cœurs franchement catholiques ! (1).

L'abbé Bultrau.

---

(1) Le travail du R. P. Lambillotte a été fort admiré à Rome ; et il a valu à son auteur l'honneur d'être appelé dans la ville éternelle par le souverain pontife Pie IX, qui a conçu le projet de rétablir l'unité dans le chant ecclésiastique : sa souveraine puissance peut seule amener cette désirable unité.

276. — Mémoire *sur la nouvelle édition du Graduel et de l'Antiphonaire romains, publiée par ordre de Nos Seigneurs les Archevêques de Rheims et de Cambrai*. Paris, Lecoffre. 1852.

Le compte-rendu de ce Mémoire fait naturellement suite à celui du remarquable ouvrage du R. P. Lambillotte; puisque le Mémoire est quelque peu fait pour répondre indirectement au travail du savant Jésuite.

Il porte la signature de tous les membres de la Commission nommée par le cardinal Giraud et par S. E le cardinal Gousset, et chargée d'éditer les nouveaux livres de chant ecclésiastique. Parmi ces membres, on trouve trois savants ecclésiastiques de notre pays, M. Simon, curé-doyen de Notre-Dame à Tourcoing; M. Crombé, missionnaire apostolique à Cambrai, et M. Dupont, curé de Fenain.

La nouvelle édition du *Graduel* et de l'*Antiphonaire* romains, qui vient de paraître sous les auspices de NN. SS. les archevêques de Rheims et de Cambrai, a soulevé beaucoup de questions. « On nous » a demandé, dit le Mémoire, des éclaircissements, des preuves, des » développements, que la brièveté d'une préface ne nous avait pas » permis de placer en tête du *Graduel* On nous a fait quelques objec- » tions. Pour répondre à ces objections et satisfaire aux justes exi- » gences d'un grand nombre de personnes, la Commission a cru » devoir rappeler, dans un Mémoire, pourquoi et à quelle occasion » elle a été instituée, et exposer en détail la marche qu'elle a sui- » vie. » Tel est donc le but du Mémoire.

L'élégant et habile secrétaire de la Commission l'a atteint, ce but, en grande partie. Les paragraphes. où il traite de l'unité des manuscrits et des principaux caractères du chant grégorien, ainsi que celui qui parle de la décadence et de ses principales causes, seront lus avec plaisir et profit par tous ceux qui s'occupent de l'ancien chant ecclésiastique. Maintenant nous sera-il permis d'ajouter que le Mémoire ne nous a point paru suffisamment justifier le manuscrit de Montpellier des graves reproches qui lui sont faits ? Et comme ce manuscrit a servi de base au travail de la Commission, nous demeurons convaincu que les nouveaux livres de chant édités par elle, ne nous offrent pas encore le véritable chant grégorien. La lecture attentive et impartiale du Mémoire n'a fait que confirmer notre conviction. Un peu moins de précipitation peut-être nous aurait donné une restauration plus heureuse, plus complète du chant de l'Eglise, et dès lors tous les amis des mélodies grégoriennes auraient salué cette restauration avec joie et bonheur.

C'est tout ce que nous osons dire du Mémoire, vu notre entière ignorance pour tout ce qui regarde la musique. Encore ne sommes-nous ici que l'écho des hommes les plus compétents que nous avons consultés.

Le Mémoire se termine par le même vœu qu'exprime le R. P. Lambillotte : « Puisse bientôt paraître ce jour fortuné où l'uniformité » de chant répondant dans l'Eglise catholique tout entière à l'unité des » paroles liturgiques, le peuple chrétien retrouvera l'unité du langage » perdue à Babel, et n'aura plus qu'une voix pour chanter les mêmes » louanges au même Dieu éternel !

L'abbé Bulteau.

277. — Bulletin de la Société scientifique et littéraire de Limbourg, tome 1er. — 2e fascicule. *Tongres*, veuve *P.-J. Collée*, novembre 1852, in-8°. pages 65-128. fig.

La Société scientifique et littéraire du Limbourg montre de l'activité et prend de l'extension : nous le voyons par le rapport fait en séance le 9 août 1852, par M. *A. Perreau*, conservateur. Le cahier que nous annonçons contient en outre un article intéressant sur *Les Chambres de rhétorique dans le Limbourg*. C'est une première pierre du monument littéraire que l'Académie royale de Bruxelles voulait fonder en mettant au concours, pour 1854, l'histoire des diverses Chambres de rhétorique de la Belgique. M. *Ch. Piot*, connu par de savantes recherches, donne ensuite une courte notice sur *Jean-Auguste-Druon Cardinaël*, peintre de Tournai, qui introduisit en Belgique, vers 1765, l'art de rentoiler les tableaux. Mandé par *Dom Cassiodore de Monchaux*, grand-prieur de l'abbaye de Saint-Amand, il transporta sur une toile nouvelle le *Martyre de Saint Etienne*, par Rubens, aujourd'hui au musée de Valenciennes, et qui fut rentoilé de nouveau, en 1858, par M. *Jacquinot*, de Paris, et restauré par M. *Adolphe Roehn*. Le prince Charles de Lorraine, en sa qualité d'amateur zélé des beaux-arts, protégea *Cardinaël*, fort peu aidé du magistrat tournaisien. — Le 2e fascicule du *Bulletin* de la Société du Limbourg comprend encore les *Chatelains de Colmont*, et *Jean de Weert*, deux notices par M. *A. Perreau*, que nous serions coupable de passer sous silence. A. D.

278. — Fables et poésies diverses, dédiées à Béranger, par *A. Obert*. Boulogne, impr. de H. Delahodde, 1851, in-8° de 8 fos et 180 pp.

Il y a des fables (46), des contes, des nouvelles et même une charade. On y lit deux lettres de Béranger qui a supporté le martyre, ici-bas, de correspondre avec tous ceux qui, depuis trente ans, ont aligné quelques couplets. Cela lui sera compté comme un purgatoire suffisant fait sur cette terre. Parmi les *pièces diverses* qui suivent les *fables* de M. *Obert*, on trouve un poëme intitulé *Moïse* ; ici on est prié de ne pas confondre ! il ne s'agit pas du célèbre législateur du peuple hébreu, ce sujet est trop rebattu ; il est question d'un enfant des environs de Montargis (ville célèbre par son chien), tombé dans la petite rivière de Loing, qui, ayant été sauvé des eaux, a ce point de ressemblance avec Moïse. Ce rapprochement, nous sommes désolé de le dire, est ce qu'il y a de plus piquant dans ce recueil. A. D.

279. — Essais dramatiques, par A. L. F. *Mouron-Dessin*, membre fondateur de la Société d'agriculture, de commerce, sciences et arts de Calais. *Calais*, *Leleux*, 1851, in-8°.

M. Mouron est le fils d'un ancien maire de Calais qui a laissé une

grande réputation d'excentricité qu'on a quelquefois attribué au voisinage très rapproché des îles britanniques. L'auteur des *Essais dramatiques*, lui, a suivi, au contraire, la voie battue des études classiques, et ses compositions sont toutes frappées au coin de la plus saine raison. Le volume que nous annonçons est composé de trois comédies et de deux vaudevilles terminés par plusieurs morceaux détachés. La première comédie, en trois actes et en vers, a pour titre : *La visite au Château* ; elle est imitée du *Philosophe célibataire*, pièce italienne d'*Albert Nota*. La seconde est intitulée : *Un voyage à Paris*. *Valentin Frock*, comédie en 5 actes et en vers est la troisième, elle est imitée d'un conte allemand écrit par *Henri Zschokke* et traduit par *M*. Loëve-Weimar, sous le titre de *Jonathan Frock*. Les deux petites pièces sont *Les Préventions*, et *Une Folie en répétition*, par allusion à l'opéra d'*Une Folie*, de *Bouilly*, donné le 15 germinal an X. Le volume est complété par quelques poésies, des fables, des romances, il se termine comme beaucoup de choses finissent en France, par des chansons A. D.

280. — Description du château et des jardins de Bel-Œil. *Emm. Hoyois*, imprimeur-libraire éditeur à Mons. 1851, in-12, 32 p.

L'éditeur de cet ouvrage annonce, dans une note de la page 29, que la plupart des détails de cette notice sont tirés d'un article que nous avons publié dans le tome 1er des *Archives du Nord*. Cela est vrai : quelques lignes ajoutées, la matière coupée différemment, tels sont les minimes changements faits par l'éditeur à notre prose. Cela se pratique ainsi quelquefois en Belgique. Nous remercions l'éditeur d'avoir bien voulu avouer la source où il a puisé. Tout le monde n'est pas aussi courtois avec nous. A. D.

281. — Résumé de l'histoire de Charleroy. *Mons*, *Hoyois* (sans date, mais 1851), in-8° de 12 feuillets.

L'*Histoire de Charleroi* est une des questions mises au concours par la Société du Hainaut en 1851 ; le résumé que nous annonçons n'est guère qu'une extension donnée au programme pour aider les concurrents. Les détails qu'on y trouve sont tirés d'une brochure aujourd'hui fort rare, qui a pour titre : *Notice historique sur la ville de Charleroy, par Théodore-Joseph Pruniau, maire de cette ville*. (A *Mons*, de l'impr. de *H.-J. Hoyois*, 1817), 17 pages in-8°. A. D.

282. — De quelques monnaies frappées à Lille sous la domination des comtes de Flandre, notice par *Edouard Vanhende*. *Lille, Ernest Vanackère*, 1852, in-8° de 19 pp. fig.

M. E. Vanhende a pris pour épigraphe de son opuscule la phrase

d'une charte de fondation de la collégiale de St.-Pierre, qui accorde quatorze *deniers* en *monnaie de Lille* aux prêtres célébrant la messe pour les défunts. Cette charte date de l'an 1066, ce qui constate que Lille avait un atelier monétaire très actif et très connu au XIe siècle. C'est le plus anciennement établi en Flandre. C'était peut-être aussi le plus riche : M. E. Vanhende parle de *trente-huit* variétés de deniers qu'on peut rapporter à la ville de Lille, et il ne désespère pas de voir un jour ce nombre encore augmenté. L'auteur cite une monographie complète des monnaies lilloises comme un travail qui pourrait renfermer des indications ou des discussions de nature à éclairer les amateurs qui veulent être fixés sur les produits monétaires de la Flandre et de l'Artois; et, après avoir parlé de ces *desiderata* de la monographie lilloise, il dit: « Ce n'est pas le désir qui me manquera pour la faire. » Nous espérons bien que M. E. Vanhende succombera à cette louable tentation ; son trop court essai annonce tout ce qu'il pourra entreprendre et finir : il pelote très bien en attendant partie. A. D.

283. — MÉMOIRES de la Société nationale des Sciences, de l'Agriculture et des Arts de Lille. Année 1850. *Lille*, impr. de *L. Danel*. 1851. in-8° de 500 pages avec planches lithographiées.

Outre les matériaux scientifiques qui enrichissent toujours les mémoires de la Société de Lille et qu'il n'entre point dans notre plan d'analyser, nous trouvons dans ce volume plusieurs opuscules dont il a déjà été question dans ce *Bulletin* lors de leur publication à part. Nous signalerons à nos lecteurs comme pièces nouvelles un *Essai de géologie pratique sur la Flandre française*, par M. *Meugy*, présentant des notions exactes sur les *Recherches de houille* dans le département du Nord (page 88), qui sont aujourd'hui à l'ordre du jour et préoccupent vivement plusieurs industriels (1). M. *Moulas*, membre résident, a fourni à ce volume une traduction en vers français d'un fragment du poème des *Saisons*, de Thompson ; il a choisi l'*Eté*, partie qu'on lit avec plaisir même après la version de Saint-Lambert. Ces mémoires sont terminés par un morceau très-spirituellement écrit par M *Pierre Legrand*, sous le titre de *Contrebande littéraire*; il y analyse l'ouvrage de l'érudit *Quérard*, intitulé : *Les supercheries littéraires dévoilées* et signale particulièrement ce qui rattache ces recherches ingénieuses et patientes aux hommes et aux œuvres du département du Nord produites au grand jour à la faveur de pseudonymes.

C'est là qu'on apprend que M. *Davesnes*, ainsi nommé du lieu de sa naissance, auteur de l'*Obligeant maladroit*, de *Julien et Justine*, n'est autre que M. *Dubois*, que la ville d'Avesnes a vu naître ; que l'ana-

---

(1) M. *Meugy* vient d'être décoré de l'ordre de Léopold pour une carte et des travaux géologiques sur la Flandre.

gramme d'*Archet*, patient arrangeur de l'*Anagrammèana* est bien *Hécart*, feu le secrétaire de la Mairie de Valenciennes ; que le fécond et facétieux M. *Simon Blocquel*, auteur, éditeur et imprimeur de Lille, s'est caché sous le voile transparent des noms de *Buqcellos*, *Blismon*, *Milbons*, *Usinci ;* que M. *Saintine*, le charmant auteur de *Picciola*, du *Mutilé* et de *Jonathan le Visionnaire*, est tout simplement M. *Boniface*, de Cambrai, frère du savant grammairien de même nom.

Aux indications de Quérard M Legrand ajoute quelques confidences lilloises. MM. *Bis* et *Hay*, poètes du chef-lieu de la Flandre, ont signé longtemps leurs articles : *Deux jeunes Barbares* ; l'*Hermite de la Deûle* était M. *Leleux père* ; le *Rodeur wallon* de la *Boussole* (défunt journal de Lille) est M. *Brun-Lavaine* ; M. *Bécu* se dissimule sous le nom de *Bernon*, et M. *Sproit*, grave conseiller de préfecture, s'est déguisé en *Petit-neveu du chanoine Montlinot*, pour publier des lettres sur les réformes à introduire dans l'administration des hospices.

Nous-même nous trouvons dans les *Supercheries littéraires* de M. Quérard comment il se fait que des drames fameux, dont nous sommes parfaitement innocent, ont été joués et imprimés sous notre nom depuis tantôt vingt ans : Quand MM. Beu*din*, banquier, et Goub*aux*, chef d'institution à Paris, se complurent à composer et à faire représenter *Trente ans, ou la vie d'un Joueur*, *Richard d'Arlington*, *Louise de Lignerolles*, ils pensèrent que la littérature appliquée aux drames pouvait faire tort au crédit de l'un comme financier, au moral de l'autre comme chargé de l'éducation de la jeunesse ; aussi composèrent-ils un nom fantastique selon eux, formé de six lettres réunissant les trois dernières de chacun de leurs deux noms. Le banquier fournit *din*, l'instituteur prêta la terminaison *aux*, et, en se cotisant ainsi, les deux dramaturges créèrent leur nom de guerre *Dinaux*, sous lequel leurs pièces sont jouées et produites au grand jour. Ajoutez à cela que M. Goubaux a pour prénom *Arthur* qu'il veut bien aventurer dans le public, et l'on saura pourquoi nos nom et prénom sont si souvent collés sur les murailles des théâtres, tandis que nous, indigne, nous nous tenons comme parfaitement incapable de commettre le moindre acte de drame. A. D.

284. — Notice historique et descriptive des archives de la ville de Gand, par M. *Gachard*, archiviste-général du royaume, membre de l'Académie, etc., présentée à la séance de la classe des Lettres, le 5 avril 1852. — Extrait du tome XXVII des *Mémoires de l'Académie royale de Belgique*. (*Bruxelles*, *Hayez*, 1852) in-4° de 161 pages.

Voici encore un bon travail d'analyse et d'inventaire d'archives précédé de l'historique de leurs vicissitudes séculaires. C'est aussi à M. Gachard qu'on le doit. Depuis longtemps ce savant, qui sait allier un ingénieux esprit à un grand fonds d'érudition, a appelé l'attention publique sur les archives des villes principales de la Belgique. Dans ses *Analectes* il a consacré des notices à celles de Namur et de Bouvigne ; dans la *Collection de documents inédits concernant l'histoire*, de 1833 à 1835, il a inséré des renseignements

précieux sur les archives de Tournai, de Bruges, d'Anvers, de Malines et de Louvain; il arrive aujourd'hui devant l'Académie Royale armé d'un curieux travail sur les archives de Gand.

Peu de villes ont réuni des chartes, des priviléges, des correspondances avec les souverains, des documents de toute espèce, aussi intéressants que ceux qui reposaient dans ce qu'on appelait *le secret de la ville* à Gand. Le coffre contenant les papiers de la commune était logé en la tour du beffroi bâti en 1183; treize échevins en avaient la surveillance. Lorsque les doyens des métiers eurent une part dans le gouvernement des affaires de la cité, le *secret de la ville* ne put s'ouvrir qu'à l'aide de trois clefs, l'une aux mains du premier échevin, la seconde à celle du grand doyen des tisserands, la troisième gardée par le grand doyen des métiers. Lors des troubles survenus sous Guy de Dampierre, le Magistrat fit cacher les chartes chez les frères mineurs comme en un asile sacré; en 1400, on les réintégra au secret du beffroi.

Ces faits témoignent assez de l'importance que l'on attacha de tout temps à ce dépôt d'archives d'une des villes considérables de la Belgique dont les fiers habitants tentèrent plus d'une fois de résister à leurs souverains. Les chartes et priviléges de Gand, si bien conservés, reçurent néanmoins un rude échec sous Charles-Quint, ce monarque sur les possessions duquel le soleil ne se couchait jamais, et qui trouva un jour fort mauvais que les citoyens de Gand se missent à le braver. Il s'empara du *secret de la ville* dont il fit retirer maintes pièces par ses baillis et fiscaux. Heureusement les Gantois les récuperèrent plus tard en grande partie, ce qui fait que cette collection est encore une des plus riches du pays. D'après les *Appendices* que M. Gachard a ajoutés à sa *Notice*, nous voyons que les archives gantoises sont surtout riches en pièces originales qui regardent les troubles de 1566 et 1567, époque sur laquelle il y a toujours quelque chose de nouveau à apprendre. Aussi approuvons-nous beaucoup l'auteur d'avoir couronné son œuvre en y insérant en entier bon nombre de lettres de la duchesse de Parme et du malheureux Lamoral comte d'Egmont. A. D.

285. — Œuvres en vers de *Adolphe Mathieu*. Givre et Gelées. *Bruxelles*, impr. d'*Emm. Devroye*, 1852. in-12 de 256 pages. *Bruxelles et Mons*, par le même. *Bruxelles*, 1852, in-8° de 16 p.

M. *Adolphe Mathieu*, de Mons, aujourd'hui bibliothécaire à Bruxelles, a quelquefois des idées singulières à l'endroit des titres à donner à ses poésies, qui, du reste, comme le bon vin, pourraient bien se passer d'enseigne. Jadis il les intitula *Olla podrida* et il n'y avait rien de pourri en elles; aujourd'hui il les baptise *Givre et Gelées* sans qu'on y trouve la moindre glace. Est-ce parcequ'elles ont été composées pendant les longues veillées de l'hiver qu'ainsi on les appelle? Nous ne savons: toujours est-il que ce recueil, qui doit être le quatrième des œuvres poétiques de l'auteur, ne dépare pas la collection; il est digne de ses devanciers. A. D.

286. — L'HOMME au masque de fer, fantaisie dramatique en trois journées et en vers; par *Benoît Quinet*. *Mons*, impr. de *F. Levert*. 1852. in-12 de VIII et 116 pages.

Cette œuvre dramatique est, nous ne disons pas une erreur, mais une œuvre de jeunesse; l'auteur la composa en 1837 et la dédia à M. *A. Marsigny*, professeur de poésie au collége de Mons, son ancien professeur. Il la retoucha en 1840, l'allongea beaucoup, et il la produisit au grand jour en 1852. Nous ne pensons pas que cette composition dramatique puisse supporter l'épreuve de la représentation publique. La forme en est insolite, l'intrigue nulle, l'intérêt minime. C'est plutôt une suite de dialogues moraux qu'un drame quelconque: l'auteur a bien fait de l'intituler *fantaisie*. A. D.

287. — DANTAN chez les contemporains illustres, croquis du dix-neuvième siècle par *Benoît Quinet*. Première partie. *Mons*, impr. de *Masquillier* et *Lamir*. 1852, gr. in-16 de XV et 110 pages. Papier fort.

M. Benoît Quinet a dédié cette première partie à son ami *Antoine Clesse*, le chanteur populaire, et au docteur *Frédéric-Jules Stahl*, de Berlin. Ces relations honorent le poète montois. Ces croquis avaient paru dans divers journaux belges de 1848 à 1851; ils sont dirigés contre les socialistes, les esprits faux, les charlatans et les utopistes de tous les temps et de tous les pays. Le nom de Dantan, placé sur le titre, indique que l'auteur a eu l'intention de peindre dans ses vers, à traits forcés et en caricature, des personnages politiques et littéraires, comme Dantan a *chargé*, dans ses plâtres, des artistes et des auteurs. Béranger, Chateaubriand, Lamartine sont peu ménagés dans ces espèces de discours satyriques; les fauteurs d'anarchie y sont tout-à-fait maltraités. Les idées d'ordre, de religion, de moralité et d'honnêteté y sont défendues avec beaucoup de chaleur et souvent avec talent. A. D.

288. — MÉMOIRES de la Société nationale d'Agriculture, sciences et arts, séant à Douai, centrale du département du Nord. — Deuxième série. — Tome I. 1849-1851. — *Douai, Adam d'Aubers*, 1852, gr. in-8° de 632 pages. Orné de planches lith.

Variété semble être la devise de la Société de Douai. Cette compagnie, placée dans un milieu moins industriel et par conséquent moins positif que Lille, semble plutôt diriger ses travaux vers l'histoire, la linguistique, l'archéologie, la poésie et les beaux-arts que vers les sciences exactes et l'économie politique. Elle paie cependant un beau tribut à l'agriculture, le premier des arts, ainsi qu'on peut le voir par le discours de M. *Minart*, président, et le rapport de M. *Cahier*, se-

crétaire-général de la Société, placés en tête de ce volume. Nous avons parlé des *Remarques sur le patois* de M. le docteur *Escalier*, nous passons donc à l'*Essai sur l'histoire des institutions dans le Nord de la France*, ère celtique, par M. *Tailliar*, morceau capital qui remplit à lui seul 260 pages. Il renferme une réunion de plusieurs dissertations dont une seule ferait déjà l'honneur et la gloire d'un recueil d'académie de province. On distingue les notions topographiques, la distribution du territoire, les institutions politiques, celles religieuses, et celles civiles. Nous avons pris un grand plaisir à la dissertation particulière sur les pierres et monuments druidiques de notre contrée, traitée avec la supériorité et l'érudition que M. Tailliar sait apporter dans les matières soumises à ses investigations. Le volume est terminé par des notices nécrologiques, des fables de M. *Derbigny*, dont nous attendons sous peu le recueil complet, et l'énumération des travaux particuliers et des rapports des membres de la Société dans ces dernières années : on y voit que cette Académie est laborieuse et féconde, et qu'elle soutient son ancienne réputation.

A. D.

289. — Les Rimes choisies, par *Jules Péroche*. *Paris*, *Garnier* (*Hazebrouck*, impr. de *Guermonprez*) 1853, in-8° de 166 pp.

M. *J. Péroche*, qui habite Bailleul où l'attachent des liens de famille, a déjà publié *Les Voix poétiques*, 1 vol. in-18, et *Les Chants de la terre*, 1 vol. in-8° avec illustrations; aujourd'hui il vient d'augmenter son bagage littéraire d'un recueil de *Rimes choisies*, dédié à M. *J. Peyran*, auteur de l'histoire de l'ancienne principauté de Sedan. Ces vers, adressés à *V. Hugo*, à *Lamartine*, à *Béranger*, à *Sainte-Beuve* et à notre compatriote *Hipp. Bis*, un des enfants du Nord dont la lyre reste suspendue, sont dans le genre descriptif et sentimental; quelques fables y figurent; nous n'en citerons qu'une, *Le Ver luisant*, que sa brièveté nous permet de transcrire :

« Un ver luisant dormait de lueur revêtu.
» Sans bruit vint un crapaud : sur lui son venin tombe.
» — Hélas ! que t'ai-je fait ? dit le ver qui succombe.
— Pourquoi rayonnais-tu ? »

A. D.

290. — Annuaire administratif et statistique du Pas-de-Calais pour 1853, par M. *Auguste Parenty*, chef de division à la préfecture. *Arras*, *E. Lefranc*, 1853, in-8° de 200 pages.

La collection des *Annuaires* du Pas-de-Calais sera longtemps encore une source abondante de renseignements; durant plusieurs années M. *Benoît Caffin* en a dirigé la rédaction avec succès sous les auspices du conseil-général : il y a inséré des pièces statistiques sur les cantons et des notices sur les villes du Pas-de-Calais. Aujourd'hui, M. *Aug. Parenty* continue cette œuvre utilement et brillamment ; le

ministre de l'intérieur a félicité l'auteur de la manière dont il s'était acquitté de sa tâche. Il divise son Annuaire en trois parties principales : administration, statistique, variétés. Cette dernière comprend des documents très-intéressants. Nous ne pouvons citer tout ce que contient l'Annuaire de 1853, mais nous devons signaler une statistique de la population par M. *Fayet*, inspecteur de l'Académie ; une notice sur l'hôtel de la préfecture d'Arras et le palais-de-justice de Boulogne par M. *de Linas ;* et un résumé succinct sur les evêques qui ont occupé le siége antique et vénéré de la capitale de l'Artois, par M. le comte *A. d'Héricourt*, notre laborieux et savant ami. M. Auguste Parenty a été bien inspiré de se donner de tels collaborateurs. A. D.

291. — Nécrologe liégeois pour 1852. (par M. *Ulysse Capitaine*). *Liége*, chez les principaux libraires. Janvier 1853, in-12 de 201 pages.

Il nous a déjà été donné de pouvoir signaler l'exactitude, la méthode et la constance des recherches de l'auteur du *Nécrologe liégeois* dont le nom et les travaux ont acquis assez de popularité pour que nous ne craignions point de commettre une indiscrétion en le nommant en tête de cette note ; l'année 1852 lui a fourni comme celle de 1851 l'occasion de relever les mérites et les qualités de ceux que la mort a frappés dans la ville de Liége : il a préparé de bons matériaux pour une biographie générale de la province qu'il habite, et les rechercheurs lui sauront grand gré du soin qu'il a pris de consigner, au moment même de la mort des individus, des faits et des détails dont le souvenir se perd vite et qu'il serait illusoire de vouloir retrouver plus tard. Les défunts de 1852 les plus dignes de mémoire sont, pour la ville de Liége, le poète *Joseph Gaucet*, romancier, fabuliste distingué, mort pauvre comme Gilbert ; *J.-G. Modave*, autre poète, ami des arts, de la peinture et de la musique ; *Laurent Renard*, professeur d'archéologie et d'histoire ; *Jean-Baptiste Teste*, avocat, publiciste, orateur, ministre et pair de France, dont la triste fin a fait assez de bruit ; *Mathieu de Tombay*, doyen des sculpteurs liégeois ; et *Corneille van Bommel*, doyen des évêques belges, dont la notice remplit à elle seule près de 80 pages. A. D.

NOUVELLES LITTÉRAIRES

ET

DÉCOUVERTES HISTORIQUES.

— Un membre de la Société des Antiquaires de Picardie, M. Léon Paulet (de la Somme) vient de découvrir, dans plusieurs des grands dépôts de la Belgique, de curieuses pièces historiques inconnues concernant la Picardie. Parmi ces pièces on remarque :

1° Un compte des vivres fournis en janvier, février et mars 1558 (1559), aux garnisons des villes de Saint-Quentin et Ham, par Jean de St.-Vaast, fournisseur, etc. ;

2° Le compte-rendu par Michel (Miguel) de Jaca, commissaire des vivres, et monstres des ouvraiges faits aux fortifications de la ville de Ham en Vermandois et des munitions livrées aux troupes du camp estably devant la ville de Saint-Quentin en 1558 ;

3° Dix lettres *datées du camp de Ham*, adressées par Philibert de Savoie au comte de Lalain, capitaine général de Hainaut. Ces lettres contiennent de curieux détails sur les fortifications de Ham que Philippe II avait fait exécuter sous ses yeux ;

4° Plusieurs lettres de M. de Berlaymont, adressées au duc de Savoie au sujet de Ham ;

5° Les dépenses faites par Guy de Flandre en la ville de Ham, en 1278 :

6° Un volume concernant la confiscation des biens du connétable de Saint-Pol dans les Pays-Bas ;

7° Un volume concernant la confiscation des biens de Marie de Luxembourg dans les Pays-Bas ;

8° Une curieuse biographie de Nicolas de Ham, héraut d'armes de la Toison d'Or, en place de Antoine de Beaulaincourt. Ce personnage, l'une des plus curieuses figures de l'histoire des troubles des Pays-Bas au XVIe siècle, naquit à Ham, d'un prêtre français et d'Agnès Van Schorre ; ce fut lui qui arrêta, en décembre 1565, les bases du fameux compromis des nobles avec Louis de Nassau et autres conjurés. La vie de ce Hamois est curieuse à étudier.

La biographie de Ham se trouve augmentée d'une illustration de plus, et pourtant la ville de Ham n'est pas pauvre en grands hommes, car elle a vu naître : St.-Gilbert, évêque de Meaux ; l'auteur des Guides des Humanistes, l'abbé Tuet ; Peltier, physicien remarquable ; Jeanne Malin, dont le célèbre Nicole a écrit la vie en deux volumes ; le gracieux académicien Valincour ; le poète Vadé ; Jean de Bellins, célèbre narrateur du concile de Latran ; Asselin, jurisconsulte, député à la Convention, auteur de la coutume de Chauny, imprimée à Noyon ; Antoinette de Bourbon, mère de Guise ; François de Bourbon, l'un des plus grands capitaines du XVIe siècle ; Louis, cardinal de Bourbon ; les deux généraux Foy ; les généraux de Mondécourt ; de Beaumont ; de Lagastine et Monteau ; le major Josselin, plus intrépide que Murat ; le grand musicien Joskin des Prés, aussi grand que Roland De Lassus et Palestrina, etc. Une ville qui compte de telles illustrations peut être

fière à bon droit ; les villes sont plutôt grandes par les intelligences qu'elles produisent que par le nombre d'habitants qu'elles renferment.

— Les patientes investigations du bibliothécaire de la ville de Douai, M. *Duthilleul*, lui ont permis de retrouver, dans un manuscrit ancien, une lettre peu connue et intéressante à plus d'un titre. Les personnes zélées pour tout ce qui se rattache à la religion, comme celles pour qui les documents philologiques présentent un certain attrait, la verront, pensons-nous, avec plaisir :

Copie de la lettre escrite de Hiérusalem, par Pilate à Tibère et ensemble à tout le Sénat de Rome, touschant Nostre Seigneur Jésus-Christ (traduite du texte latin, lequel fut publié en 1655 dans l'*Orthodoxagraphia* et précédemment en espagnol par *J. Huarte*).

« Un homme de grande vertu est apparu en nostre tems, et on l'avoit nommé Jésus-Christ ; lequel ressuscite les morts et guéris toutes sortes de maladies, que on appèle le prophète de vérité ; et il a des disciples qui le nomment fils de Dieu. Homme à la vérité de belle taille et digne d'admiration, aiant une face vénérable qui donne de l'amour et de la crainste tout ensemble à tous ceux qui le regardent. Ses cheveux sont couleur de noisettes en la maturité, estant unis jusques aux oreilles, et depuis les oreilles retortillées et crespus, beaux et luisants, et qui sont respandus et voltigeant sur les espaules estant lesdits cheveux divisés au milieu de la tête à la façon des Nazaréens. Il at le visage sans aucunes tasches ou rides, d'une couleur vermeil et agréable ; quant au nez et à la bouche, il n'y a rien à redire ; ses yeux sont bleus et comme verds entremeslés de blanc. Il a la barbe épaisse mais guère longue et de la mesme couleur que ses cheveux et fondus au milan. Ses mains et ses bras sont délectables à veoir. Il est terrible en ses représenssions et en ses exhortations, benin et aymable, guay, mais avec gravité ; lequel on n'a jamais vu rire, mais bien quelquefois pleurer ; fort rare et modeste en son parler et beau entre les fils des hommes. »

— Il est question, dans le *Bulletin de la Société des Antiquaires de la Picardie*, pour l'année 1852, d'un monument à construire en l'honneur de Pierre l'Ermite, l'éloquent et pathétique prédicateur de la première croisade, le grand agitateur, l'O'Connel de la fin du onzième siècle. Chacun sait la vie de cet homme justement célèbre : beaucoup ne connaissent pas sa mort ; le passage suivant la leur apprendra :

Au pays de Liége, sur les bords de la Meuse et à proximité de la ville d'Huy, exista, sous le vocable du Saint-Sépulcre et de Saint-Jean, un monastère où s'observait la règle de saint Augustin. Son fondateur fut Pierre l'Ermite, dès son retour de la Terre-Sainte, en 1101, avec Conon de Montaigu et quelques autres chevaliers. Il mourut dans ce monastère le 8 juillet 1117 et y fut enseveli. Deux cents ans environ plus tard, lorsque les récits des historiens de la croisade et surtout une traduction en langue vulgaire du livre de Jacques de Vitry, eurent réveillé les souvenirs de la population, on vit s'accomplir au tombeau de Pierre l'Ermite des pélerinages qui déterminèrent l'érection d'un nouveau monument. Il a disparu comme l'autre. Il existait au temps où Gilles d'Orval, qui en a reproduit l'épitaphe, rédigeait sa chronique des évêques de Liége.

— M. *Roland Marchot*, capitaine en retraite, major de la garde civique de Namur, qui a fait ses premières armes littéraires à Mons en

1825, en y publiant le *Jeune Belge* et *Les Grecs*, utilise les loisirs que Mars lui laisse en composant des vers. Son dernier hommage à Apollon est un petit poème intitulé *Beppo*, dans lequel on trouve des phrases un peu trop négligées et par trop prosaïques. Un journal critique ne trouve qu'une inversion peu correcte dans le vers suivant :

« Pendant la quarantaine, *où du port il droguait*, etc.

Nous y voyons une expression trop militaire qui ne serait même pas admise, en prose, dans la conversation : nous ne pouvons qu'engager l'auteur à civiliser son style.

— Dans une des dernières séances mensuelles de la classe des lettres de l'Academie royale de Belgique, M. Gachard archiviste-général du royaume, a communiqué à la classe différents faits curieux concernant l'*Abolition du conseil des troubles* ; — la qualification de *sieur ou seigneur*. — Le *Rétablissement des manufactures en* 1690. — Et les *Exécutions en Brabant avant* 1786.

— Notre correspondant et collaborateur, M. *Louis de Baecker*, qui vient d'être nommé chevalier de l'ordre de la Couronne de Chêne par S. M. le Roi des Pays-Bas, à l'occasion de la publication de son savant ouvrage *Des Nibelungen*, 1853, in-8°, dont nous rendrons compte dans notre prochaine livraison, a découvert dernièrement à Vaulx, canton de Croisilles, arrondissement d'Arras, une épitaphe assez curieuse pour l'histoire locale. En voici la copie :

Chy desoubz gist le corp de noble et puissant seigneur messire Jehan de Longueval, chevalier, seigneur de Vaulx, Rheineghels, Villers-au-Flos, Cappy, Assiet-le-Petit, Heninel, et de la Bargaingne d'Arras, etc. Conseiller et maistre d'hostel de feu lempereur Charles V et gouverneur des ville et cité d'Arras, qui trespassa le XVIe de may 1555 ; *gist aussy près dudict s^r le corps de noble et puissante dame Madame Jehanne de Rosimbos, sa femme, dame dessusdits Sr de Vaulx et cet... et de son chief de celles de Villers, Longpret... et Canteleu, qui trespassa le* 14e *de juing* 1570.

— La commission hagiographique chargée de rédiger le nouveau *Propre* du diocèse d'Arras, ayant terminé son travail, on a dû le soumettre à S. S. le Pape Pie IX pour obtenir l'approbation du Saint-Siége. Tout fait maintenant espérer qu'avant peu de temps le *Propre* d'Arras pourra être mis entre les mains du clergé du Pas-de-Calais.

— Les *Almanachs* ont bien diminué de nombre pour l'année 1853; s'ils ont perdu en quantité, nous pouvons dire qu'ils ont gagné en qualité. Toutes les diatribes socialistes offertes au peuple sous prétexte d'étrennes ont complètement disparu. Il est resté des almanachs agronomiques, des almanachs historiques, des almanachs ecclésiastiques et des almanachs chansonniers. Ceux-là, du moins, ne feront pas de mal.

L'*Almanach de Lille*, publié par M. *Lefort* depuis onze ans, mérite le succès qu'il obtient. Outre toutes les matières de convention qui accompagnent nécessairement le calendrier de l'année, il contient 73 pages de faits remarquables et de conseils excellents présentés sous une forme attrayante.

Le bon Cambrésien est un almanach en patois du pays qui a une allure fort narquoise, et qui décoche des traits plus acérés qu'on ne le croirait à son naïf jargon. Il est terminé par 90 pages d'anecdotes, de

récits, de chansons, de dialogues plus amusants les uns que les autres, et d'enseignements pratiques pour les agriculteurs.

L'*Indicateur administratif, judiciaire et commercial de Valenciennes*, par *J. Mirande*, est débarrassé, pour l'année 1853, du calendrier républicain dont il était orné l'an dernier, et qui était comme un funeste présage prédisant la métamorphose de 1852 en l'an LX de la République une et indivisible. Au lieu de cette superfluité, nous y trouvons l'historique de tous les notariats de l'arrondissement et la succession de leurs titulaires.

Le véritable almanach historique du Hainaut; *à Mons*, chez *Hoyois*, vient d'entrer dans sa *sixième* année. Il renferme un travail étymologique sur les noms des rues de Mons, et plusieurs petites notices historiques sur des localités du Hainaut. Lorsque cet annuaire aura atteint sa majorité (s'il continue à grandir en raison et en savoir), on en recherchera la collection pour les faits qui s'y trouvent consignés.

Armonaque dé Mons. 1853. Celui-ci est âgé de huit ans, et il ne parle encore qu'en patois. Il est même probable qu'il ne s'expliquera jamais autrement. Des fables et des dialogues en ce langage naïf et énergique tout-à-la-fois qui forment le fonds de ce livret, sont attribués à un bon curé du pays dont nous avons déjà eu l'occasion de louer l'esprit original : ses *Essais de littérature montoise* dureront autant que l'idiome parlé dans le Borainage : c'est presque de l'immortalité !

— Parmi les quelques pièces curieuses qui font partie des archives de Dunkerque, se trouve une réquisition du fameux général anglais John Churchill, duc de Marlborough, aux habitants de cette ville, de fournir 26 chevaux de trait au commissaire placé dans la ville de Ménin. Elle est datée du *camp de Werwick*, *le* 23 *juillet* 1708, année où le duc de Marlborough gagna, avec le prince Eugène, la bataille d'Oudenarde. Il était alors au comble de la puissance et dans la quatrième année avant sa chûte. Voici la copie fidèle de cette pièce :

« 23 juillet 1708.

« Jean, duc et comte de Malborough, prince du Saint-Empire, mar-
» quis de Blandford, baron Churchill d'Aymouth et de Sandridge, un
» des conseillers de Sa Majesté dans son conseil privé, chevalier du
» très-noble ordre de la Jarretière, grand-maître de l'artillerie, co-
» lonel du Ier régiment des gardes, capitaine général de ses armées
» et commandant en chef de l'armée confédérée, etc. : — Il est or-
» donné aux gens de loy et habitants du territoire de Dunkerque de
» fournir dans le terme de cinq jours vingt et six chevaux de trait, au
» commissaire qui est establi dans la ville de Menin pour les recevoir
» et en donner son reçu sous peine d'y être contraint par les dernières
» rigueurs de la guerre.

» Fait au camp de Werwick, ce vingt-troisième de juillet 1708.

(Signé) *Le prince et duc* DE MARLBOROUGH.

Par Monseigneur : (Signé) AD. CARDONNEL.

» Les paisans qui seront chargés de conduire les chevaux auront le
» pain d'ammonition après six jours, mais ils devront être pourvus
» d'argent pour leur ultérieure dépense pendant quinze jours. »

MÉMOIRE

SUR LE DROIT DE GAVE,

Par M. LE GLAY.

Les comtes de Flandre percevaient sur les établissements ecclésiastiques du Cambrésis un droit qui, par sa dénomination, par sa nature, par les incidents auxquels il a donné lieu, me semble digne d'être spécialement étudié. Connu sous le nom de *gave*, *gaule* ou *gavène* (1), ce droit n'était guère usité que dans la circonscription exprimée ci-dessus.

On trouve bien le mot *gave* employé aussi à de rares intervalles pour désigner la prestation en nature exigée par les avoués des églises ; mais il n'est pas moins vrai qu'en jurisprudence féodale le droit de gave s'entend presque toujours de l'impôt payé par

(1) Ce mot qui, suivant Ménage, *fait beaucoup de peine aux savants*, est sans contredit d'origine germanique. C'est le *geben* des Allemands, le *give* des Anglais, le *geven* flamand. La basse latinité en a formé *gabalum*, *gablum*, *gabulum*, *gaulum*, *gavena*. Notre gabelle aussi appartient à la même famille. Il paraît que d'abord *gabalum* signifiait tout simplement le droit ou tonlieu sur les usines ou les marchandises. Ainsi, le premier titre original où je rencontre ce mot est un acte de 1122, par lequel Burchard, évêque de Cambrai, remet à son chapitre le gabalum d'une brasserie située vers St.-Vaast. *Scitote quod petitione Radulfi, ecclesiæ S. Mariæ matricularii, gavalum cambe sue que est in capite vici versus monasterium S. Vedasti eadem libertate qua tenebamus, canonicorum usibus ejusdem S. Mariæ in perpetuum tradidimus.*

les églises conventuelles du Cambrésis aux comtes de Flandre, en retour de la protection dont ces princes étaient censés les couvrir (2).

Remarquons que c'est pour les communautés du comté de Cambrésis seulement que le gave est établi. Il n'en est pas question pour le reste du diocèse qui s'étendait dans le Brabant jusqu'à Bruxelles et Anvers, dans le Hainaut jusqu'à Mons et Avesnes. La garde supérieure de ces portions de l'évêché appartenait au comte de Hainaut et au duc de Brabant. En ce qui touche le Cambrésis, l'évêque, qui en était lui-même le comte souverain, ne disposait pas de forces suffisantes pour protéger les églises de son domaine contre les agressions continuelles auxquelles il était exposé (3).

Mais avant tout, il importe d'établir la différence qui existait entre le droit de gave et le droit d'avouerie. Ce n'était pas comme avoué des églises de Cambrai que le comte de Flandre touchait l'impôt dont il est question. Prince souverain d'un pays sur lequel l'évêque de Cambrai n'étendait point sa juridiction, le comte de Flandre ne pouvait prendre ce titre d'avoué qui suppose une sorte d'infériorité et qui était toujours révocable à la volonté du chef ecclésiastique. (4) L'église de Cambrai n'avait pas d'avoué proprement dit; les vidames qui lui en

---

(2) Raepsaet, ordinairement si judicieux et si sûr, se trompe lorsqu'il confond le droit de gave avec le tribut appelé *halve*, *have* ou *halvenare*, qui consistait dans le prélèvement, au décès, de la moitié des meubles, et qui fut remplacé en 1260 par le droit du meilleur catel. *Analyse de l'origine et des progrès des droits des Belges*, n° 453. — Voyez Warnkœnig, *Hist. de Flandre*. Trad. de M. Gheldolf, I. 358.

(3) « Nul n'a le garde des églises dou royaume, se n'est li rois » dit Beaumanoir. *Cout. de Beauvoisis*. A ce titre, Philippe-le-Bel, qui avait des prétentions sur le comté d'Ostrevant et sur la terre de Fémy, s'exprime ainsi dans des lettres de 1290 : *gardas seu custodias ecclesiarum de Ostrevant in manu nostra posuimus.... gardas etiam ecclesiæ de Faimi in manu nostra posuimus*. Marten. Anecdot. I, col. 1234. Orig. à la chambre des comptes à Lille et 1er cartulaire de Hainaut, pièce 50.

(4) L'évêque de Cambrai était cependant avoué de l'abbaye de Maroilles, bien qu'il fut le supérieur ecclésiastique de cette maison, mais c'était un cas tout exceptionnel.

tenaient lieu (5) cessèrent d'exister dès le XIIe siècle, par suite du rachat de la vidamie que fit le chapitre cathédral en 1150.

Ainsi le droit de gave, pris dans son sens le plus large, signifie une redevance payée par un souverain faible à un prince voisin plus puissant pour être assuré de sa protection en toutes circonstances.

C'est dans un diplôme impérial de 1146 que le droit de gave apparaît pour la première fois avec la signification spéciale que nous lui attribuons; c'est-à-dire comme redevance perçue par les comtes de Flandre sur les églises du Cambrésis. Dans ces lettres, le Roi des Romains, Conrad, abroge le *nouvel et funeste usage dit le gave que le comte de Flandre a méchamment usurpé* (6) *au préjudice de l'évêque, de l'église et de tout le Cambrésis* (7).

Cet acte, réputé authentique, prouve tout à la fois l'existence de notre droit de gave sous le règne de Thierri, comte de Flandre et les plaintes que dès lors il avait soulevées de la part du clergé régulier de Cambrai. Les indices manquent pour constater si le comte de Flandre se soumit au décret impérial et s'il renonça à l'impôt *usurpé*. Ce qui est certain, c'est que

---

(5) La plus ancienne mention d'un vidame épiscopal, *vicedominus*, dans notre histoire ecclésiastique locale, remonte à l'année 583. C'est du moins ce que dit Ferri de Locres qui rapporte que Védulphe, ayant transféré son siége d'Arras à Cambrai, laissa dans la première de ces villes deux archidiacres et un vidame pour y régler les affaires de l'évêché. Ferri de Locres cite d'ailleurs les propres termes des tablettes de l'église d'Arras : *Duos suo titulo semper habuit archidiaconos et vicedominum qui, absente episcopo, causas atrebatensis episcopatus animadvertebat.* Chron. Belgic. 46.

(6) *Novam illam et nocivam consuetudinem quæ vulgo gaulum dicitur, quam injusta usurpatione solet comes Flandriæ exigere.*

(7) Il est bon de noter que Carpentier, qui rapporte ce diplôme dans les pièces justificatives de son *Histoire de Cambray*, a grand soin de supprimer les mots *nocivam* et *injusta usurpatione* qui auraient pu le brouiller avec M. le gavenier. Comme toujours, Aubert Le Mire reproduit ce titre ainsi mutilé et tel que Carpentier le lui fournit. Nous n'en lisons le texte complet que dans les *preuves* d'un factum pour M. de Choiseul, n° 12. L'abbé Mutte y déclare l'avoir collationné avec l'original qui, jusqu'à présent, ne se retrouve pas.

Philippe d'Alsace, son fils, loin de se tenir pour frappé par la sentence de Conrad, reconstitua le droit de gave dans toute sa vigueur et lui donna un caractère légal par sa charte de 1189. Cet acte, où le comte Philippe semble considérer le droit de gave comme un héritage qu'il tient de son père, forme vraiment le code, le pacte fondamental en vertu duquel les comtes de Flandre ont perçu cet impôt et ont protégé le Cambrésis jusqu'à sa réunion définitive avec la France. J'en donnerai ci-après le texte avec mes annotations.

Les successeurs de Philippe d'Alsace n'omirent jamais de prendre possession du droit de gave. A cet effet, chacun d'eux, lors de son avènement, fait une nouvelle promulgation de la charte de 1189, en y apposant son nom et une date. C'est ainsi que le même titre reparaît successivement en 1192, 1194, 1212, 1217, 1265, comme émané de Marguerite d'Alsace et de Bauduin VIII, de Jeanne de Flandre et de Fernand de Portugal, de Gui de Dampierre, etc.

Ce contrat entre un souverain étranger et le clergé cambrésien, qui lui-même se prévalait de souveraineté, ne pouvait manquer de donner lieu à des altercations fréquentes. Il était difficile en effet que la recette du gave par le préposé du comte s'effectuât toujours sans vexation de la part du collecteur, sans ruse, dissimulation ou détournement du côté des redevables. Puis le comte pouvait n'être pas toujours assez zélé, assez prompt à réprimer les injures faites aux églises, à faire réparer les dommages dont elles se complaignaient.

Dès l'an 1223, le clergé du Cambrésis, prévoyant ces sortes de difficultés, promulgue une déclaration dans laquelle il précise et développe les obligations et les priviléges attachés au droit de gave. Cet acte contient des clauses qui ne se trouvent ni dans le titre primitif de 1189, ni dans les éditions nouvelles données par les trois ou quatre successeurs de Philippe d'Alsace. Ainsi il y est dit qu'à sa première entrée en Flandre, le comte devra toujours se rendre à Cambrai et prêter dans l'église cathédrale le serment relatif au droit de gave. Il entretiendra en outre à Cambrai deux sergents à cheval, toujours prêts à se porter là où l'exigerait le besoin des églises. Si le comte, averti de quelque dommage fait aux églises, ne s'est pas mis en mesure de le réprimer, celles-ci pourront se faire justice elles-mêmes en descendant les reliques et en s'opposant au paiement du droit. Suivent d'autres clauses favorables au prince. Du reste, rien

dans l'acte ne témoigne qu'il soit le résultat d'une convention entre les parties. Cela ressemble plutôt à une sorte de manifeste inspiré par la défiance et publié en vue de contraventions trop probables.

Quoi qu'il en soit, les plaintes du clergé à cet égard, comprimées longtemps sans doute, éclatèrent en 1273, en 1287 et surtout le 1er juin 1289. Nous avons sous cette dernière date une remontrance énergique des chapitres et des abbayes qui se plaignent au comte Gui de Dampierre des malversations du gavenier Hugues de Roubaix et de son successeur Guillaume du Mont.

Enfin, au mois de mars 1290, il intervint un accord portant que si le gavenier n'amende pas le tort fait à une église lorsqu'il en aura été légalement requis, elle pourra recourir au comte. En cas de deni de secours de la part de celui-ci, cette église, unie aux autres de la province, pourra sommer le comte de lui rendre justice, et après un délai de six mois, le droit de gave lui sera refusé, à moins qu'il ne dise de bouche ou par écrit : *Je en ay fais men loial pooir et plus je n'en ay peu faire.*

Le roi de France, Philippe-le-Bel, devenu maître de la Flandre sur la fin du XIIIe siècle et s'étant attribué toutes les prérogatives attachées au titre de comte, chargea son valet, Hue de Lesdain, d'exploiter le gave du Cambrésis. Celui-ci, par acte du 23 septembre 1300, délégua à Sandrard dit de Reims, clerc, la recette de ce tribut et le soin de prêter pour le roi le serment requis. Si les églises firent quelques protestations dans cette circonstance, je n'en ai trouvé aucun vestige. Mais l'année suivante, au mois de juin, le roi, étant à Bruges avec la reine Jeanne de Navarre, rendit une ordonnance par laquelle, en sa qualité de comte de Flandre et de protecteur des églises cambrésiennes, il énumère les obligations et devoirs qui résultent pour lui de l'exercice du droit de gave. A la suite du même acte, ce prince reconnaît que le chapitre de Cambrai a protesté contre tout droit nouveau qu'on voudrait faire déduire de l'acte précédent. Ce fut alors aussi que Philippe-le-Bel prêta le serment d'usage, ou plutôt le fit prêter en son nom par Mathieu de Trie, l'un de ses gentilshommes.

Mais la Flandre ne devait pas rester longtemps au pouvoir du roi de France. Robert de Béthune était enfin sorti de prison, rapportant le corps de son père qu'il fit inhumer à l'abbaye de Flines. Le traité peu honorable d'Athies-sur-Orge (5 juin 1305)

l'avait remis en possession de son comté. Néanmoins ce fut seulement en 1309 qu'il jouit sans contradiction de ce droit de gave auquel les souverains ont toujours attaché tant de prix. Le 13 mai de ladite année, Talhenus Patoul, nouveau gavenier du comte, présenta au chapitre cathédral les lettres qui lui conféraient cette qualité et exhiba également celles du Roi qui restituaient à Robert la possession du gave. Le serment prêté alors par le comte de Flandre est conçu pour la première fois en langue vulgaire, selon la formule suivante : « Nous, Robert, cuens de » Flandre, al ensieute de boine mémoire Thierri et Philippe, » sen fil, jadis contes de Flandres, nos prédécesseurs, le gavenne » douné de le grant église nostre Dame et des autres églises » conventuans de Cambray por leurs viles ens le comté de » Cambrésis recevons et toukiés les saintes reliques en commun, » jurons kés dites églises les dieusservans et leur coses, se il » sont oppriessés nient justement, a no pooir contre tous warde- » rons et jurons ossi toutes les autres coses contenus es lettres » de no chier et amé signeur et père monsigneur Gui jadis » conte de Flandres, données quant à la réception dudit gavène » faite de par lui (8).

Le comte trouva bientôt l'occasion d'exercer son protectorat envers les églises cambrésiennes. J'ai entre les mains un long exposé des excès commis par Renaut, sire d'Haucourt, à Montigny terre du chapitre cathédral, à Lesdain qui appartenait aux chanoines de Saint-Aubert et à Maretz domaine de l'abbaye de Saint-André du Cateau. Dès le mois de mars 1309, le chapitre articulait des plaintes amères contre ce seigneur qui, non content de refuser le paiement de certaines redevances auxquelles il était assujetti, jetait au feu les lettres qu'on se permettait de lui adresser à ce sujet, battait et emprisonnait les préposés de l'église, provoquait les paysans à la révolte, substituant partout sa prétendue juridiction à la justice ecclésiastique, en un mot se tenait en rebellion permanente contre l'autorité établie.

---

(8) Il paraît que durant la captivité du comte de Flandre et de son héritier présomptif, les comtes de Hainaut, Jean d'Avesnes et Guillaume dit le Bon, avaient songé à s'approprier le droit de gave. Il existe aux archives de la chambre des comptes de Lille un projet de traité (1310) entre Flandre et Hainaut, où il est dit, parmi beaucoup d'autres choses, qu'au seul comte de Flandre appartiendra désormais le droit de gave, nonobstant les nouveautés introduites sur ce point par le comte de Hainaut.

Enfin, le comte Robert, après avoir fait constater par ses commissaires les dommages et excès signalés, manda au sire d'Haucourt de comparaître devant lui, et par sentence du mois de février 1312, le condamna à réparer les torts graves dont il était coupable à Montigny contre le chapitre cathédral et à Maretz contre l'abbaye de Saint-André.

Les hostilités entre la France et les Flamands avaient bien été suspendues par des trêves et des armistices ; mais on n'avait pu encore ni proclamer ni même négocier la paix. Enfin, le 1er septembre 1316, l'évêque de Soissons et le comte de Savoie, délégués du régent, s'entendirent avec les délégués du comte et des villes de Flandre, pour traiter d'une paix définitive. En conséquence de cette réconciliation, le Roi Philippe-le-Long écrivit le 25 novembre suivant au comte Robert pour l'exhorter à restituer aux églises cambrésiennes sujettes au droit de gave ce qui avait été exigé d'elles depuis le 1er septembre, et ce, en considération des désastres qui avaient affligé le pays.

Le Cambrésis, petite et faible principauté, située et pour ainsi dire comprimée entre la France, le Hainaut et la Flandre, semblait placé là tout exprès pour servir d'arène aux luttes fréquentes de ces trois puissances. En 1359, un quatrième combattant, Edouard III, roi d'Angleterre, vint fouler aussi cette terre déjà appauvrie et désolée. Les fermiers des églises furent de rechef aux abois et adressèrent leurs doléances au comte de Flandre, Louis de Male, qui n'y fut pas insensible. Voici en quels termes ce prince chargea Jean de Gonnelieu, doyen de Cambrai, du soin de modérer ou même de remettre entièrement le droit de gave, en raison des dommages soufferts par les laboureurs. « Loys etc., à nostre bien amé clerc et conseiller le doyen » de Cambray, gouverneur d'Artois, Salut. Nous avons en- » tendu que plusieurs de ceulx qui nous doivent gavene en » Cambresis, pour cause de ce qu'il ont esté en ceste présente » année ars et essillież des ennemis, ont intencion de remaison- » ner en autre lieu qui riens ne doie dou gavene dessus dit, se » par nous ne leur est pourveu de remède de remission pour » aucun temps de ce qu'ils pevent pour chascun an devoir à » nous pour ledite cause. Lequel chose porroit estre moult » préjudiciable à nostre heritaige. Pourquoy nous conflans de » vostre sens, diligence et loialté, vous mandons et commettons » que, pour et en nom de nous, vous pourvées adce que dit est » par le meilleur voie et maniere que vous porrés, en délaissant » tel porcion et pour tel temps que bien vous semblera, appellé

» avoec vous nostre gavenier auquel nous donnons en mande-
» ment que ce que par vous sera ordené, composé, delaié ou
» quitté il tiegne entierement sans venir à l'encontre. Et nous
» volons que en raportant par cédule soubz votre seel de ce que
» ainsi arés ordené avoec copie soubz seel autentique de ce pré-
» sent mandement li soit alloué en ces comptes et rabatu de sa
» recepte sans contredit. De ce faire vous donnons pooir et
» volons estre tenu ce que par vous sera ordené, diminué, dé-
» laissié ou quité des choses dessus dites. Donné à Gand le xv^e
» jour de march, l'an LIX. » (*Registre des chartes*, I, fol. 99.)

Les ducs de Bourgogne, devenus comtes de Flandre, ne se montrèrent pas plus dédaigneux que leurs prédécesseurs à l'endroit du gave. Il existe sous la date du 28 juillet 1384 une ordonnance de Philippe-le-Hardi, qui reproduit en termes identiques toutes les clauses de la charte fondamentale de 1189, sans oublier la formule du serment prêté devant le grand autel de l'église cathédrale de Cambrai. Au bas du même acte, la duchesse Marguerite déclare adhérer à tout ce qu'il contient et s'associer au serment prononcé par son seigneur et époux.

Bref, les choses se passèrent toujours ainsi, sauf quelques incidents, jusqu'à l'époque (1677) où Cambrai et le Cambrésis furent réunis définitivement à la France. Alors le chapitre cathédral et les églises conventuelles de la province, considérant que le roi Louis XIV, maître absolu du Cambrésis, lui devait protection envers et contre tous par le seul fait de sa souveraineté, présentèrent une requête aux fins d'être sublévés de ce droit onéreux et désormais sans motif. De cette réclamation, faite en 1683, résulta un procès pardevant M. Dugué de Bagnols, intendant de justice, police et finances en Flandre, entre les communautés ecclésiastiques d'une part, et Laurent Gaverel, sous-fermier du domaine d'Artois et du Cambrésis, agissant comme gavenier d'autre part. M. de Bagnols, préoccupé, comme M. Le Peletier son prédécesseur, de la pensée que le roi de France, héritier de tous les priviléges attachés au comté de Flandre, devait sans conteste jouir du droit de gave, débouta les églises de leurs prétentions et les condamna à payer la redevance usuelle aux fermiers du domaine. Mais le clergé interjeta appel au conseil du Roi, qui enfin, le 18 février 1687, *S. M. y étant*, « a deschargé et descharge les communautés ecclésiasti-
» ques tant du Cambrésis que des lieux circonvoisins, du paye-
» ment dudit droit de gave ou gavène prétendu pour lesdits du
» Sault et Gaverel, auxquels S. M. fait deffenses d'en faire au-

» cune levée, et en cas qu'ils ayent receu aucune chose dudit » droit, ordonne S. M. qu'ils en feront la restitution. »

Ainsi fut éteint et annulé, après cinq siècles d'existence, ce tribut qui, en réalité, pesait moins sur les églises que sur l'agriculture du pays. D'ailleurs, il faut reconnaître que le droit de gave, bien motivé, bien légitime sans doute au XIIIe et XIVe siècles, alors que le Cambrésis était exposé aux agressions continuelles des seigneurs voisins ou autres, devint un don à peu près gratuit, quand les puissantes maisons de Bourgogne, d'Autriche et d'Espagne eurent fait disparaître du pays cette foule de châtelains guerroyeurs, de chevaliers aventureux qui foulaient et désolaient à plaisir une petite contrée plus peuplée de prêtres et de moines que de soldats. Les rois d'Espagne auraient pu et dû, ce semble, abolir le droit de gave dès le commencement du XVIIe siècle ; mais je ne suis pas fâché qu'ils en aient laissé le plaisir et l'honneur à Louis XIV.

I.

PRINCIPAUX GAVENIERS

DU CAMBRÉSIS

Hugues de Roubaix, vers 1280, est sans doute le même que mentionne Lespinoy, *Rech. des Antiq.* 142, comme témoin quand Pierre de Croix transporta sa dîme de Croix au profit du cloître N.-D. de Lille en 1277.

Guillaume du Mont, 1285, 1289, 1295.

Senwart (9) de Crèvecœur, 1297.

Jacques Patoul, 1309, 1312.

Jean de Sombref, 1349 (1409 ?)

Michel de Récourt, 1357 ? qualifié par Carpentier, 934, lieutenant-général des armées de Philippe de Valois en 1340.

Jean d'Ittre. 1369.

---

(9) Ce prénom de Senwart était sans doute donné au sire de Crèvecœur à cause de la vallée de Senwart où passent l'Escaut et l'Escauette, en sortant de Vaucelles.

et de Hainnau, marchis de Namur, et Margrite se feme, tant as présens que à chiaus qui sont avenir permenaulement. Ke plus reluist li titles d'aucune haute génération que plus apert grans signerie de princeté de tant li lumiere de sa génération plus obscurément attenebrist, de tans li humilités de signerie est plus despitéement humelié, se encontre le révérensce de Diu et le foianche chiet sachamment ens ou meffait de parjure. Li grandeurs de le personne meffaisant fait estre le meffait de plus grant coupe 12). Et pour chou connoise vostre universités ke par rewart d'aumosne nous est donnet al ensivanche de nos ancisseurs de boinne mémoire Thiéry et Phelippes sen fils, contes de Flandres, de le plus grant église de Sainte Marie de Cambray et des autres conventuaus églizes par leur villes en le contés de Cambrésis, nous rechevons le gavene. Et, les sains atouchiés, nous avons juret appertement ke les servans à Diu ens esdites églizes et leur choses, s'il sont injustement apresset, selon no pooir, contre cascuns nous warderons. Et che benefisce nous ne donrons à nuluy k'à l'oir de Flandre, chou determinet par cautele de saine ciercompection ke ens ès terres l'evesque de Cambray et ès signeries des devant dites eglises et en leur fiés nous ne porons prendre nulle gavene. Et se par title d'acat u par autre mennière, en quelconques estrengne signerie soit translatet les tieres ki devant paloient gavene, doivent passer à tout leur cause et leur fays et au conte de Flandre gavene pailer. Et pour le reverensce dou sairement donnet, nous ne poons otrier à nul signeur de le dite comtés le colloite dou gavene et le recepte, et n'en poons nuluy fiever. Se aucune nécessités avient ens ès viles des sains à exsercite de droit et de signerie, nous n'i devons mie entrer se nous n'i sommes appelet. Se par aucuns maufaiteurs damages u injure soit faites u églises u as personnes ecclesiastes, u à leur choses et chou puet estre amendet par l'auctoritet des églises u de menistres de leur personnes par l'office et le poestet qui tans seulement leur est donée,

---

la version littérale du titre de 1192, imprimé dans le *Thesaur. anecdot.* I. 653. Je reproduis cette version d'après une minute ou copie sur parchemin, et je regarde la date de 1217 comme une erreur de copiste. Il est visible que ce texte est moins ancien.

(12) Pour aider un peu à l'intelligence de ce paragraphe obscur, voici les termes latins dont il offre la traduction : *Quanto præradiat cujusquam alte generositatis titulus, quanto præeminet magnum principatus dominium, tanto sui lux generis tenebrescit obscurius, tanto dominii sublimitas humiliatur abjectius, si contra Dei reverentiam et fidem hominum scienter inciderit perjurii reatum. Gravitas enim delinquentis personæ facit esse delictum gravioris culpæ.*

Bernard du Gardin, 1380-1382.

Pierre, sire de Vaulx en Artois, chevalier, nommé par lettres du comte données à Hesdin, le 29 juin 1382.

..... de Pommereul, 1387.

..... de Tupegny, 1391.

..... de St.-Venant, 1398.

..... Jacques de Sombref, 1409.

..... de Jeumont, 1412.

..... du Maisnil, 1415.

David de Brimeu, nommé par lettres du 7 septembre 1419.

..... de Raisse, 1425.

Le Bâtard de Coucy, 1430.

Le Bon de Saveuse (1), 1435.

Robert de Saveuse, 1455.

Jacques de Sucre, 1511.

Pierre de Scury, dit Valentin, écuyer. 1514.

Wistasse d'Esne, écuyer, 1515.

N. de Lignières, seigneur des Mottes, 1533-1535.

Jean d'Esne, dit Walsin, Sr de Loyers, écuyer. 1560.

Arnoul de Goet, 1562.

Estienne de Croonembourg, 1615.

Pierre Lecomte. 1619.

..... Canonne, 1681.

II.

li fourme de le letre du gavre.

1217 (1).

El nom Nostre Signeur. G. par le grasse de Diu, quens de Flandres

---

(10) J'ai sous les yeux une information tenue le 3 décembre 1455 par notre célèbre Enguerrand de Monstrelet, qui se qualifie *lieutenant-général du gavène de Cambrésis, à ce commis par noble homme Le Bon de Saveuses, escuyer d'escuyerie de M. le duc de Bourgogne et son gavenier de Cambrésis.*

(11) Ce texte roman, malgré la date qu'il porte, n'est autre chose que

il ne sont mie tenus d'affuir a no aywu. Et se par les eglises u par leur menistres li damages et li injures ne peut estre amendés, adont à le parfin contre leur maufaiteurs il poront bien à no aywu affuir et ne porront autre aiweu demander ke le nostre, fors le dignitet de droiture ecclesiaste. Ens esquels se nous justichons les maufaiteurs, li gens gavenés nous souffist, et le paine dou maiffait as signeurs cui le vile est a le vile entirement nous le wardons. Et ne devons mie encontre les drois des signeurs les boisdies des maufaiteurs soustenir, s'aucuns de leur hommes vient à voler à no aiwe. Chest li mesure et li ordenes dou gavene coillir. Li kierue doit donner demi mui de fourment et demi mui d'avaine. Li mennouvriers qui n'a point de tiere cultivée doit I mui de fourment et I mui d'avaine à le mesure de Cambray. Et sont tenus d'apporter leur gavene à Cambray au lieu c'om leur a devant dit. Après les messons colloites, no serjant amoinestent les ministres des églises ke dedens XV jours apriès leur amonition, li gavenes soit apparilliés; et s'il n'est paiiés de chiaus qui le doivent puis XV jours, par l'auctoritet des églizes sera contraints d'i estre paiés avoec le paine dou meffait par no poesté faisant. Et pour chou ke li pagene de cette sainte convenanche ait ferche à nos successeurs permenaulement, et li sains offices deputet plus et plus aiens soit enforchiés, par l'apancion des saiaus de nostre Dame de Cambray et des nos et par souffisant superscription de tiesmoins nous les volons enforchier (13). Signes monsignour Jehan esliut de Cambray, S. Jehan prevost, S. Nicolay archidiakene, S. Herbert, S. Aubert de Cambray abbet, S. Herbert doulen de St.-Géry, S. Henri constre, Signeur Watier, escolier, avons ceste carte saellée de nos saiaux en l'an del incarnation Jesu Christ mil cc et XVII.

---

(13) Outre les noms ici énumérés, le texte latin en présente beaucoup d'autres encore ; mais Wattier l'écolâtre, qui fait ici l'office de chancelier, ne figure pas au titre de 1192.

CORRESPONDANCE.

LETTRES SUR LE PATOIS.

(Deuxième lettre).

31 décembre 1852.

Mon cher ami.

Puisque vous m'y autorisez, je continuerai notre *conversation*. A ce propos, je crois avoir dit quelque part que ce mot conversation, *cum versatio*, était de ceux qui, en France, avaient été déboutés de leur signification primitive et légitime. Il a passé en Angleterre : vous savez ce que nos voisins d'outre-Manche appellent une *conversation* criminelle. On rencontre assez fréquemment dans nos vieux écrivains cette expression employée avec sa véritable acception et dans le sens de relations, fréquentation, commerce habituel. Il n'y a pas encore deux siècles que Vanderhaer, l'auteur du livre des *Chatelains de Lille*, en parlant des historiens qui ont reproché à la comtesse Marguerite de Flandres son union avec son premier mari, Bouchard, qui était dans les ordres, disait : « Ces messieurs les écrivains qui » faussement chargent cette princesse de continuelles et illégiti- » mes *conversations* avec Bouchard, » etc. Et dans une lettre justificative qu'un abbé d'Anchin, Warnier de Daure, adresse aux Etats de Belgique et à l'archiduc Mathias, le mot conversation est employé avec la signification d'habitudes, relations, fréquentation : « Combien que de la conduite et *conversation* » que l'on a pu de tous tems percevoir en moy, l'on n'ait eu » cause de me noter en suspicion. »

Bien d'autres mots ou expressions ont subi le même sort ; par exemple notre adjectif *sentimental*, qui aussi a passé en Angleterre avec son originelle signification dont nous l'avons destitué.

Je me trompe, ce n'est pas une destitution ni une révocation, c'est un changement d'emploi, ce qui est pire. Toujours est-il que lorsque nous voulons retraduire de l'anglais ce même mot *sentimental*, nous sommes obligés de le rendre par un prétendu équivalent ou par une périphrase. Tout le monde connaît et vous mieux que tout le monde, mon cher Dinaux, connaissez un petit livre anglais d'un esprit charmant et delicat qui a pour titre : *Sentimental journey*, littéralement : sentimental voyage. Eh bien ! c'est presque un contresens que de traduire ainsi cet intitulé. Nos *Sterne* français qui ont écrit de ces sortes de relations où l'auteur met le lecteur dans la confidence des impressions et des *sentiments* que lui ont fait éprouver les épisodes, les incidents ou accidents du voyage, ont été embarrassés de donner un titre à leur livre. Au XVIIe siècle, Chapelle et Bachaumont ont dit tout uniment voyage. Qu'est-ce qui n'a pas lu *Voyage autour de ma chambre* de M. de Maistre ? De nos jours, M. Al. Dumas n'a pu spécifier son livre qu'en l'intitulant *Impressions de voyage*, ce qui n'est peut-être pas rigoureusement correct, mais qui rend à peu près le sens de *sentimental journey*.

Je vous ai prévenu, mon cher Dinaux, que je ne suivrais d'autre ordre que l'aléatoire de mes souvenirs ou de l'occasion ; c'est, comme dit l'écriteau du restaurateur en plein vent : *A l'azard de la fourchette*. Or, je plonge le trident et j'amène *rate*, vieux mot employé par les anciens écrivains selon le sens de portion, *ration*, part : vous le retrouverez avec cette dernière signification dans votre Froissart. En parlant de trente mille hommes armés que le roi d'Ecosse avait répartis dans diverses villes de son royaume, Froissart dit : « La moitié (de » ces hommes) montés sur petites haquenées ; et l'autre moitié » sergens à pied et coustelliers envoyés par les bonnes villes, à » leurs gages, chacune bonne ville pour sa *rate*. » Les Anglais disent encore *at the rate of*, ce qui répond à notre terme de pratique : *au prorata de*. Nos soldats appellent *rata* la portion de vivres ou d'aliments qui revient à chacun. Si je ne me trompe, la qualification de *rata* s'applique maintenant à toute fricassée ou *ratatouille* et comprend même au besoin l'ensemble du contenu de la marmite.

Une expression encore qui sent la caserne c'est *trinquer*, verbe neutre ; aussi ne s'emploie-t-il plus guères qu'en patois et dans la langue du cabaret. Il signifie boire en réjouissance, porter une santé, boire une liqueur qui excite et qui enivre ; on ne trinque pas avec du lait ou avec de l'eau. *To drinck*, en anglais, signifie simplement *boire*.

« *Trincq*, dit le Bacbuc de Rabelais, est un mot panomphée, » célébré et entendu de toutes les nations et nous signifie » *beuvez.* » etc.

Sur ce, Panurge s'écrie : « Trincq doncques, que vous dit le » cueur eslevé par enthousiasme bachique ?

» Trinquons de par le bon Bacchus, etc. » Il continue sur ce ton, et dans son accès de lyrisme, il promet de s'en donner à *guoguo*. C'est à dessein que j'inscris ici *guoguo*, parce que c'est une expression que notre patois a conservée ; elle signifie en abondance et à son aise, jusqu'à satisfaction entière et complète de ses appétits et de ses desirs.

Joli : pour le coup voilà un mot qui est lui-même bien joli. Il est, je crois, de pure essence française et n'a de véritable équivalent dans aucune langue. Les Anglais, qui nous en ont tant pris, ne nous ont pas pris celui-là. Ils ont pour analogue leur *pretty* qu'ils emploient à tous propos sans pouvoir cependant lui donner la délicatesse, l'agrément, la *jolieté* de notre joli.

Le *joli* est une des manières d'être du beau et ce n'est pas le *beau*, ou plutôt le beau peut n'être pas joli du tout. On dit une belle horreur, un bel incendie, on ne dirait pas une jolie horreur, un joli incendie. On dit une jolie petite maison, une jolie chapelle, on ne dirait pas d'un édifice, d'un grand hôtel, d'un palais, d'une cathédrale, quelque beaux qu'ils fussent, on ne dirait pas qu'ils sont jolis : une belle femme peut bien n'être pas une jolie femme. On dit un joli madrigal, voire un joli vin.

Quels que soient son origine, ses mérites et son étymologie, le mot *joli* est ancien, il avait et il a encore une acception fort multiple et complexe, soit au physique soit au moral, soit à l'intellectuel. Il a quelquefois signifié joyeux, gai, spirituel, d'humeur plaisante. Je lis dans votre très curieuse histoire des Trouvères qu'Adam de Le Halle, poète artésien du XIII. siècle, met en scène, dans un petit drame dialogué en vers, la fée Morgue et la fée Arsèle. Ces puissantes protectrices se disposent à combler de leurs dons Adam de Le Halle pour la précaution qu'il a eue de préparer des tapis sous les pas de ces dames ; car dites-vous, les fées aiment à arriver sans bruit et à surprendre les humains :

Moi, dit la fée Morgue, je veux
Que ce soit le plus amoureux
Qui soit trouvé en nul pays.

Et moi, dit Arselle :

> Je veux qu'il soit *jolis*
> Et bon faiseres de canchons.

Vous nous apprenez, mon cher ami, qu'Adam de Le Halle n'a manqué ni à l'une ni à l'autre de ces vocations ; il a été fort amoureux et il a été un des plus charmants trouvères et faiseurs de chansons de son temps. Dans ces chansons, il appelle l'amour le mal joli, *li maus jolis*. C'est le *doux martyre* de nos romanciers plus modernes.

Dans une pièce où le poète artésien chante la joie de revoir son pays :

> Plus me semble en approchant *jolis*
> Et plus li airs et plus doux sont li gent.

Du mot joli est éclose une nombreuse couvée dont une partie est restée dans la langue ; on dit encore joliment, joliet, joliette, enjoliver, et même joliveté, qui maintenant signifie babioles, bijoux ; il se dit aussi des gentillesses d'un enfant. C'est le vieux mot *jolieté* qui exprimait autrefois la qualité de ce qui est joli. Il ne se dit plus avec cette simple acception qu'en patois ; on le retrouve dans nos vieux écrivains. Froissart emploie le verbe *jolier* pour rendre joli ; *se jolier* : s'orner, se parer afin de se faire joli : « Tous s'efforçèrent à *jolier* et quointoger leurs » nefs. (Fr. chon ?) »

Voici qui n'est plus si joli :

> Mad'moisell' voulez-vous danser,
> V'la l'*bastringue* qui va commencer.

Bastringue porte avec lui un parfum de grosse bière et de schenaps, qui dénonce sa provenance tudesque ; en effet il est originaire d'Allemagne ; toutefois, ou plutôt *toutes voies* comme disent nos anciens, Froissart en particulier, ce n'est que par extension qu'on lui a attribué la qualification qu'il a en France ; on y appelle bastringue, un bal de guinguette ou de cabaret, quelqu'une de ces réunions bruyantes et débraillées que ne fréquentent pas les gens de mœurs paisibles et honnêtes. Originairement le mot bastringue n'avait pas une acception aussi compromettante, il signifiait simplement bruit, fracas, tumulte. Nous voyons dans un vieux dictionnaire latin-allemand le mot *strepitus* (bruit, fracas), traduit par *barstingue*.

De barstingue à bastringue il n'y a que la différence résultant

de la transposition de l'*r* qui a passé de la première à la seconde syllabe, transposition que le génie de prononciation ou le sentiment euphonique particulier aux divers pays ou contrées a rendue assez fréquente.

Les termes de marine bastinguer et bastingage sont évidemment issus de *barstingue;* ils font allusion au bruit, au tumulte qu'entraînent les apprêts du combat; les marins appellent bastingage une espèce de retranchement ou de parapet qu'on improvise sur le pont du navire au moment du combat avec des hamacs et des toiles matelassées, etc., pour se garantir de la mousqueterie et de la petite mitraille. Bastinguer c'est faire un bastingage. Notez que dans ce cas l'*r* de barstingue est plus que déplacé, il est supprimé.

Vous avez sans doute déjà remarqué combien était précaire la condition de la lettre *r*; la vérité est qu'à son égard on en agit tout-à-fait sans façon ; selon l'agrément où le caprice, on la déplace, on la transporte, on dénature sa prononciation ; on la fait crépiter, ronfler, fluer, couler, on l'éteint ou on la supprime. C'est à peu près comme le trille et la cadence en musique qui n'ont de place et de valeur phonique que celles qu'il plaît à l'artiste de lui donner. Cependant il faut convenir que dans ces derniers temps nos Chauvins patrrriotes frrrrançais ont prodigieusement usé de cette manière de floriture.

Citons un exemple assez curieux de ces transpositions de la lettre *r*, ce sera en même temps aussi un exemple singulier des déviations que le sens des mots a parfois éprouvées. Il s'agit du verbe *temperer*, *temperare* des latins, lequel signifie proprement, préparer, mélanger, modifier, combiner. Il ne voulait pas dire, du moins directement et immédiatement, modérer, tempérer, comme on l'entend maintenant.

On le retrouve avec sa signification originaire chez nos anciens qui l'écrivent, soit *tempérer*, soit *temprer* et même *tremper*. Quand les romans des vieux âges nous parlent de *tremper* une harpe, assurément ils n'entendent pas parler de mouiller l'instrument, le plonger dans l'eau ; mais bien l'accorder, modifier la tension des cordes pour les mettre en rapport harmonique. On accorde encore les pianos par *tempérament*, c'est-à-dire qu'on fait subir une légère altération à de très-petits intervalles. Demandez à notre ami Hédouin, lui qui est expert en la matière, il vous dira qu'au moyen du *tempérament* le *ré* dièze et le *mi*

bémol se confondent et sont rendus par une seule corde. Est-ce qu'en français et sous l'égide de l'Académie on ne dit pas *tremper son vin?* Cela ne signifie pas mouiller le vin, mais le modifier, le tempérer en le mêlant à de l'eau, ce que notre bon Amyot exprime si élégamment quand il dit qu'il convient *tempérer* les ardeurs de Bacchus par le commerce des nymphes. Au XIV siècle, Froissart écrivait : « Ils trouvèrent peu de bonnes eaux » et fraiches pour *temprer* leur vin. »

Froissart a aussi employé les composés de ce mot : *attemprance* c'est modération ; l'adverbe *attemprement* signifie avec modération. *Attremper*, c'est ajuster, exemple : « Il *attrempe* bien et à » point le dit engin. »

Nous rencontrons dans les anciens écrits la plupart de nos mots patois tels qu'on les prononce encore de nos jours au village et tels qu'il faudrait les orthographier pour en traduire la prononciation et en discerner les significations. Au XIVe siècle, on disait et on écrivait de l'*ieau* pour de l'eau, *gengler* pour jongler, *joïr* pour jouir, etc. Remarquez qu'en français on dit encore joie, quoiqu'on ne dise plus *joïr*. Le pronom personnel *je* ou moi s'écrivait et se disait *jou*; au village, on dit peux-*jou* pour puis-je, *vier* pour ver de terre, etc.

On aurait tort de condamner certaines prononciations patoises comme produits de corruption ; ainsi *mener*, aider de la main, conduire par la main, et *aîné*, premier-né, celui qui est venu au monde le premier, se prononcent en notre patois *mainné* et *ainné*, de même qu'on disait et qu'on écrivait autrefois, conformément d'ailleurs à l'étymologie de ces mots : *mainer* est formé du mot main, et *ainné* est composé de né *natus* et de l'adverbe *ains* qui signifiait avant, plus tôt; l'aîné est celui qui est né le premier.

L'adjectif *jeune*, c'est-à-dire qui a la jeunesse en partage, s'écrivait jone, joene, tel qu'on prononce encore au village. Cette façon de dire a l'avantage de faire éviter la confusion résultant de l'assonance et de l'orthographe analogue des deux mots : l'adjectif jeune, qualité de celui qui n'est pas avancé en âge et le substantif jeûne, l'acte ou pratique de dévotion qui consiste à s'abstenir d'aliments. On me dira peut-être que pour me garantir d'une équivoque, je tombe dans une autre, et que je m'expose à ce que l'oreille friande de calembourgs ne confonde mon *jone*, qui est dans le jeune âge avec jaune, la couleur de ceux qui ont la jaunisse ? Bien trouvé, mais nous répondrons

qu'en notre patois la couleur jaune se dit *gane*, jaunisse *ganisse*. jaunir *ganir*, de même qu'on disait et qu'on écrivait au XIVe siècle. Je lis dans un testament du 18 décembre 1380, indiqué par le vénérable feu M. Guilmot dans le supplément au glossaire de Roquefort, cette clause : « Item, je donne à Bernard de Goy » un aniel à une *gane* pierre quarrée que li aucuns nomment » peridos et hault topasse. »

Nos campagnards qui jugent qu'un oiseau est *jeune* encore parce qu'il a le bec *jaune*, disent qu'il est *jone* parce qu'il a *cor el bé gane*.

Assurément nous n'entendons pas ressusciter le vieux gallo-roman ni glorifier notre patois au détriment de la langue française. Nous ne cherchons pas non plus à établir ou à contester la supériorité d'un langage sur l'autre ; il y a déjà longtemps, mon cher Dinaux, qu'en bien des choses nous sommes déshabitués de dire : ceci est mieux, ceci est pire ; nous disons : ceci est autrement, formule plus discrète en même temps qu'elle est moins sujette à dispute. Nous n'avons donc d'autre intention que de constater des faits qui établissent les droits de primogéniture du patois, qui font voir qu'il a sa légitimité et sa raison d'être ; et que ses titres de famille sont aussi respectables que pas un, garantis qu'ils sont par les écrivains qui les ont enregistrés et sanctionnés En preuve, nous allons rapporter une nouvelle serie de notre patois et de locutions dont nous constatons la légitimité et dont l'usage peut être justifié par l'emploi qu'en ont fait nos vieux auteurs qui les ont laissés dans leurs écrits. Mais j'aurais peur d'allonger encore cette lettre qui doit vous paraître déjà un tantet longuette, malgré votre bienveillante longanimité ; c'est pourquoi, mon cher ami, je reprendrai mon propos une autre fois.

Adieu, tout à vous de bon cœur.

ESCALLIER.

DU GUET ET DE LA GARDE

DANS LES VILLES DU NORD DE LA FRANCE,

AU 14e, 15e, 16e, ET 17e SIÈCLES.

Parmi les charges les plus pénibles imposées aux cités figuraient, en première ligne, le guet et la garde, qu'en temps de guerre chaque citoyen, noble, chanoine, prêtre, bourgeois, devait monter à son tour pour la sûreté de la ville.

Deux ans après la bataille de Poitiers, le mayeur de Péronne ordonnait que III disaines veilleraient de jour, et VIII la nuit.

L'ordonnance ajoutait : Li uns des rens de le ville alumera une nuitie, et li autres l'autre nuitie, et ainssi enssuivant, de nuit en nuit

Le roi, qui, en 1413, enjoignait au capitaine de Péronne de refuser l'entrée de cette ville au duc de Bourgogne (1), mandait, deux ans auparavant, au mayeur, de faire faire guet et garde.

Désireux, avant d'obtempérer aux ordres du monarque, de connaître les intentions des cités voisines, les officiers municipaux envoyaient, à Saint-Quentin, à Nesle et à Noyon, Gilles Barette.

Celui-ci ayant déclaré, à son retour, qu'à Nesle et à Noyon on faisait guet et garde, il fut ordonné que, dès quatre heures du

(1) Voy. cette lettre dans le *Bulletin des Comités historiques*, janvier 1849, p. 29.

matin, on se rendrait au guet, et que, l'après-dîner, il y aurait jusqu'à neuf hommes (1).

Le 27 avril 1414, le warte du beffroi (2) recevait ordre de se tenir ou belfroy hault, pour veoir se aucuns gens d'armes venront prez de la ville, et, alors qu'il en remarquera, *il tombera la moyenne cloque* (3) *autant de cops qu'il y aira de gens* (4).

A Béthune, le guette devait, *à chaque vesprée,* sonner *le wigneron* pendant une demi-heure.

Jean-sans-Peur venait d'acquitter, sur le pont de Montereau, l'affreuse dette que le crime lui avait fait contracter rue Barbette, alors que, traîtreusement, il faisait assassiner le père de Charles d'Orléans, l'aïeul de notre bon roi Louis XII.

Le 15 septembre, cette nouvelle étant parvenue à Péronne, on ordonne qu'on voist par la ville et aux portes (5).

Les habitants que leurs affaires empêchaient d'aller au guet,

---

(1) Arch. de Péronne, fol. 73 r°. — 1551. Une bourse de cuir pour mettre les billetz du ghuetz, II s. VI d. — Dans notre *Cité picarde* (p. 25) nous avons signalé à Royon, le guet *du mihi.t aux chou.* Ne serait-ce point le guet du Marché aux Choux, ou du Grand Marché?

(2) Il avait XII d. par jour. — A Arras, on faisait le ghet au clocquier de l'église Saint-Vaast, et en l'*escharghette* du clocquier de Saint-Géry. (Nous lisons dans un acte de 1657 : ledit huissier auroit fait faire les criées des immoeubles appartenant à lad. curatelle à la porte de Ronville, *église de Saint-Géry et bretecque de la Maison Rouge,* le tout de la ville d'Arras, attendu le péril des chemins (il s'agit de biens situés à Auchy et La Bassée), à cause de la guerre). Ailleurs : les acoustes faisant le ghet de nuyt. (Arch. d'Arras).

(3) Les cloches, dit de Brieux, dans ses *Origines de quelques coutumes et façons de parler* (p. 144, Caen, 1672), étaient appelées *signes,* parce qu'elles servaient de signe ou marque pour aller à l'église. On lit *toquesing* dans Rabelais : de là notre mot *tocsin;* pour cloche et sonnerie d'alarme.

(4) Arch. de Péronne, fol. 126 v°. — En 1491, on parle (à Roye) du mittaille mis dans les cloches, ainsi que de l'estain, du tierschain et du potin aussi employés.

(5) *Ibid.*, fol. 208 v°.

devaient fournir *sodoyers*, auxquels on allouait, chaque nuit, deux patars (1).

Celui, toutefois, qui avait en garde la clef de la porte, ne pouvait se faire remplacer par nul saudoyer (2).

D'autres, se contentant d'y envoyer leurs enfants, se voyaient durement réprimandés par le gouverneur et M. d'Etampes (3).

Les femmes elles-mêmes, chose inouïe ! se trouvaient, en certaines circonstances, astreintes à cette dure corvée.

Ainsi, une délibération de 1467 est telle : A esté conclud, pour ce qu'il fault XII hommes, pour parfournir le ghet, ainsi que l'on à acoustumé, adcause de ce qu'il en y a qui s'en sont allés en la guerre et ailleurs, *de prendre des femmes vesves, les mieulx aizées et plus riches, et, au lieu desd.* XII *hommes, deux femmes pour un homme. Lesquelles seront tenues de envoier à leur tour ung saudart pour deux femmes.*

Le 19 janvier 1469 (v. s.), les publications et cris de guerre, de par le roi, faits à Noyon, Nesle, Ham, Chauny, et dans plusieurs autres villes et villages, engageaient les Péronnais à mettre de garde, à *Sorbautescluse*, quatre hommes; à la porte Saint-Sauveur, deux, et pareil nombre, de nuit, aux autres issues (4).

Le danger étant devenu plus imminent, en 1471, parce que le roi, qui, l'année précédente, avait confisqué les terres du duc (5), en punition des mouvements qu'il se donnait pour exciter de nouveaux troubles, avait repris les armes, le mayeur envoyait notifier aux chanoines de Saint-Furcy, *que l'on mettrait au guet ung pbre avec* IIII *hommes, et qu'il s'y trouveroit en personne* (6).

---

(1) Arch. de Péronne, fol. 10 r°.

(2) Præterea portarum claves frequentius renovant, vel immutant, pariterque custodes. (Olaus Magnus, *Hist. de Gentibus*, etc., lib. IX, c. XIX).

(3) Arch. de Péronne, fol. 216 r°.

(4) *Ibid.*, fol. 61 r°.

(5) Par une déclaration du 3 décembre. (*Art de vérifier les dates*, t. VI, p. 106).

(6) Arch. de Péronne, fol. 94 v° ; — *Art de vérifier les dates*, t. XI, p. 94.

Placée comme elle l'était sur l'extrême frontière des états de la maison de Bourgogne, Péronne, redevenue Française, craignant quelque surprise, ordonnait au guette du beffroi d'exercer une exacte surveillance jusqu'au moment où les garnisons de Douai, etc., seraient en l'obéissance du roi (1).

Long-temps après, à peine de Baudricourt avait-il annoncé la prise de Cambrai, qu'on commandait que le guet des portes se feroit en personnes garnys de bastons (2) à ce propres.

Les nobles eux-mêmes, vu l'extrême péril, durent s'y rendre.

Les Liégeois habitués en France, et que Louis XI, aussi terrible qu'habile ennemi, avait exceptés de guet et de garde (3), ne furent sans doute pas plus favorisés.

Dans ces circonstances, chaque gentilhomme avait sous sa surveillance une porte. Ainsi, nous voyons qu'en 1476 à M. de Sailly échut la porte de *Sorbotescluze*; à M. de Meleun, celle de Saint-Sauveur; tandis que celle de Saint-Nicolas (4) était confiée à de Vertain (5) et de Belleforière (6).

A Béthune (1499), on offrait deux quasnes de vin aux nobles qui faisaient le guet aux portes.

---

(1) Arch. de Péronne, fol. 179 r°. — Voy. Commynes, liv. v, chap. xv.

(2) Arch. de Péronne, fol. 232 r° et v°. — 1543. Celui qui était trouvé sans baston encourait une amende de v s.

(3) Arch. de Péronne, fol. 257 r°. — A Péronne, ceux qui, en temps de peste, consentaient à soigner et à ensevelir les pestiférés, étaient exempts de guet et de garde. En 1523, on décide que les deux élus seront logiez de gens d'armes et contraints d'aller au guet et portes, attendu qu'il y a peu de monde dans la ville à cause de la peste. (Fol. 199 v°).

(4) *Ibid* fol. 168 r°.

(5) Jean de Rubempré.

(6) Perceval, seigneur de Belleforière et d'Ittre, conseiller et chambellan du duc de Bourgogne, en 1451, puis de Maximilien, empereur. Il avait épousé, en 1452, Jacqueline de Longueval. En 1493, Pierre de Belleforière, chevalier, était lieutenant de la compagnie de M. de la Grutuze, alors en garnison à Béthune, dont le château avait pour capitaine le bâtard de Longueval.

Souvent, les gentilshommes qui avaient épousé de riches bourgeoises, se voyaient assis aux tailles (1), et assujettis au guet et à la garde.

C'était pour se rédimer de ces lourdes charges, qu'en 1482, Jacques d'Estourmel, naguères habitant de Péronne, offrait à Messieurs, huit écus d'or.

Sachant tout à la fois concilier leurs intérêts et la profonde vénération que leur inspirait l'un des héritiers du valeureux pèlerin, qui, le premier, au temps des guerres saintes, avait arboré sa bannière sur les créneaux de Jérusalem, les bons échevins déclaraient que, moyennant x escus d'or de xxxiii s. x d. l'escu, il demeurerait exempt de guet et des portes, et que, dans cette somme, seraient comprises les xvi l. dues à la cité *comme part de ville*, à raison des biens et héritaiges qu'y possédait sa femme, veuve de Colart de Soubitte (2).

Lorsque les officiers municipaux avaient sujet de craindre des désordres graves, ils élisaient des quarteniers. Ainsi, en 1465, l'arrivée du duc de Nevers (3), envoyé au château de Béthune pour y tenir prison, donnait lieu à l'élection des quarteniers Henri Fatoul, Willeaume Naie, Jehan Grenet et Hue de le Motte, qui reçurent par courtoisie, pour boire ensemble, xii s.

Au prisonnier lui-même, conduit par M. de Fromelles, on présenta ix lots de vin le 9 octobre, et xviii lots, le 24 avril suivant (4).

Les dissensions qui s'élevaient souvent entre les gentilshom-

---

(1) En 1263, un bourgeois de Péronne, qui avait acheté la charge de prévost du roy dans la ville, est déclaré sujet à payer la taille demandée par le maire pour acquitter les dettes de la même ville. (Le Nain de Tillemont, *Vie de Saint-Louis*, t. v, p. 438).

(2) Arch. de Péroonne, fol. 309 r°. — Suivant l'abbé Lebeuf (*Hist. civ. d'Auxerre*, p. 139), les hommes formant la suite d'un chevalier qui venait faire sa résidence dans une ville étaient exempts de la taille due par les nouveaux habitans.

(3) Voy. le *Bulletin de la Société de l'Hist. de France*, septembre-octobre 1846, p. 347.

(4) Voy. notre art. sur les sorciers, *Mém. de la Société d'émulation d'Abbeville*, 1841-43, p. 439, note.

mes du voisinage, mettaient aussi, quelquefois, dans la nécessité de faire guet et garde, puisque, en 1462, on plaçait, à cet effet, aux portes de Béthune, VI arbalétriers et X archers, pour s'opposer au besoin, aux conflits funestes qui auraient pu résulter *des hostilités engagées entre le châtelain de Langle et Jehan de Houchain.*

Malgré toute l'habileté de Louis XI, la riche succession de la maison de Bourgogne venait d'accroître encore les vastes possessions de celles d'Autriche, par le mariage de Marie, unique héritière de Charles-le-Téméraire, avec Maximilien, fils de l'empereur.

Inutile de remettre ici sous les yeux de nos lecteurs le récit des guerres qui, d'une manière si terrible, inaugurèrent le joyeux avènement du prince autrichien. Elles sont, au reste, étrangères au sujet que nous traitons.

Déjà, plusieurs années s'étaient écoulées depuis la bataille de Guinegatte, quand parvint à Péronne (1489), la nouvelle que le duc d'Autriche était en personne à Mons, en Henault, à grant puissance.

La terreur qu'inspire ce dangereux voisinage fait qu'on ordonne aux portiers d'aller en personne au guet et à la porte; meismes ceulx des tours, ajoutent les échevins, yront en personne (1).

Ils enjoignent aussi de clore, au son de la cloche, la porte à onze heures du matin, et de ne la rouvrir qu'à une heure (2).

Quelques années auparavant, M. de Montfaulcon, le général et le lieutenant du gouverneur, *réunis dans l'église de St.-Furcy*, avaient décidé que les portiers seraient tenus d'amener au capitaine les gens de guerre qui porroient venir à Péronne tenir le parti du duc *Dotrisse*, pour iceulx interroguer.

De leur côté, les hostelains recevaient ordre de venir dire et bailler par escript les noms d'icelles gens de guerre (3).

---

(1) Arch. de Péronne, fol. 291 v°.

(2) *Ibid.* fol. 301 r° — Voy. notre *Cité picarde*, passim.

(3) Arch. de Péronne, fol. 212 v°. — 1565. Trois rames de papier pour les passeports, à XXI d. la main. — 1586. A Extasse du Crocq,

Au XVe siècle, le bourgeois qui, constitué capitaine, quittait la porte dont la garde lui avait été confiée, encourait une amende de XL s. A la fin du XVIe, le bourgeois qui abandonnait sa porte, sans congé de ses compaignons, payait XXV s. (1).

Même peine pour le capitaine qui ne se présentait pas, alors que le bourgeois ne donnait que XX s.

L'emprisonnement était la punition ordinaire du souldar (2) qui se trouvait dans le même cas.

En l'absence de la gendarmerie, un canonnier était souvent adjoint aux bourgeois (3).

---

greffier, sur requeste qu'il a présenté, remonstrant par icelle que, depuis le moys de may jusques au my aoust dernier, il auroit baillié passeport à tous bourgeois, manans et habitans d'icelle ville (Béthune), des villaiges et lieuix champestres allentour d'icelle ville et jusques les faulxbours d'Arras, Lille, Yppre, Saint-Venant, Bassée, Armentières, *portant par chascune sepmaine lesd. passeports en nombre de cinq à six une*. En quoy faisant, il auroit eu pluisieurs paines, labeurs et vagations, estant entièrement occupé ad ce faire depuis sept heures du mattin jusques à cincq heures de l'après-disner. Sy auroit donné *aux enffans d'escolle, pour chascun cent passeportz, six deniers*. Ayant aussy exposé quattre à cincq rames de pappier, de quoy il n'a eu aulcune rétribution. Pour ces causes, mess. luy ont donné, comme appert par appostille sur lad. requeste du XXVe de décembre IIII XX six, LX s. (Arch. de Béthune).

(1) L'amende s'éleva même à deux écus.

(2) On lit sous l'année 1528 : Les bourgeois et habitants, sans nulz exempter (même les gens du roi), *synon les gens d'église*, yront à la porte en personne, et *au guet par sauldars* (fol. 356 v°). — Parlant du passage à Poitiers de la reine d'Espagne, fille de Monsieur, frère de Louis XIV, Sainctot dit que la bourgeoisie se mit sous les armes. Ce corps, ajoute-t-il, est composé de six compagnies, dont la première est de Saint-Pierre, la cathédrale ; la seconde, de Saint-Hilaire, la collégiale. Les chanoines prestres en sont les capitaines, les lieutenans et les enseignes, et leurs chapelains les sergens. Ces officiers montent la garde en soutanelle, l'espée au costé. (*Bulletin du Comité des monuments écrits*, mai 1851, p. 143).

(3) Arch. de Péronne, fol. 275 v°.

A Béthune, on allouait XII s. au chef commandeur du guet, pour soy récréer et faire *son raston* (1).

Le corps-de-garde était, presque toujours, abondamment garni d'*estrain*.

Ainsi, en 1470, l'argentier porte en compte XII d., payés à Charles Louvel, pour l'esteain nécessaire pour coucher les gens d'armes faisant le guet à la porte St-Nicolay.

A Béthune (1496), on achetait à un cayelier (2), moyennant C s., XIX couches (3) de tilleul, chascune *de* IX *quartiers de largeur, estoffées de bastons*, destinées aux gens de guerre logés aux portes et dans les tours.

Le mot du guet était considéré comme une chose d'une si grande conséquence que, d'ordinaire, les bourgeois le donnaient aux gens d'armes.

Il paraîtrait, toutefois, qu'en 1536, un usage différent s'observait à Péronne, puisque M. de la Roche, capitaine des gens d'armes, alors en garnison dans cette ville, exigeait qu'on s'y conformât à l'usage généralement admis.

En effet, le mayeur déclarait, le 12 juin, à ses compagnons convoqués à ce sujet, que ce seigneur avait ordonné qu'à l'avenir les bourgeois baillassent le mot du guet à la gendarmerie faisant le tour et réveil sur la muraille; tandis que celle-ci le donnerait, quand elle passerait devant les tours (4), à ceux qui étaient commis à leur garde (5).

---

(1) 1543. On fait plusieurs tartes et rattons aux officiers de l'Empereur. — Voy. Le Grand d'Aussy, *Vie privée des Français*, t. 2, p. 294.

(2) Faiseur de chaises.

(3) Une couche pour une meschine X s., en 1560. — Ung pot de chambre d'estain pesant trois liv. et demie. — 1519. Linchœulx (encore usité auprès de Béthune) et couvertures pour les soudoiers à V s. pour chaque lit.

(4) Arch. de Péronne, fol. 141 r° et v°. — 1542. Un homme trouvé de nuict sur les murailles en une tour, est condamné à une amende de LX s., modérée à XXV.

(5) A Béthune, c'était chez le capitaine que l'on allait quérir *le cry de la nuit*.

Le mayeur ajouta que ce seigneur désirait aussi qu'à chaque tourelle où l'on faisait le guet, on placât une clochette pour le réveil du guet.

Nos lecteurs savent déjà le rôle important que jouaient, alors, dans les places de guerre, ces clochettes (1).

Nous voyons que, en 1529, on avait décidé, à Péronne, que le guet du beffroi et de l'hôtel de ville se ferait comme de coutume; c'est assavoir au beffroi ung homme de jour et ung homme de nuyt; et que le guet de nuyt (2) dudit beffroi sonnera la petite clochette, premier que celle de l'hôtel de la ville, de demy heure en demy heure; et à touttes les fois que les heures sonneront, de le sonner aussy à volée, et, en après, le tinter autant de fois que les heures sonneront: à laquelle les guetteurs de la ville (3) seront tenus répondre et sonner la clochette à chascune fois, sur peine de tenir prison (4).

Pendant que la cloche du guet sonnera, ordonnait-on, en 1559, les bourgeois seront tenuz eulx trouver au corps de garde

---

(1) *Les Artistes du Nord de la France*, pp. 134-135.

(2) 1558. Deffense de ne chanter publicquement chansions impudicques, ny dansées, ny faire bruit et clacmaulz, après la cloche du guet de nuyt sonnée. (Arch. de Péronne, fol. 97 v°).

(3) 1411. Aux deux varles qui portèrent *les deux paielles à enchens* à la procession Saint-Eloy, ou lieu des deux des waitt de la ville, qui, tous armez, tenoient compaignie au maieur, VIII d. (On fit venir un trompette de Saint-Quentin). — A plusieurs enfans qui portèront les falos (hottes à fallot; le cent de tourteaulx à fallos VII s — La ville de Béthune en consommait annuellement VII c.) de par la ville, tant à cheval, comme à paiet eu led. feste. (Arch. de Noyon).

(4) Id. de Péronne, fol 8 r°. — En 1524, le capitaine du château de Béthune (Anthoine de Vignolles) livrait (moyennant XII l.) aux gens à marier une enseigne que l'on apportait sur la muraille lors des effroys et allarmez (fol. CIIII v°). — 1543. On fait avertir les villages de faire l'alarme incontinent qu'ilz seront advertis les ennemys estre aux camps. — En 1499, les archiers du Grand Serment de l'arcq à main (Béthune) portent plainte contre ceux du Petit Serment, qui, au retournement de Ste-Christine, sont venus et ont passé parmi la ville, à tout ghuidon pendant à le taverne. (Ailleurs: boutèrent leur banyère hors à la taverne) *cryé le roy boit*, (ailleurs: et *y crièrent le roi boit*) que faire ne doibvent.

quy est sur le marché, assistez de leurs soldatz bien embastonnez (1).

Quiconqz de faict naveroit ou bateroit de nuit les gettes veillans et faisant led. offisse, dit l'art. IIII^xx V des coutumes d'Estaires (2), che seroit sur péril de mardre et comme traitres au seingneur et allad. ville.

Chely jour (XVI septembre 1404), nous disent les rég. de Béthune, furent par mess. eschevins, *à plaine bretesque*, et présent Jehan Le Borgne, sergent de ms., banis de la ville et banlieue de Béthune, à leur rappel, Mikelet Dumont, Willot Maton et Amariet Pignolet, pour avoir batu, fru et villené de nuyt Andrieuet Le Potier, et à sen gait, veu certaine informacion.

Les bons échevins de cette ville, voulant (1507) soustraire aux froidures de l'hiver les guetteurs du beffroi, commandaient au cousturier Maiart Haiois, *une robe à cape*, de frize grise (3).

Les six aunes trois quarts jugées nécessaires, coutèrent XXXVII s. (d. ob. p.) et le couturier exigea, pour sa confection, III s. (4).

Pour cette robe, qui devait durer deux ans, il fallait trois peaux de veau de XV s., pour armer les brach et corps par devant.

Celle qu'en 1523 Esmenault Guilleman, cousturier, avait livrée, et dont la façon, y compris le chaperon, s'était élevée à IX s., était *une robe double* de griset, à VIII s. VI d. l'aune (5).

---

(1) Tous bourgeois qui ont puissance d'avoir soldat, feront porte et guet en personne. — Les bourgeois qui s'absenteront, seront forcés de mettre ung aultre soldat avec leur soldat ordinaire. (Arch. de Péronne, fol. 164 v° — 165 r°).

(2) Le Comité des monuments écrits a décidé que ces coutumes, dont nous avons retrouvé le ms. (XIVe siècle) dans les arch. de cette ville, seraient publiées dans le 5e vol. des Mélanges. (Voy. le *Bulletin du Comité*, juin 1851, p. 163).

(3) 1530. Draps de brun gris, *que l'on dist gris de beste*, à IX s. l'aune, pour les guetteurs.

(4) Arch. de Béthune, fol. XLI v°. — Paires de moufles pour les portiers, de V à VII s. — 1479. Une paire de gants, VIII d.

(5) Il en fallut VIII aunes, fol. III^xx XIII v° III^xx XIIII r°.

A Lens (1578), la robe de grosse frize, que l'on donnait aux ghueteurs du clochier (1), coûtait VI florins XV pattars, revenant à VI l. XV s.

Souvent, une lettre interceptée, un espion surpris, en éventant les projets sinistres de l'ennemi, engageait la cité, muette d'effroi, à enjoindre une surveillance encore plus exacte.

C'était ce qui, en 1521, excitait les échevins de Béthune à envoyer, à Anvers, vers l'empereur, Franchequin de Nedoncel, homme d'armes de la compagnie du comte d'Espinoy, pour l'avertir de la deschente et grosse assemblée des franchois auprez de Béthune, où, disait-on, ils avoient entendement.

Comme ces propos avaient été tenus à Housdaing, alors occupé par l'ennemi, on fit venir, pour l'interroger, la maîtresse des sœurs hospitalières de ce lieu.

De son côté, le mayeur de Péronne communiquait aux échevins et aux mayeurs de Bannières (1548), la lettre anonyme récemment trouvée dans l'église de Saint-Furcy.

Ecrite par un bon citoyen, qui, sans doute, avait surpris le secret d'un traître, elle invitait les habitans à faire bonne garde, attendu qu'il y avait quelque homme en ceste ville qui devoit trahir et vendre la cité (2).

Dans cette triste circonstance, le mayeur dut nécessairement prendre les mêmes précautions que celles qui avaient été ordonnées quatre ans auparavant, quand la nouvelle était par-

---

(1) Arch. de Lens. — En 1600, les doiens, chanoines, chappelains, etc., de l'église collégialle de Nostre Dame de Lens remonstroient aux archiducqs que les maieur et eschevins de ceste ville s'étoient ingérez de présenter requeste à messieurs du conseil d'Arthois, affin qu'il fût ordonné ausd. supplians de faire ou paier le guet et garde du clocher ; — ce que les dessusd. auroyent obtenu et *happé*, — à leur grand préiudice et scandal de tout l'ordre ecclésiastique: etc. (*Ibid*).

(2) Archiv. de Péronne, fol. 97, v°. Dans son roman des trois Maries, Jean de Venette nous apprend qu'au XIVe siècle on jetait dans l'huile bouillante :

Faux monnoiers
Et les traitres soudoiers.

venue à Péronne que les Englets, ayans intelligence avec aucuns Ytaliens avoient failli surprendre Dourlens (1).

Aussitôt, en effet, aux portes furent placés, pendant le jour, six bourgeois avec les souldars (2), quatre durant la nuit, et autant après mynuyt, jusques à six sepmaines, que l'on verra comment le temps se portera.

Ajoutons, toutefois, qu'avant l'arrivée de cette lettre, ordre avait été donné aux habitans de se rendre au guet et à la porte en personne, pour éviter aux entreprinses de l'empereur quy vyent en ce pays, en payne de dix solz d'amende (3).

Ces sages précautions n'étaient point apparemment jugées suffisantes, puisque l'on mettait un homme à la tour de la porte Saint-Saulveur, chargé de sonner la cloche qui s'y trouvait, aussitôt que celle du beffroi aurait cessé de se faire entendre, afin que les portiers ne fussent jamais en défaut (4).

Un guet avait aussi été placé à la porte du Mont-Saint-Quentin, mais l'extrême négligence des guetteurs ayant été signalée aux magistrats municipaux par les religieux, on se hâta de les remplacer, après les avoir condamnés à tenir prison (5).

Les villes avaient alors la louable habitude de s'avertir des dangers qui les menaçaient. Ainsi, en 1507, le messager d'Hesdin se rendait à Béthune, pour avertir les échevins que les franchois faisoient grans amatz de gens d'armes et eschelles, à intencion de surprendre quelque ville de par decha (6).

---

(1) Ibid , fol. 391 r°. — 1523. A Béthune, on place plusieurs espies pour espier les Françhois, craindant qu'ilz ne venissent de nuyt et hors heure, brûler les faulxbourgs.

(2) 1553. Quentin Vusiers est condamné à une amende de v s. parcequ'il n'avoit *soldart* pour luy à la garde. — Meurisse de Viscq, *sauldoyer* au chasteau de Lille (1555), achète une propriété assez considérable à Gamans (Arch. de M. le baron de Bertoult.)

(3) Id. de Péronne, fol. 88 r°.

(4) Un cabaretier (1554) qui avait vendu aux portiers *une tappe* (sans doute tarte) où estoit le gessier, encourt une amende de xx s. On lit ailleurs : pour avoir vendu *une tappette*.

(5) Arch. de Péronne, fol. 117 r° et v° — 118 r° — 345 v°.

(6) Id. de Béthune, fol. xxxi v°. — 1508. On déclare aux Etats

Un autre les prévenait que, à l'environ de Beauvais, grant armée se faisoit de gens de guerre franchois (1).

De son côté, la ville envoyait à Lillers vers le bâtard de Waurin (2), pour les advertir de ce que l'on avoit eu nouvelle que franchois se assembloient (3).

Pour rendre inutiles, autant que possible, ces généreux efforts, Louis XII déclarait, l'année suivante, à ceux d'Arras, que s'ils aidaient le roi des Romains, il porterait la guerre en Artois (4).

En 1526, on donnait VIII florins Carolus d'or; de XX patars pièche, à Witasse de Non, cordier et merchier à Aire, qui avait averti M. de Rœux, que Witasse d'Incourt, l'un des capitaines de Hesdin, le avoit suborné à cerchier le moien avoir le haulteur des murailles de Béthune, la parfondeur et largeur des fossés, allentour de la grosse tour; ensemble la grandeur et sparsité de *largillerie* au dehors de la ville, assez prez et allendroict de lad. grosse tour (5).

En 1532, Nicolas Bertoul, chevaucheur d'écurie de la régente (6), venait engager les habitans à faire bon guet et sûre garde,

---

tenus à Arras que la partie de l'artillerie qui a esté en icelles villes, quy convient de nouveau reprouver et garnir les grans guetz, acoustes, futz, lumières et aultres choses qui, de présent, convient faire pour l'instabilité et mutacion du temps, deux ans apparent, la situacion du pays d'Arthois, quy est plat pays ouvert, sans rivière, habandonné et pillable à la vollenté des ennemis, sur une nuyt ou deux. (Ibid., mém. fol. 149 v°.)

(1) Id. fol. XXXII r°.

(2) Wavrin. Sans doute parent de Jean de Wavrin du Forestel, qui, de 1455 à 1460, composa *les chroniques d'Angleterre*. Quoique gentilhomme français et ayant combattu à Azincourt avec son père, Robert de Wavrin, qui fut tué à côté de lui, il resta constamment dévoué à la cause des ennemis de la France, comme le constate sa chronique, dans laquelle il ne craint pas d'appeler Jeanne d'Arc *femme monstrueuse* (Voy. le procès de Jeanne d'Arc, pp. 405-424, édit. de la Soc. de l'Hist. de France.)

(3) Ibid. fol. XXXVIII v°.

(4) Ibid. fol. VII^XXII v°.

(5) Ibid. fol. XXXVI v°.

(6) Marie d'Autriche, sœur de Charles-Quint, veuve de Louis II, roi de Hongrie.

pour éviter les inconvénients que pourrait faire naître l'entrevue des rois de France et d'Angleterre à Boulogne (1).

Deux ans après, ce n'était pas sans effroi que l'on apprenait que les Français avaient assis leur camp à Boves, près Amiens.

En 1546, des messagers allaient, l'un à Hesdin, afin d'y savoir quel chemin devait prendre le roi de France, alors sur les frontières à Hesdin, Thérouanne, Dorlens : l'autre s'enquérait du nombre d'Allemands et autres gens de guerre de France, campés à Auxy-le-Château, Saint-Riquier, le Crotoy ; tandis que deux soudoiers, qui, à ce hardi métier, ne gagnaient chacun que III s. par jour, *cottioient* secrètement ces divers camps, pour en connaître la force, et, surtout, surprendre les desseins de l'ennemi.

En 1556, on avertissait M. de Bugnicourt des tentatives des Français sur Douai (2), et on prévenait la compagnie du sieur de Saint-Martin qu'ils venaient d'asseoir leur camp devant Lens (3).

A Péronne (1562), le mayeur déclarait que, pour la tuition de la ville et soullagement de tous les habitants, tous prestres feroient porte et guet par chacun jour, deux à chacune porte ; et qu'il seroit signifié et *commandé* à mess. de chappitre de faire ung roolle des noms et *surnoms* de tous les prestres, où ilz seront par les sergents contraints à faire porte et guet (4).

---

(1) Ibid. fol. LXII r°. 28 octobre. Traité d'alliance entre François Ier et Henri VIII pour obvier aux dampnées conspirations et machinations et résister aux dampnés efforts et violences du Turc, ancien ennemi et adversaire de notre sainte foi, par la formation d'une armée de quatre-vingt mille hommes. (Léonard, t. II ; — Gaillard, Hist. de François Ier, t. II, p. 397.)

(2) La nuit de la fête des Rois, 1557 (n. s.) — Douai passait alors pour le plus ferme boulevard des Pays-Bas. (Garnier, Hist. de France, t. XXVII, p. 343.)

(3) L'amiral, honteux d'avoir échoué devant Douai, conduisit sa troupe à Lens, ville toute ouverte et sans garnison, et se répandant au loin sur les campagnes voisines, il en tira de nombreux troupeaux de toute espèce de bétail, qu'il fit conduire à Péronne. (Garnier, ibid., pp. 344-45).

(4) Arch. de Péronne, fol. 291 v°.

Comme les gentilshommes n'avaient point été astreints (1) à acquitter cette dure charge, ceux des chanoines qui prétendaient à ce titre, invoquaient en leur faveur le privilége qu'il leur conférait. Nonobstant toutes ces allégations, les officiers municipaux prononçaient que, sans préjudice à sa noblesse et par provision, le chanoine (2) qui avait opposé ce moyen, *seroit tenu et contrainct par emprisonnement de sa personne*, de faire la garde en personne, comme les autres gens d'église (3).

Observons, au reste, que le procureur du roi lui-même et les autres officiers royaux étaient, à cet égard, soumis à la loi commune.

L'exemption de guet et des gardes était, il est vrai, si difficile à obtenir que, souvent, la recommandation d'ailleurs toute-puissante des princes devenait inutile.

Ainsi, par une lettre en date du 19 octobre 1552 (4), le duc de Vendôme priait le maire et les échevins d'accorder cette faveur à Jehan Joly, médecin (5).

---

(1) Toutefois, en 1523, dans la crainte où l'on était que les Anglais ne surprissent la ville, on ordonna que les nobles et autres privilégiés monteraient la garde (fol. 203 r°.) A Béthune (1523) on faisait le guet aux erches des portes ouvertes.

(2) Au Parlement tenu en 1265 il fut déclaré que le Roy avait droit de faire punir par sa justice les bourgeois de Paris, vassaux de l'évesque, qui avoient reçeu des monnoies défendues par le Roy ; qu'il pouvoit aussi obliger les mêmes bourgeois à faire le guet et les punir lorsqu'ils y manquoient, après en aveir reçu l'ordre du prévôt et du gouverneur, *custodis*. Il paraist que c'estoient deux personnes différentes. C'est sans doute à ce sujet que l'évesque de Paris avoit interdit la ville et même tout le diocèse à cause de quelques injures qu'il prétendoit luy avoir esté faites à luy et à son église par le prévost et le gouverneur de Paris et par le Roy même. (Le Nain de Tillemont, vie de Saint Louis, t. IV, pp. 378-79, édit. de la Soc. de l'histoire de France.)

(3) Arch. de Péronne, fol. 293 v° — 294 r°.

(4) Deux jours auparavant, Noyon avait été pris et brûlé. (Voyez nos Rech. pp. 68-71.)

(5) Constat, dit Cornelius Agrippa (de Vanitate, c. LXXXIII), doctissimos medicorum abs rusticâ anu sæpissimè victos, illamque unicâ

Vous croyez, sans doute, qu'une réponse soumise et respectueuse confiée en toute hâte au messager de la cité, apprit bientôt à l'illustre ancêtre de notre grand Henri, qu'on avait été trop heureux d'acquiescer à sa demande.

Tels n'étaient pas les magistrats du moyen-âge.

Dans leur noble et admirable fermeté, ils se contentent de répondre que, jusqu'à nouvel ordre, Jehan Joly sera tenu de faire le guet (1).

Celui-là même qui, interrompant le profond silence des nuits, invitait à prier pour ceux qui avaient passé à une meilleure vie, ne pouvait se prévaloir des pénibles fonctions qu'il exerçait (2).

En 1519, Jehan Chocque requiert d'estre exempt de guet, à cause qu'il est tous les nuits par les rues, à heure de mynuyt (3), sonnant la cloche et cryant pour inviter le peuple à prier pour les trespassez, qui équipolle à guet.

---

plantâ seu herbulâ illa perfecisse, quæ famatissimi medici non potuerunt, cum omnibus suis pretiosis elaboratisque pharmaciis. — Hi ex fallacibus libris et *pictis codicillis* edocti, difficillimam medicandi operam, audaci quâdam temeritate, stultâque garrulitate ad quæstum usurpant : hæc à terris et agris singulas plantas, earumque colores, figuras, sapores, odores experta, gratis cuique certissima dat remedia. — Il dit plus loin : Non ergo insalubriter pontificum constitutiones arcent a medicando clericos cùm ars medica res sit adeo cruenta, ut si fas sit sacerdotibus et clericis medicum agere, liceat etiam agere carnificem.

(1) Arch. de Péronne, fol. 248 v°.

(2) On raconte qu'à Péronne, en 1758, le duc de Chaulnes, gouverneur de Picardie, fit supprimer le sinistre héraut de la mort, parce que la haute et puissante dame, son épouse, passant une nuit à Péronne, avait été grandement effrayée du terrible *memento* proclamé au sein des ténèbres. (Kastner, les danses des Morts, p. 90, note 3e.)

(3) Archives de Péronne, fol. 101 v°. Le réveilleur de nuit joignait d'ordinaire à cet office celui de crieur de vin, car, en 1554, on lui faisait signifier que s'il ne faisait mieux son debvoir de crier et recommander les âmes des trespassés, il serait déposé. (Voyez nos Artistes, p. 62, fin de la note A.)

Pour toute réponse, il reçoit ordre de continuer son guet jusques ad ce que autrement en soit décidé.

On ne doit donc pas être surpris qu'à Saint-Quentin les réfugiés et les jeunes mariés, même quelques mois après leur union, fussent contraints à faire les rondes ordinaires et extraordinaires (1).

Les officiers municipaux de Béthune se montraient moins exigeans envers les musiciens qui venaient habiter leur ville; car nous voyons qu'en 1559, ils accueillaient favorablement la requête d'Adrien et Jehan Faidel, Jehan de Le Barre et Josse Dacquin, *menestreurs* (2) *et joueurs de hautbois*, *violles*, *flûtes*, *cornetz et aultres instrumens de musique*, affin de les admectre et recepvoir à jouer de haubois trois fois par chascun jour des deux festes de Béthune; assçavoir Chandeleur et St-Bétremieu, aux heures de huit heures, douze heures de midy et quattre heures aprez disner, en les exemptant de ghuet et garde, sans pour ce demander aucun gaige ny sallaire, en promectant faire leur résidence en cestd. ville et délaisser la ville de Merville. Observons, toutefois, qu'aux obligations que s'imposaient les requérans, les habiles échevins ajoutent celles de jouer par chascune seson le jour de dimenche ou lundy, et davantaige jouer quant il y avera quelque récréation en lad. ville, par trois fois le jour (3).

Le repas de ceux qui se trouvaient de garde devait être des plus simples, puisque à Péronne (1556), ils ne pouvaient se faire apporter pour leur dîner que bœuf, veau et mouton : et se con-

---

(1) Arch. de Saint-Quentin.

(2) On lit dans le journal du siége d'Orléans et du voyage de Reims: (Procès de Jeanne d'Arc, t. IV, p 105.) Le jour de Noël ensuivant, furent données et octroyées trefves d'une part et d'autre, durans depuis neuf heures au matin jusques à trois heures aprez midy. Et ce temps durant, Glacidas et autres seigneurs du pays d'Angleterre resquisdrent au bastard d'Orléans et au seigneur de Saincte-Sévère, mareschal de France, qu'ilz eussent une note de haulx menestriers, trompettes et clarons, ce qui leur fut accordé ; et jouèrent les instruments assez longuement, faisans grande mélodie. Mais sitost que les trefves furent rompues, se prent chacun garde de soy.

(3) Archiv. de Béthune, Mém. fol. 87 r°.

tenteront quatre, dit l'ordonnance, de membre de veau ou de mouton, alloyau de bœuf, ou pièce équipollent dud. bœuf pour membres, touttes vollatilles et gibier leur estans interdites.

A chacun seize onze de payn et ung lot de vin ou bière (1).

Cette ordonnance, affichée dans tous les corps de garde (2), menaçait les contrevenans d'une amende de LX s.

Malheur au citoyen qui, contrevenant aux réglemens de police, était surpris par le guet.

En 1535, un individu monte, pendant la nuit, au-dessus du tappecul de la porte Saint-Nicolas, et passe le premier pont en chantant des chansons malsonnantes.

Reconnu coupable, il est battu de verges par les carrefours, ses biens sont confisqués, et il est banni à tousiours (3).

Un serrurier qui avait fait une clef sur empreinte (4), encourt les mêmes peines (5).

DE LA FONS-MELICOCQ.

---

(1) Arch. de Péronne, fol. 26 v°.

(2) Une grande lanterne (1591) à quatre piliers, barrée en plusieurs endroits, coûte vesens XX s. Elle fut placée sur le corps-de-garde du marché,

(3) Ibid. fol. 139 v°.

(4) Voyez nos Rech p. 125.

(5) Arch. de Péronne, fol. 138, r° et v°.

CHASUBLE DE SAINTE ALDEGONDE

A MAUBEUGE.

Dans ce court Mémoire, nous n'avons d'autre dessein que d'apporter un simple document à l'histoire difficile des étoffes pendant le Moyen-Age : vouloir porter nos vues plus haut, ce serait méconnaître l'insuffisance de nos études sur cette matière.

Les produits de l'industrie textrine de cette époque sont devenus fort rares, parce qu'une partie de ceux que le temps avait respectés, ont disparu devant le mépris que l'on affectait sous Louis XIV et sous Louis XV contre tout ce qui était gothique ; une autre partie de ces antiques tissus, qui avaient été conservés dans les trésors des églises, ont été jetés aux chiffons par les affreux tribuns qui, en 1793, faisaient descendre dans leurs creusets sacriléges les merveilles de l'orfèvrerie chrétienne et nationale.

Mais aujourd'hui que le Moyen-Age est réhabilité dans toutes les branches de son art, on recherche et l'on étudie avidement les étoffes échappées comme par miracle à cette double cause destructive. C'est ainsi que M. Willemin, M. Lenoir, M. de Caumont, M. Didron, M. de Guillermy en France; M. Pugin et M Shaw en Angleterre, M. de Haffner en Allemagne, ont publié des dessins et des mémoires sur les précieux tissus d'autrefois. Le Comité historique des arts et monuments a aussi appelé sur les mêmes objets toute l'attention de ses nombreux correspondants. Mais personne n'a jeté autant de lumières sur cette intéressante partie de l'art que le R. P. Arthur Martin : cet habile et infatigable archéologue a fait connaître dans ses *Mélanges d'archéologie* toutes les anciennes étoffes conservées à Aix-la-Chapelle, à Ratisbonne, à l'abbaye de Saint-Emmeran à Eichstœdt, à Bamberg, à Toulouse, à Autun et au Mans. Elles

sont reproduites en 17 belles planches par la chromolithographie et accompagnées d'un mémoire où la science et l'érudition de l'auteur brillent à chaque page. Encore quelques travaux de ce genre, et nous parviendrons à connaître les anciens tissus, comme nous commençons à connaître l'orfèvrerie, la calligraphie, les émaux ; comme nous connaissons déjà l'architecture, la sculpture et la peinture sur verre du moyen-âge.

Mais il est temps d'en venir à notre sujet.

On sait que Sainte Aldegonde, issue du sang de nos premiers rois, est née à Coussolre, en l'année 630 ; son père était saint Walbert, comte du Hainaut. Promise en mariage au prince Eudo, fils d'un roi d'Angleterre, elle refusa de lui donner sa main et se retira à Maubeuge où elle fonda, vers 655, un célèbre monastère qu'elle gouverna jusqu'à sa mort, arrivée en 685 (1) Or, la tradition locale prétend que Sainte Aldegonde y confectionna, avec un riche tissu, une belle chasuble qu'elle destinait à son parent, Saint Emebert, qui, vers 693, succéda à Saint Vindicien sur le siége épiscopal de Cambrai (2). C'est cette chasuble qui se voit encore dans la sacristie de l'église paroissiale de Maubeuge. Elle est portée une fois chaque année par le prêtre qui célèbre la première messe, le 30 janvier, jour de la fête de Sainte Aldegonde ; c'est un usage immémorial.

Grâce à l'extrême obligeance de M. Babeur, archiprêtre de Maubeuge, et de M. l'abbé Fatrez, son premier vicaire, nous avons pu mesurer, dessiner, admirer cette riche et antique chasuble.

L'étoffe est un tissu de lin et de soie pourpres broché en or ; les traits écarlates, en se relevant sur le fond d'or, forment un élégant et vigoureux dessin. Ce dessin se compose de deux perroquets adossés, détournant la tête pour se regarder, et repo-

---

(1) Mabillon, *Acta SS. ord. S. Bened.* tome II, p. 775. — Bollandus, *Acta SS.* tome II, p. 1043. — Surius et Molanus, au 30 janvier. — M. Destombes, *Vies des Saints*, tome II, p. 75. — Aimé Leroy, *Archives du Nord*, tome I, pag. 249-273.

(2) Cette date est donnée par les actes du monastère du Mont-St-Eloi, où saint Vindicien fut inhumé et exhumé l'an 950 (*Gallia christiana*, et *Cameracum christianum*, page 10). Saint Emebert est aussi nommé Ablebert et Hildebert.

sant sur une plante fantastique aux ramifications nombreuses et largement tracées (1) ; l'ensemble de chaque groupe mesure 35 centimètres de hauteur sur 25 centimètres de largeur. L'étoffe elle-même a 70 centimètres de large.

Les orfrois, qui, d'ordinaire, sont plus riches que le reste de la chasuble, sont ici beaucoup moins précieux ; c'est un simple galon de lin et de soie de diverses couleurs ; il mesure à peine 5 centimètres dans sa largeur. Ces orfrois sont simplement appliqués sur la chasuble et lui sont évidemment postérieurs. La doublure, en taffetas cramoisi, est une étoffe assez moderne.

Le dessin que nous publions et que nous devons à l'habile crayon de M. Edouard Crepin, en dira plus qu'une longue description sur la forme de la vénérable chasuble. Voici ses dimensions : elle a 4 mètres et 62 centimètres de circonférence à l'extrémité inférieure ; l'ouverture pratiquée pour y passer la tête a 80 centimètres de tour ; le devant mesure 1 m 30, et le derrière 1 m 55 : à l'endroit des bras, il n'y a que 1 m 10.

Elle est assez mal confectionnée : les lisières et les coutures s'y montrent en plusieurs endroits sous un aspect disgracieux ; les dessins même ne sont point raccordés Mais il est très-probable qu'il faut attribuer ces défauts a la main indiscrète qui retoucha au XIVe siècle la coupe de la chasuble.

Le voile du calice, l'étole, le manipule et la parure de l'amict (*paratura amicti*) sont faits avec la même étoffe que la chasuble ; leur forme est celle du XIVe siècle.

Quoique ces vêtements sacrés ne servent qu'une fois par an, ils ont subi les altérations d'un long et fréquent usage. De nombreux fils d'or sont brisés ou tombés ; de larges et grossières

---

(1) L'antique industrie textrine aimait à représenter des animaux sur ses produits. Une foule de monuments l'attestent. Si l'on parcourt par exemple la *Biographie des Papes, De vitis Pontificum*, par le bibliothécaire Anastase, on verra qu'il est sans cesse question d'étoffes historiées, d'éléphants, de lions, de licornes, de chevaux, d'oiseaux, d'aigles, de griffons, de canards, de paons, de plantes et d'arbustes. Et si l'on examine les belles étoffes publiées par le R. P. Martin, on retrouvera encore les mêmes motifs. (*Mélanges d'archéologie*, t. II, pl. 9-18 et 32-38.)

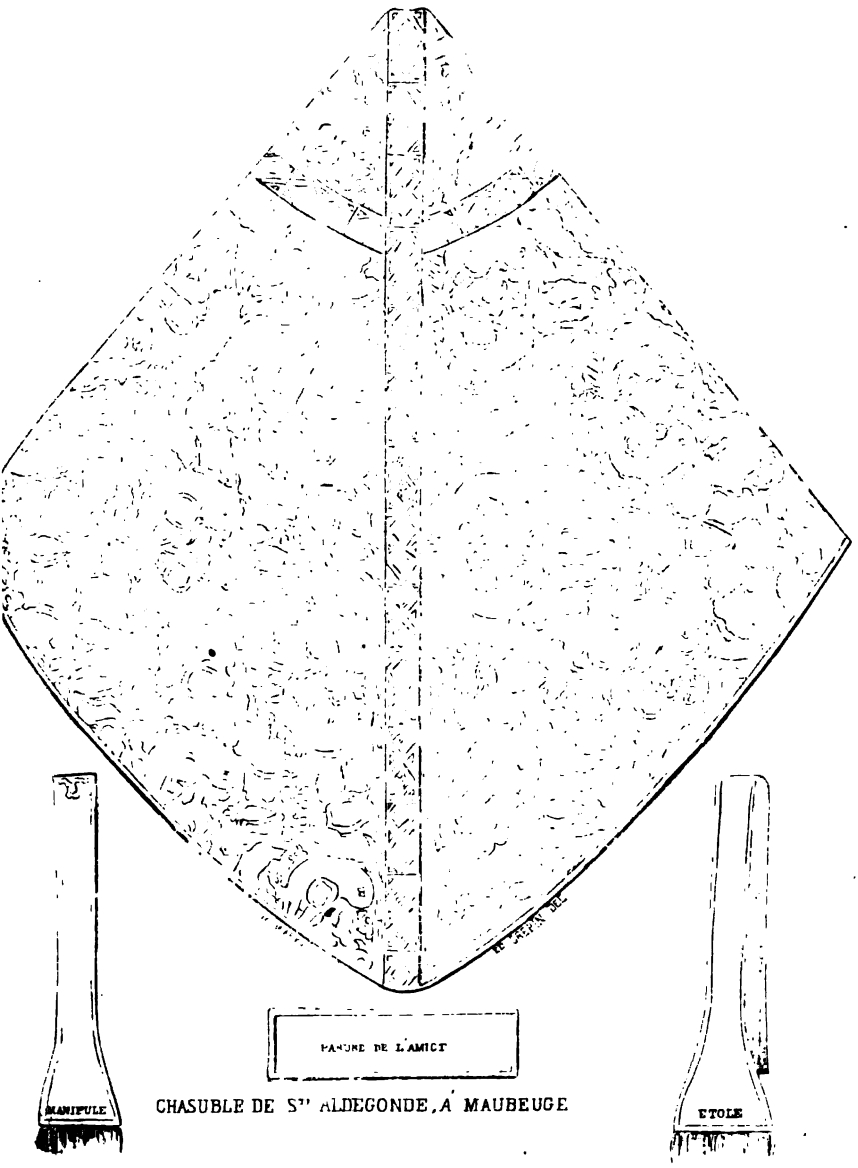

CHASUBLE DE S^TE ALDEGONDE, A MAUBEUGE

NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
ASTOR, LENOX
TILDEN

rentraitures se voient sur la chasuble; la couleur pourpre a perdu son riche éclat, elle est toute ternie. Ce qui du reste ne doit guère étonner, puisque cette riche étoffe a peut-être traversé onze siècles pour parvenir jusqu'à nous.

Malgré tous ces défauts, la chasuble de Maubeuge est belle encore ; c'est quand on la voit portée que l'on admire l'élégance des plis que l'étoffe parfaitement flexible produit sur les bras. Nous sera-t-il donné de voir un jour reparaître en France, dans nos cérémonies religieuses, ces amples et nobles proportions et ce mouvement gracieux des lignes, au lieu des formes amaigries et raides que le mauvais goût des fabricants a fait peu à peu prévaloir dans l'Eglise ? Déjà l'Angleterre catholique a donné l'exemple de ce retour à la forme antique et mystérieuse de la chasuble.

Telle est donc la chasuble que la tradition de Maubeuge prétend avoir été faite par Sainte Aldegonde. Cette tradition est-elle fondée et peut-on y ajouter foi ? C'est une question difficile à résoudre avec certitude. Nous penchons cependant pour l'affirmative, quoiqu'il nous reste encore quelques doutes ; mais nous croyons pouvoir appliquer ici cette maxime du droit: *In dubio melior est conditio possidentis* ; or, à Maubeuge, c'est la tradition qui possède; il faut donc des arguments positifs pour en contester la vérité.

Nous n'avons découvert, il est vrai, aucun document historique qui parle formellement de la chasuble de Sainte Aldegonde. Pourtant, le moine Hucbald et l'auteur anonyme qui écrivit au IXe siècle la vie de la sainte abbesse, nous apprennent qu'elle reçut de sa mère de riches étoffes pour en faire des vêtements de nôces : *Accepit à matre optima linteamina ut indè sponsalia vestimenta præpararet* (1) ; et son historien contemporain, moine de Maubeuge, assure positivement qu'Aldegonde donna ces robes admirables pour l'ornementation des églises : *Dedit vestes admirabiles ad ornamentum ecclesiarum* (2). Ce texte, à la rigueur, comprend l'antique et vénérable chasuble de Maubeuge : toutefois, nous reconnaissons que ces renseignements sont trop vagues pour que nous puissions les présenter comme des preuves historiques de la tradition locale.

---

(1) Bollandus. *Acta Sanct.*, tome II, p. 1043 et 1048.

(2) Mabillon. *Acta Sanct.* Ord S. Ben. t. II, p. 775.

Voici une autre difficulté, c'est que la chasuble de sainte Aldegonde n'est point mentionnée dans un *Inventaire de tous les reliquaires, joyaux et ornements de l'église de Male Sainte Aldegonde*, fait vers l'an 1520 (1). Mais on peut répondre que cet inventaire ne mentionne point non plus la magnifique châsse qui contenait *le corps de la bienheureuse Vierge Aldegonde* (2). Or, c'était le plus riche joyau et la principale relique de l'église. Le silence de l'inventaire ne prouve donc rien contre la chasuble.

Enfin, la coupe actuelle de la belle chasuble de Maubeuge n'est pas celle du VIIe siècle ; elle n'est pas non plus *semblable à celles que portaient les évêques des* Xe, XIe *et* XIIe *siècles*, quoiqu'en dise M. Lebeau (3). En effet, depuis les premiers temps du christianisme jusqu'à l'époque de Saint Louis, la chasuble était un vêtement tout rond, qui descendait de la tête aux pieds, et que le prêtre relevait sur les bras pendant la célébration du divin sacrifice. Or, la chasuble de Sainte Aldegonde a d'assez profondes échancrures sur les côtés, afin de laisser agir les bras avec plus de liberté. Aussi le monumentaliste n'hésitera pas un seul instant à déclarer que la coupe actuelle de la chasuble date des premières années du XIVe siècle. Mais ces échancrures n'ont-elles pas été faites pour trouver l'étoffe nécessaire à la confection du manipule et de l'étole qui, du temps de Sainte Aldegonde, étaient loin d'offrir la forme qu'ils eurent plus tard ? Cela nous paraît presque certain. On se sera d'autant plus facilement persuadé que l'on pouvait faire ces échancrures que c'en était alors la *mode*.

Mais ce qui surtout nous fait pencher vers l'opinion affirmative,

---

(1) Cet inventaire comprend 49 feuillets, et renferme la description et le dessin de tous les objets d'orfèvrerie que possédait l'église : cet inventaire, unique en son genre, dans le monde, offre les plus précieux documents pour l'histoire de l'orfèvrerie au Moyen-Age. Il se trouve, aujourd'hui en la possession de M. Estienne, écrivain maubeugeois d'une rare modestie, qui a publié une édition de la Vie de Sainte Aldegonde, par le P. Riquet, et qui l'a enrichie de savantes notes historiques.

(2) Notes historiques de la vie de Sainte Aldegonde, p. 44. — Cette châsse fut brisée en 1793 ; les débris pesaient 291 livres, et représentaient une valeur brute de 32 mille francs.

(3) *Bulletin de la commission historique du Nord*, tome II, p. 21.

c'est la nature du tissu de la chasuble. Celui-ci pourrait bien remonter au VII siècle; il nous semble que la science ne saurait rien opposer à la tradition de Maubeuge sur ce point. Elle ne peut objecter la richesse du tissu historié; car long-temps avant Sainte Aldegonde, il y avait en Orient des fabriques de ces riches étoffes. Saint Jean Chrysostôme, Saint Jérôme et Saint Ambroise parlent assez souvent de tissus d'or et de soie (1). Astérius, évêque d'Amasé au IVe siècle, disait, en s'élevant contre le luxe de son époque : « On est avide d'avoir des vêtements ornés de » fleurs et de figures sans nombre .. On y voit des lions, des » panthères, des ours, des taureaux, des chiens, des forêts » (2). Sous l'empereur Justinien, l'industrie de la soie fut introduite dans le Péloponèse par deux moines d'Orient (3); dès lors les riches soieries tissues d'or devinrent moins rares en Europe, et l'on s'en procurait assez facilement, puisque nous voyons Saint Emebert lui-même, pour qui la belle chasuble de Maubeuge fut faite, revêtir le corps de sa sœur, Sainte Gudule, avec des habits de pourpre brochés en or, *vestibus purpureis auri sub tegmine picturatis* (4). Saint Ouen nous apprend aussi que saint Eloi, avant sa conversion et quelque temps encore après, portait de riches vêtements, des ceintures tissues, des bourses pendantes brodées d'or, des manteaux bordés d'or, du linge tissu d'or et des étoffes de soie (5). D'ailleurs, dès le VIe siècle, le commerce de la Syrie faisait dans nos contrées une si belle concurrence à celui de la Grèce, que les marchands syriens, établis à Paris pour la vente de leurs riches tissus, devinrent assez puissants pour faire monter un des leurs sur le siége épiscopal de Paris (6). N'est-ce pas à un marchand de cette nation que la précieuse étoffe de Maubeuge a été achetée, soit par la mère de Sainte Aldegonde, soit par le prince Eudo? Nous n'en savons rien; mais ce que nous savons, c'est qu'elle ne provient pas d'une fabrique nationale; car il est impossible de n'être point frappé de sa physionomie

(1) S. Joan. Chrys. *Opera*. tome V, p. 739. — S. Hiero. *Vita Paulæ*. — S. Ambrosii, *De Nabuthe*, cap. 1.

(2) Ciampini, *Vetera monum*, tome I, p. 94.

(3) Procope, Histor. goth. Lib. IV.

(4) Hubert, *Vie de Sainte Gudule*, citée par la *Gallia christiana*, et par le *Cameracum christianum*, p. 11

(5) *Vita S. Eligii*, apud d'Acheri, tome II, in-fol.

(6) Grégoire de Tours. *Hist. Eccles* Lib. VII, cap. 37.

orientale ou syrienne. Elle a même une certaine ressemblance avec le riche tissu arabe en soie brune et en or, trouvé dans le tombeau du célèbre Pierre Lombard, évêque de Paris (1).

Quoiqu'il en soit, nous n'osons rien affirmer d'*absolument certain* sur la provenance et la date du tissu de la chasuble de Sainte Aldegonde : l'archéologie ne sait pas encore distinguer, au moyen d'analogies décisives, les diverses fabrications et leurs différentes époques, parce qu'il n'y a pas un assez grand nombre d'étoffes publiées avec leur origine et leur date certaines. En attendant, qu'il nous soit permis de répéter que la science n'a encore rien de positif pour révoquer en doute la tradition séculaire qui attribue à Sainte Aldegonde la confection primitive de l'antique et vénérable chasuble de Maubeuge.

L'ABBÉ BULTEAU.

(1) Willemin, *Monuments franç.* Tome I, pl. 78. — Le R. P. Arthur Martin, *Mélanges d'archéologie*, tome II, p. 242.

NOTICE

SUR

MAURICE QUENTIN DE LA TOUR.

Maurice Quentin DE LA TOUR est né à Saint-Quentin, ville de Picardie, le 5 septembre 1704. Dès sa plus tendre enfance, il montra du goût et de l'amour pour le dessin. Son père s'était mis en tête d'en faire un ingénieur, mais on lui fit sentir que son fils ayant la vue très courte, il lui serait impossible d'entrer dans cette carrière, et il abandonna ce projet. Ce qui l'y avait fait penser était l'ardeur avec laquelle il voyait son fils se porter à dessiner. Il copiait à la plume toutes les estampes qui lui tombaient sous la main. Un élève du peintre Vernansal apporta à Saint-Quentin des académies que ce maître avait dessinées. Il les dévorait des yeux et brûlait du désir d'en faire autant. Ce n'était pas là cependant l'intention de son père : il avait une trop mauvaise opinion de la peinture et n'aurait jamais voulu consentir que son fils en eût fait sa profession. Il le lui fit sentir de façon que, voulant se soustraire à cette espèce de tyrannie, le fils, qui alors comptait à peine quinze ans, prit la résolution de quitter la maison paternelle et alla se réfugier à Paris qu'il regardait avec raison comme le véritable centre des beaux-arts. Il avait lu sur des estampes le nom de Tardieu, le graveur. Il lui écrit, lui demande aide et conseil, et Tardieu lui répond qu'il peut se mettre en chemin et le venir trouver. Il imaginait que l'intention de la Tour était de devenir un graveur. Celui-ci lui déclare à son arrivée qu'il veut être peintre. Où le placer ? Tardieu jette les yeux sur Delaunay, qui tenait boutique de tableaux sur le quai de Gesvres. Il est refusé. Vernansal, chez qui on le conduit, ne lui fait pas un meilleur accueil; enfin, il trouve entrée chez Spoëde, peintre tout-à-fait médiocre,

mais galant homme, et pendant tout le temps qu'il demeure avec lui, il travaille avec l'ardeur de quelqu'un qui a l'ambition de se distinguer et de percer. Le voilà bientôt en état de reconnaître la faiblesse du talent de son maître. Il le quitte et passe à Londres, résolu de voir ensuite la Hollande, si son compagnon de voyage ne fût pas mort au bout de quelques mois d'absence. Il revient à Paris, il s'annonce comme peintre de portraits ; il les faisait au pastel, y mettait peu de temps, ne fatiguait point les modèles : on les trouvait ressemblants, il n'était pas cher La presse était grande, il devint le peintre banal. Quelques portraits qu'il fit pour des personnes de la famille du sieur de Boullongne furent vus par Louis de Boullongne, premier peintre du Roi, qui à travers des défauts sut y lire ce qu'il y avait de bon, c'est-à-dire ce tact sûr, ce don de la nature qui saisit du premier coup les traits d'un visage et s'assure de la ressemblance. Il demanda à voir l'artiste, il l'encouragea : « Vous ne savez ni peindre ni dessiner, lui dit-il, mais vous possédez un talent qui peut vous mener loin ; venez me voir. » La mort de celui qui lui parlait avec tant de franchise et de bonté, arrivée en 1733, le priva des secours qu'il devait s'en promettre. Il ne chercha plus de ressources que dans lui-même, et, redoublant d'efforts, il arriva bientôt au point de perfection qu'il se proposait depuis longtemps. Ses succès, car il jouissait alors de toute sa réputation, l'engagèrent à se présenter à l'Académie royale de peinture ; il y fut admis en 1744 avec distinction, et peu d'années après, en 1751, il monta au rang de Conseiller qui est le grade le plus honorable auquel puisse prétendre un peintre de portraits. Depuis cette époque, il ne s'est pas fait d'exposition au Salon du Louvre qu'il n'ait fait voir de nouveaux chefs-d'œuvre de sa façon. Un des premiers qu'il y ait mis sous les yeux du public, en 1745, fut le portrait de M. Duval d'Epinoy, secrétaire du Roi, qui vivait alors avec lui sur le pied d'ami, et c'est ce qui l'engagea à faire graver sur la bordure de son tableau ces deux vers :

« La peinture autrefois naquit du tendre amour,
« Aujourd'hui l'amitié la met dans tout son jour.

sentiments fort nobles, mais que l'amour du gain démentit bientôt, car, lorsqu'il fut question du paiement, il fallut batailler et se quitter bien mécontents l'un de l'autre. Le portrait fut trouvé excellent, il était plus grand que ne le sont ordinairement les portraits au pastel, la figure se présentait jusqu'aux genoux, mais ce fut la Tour qui l'avait voulu ainsi. Etait-il juste de payer si chèrement ses caprices ? On le verra bientôt jouer des scènes encore

plus singulières; mais si cette conduite a fait trop souvent tort à son cœur, la perfection de ses tableaux ne lui en a pas moins fait une réputation durable et méritée. Il n'y a jamais mis cette fraîcheur et cette facilité de touche avec lesquelles la Rosalba, en suivant la même carrière, s'est rendue si recommandable; mais il est plus précis qu'elle, il dessine mieux, et ce que l'Italienne n'a jamais fait, il n'a presque jamais manqué une ressemblance; ses pastels ont toujours fait l'honneur des expositions. On y a vu avec admiration les portraits des peintres *Dumont* et *Restout*, qu'il a fait pour ses morceaux de réception à l'Académie; ceux du président *Bernard de Rieux* et de la marquise de *Pompadour*, figures entières, et d'une grandeur où l'on ne croirait pas que le pastel pût atteindre; ceux du Roi, de la Reine et de toute la famille royale, et, pour le dire en un mot, les portraits de tout ce qu'on connaît de plus distingué par leur naissance et par leurs talents. Il avait entrepris le mien (celui de *Mariette*), et je crois qu'il lui aurait fait honneur. Il me fit souffrir, car il y employa un si grand nombre de séances que je n'ose le dire. Le malheur a voulu qu'il en ait fait choix pour essayer s'il pouvait parvenir à fixer le pastel à l'imitation de Loriot qui prétendait en avoir trouvé le secret et qui refusait de le lui communiquer. On m'a assuré que le tableau en avait tellement souffert que de dépit il l'avait jeté au feu. Je ne sais si l'on m'a dit vrai, mais il est certain qu'il n'en a plus été question entre nous, et de là je juge qu'on m'a dit vrai. Ce n'est pas la seule fois qu'il en a agi ainsi avec ses propres ouvrages. Il serait à souhaiter qu'il se fût défait de cette mauvaise prévention qui lui a fait croire que l'expérience lui a fait acquérir des connaissances qui lui manquaient dans le temps de sa plus grande vigueur et qui lui fait regarder de mauvais œil des ouvrages où les plus difficiles ne trouvent qu'à louer. Il est juste qu'un peintre soit son critique, et il ne l'est même jamais assez: la paresse, l'amour-propre fournissent trop fréquemment des excuses sur des défauts qu'on reconnaît et qu'on veut oublier. Mais il est tout aussi pernicieux de se dégoûter mal à propos de ce qui est sorti de ses mains quand on le pousse à un certain degré d'excellence. Car comme il n'est pas donné à l'homme d'atteindre à une entière perfection, il ne faut pas croire que quelque ouvrage que ce soit puisse être exempt de défauts. Le meilleur est celui qui en a le moins, et presque toujours, quand on ne sait pas se retenir, on détériore une première production au lieu de l'améliorer. Le plus sûr est d'aller en avant, et supposé que l'on ait aperçu quelques parties faibles dans un ouvrage sur lequel on

s'est épuisé, de s'en corriger dans celui qui vient ensuite ; ce serait sans doute la conduite qu'aurait dû suivre notre peintre. Il en a pris une autre plus courte, mais qu'on ne lui peut pas pardonner : il a détruit par humeur d'excellents morceaux uniquement parce qu'ils lui déplaisaient, et il est arrivé, ce que j'ai déjà remarqué, que ce qu'il a jugé à propos de substituer à ce qu'il effaçait lui était très inférieur. Qu'il dise tout ce qu'il voudra, il ne persuadera jamais, ni à moi ni à aucun de ceux qui en ont été témoins, que le portrait de Dumont, qui est dans les salles de l'Académie, vaille, tout excellent qu'il est, celui qu'il avait fait précédemment et qu'il recommença, sans en avoir pu donner des raisons plausibles à ceux qui l'interrogèrent là-dessus et qui lui en témoignèrent leurs regrets. Il avait peint, à peu près dans le même temps, le portrait de M. Bernard du Rieux: c'était un ouvrage de la plus longue haleine et tel qu'on n'en avait point encore vu au pastel de pareille taille ; il quitte l'appartement dans lequel il l'avait peint, vient en habiter un autre ; les jours ne sont plus les mêmes et le tableau ne lui paraît pas produire l'effet qu'il s'en était promis. Le voilà qu'il l'efface et qu'il en recommence un nouveau. Est-ce donc là une raison pour faire soupirer quelqu'un après un portrait dont il est bien aise de jouir et qu'il sera outre cela obligé de payer le double. Cela a effrayé bien des gens, et certainement de la Tour aurait eu beaucoup plus de pratiques encore s'il eût été plus traitable. L'on sait ce qui s'est passé entre lui et M. et Mme de la Reynière ; leurs portraits lui restèrent parce qu'en ayant mesuré le prix sur les richesses de ceux qui s'étaient fait peindre, il eut le front d'en vouloir exiger cinq mille francs de chacun, et M. de la Reynière prit le parti de les lui laisser ; plusieurs années s'écoulèrent après lesquelles se lassant de voir ces deux portraits dans son atelier, il demanda qu'on les retirât et à en être payé. Il eut l'imprudence d'appuyer sa demande d'un exploit. De véritables amis consultés lui auraient fait apercevoir le risque qu'il courait en menant une pareille conduite. Il pouvait être traduit vis-à-vis d'arbitres qui, jugeant du prix de ses tableaux sur celui qu'ils mettaient aux leurs, auraient peut-être réduit à deux ou trois cents écus ce qu'il estimait dix mille francs, et les juges ne pouvant prononcer autrement, il ne lui serait resté de ses prétentions que la honte de les avoir soutenues. Mais comme les procès ont leurs désagréments, quelque bons qu'ils soient, M. de la Reynière a envisagé son repos ; il a été entretenu dans cette disposition par M. de Malesherbes, son gendre. On a prié M. Silvestre, alors directeur de l'Académie de peinture, homme-

prudent et sage, de donner sa décision. M. de la Reynière a ouvert sa bourse et lui a permis d'y prendre tout ce qu'il jugerait à propos, et ce n'est pas sans peine que cet arbitre judicieux a déterminé M. de la Tour, je ne dis pas de s'en rapporter à son jugement seul, car il a eu la malhonnêteté de lui témoigner de la défiance en lui donnant pour adjoint M. Restout, mais à accepter les 4,800 fr. à quoi tous deux réunis ont estimé le prix des deux tableaux. S'il continue sur ce pied, il sera assez riche pour se faire peindre par lui. Moi-même, à quoi me serais-je exposé s'il m'avait fallu fixer un prix au portrait qu'il avait voulu faire de moi et presque malgré moi! Car il commence à ne plus connaître d'ami lorsqu'il est question de ses portraits. Monsieur de Mondonville, célèbre musicien, est un de ceux chez qui il va le plus familièrement. Il a fait son portrait. Mme de Mondonville, qui joint au goût de la musique celui de la peinture dans laquelle elle s'est quelquefois exercée, désire avoir pareillement le sien. Mais avant que de rien entamer, elle lui fait l'aveu qu'elle n'a que 25 louis à dépenser. Là dessus, M. de la Tour la fait asseoir et fait un portrait qui a plu à tout le monde. Il a enchanté Madame de Mondonville, qui, sans perdre un moment, tire l'argent de sa cassette et, le mettant dans une boîte sous des dragées, l'envoie à son peintre. M. de la Tour garde les dragées, renvoie l'argent. Madame de Mondonville imagine dans ce jeu une galanterie, et que ne s'étant pas autrement expliquée lors de la première proposition, M. de la Tour veut lui faire présent du portrait, et comme elle ne veut pas lui céder en générosité, elle lui fait remettre un plat d'argent qu'elle s'est aperçu manquer dans son buffet et qu'elle a payé 30 louis. Le nouveau présent éprouve le sort du premier, il est renvoyé, et Madame de Mondonville apprend que M. de la Tour a mis à son portrait sa taxe ordinaire de douze cents livres, et qu'il ajoute à cela qu'il ne doit avoir aucuns égards pour des gens qui ne pensent pas comme lui sur le compte des bouffons, dont la musique et les représentations comiques divisaient dans ce moment tous ceux qui dans Paris se piquaient de se connaître en musique; et M. de la Tour avait le faible de vouloir s'en mêler, et ne s'apercevait pas qu'il donnait au public une scène encore plus comique. A l'entendre, il est dégoûté de faire des portraits. Ils lui ont cependant procuré une assez honnête fortune, ceux de la famille royale qu'il a peints ont été bien reçus et payés largement, il a obtenu un logement aux galeries du Louvre, une pension de mille livres. Que lui faut-il de plus? Pourquoi donc montrer tant d'éloignement pour les ouvrages

qui lui sont demandés par la Cour? Serait-ce pour faire naître de plus grands désirs et ne craint-il pas le contraire? La conduite qu'il a tenue avec Madame la Dauphine qui souhaitait avoir son portrait de sa main est trop singulière pour que je ne la rapporte pas, sans y rien changer dans les termes que s'en est expliqué avec moi M. Silvestre, chargé de la négociation. Il avait reçu une lettre de Mme Silvestre, sa fille, attachée à Madame la Dauphine, par laquelle elle demandait à son père de faire ressouvenir M. de la Tour de l'engagement qu'il avait pris avec la princesse, mais qu'elle désirait qu'au lieu de Fontainebleau dont on était convenu, le portrait se fît à Versailles. Elle marquait que sa maîtresse avait d'autant plus lieu de le désirer que son embonpoint était revenu et que peut-être n'aurait-elle pas un aussi bon visage à lui offrir si elle redevenait enceinte. Elle faisait assurer le peintre qu'elle se revêtirait ce jour-là de toute sa bonne humeur et qu'elle l'invitait à en faire autant de sa part. Qui ne croirait qu'à la lecture d'une lettre si honnête et si obligeante M. de la Tour ne montrerait un désir égal à sa reconnaissance? Point du tout : il répond froidement qu'il ne peut se rendre à l'invitation, qu'il n'est point fait pour ce pays-là et cent autres choses qui allaient à le perdre si elles avaient été redites. Heureusement, il les disait à M. Silvestre, qui, fort éloigné de lui nuire, n'en était que plus embarrassé sur ce qu'il devait répondre à la lettre qui finissait par témoigner une sorte d'impatience de la part de Madame la Dauphine. Il tâche de remettre son homme et de lui faire prendre un meilleur parti. Il le tourne par tous les bouts. Il le voit enfin s'éclipser, et dans le moment qu'il n'en attend plus rien, il reparaît avec une lettre où tant bien que mal il s'excuse sur des occupations indispensables, sur les jours trop courts et trop sombres et prie de remettre la partie au printemps, sûr apparemment de ce qui devait arriver, car Madame la Dauphine devint grosse et il ne fut plus question de portrait. Ce n'est pas le seul mauvais personnage qu'il ait joué à la Cour. Il a quelquefois pris des libertés qu'à peine se serait-il permises avec ses égaux. Une fois qu'il y peignait le portrait de Madame la marquise de Pompadour, le Roi présent, Sa Majesté fit tomber la conversation sur ses bâtiments, sur ceux qu'il faisait construire alors et en parlait avec une sorte de complaisance; tout-à-coup La Tour prend la parole et feignant de se l'adresser à lui-même : Cela est beau, dit-il, mais des vaisseaux vaudraient mieux. Il disait cela au moment où les Anglais venaient de détruire notre marine. Le Roi en rougit et se tut, tandis que le peintre s'applaudissait en secret d'avoir dit une vérité dans un pays qui ne la connaît pas. Il ne sentit pas qu'il

avait commis une imprudence qui ne vaut que du mépris. Je ne sais si je me trompe, mais je crains que ce ne soit quelque pareille indiscrétion qui l'ait éloigné de chez Madame Geoffrin où je l'ai vu durant quelques années assister au dîner du lundi avec assez d'assiduité. Peut-être crut-il qu'il y avait pour lui plus d'avantages de se trouver dans d'autres sociétés qui lui laissaient une entière liberté de parler avec hardiesse sur des matières fort au-dessus de sa portée et de débiter des traits d'érudition dont il ne manquait jamais de faire provision dans le dictionnaire de Bayle, son livre favori, avant que de sortir de chez lui. Pour égayer ce que je viens d'écrire, je vais raconter une aventure assez plaisante qui lui est arrivée et que je tiens de lui. Un particulier qu'il ne connaissait pas et qu'il n'a plus revu, vint lui demander son portrait et la Tour s'y étant prêté de bonne grâce, cet homme, qui avait affecté de venir toujours seul et qui paraissait jaloux de garder l'*incognito*, le portrait fait, demande à la Tour de le couvrir d'une glace et de le mettre dans une bordure étroite semblable à celles dont on a assez l'usage d'entourer les miroirs de toilette. Au jour donné, il vient un matin, encore seul, prendre le portrait, l'enveloppe lui-même d'un linge, le prend sous son bras, le place dans son fiacre, le tout en présence de la Tour, dans le plus grand silence, et sans lui dire un mot de paiement. Celui-ci lui voyait faire ces opérations et n'osait parler dans l'attente que l'argent allait paraître. Intérieurement, il se disait. Emporterait-il sans payer le tableau ? Et quand il fut parti : Il l'emporte, dit-il d'un ton tranquille. La singularité de l'aventure lui ferme la bouche. Il en reste là. Notre homme arrive cependant chez lui : son premier soin est de s'informer si sa femme n'est pas encore levée. Elle ne l'était pas, et c'était tout ce qu'il souhaitait. Il entre dans sa chambre, ôte le miroir de dessus la toilette, y substitue son portrait et va se mettre en embuscade dans un cabinet voisin. Son épouse éveillée sort du lit et tout de suite va se mettre à sa toilette. Le mari profite de ce mouvement, il quitte son poste et va se placer précisément derrière le fauteuil de sa femme, qui, levant le dessus de la toilette, voit son mari vis-à-vis d'elle et s'imagine que c'est lui qui se mirait dans sa glace. Elle se retourne, le trouve en effet derrière elle et se confirme dans son opinion. Jamais portrait ne produisit peut-être d'illusion semblable à celle-ci. Elle ne cessa que lorsque le mari déplacé fit apercevoir son épouse de sa méprise, et content d'une scène si bien jouée et si agréable pour lui, il retourne le lendemain chez M. de la Tour lui faire ses excuses de l'avoir mis en inquiétude, avoue le tout, lui raconte ce qui s'est passé de-

puis leur dernière entrevue, ce qui ne pouvait manquer de flatter son amour propre, jette une bourse sur la table. Il y a dedans cent louis d'or, dit-il ; prenez ce que vous voudrez, tout si vous le jugez à propos : encore n'en serait-ce pas assez pour vous témoigner ma reconnaissance et égaler le plaisir que vous m'avez fait goûter. M. de la Tour ne conserva que ce qu'il crut devoir lui appartenir légitimement, remit le reste de l'argent à son homme qui disparut et qui ne s'est plus montré depuis. J'imagine que c'était quelque Anglais, car où trouver un Français qui en eût agi de la sorte ?

Ajouter de nouveaux détails ou quelques observations trop recherchées à la notice qu'on vient de lire, ce serait la gâter en quelque sorte en lui ôtant son cachet d'originalité et en affaiblir le mérite. Mariette était l'ami de la Tour : quel homme le connaissait mieux et était en même temps plus capable de rendre justice à son talent ou d'en apprécier avec justesse les imperfections ? A quel critique de nos jours serait-il donné d'écrire aussi bien que Mariette l'histoire d'une vie qu'il connaissait mieux que personne ? Il assistait personnellement tous les jours à l'exécution de ces chefs-d'œuvre qu'il était très capable d'estimer et qu'il savait admirer en vrai connaisseur. Un écrivain moins éclairé ou plus disposé à faire parler de lui-même qu'à faire connaître simplement à ses lecteurs le caractère et le mérite de celui dont il écrit la vie, se jetterait peut-être dans des considérations moins exactes que brillantes et sacrifierait ainsi la vérité de la peinture à l'effet. La prétention conduit presque toujours à l'erreur et le vrai n'a besoin que de peu d'ornements pour plaire et pour instruire.

Mariette avait un coup d'œil très sûr parce qu'il était très exercé. Il savait sentir les beautés en même temps qu'il blâmait les défauts. C'était un vrai critique. La Bibliothèque royale possède, réunies en sept volumes grand in-folio, les notes manuscrites de Mariette sur tous les artistes dignes de mémoire, et c'est de cette précieuse collection, où se trouvent renfermés de véritables trésors d'érudition artistique qu'a été extraite la notice qu'on vient de lire (1).

GEORGES DUPLESSIS.

---

(1) Tout en appréciant la modeste réserve de M. G. Duplessis et en approuvant son respect pour l'œuvre de Mariette, nous croyons conve-

nable d'ajouter à la notice qui précède quelques lignes portant sur des faits relatifs à la vie et aux œuvres du célèbre peintre Saint-Quentinois.

En dépit des paroles ironiques que Diderot ne cessait de répéter à de la Tour : *Memento quia pulvis es et in pulverem reverteris*, pour faire allusion à la poudre légère du pastel dont ses chefs-d'œuvre étaient formés, les beaux portraits de ce grand artiste se sont bien conservés, et aujourd'hui même qu'ils datent de plus d'un siècle, on en admire encore de charmants au Louvre et dans les principaux musées de l'Europe. Outre celui de Madame de Pompadour, si brillant et si beau, les salles du musée renferment ceux de la Reine, *Marie Leczinska* et de la *princesse de Saxe, dauphine de France*, ayant toutes deux la main droite appuyée sur leur éventail fermé. Ils sont admirables d'exécution. On y voit encore le portrait du *maréchal de Saxe*, et celui de *J. B. S. Chardin*, peintre de genre et de portraits.

De la Tour fut reçu membre de l'Académie en 1746, en présentant le portrait de *Restout*, peintre du Roi, lequel fut gravé par Moitte, pour sa réception à l'Académie. On peut citer, parmi ses plus beaux travaux, les portraits de *Louis, Dauphin de France*, gravé par Daullé ; de *Charles, prince de Galles*, gravé par Aubert ; de *René Frémin*, sculpteur du Roi, gravé par Surrugue fils pour sa réception à l'Académie en 1747 ; du *maréchal de Lowendal*, gravé par Wille, 1749; et son propre portrait, vu à une croisée, gravé par G. F. Schmidt en 1742.

On lui doit aussi ceux de *C. Richer de la Morlière*, gravé par Lépicié ; de *Marie-Gabrielle-Louise de la Fontaine Solare de la Boissière*, gravé par Petit; de *J. d'Alembert*, gravé par Ed. Gautier Dagoty ; de *Crebillon*, gravé par Moitte ; de *Voltaire*, gravé par plusieurs; auxquels il faut encore ajouter ceux de *J.-B. Rousseau, Marivaux, Rameau, Diderot* et une foule d'autres. La galerie de Dresde possédait les figures de la Dauphine *Marie-Josephe* et de *Maurice de Saxe*, par La Tour; le cabinet de Denon (n° 817) avait un portrait de *Crébillon*, du même ; et celui de Saint, peintre en miniature, renfermait plusieurs magnifiques pastels, entr'autres le portrait de Mlle *Sallé*, danseuse de l'Opéra, vendu 600 fr. en mai 1846. Le musée de Valenciennes montre aussi deux beaux la Tour, homme et femme, parfaitement exécutés et conservés ; enfin, la ville de Saint-Quentin est assez heureuse pour réunir une collection sans rivale de productions de ce maître habile et fécond : à des portraits innombrables elle joint deux chasses au lion et au sanglier, aux trois crayons, qu'on attribue aussi à cet artiste célèbre.

Vers la fin de sa longue vie, de la Tour vit ses facultés s'affaiblir graduellement; il retoucha beaucoup de ses portraits en disant que tout devait être sacrifié aux têtes, et il gâta pour cela les coiffures et les

costumes. C'est ainsi qu'il supprima le brillant vêtement de soie donné à Restout et le remplaça par un simple habit brun. Heureusement, le portrait fut gravé avant ce changement malheureux. Bientôt l'esprit de de la Tour se perdit si complètement qu'on fut obligé de le ramener dans sa ville natale où il s'éteignit le 17 février 1788, dans sa 85e année. Il laissa, comme élèves principaux de son genre, *Liotard* et *Ducreux*. Une bonne partie de sa fortune, gagnée à l'aide de son magique crayon, servit à encourager et honorer les arts : il consacra dix mille francs pour fonder un prix de 500 fr. que l'Académie devait décerner annuellement à l'auteur du meilleur tableau de perspective linéaire et aérienne. Pareille somme fut destinée annuellement à récompenser la plus belle action ou la plus utile découverte dans les arts, au jugement de l'Académie d'Amiens. Sa ville natale hérita de lui, non-seulement ses principaux chefs-d'œuvre, mais aussi les moyens d'en voir créer d'autres : il y fonda une école gratuite de dessin dont M. Prudhon fut le premier professeur après les troubles de la Révolution. Puisse la ville de Saint-Quentin, qui a tant à se glorifier d'avoir produit un tel artiste, ouvrir un jour un musée communal digne de recevoir et de loger dignement les précieux ouvrages de cet excellent et jusqu'ici inimitable peintre au pastel !

A. D.

GENEVIÈVE DE BRABANT.

Voici peut-être le plus ancien drame, et bien certainement le plus populaire, que nos vieux trouvères aient eu à traiter dans leur poésie primitive. Malheureusement, le texte versifié en ancien idiome vulgaire, du moins en sa première forme de langue romane, est aujourd'hui inconnu. C'est sa popularite même qui l'a perdu. L'histoire si émouvante de *Geneviève de Brabant* a tellement occupé l'attention du peuple des antiques provinces des Pays-Bas, qu'elle était répétée de génération en génération, et que son texte, continuellement rafraîchi pour être mieux compris, a fini par subir des métamorphoses successives qui l'ont complètement transformé. Les premières versions originales ont disparu, mais le fond du sujet s'est perpétué plus vivace que jamais. Sa vulgarité est encore aujourd'hui immense et pour ainsi dire commune à tous les peuples. Nous posons en fait que le nom de *Geneviève de Brabant* n'est étranger dans aucune contrée, et qu'il est connu de tous les habitants de nos provinces de tel âge et de tel sexe qu'ils soient. Il est vrai que ce sujet, converti en légende, en cantique, en drame, en tragédie et en romance, a encore été multiplié à l'infini par la sculpture, la peinture, la gravure et la lithographie, et qu'il a pénétré jusque dans la dernière cabane du plus petit hameau sous les formes les plus vulgaires, comme il figure dans les riches collections des savants et des rois, représenté par des chefs-d'œuvre de l'art.

Le fait historique qui a donné naissance à la légende de Geneviève de Brabant s'est passé au VIIIe siècle. Il date donc de plus de 1100 ans. Une jeune, pure et belle princesse, transportée du Brabant sur les bords du Rhin, est accusée faussement d'infidélité et condamnée à la mort avec son jeune enfant;

sauvée miraculeusement, elle vit dans les bois où une biche nourrit son fils de son lait. Son innocence est reconnue par son mari ; elle est ramenée dans son palais, mais son âme s'envole au ciel et les peuples du Brabant et du Rhin l'adorent comme une sainte. Quel sujet dramatique et comme il est approprié aux mœurs du moyen-âge ! Comme il a dû occuper l'imagination des trouvères et exciter leur verve ! Aussi, voyons-nous que déjà le poète Herman, prêtre né à Valenciennes un peu avant l'an 1100, qui a mis en vers romans certaines parties de la Bible, y fait figurer sur le compte de Sainte Anne une partie de la légende de Geneviève de Brabant, déjà alors populaire dans le nord de la France. Il nous represente Sainte Anne, encore jeune, abandonnée dans une forêt, vivant sur un arbre des herbes qu'un cerf miraculeux lui apportait. L'animal nourricier est un jour aussi poursuivi par un chasseur et il vient se mettre sous la protection de la jeune fille. Anne, en protégeant le cerf, est reconnue par celui qui allait le forcer et qui n'est autre que l'empereur *Phanuel* ou *Fanouël*, son père.

Le trouvère valenciennois a expliqué cette situation identique à celle de Geneviève et de son enfant de la manière suivante :

Puis fu Dex (Dieu) garde del enfant :
Par le sien saint commandement
Si li envoïa sa provende
Par i cerf qui est en la lande,
Qui mult estoit parans et biax (beau) .
Et durement estoit isniax (vif, léger) :
Cornes avoit mult assises,
Flors i avoit de maintes guises
Chascun jor est desos le ni ;
Quant li enfès jetoit i cri
D'une des flors le rapaisoit
Tant que li enfès s'endormoit.....
Saint Fanoiax voit son enfant ;
Si a parlé mult doucement,
Courtoisement le salua
Et belement li demanda :
Bele, dist-il, et qui ies-tu ?
— Sire, dist-ele, ne ses-tu ?
Je suis cele que tu portas,
Par ta culsse te délivras
Li chevalier ici me mist
Cui commandas que m'océsit (de me tuer) etc.

M. Le Roux de Lincy a fait remarquer (1) que dans le *Chevalier du Cygne*, vieux roman si célèbre en Allemagne et dans tout le nord de la France, les enfants de la Fée, portés au milieu d'une forêt obscure, sont également nourris par un cerf, et leur père les rencontre en venant à la chasse. Berte au grand pied, mère de Charlemagne, héroïne d'un autre roman, accusée d'adultère par un serviteur infidèle, est encore, comme Geneviève de Brabant, condamnée à périr au milieu des bois. Comme elle livrée aux bêtes féroces par les soldats chargés de la tuer, elle reste seule et sans appui ; c'est aussi en chassant que le roi Pépin la reconnaît Les circonstances placées dans ces différents récits varient peut-être, ajoute M. de Lincy, mais ils ont certainement la même origine (2).

Ainsi, voici trois vieux cantilènes en langue romane qui relatent le fait principal du drame de Geneviève de Brabant : le plus ancien, poème du XIIe siècle sur la Vierge Marie et Sainte Anne, est composé en Hainaut ; le second, *le Chevalier du Cygne*, que M. de Reiffenberg a cru devoir attribuer au trouvère *Renaus*, et qui est peut-être de *Graindor de Douai*, est, comme Baudouin de Sebourg, originaire de la Flandre ou du Hainaut ; enfin le troisième, composé par le trouvère *Adenés*, ménestrel du duc Henri III de Brabant, a vu le jour dans la patrie même de *Geneviève*. Il est hors de doute que ces réminiscences poétiques ont été empruntées à un vieux texte versifié de la légende primitive, texte aujourd'hui perdu, mais qui a dû avoir jadis en Brabant la même popularité que le drame y a conservée aujourd'hui. Les premiers trouvères qui rimaient tout ce qui étant sacré ou profane promettait des émotions aux auditeurs, n'ont eu garde de laisser échapper un sujet aussi remarquablement dramatique.

---

(1) *Chants et chansons populaires de la France*, 10e livraison (Geneviève de Brabant). — Le même, *Introduction à la nouvelle biblioth. Bleue*, p. xxxvj. — Le même, *Introd. au livre des légendes*, p. 24 et suiv.

(2) Il y a aussi beaucoup de rapports dans le fonds de l'histoire de *Geneviève de Brabant* et celui de la première partie de l'*Historia de Enrique, fi de Oliva, rey de Jherusalem, Emperador de Constantinople. Sevilla*, 1498, in-4° goth. 43 f^os. Réimpr. en 1533 et en 1545, 32 f^os. Roman de chevalerie écrit en vieille prose espagnole, mais travaillé évidemment sur un ancien texte en langue romane et probablement en vers.

Ne pouvant signaler à nos lecteurs, autrement que par des imitations postérieures, le texte en vers romans de la légende de Geneviève de Brabant, nous devons leur indiquer le plus ancien document authentique qui nous reste sur cette histoire. C'est une version latine. A une certaine époque du moyen-âge, les poèmes en idiome roman ont été remis en prose; c'est ce qui a formé le texte de la plupart de nos romans de chevalerie; et ceux-ci parfois ont été tournés en langue latine. On leur donna ainsi une plus grande publicité lorsque le latin, devenu le moyen de communication des savants, fut d'un usage plus commode et plus général. Un docteur en théologie, religieux carme au couvent de Boppart sur le Rhin, *Matthias Emmich*, fit, en 1472, une version latine de l'histoire de Geneviève de Brabant. Jean Molanus, d'Anvers, en a vu le manuscrit original dans la bibliothèque des chartreux de Coblentz, d'où il a dû être transféré dans celle de l'université de Bonn, qui réunit aujourd'hui les trésors paléographiques des villes voisines.

La légende latine de Matthias Emmich, le plus ancien texte que nous ayons maintenant, est d'une forme et d'une naïveté antique qui accuse l'origine d'où elle sort : elle rappelle trop bien la manière des trouvères, leur dévotion à la Vierge, pour douter un instant que le translateur n'ait eu en main quelque vieux chant en vers romans dont il a fait son profit suivant l'usage de son temps et surtout selon le goût des religieux qui proscrivaient volontiers les œuvres des poètes, ou les transformaient lorsqu'elles étaient toutefois orthodoxes. Selon Aubert Le Mire (1), qui appelle Geneviève *une autre Suzanne*, Henri Du Puy en a publié l'éloge en l'extrayant de la relation du Carme de Boppart. Le ms. de Matthias Emmich est évidemment la source où ont aussi puisé tous les auteurs modernes qui ont parlé de cette héroïne du Brabant. Ce texte a été mis au jour en entier par un savant professeur d'Heidelberg, *Marquard Ficher*, qui l'inséra dans la seconde partie de ses *Origines Palatinæ*, publiées

---

(1) *Fasti Belgici et Burgundici. Bruxellis* (1622). in-8°, p. 171. Voici comme s'exprime le savant Le Mire : « B. Genofeva Palatina. *Velut altera Susanna emicuit pudicitia, patientia et singulari Deiparæ cultu. Vitam ejus scripsit anno 1472 Matthias Emmichius, Doctor Theologus ex ordine Carmelitano ; extatque* ms. *Confluentiæ, in ditione Trevirensi, apud Carthusianos. Elogium ejusdem publicavit Erycius Puteanus, regis catholici historiographus.* »

avec augmentations, à *Heidelberg*, en 1613, in-f°, l'année qui précéda sa mort. Il a été publié pour la première fois en France par M. *E. de la Bédollierre*, qui y joignit une traduction, à *Paris, L. Curmer*, 1841, in-8° de x et 24 pages, avec figures d'après Jeanron.

Le texte latin, portant le titre de *Historiola de exordis capellæ Frawenkirchen*, est d'une naïveté un peu crue, sentant tout-à-fait son origine moyen-âge; nous allons en faire une analyse sommaire dans laquelle nous résumerons les faits principaux de l'histoire de Geneviève de Brabant telle qu'elle se trouve établie dans ces documents primitifs. A beaucoup de nos lecteurs les lignes suivantes n'apprendront rien; elles redresseront chez d'autres les écarts historiques perpétués par des traditions populaires quelquefois infidèles.

Il y avait une fois (c'est le début obligé de tout conteur), un prince Palatin d'Offtendinck, nommé Sigefroid, dont le château appelé Hohensimmeren (1) ou Simmerm tout court, était situé au pays de Trèves, dans le canton de Meinfeld ; Sigefroid épousa une princesse de sang royal, Geneviève, fille du duc de Brabant. Le saint prélat Hydulph, archevêque de Trèves, bénit cette union. La jeune palatine, aussi pieuse que belle, passait des heures entières à servir la Vierge Marie et elle l'honorait encore en faisant l'aumône à son intention. Son époux dut aller rejoindre Charles-Martel pour combattre les infidèles envahissant la France sous le commandement d'Abdérame. Jaloux du trésor qu'il possédait en Geneviève, il l'enferma dans son château-fort de Simmerm dont il donna le gouvernement à Golo, l'un de ses chevaliers, choisi par ses pairs comme celui qui méritait le mieux de remplacer le prince Palatin en son absence. La providence voulut que la belle Geneviève devînt enceinte la veille du départ du prince, au milieu des derniers embrassements des deux époux. Au moment de la séparation, et lorsque le comte eût déposé son autorité entre les mains de Golo en lui disant qu'il comptait sur sa fidélité, la comtesse ne put surmonter son émotion et tomba évanouie. C'était un pressentiment. Le Palatin la releva avec tendresse et. dans une pieuse et dernière invocation, la plaça sous la protection toute-puissante de Notre-Dame.

---

(1) Hautes-chambres.

Peu de temps après, le perfide Golo, dont le nom est devenu synonyme de traître (1), devient amoureux de la belle Geneviève ; il ose lui avouer sa criminelle passion qui est repoussée avec horreur. Il emploie alors la ruse ; il fabrique des lettres annonçant la mort de Sigefroid et de tous les siens : la princesse se retire en paix dans son oratoire et prie Marie avec ferveur. La mère de Dieu lui apparaît dans son sommeil et lui annonce que son époux est vivant, mais que plusieurs de ses compagnons sont morts en paix.

Golo revient à la charge ; il se propose pour mari, et par anticipation, il tente d'embrasser la comtesse, qui le repousse énergiquement et le frappe même au visage ; le suborneur furieux lui retire toutes ses femmes et ses serviteurs.

Cependant, l'heure de l'accouchement de Geneviève est arrivé ; elle met au monde un fils beau comme le jour, et elle n'a pour toute compagnie qu'une vieille nourrice acariâtre qui se plaît à la tourmenter. Dans sa détresse, elle éprouve cependant une consolation : un messager de son époux pénètre jusqu'à elle et lui annonce que Sigefroid est vivant et qu'après avoir perdu une partie de sa suite, il revient et a déjà atteint Strasbourg.

Golo, instruit du retour de son maître, commence à trembler des suites de sa déloyale conduite. Il rêvait aux moyens de conjurer sa perte, lorsqu'il est abordé par une vieille femme des environs qui lui inspira la mauvaise pensée de faire croire au Palatin que sa femme était adultère. L'époque de son accouchement pouvant jeter quelque doute sur sa fidélité, Golo profite de l'avis ; il se rend au-devant du prince et lui déclare que sa perfide épouse l'a trahi en cédant au désir d'un vil subalterne, d'un cuisinier du palais.

Sigefroid, n'écoutant que la vengeance et animé par les traîtreuses instances de son favori, condamne Geneviève et son fils à une mort violente. Golo n'en demande pas davantage ; il court au palais, fait venir des serviteurs et leur ordonne d'emmener leur maîtresse et son enfant et d'exécuter la sentence du maître.

---

(1) Le nom de traître par excellence dans les romans carlovingiens s'écrit *Ganelon*, *Gabalon*, ou *Ganalon ; Golo* n'est peut-être qu'une contraction de ce nom.

Ces gens entraînèrent tristement la douce Geneviève dans la forêt, mais en marchant ils raisonnèrent sur son prétendu crime auquel personne ne croyait, sur la cruelle sentence qu'ils devaient exécuter et sur les moyens de s'en dispenser. Le courage leur manquait pour mettre à mort une si bonne et si belle maîtresse ; ils décidèrent donc de l'abandonner dans les bois et de couper la langue du chien qui les avait suivis, pour la rapporter à Golo comme signe de l'exécution de ses ordres. Ce plan fut exécuté de point en point et le traître, au retour de ses serviteurs, crut son secret à toujours enseveli dans la tombe.

Cependant, la pauvre Geneviève est restée seule et désolée au fond d'une forêt sauvage. Elle déplore amèrement sa destinée surtout en pensant qu'elle n'a point de lait et que son jeune enfant va mourir de misère et de faim. Au moment où elle invoque Notre-Dame au milieu de ses sanglots, elle entend une voix pleine de charme qui lui dit : « *Très douce amie, console-toi, je ne t'abandonnerai jamais !* » Au même instant, elle voit une biche venir à elle et se coucher aux pieds de son fils ; Geneviève donne les mamelles de l'animal à l'enfant qui y puise la vie. Elle-même se nourrit d'herbes et de racines et se construit une retraite avec des branches et des ronces entrelacées.

Il y avait six ans et trois mois que l'innocente princesse existait de cette vie sauvage, lorsque Sigefroid, qui avait réuni ses chevaliers pour célébrer l'Epiphanie, la fête des Rois, partit la veille pour la chasse avec quelques-uns de ses plus fidèles compagnons. Le hasard les mena dans la forêt et sur les traces de la biche qui avait nourri l'enfant de Geneviève ; les chiens poursuivirent même ce gibier jusqu'à la retraite qu'il connaissait si bien ; Sigefroid, qui marchait sur leurs pas, fut frappé du spectacle qui s'offrit alors à ses yeux surpris. Une belle jeune femme nue, armée d'un bâton, défendait de son mieux la noble biche poursuivie par les chiens furieux. Le Palatin ordonna qu'on les fît retirer et il se mit à interroger cette femme non sans éprouver une émotion surnaturelle.

— Qui es-tu, lui dit-il ? — Je suis chrétienne, messire, mais vous me voyez nue, donnez-moi d'abord votre manteau pour me mettre à l'abri des regards. Lorsqu'elle l'eût reçu, Sigefroid lui demanda comment elle avait vécu.

— Je n'ai point de pain, dit-elle, mais je me nourris de végé-

taux dans le bois. Mes vêtements sont tombés de vétusté : il y a six ans et trois mois que je vis ainsi.

— Quel est cet enfant, reprit le prince qui prenait grand plaisir à le regarder ? — C'est mon fils, dit Geneviève. — Qui est son père ? — Dieu le sait ! — Mais quel est ton nom et comment es-tu venue ici ? — Je me nomme Geneviève.....

A ce mot, le Palatin pensa que la femme qui était devant lui pourrait bien être la sienne ; un serviteur du palais s'avança et s'écria que c'était sa maîtresse et qu'elle devait porter une cicatrice au front. La cicatrice fut en effet retrouvée. — Elle doit avoir aussi un anneau de mariée, dit le prince. Deux chevaliers s'avancèrent et reconnurent l'anneau. Aussitôt Sigefroid se jeta vivement dans les bras de Geneviève et dit en pleurant : Tu es véritablement ma femme, voici vraiment mon fils !

Que dire de plus? On devine la suite : l'innocente comtesse raconta devant tout le monde ce qui lui était arrivé ; chacun versa des larmes d'attendrissement et de joie, et l'on en était aux félicitations les plus expansives lorsque le traître Golo, qui s'était écarté de la chasse, vint ajouter un acteur nouveau à cette scène émouvante. Les chevaliers se jetèrent sur lui et voulurent en faire immédiatement justice, mais Sigefroid les arrêta en disant qu'il le voulait punir par un supplice exemplaire.

Le Palatin décida en effet que quatre taureaux vigoureux, n'ayant jamais été soumis au joug, seraient attelés à chacun des membres du chevalier félon, et qu'on les abandonnerait ainsi à leurs caprices et à leur instinct sauvage. Golo fut donc écartelé vif et son corps divisé en quatre parties.

Le Palatin voulut emmener immédiatement avec lui son épouse et son jeune fils si miraculeusement retrouvés, mais Geneviève refusa modestement et pieusement en disant : La bienheureuse Vierge Marie m'a protégée dans cette triste retraite contre les bêtes féroces et m'a fourni les moyens d'y nourrir mon enfant, je ne quitterai ce lieu d'exil qu'après qu'il aura été dédié et consacré à la Reine des Cieux.

Aussitôt, on députa vers Hydulph, prélat de Trèves, à qui on raconta les heureux évenements de cette journée ; il les accueillit avec joie, et le jour même de l'Epiphanie il vint en grande pompe consacrer ce lieu à la Sainte Trinité et à la bienheureuse Marie.

Après la consécration de cette retraite, la Palatine fut emmenée au palais avec son fils et une fête d'une grande magnificence fut donnée pour célébrer ce retour inattendu. Geneviève demanda et obtint de son mari qu'il fît élever une église dans le lieu même où elle vécut si misérablement et qu'il la dotât de grands revenus.

Des mets recherchés avaient été préparés pour la jeune princesse privée depuis si longtemps des douceurs de la vie, mais ce fut en vain : son estomac, habitué depuis plus de six années à ne digérer que des racines crues, ne put recevoir d'autres aliments. Cette santé, affaiblie par de si grandes misères physiques et de si fortes secousses morales, dépérit de jour en jour ; Geneviève ne vécut pas trois mois : elle expira le 2 avril, ce jour-là son âme pure et excellente s'envola vers le Seigneur. En exécution de sa foi jurée, le Palatin fit construire dans la forêt une chapelle dédiée à la Vierge et sa compagne chérie y fut enterrée au milieu de ses cris de douleur et de ses abondantes larmes. Le saint prélat Hydulph consacra l'oratoire et y attacha quarante jours d'indulgences. Pendant cette sainte cérémonie, un aveugle recouvra la vue et un muet la parole ; et ces deux premiers miracles furent suivis plus tard de beaucoup d'autres ; ce qui fit que le Palatin en donna connaissance au Pape qui accorda une année d'indulgences aux visiteurs de cette chapelle les jours des fêtes de la Vierge, de celles de Noël, Pâques, Pentecôte, Epiphanie et le jour de la dédicace ; puis enfin aux octaves de ces mêmes solennités, les pauvres pêcheurs qui servaient Notre-Dame étaient exonérés de leurs pénitences.

Tel est le récit du vieux religieux carmelite. D'autres renseignements sur le *Meyenland* ou *Meyenfeld*, petit pays dont Meyen était la capitale (1), nous apprennent que la chapelle bâtie par Sigefroid sur le lieu même de la retraite de Geneviève de Brabant, prit le nom de *Frauwen-kirchen* (2), que ses ruines existent encore aujourd'hui non loin d'Andernach et qu'elles sont visi-

---

(1) Cette ville, située sur la Nette, à l'ouest d'Andernach et de Coblentz, formait avec ses environs un duché particulier au temps de Conrad-le-Salique (1039-1056), elle dépendit ensuite de l'électorat de Trèves, puis du royaume de Prusse. Le souvenir de Geneviève de Brabant est toujours révéré dans le Meyenland.

(2) Eglise des femmes.

lées par un grand nombre de pélerins. Sur l'autel, dégradé par les ans, on découvre avec peine les traces de sculptures grossières où les faits principaux de la touchante histoire de Geneviève sont représentés. Les débris de sa tombe et de celle de Sigefroid qui voulut être enterré près d'elle, se voient dans cette même chapelle de Frauwen-Kirchen.

Voici en outre ce qu'on lit sur ce monument dans un *Mémoire statistique du département de Rhin-et-Moselle*, publié au commencement de ce siècle après la réunion à la France des provinces rhénanes :

« Une très ancienne légende latine, que l'on trouve dans les archives de l'abbaye du Lac (1), dont *Frauenkirch* était une dépendance, raconte en détail l'aventure connue de *Geneviève*, arrivée au temps qu'Hydulphe était évêque de Trèves, et *Sigefroy*, palatin d'*Ochtendung*.. Geneviève voua cette chapelle à la Vierge dans le lieu même où son époux, étant à la chasse, la retrouva, au milieu des bois, avec son fils et la biche qui l'avait nourri. L'antiquité du manuscrit et de la chapelle et les traditions du pays ne permettent guère de douter de la vérité des principaux faits rapportés dans la légende. Le lac où le perfide châtelain *Golo* ordonna de précipiter l'innocente et belle *Geneviève*, est dans le voisinage ; la contrée a porté le nom de *Pelentz* (Palatinat) : on reconnaît encore, près d'*Ochtendung*, les ruines d'un vieux palais ; mais le lieu où l'on voit la chapelle n'est plus une vaste forêt ; c'est aujourd'hui une campagne fertile et cultivée.

» La chapelle, dont la construction n'a rien de remarquable, est située sur une éminence, non loin d'une source d'eau minérale. On voit, d'un côté, l'ancienne maison d'assemblée des quatorze communes qui formaient le *Pelentz* (Palatinat), et, de l'autre, celle du chapelain et du marguillier, dont les prévôts du Lac ont fait depuis une maison de campagne et une auberge pour les pélerins.

» La chapelle a été dévastée et presqu'entièrement détruite

---

(1) L'abbaye du Lac ou de *Laak* était un monastère de femmes de l'ordre de St.-Benoit, fondé vers 1083, derrière *Brohl*, non loin du Rhin La tradition en rattache aussi l'origine à l'histoire de Geneviève de Brabant. Ce n'est plus aujourd'hui qu'une métairie.

pendant la guerre. Sur l'autel dégradé, on voit encore l'histoire de *Geneviève* grossièrement sculptée. Son mausolée est une grande caisse formée de quatre pierres de taille et couverte de deux tombes ; sur l'une est sculptée *Geneviève,* et sur l'autre le palatin *Sigefroid.* Ce monument paraît être du XIIIe siècle (1) ; l'une des tombes est brisée, et les recherches superficielles qu'y fit faire le préfet, dans une de ses tournées, nous convainquirent que le tombeau avait été fouillé : nous trouvâmes cependant des ossements, des fragments de poterie, un chapelet de verre, et quelques monnaies modernes que des pélerins y avaient sans doute laissées. Peut-être que le véritable tombeau est plus bas, dans des caveaux qui paraissent pratiqués sous l'église.

» L'aventure de *Geneviève* devait donner à ce lieu une grande célébrité. Peu de légendes présentent une morale plus pure et plus consolante pour l'innocence calomniée. C'est aussi le rendez-vous d'un grand concours de pélerins, etc. »

Cet immense pélerinage qui avait lieu vers la tombe de Geneviève de Brabant montre à quel point était portée la vénération des peuples pour sa mémoire. Quoique la canonisation de cette sainte héroïne chrétienne ne soit pas un fait parfaitement établi, elle figure au nombre des saints personnages admis dans le calendrier de la Belgique, et sa fête y est marquée au 2 avril, jour de sa mort. Le recueil des Bollandistes du même mois cite cette bienheureuse à la date que nous venons d'indiquer, et le chanoine Guillaume Gazet, dans ses *Tableaux sacrez de la Gaule Belgique* (2), porte aussi au 2 avril, parmi les *saintes qui sont honnorez au diocèse de Malines, la bienheureuse Geneviève, fille du duc de Brabant.*

---

(1) Le XIIIe siècle n'est pas l'époque de la mort de Geneviève et de son mari ; c'est le VIIIe qu'il faudrait dire, puisque c'est en 733 que Charles-Martel battit Abdérame dans les plaines de Poitiers, bataille mémorable à laquelle Sigefroid dut assister avant de retourner dans le Meyenland. Vers 1804, on était généralement assez peu exercé à reconnaître la date des monuments romans et gothiques ; il se pourrait d'ailleurs que les sépulchres de Geneviève et Sigefroid eussent été renouvelés dans le XIIIe siècle.

(2) Impr. à *Arras*, 1610, in-8°. page 73.

Faut-il s'étonner après cela que cette légende soit devenue populaire dans toute l'acception qu'il faut donner à ce mot ?

Après la relation latine de Mathias Emmichs dont il a été parlé, la plus ancienne pièce sur le sujet qui nous occupe est le cantique populaire de Geneviève de Brabant que tous les enfants ont chanté cent fois avec leurs bonnes, et dont ce premier couplet réveillera, nous n'en doutons pas, les mémoires les plus ingrates :

Approchez-vous, honorable assistance,
Pour entendre réciter en ce lieu,
L'innocence reconnue et patience
De Geneviève très aimée de Dieu :
Etant comtesse
De grand' noblesse,
Née du Brabant étoit assurément.

Cette complainte en vingt-neuf couplets suit assez exactement le récit de la version latine (1), ce qui prouverait ou qu'elle en a été tirée ou qu'elle provient ainsi qu'elle, comme nous le croyons, d'un vieux poème roman dont le texte est adiré. Ce cantique se chante encore dans les foires, les marchés, aux portes des églises de la Flandre, du Brabant, du Hainaut et de tout le nord de la France, sur un vieil air, d'un rythme simple, naïf, et quelque peu monotone, qui a été noté et publié, avec quelqu'altération toutefois, par M. Colet, professeur d'harmonie au Conservatoire, dans les *Chants et Chansons populaires de la France* (10e livraison), precédé d'une notice de M. Le Roux de Lincy et orné de quatre vignettes dessinées par M. Steinheil et gravées par Boilly et Alès.

Un autre vieux cantique sur le même sujet et aussi populaire, qui ne compte pas moins de 112 couplets, se chante sur l'air peu distingué de : *La bergère que je sers*, et débute ainsi : *Adorons du Tout-Puissant la divine providence* (2). Il a pour auteur M. *Laurent Durand*, prêtre du diocèse de Toulon. Les règles de la

(1) Le dernier couplet cependant y ajoute un fait nouveau, celui de la biche qui se laisse mourir sur la tombe de Geneviève, en refusant toute nourriture.

(2) *Encyclopédie des gens du monde*, article *Geneviève*, par M. P. A. *Vieillard*. — Cette complainte est imprimée à *Rouen* et en plusieurs autres lieux. Une des dernières éditions est celle de *Saint-Mihiel*, *C. Duval*, (1787) in-8 16 pages.

versification et de la langue sont outragées à chaque ligne de cette complainte comme de la précédente, c'est ce qui a engagé Berquin, surnommé l'*Ami des Enfants*, à rafraîchir ces textes comme ceux-ci l'avaient été déjà plusieurs fois auparavant, et à en tirer une longue romance en 33 couplets, divisés en trois parties, qui renferment d'une manière plus digne d'elle l'histoire de Geneviève de Brabant. Cette chanson, publiée en 1776, et plusieurs fois réimprimée, est ornée de figures de Marillier, et a été mise en musique d'abord par De Blois, et ensuite par Beffroy de Reigny, dit le *Cousin-Jacques*. Voici le début de Berquin :

Laissez-là ces méchantes âmes ;
Eh ! qu'importent leurs faux discours ?
Epoux, n'en croyez que vos femmes,
Dormez en paix sur vos amours.
Pour de vains bruits, faut-il contre elles
Armer votre cœur prévenu ?
Tel qui vous les dit infidelles,
Ne se plaint que de leur vertu.

Après la forme du cantique et de la complainte, on a choisi pour l'histoire de Geneviève la forme du roman. Le P. Réné de Cériziers, jésuite et aumônier du Roi, fit entrer cette légende dans un ouvrage assez étendu, intitulé : *Les trois états de l'innocence*, contenant l'*Histoire de la Pucelle d'Orléans*, ou *l'innocence affligée ;* de *Geneviève*, ou *l'innocence reconnue ;* d'*Hirlande*, ou *l'innocence couronnée*. Paris, 1640, 1646, et Toulouse, 1650, in-8°. L'*innocence reconnue* ou *Vie de Sainte Geneviève de Brabant*, a été souvent réimprimée à part, entr'autres à Paris, 1647, in-8°, et en 1723. Les dernières éditions portent des corrections de l'abbé Richard (1). Elle a fait partie de la *Bibliothèque bleue*, ce qui dénote assez de quelle popularité elle a joui. La forme romanesque a encore été suivie par *Duputel*, en 1805 (*Paris, Chatel*, in-8° avec cette épigraphe : *non nova, sed novè*), et par *Louis Dubois* qui publia ces aventures sous le titre de *Geneviève et Siffrid, correspondance inédite du huitième siècle*, par M. L. D. B. *Paris, Lhuillier*, 1810, 2 vol. in-12.

Enfin, la forme dramatique a fourni une multitude de productions du même sujet. On connaît la tragédie en cinq actes et en

(1) Cette histoire a été traduite en plusieurs langues et notamment en espagnol sous ce titre : *Historia de la vida de santa Genoveva, princesa de Brabante*, por el P. *Cerisiers*, *Brusselas*, *Foppens*, 1717, in-8°.

vers avec chœurs, attribuée, peut-être faussement, au P. Cériziers et donnée en 1669 ; celle de Daure, jouée et imprimée à Montargis en 1670 ; *Les soupirs de Siffroi*, ou l'*Innocence reconnue*, tragédie par Corneille de Blessebois, Châtillon-sur-Seine, 1675, in-8°. Dans les temps plus modernes, on a vu au théâtre les drames héroïques de Beraud, de la Rochelle (1796), de Cécile (1797, qui fut longtemps joué avec succès) ; le vaudeville de Levrier de Champion (1793); les deux pantomimes de Bittmer (à Lyon, 1792), et Cuvelier (à Franconi, 1812); Mad^e de Staël composa sur le même sujet un drame en 3 actes et en prose (1808) ; deux mélodrames (1804 et 1838) complètent à peu près la liste des pièces dramatiques parues sous le nom populaire de *Geneviève de Brabant*. On ne connaît pas d'opéra sous ce titre. Mais le poète allemand Louis Tieck fit paraître, en 1800, une tragédie de *Geneviève*, que l'on est convenu d'appeler son chef-d'œuvre. Mme de Staël en fait un grand éloge dans son ouvrage sur l'Allemagne, et M. X. Marmier l'a analysée dans le 1er volume du Monde dramatique (1834). Voici comme cet écrivain clôt son appréciation : « Ainsi se termine cet étrange poème auquel on ne sait trop quel nom donner, car il n'a pas la forme de l'épopée, encore moins celle d'une œuvre didactique, et il n'est pas coupé par actes et par scènes comme une pièce de théâtre. Mais dans les évènements qu'il retrace, dans son action et dans son dénouement, il porte le caractère de drame. C'est un drame religieux, comme les anciens mystères, mais plein d'art, de poésie, de chaleur, un drame écrit d'un style pur et nerveux, et qui reproduit non-seulement le caractère intime des œuvres du moyen-âge, mais jusqu'à leur autre lyrisme favori, l'ode, l'octave, le terzine, le sonnet. »

L'histoire de Geneviève de Brabant a été traduite dans toutes les langues parlées en Europe (1) ; il deviendrait fastidieux d'en citer toutes les versions. Les artistes de tous pays se sont aussi emparés de ce sujet populaire et en ont multiplié l'expression à l'infini.

Maurice Retzsch, peintre et eau-fortiste allemand, qui a orné par des figures au trait les œuvres de Schiller a aussi gravé plu-

---

(1) Une des plus récentes traductions est celle-ci : *Historia de Genoveva de Brabante, traducida del Aleman al Francès y de este al Castellano*, par *D. J. B. Barcelona. Madrid, Verdaque*, 1851, avec une figure.

sieurs planches pour illustrer le drame de Geneviève par Tieck ; elles ont été réduites par le procédé Gavard pour le Monde dramatique en 1834. — *E. Steinbruck* a peint, pour la galerie de Darmstadt, *Geneviève dans la forêt tenant son enfant sur ses genoux*; ce tableau a été gravé par *J. Felsing*, graveur moderne. — En 1805, *Mariage* a gravé une scène de Golo et de Geneviève. — Deux estampes au pointillé représentant la Palatine dans son manoir, puis dans les bois, sujets expliqués au bas par les couplets de Berquin ont eu, il y a un demi-siècle, un succès populaire. — De vulgaires gravures sur bois, grossièrement enluminées, avec le titre de *Sainte Geneviève des Bois*, sont encore journellement débitées chez tous les marchands d'estampes à bon marché. Il y a quarante ans, un artiste de talent, *Charles Johannot*, a consacré son crayon à ce sujet touchant : il en a orné une relation abrégée, mais éditée avec luxe que nous avons vue dans la bibliothèque de l'Impératrice à Malmaison. On conçoit que la douce et résignée Geneviève ait dû trouver asile dans le cabinet de la bonne Joséphine. Cette histoire, représentée en douze dessins au trait avec un frontispice, parut à Paris, 1813, gr. in-4° vélin, 13 planches et 16 pp.

Ainsi, on le voit, la légende de Geneviève de Brabant, jadis comme aujourd'hui, a occupé la poésie et les arts. Cette histoire est pour le Nord le pendant de la *Griselidis* du Midi. Elle a usé la verve des trouvères comme la comtesse de Saluces a excité l'imagination des troubadours. Son souvenir s'est perpétué de génération en génération dans toutes les classes de la société par les récits, les chants, la poésie et l'art, et l'on peut dire de cette tradition comme de tout ce qui est simple, touchant et vrai, qu'elle ne périra jamais.

A. DINAUX.

HOMMES ET CHOSES.

Cabinet de M. Gentil-Descamps, à Lille.

Le *Moulin-à-Vent*, journal de Wazemmes, publie une lettre très judicieusement écrite par M. *Dautreveaux*, littérateur parisien, sur le riche cabinet de M. Gentil-Descamps. Voici quelques extraits de cette lettre que nos lecteurs liront avec intérêt :

« Amateurs parisiens, dit M. Dautreveaux, qui affectionnez les meubles antiques, qui étalez avec soin quelques porcelaines de Sèvres ou du Japon sur de maigres étagères, et qui faites parade de quelques bahuts ébrechés et réparés par nos *modernes flibustiers en antiquailles* pénétrez chez M. Gentil, et si vous avez quelque peu le sentiment de l'art, il est impossible que vous ne soyez point éblouis de tant de merveilles rassemblées.

On peut y admirer à profusion les dressoirs, les chaises et les fauteuils de bois sculpté, les escabeaux, les burettes, les bassins, les coupes à pied, les coupes avec leurs *couverceaux*, les *eaubenoitiers*, les drageoirs, les flambeaux, les encensoirs, les baguiers, les aumonières, les coque-mars, les buires, les gobelets, etc., et une foule d'autres objets qui composaient l'ameublement des châteaux et des abbayes au moyen-âge.

Si je trouve quelque analogie entre cette collection et quelque musée, c'est avec celui de M. Dusommerard, dont tout le monde connaît les importants travaux. Sans contredit, M. Dusommerard, en fondant le musée de Cluny, a comblé une lacune, et son heureuse idee de réunir tout ce qui de près ou de loin rappellait cette époque intermédiaire que nous appelons le moyen-âge, a fait faire de grands progrès à l'art. Chez M. Gentil-Descamps, vous le savez comme moi, c'est bien différent. C'est bien la même idée qui prédomine, mais cette fois, elle est exclusivement exploitée au profit de la Flandre, et, partant de cette idée toute patriotique, M. Gentil a voulu que rien dans son vaste hôtel ne sentît la nouveauté.

Aussi, de la cuisine au salon, pas un ustensile, pas un meuble qui ne soit d'une origine plus ou moins ancienne. Nos anti-

quaires trembleraient en voyant leur cuisinière mettre la main aux rares objets qui lui servent chaque jour à remplir ses fonctions ; et cependant c'est ce qui arrive chez M. Gentil. Réchauds, casseroles, grils, pelles, pincettes, etc..., ustensiles rares et magnifiques, tout cela est remué chaque jour, passe par le feu et sert comme s'il était du plus vulgaire travail Il en est de même de la salle à manger et des salons où l'on rencontre les plus délicieuses tapisseries et des meubles de tous les âges, où le travail et la broderie le disputent à la richesse des étoffes. La chambre à coucher, où l'on remarque un lit à baldaquin admirable de sculpture, renferme encore trois étagères qui sont d'une pureté de dessin irréprochable, et là, comme partout, c'est le mobilier du maître de la maison.

Je n'en finirais point s'il me fallait faire la description de l'ameublement de ces deux charmants cabinets de travail, pour lesquels il ne fallait pas moins de 53 bahuts afin d'en composer les boiseries ; s'il me fallait enfin énumérer cette collection de médailles historiques, qui est d'un prix inestimable, ainsi que ces autographes précieux dont les armoires sont remplies.

Que vous dirai-je encore de cette idée de M. Gentil, réunissant en un faisceau les plaques de schakos de nos régiments, depuis la chûte de la royauté jusqu'à nos jours, si ce n'est que cette idée neuve est une des plus heureuses qui se soient produites depuis longtemps, et me paraît de nature à rendre jaloux les plus fameux collectionneurs ?

M. Gentil-Descamps est, m'a-t-on dit, l'homme de ses œuvres. Il est le fils de cet ancien maire de Lille, M. Gentil-Muiron, à qui Napoléon, alors Premier Consul, fit présent d'une magnifique tabatière, lors de son passage dans la capitale de la Flandre. On m'a dit encore que M. Gentil père avait légué à son fils son goût pour les antiquités, et que Mgr. Belmas, évêque de Cambrai, avait beaucoup contribué à développer ce goût, en lui faisant connaître un de ses amis, M. le curé de Bavai, lequel, émerveillé des dispositions du jeune Gentil, lui avait donné tout ce qu'il possédait d'antiquités.

De cette époque date la grande idée de votre collectionneur lillois. De cette époque, M. Gentil s'imposa toutes les privations, abandonna les plaisirs de son âge et n'eût plus qu'un seul but : celui d'enrichir sa collection. Aussi l'antiquaire est-il rempli de joie en voyant ses efforts couronnés de succès, et jouit-il paisiblement du fruit de ses travaux. M. Gentil est, selon moi, le type du véritable artiste ; et si quelque chose eût pu me manquer pour me faire apprécier son caractère, cette seule exclamation échappée de sa bouche lorsque nous le quittâmes : *Messieurs, une seule chose me désole : c'est qu'il me faudra un jour quitter tout cela ! Je suis si heureux !* Cette seule exclamation, dis-je, m'eût suffi.

Quelle amertume dans cette pensée !

Elle reflétait tout un deuil. Il semblait que, par avance, l'antiquaire disait un éternel adieu à ses chères affections.

Eh-! tenez, mon cher ami, quand je pense qu'il y a encore à Lille et dans ses environs des indifférents qui savent où est placé

ce trésor et qui ne font nulle tentative pour aller le contempler, je suis rempli de tristesse. Si encore le détenteur de tant de belles choses les cachait à tous les regards, je comprendrais jusqu'à un certain point cette indifférence ; mais M. Gentil semble si heureux d'en faire jouir les autres, il fait les honneurs de ses salons avec une telle courtoisie, une telle urbanité, que ce serait presque le désobliger que de passer dans la rue de l'Hôpital-Militaire sans lui faire visite.

Je ne saurais terminer cette trop longue lettre sans vous assurer que c'est la plus nombreuse et la plus belle collection de meubles, de porcelaines, de cristaux, de médailles, d'autographes et d'antiquités que j'aie jamais vue, et je plains sincèrement ceux qui, pouvant obtenir la faveur d'être admis à la visiter, ne l'ont point sollicitée.

Heureux l'homme qui possède tant et de si admirables choses !

Heureuse la ville ou la province qui pourrait en montrer autant !

DAUTREVEAUX.

Une Chanson de feu Molière, à Bruxelles.

« C'est du Nord aujourd'hui que nous vient la lumière. »

Ce compliment, adressé au siècle dernier à la grande Catherine, restera encore vrai dans ce siècle en l'appliquant aux amateurs étrangers de l'Angleterre et de la Belgique qui réunissent dans leurs collections tout ce qu'il y a de piquant, de rare et de curieux. Il faudra aller étudier notre histoire et notre littérature dans les bibliothèques de la perfide Albion et de la Belgique qui renferment réellement des richesses inappréciables dont la France se dessaisit tous les jours. Heureusement que les heureux possesseurs de ces curiosités littéraires ne mettent pas tous la lumière sous le boisseau : nous devons à l'obligeance inépuisable de M. le baron de Stassart, de Bruxelles, qui sait faire le plus noble usage de sa fortune en réunissant de magnifiques collections dont il fait jouir toute la république des lettres, la communication d'une pièce rare et inconnue jusqu'ici, à ce que nous croyons, à tous les bibliophiles.

Cette pièce porte pour titre : *Chanson faite par feu Molière, sur l'air : Je suis épris d'une brune qui tient mon âme en langueur*. Nous l'avons vue au milieu d'un recueil de poésies autographes de Mlle *Caumont de la Force*, beau manuscrit relié en maroquin rouge et acquis par M. le baron de Stassart à la vente des livres du Roi Louis-Philippe, en mars 1852. Il figure au catalogue de la première partie de la bibliothèque du feu Roi sous le n° 1133 ; il n'y est pas fait mention de la chanson de Molière. En tête du volume, on lit la note suivante : « Ce livre a été examiné par le » R. P. *Paul*, ancien provincial des Carmes Déchaussés, et n'y » trouve rien que d'inutile, mais qui n'empesche pas qu'on ne » les garde, ni qu'on les lise, surtout à des personnes faites. »

N'en déplaise au R. P. Paul, la chanson de Molière qu'il a examinée est un peu égrillarde, mais tout ce qui vient de cet homme de génie a un tel attrait que nous n'hésitons pas à publier cette petite débauche d'esprit ; nous n'avons pas de motif de nous montrer plus difficile que l'ancien provincial des Carmes déchaussés, et de plus, nous croyons, qu'en général, nos lecteurs sont des *personnes faites* A. D.

CHANSON FAITE PAR FEU MOLIÈRE.

Sur l'air : *Je suis épris d'une brune qui tient mon âme en langueur.*

Vois ces moineaux, ma chère âme,
Qui se caressent si bien.
Les doux transports de leur âme
Ne persuadent-ils rien
A ton lan la landeridette,
A ton lan la landerida.

Si Daphné dont la vieillesse
Ternit l'éclat de ses yeux,
Revenait en la jeunesse
Elle profiterait mieux
De son lan la landeridette, etc

Enfin soit que tu promènes
Tes beaux yeux qui sont mes rois,
Sur l'onde ou parmi les plaines,
Sur les monts ou dans les bois,
Tout fait lan la landeridette, etc.

Que l'amour trouble mon âme,
Qu'il lui fait de doux efforts,
Que vos beaux yeux ont de flâme,
Qu'ils inspirent de transports
A mon lan la landeridette, etc.

Votre rigueur inhumaine
N'ose me rien accorder :
Que la vertu fait de peine !
Voulez-vous long-temps garder
Votre lan la landeridette, etc.

Si j'étais en votre place,
Que vous fussiez mon amant,
Je ne serais pas de glace,
Je vous ferais un présent
De mon lan la landeridette, etc.

Au penchant qui nous engage,
Pourquoi vouloir résister ?
Dans le printemps de son âge
Ne doit-on pas profiter
De son lan la landeridette, etc.

Des douceurs de la nature
On se défend à regret,
Votre pudeur en murmure,
L'amour vous dit en secret :
Faites lan la landeridette, etc.

Que votre bouche est cruelle
De condamner mon tourment,
Quand vos yeux, aimable belle,
Me disent incessamment :
Faisons lan la landeridette, etc.

De pitié votre ame atteinte,
S'attendrit à mes discours,
Mais que me sert votre plainte
Si vous refusez toujours
Votre lan la landeridette, etc.

Pendant une nuit paisible,
En vain je me crois heureux,
Le songe le plus sensible
Ne peut soulager les feux
De mon lan la landeridette, etc.

Qu'un bonheur plus véritable
Comble enfin tous mes plaisirs,
La nuit la plus favorable
Laisse encore trop de désirs
A mon lan la landeridette,
A mon lan la landerida.

Pèlerinage de Colombelle et de Volontairette.

Dans les arts comme dans les lettres, il existe une foule de productions à l'aide desquelles on a cherché à dépeindre le combat que subit l'homme tiraillé en sens divers par le bien et par le mal; depuis la chûte d'Adam, on a vu la pauvre humanité toujours aux prises avec le bon ou le mauvais génie, tantôt triomphante et plus souvent peut-être succombant aux séductions. Les poètes et les artistes du moyen-âge ont maintes fois traité naïvement ce sujet qui s'est reproduit d'âge en âge jusqu'à notre époque, où la magnifique composition de *Robert le Diable*, tirée d'une ancienne légende, est venue le représenter une dernière fois. Il existe dans nos vieilles provinces flamandes une production emblématique du même genre qui a eu pendant plus de deux siècles le succès le plus populaire qu'on puisse constater. Nous voulons parler du livre bien connu dans nos contrées sous le titre de *Pèlerinage de Colombelle et Volontairette.*

Ce roman mystique et moral, écrit en forme de dialogue, montre deux jeunes filles, de caractère différent, partant toutes

deux, à la demande de leur bien-aimé, pour Jérusalem où elles doivent trouver le bonheur et la gloire. *Volontairette*, dont le nom fait déjà soupçonner une personne qui n'en fait qu'à sa tête, court au devant de tous les dangers, tombe dans les précipices et périt misérablement avant d'avoir atteint la fin de son pélerinage. Colombelle, douce comme son nom, suit, au contraire, les inspirations de son bon ange, se garde prudemment de tout accident, est sage, confiante, pieuse et fidèle, et parvient honnêtement au but de son voyage où son époux l'attend et la couronne. Ces deux contrastes, bien décrits par l'auteur, sont entremêlés d'enseignements moraux qui font de cet ouvrage un livre de piété naïve dont le succès auprès des jeunes personnes des deux siècles derniers n'a rien qui doive surprendre.

L'auteur de ce volume d'emblèmes mystiques est *Boetius à Bolswert*, célèbre graveur au burin, né vers 1580 à Bolswert en Frise : il vint s'établir à Anvers avec son frère puîné, et tous deux y fondèrent un commerce d'estampes pour le fond duquel ils gravèrent beaucoup de sujets de dévotion. Le genre des relations de B. à Bolswert le conduisit à composer, en flamand, l'ouvrage qui nous occupe, dont le texte, les moralités, les dessins et la gravure des emblèmes lui appartiennent. Une des plus anciennes éditions flamandes est d'*Anvers*, 1627, in-8°. Elle a été souvent réimprimée. La première traduction française parut sous ce titre : *Pelerinaige de Colombelle et Volontairette vers leur bien-aimé dans Jerusalem ; leurs aventures et empeschements finis, deduict et exprimés par de beaux emblesmes ;* par B. A. B. *(Boetius à Bolswert)*, et traduit en langue françoise par M. M. *(Morin)*. *Anvers, Henry Aertssens*, 1636, in-8°. fig. originales de Bolswert. Cette traduction a été retouchée et les planches regravées à *Bruxelles*, chez *François Foppens*, 1684, in-8° de 250 pages et 4 f^os de table, divisés en 37 chap. ornés de 27 fig. bonne édition. On fait peu de cas de celle de *Liége*, 1734, sous le titre de *Voyages*, etc. Vers 1750, il en parut une autre chez *Jacquez*, à *Lille*, avec la souscription de *Liége*, dont le texte avait été rafraîchi. La plus récente traduction que nous connaissions est celle intitulée : *Le pélérinage de deux sœurs, Colombelle et Volontairette, vers Jérusalem, ouvrage allégorique, entièrement retouché et orné de figures* (sur bois). *Paris, H. Nicolle*, et *Lille, Vanackère*, 1819, in-12 de 288 pp. contenant 38 chapitres. Cette dernière version ne ressemble plus, ni pour l'élégance de l'impression et des figures, ni pour la naïveté du style, aux premières éditions. Sans doute, le nouveau texte est parfaitement purgé de toutes les expressions mondaines et tant soit peu tendres qui abondaient dans l'ancien, mais par cela même paraîtra-t-il peut être trop sévère et peu attrayant aux lectrices : toujours est-il que ce livre, si couru jadis, est aujourd'hui un peu oublié.

Prosper de Vinck, poète flamand, a trouvé le pélerinage de Colombelle et Volontairette si intéressant qu'il l'a mis en vers thiois ; son œuvre a été imprimée à *Anvers, Aertssens*, 1641, in-4°. Le marquis de Paulmy en a donné une réduction dans les *Mélanges tirés d'une grande bibliothèque*, et Mme Le Prince de Beaumont, qui s'est tant occupée de l'éducation des jeunes per-

sonnes, a jugé à propos d'en imiter en partie le plan dans ses dialogues et entretiens : seulement, Colombelle est changée en *lady Sensée*, et Volontairette en *lady Tempête*.

Les nombreuses éditions de l'ouvrage de Boece à Bolswert tant en flamand qu'en français, l'ont rendu si populaire dans nos provinces des Pays-Bas, que le nom d'une de ses héroïnes est entré dans le langage familier : on dit encore d'une jeune fille difficile à conduire et d'un caractère rétif, c'est une *Volontairette*. Sans vouloir établir de comparaison, ce succès rappelle un peu ceux de Molière qui ont fait passer dans la langue française les noms de *Tartuffe* et d'*Harpagon* avec l'acception d'hypocrite et d'avare. A. D.

C. Pieters, de Dunkerque.

M. Constant Pieters, bibliothécaire, et, pendant vingt-quatre ans, secrétaire à la mairie de Dunkerque, a succombé le vendredi 3 juin 1853, à une heure après-midi, à une courte, mais douloureuse maladie. Il n'avait pas encore soixante ans révolus.

M. Pieters (Jean-Constant), né à Dunkerque le 15 novembre 1793, était une intelligence d'élite. Il avait fait de solides études et était surtout très-versé dans la langue latine. Il a traduit avec bonheur un grand nombre d'extraits de divers auteurs, et toujours sa poésie était remarquable de correction et d'élégance. Il fut l'un des membres fondateurs des sociétés du *Petit-Couvert de Momus* et de l'*Abeille du Nord* à Dunkerque, et, jusqu'à ces derniers jours, il retouchait les opuscules publiés dans sa jeunesse, et en ajoutait d'autres inédits, pour les faire paraître dans les *Œuvres Dunkerquoises*, qui sont loin d'avoir épuisé la série de ses productions. M. Pieters était l'un des membres les plus actifs de la commission du Musée de Dunkerque, membre de la Société des *Antiquaires de la Morinie* et correspondant des *Archives du Nord de la France*. Il était aimé autant qu'estimé de tous, et sa mort excite de vifs regrets dans notre population. Marié il y a seulement une dixaine d'années, et veuf depuis peu de temps, il laisse deux enfants en bas-âge sur lesquels il avait concentré toute son affection.

Nous terminons cette courte notice en reproduisant les lignes suivantes, publiées par M. Quérard, dans la *France littéraire* :

« M. Pieters était l'un des collaborateurs du *Petit-Couvert de* » *Momus* et de l'*Abeille du Nord*. Il est connu par un grand » nombre de poésies pleines d'élégance et de facilité, presque » toutes imitées ou traduites d'auteurs étrangers. On peut citer » entre autres : *Les Jardins d'Armide*, *les Tombeaux aériens*, *la* » *Vulcaniade*, *l'Orage*, *Malvina* et *le Retour de l'Exilé*. En géné- » ral, les productions de ce littérateur se distinguent, non seu- » lement par une verve harmonieuse et correcte, mais elles

» annoncent encore des études approfondies de la langue qui » a si bien inspiré Racine et Delille.

» M. Pieters a fourni des morceaux aux Archives historiques » et littéraires du Nord de la France, un, entre autres, intitulé : *Le siége de Dunkerque en* 1558, et d'autres aux feuilles » de son département.

» Il s'occupe d'une *Histoire de Dunkerque et des cités voisines* » aux temps anciens. » C. Drouillard.

Le dernier Conventionnel du Nord.

Le seul des députés du Nord à la Convention qui ait voté contre la mort de Louis XVI, M. Fockedey, vient de mourir, à l'âge de 95 ans, dans la commune de Marcq-en-Barœul (près Lille), où ses funérailles ont eu lieu le vendredi 13 mai 1853, neuf heures.

Le courage qu'a montré M. Fockedey en représentant à la Convention les électeurs fidèles à Dieu et au roi, est d'un trop bon exemple pour que nous ne retracions pas ici cette mémorable circonstance de sa vie publique.

Nous le ferons avec d'autant plus d'exactitude que nous en avons recueilli les détails, soit de la bouche de M. Fockedey lui-même, soit dans les notes qu'il a laissées à ce sujet.

M. Fockedey, né à Dunkerque, en 1758, avait trente-un ans à cette époque, et était déjà entouré de l'estime générale : médecin distingué, catholique sincère, fondateur de la société des sciences et des lettres ; officier municipal, membre du Conseil général, et successivement chargé de missions très délicates heureusement accomplies, il venait encore d'être nommé président de l'assemblée générale des électeurs du Nord, réunis au Quesnoy pour donner douze députés à la Convention nationale.

C'était le 4 septembre 1792. L'assemblée se tenait dans l'ancienne église. La séance à peine ouverte, les Jacobins de l'endroit viennent en masse briser le mausolée d'un comte de Flandre, sous prétexte d'en retirer le plomb pour en faire des balles. M. Fockedey se lève, et au milieu des cris de ces forcenés : « A bas l'aristocrate ! à bas le président ! » en appelle à la conscience publique, et force les profanateurs à se retirer. Les électeurs honnêtes le récompensent de sa courageuse protestation en le nommant, lui cinquième, leur représentant à la Convention.

Six jours avant de se rendre à Paris, M. Fockedey épouse à Dunkerque Mme veuve Vandeper, et, admis à siéger à la Convention, il est frappé de la fureur homicide et de la brutale anarchie qui y règnent. Il comprend que c'en est fait de cette monarchie constitutionnelle qui avait été son rêve, comme celui de tant d'hommes consciencieux, amis de sages réformes. Il sera du moins fidèle à son roi, il saura tout braver pour le défendre.

Vient le procès de Louis XVI : — M. Fockedey prononce à la tribune un énergique discours dont cette phrase surtout soulève

une véritable tempête contre lui : « *La Convention*, disait-il, *représente plutôt une arène de gladiateurs qu'un aréopage de législateurs ; et, si la nation assemblée pouvait être présente à nos délibérations, elle nous chasserait à coups de fouet !* » Vient le vote, le vote à haute voix, dans la séance de nuit, sous les imprécations, sous les poignards des *sans-culottes* et des *tricoteuses* : M. Fockedey monte à son tour à la tribune, et vote contre la mort du roi, puis pour l'appel au peuple, enfin pour le sursis à l'exécution de la fatale sentence.

C'était prononcer soi-même son arrêt de mort ; et M. Fockedey, avec toute la minorité royaliste, allait être égorgé dans la salle même de la Convention, où elle avait été seule convoquée à dix heures du soir sous prétexte de séance extraordinaire, et où elle était déjà réunie au nombre de plus de 200 membres, lorsque le ministre de la guerre, Beurnonville, réussit à les sauver de cet infâme guet-apens.

Au bout d'un an, épuisé de fatigues et de douleurs, Fockedey donne sa démission et revint à Dunkerque.

Ici nouveaux dangers :

« *Tremblez*, disait le mandat des électeurs du Nord à leurs députés, *si vous n'avez pas travaillé au salut du peuple, tremblez de revenir dans le pays : nous avons juré de punir tous les traîtres !* »

Arrêté par ordre du comité révolutionnaire de Dunkerque, détenu en prison pendant un mois, M. Fockedey allait être transféré à Arras, pour comparaître devant le sanguinaire Lebon, lorsque la veille même du départ, l'arrivée du représentant Isoré, en mission dans le Nord, le sauva comme par miracle.

Nous ne suivrons pas M. Fockedey dans toute sa carrière : sa conduite à la Convention dit tout, explique tout. On comprend que le reste de sa vie ait été à Dieu et à ses malades, qu'il ait donné aux pauvres, largement et véritablement donné, ses soins aussi longtemps que ses forces le lui ont permis. On comprend que cette vie de dévouement ait porté pour sa vieillesse le doux fruit de la sérénité, de la joie, de la paix du cœur ; et que le souvenir de ses vertus privées soit aujourd'hui plein de consolations pour sa famille, comme celui de son courage civil restera justement honoré parmi nous.

H. Lefebvre.

Inauguration des anciens ducs de Brabant.

Il n'est pas sans intérêt, à propos de la solennité du 9 avril 1853 (majorité du fils aîné du Roi Léopold), de rappeler un fait qui se rattache à l'inauguration des anciens ducs de Brabant. On sait que les souverains faisaient serment de maintenir tous les droits et priviléges du pays de Brabant ; ce serment était prêté sur un *Missel* qui existe encore dans la collection des manuscrits des ducs de Bourgogne, appartenant actuellement à la bibliothèque royale de Bruxelles.

Ce *Missel* est d'une valeur inestimable. Il serait difficile d'en

découvrir un, dans les plus riches collections de l'Europe, qui le dépasse en beauté et en magnificence. Composé de 430 pages, en parchemin, d'une belle écriture du XVe siècle il est rehaussé d'admirables miniatures où l'éclat du coloris le dispute à la finesse du dessin et au goût exquis de la composition.

Les peintures et les manuscrits ont été faits à Florence, comme l'attestent deux inscriptions tracées en lettres d'or sur un fond de pourpre par l'artiste nommé Actavantes. C'est par ordre de Mathias Corvin, roi de Hongrie, que l'ouvrage a été exécuté. La reine Marie de Hongrie, sœur de Charles-Quint et gouvernante des Pays-Bas, l'a transporté de Bude à Bruxelles, ainsi que d'autres manuscrits de grande valeur.

Au commencement du manuscrit, deux miniatures, d'une exécution très remarquable, occupent deux pages en regard l'une de l'autre. La première représente une espèce de rétable surmontant un autel. Au milieu est écrit en lettres d'or le titre du missel : *Incipit Ordo Missalis secundum consuetudinem Curiæ Romanæ*. Les armes de Hongrie figurent sur le fronton de l'autel. Une autre miniature représente dans le lointain la ville de Bude. La page où commence la messe *Pro rege*, est ornée de fleurs et d'arabesques de diverses couleurs rehaussées d'or, et délicatement touchées; au bas on voit deux médaillons peints en or avec beaucoup d'art, qui représentent Mathias Corvin et sa seconde femme, Béatrix d'Aragon.

Les miniatures qui appellent surtout l'attention au point de vue historique, se trouvent au *Canon* de la messe. A la première page, est figuré le Christ en croix entre les deux larrons ; l'encadrement est parsemé de médaillons où sont peints divers traits de la vie du Christ. En tête de la seconde page, apparait le jugement dernier, également entouré de médaillons historiés. C'est sur cette seconde page que les princes prêtaient serment en qualité de ducs de Brabant ; on y aperçoit encore la trace de la main des archiducs Albert et Isabelle, qui prêtèrent serment en plein air et par un temps pluvieux, le 26 novembre 1599.

Le second serment fut prêté par le marquis de Bedmar, au nom de Philippe V, roi d Espagne, le 21 février 1702.

Le troisième, par le marquis de Prié, le 11 octobre 1717, au nom de l'empereur Charles VI.

Le quatrième, par le prince Charles de Lorraine, au nom de Marie-Thérèse, le 20 avril 1744.

Le cinquième, par le prince royal Albert de Saxe, au nom de Joseph II, le 17 juillet 1781.

Le sixième par l'empereur Francois II en personne, le 23 avril 1794.

Deux autres circonstances historiques se rattachent à ce précieux manuscrit. Le 28 juin 1781, l'empereur Joseph II, visitant la bibliothèque de Bourgogne, fixa spécialement son attention sur le magnifique *Missel*; il l'examina fort longtemps et se plut à en admirer les beautés. Ce *Missel* fut également l'objet de l'attention toute particulière de la reine des Belges, Louise-Marie d'Orléans. Dans les nombreuses visites qu'elle fit à la

bibliothèque de Bourgogne, la Reine examina chaque fois le manuscrit avec un plaisir marqué.

Lorsque des membres de sa famille, tels que la reine Marie-Amélie, le duc d'Orléans, le prince de Joinville, etc., honoraient la bibliothèque de Bourgogne de leur présence, la Reine s'empressait de leur signaler le *Missel* historique, ses particularités, ses splendides miniatures, et de leur apprendre que c'était sur ses pages antiques qu'autrefois les ducs de Brabant prêtaient serment.

* * *

Un Musée de statues de neige.

Il appartenait à la patrie de Rubens et de Van Dyck, à la ville des Galle et des Sadler, à la cité qui a produit tant d'artistes en tous genres, de posséder un jour une *exposition publique* unique en son genre, un *musée de statues de neige !* C'est ce qui advint à Anvers au mois de janvier 1772, lorsqu'il tomba de si grands amas de neige en quelques jours qu'on put entreprendre tous les travaux imaginables en ce genre quelques colossaux qu'ils fussent. Des enfants commencèrent à faire des bons hommes en neige, mais bientôt des artistes en renom s'en mêlèrent, les professeurs et les élèves de l'Académie s'y mirent de tout cœur et chacun voulut avoir son œuvre éphémère, imitant le marbre de Carrare. Les sujets, la plupart tirés de la mythologie, furent si soignés par leurs auteurs que les places publiques et les carrefours qui les contenaient devinrent pour tous les habitants et même pour les étrangers un but de promenade et d'amusement. On jugea à propos de ne pas laisser évanouir au premier dégel tant de compositions formées avec beaucoup de peines entremêlées de plaisirs. On les fit dessiner et réduire d'après une même échelle, et M. le comte de Robiano, grand amateur des beaux-arts, en commanda la gravure à *Auguste Cardon* père, artiste de Bruxelles et déjà alors professeur de l'Académie de peinture de cette ville. Le recueil de ces gravures, au nombre de vingt-quatre, fut dédié à S. A. R. Mgr. le duc Charles de Lorraine, lieutenant, gouverneur et capitaine-général des Pays-Bas. Ce recueil est devenu aujourd'hui fort rare ; il semble s'être ressenti de la matière dont étaient composées les pièces qu'il représentait ; il a pour ainsi dire tellement fondu et disparu qu'on ne le voit plus guères dans les bibliothèques modernes. Aussi croyons-nous devoir en donner ici le titre et la table des pièces qu'il renferme :

Collection des desseins (sic) *des figures colossales et des groupes qui ont été faits de neige dans plusieurs rues et dans plusieurs cours de maisons de la ville d'Anvers, le mois de janvier 1772, par différents artistes et élèves de l'Académie royale de dessein établie en la même ville, dédiée à S. A. R..... par le comte de Robiano.* A *Anvers*, chez *J.-B. Carstiaenssens* et *M Bruers*. (1773), in-8° de 8 f°s et 24 planches gravées par *A. Cardon*, et numérotées 1 à 24. Plusieurs artistes ou élèves ayant travaillé ensemble à la même

pièce, on a nommé, dans l'explication qui suit, celui qui paraissait le chef inventeur ou le conducteur de l'œuvre.

Planche 1. — *L'Escaut*, par *J. B. Rubens*, élève de 18 ans, se disant parent de P.-P. Rubens et huit autres élèves. Cette pièce, de 24 pieds de développement, fut détruite pendant la nuit et recommencée le lendemain.

2. — *Thétis sur un dauphin*. 17 pieds. *J. Engelbert Pompe* et quatre autres.

3. — *Un Fleuve*. 30 pieds. *J. Pierre Borrekens* cadet.

4. — *Cheval terrassé par un lion*. 10 pieds. *François van Ussel* et *Guil. Van den Kieboom*.

5 et 6. — *Combat des Centaures*. 18 pieds de hauteur. *F. Van Ussel* et *G. Van den Kieboom*.

7. — *Hercule*. 18 p. *Charles d'Olislager*.

8. — *Un Fleuve*. 13 p. 1/2. *Corneille Van Dael*, m^e^ sculpteur

9. — *Samson*. 10 pieds. Le même et deux de ses ouvriers. Aux quatre coins : des chênes avec oiseaux, écureuils; au bas : lièvres, apins, lévriers.

10. — *Andromède et le monstre*. 14 pieds. *Wautier Pompe*.

11. — *Flore*. 12 pieds. Les fils de *W. Pompe ; Jean Engelbert* et *Paul Pompe*.

12. — *Groupe de Saturne et Cybèle*. 10 pieds. *Henry Cousyns*, m^e^ sculpteur.

13. — *Vénus et Cupidon*. 22 pieds. *Jacques Van der Neer*, m^e^ sculpteur et trois ouvriers.

14. *Bacchus dans un berceau orné de pampres et de raisins*. 14 pieds. Par *J. B. Verbecht*, orfèvre et ciseleur.

15. — *Allégorie*. Pyramide avec médaillon de S. A. R. et plusieurs figures. 20 pieds, Par *Corneille de Smet*, sculpteur, avec *Michel Vervoort* et *Gomare Dom*, peintres.

16. — *Enfants dans des roseaux*. 10 pieds. *François Somers*.

17. — *Hercule et le lion de Némée*. 15 pieds. Les fils de *Pompe* et *J. B. Rubens*.

18. — *David combattant les lions*. 12 pieds. *J. Van der Neer*, d'après *Verbruggen*.

19. *Matelot sur un dauphin*. 4 pieds. *J. Van der Neer*, fils du précédent,

20. — *Neptune et un dauphin*. 20 pieds. *Jean Van den Perre* fils, peintre et graveur, et *Visschers*, peintre.

21. — *Enlèvement d'Europe*, 9 pieds *Daniel Herryns*, m^e^ sculpteur.

22. — *Triton et fontaine pyramidale*. 15 à 16 pieds. *Antoine-Jean Ansiau*, m^e^ sculpteur et son fils.

23. — *Groupe d'enfants et fontaine*. 8 pieds. *Nicolas Van den Berghe*.

24. — *Hercule*. 16 pieds. Quatre élèves de l'Académie, *Henry Feyens*, *Jacques P. H. Trachez*, *Ignace Van den Berghe* et *Pierre Grœ* entretinrent longtemps cette figure et réparèrent les outrages du temps jusqu'au parfait dégel.

Outre ces vingt-quatre pièces et groupes de neige, il y en eut

beaucoup d'autres que M. de Robiano ne put faire graver parce qu'on ne sut s'en procurer les dessins, ou qu'ils vinrent trop tard, ou qu'enfin le dégel les surprit pendant l'exécution. Il faut citer parmi les pièces omises forcément. *Eole sortant d'un nuage* fait par le peintre *Gilles* et son fils. Le dieu du vent passa si rapidement qu'on ne put le saisir. A. D.

Les Martyrs de Gorcum.

Peu d'évènements ont causé une impression aussi grande dans nos anciennes provinces que le fit l'exécution, ou plutôt le massacre qui eut lieu à la Brile, le 9 juillet 1572, des dix-neuf frères mineurs arrêtés dans la citadelle de Gorcum après la prise de cette place par les insurgés contre la domination espagnole et la religion catholique.

Dans l'été de l'année 1572 le 25 juin), il arriva à Gorcum venant de Dordrecht, une troupe de huguenots, appelés *gueux* dans le pays, qui soulevèrent la populace contre l'autorité reconnue. Ils étaient commandés par Marin Brant, flamand, homme sorti de bas, mais audacieux et pillard. Il avait levé un régiment composé de la lie du peuple, qui puisait sa solde dans les exactions et les rançons tirées des catholiques ; ils marchaient sous l'enseigne de Guillaume de Lumay ou Lummé, qui se faisait appeler comte de la Mark, et ils recevaient dans les Pays-Bas le surnom de *fribuyters* (Picoreurs). Cette bande se rendit maîtresse de Gorcum et assiégea le gouverneur dans la citadelle où il s'était réfugié avec un petit nombre de combattants et les prêtres catholiques qui ne s'étaient pas retirés dans leurs foyers. Le 27 juin au matin, la citadelle capitula ; il fut expressément convenu que les assiégés, tant militaires qu'ecclésiastiques, auraient la vie sauve, mais que tout ce qu'ils possédaient appartiendrait aux assiégeants. Ces conditions furent exécutées sans loyauté. Les pauvres frères mineurs furent accablés d'avanies, d'outrages, de mauvais traitements et de coups par la bande de Marin ; on les retint en prison à Gorcom, mais quoiqu'on eût résolu leur mort, on n'osa les exécuter dans cette ville de peur que le peuple, qui les connaissait, ne s'y opposât. Vers le 5 ou le 6 juillet 1572, on les fit partir pour la Brile par Dordrecht, dans de sales bâteaux, où ils furent entassés comme de la marchandise. Arrivés à la Brile, où commandait le comte de Lummé, on les exposa à la brutalité d'une populace exaltée contre les catholiques, et l'on fit demander leur mort par des énergumènes afin d'avoir l'air de céder à la voix publique. Dans tous les temps de persécution on en a usé ainsi.

Cependant, les catholiques de Gorcum se remuaient pour obtenir la liberté de ces captifs ; une députation fut envoyée au prince d'Orange à l'effet de faire exécuter les conditions de la reddition de la citadelle ; ce prince envoya un ordre positif d'ouvrir les portes de la prison des frères mineurs. Le comte de

Lummé n'en tint compte. Il n'en devint que plus ardent à faire exécuter les ecclésiastiques, et il ordonna à ses soldats de les mettre à mort le 9 juillet. On les conduisit hors la ville, dans une grange, reste d'un monastère de l'ordre de Saint Augustin ruiné et pillé par les gueux, et ils furent pendus à deux poutres. La soldatesque mutila affreusement les corps et rapporta ces horribles dépouilles en ville pour en faire un triste triomphe.

Un honnête homme donna le lendemain la sépulture aux restes des religieux martyrs dont les cendres restèrent en ces lieux jusqu'au temps où la paix vint renouer les relations entre la Belgique et la Hollande.

Le 1er septembre 1615, Evrard Botter, du pays de Gueldre, partit d'Utrecht, accompagné de trois ecclésiastiques, et arriva le 4 du même mois au matin, sur le lieu de la sépulture des martyrs de Gorcum, près de la Brile et sur les ruines du monastère de Rugghen. Il fit fouiller entre les vieux matériaux épars, et, dans un trou de quatre toises carrées, il trouva un crâne entier, plusieurs autres brisés et maints ossements humains. La nommée *Anne Centens*, âgée de 70 ans, qui lui avait indiqué ce lieu de sépulture et qui était en possession de montrer aux étrangers catholiques le champ de repos des martyrs de Gorcum, déclara avoir résidé quarante ans en cet endroit, où elle reçut des instructions d'Hélène Jacobs, témoin oculaire de la mort des religieux, sur le drame funèbre dont elle habitait le théâtre. Elle affirma par serment la vérité de ce qu'elle avançait. Alors Evrard Botter fit placer dans quatre cercueils les reliques des martyrs et les adressa au R. P. André à Soto, confesseur de l'infante Isabelle, souveraine des Pays-Bas, et commissaire général de l'ordre des FF. mineurs dans les provinces belges.

Des procès-verbaux de cette levée de corps ont été tenus et affirmés par des témoignages vénérables ; aussi l'archevêque de Malines, Matthias Hovius, a-t-il ordonné, le 22 juin 1616, d'exposer publiquement ces ossements pour être révérés par les fidèles comme vraies reliques de glorieux martyrs.

Ces restes ont parcouru triomphalement toute la Belgique en 1618 et notamment les villes où il existait des maisons de récollets ou frères mineurs. Des réceptions, comme on en sait faire en Belgique, ont eu lieu à Mons, à Valenciennes, à Cambrai et autres lieux, et il est resté des traces dans les annales municipales de toutes ces villes des solennités à la fois pieuses et triomphales qui se célébrèrent à cette occasion. On était alors sous le règne des archiducs Albert et Isabelle et tout ce qui avait rapport à la religion catholique était traité avec une grande importance et une pompe toute romaine. C'était la réaction des troubles religieux.

L'histoire des martyrs de Gorcum a vivement occupé les catholiques des provinces des Pays-Bas. William Hessels Van Est, né à Gorcum avec la prétention de descendre de la noble maison d'Este, puis chancelier de l'Université de Douai, plus connu sous le nom de *Guillaume Estius*, rédigea la relation de ce

fait important sur les données de ses frères, Roger et Arnould Estius, et à la demande réitérée du R. P. Servais Myricanus, ministre provincial des frères mineurs aux Pays-Bas. Il y fut surtout poussé par le peu de vérité et d'exactitude des récits de ces événements imprimés plusieurs fois à Naples et à Ingolstadt à la fin du du XVIe siècle.

G. Estius publia son ouvrage en latin, sous le titre de : *Historia martyrum Gorcomiensium. Duaci, B. Bellerus*, 1603, in-8°, à laquelle il ajouta un appendice contenant les martyrs de Guillaume de Gaude, frère mineur, et de Cornille Musius, théologien et poète. Cet ouvrage fut réimprimé en 1655, à Namur, dont l'évêque avait été chargé par le S. Siége d'instruire la canonisation des mêmes martyrs. Une version flamande, de J. Spolberg, de Bruxelles, avait paru à *Anvers, Jean Mourentorf*, 1604, in-12.

Cette histoire fut bientôt traduite en français sous le titre : *Histoire véritable des martyrs de Gorcum, la plupart frères mineurs, qui pour la foy catholique ont été mis à mort à Brile, l'an 1572, comprise en 4 livres.* Traduction de M. D. L. B. *Douay, B. Bellère*, 1606, in-8° de 471 pp. — Réimprimée à l'occasion de la translation des reliques en Hainaut et en Cambrésis, à *Cambray, Jean de la Rivière*, 1618, in-12, 451 pp. et à *Ath, Jean Maes*, 1618, in-8° de 471 pp. sous l'intitulé : *Briefve narration du transport des saincts reliqves des glorieux martyrs de Gorcum, au pays de par deça.* — Enfin une plus récente édition vit le jour à *Lorain*, chez *Hiérosme Nempe*, anno 1668, in-8°, 471 pp. Cette fois l'épître du traducteur, adressée à Messire G. de Cotereau, marquis d'Assche et baron de Jauche, est signée *F. F. Benoît de la Grange*, récollet. Cette traduction est la même que les précédentes qui portent les initiales M. D. L. B. ou qui sont entièrement anonymes.

On trouve encore sur le même sujet : *Tableau reduit à dix-neuf traits de pinceau, qui représente le combat et le triomphe des dix-neuf martyrs dits de Gorcum, la pluspart frères mineurs, mis à mort à Brile pour la foi catholique le 9 juillet 1572*, par un père récollet de Lille *(Gaspard Le Tenre)*. *Lille*, 1676, in-12.

La poésie s'empara aussi de ce sujet : *David Longhaye*, licencié en droit et avocat à la cour de Mons, fit imprimer en cette ville, en 1618, cette histoire arrangée en vers français. Mais la plus curieuse de toutes les productions enfantées par cet évènement est certainement le *Poème sacré du triomphant transport des sainctes reliqves des glorieux martyrs de Gorcom au couvent des Récollets de la ville de Vallencienne, le 29 de juin de ceste année 1618, ou est descript la mort, sépulture, inuention et principallement la glorieuse entrée en ladicte Vallencienne. Avec le zele et piété des Vallencenois et conuoy des Montois.* A *Valencienne, Jean Vervliet*, 1618, in-8° de 61 pages, dédié au Magistrat par *Simon de Grincourt*, gardien des Récollets. Ce livret est le plus rare de tous ceux qui ont été imprimés à Valenciennes : nous n'en avons jamais vu d'autre exemplaire que celui que nous possédons. Ce petit poème n'a pas dû survivre à la circonstance qui le faisait naître ; trop mince pour être relié, il a été déchiré après avoir été lu : *Habent sua fata libelli.* A. D.

Sébastien Bottin.

Nous n'avons pas la prétention de fournir une notice complète sur M. Sébastien Bottin, ancien secrétaire général du département du Nord, mort en mars 1853, à l'âge de 92 ans, mais nous voulons lui consacrer un souvenir comme à un homme qui a rendu de véritables services aux lettres et à l'histoire du pays, qui s'est identifié pendant de longues années avec le beau département du Nord, qui aida à sa naissance notre entreprise et devint un de nos premiers collaborateurs.

Sébastien Bottin naquit en Lorraine vers 1760 ; il embrassa l'état monastique qu'il quitta dès que la Révolution ouvrit les portes des couvents et en dispersa forcément les habitants. Lors de l'organisation des préfectures par Napoléon, Bottin fut employé au secrétariat-général du Bas-Rhin et il y publia les annuaires statistiques de ce département pour les années VII, VIII et IX (1). Appelé aux fonctions de secrétaire-général dans le département du Nord par M. le préfet Dieudonné, son compatriote et l'on peut ajouter son ami, il occupa cet emploi, comme successeur de M. Gauthier, de 1803 à 1814, époque de la chûte de l'Empire. C'est dans cette période d'années actives et bien remplies que S. Bottin s'identifia avec le pays qu'il concourait à administrer, et qu'il y acquit un droit de bourgeoisie par ses services et son dévouement. C'est sous ce point de vue que nous avons à l'envisager et qu'il a droit à un souvenir dans nos colonnes.

Quand S. Bottin arriva dans le département du Nord avec une mission de confiance du préfet Dieudonné, on ne comptait guères plus de dix ans depuis l'avènement de la République ; mais, en ce court espace, ce régime avait formé plus de ruines que le temps n'en fait ordinairement pendant des siècles. Culte, temples, monuments des arts, académies, associations scientifiques, tout avait disparu : Bottin laissa à d'autres le soin de relever les églises, mais il s'occupa très activement de celui de rassembler les monuments des arts, les débris d'antiquités, les fragments de monuments historiques ; il fut, sinon le fondateur des sociétés de littérature du Nord, du moins un des plus zélés promoteurs pour la réorganisation de ces compagnies savantes qui ont rallumé le feu sacré des lettres et jeté quelque lustre sur les principales villes du département. A cette époque, où tout était à refaire, où l'on sortait d'une situation critique pendant laquelle

---

(1) Ce travail, qui n'avait pas alors de précédent, a été apprécié par un homme qui se connaissait en ouvrages utiles : « La postérité reconnaissante, dit M. *François de Neufchâteau*, dans son *Analyse des annuaires statistiques du département du Bas-Rhin*, des années 7, 8 et 9, apprendra un jour tout ce qu'elle doit à M. *Bottin*, comme auteur d'annuaires statistiques, dont il a fourni à la fois l'occasion et le modèle. »

le flambeau des lumières servit plus à incendier qu'à éclairer, quelques hommes de bonne volonté contribuèrent puissamment à restaurer le goût des études et de la culture des lettres dans le département du Nord : nous pouvons citer Bottin à Lille, Guilmot, bibliothécaire à Douai ; Hécart, à Valenciennes; Farez père à Cambrai, et quelques autres qui, au commencement de ce siècle, rendirent de véritables services à la littérature alors totalement abandonnée dans nos provinces.

A son avènement à l'Empire, Napoléon ordonna à tous les préfets de faire la statistique de leur département ; cet ordre, véritable lettre morte pour beaucoup d'administrateurs, fut ponctuellement exécuté dans le Nord par le préfet Dieudonné, sur le plan tracé par le ministre Chaptal et grâce à l'aide qu'il reçut de S. Bottin, son secrétaire général. Il lui rendit justice, du reste, dans la conclusion de son ouvrage (tome ², p. 250) : « J'ai été secondé, dit-il, avec beaucoup de zèle par les sous-préfets, par un grand nombre de maires, par la plupart des fonctionnaires publics et des citoyens à qui j'ai eu recours. Je l'ai » été surtout par le citoyen *Bottin*, secrétaire général de la préfecture, *qui a eu la plus grande part à ce travail.* » La *Statistique du département du Nord*, par M. *Dieudonné*, préfet, dont le président du Sénat (François de Neufchâteau) faisait un magnifique éloge dans sa lettre du 7 thermidor an XIII, est un travail considérable, comprenant trois gros volumes in-8° de près de 600 pages, imprimés à Douai, chez *Marlier*, en 1804 ; ce livre a vieilli sans doute puisqu'il compte un demi-siècle d'existence, mais c'est un foyer de renseignements qui est encore souvent consulté avec fruit.

S. Bottin ne s'en tint pas à la statistique générale du département, il s'occupa, chaque année, de faire paraître un *Annuaire statistique du département du Nord* ; ces publications, faites dans les ans XI, XII, XIII de la République et 1806, furent continués par les bureaux de la préfecture de 1807 à 1810 compris, et repris par Bottin, sur l'invitation du préfet, de 1811 à 1814 ; on distingua facilement les annuaires rédigés par le secrétaire-général de ceux qui furent faits dans l'intervalle.

Outre ces travaux annuels, Bottin faisait des communications fréquentes aux journaux de Douai et Lille, aux sociétés savantes dont il était membre, et il tenait une correspondance étendue avec beaucoup d'amis et d'hommes de lettres. Il a publié une *Notice sur les eaux et boues thermales et minérales de Saint-Amand*, *Lille*, *Marlier*, 1805, in-8°, brochure de 100 pages, dédiée au Prince et à la Princesse Louis (père et mère de l'empereur Napoléon III) pendant leur séjour dans ces thermes, en 1805. — *Éloge funèbre de M. Dieudonné, second préfet du département du Nord*, *Lille*, *Marlier*, in-8°, an XIII, 44 pp. — Le VIIe volume des *Actes de la Préfecture du Nord* (*Lille*, *Marlier*, an XIII) appartient à M. Bottin comme exerçant les fonctions de préfet dans l'intérim de la mort de M. Dieudonné et l'arrivée de M. de Pommereul, son successeur. — On lui doit l'histoire des sociétés lilloises qui ont précédé celle des sciences et arts ; cette histoire est tracée dans le discours d'ouverture de la séance publique du

13 août 1806 de cette même Société que M. Bottin présidait. — Il est auteur de notices biographiques sur Mellez, maire de Douai, d'Aoust, Béranger de Douai, Clairon, Fourmantel, poète lillois, Bécu, Lestiboudois, le graveur Masquelier, de Lille, et beaucoup d'autres. Il publia une brochure *Sur quelques monuments celtiques découverts dans le département du Nord. Lille, V. Leleux*, 1813, in-8°, 24 pp. — *Mémoire sur les tombeaux antiques découverts en* 1809, 1815 *et* 1816, *sur le territoire de Vézelise, département de la Meuse* (1817).—*Eloge historique de Barbié du Bocage*, membre de l'Institut (1825) in-8°, 23 pp. pour la Société royale des Antiquaires de France dont il fut le secrétaire. — *Rapport sur l'exploitation du domaine de M. le baron Louis, à Petit-Bry* (1829), pour la Société royale et centrale d'agriculture dont il était un des plus anciens membres.

S. Bottin devint membre des différentes Académies du Nord et du département du Bas-Rhin qu'il avait habité; il fut de l'Académie celtique et de la Société centrale d'agriculture de Paris; il ne put manquer d'être admis dans la Société de statistique aussitôt qu'elle fut formée. Il resta un correspondant utile de toutes ces associations : son courage et son activité suffisaient à tout.

Sous la Restauration, Bottin quitta la ville de Lille et s'établit à Paris. Il y fonda l'*Almanach du Commerce*, qui prit le nom d'*Almanach-Bottin*. C'était encore une sorte de statistique commerciale de toute la France. Cette entreprise eut beaucoup de succès et procura à son laborieux directeur une honnête aisance qui adoucit pour lui les ennuis de la vieillesse. L'ancien secrétaire général du Nord ne rompit pas tous ses liens avec le département qu'il avait pour ainsi dire adopté : il conserva des relations avec les hommes lettrés de nos provinces et on le vit figurer au Congrès scientifique de Douai de 1835, où il applaudissait franchement aux efforts de la jeune génération pour laquelle il avait tracé le premier sillon : il reconnaissait que les travaux nouveaux en archéologie et en histoire avaient de beaucoup dépassé ceux de son époque et il voyait sans dépit et sans envie les triomphes de ses successeurs.

Sébastien Bottin s'éteignit à Paris, au printemps dernier, dans un âge très avancé. Il avait travaillé sans relâche jusqu'à ce que sa vue, altérée par les labeurs et les années, ne lui permît plus de s'occuper utilement. A. D.

L'Empereur François II à Mons, 1794.

On sait assez quelle opposition le gouvernement autrichien trouva en Belgique sous le règne de Joseph II, lorsque ce monarque voulut introduire quelques réformes dans ces provinces; il y eut un soulèvement considérable à cette occasion et une lutte longue et passionnée s'ensuivit : c'est ce qu'on appela *la révolution brabançonne*, Bientôt la révolution française éclata, elle fit d'autant mieux oublier la première que la République

s'installa sur les ruines de la monarchie et qu'elle entraîna une invasion des troupes républicaines en Belgique. Les vainqueurs voulaient bien faire subir aux Pays-Bas catholiques d'autres réformes que celles que rêvait le philosophe Joseph II ! Aussi, lorsque les Français durent évacuer ce pays en 1793, et que l'Empereur François II y vint, en 1794, visiter ses sujets belges, y eut-il une recrudescence de dévouement monarchique et religieux. Il devient aujourd'hui assez curieux de relater les détails de la dernière visite que l'Empereur d'Autriche fit à la ville de Mons qu'il ne devait plus revoir, et qui allait bientôt passer sous une autre domination pour ne plus rentrer sous le joug de la maison de Lorraine.

C'était le 21 avril 1794, l'Empereur vint à Mons venant de l'armée, puis retourna à Bruxelles ; voici comme une relation officielle de l'époque (1) raconte cet événement :

« L'Empereur François II fit son entrée solemnelle (*sic*) en la ville de Mons ledit jour d'avril 1794, lendemain de la Pâques.

» Il arriva par la porte du Rivage ; les étudiants du collége de la ville traînèrent sa voiture jusques à une estrade placée à un coup de fusil de la porte de la ville ; la députation des Etats ainsi que le Magistrat étoient à cet endroit pour attendre Sa Majesté ; ces derniers lui présenterent les clefs de la ville. Sa Majesté y entra, la porte étoit décorée par une colonnade surmontée de chapitaux ; l'ordre du cortége etoit tel :

» La marche s'ouvroit par un détachement de cavalerie autrichienne, suivoient les compagnies bourgeoises, les quatre compagnies de volontaires avec leur musique turque, les serments de la ville, une compagnie de volontaires à cheval et en habit verd ; marchoit ensuite Sa Majesté sous un dais superbe, porté par le premier et les cinq anciens échevins ; Sa Majesté avoit à ses côtés et un peu derrière elle l'archiduc Charles et l'archiduc Joseph, ses deux frères ; le dais était précédé par le conseil de ville et les soixante hommes, tous en flambeaux ; le cortége étoit fermé par un détachement de la maréchaussée, et arriva vers midy à Sainte-Waudru par les rues du Rivage, Capucins, Grand' Rue et rue Samson.

» L'archevêque de Cambrai, attendant Sa Majesté à la porte de l'église, lui présenta l'eau bénite, le prince alla au chœur où fut chanté le *Te Deum* ; il donna, selon la coutume, l'accolade aux dames chanoinesses ; après quoi le cortége se remit en route pour se rendre à l'hôtel-de-ville, et redescendit par la rue Samson, passa la chaussée et arriva sur la place où les compagnies bourgeoises et les volontaires se rangèrent en haye.

---

(1) Folio 70 du *Registre des affaires et résolutions de la Chambre du clergé de Hainaut*, commençant le 11 janvier 1774 et finissant le 18 juin 1794, gr. in-f° de 73 feuillets n° 8 de la liasse xi des *Archives du clergé*, à Mons. — *Inventaire des Archives du Hainaut*, par *A. Lacroix*. Mons, 1852, p. 95-96.

» Arrivé à l'hôtel-de-ville, le Magistrat présenta à Sa Majesté les vins d'honneur dans une corbeille superbe ; Sa Majesté ensuite monta à la salle de la députation où les membres du clergé qu'on avoit pu rassembler, savoir : Messieurs les abbes de Saint-Ghislain, de Saint-Denis, de Cambron, de Bonne-Espérance, de Saint-Feuillen et du Val, Messieurs les capitulaires Demeuldre, Largilière et Carpentier, Deltombe et Monsieur le doyen Jamenne, eurent l'honneur de le complimenter par le moyen de leur pensionnaire ; Messieurs de la noblesse la complimentèrent ensuite par la bouche de Monsieur le pensionnaire Gendebien, et Messieurs du tiers par celle de Monsieur le pensionnaire Auquier.

» L'instant d'après, sa Majesté alla se montrer au peuple, qui étoit en foulle immense sur la place, par le balcon du salon de l'hôtel-de-ville ; les acclamations et les vivats furent répétés à outrance et Sa Majesté jouit de l'enthousiasme du peuple ; en effet, celui-ci témoigna une sensibilité et une joie telle que le prince en fut ému et pénétré lui-même.

» Toutes les rues par où Sa Majesté passoit étoient illuminées quoiqu'en plein jour, toutes les façades des maisons étoient décorées ou de verdure, ou de tapisseries, ou de tableaux ; toutes les cloches de la ville se firent entendre pendant tout le temps que le prince y fut.

» Il sortit de l'hôtel-de-ville vers une heure et demie. Le Magistrat se proposoit de le reconduire par la rue de Nimy sous le dais (Sa Majesté partoit pour Bruxelles), mais le prince les en dispensa et pria qu'on le laissa remonter en carosse, disant qu'il étoit fatigué, et le carosse fut encore traîné par les étudiants et accompagné du cortége ci-dessus jusqu'au village de Nimy. »

Le pensionnaire du clergé adressa a l'Empereur, au nom de cet ordre, le compliment suivant :

» Sire !

« Le clergé de votre province du Hainaut vient donner à votre » Majesté les assurances de son dévouement inviolable, de son » amour et de son respect. Ces sentiments, Prince, sont d'au- » tant plus purs, qu'il est convaincu, ainsi que toute la nation » hennuyère, que jamais monarque ne les a mérités à tant de » de titres ; daignez, Sire, prolonger votre séjour parmi cette » nation, et les insinuations qu'on peut avoir données contre » sa loyauté se dissiperont ; Votre Majesté se convaincra elle- » même qu'il n'est point de peuple plus disposé à tout sacrifier » pour ses maîtres qu'il idolâtre, surtout quand il le voit régner, » comme Votre Majesté, par la confiance et la justice, et régner » plutôt en père qu'en monarque. »

Ces promesses de dévouement ne furent pas de vaines paroles ; outre l'*aide ordinaire* de deux cent quarante mille florins accordés à l'Empereur, il y eut des *dons volontaires* des habitants de la ville de Mons dont l'offrande a été mise aux pieds de S. M. au nom de la communauté, au bureau de l'hôtel-de-ville, le lundi 21 avril 1794, et dont l'importance s'éleva, en vingt-quatre heures, à la somme énorme pour le temps et les circonstances, de soixante-dix mille sept cent quarante-huit livres cinq sols

six deniers Hainaut ! La liste nominale des donateurs est conservée aux archives de Mons. telle qu'elle a été présentée à François II *comme un témoignage d'amour pour sa personne sacrée et de zèle pour son royal service.*

Quoiqu'à cette époque le drapeau autrichien flottât sur les remparts de Valenciennes, de Condé et de Landrecies, quelques mois à peine s'écoulèrent et la ville de Mons et tout le pays n'appartenaient plus à la maison d'Autriche ! Elle n'a même pu rentrer dans cette possession héréditaire par les traités subséquents. En 1814, on vit bien apparaître pendant quelques jours la cocarde noire sur le front d'un petit nombre de personnages, les mêmes peut-être qui vingt ans auparavant. étant écoliers à Mons, s'attelèrent au char de l'Empereur lors de sa dernière apparition dans le comté de Hainaut. mais cette manifestation n'eut pas de suite, et la cocarde orange fut bientôt arborée dans ces provinces jusqu'à la révolution de septembre 1830. A. D.

M. J. Vandenzande.

Une des illustrations littéraires de la Belgique, acclimatée depuis longtemps en France, vient encore de disparaître à la suite de ce triste et long hiver de 1852-53 qui a vu tomber tant de célébrités de tous genres. M. *J. Vandenzande*, ancien administrateur des douanes, est décédé à Paris vers le premier jour d'avril 1853, au moment où il venait d'entrer dans sa 74e année. Sa mort est la suite d'une chûte faite dans une de ces rues passagères de Paris qui sont devenues si dangereuses pour les vieillards. Vendenzande ne s'en est pas relevé.

Cet homme de la Flandre, mais au cœur chaleureux et à l'esprit fin et subtil qui accusait plutôt une origine méridionale, était né à Bruxelles, le 13 mars 1780 ; il fit ses études à l'école centrale de cette ville et se réunit à d'autres anciens élèves de cet établissement pour fonder, en 1802, la *Société de littérature de Bruxelles* qui eut quelques années d'éclat. et qui comptait au nombre de ses membres actifs MM. *Louis Mercx*, *de Trappé*, *J. J. B*^^ *Le Fevre*, *P C. Gaussoin*, etc. Mais comme cette association ne s'occupait que de littérature française, elle fut assez brutalement supprimée sous le Roi Guillaume.

M. Vandenzande était entré dans l'administration des douanes françaises et il en parcourut tous les grades avec rapidité. Il parvint même jusqu'aux hautes fonctions d'administrateur. Il en conserva le titre en passant à Marseille pour y remplir l'emploi important de receveur principal. La recette de Marseille, surtout depuis la conquête de l'Algérie, était une des plus lucratives de la France et se donnait, comme celle du Hâvre, à titre de récompense, aux fonctionnaires qui avaient rendu d'éminents services a l'administration des douanes.

Si M. Vandenzande n'avait été qu'administrateur distingué,

nous n'aurions pas à nous en occuper ici ; mais il fut aussi et à la fois poète inspiré, gai conteur, épicurien délicat, et fabuliste ingénieux. Il avait le goût des beaux et bons livres et principalement des précieuses estampes. Ses collections en éditions peu nombreuses, mais choisies, et en gravures rares, étaient citées parmi celles des plus fins amateurs. Les dernières surtout lui coûtèrent beaucoup d'argent.

Sous les noms de *Jean Rigoleur* et *Matagraboliseur*, il a publié des fables, des contes, des épîtres et des facéties qui ne manquent ni de sel ni de grâce ; parfois il semble s'être inspiré du joyeux curé de Meudon. Ses livres et opuscules, tirés à petit nombre et non livrés au commerce, étaient déjà fort recherchés de son vivant ; ils sont de la plus grande rareté depuis sa mort. Nous en donnons la liste ci-après.

Dès que l'heure de la retraite eut sonné pour M. Vandenzande, (juillet 1847) il vécut doucement dans un charmant logement aux Batignolles où il recevait avec aménité et largesse MM. Guérard, Barbier, Fr. Grille, P. Lacroix et autres bibliophiles, tous gens d'esprit et de cœur, qui lui étaient fort attachés. Sa mort laisse un grand vide parmi les fins amateurs de livres et de rares gravures et sera vivement sentie par le cercle choisi dont il était le centre et l'âme. Son fils et sa fille, richement établis et mariés, qui ont hérité de son esprit et d'une partie de ses goûts, tiendront à honneur de ne point disperser, sans profit pour l'art et la science, les magnifiques collections de leur père. A. D.

Liste des ouvrages de M. Vandenzande.

1. *Fanfreluches poétiques*, par un *Matagraboliseur*. *Paris*, *typ. de Firmin Didot frères*. 1845, in-12 de 342 pages. Ouvrage tiré à cent exemplaires. — Le 2e vol. était sous presse à la mort de l'auteur ; il contient 40 épîtres.

2. *Quatre épîtres*, par un *Matagraboliseur*. *Paris*, *typog. de Firmin Didot frères*, 1845, in-12 de 23 pages — Opuscule tiré à cent ex.

3. *Fables*. *Paris*, *typ. de Firmin Didot frères*, 1849, in-12 de 328 pages. — Tirées à deux cents ex

4. *Epître à Madame Téchener*, par *Jean Rigoleur* (*Paris*, 1850), in-12 de 8 p. — Tiré à vingt-cinq ex. contient 150 apologues.

5 *Epître à M. Barbier*, de la bibliothèque du Louvre (*Paris*, 1851), in-12, de 10 pages — Tiré à 25 ex.

6. *Epître à M. Bonniol de Saint-Geniez*, par J R. devenu triste. (*Paris*. 1852), in-12 de 7 pages. — Tiré à 25 ex.

7. *Epître à M. l'abbé L******* par J. R. (*Paris*, 1852), in-12 de 8 pag. — Tiré à 25 ex.

8. *Epître à M. Guichardot*, marchand d'estampes, par J. R. *Paris*, 1852), in-12 de 11 pag. — Tiré à 25 ex.

9. *Epître à Thémire*, par J. R. (*Paris*, 1852), in-12 de 8 pages. — Tiré à 25 ex.

10. *Dialogue de Jean Rigoleur et de Corniculot* (*Paris*, 1852), in-12 de 8 pages. — Tiré à 25 ex.

11. *Epître au démoncule Corniculot*, par J. R. (*Paris*, 1852), in-12 de 8 pag. — Tiré à 25 ex.

12. *Stances à M. Tollon*, juge au tribunal de première instance à Marseille, en réponse à une épître en vers. (*Paris*, 1852), in-12 de 2 pag. — Tiré à 25 ex.

13. *Epître à M. Grille*,, ancien chef de division et ancien bibliothécaire. (*Paris*. 1852. in-12 de 8 pages. — Tiré à 25 ex. — M Grille a consacré un intéressant article à Vandenzande, tome 3, p. I - III de ses *Miettes littéraires*, 1853.

Le docteur Belval.

L'arrondissement de Cambrai, la société d'Emulation de cette ville viennent de perdre l'un un laborieux et zélé praticien, l'autre un utile et soigneux correspondant dans la personne du docteur *Napoléon Belval*, mort le 5 novembre 1852, à Saint-Aubert (canton de Carnières), dans sa 48e année, à la suite d'une inflammation aigue de l'estomac, résultat probable des fatigues qu'il essuya dans les pénibles fonctions de médecin de campagne.

Le docteur Belval appartenait au département du Nord par ses études, sa profession, son mariage, la naissance de ses six enfants, et l'attachement et le dévouement qu'il portait à cette contrée dont il aimait à approfondir l'histoire médicale, mais il avait vu le jour à Bréville, dans le département de la Manche, le 6 janvier 1805. Son père était alors lieutenant des douanes impériales ; il eut le bon esprit de lui faire donner une bonne éducation et de diriger ses études vers une profession qui pût le mettre à l'abri du besoin. Le jeune Belval porta d'abord modestement ses vues vers la pharmacie, mais quelques années plus tard il se voua définitivement à la médecine qu'il étudia d'abord dans les hôpitaux de Tournai, puis en 1825, à Paris, sous la direction des grands maîtres dans l'art de guérir, du célèbre Dupuytren, du savant toxologiste Orfila que la science pleure en ce moment, et de plusieurs autres illustres praticiens.

Après avoir subi des examens brillants qui lui valurent les félicitations du jury examinateur, le jeune Belval fut reçu officier de santé à Lille, le 16 octobre 1826 ; le 25 novembre 1834 il obtenait le grade de docteur en médecine à l'Université de Louvain, n'ayant encore que 29 ans ; en cette même année, il était reçu membre de la société médicale d'Emulation de Tournay.

Il avait commencé à exercer l'art de guérir dès l'an 1827 dans la populeuse commune de Saint-Aubert, qu'il quitta pour aller s'établir en la ville du Câteau où il contribua puissamment à fonder la bibliothèque catholique dont le but était de propager les livres moraux parmi la classe ouvrière et d'en encourager la lecture. Des intérêts de famille le ramenèrent, vers 1840, à Saint-Aubert où il n'a plus cessé d'exercer la médecine jusqu'à sa mort. Il rendit de grands services pendant l'invasion du choléra de 1849, surtout lorsque la mort ayant décimé les médecins de son canton, il resta presque seul pour soigner les populations de plusieurs vastes communes. Son courage, sa présence d'esprit, son humanité le firent estimer et chérir de ses concitoyens sur lesquels il exerçait l'influence qu'on finit tou-

jours par accorder aux vertus publiques et privées. Le docteur Belval utilisa cette influence et la confiance des habitants de sa commune au profit de l'ordre dans les luttes électorales de nos troubles civils et depuis que le suffrage universel est établi.

Nous devons surtout accorder une mention honorable aux travaux littéraires de l'estimable docteur Belval. Quoique les devoirs de sa pénible profession prissent presque tout son temps, il trouvait le moyen de se créer des loisirs, et de les employer au plus noble usage. Il aimait passionnément les livres ; ses petites économies servaient à lui en procurer un certain nombre, et, comme sa fortune restreinte par les frais d'éducation de six enfants le forçait à être modéré dans ses jouissances bibliographiques, il suppléait aux matériaux qui lui manquaient par des visites dans les bibliothèques publiques et particulières qui lui ouvraient leurs trésors. Nous avons été assez heureux pour établir avec cet homme laborieux un service de va et vient qui lui portait chaque semaine quelques volumes de notre collection servant a ses recherches.

On se demande comment le docteur Belval pouvait suffire aux exigences de son état, aux soins d'une famille nombreuse, à sa correspondance avec plusieurs journaux et sociétés scientifiques et aux travaux de recherches littéraires auxquels il se livrait. Il avait pris la détermination de ne jamais entrer dans un lieu public de divertissement ou de consommation, et cette abstinence, qui ne lui coûtait pas, mais qui étonnait beaucoup de ses contemporains, il la faisait tourner au profit de ses études littéraires. C'est à l'aide de ces rognures de temps qu'il dérobait aux estaminets, aux cigares et quelquefois au sommeil, qu'il pût, même au détriment de sa santé, composer un ouvrage important, rempli de recherches innombrables et consciencieuses, ouvrage auquel il mettait la dernière main lorsque la mort est venu le frapper prématurément à la fin de l'an dernier. Ce labeur, œuvre de vingt années de sa vie, est une *Biographie médicale du Nord de la France et du Midi de la Belgique ;* elle renferme des notices détaillées sur tous les médecins de nos provinces, principalement sur ceux qui ont laissé des ouvrages imprimés ou manuscrits. Cette biographie est arrivée à un état très complet ; elle redresse bien des erreurs consignées dans les biographies dites universelles, elle comble bien des lacunes, elle rectifie des opinions reçues, elle rend justice à des hommes méconnus. Il serait à désirer que ce consciencieux travail tombât dans les mains d'un éditeur intelligent qui pût le mettre au jour, et y faire donner la dernière façon, si tant est qu'il en ait besoin, ce que d'ailleurs M. Belval n'eût pas manqué d'exécuter s'il avait vécu. C'est un vœu que nous formons pour que la mémoire de cet estimable écrivain vive longtemps dans ce pays d'adoption qu'il chérissait tant, et où il ne méritait pas de mourir tout entier.

A. D.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

—

292. — Des Nibelungen, saga mérovingienne de la Néerlande, par *Louis de Baecker*. *Paris*, *Dumoulin*, 1853 (*Cambrai*, impr. de *Fénélon Deligne*), in-8° de XIII et 392 pages avec fac-simile autographié par *J. Saudeur*, à Cambrai. — France et Allemagne. Littérature. Critique. Voyages. Par *N. Martin*, chargé d'une mission littéraire en Allemagne. *Paris*, *J. Renouard*, 1852, in-8° de 288 pp.

M. Louis de Baecker, ancien magistrat, confiné pendant l'hiver de 1851 à 1852 au château d'Haplincourt, dans un pauvre village, situé sur les confins de l'Artois et du Cambrésis, a écarté l'ennui de ses longues et solitaires soirées en réunissant en corps d'ouvrage ses recherches sur les origines de la langue et de la littérature néerlandaises. Cette circonstance nous a valu un livre utile de plus. L'auteur avait été chargé par le gouvernement français d'une mission littéraire dans les Pays-Bas ; il en revint charmé du mouvement nouveau imprimé aux lettres dans ce pays, et il en prit occasion de proposer l'ouverture en France d'un cours de littérature néerlandaise qu'il se proposait de faire gratuitement. M. Fortoul, ministre de l'instruction publique, remercia l'auteur de son offre désintéressée en lui faisant judicieusement observer qu'il existait déjà au collége de France une chaire pour les langues d'origine germanique. Néanmoins, M. de Baecker ne perdit pas entièrement ses peines : le roi des Pays-Bas lui envoya la décoration de l'ordre du Chêne. Le projet d'ériger une chaire de littérature néerlandaise à Paris devait sourire en effet au petit-fils du souverain qui tenta de faire plaider en hollandais à Mons et à Tournai.

Les *Nibelungen* de M. de Baecker sont précédés d'une *Etude préliminaire de la langue néerlandaise* contenant environ 230 pages. C'est, selon nous, la partie intéressante de ce volume. L'auteur, qui est flamand pur-sang, y ramène peut-être un peu trop toutes les étymologies du pays à la langue tudesque (1), sans tenir assez de compte de

(1) Ainsi, par exemple, il tire de la langue tudesque le mot *almanach*, qui jusqu'ici avait été regardé comme ayant une origine arabe :

l'élément romain, mais il n'en a pas moins réuni des aperçus ingénieux, des éclaircissements savants, des explications satisfaisantes sur une foule de mots et de points philologiques. Nous nous plaisons à rendre justice à son travail lumineux sur les origines des noms propres, des mots usuels et des dénominations géographiques du pays.

Il est assez remarquable que deux jeunes littérateurs français, qui se rattachent tous deux à nos provinces du Nord, ayant eu également une mission littéraire du gouvernement, l'un dans les Pays-Bas, l'autre en Allemagne, aient eu tous deux l'idée de publier un essai de traduction des Nibelungen à une année de distance. C'est ce qui est arrivé à MM. *de Baecker* et *N. Martin*. Le premier a relié cette vieille épopée tudesque aux Pays-Bas et l'a enrichie d'un commentaire étudié dans cet esprit : le second, qui s'est servi pour son analyse du beau travail de M. Vilmar, l'a fait précéder d'un rapport à M. de Salvandy, ministre de l'instruction publique, rapport qui est une véritable étude sur l'épopée germanique. Tous deux auront puissamment contribué à rendre populaire dans nos contrées du nord de la France et du midi de la Belgique le vieux poème germain connu sous le nom de *Nibelungen*.

A. D.

293. — Opuscules et discours académiques de *Camille Wins*, avocat, secretaire des Bibliophiles belges, membre correspondant de l'Institut historique de France et de plusieurs autres Sociétés savantes du pays et de l'étranger. *Mons*, impr. de *Masquillier* et *Lamir*. 1853, in-16 de xvi et 224 pp. lith. de Quinet.

Les opuscules que nous annonçons ne paraissent pas destinées au commerce ; l'auteur, M. *C. Wins*, bibliophile, a pensé qu'il devait apporter son contingent à ses confrères, et il a fait imprimer, pour le leur offrir, la réunion de plusieurs pièces, déjà publiées autre part, mais presque toutes très rares aujourd'hui. L'auteur ouvre son recueil par l'*Abstinence du Samedi*, jolie bluette, qui a été mise au jour avec luxe et coquetterie par M. Hoyois, à Mons, en 1841. Ce sujet est redevenu aujourd'hui tout-à-fait de circonstance, du moins en France, où l'on abolit déjà dans quelques diocèses l'abstinence du samedi. — La seconde partie des *Opuscules* renferme plusieurs discours sur la *Phrénologie et son application à Napoléon*, qui sortirent, de 1839 à 1843, en plus grand format, de la typographie de M. Hoyois. Enfin, la dernière partie du bagage littéraire de M. Wins comprend ses *Discours académiques* qui font également partie des mémoires de la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut dont l'auteur est membre depuis sa fondation en 1833, et qu'il a aujourd'hui l'honneur de présider. Nous recommandons tout spécialement les deux derniers de ces cinq discours académiques, dont l'un est une *Revue quinquennale* des travaux de la Société, tandis que l'autre s'occupe de *l'industrie et de la littérature dans le Hainaut*. Tous deux se rattachent plus particulièrement à nos contrées par les matières qui y sont traitées et les hommes qu'on y cite. — M. Wins a pris un bon parti en réunissant ses œuvres.

Tout citoyen doit sa dette au pays ; de l'avocat rien ne reste : *verba volant ;* de l'écrivain un souvenir demeure : *scripta manent*. M. Wins est avocat et auteur ; il vit peut-être plus dans le présent par la première de ces deux qualités, la seconde peut le faire vivre dans l'avenir.

A. D.

294. — De Weyer de Streel. La Cinéïde, ou la Vache reconquise. Poème national héroï-comique en vingt-quatre chants. Epreuve tirée à 90 exemplaires. *Liége,* impr. de *L. Grandmont-Donders*. 1852, in-12 de VI et 254 pp.

De Weyer de Streel est un masque liégeois derrière lequel se cache M. *Charles du Vivier*, excellent et spirituel curé du diocèse de Liège, connu par des chansons patoises et notamment par celle du *Pantalon troé*, qui obtint un succès populaire. La *Cinéide* rappelle la guerre qui eut lieu vers 1273 entre les nobles familles d'Halloy et de Beaufort, à l'occasion de l'enlèvement d'une génisse qui coûta, toute proportion gardée, aussi cher à la petite ville de Ciney que l'enlèvement d'Hélène coûta à Troie. Le curé Du Vivier a eu la singulière idée de chanter cet évènement dans un poème en 24 chants, tous en vers alexandrins ; cette première édition n'est qu'un tirage provisoire : l'auteur compte arriver bientôt à une *édition définitive*, laquelle sera ornée de notes dues aux amis et aux lecteurs du bon curé qui leur fait un appel à ce sujet.

Nous sommes tout-à-fait de l'opinion de l'honorable baron de Stassart, qui, dans un intéressant rapport lu à l'Académie royale de Bruxelles, émet le regret que cette épopée plaisante n'ait pas été traitée en vers de dix syllabes. Nous espérons que les notes promises pour l'édition définitive expliquera comment il se fait qu'à l'époque de la guerre de Ciney, qui date du XIIIe siècle, il soit question de la poudre à canon, de la mitraille, du gaz, de la vapeur et des ballons. Il ne sera pas plus difficile d'expliquer cela que de faire 24 chants poétiques sur l'enlèvement d'une vache.

A. D.

295. — La derovtte des trovpes de Mazarin veve en songe, en vers bvrlesqves. Ensemble le *Rabais du Pain*. — *Le Caresme des Parisiens* povr le service de la patrie. *Lille*, typographie *Vanackère*, 1853, pet. in-12 de 35 pp.

Les imprimeurs de province, soigneux de leur réputation, cherchent maintenant à imiter leurs confrères de la capitale, et veulent aussi mettre au jour leurs petits chefs-d'œuvre. M. Vanackère, de Lille, qui exerce avec intelligence et succès la profession de typographe et de libraire, vient de produire le mignard livret elzevirien que nous annonçons, et il ne l'a fait tirer qu'à 100 exemplaires numérotés sur papier de Hollande, un sur peau de vélin et un sur papier à lettre. L'exécution de cette plaquette est parfaite ; elle est disposée avec goût et les caractères en sont purs et d'un joli œil. C'est une réimpression charmante de trois

mazarinades, à laquelle nous n'aurions désiré qu'un petit à-propos bibliographique pour indiquer au lecteur d'où l'on a tiré cette jolie brochure dont la date de 1853 forme anachronisme avec le texte. Ce que l'éditeur a négligé, nous allons le faire en quelques lignes.

La *Déroute des troupes de Mazarin* parut à *Paris*, chez *Claude Boudeville*, 1649, 8 pages in-4°. C'est un songe en vers burlesques, soi-disant présenté à Mgr. le duc de Beaufort. On y prétend que le jeune Condé, n'étant secondé de Gassion, ni de Turenne (la réimpression Vanackère dit : *de Gassionny, de Turenne*, ce qui demandait un *erratum*), fut obligé de gagner la plaine ; et que le vaillant de Guiche court, et croit être à Honnecourt. M. C. Moreau dit à cette occasion qu'on ferait un volume des quolibets imprimés contre le maréchal de Guiche pour cette malheureuse affaire d'Honnecourt. Claude Boudeville a réuni dans une publication postérieure la *Déroute des troupes de Mazarin* et le *Rabais du pain*. Cette seconde mazarinade parut à part à *Paris*, *Claude Huot*, 1649, in-4°, 7 pages. Quant au *Caresme des Parisiens*, il avait été imprimé deux fois, l'une à *Paris*, *Jean Pétrinal*, 1649, in-4°, 8 pages, l'autre à *Rouen*, *Jean Berthelin*, même année, avant d'être reproduit dans la bonne ville de Lille. A. D.

296. — De la prééminence de la femme sur l'homme, par le docteur *Guilmot*, chevalier de la Légion-d'Honneur, ancien chirurgien-major de la garde impériale. *Lille*, Ernest Vanackère, 1852, in-8° de 29 pp. et 1 f° de notes.

Le docteur Guilmot commence par s'excuser sur la témérité de son entreprise ; il s'accuse d'avoir plus de 70 ans et conséquemment d'avoir peu d'intérêt personnel à cajoler les dames ; il pense qu'en soutenant la prééminence de la femme sur l'homme, il va heurter une opinion aussi ancienne que le monde, un préjugé universel. Cependant il est loin d'être le premier qui ait défendu cette thèse courtoise : outre le savant Henri-Corneille Agrippa, qui plaça la femme au-dessus de l'homme, et dont le traité compte au moins six traductions françaises, il y eut un grand nombre de champions des dames qui rangèrent la plus belle moitié du genre humain bien au-dessus de celle qui se croit la plus noble. Que M. le docteur Guilmot se rassure, la phalange de ceux qui soutiennent la prééminence du sexe était déjà bien nombreuse lorsqu'il est venu la renforcer. Il est arrivé néanmoins encore à temps pour ajouter une pierre au monument que beaucoup d'autres ont élevé à la gloire de la femme ; cette dernière pierre est une sorte de clé de voûte, car l'auteur amène assez facilement son lecteur de preuve en preuve à la conclusion suivante : *Le degré d'avancement d'une société quelconque se mesure exactement par le degré de liberté et de respect dont les femmes y jouissent.* A. D.

297. — Mémoires de la Société d'Emulation de Cambrai. — Tome XXII. — Séance publique du 17 août 1849. Présidence de M. *Alc. Wilbert*. *Cambrai*, *Fénélon Deligne* et *Ed. Lesne*.

1850, in-8° de 672 pp. avec plan et lithogr. (5) de *J. Saudeur* et *Félix Robaut*. — Les mêmes. — Tome XXIII (1re et 2e parties), séance publique du 18 août 1851. *Cambrai*, impr. de *Simon*, in-8° de 81, 489 et 10 pages et 2 fos de table.

Nous nous trouvons fort en retard avec la Société d'Emulation de Cambrai, et c'est bien contre notre gré, car nous avons une foule de motifs qui nous entraînent vers cette savante association de la cité dont nous sommes originaires, au sein de laquelle nous fîmes nos premières études et qui a encouragé nos premiers essais littéraires ; mais les mémoires dont nous rendons compte aujourd'hui ont trop tardé à nous parvenir, et ce délai, indépendant de notre volonté, nous a donné l'apparence de manquer de souvenir. Les deux derniers volumes de la Société d'Emulation de Cambrai méritent cependant par leur importance et la variété de leurs matières, l'attention des amis de la littérature et de l'histoire locale. Nous trouvons dans celui de 1850 un compte-rendu nourri et lucide de ses travaux par M. *L. Lefrancq*, secrétaire-général ; un discours sur les tendances des idées religieuses au XIXe siècle par M. *Edm. Regnier*, précédé du rapport de M. le docteur *de Beaumont*, qui conclut à couronner cet estimable travail ; d'autres rapports de MM. *Lefrancq* et *Lévêque* sur la poésie et l'agriculture, viennent ensuite ; une biographie intéressante du capitaine *Charles Héraughier*, héros Cambrésien, qui surprit Breda en 1590, fait honneur à M. *Charles-Aimé Lefebvre*, professeur du collége de Cambrai, que la Société d'Emulation s'applaudit de compter parmi ses membres nouveaux. Le même écrivain est aussi auteur d'une notice sur l'archevêque Vander-Burch, déjà célébré par Louis Foulon, l'abbé Ouvray et M. Duthillœul. Ce volume contient encore : *Un mot sur Loys de Berlaimont*, par M. *A. Combier*, avocat, qui rend une complète justice au caractère de cet illustre archevêque ; une *Notice sur les rues de Cambrai*, par M. *Ad. Bruyelle*, dont nous avons rendu compte, et plusieurs articles touchant l'économie politique et domestique, par MM. *Alc. Wilbert*, *A. J. Tordeux* et *Lesne-Daloin* : on voit que l'intérêt et l'instruction abondent dans ce XXIIe volume de la Société.

Le XXIIIe ne déparera pas la collection : outre les rapports divers sur les concours par les dignitaires de la compagnie, nous y remarquons un procès curieux au XVIe siècle, celui des *Deux Martin Guerre*, épisode qui se rattache à l'histoire de la cité cambrésienne, par M. *Ad. Bruyelle*, un *Souvenir d'Afrique*, par M. *W. Esterhazy*, colonel du 8e de lanciers ; une *Notice sur les mémoriaux de St.-Aubert*, traitée habilement comme tout ce que fait son auteur, le docteur *Le Glay*, archiviste-général du département ; *La première loi de Crèvecœur*, par par M. *Alc. Wilbert*, ardent investigateur de l'histoire locale ; un *Procès séculaire* qui se relie également à Crèvecœur, des extraits du catalogue des mss. de la bibliothèque de Bourgogne de Bruxelles qui ont rapport à notre contrée, et une *Erreur judiciaire au XIXe siècle*, trois pièces par M. *C. A. Lefebvre*, qui joint la chaleur du style à l'intérêt des sujets. Les arts ne sont pas non plus étrangers à la composition du volume : on peut y citer un *Essai sur le musée de Cambrai*, par M. *A. Berger* et des *Considérations sur l'architecture*, par notre concitoyen M. *De Baralle*, architecte de la ville de Cambrai. La partie

purement scientifique dont nous ne parlons pas, complète les matériaux de ce tome XXIIIe qui ferme brillamment la collection des mémoires de la la Société de Cambrai, arrivée heureusement à la cinquantième année jubilaire de sa fondation. A. D.

298. — MACARONÉANA, ou mélanges de littérature macaronique des différents peuples de l'Europe. Par M. *Octave Delepierre*, membre de la Société des Antiquaires de Londres, de celles des Antiquaires de la Morinie, des Arts et des sciences du Hainaut, de l'Académie d'Archéologie de Belgique, etc., etc. Publié aux frais de *G. Gancia*, libraire, à *Brighton*. *Paris*, (impr. de *Crapelet*), 1852, in-8° de VI et 386 pages.

M. *O. Delepierre*, de Bruges, aujourd'hui secrétaire de M. Van de Weyer, ministre plénipotentiaire de la Belgique à Londres, est déjà connu par de nombreux travaux historiques sur la Flandre, sa patrie. Ce dernier ouvrage, entièrement littéraire et bibliographique, lui a été peut-être suggéré par la belle collection de livres curieux que met à sa disposition son patron, M. Sylvain Van de Weyer, notre confrère à la Société des Bibliophiles belges, qui possède à lui seul vingt-cinq macaronées dont quelques-unes de la plus grande rareté, tandis que Nodier, qui se croyait riche en pareils livres, n'en avait réuni que seize. L'auteur s'est encore aidé du travail du docteur Genthe, savant allemand qui fit l'histoire de la poésie macaronique, et il a reçu d'utiles communications de M. Gustave Brunet, président de l'Académie de Bordeaux, qui prête son concours utile et intelligent à tous ceux qui s'adonnent à la bibliographie.

Le style macaronique, aujourd'hui passé de mode, fut jadis regardé comme la plus divertissante raillerie que l'on put inventer. Laurent de Médicis, dit le magnifique, s'en amusa; Gabriel Naudé se délassait de ses travaux par cette plaisanterie, et le cardinal Mazarin en récitait trois à quatre cents vers de suite. M. O. Delepierre a donc été bien inspiré de former un *ana* de tout ce qu'il savait sur cette littérature gaillarde et il a eu le soin d'en publier de longs extraits, n'ignorant pas combien il est difficile d'en rassembler quelques volumes par le temps de cherté des facéties qui court. Ses notes littéraires sont d'une rare exactitude (1) et l'on trouve, entr'autres, une véritable petite bibliographie raisonnée de l'*Opus macaronicorum* de *Merlin Cocaïe* (Theophilo Folengo), l'une des macaronées les plus répandues de la collection. M. O. Delepierre, en parlant de la belle édition de ce livre portant la souscription d'*Amsterdam*, *Abraham à Someren*, 1692, pet. in-8°, rapporte divers avis sur le lieu où cette édition a été faite, et ne paraît pas oser conclure; il pouvait parfaitement affirmer qu'elle est d'origine italienne : nous en avons sous les yeux un exemplaire à grandes marges, imprimé sur papier fin; le portrait précédant

(1) Nous avons toutefois remarqué qu'à la page 43, M. Delepierre nomme l'auteur de *La Pieuse Alouette*, impr. à *Valenciennes* en 1619-1621, 2 vol. in-8°, Antoine *de la Chaussée*, tandis que c'est *de la Cauchie* qu'il faut dire. Ce jésuite, mort à Douai en 1626, avait conservé le nom patois de ses pères sans le franciser.

le titre et les 26 charmantes figures qui illustrent le texte sortent évidemment du burin d'un artiste de l'Italie ; les caractères d'impression sont du même pays.

M. O. Delepierre ne s'en est pas tenu seulement aux notices bibliographiques et aux extraits des macaronées ; les deux premiers chapitres de son livre, véritable introduction de la matière traitée, expliquent de la manière la plus instructive et la plus intéressante le plan de l'auteur et le sujet piquant qu'il va développer ensuite avec détail. Ce volume, qui sera recherché des bibliophiles, n'est pas tiré à un très grand nombre d'exemplaires : il est tout nouveau et déjà il passe pour être peu commun. A. D.

299. — Du caractère des Etats-Généraux de 1789. Par *Charles Paillard*, notaire à Valenciennes. — La France et la Maison de Bourbon avant 1789. Par *le même*. *Valenciennes*, *E. Prignet*. 1853. gr. in-8° de 73 et 21 pages.

A la suite des mécomptes et des déceptions de la politique, il est consolant de voir les jeunes gens déserter la fausse gloire d'une popularité toujours éphémère pour rechercher les jouissances plus solides et plus satisfaisantes que procurent les études littéraires et historiques. Nous constatons avec plaisir en ce moment le retour aux travaux sérieux de plusieurs jeunes hommes qui délaissent la vaine polémique pour appliquer leur activité juvénile à des ouvrages utiles. Ce mouvement heureux, que l'on peut regarder comme un progrès véritable, se fait sentir dans toutes les cités de nos riches et plantureuses provinces. Notre concitoyen, M. Charles Paillard, a cédé, comme plusieurs autres bons esprits, à cette louable tendance, et nous l'en félicitons. Les deux essais que nous annonçons promettent d'autres publications plus étendues que l'auteur ne peut manquer de mettre au jour quand il aura muri ses sujets par des lectures fortes et suivies et par le travail de la méditation. A. D.

300. — Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts. 1er et 2e bulletins. *Dunkerque*, typ. d'*E. Vandalle*, 1852, in-8° de 81 pages.

La ville de Dunkerque a eu, comme toutes les vieilles cités flamandes, une *Chambre de rhétorique* au moyen-âge, une association littéraire au XVIIIe siècle, et elle compte dans son sein, depuis le 16 février 1851, une *Société Dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts*. La nouvelle venue paraît née viable : elle a déjà donné signe d'existence. Nous avons lu ses deux premiers bulletins qui contiennent des pièces qui méritent d'être citées. M. *Perot*, secrétaire, a prononcé le 30 janvier 1852, un rapport sur les travaux de la Société depuis sa fondation : c'est la première pierre du monument que l'on fonde à Dunkerque et qui promet de s'élever à une hauteur convenable. Le 27 juin suivant, M. *Derode*, continuait l'œuvre de M. Perot ; puis M. *L. Jourdan de Seulle*, directeur du télégraphe à Boulogne, lauréat pour le prix de la poésie décerné par la Société, ajoutait un *Eloge de Jean-Bart* aux matériaux déjà publiés. La So-

clété dunkerquoise ne pouvait mieux débuter : couronner l'éloge du héros de la cité, c'est ouvrir dignement la carrière que cette jeune association se propose de parcourir. A. D.

301. — Stances de messer Angelo Poliziano, et poésies extraites de Dante, Pétrarque et Léopardi, traduites de l'italien, par Mme la comtesse *de Lalaing*, née comtesse de Maldeghem (texte italien en regard). *Bruxelles*, impr. de *J. Stienon*, 1853, gr. in-8° de 169 pages.

Il appartenait à la noble et aimable dame qui traduisit en français la *Vie du Tasse* de *J. B. Manso* (1842) et la *Vie du Dante* du comte *César Balbo* (1844-46, 2 vol.), de faire aussi passer en notre langue les stances d'Angelo Ambrogini, de Montepulciano, qui, sous le nom plus connu d'*Angelo Poliziano*, jetta tant d'éclat sur la belle Italie pendant la seconde moitié du XVe siècle, si riche en génies de tous genres. Ces stances, œuvre brillante de la jeunesse de Politien, révélèrent son talent et commencèrent sa fortune. Elles portent tellement l'empreinte d'un talent supérieur que Ginguené se refuse à croire qu'elles aient été faites à 15 ans, âge auquel les biographes prétendent que le jeune poète les composa. Elles ont pour sujet les magnifiques fêtes et l'imposant tournoi dans lesquels Julien de Médicis prit part à Florence en 1468. L'auteur y chante les dames, les chevaliers, les armes, les amours, la galanterie et les nobles emprises. Il est riche, harmonieux, abondant en images et vraiment poétique ; malheureusement l'ouvrage n'a pas été terminé. Il valut néanmoins à Politien la faveur des chefs de la république florentine ; il devint l'instituteur des deux fils de Laurent de Médicis, l'ami et le collaborateur de Pic de la Mirandole. Il eut la la gloire de mettre en vogue l'octave rimée dont se servirent, après lui, l'Arioste et le Tasse ; ce dernier même emprunta quelques vers à ses stances pour en orner sa Jérusalem délivrée. Enfin, cette riche poésie eut l'honneur d'être mise au jour dans plus de trente éditions de luxe parmi lesquelles il faut citer celles des Aldes, des Juntes, de Bodoni et de l'impr. granducale de Florence. Il lui manquait une traduction française élégante et fidèle, Made la comtesse de Lalaing, qui voue ses plus doux loisirs à la culture des lettres, s'en est chargée et cette noble mission a été bien remplie. Malheureusement pour les amateurs, la version dont nous parlons, tirée à petit nombre, n'est pas dans le commerce et n'est distribuée qu'à de rares amis : Made de Lalaing, dont la modestie égale le savoir, ne place ses productions que dans quelques bibliothèques d'élite et chez des littérateurs de son choix. Cette dame compte pourtant aujourd'hui, outre les ouvrages que nous avons cités (v. p. 149 du t. I, 3e série), deux éditions des *Souvenirs de quelques poètes anglais*, et du *Manfred* de lord Byron ; la traduction d'un *Chant nocturne de G. Leopardi*, celle des *Lamentations du Tasse*, celle d'une dédicace de V. Gioberti à Silvio Pellico, et enfin *La Sensitiva, favola*, dédiée par la comtesse à ses amis d'Italie. On voit qu'il y a beaucoup d'hommes de lettres en renom dont le bagage littéraire est bien plus léger que celui que Made de Lalaing qui a su si bien occuper ses loisirs et sa connaissance des langues italienne et anglaise.

A. D.

NOUVELLES LITTÉRAIRES

ET

DÉCOUVERTES HISTORIQUES.

— M. C. Legentil, avocat et juge-suppléant près le tribunal civil d'Arras, va faire paraître un ouvrage traitant, au point de vue historique, théorique et pratique, *la législation des portions communales ou ménagères*. Cet ouvrage comprendra l'édit de 1769 pour les trois évêchés ; l'édit de 1774 pour la Bourgogne ; les lettres-patentes de 1777 pour la Flandre ; l'arrêt du conseil de 1779 pour l'Artois, mis en harmonie avec les principes du Code Napoléon. Il sera précédé d'un essai historique et d'un aperçu sur quelques droits seigneuriaux.

— M. l'abbé Van Drival, professeur au grand séminaire d'Arras, vient de faire à la bibliothèque d'Aire une nouvelle donation ; il lui a adressé ses études sur le grand monument funéraire égyptien du musée de Boulogne, le Légendaire de la Morinie et le premier volume de la grammaire comparée des langues bibliques. Ces savantes publications ont pour la ville d'Aire d'autant plus de mérite qu'elles sont l'œuvre de M. Van Drival, né dans son sein et qui, au milieu de ses légitimes et durables succès, n'oublie pas sa ville natale et lui donne des gages fréquents de l'amour qu'il lui conserve au fond du cœur.

— M. *Hip. Rousselle*, de Mons, continue la publication de sa *Bibliographie montoise*, il vient de donner la série des impressions des deux premiers imprimeurs de la capitale du Hainaut, *Rutger Velpius* (1580-1585) et *Charles Michel* (1586-1627). Cette partie intéressante des annales de l'imprimerie à Mons est comprise entre les pages 127-198 du livre de M. H. Rousselle. La suite sera attendue avec impatience par tous les amateurs de bibliographie.

— On vient de découvrir un nouveau document bibliographique concernant l'histoire de l'imprimerie à Bergues. C'est un petit volume flamand, format in-8°, imprimé à Bergues, chez Van Ouwen, en 1656, et qui renferme l'histoire de trois miracles arrivés dans la ville de Bergues, à l'église de la société de Jésus, devant une statue de la sainte Vierge.

Ainsi, la pièce de Daudamis et Amisocas, mentionnée dans les *Recherches historiques* de M. Debaecker, d'après M. Carlier, de Dunkerque, n'est pas l'unique œuvre d'impression que l'on puisse citer en 1656, et nous sommes même portés à croire que le récit des miracles de la sainte Vierge est le premier produit des presses de Pierre Van Ouwen.

—Il y a peu de temps on démolissait, en la commune de la Chapelle St.-Aybert, près Crespin, un vieil oratoire, d'une construction très ancienne et bâti au milieu de prairies appartenant au duc d'Arenberg. Cette antique chapelle, qui avait sans doute donné son nom au hameau converti récemment en une commune distraite de celle de Crespin, avait été élevée par Burchard, évêque de Cambrai de 1115 à 1131. Les murs en étaient très épais et encore très solides malgré l'humidité et les ravages de l'eau et de la neige qui entraient dans l'intérieur par les baies des fenêtres, dépourvues de chassis depuis bien des années. Dans une des assises de ces murs, on a trouvé un dépôt de monnaies en argent du XIIe siècle, au nombre d'environ cinquante, qui paraissent d'un haut intérêt numismatique. La plupart de ces pièces gothiques, les mieux conservées surtout, ont été recueillies par M. *Dartevelle*, curé de Montrœul-sur-Hayne, ecclésiastique instruit, qui les communiqua à M. *Réné Chalon*, l'un des rédacteurs de la *Revue de la numismatique belge*, qui vient de rendre compte de cette trouvaille, dans laquelle on a reconnu des deniers de Lambert, évêque de Tournai de 1112 à 1123, et de plusieurs prélats et barons du nord de la France au commencement du XIIe siecle.

— Sous le titre de *Miniatures*, des poésies légères et fugitives viennent d'être publiées à Mons. Elles sont dues à deux jeunes officiers de l'armée belge, MM. *Maurage* et *Severyns*, qui ont confondu leurs œuvres sans distinguer ce qui appartient à l'un ou à l'autre ; la gloire leur sera donc commune. Les miniatures exigent d'ordinaire une touche fine et délicate, et cette exigence est parfois justifiée par les poésies que nous annonçons.

— L'*Etude historique sur Lamoral d'Egmont*, par M. *A. E. Ortille*, *Dunkerque*, 1853, vient d'être examiné et analysé par M. *Eugène Mahon*, dans l'*Investigateur*, journal de l'Institut historique, livraison de mai 1853. Le critique trouve que M. Ortille a trop exalté les talents militaires du comte d'Egmont.

— M. Walras, inspecteur de l'Académie de Douai, vient de faire un travail analytique curieux sur le *Cid*, chef-d'œuvre de Corneille. L'ouvrage de M. Walras, dont les journaux de Douai ont déjà parlé, est de nature à intéresser vivement les amis de la belle et saine littérature. La belle œuvre du grand tragique français y est examinée et appréciée avec talent et érudition, en remontant aux sources espagnoles où Corneille a si ingénieusement et si habilement puisé. Nous y reviendrons.

— Il vient de se former à Dunkerque une association savante sous le nom de *Comité flamand de France* ; il a pour objet l'étude de la littérature flamande, la recherche et la conservation des documents historiques et littéraires en cette même langue. Les fondateurs de cette société, qui est destinée à éclairer l'histoire des mœurs, des coutumes et des lettres de deux arrondissements importants du département du Nord, sont MM. *Edm. de Coussemaker*, *L. de Baecker*, *A. Ricour*, *Raymond de Bertrand*, *H. Bernart* et *Pierre Meneboo*. Le siége du secrétariat de la Société est rue des Vieux-Remparts, n° 20, à Dunkerque.

— M. H. R. Duthillœul, bibliothécaire de Douai, vient de mettre sous presse le tome II du *Supplément* de sa *Bibliographie douaisienne*, déjà parvenue à une seconde édition. Ce volume contiendra des notes

littéraires intéressantes sur les livres les plus rares sortis des presses de Douai, qui avaient échappé aux premières recherches de l'auteur. Si le nombre des souscripteurs est suffisant pour en couvrir les frais, on donnera, à la suite du nouveau volume, les *marques* et *chiffres* de tous les imprimeurs douaisiens.

— On vient de mettre sous presse, à Saint-Quentin, des extraits originaux d'un manuscrit de *Quentin de la Fons*, intitulé : *Recherches curieuses sur la ville de Saint-Quentin en Vermandois et sur l'auguste basilique de cette ville* (1649) ; publiés pour la première fois par *Ch. Gomart*, correspondant du ministère de l'instruction publique. Cet ouvrage formera un volume in-8° de 400 pages. — M. Didron fait en même temps dessiner en ce moment les belles verrières de la collégiale de Saint-Quentin par M. *Ed. Crépin*, de Valenciennes. L'antique église de Saint-Quentin, à la suite de ces publications et de ces travaux, ne pourra manquer d'être appréciée ce qu'elle vaut.

— Un des hommes de France qui entend le mieux la musique et qui en parle le plus savamment, M. *Pierre Hédouin*, de Boulogne-sur-Mer, vient de publier un joli opuscule intitulé : *Richard Cœur-de-lion de Grétry, détails historiques et anecdotiques sur cet ouvrage. Paris, Pillet* fils aîné, 1853, in-12 de 33 pp. Cette brochure qui réunit plusieurs articles déjà mis au jour dans le *Ménestrel*, renferme des anecdotes piquantes et peu connues sur une des meilleures compositions de Grétry, qui eut à subir, comme les hommes politiques, les vicissitudes des Révolutions On sait que *Richard Cœur-de-Lion* a été repris par le théâtre de l'Opéra-Comique et la notice de M. P. Hédouin devient ainsi un ouvrage de circonstance.

CORRESPONDANCE.

LETTRES SUR LE PATOIS.

(TROISIÈME LETTRE).

Douai, 21 avril 1853.

MON CHER DINAUX,

En finissant ma dernière lettre, j'ai promis de rapporter une série de mots patois et de locutions dont l'usage peut être justifié par l'emploi qu'en ont fait nos vieux auteurs qui les ont *laissés* dans leurs écrits. A propos de *laisser* et pour commencer gaîment, rappelons la vieille chanson qui raconte l'aventure du compère Guillery : vous savez bien qu'il monta sur un arbre pour voir son chien *courri*, et vous connaissez le refrain :

Carabi toto
Carabo,
Compère Guillery,
Te *lairas*-tu (ter)
Mouri ?

Or, on avait autrefois en français et le patois a conservé les deux verbes *laisser* et *layer ;* chacun de ces deux mots a sa signification distincte : *laisser* veut dire quitter, abandonner, ne pas emporter; exemples : En mourant il *laisse* une femme et des enfants. Ils ont choisi ce qui leur convenait, ils ont *laissé* tout ce qui pouvait les embarrasser. Froissart dit : « Il y pensa et » fit ses lais, après tous ces lais faits et *laissés*, il mourut. »

Layer s'employait et il s'emploie encore en patois plutôt dans le sens de permettre, souffrir qu'une chose se fasse, qu'elle reste dans l'état où elle est, comme dans cette autre phrase de notre

bon Froissart : « Ils eurent conseil qu'ils n'en laieroient nuls « entiers. »

Layer signifiait aussi remettre à un autre temps, différer pour achever quelque chose, prendre un *délai*. Froissart avertit le lecteur qu'il interrompt son propos au sujet de Charles de Blois et d'autres seigneurs de France pour revenir à messire Louis d'Espagne : « Or *lairai* à parler un petit d'eux et retournerai à » messire Louis d'Espagne. »

Le substantif *grigne* et le verbe *grigner* sont des vieux mots que le patois a gardés. *Grigne*, dans l'ancienne langue, signifiait mécontentement, et *grigner* signifiait grincer : « A ce point, dit » Froissart, le roi *grigna* les dents.» On avait l'adjectif *grigneux* pour dire affligé, colère :« De ces reproches fut le comte tout *gri-* » *yneux.* » (Toujours Froissart.) Par extension on a appelé *grigne* la grimace ou le jeu de physionomie qui exprime la mauvaise humeur ou les dispositions colériques et malveillantes. Nous avons de plus dans nos contrées le verbe composé *degraigner* ou *dégrigner*, qui signifie se moquer de quelqu'un en imitant ou parodiant ses gestes et l'accent de ses plaintes.

En français, avoir de la morgue c'est prendre des airs de supériorité, des manières, des allures orgueilleuses : « Il a une mor- » gue insupportable. Il a des morgues qui ne lui vont pas, etc. Ce n'est plus qu'en patois qu'on dit : faire *une morgue*, faire *des morgues*, dans le sens de grimaces. Rabelais (nouv. prolog. du 4e liv. de Pantagruel), raconte l'histoire du paysan qui a perdu sa cognée, et il fait parler ainsi Jupiter : « Ça ça Mercure descendez » présentement là bas, et jetez ès pieds de Couillatrès trois coin- » gnées : la sienne, une autre d'or et une tierce d'argent, mas- » sives, toutes d'un qualibre. Luy ayant baillé l'option de choi- » sir, s'il prend la sienne et s'en contente, donnez lui les deux » autres. S'il prend aultre que la sienne, coupez lui la teste » avec la sienne propre, et desormais ainsy faictes à ces perdeurs » de coingnées.

» Ces paroles achevées, Jupiter contournant la teste comme » un singe qui avalle pilulles, *feit une morgue* tant épouvantable » que tout le grand Olympe trembla. »

J'imagine que cette manière de juron familière aux paysans de comédie et d'opéra-comique *morgué*, *morguène* ou *morguéne*, et qui veut dire qu'on est résolu à braver un obstacle, une défense et qu'on s'en moque, est proche parente de *morgue*.

De celui qui est de mauvaise humeur, d'un abord disgracieux ou fâcheux, on dit en patois qu'il est *malengroin* ou *malengroigné*. Autrefois le mot *malengroin* se prenait substantivement ; c'est en cette qualité qu'il est employé par Rabelais. Pantagruel conseille à Panurge de s'en rapporter au sort *Virgilien* pour connaître quelle destinée l'attend dans l'état du mariage : « Apportez-» moi, dit-il, les œuvres de Virgile, et par trois fois avec l'ongle » les ouvrans, explorerons par les vers du nombre entre nous » convenu le sort futur de vostre mariage. » Il cite à ce propos et en témoignage de l'infaillibilité de ces sortes d'augures l'exemple de Socrate et de plusieurs personnages de l'antiquité, entre autres de Brutus, « lequel, dit-il, voulant explorer le sort de la » bataille pharsalique, en laquelle il fut occis, interrogea le sort » *Homérique*, et rencontra ce vers de l'Iliade que dit Patrocle. »

Suit le vers que Rabelais traduit ainsi :

« Par *malengroin* de la Parce (Parque) félone
» Je fus occis, et du fils de Latone. »

Il est convenu qu'en français le verbe *braire*, du bas-latin *braiare*, ne s'emploie plus qu'exclusivement en parlant de l'âne qui crie. Dans notre patois, ici comme chez vous, il est resté en usage pour dire pleurer, gémir, se lamenter et il s'applique indistinctement aux enfants, aux hommes et aux animaux. Le roi Richard Cœur-de-Lion, qui fit de grands exploits en Palestine, était devenu la terreur des infidèles, jusque là qu'à son nom seul les chevaux des Sarasins tressaillaient, et que dans le pays on en fesait peur aux petits enfants. « Quand les enfants aux Sarasins » *brayoient*, dit Joinville, les femmes les *escrioient* et leur di-» soient taisiez vous, vez-ci le roy Richard, ce, *pour eux faire* » *taire ;* et quand les chevaux aux Sarasins avoient paour d'un » bysson (buisson), ils disoient à leurs chevaux : cuides tu que » ce soit le roi Richard. »

Remarquez, mon cher ami, dans ce passage, le mot *escrier*, dans le sens actif, pour gronder, réprimander, reprendre ; chez nous, on dit encore avec la même acception, *crier* un enfant, un domestique, un inférieur. J'ai noté aussi : *pour eux faire taire ;* c'est un tour de phrase dont on use fréquemment dans nos contrées.

A propos de *braire*, disons que dans notre patois on appelle *brayou* celui qui geint et se lamente au moindre motif. Cela répond à pleurnicheur, à pleurard : « Tais-toi, grand pleurard !.. » (Beaumarchais.)

Rebracher est un verbe qu'on emploie journellement dans nos villages pour dire retrousser, relever ses manches, s'apprêter à agir. Cette locution se retrouve chez les anciens auteurs. « Chacun étoit appareillé et *rebraciés* pour faire ce que bon étoit. » (Froissart.). — Il paraît, d'après le portrait que nous en a laissé notre vieux chroniqueur valenciennois, que le roi Robert d'Ecosse était de haute taille et qu'il avait les yeux rouges et les paupières retroussées, infirmité que les médecins appellent, je crois, *ectropion*. « Le roy Robert d'Ecosse étoit un grand bon-» homme à uns rouges yeux *rebraciés* qui sembloient fourrés de » sandal. » Le sandal ou santal est, comme bien savez, un bois de couleur rouge. Maintenant on dirait : *des yeux bordés d'écarlate*.

Dorelot—doreloter. On dit encore en patois *doreloter* quelqu'un, le combler de marques de tendresse, le *migeoter* comme un enfant gâté. On appelait autrefois *dorelot* un enfant en bas-âge que l'on environne de soins caressants. Panurge raconte qu'en dormant il a songé qu'il était marié. « J'avois une femme jeune, galante, » belle en perfection, laquelle me traitoit et entretenoit migno-» gnement, comme un petit *dorelot*. Jamais homme ne fut plus » aise, ne plus joyeux ; elle me flattoit, me chatouilloit, etc., » et par esbattement me fesoit deux belles petites cornes au-» dessus du front. Je lui remontrois en *folliant* qu'elle me les » debvoit mettre au-dessous des yeux, etc. » En *folliant* est charmant, on dirait maintenant en batifolant, en fôlatrant ; à la bonne heure, mais je trouve *folliant* plus joli.

Restons encore un peu avec les petits enfants : *sinite parvulos*. *Bedo* ou *bedon* est aussi une expression de tendresse que les mères et les nourrices emploient à l'égard des petits enfants : min p'tiot *bédo*. On dit aussi min p'tiot *bradé*. — Je ne sais si *bedo*, *bedeau* est une variante de *bedel* qui signifiait veau, ou de *bedon* qui voulait dire poulain (Roquefort), jeune cheval à la *bedaine* arrondie ; je pencherais assez pour cette dernière explication. Au demeurant, au dire de Rabelais, Panurge qui veut obtenir des renseignements sur les habitants de l'île de Chaneph, s'adresse à Xénomanes sur ce ton cajolant : « Ecoute, mon petit » *bedon*, mon caporal Xenomanes, de grâce : ces hypocrites, her-» mites, marmiteux icy sont-ils vierges ou mariés ; y a-t-il du » féminin genre ? etc. »

Brader est un verbe dont l'usage est, je pense, circonscrit à nos contrées ; il correspond à gâter, ôter de son prix ou de sa valeur à une chose en la dégradant. A Lille, il se fait une foire

qu'on appelle *el' braderie*, parce que l'on donne, ou du moins qu'on est censé donner la marchandise à vil prix, à moins qu'on ne veuille dire qu'on traite le chaland en enfant gâté (*bradé*)? — Autrefois, pour dire abîmé, détérioré, disloqué, on disait *débradé*. Rabelais décrit les circonstances d'une bataille qui eut lieu à l'occasion des noces de Chiquanous, entre un recors et un autre personnage qu'il nomme Loire : « Le recors démantibulé » joignoit les mains et tacitement demandoit pardon, car parler » ne pouvoit-il. — Loire se plaignoit de ce que le recors *débradé* » lui avoit donné un grand coup de puing, etc. »

Je vous avoue, mon cher ami, que dans un accès de vanité patriotique, j'avais songé à chercher un titre d'origine qui relevât un peu notre mot *brader*. Il faut convenir qu'il a une tournure quelque peu malotrue, et il me semble qu'on lui pourrait trouver, dans le jardin des racines grecques, par exemple, une souche hellénique et lui composer un blason plus ou moins vraisemblable. Vous vous rappelez la scène du *Malade imaginaire*, où M. Purgon évoque contre son sujet réfractaire les termes les plus menaçants du répertoire nosologique : « Je veux que vous » deveniez dans un état incurable ; que vous tombiez dans la » *bradypepsie*, de la bradypepsie dans la dyspepsie, etc. » — Qu'est-ce donc que *bradypepsie*? Les hommes du métier et les dictionnaires répondent : coction, digestion lente, imparfaite, mauvaise ; ce que nous autres dirions : digestion *bradée*, du grec βραδύς. Je n'ai qu'une crainte, c'est que des esprits chagrins ou des envieux ne nous viennent dire : « Mais votre *brader* n'est » que le bâtard mutilé du *débradé* de Rabelais que vous venez de » citer, lequel *débradé* n'est lui-même que le mot *dégradé* dont le » *g* a été changé en *b*. — Fiat lux ! comme il vous plaira.

Dans votre Hainaut et à Valenciennes comme à Douai, on dit encore *treuver* pour trouver, rencontrer, découvrir ; or, je *treuve* dans Froissart cette expression. Au demeurant, trois cents ans plus tard La Fontaine disait :

> Sans en chercher la preuve,
> Dans les citrouilles je la *treuve*.

De celui qui est mort, qui s'est acquitté de la vie, on dit qu'il est *défuncqué* (defunctus est). C'est l'ancien verbe *desfoucquer*, qui signifiait quitter la besogne, s'en aller. En parlant de soldats qui ont abandonné leur poste et ont fait volte-face, Froissart dit : « Mais se *desfoucquèrent* et tournèrent le dos. »

Aparler s'emploie encore chez vous pour signifier adresser la parole à quelqu'un, haranguer. W. Briton traduit le verbe latin *aconcire* par *aparler*. Froissart, — j'aime à citer Froissart, notre compatriote, parce que, au sujet du langage il nous est un garant et une autorité, — Froissart donc a usé de ce verbe en plusieurs rencontres : « Quand messire Guillaume de Namur fut premièrement *aparlé* de cette matière, etc. » — Les seigneurs qui de ce » l'*aparloient*, etc. »

Maflé, être *maflé*, est une expression pittoresque dont on se sert chez nous pour dire que l'on est accablé par la chaleur, qu'on est amolli, *afflasqué* et déformé comme une vessie mal soufflée (*male flatus*). Mal en patois se prononce *ma*, enflé, désenflé, *flé*, *deflé* ; de là, *maflé*.

Neuche, chez les bonnes gens de chez nous, s'entend d'un morceau détaché ou coupé à une chose qui se mange : c'est une bouchée préparée selon les conditions propres à affriander ; on fait des *neuches* à un enfant, à un malade. Nous avons le verbe *éneucher*, *s'éneucher*, être *éneuché*, pour dire rassasier, se rassasier, être rassasié de façon à ne pouvoir plus avaler. — Le mot *guise*, chez nous se prend à peu près dans le même sens que *neuche*. Une *guise* est un morceau taillé proprement et disposé à être mis dans la bouche par comparaison avec ce qui est *aiguisé* et dont l'introduction est rendue facile. En français le mot *guise* s'emploie au figuré : c'est ainsi qu'on dit : « C'est un agrément de pouvoir vivre à sa *guise*. « Ceci est plus à ma guise que cela. » — « Chaque pays a sa guise, etc. »

En patois on appelle aussi *guises* ces morceaux de bois rendus pointus de chaque coté, de manière à ce qu'ils fassent bascule qui servent de jouets aux enfants. Ces guises s'appellent aussi *biblots*, en français *binblots*.

On cultive dans nos campagnes une sorte de pavots que nous nommons *oliettes ;* des puristes mal avisés disent et écrivent *œillettes*, comme si *oliette* ne venait pas du latin *oleum*, huile, parce que sa graine est employée à faire de l'huile. D'ailleurs nous voyons dans Froissart qu'au XIVe siècle l'olive aussi se nommait *oliette*, contraction d'*olivette*.

Dans nos contrées encore moisson se dit *août* : faire la moisson, faire l'*août*, parce que c'est ordinairement dans le mois d'août que se fait la récolte. Toutefois cette locution est fort ancienne

et elle s'employait comme elle s'emploie encore sans acception de l'époque à laquelle se fait la récolte. On lit dans Froissart : « Le pays est si chaud qu'à l'entour du mois de juin l'*août* est » passé. »

Nous avons déjà parlé de mots et d'expressions qui par suite de l'altération d'orthographe ou de prononciation, sur des apparences et des analogies, ou par diverses causes d'entraînement, ont été détournés de leur première et véritable acception. Nous avons déjà cité des exemples de ces équivoques, logomachies, calembourgs, espèces de verrues parasites qui ont poussé dans les brèches faites à notre vieux idiome.

Un de ces néologismes de mauvais aloi est l'adjectif *casuel*. On l'emploie encore journellement dans le sens de fragile, susceptible d'être cassé, *aisé à se casser*, comme disait le dictionnaire de Gattel ; si du moins on écrivait et prononçait cassuel, ce ne serait pas beaucoup plus conforme aux prescriptions étymologiques. car de *cassare*, casser, ce devrait être *cassable*, mais cela le ferait distinguer de l'adjectif substantif *casuel*, qui, lui, provient bien légitimement de *casus*, cas, qui est fortuit, accidentel, mais on y perdrait l'avantage d'un équivoque et l'*occasion* d'un calembourg.

Il y a beaucoup de nos verbes dont l'infinitif s'emploie substantivement. On dit : le boire, le manger, le dormir, le vivre, le parler, etc., etc. Quelques-uns, devenus de véritables substantifs, ont disparu comme verbes ou se sont conjugués tout autrement. Citons *plaisir* qui n'est plus que substantif. Verbe, il a été métamorphosé en *plaire*, et s'est conjugué tout différemment. Ainsi, l'infinitif *plaisir* est maintenant *plaire*, le prétérit je *plaisei* est je plus, je *plaiserai* je plairai, que je *plaisisse* que je plusse, etc. ; nous y avons gagné le *plaisir* de faire de jolies phrases cacophoniques comme celle-ci : « Il m'eût plus plu qu'il ne plût plus. » Il est heureux pour les amateurs du genre que le verbe pleuvoir ait aussi été réformé. Autrefois, au lieu de *qu'il plut*, on aurait dit qu'il *pleuvit*. — Il en est de même de *taiser*, se *taiser*, qu'on a changé en *taire*, se taire et dont on a aussi démantibulé la conjugaison, de sorte que l'on peut dire grammaticalement, sinon mélodieusement : « Je voudrais que tu te tusses. »

Les soi-disant réformes, les modifications dans l'orthographe des mots n'ont pas seulement donné lieu à ces gentillesses de langage, elles ont amené des ostracismes et des proscriptions,

elles ont fait des victimes : la fleur du *souci*, par exemple : assurément c'est une belle fleur, brillante, bien faite, généreuse ; mais c'est une excommuniée, et je ne conseillerais pas de lui donner asile dans un bouquet destiné à une personne quelque peu au courant du langage sentimental de Flore. En vertu du calembourg, l'infortunée est devenue l'emblème et comme l'enseigne des chagrins et des *soucis* ; et cependant est-ce sa faute à cette pauvre créature si on a estropié son nom, et si, de *soucicle* ou *solcide* (*solis cyclum*, cycle ou cercle de soleil), qui est son titre légitime, son nom de famille primitif et véritable, on a fait *souci* ? (1)

Le vieux verbe *empaigner* ou *empeigner*, que nous prononçons maintenant *empoigner*, est la traduction du latin *impingere ;* il signifiait heurter, pousser, frapper. Il y en a qui l'ont écrit *empoigner*, d'où l'on a été induit à croire qu'il était formé du mot *poing* (*pugnus*). En conséquence de quoi on l'a enregistré au vocabulaire de la langue française, comme signifiant *prendre avec le poing* (Dictionnaire de l'Académie), c'est-à-dire ne signifiant rien, car le poing c'est *la main fermée* (aussi selon l'Académie) ; on porte sur le poing, on frappe avec le poing, mais le moyen de prendre, de saisir avec la main fermée ? Vaudrait autant regarder avec les yeux clos. On aurait mieux fait de laisser *empaigner* ou *empeigner*, tel qu'il était, en lui conservant l'acception et l'emploi qu'il avait autrefois.

Je retrouve dans un vocabulaire latin-français du XIVe siècle *impingere* traduit par *hurter*, c'est-à-dire heurter, frapper contre. Dans Ducange (Gloss.) je lis *Impingere....* hinc nostris : *empaigner* pro impellere, ferire ; vulgò : *frapper, heurter, pousser*. Ducange cite le texte de la loi salique : « Si quis Baroni viam » obstaverit aut eum impinxerit. » Si quelqu'un avait barré le chemin à un Baron ou l'avait poussé, *empaigné*. — « In puteum » aut pelagus impingere. » Pousser (empaigner) dans un puits ou dans la mer. — « Impingere alium ut cadat. » Pousser, heurter (empaigner) un autre pour le faire tomber, etc. Dans des lettres remissoires de l'an 1369, on lit : « Icele femme prist une » petite espée, laquelle elle mist au devant de son mari qui es- » toit tout au levé pour la battre, et n'avoient point de clarté ; » et de ladite espée eust *empaigné* tellement son dit mari que il

(1) « Solsequium, *soucicle*, in Glossar. gall. lat. ex cod. reg. 7684. Plantæ species vulgo *souci*. (*Ducange, Gloss.*)

» chey mort. » Dans une autre lettre de 1377 : « Iceluy curé » *empaint* et bouta le dit Symonet vilainement si que il le fit » cheoir dans un sauger. » etc., etc. Nous pourrions multiplier les citations, on verrait que le verbe *empaigner* a été employé avec des nuances d'acception diverses, néanmoins toujours selon le même ordre d'idées : heurter, pousser, frapper, repousser, s'opposer, choquer, jamais avec la signification que nous attribuons à *empoigner*, saisir avec le poing. — Cependant on trouve encore dans la langue de nos jours quelque vestige du vieux mot : une nouvelle, un chagrin *poignants*, cela est *poignant*. De deux adversaires qui se précipitent l'un sur l'autre, on dit qu'ils *s'empoignent*, et de celui qui a été battu on dit qu'il a reçu une *paignée* ou *peignée*. Ce que l'on appelle *empeigne* est ce qui forme le dessus du soulier, ce qui fait obstacle au coude-pied. C'est chez les anciens la courroie qui attachait la chaussure pour y maintenir le pied et qu'on appelait *obstragulum* (Pline).

Il y a des mots qui ont changé d'acception sans changer d'orthographe. Le substantif *talent* signifiait autrefois désir, vouloir, volonté, intention d'exécuter une chose : « Quand il vit que » le duc de Normandie n'avoit *talent* de déloger, cette chose les » effréa si, qu'ils n'eurent *talent* d'y aller. — Les François, qui » ne se veoient pas à jeu parti (à jeu bien partagé, qu'ils n'avaient » pas beau jeu), n'eurent *talent* d'attendre. (*Froissart*, *Chron.* ?)

Par contre, *mautalent* était mauvais désir, mécontentement, malintention : « Le roi d'Angleterre sentit et conçut que son » cousin lui disoit toute vérité, et si se rapaisa et refréna son » *mautalent*, et fit le chevalier de Bretagne venir devant lui. » Les choses ont bien changé, le *talent* n'est plus le désir, le vouloir, c'est le pouvoir de faire ; quand on dit que quelqu'un, artisan, artiste, orateur, a du talent, c'est dire qu'il fait, qu'il exécute bien ce à quoi il s'adonne. Vous connaissez l'axiôme de M. Jacotot : « Vouloir, c'est pouvoir. »

Métier, substantif, signifie maintenant profession manuelle, travail des artisans, il se prend aussi pour l'outil même, la mécanique à l'aide de laquelle s'exerce l'industrie de l'ouvrier ; autrefois il voulait dire besoin, ce qui est utile, nécessaire, et la locution *si métier est, si métier estoit*, correspond à notre phrase incidente si besoin est, si besoin était. Voici un exemple de l'emploi du mot *métier* selon le sens qu'on lui donnait au XIVe siècle. Je le trouve dans Froissart ; c'est en même temps une maxime fort bonne et présentée d'une façon charmante : « Une

» chose qui est en fleur a *grigneur mestier* (plus grand besoin)
» qu'elle soit à près gardée que quand elle est contournée en
» fruit. »

Avant de finir cette lettre, je veux vous *faire* confidence de soupçons qui me sont venus à l'égard de la légitimité étymologique de notre verbe *faire*. M. Genin (*Variations de la langue française*), a parlé, vous le savez, de ce verbe *faire ;* il regrette l'emploi qu'on en fesait comme locution commode et abréviative, analogue au *do* des Anglais ou au *thun* des Allemands. Tout ce qu'il en dit me paraît être d'une justesse parfaite et d'une vérité *irréfragable*. C'est à dessein que je souligne irréfragable.

Généralement on considère notre verbe faire comme étant issu du *facere* des latins ; et on s'en sert conséquemment dans le sens de produire un fait, effectuer un fait, sans prendre garde qu'il a eu et qu'il a encore dans beaucoup de cas une autre signification.

Or, je rencontre dans mon vieux vocabulaire latin-français du XIVe siècle (1) *irrefragabilis* ainsi traduit ou plutôt expliqué : *con ne puet refaire*. Il est évident que *refaire* n'a pas ici la signification de *refacere*, *iterum facere*, faire de nouveau, de rechef, car cette petite phrase explicative : « Qu'on ne peut *refaire* », ne pourrait s'appliquer à l'adjectif *irrefragabilis*, en français irréfragable, que le dictionnaire de l'Académie lui-même définit : *qu'on ne peut* CONTREDIRE. Il fallait donc que *refaire* signifiât *contredire* ; et suivant cette version la particule *re* ne peut pas avoir l'acception de *iterum, derechef*, pas plus que dans *re*commencer, *re*prendre, *re*trouver, *re*toucher, *re*tomber, etc., mais elle doit s'interpréter dans le sens de *contra, contre, en opposition*, comme pour les verbes *ré*futer, *re*pousser (*repellere*), *re*darguer, *ré*clamer, *ré*torquer, *re*nverser, etc., etc.

Voilà pour le *re ;* mais *faire*, me dira-t-on, qu'en *faites*-vous ? J'en *fais* un descendant direct du verbe latin *fari*, parler, dire, expliquer, réciter, raconter, avouer. *Faire* est la traduction presque littérale de *fari* qui est la souche d'où nous sont venus *fable*, narration, *fabluer*, raconter, *affable*, qui a de bonnes paroles (2), *Ineffable* indicible : *Infandum*, *regina*, *jubes*, etc.

---

(1) W. Brito. ms. n° 82 de la collection des manuscrits de la bibliothèque de la ville de Douai.

(2) Affabilis, *bien emparlé*. Ex. vet. Gloss. lat. gall.
(Gloss. Ducange.)

Le verbe *faire*, dans nombre de locutions, dont on use encore journellement, a conservé sa signification de dire, parler, exprimer, prononcer.

— Eh quoi est-il possible, *fit-il*, *fit-elle*, pour : dit-il, dit-elle.

— Après avoir *fait* sa prière, pour : *dit* sa prière.

— Faire un discours, pour : prononcer un discours.

— *Faire* un vœu, faire des vœux, pour : exprimer un vœu, prononcer des vœux.

— *Faire* des aveux.

— *Faire* une déclaration verbalement ou par écrit.

— *Faire* serment, etc., etc.

Se *faire* fort pour quelqu'un n'est-ce pas se *dire*, se déclarer garant de quelqu'un ?

« Ah ! Madame, dirent-elles en riant, cuydez-vous qu'il (le pe-
» tit Saintré), ait mis quatre jours pour bien choisir celle qu'il
» voudra servir ? Eh que non, dit Madame, eh que si, dirent-
» elles, *nous nous faisons fortes* pour luy. Lors elles lui dirent :
» n'est-il pas vray, mon fils ? (*Le petit Jehan de Saintré*, chap. 3.)

Ce morceau, cité par M. Genin en faveur de sa thèse, convient également à la nôtre.

Enfin voici un exemple de l'emploi du participe passé du verbe *faire* où *si fais* est l'équivalant de ainsi dit, ainsi qu'il a été dit, et qui se trouve dans la *Chronique de Bertrand Duguesclin* :

« .... Au pays de France et au pays normand
» Ne vont de tels instrumens (des vieiles) fors aveugles portant ;
» Ainsi vont li aveugles et li pauvres truant ;
» De *si fais* instrument li borgeois esbattant ;
» On l'appela de là un instrument truant.
» Car ils vont de huis en huis leur instrument portant ;
» Et demandent leur pain, rien ne vont refusant (1).

C'est-à-dire :

Au pays de France et au pays normand, tels instruments ne sont en usage, hors ceux que portent les aveugles. Ainsi vont

---

(1) Cité par M. E. G. B. Ratheri dans un article sur les chansons populaires et historiques de France.

Moniteur universel du 13 avril 1853. (*Feuilleton.*)

l'aveugle et le pauvre truand récréant les bourgeois dudit instrument. De là on le nomme un instrument truand, car ils vont de porte en porte, portant leur instrument et demandent leur pain, ne refusant rien.

Je ne sais, mon cher ami, si vous me *ferez* compliment ou reproche de ce fatras, n'y voyez que ce que notre bon Froissart aurait appelé le *talent* de vous être agréable. Soyez assuré que c'est mon *grigneur mestier*. ESCALLIER.

PAAST

DES ÉCHEVINS DE SAINT-QUENTIN.

Nous empruntons à un mémoire manuscrit, signé *Le Convers* (1), et qui parait avoir été écrit en 1585, la relation d'un paast qui était offert dès le XIIIe siècle (2) par le Vicomté le Roy (3) aux échevins de la ville de Saint-Quentin. Ces renseignements présentent, dans leur naïveté, le menu d'un grand repas au moyen-âge, avec les formalités et le cérémonial qui y étaient gardés. Nous croyons, du reste, que le menu de ce festin, poulet bouilli, oie rôtie, brochet avec vertaille, bœuf salé, tartelette, fromage, noix, avec un verre d'hypocrat, tenterait aujourd'hui médiocrement les échevins de Saint-Quentin.

---

(1) Archives de l'hôtel-de-ville de Saint-Quentin, liasse 45. — Dossier M. — Pièce 7.

(2) On trouve dans les archives de l'hôtel-de-ville de Saint-Quentin, dans l'armoire où sont les titres communs, une charte de Philippe-le-Bel (1294) qui confirme et maintient les échevins de Saint-Quentin dans le droit de paast que la Vicomté le Roy leur devait, par chacun an, de temps immémorial.

(3) Le Vicomte, du temps des comtes de Vermandois, connaissait la justice, les routes, voies et chemins, les confiscations et amendes, dans le ressort du comté. Après la réunion de ce Comté à la Couronne, le Vicomte a été appelé Vicomte le Roy, et, le prévost royal ayant été chargé de la justice, la Vicomté le Roy a été réduite aux droits de Vest, Devest, Nemptissement avec quelques autres droits sur les marchandises et denrées.

PAAST DEUB CHACUN AN, PAR LA VICOMTÉ LE ROY AUX ESCHEVINS DE LA VILLE DE ST.-QUENTIN.

« Les droits de la Vicomté le Roy se sont toujours donnés à » ferme, à la charge d'un paast, deûb chacun an, aux échevins » de St.-Quentin, à tel jour qu'il plaisoit élire et nommer aux » dits échevins.

» Lequel paast se faisoit ordinairement le mardi plus prochain » du jour St.-Barnabé.

» Et faisoient lesdits échevins, signifier par l'un des clercs de » la ville, au receveur des domaines pour le Roy, audit St.- » Quentin, si les droits de la Vicomté n'étoient pas donnés à » ferme (ou bien étant donnés à ferme, au fermier de ladite » Vicomté), le jour que lesdits échevins entendoient que ledit » paast se deûb faire, huit jours auparavant.

» Le paast devoit être fait en chambre haute, sur rue (ladite » chambre tendue de tapisseries de haute lice.)

» La table devoit être couverte de trois nappes belles et hon- » nêtes; les bancs couverts de coussins, et la table par devant » tendue de tapisserie, en sorte que l'on ne puisse voir les » jambes et pieds desdits échevins.

» Lesquels échevins devoient être servis par les clercs de la » ville, dont l'un se nomme à présent Procureur, et l'autre » Greffier aux causes.

» Lesquels clercs devoient avoir chacun une serviette blanche » sur l'épaule et un chapeau de fleurs sur leurs chefs.

» Lesdits échevins assis tous d'un rang.

» Et devoient lesdits échevins être servis de bon pain, de bon » vin et de potage suffisant.

» Après le potage, lesdits échevins étoient servis chacun d'un » poulet bouilli aux pois et d'un pâté de poulet.

» Après le desservice de ce, lesdits échevins devoient être ser- » vis d'un oison pour deux.

» Après le desservice de ce, yceux échevins devoient être ser- » vis de carpe et brochet par quartier sur tranches de pain, avec » du *vertaille* qui est verjus d'ozeille.

» Etoit tenû le Vicomte de montrer à deux échevins les pois-
» sons vifs le jour de devant.

» Après le desservice du poisson, devoient lesdits échevins
» être servis deux-deux d'une pièce de bœuf salé et de mou-
» tarde.

» Sans autres services de chair, tombés à présent hors de mé-
» moire, pour les titres qui ont été perdus et les échevins morts,
» à cause de la prise de ladite ville.

» Après tous les services de chair et de poisson, on ôtoit la
» première nappe.

» Ce fait, lesdits échevins étoient servis chacun d'une tarte-
» lette ; après le desservice de ce, lesdits échevins étoient servis
» de cerises. Après le desservice de ce, lesdits échevins devoient
» être servis de crème et d'un *craquelin*, ou échaudé ronde, ser-
» vant de couvert à la crême. Après le desservice de ce, lesdits
» échevins devoient être servis de fromage vieil et nouveau, par
» quartiers sur deux pains blancs tenant ensemble, et de grosses
» noix et à chacun un gâteau sans être fourré.

» Ce fait, on ôtoit la seconde nappe.

» Après ce, lesdits échevins étoient servis chacun d'un verre
» plein d'hypocrat et de *mestiers* que l'on nomme oublies.

» Lequel verre d'hypocrat, couvert d'oublies, lesdits échevins
» envoyoient à leurs femmes, et s'ils étaient veufs, à leurs filles
» ou parentes.

» Et ce fait, l'un des clercs de la ville demandoit auxdits éche-
» vins si quelqu'un d'entre eux vouloit boire, et on leur en
» donnoit autant qu'ils souhaitoient.

» Les grâces se disoient par le plus ancien échevin qui étoit le
» premier assis ; et étoient les autres échevins assis selon leur an-
» tiquité en réception au dit état.

» Ce fait, leur étoit présenté à chacun un bouquet et on enle-
» voit à l'instant la troisième nappe.

» Ensuite de quoi lesdits échevins s'assembloient dans la » chambre où ils avaient dîné et faisaient entrer le fermier de » ladite Vicomté et ne restoient en icelle chambre que lesdits » échevins, ledit fermier et les deux clercs de la ville.

» L'un desquels clercs lisoit un rolle en parchemin où étoit » contenu tout le service et festin que le Vicomte étoit tenû de » faire auxdits échevins.

» Et demandoit ledit clerc auxdits échevins s'ils se conten- » toient du service et festin qui leur avoit été fait.

» Et s'il y avoit eu quelque faute de service selon qu'il étoit » contenu audit rolle, lesdits échevins pouvoient ordonner au » fermier de la Vicomté le Roy de faire un autre paast, à tel » jour que bon leur sembloit ; ce que ledit fermier était tenu de » faire, en payant par lesdits échevins, chacun un gros, qui sont » sept deniers tournois, monnoye de France.

(Signé) Le Convers.

Le sac de la ville de Saint-Quentin en 1557 nous a privé des pièces originales qui auraient pu nous donner des détails sans doute curieux sur l'origine de ce paast ; car, excepté la pièce que nous venons de transcrire, nous en sommes réduits à quelques mentions faites sur des comptes d'argentiers de la ville.

Dans le compte rendu par Pierre Tubin, argentier en 1437, il est fait mention que le paast deûb par le fief Regnault Sohier, aux échevins, n'a pas eu lieu et qu'il a été payé une somme de vingt sols aux clercs de la ville pour leur pension à cause du fief.

Dans le compte rendu par Régnier Molet, argentier en 1459, on voit que le corps de ville a présenté aux échevins, dans la Maison et Hôtel de la paix, un repas dont ils se sont tenus contents pour cette fois, sans préjudice à leurs droits.

Des comptes de 1516, 1526, 1541, il résulte que le paast n'a pas eu lieu.

En 1549, le 15 mars, les mayeurs, échevins et jurés ayant acheté au Roi, moyennant 502 livres, les droits de la Vicomté le Roy consistant en Vest, Devest, Namptissement et autres, la Ville, par suite de cette acquisition, resta chargée de pourvoir chaque année aux frais du paast. Il eut lieu en 1555, le

mardi après le jour de Saint-Barnabé, et la dépense s'éleva à 28 livres 15 sols 10 deniers.

En 1560-1561, les échevins consentent que le paast n'ait pas lieu, à cause de la pauvreté de la ville et cela sans préjudice à leurs droits.

Le paast a lieu en 1562-1563-1564. Il est suspendu en 1566, 1568, 1569, 1570 et repris en 1585. A partir de cette époque, nous ne trouvons plus aucune trace de ce paast. Nous voyons, par une mention, qu'il a été suspendu alors jusqu'à ce que le procès pendant à l'occasion de la justice ait été vidé. Ce procès, soutenu par le maire et les échevins pour revendication du droit de Vest et Devest des héritages, sis en la Vicomté le Roy et des Namptissements faits sur ces héritages, contre les officiers royaux, a été terminé par l'acquisition faite par le maire et échevins, des droits de la Vicomté, par acte du 10 mars 1620.

CH. GOMART.

LE PUY D'ARRAS. (*)

Durant de longues années, sur la foi d'écrivains qui n'entraient pas dans la philosophie de l'histoire, on a mésestimé le moyen-âge; on allait même jusques à accuser de barbarie cette époque qui, pourtant, avait une organisation vigoureuse, des arts florissants, une littérature naïve mais riche et féconde, et des institutions chevaleresques d'une grande puissance d'action. Etaient-ils donc barbares ces princes et ces peuples qui affranchissaient les communes, bâtissaient ces forts beffrois, ces splendides hôtels-de-ville en dentelles de pierre, élevaient ces magnifiques cathédrales qu'on cherche à copier sans pouvoir les égaler, battaient cette précieuse monnaie fleuronnée si curieusement travaillée, taillaient ces meubles artistement sculptés, peignaient ces émaux et ces brillants vitraux, éternel désespoir des imitateurs; composaient enfin ces chants populaires et vrais, ces épopées émouvantes, ces fabliaux piquants et charmants, devenus une source inépuisable où tous les écrivains des siècles suivants ont puisé avec largesse sans pouvoir la tarir ?

Voilà pourtant l'époque qui fut longtemps méconnue, dédaignée, méprisée. A la vérité, on en est bien revenu depuis lors: une vigoureuse réaction s'est opérée, et elle a gagné le monde entier avec la spontanéité d'une traînée de poudre qui s'enflamme. Un beau jour du siècle présent, lorsque le bruit de la guerre qui remuait le globe eut cessé, quelques observateurs fins et délicats levèrent les yeux au ciel et les repesèrent sur ces

(*) Cette pièce a été lue, dans la séance publique annuelle de l'Académie d'Arras, le 26 août 1853, pendant la tenue de la 20e session du Congrès scientifique de France.

belles flèches découpées, monuments de la piété de nos pères, et en admirèrent l'élégante et hardie structure; abaissant leurs regards vers la terre, ils ramassèrent ces pièces de monnaie gothiques dont un saint, populaire en nos contrées (1), avait tracé les types et les modèles; entre le ciel et la terre ils avaient entrevu les magnifiques verrières de nos vieilles églises qui survécurent au vandalisme; ils restèrent émerveillés des détails ouvragés de ces monuments grands et petits, et ils comprirent de suite que les auteurs de ces chefs-d'œuvre, s'ils étaient privés de notre civilisation moderne, pouvaient du moins en avoir une à eux. Et, en effet, bientôt après, des études sérieuses mirent en lumière l'histoire vraie des mœurs, usages, arts et lettres du moyen-âge : le dédain se changea en intérêt, le mépris en admiration, et l'on eut même un moment la crainte de voir un engouement trop exclusif prendre la place de l'ancienne et injuste indifférence.

A la suite de ces études consciencieuses qui firent si bien connaître, on pourrait presque dire *découvrir* le moyen-âge, on s'aperçut qu'une foule de choses, que l'on croyait modernes, n'étaient que renouvelées des temps anciens. Ainsi, les académies, les sociétés littéraires et d'autres associations qui accusent un progrès intelligent et qui semblaient, à notre jeune génération, n'être que des institutions nouvelles dans le pays, ne sont plus guères aujourd'hui que des restaurations gothiques avec les modifications que le temps et les mœurs ont dû nécessairement apporter.

Il y a six siècles, Messieurs, que les nobles délassements qui vous occupent, les lettres, la poésie, faisaient le charme des habitants de la capitale de l'Artois. Les hommes de science et d'imagination d'alors, les poètes, se réunissaient régulièrement en une assemblée qui portait le nom de *Puy d'Arras*, pour y lire des pièces de vers, mettre des questions à l'étude, entendre les concurrents et couronner les vainqueurs.

Ce *Puy*, dont le nom signifiait colline, montagne, et qu'on aurait pu traduire par l'expression de *Parnasse d'Arras*, était le plus recommandable et le plus en réputation dès les XIIe et XIII siècles, parmi tous ceux des environs. Car, il faut bien qu'on le

(1) S. Eloi, évêque de Noyon, monétaire de Chlotaire II, trésorier de Dagobert.

sache, la capitale de l'Artois ne fut pas la seulè ville du pays qui eût son aéropage littéraire ; toutes les cités de nos provinces avaient leur association poétique, ouvraient des concours en la gaie science, provoquaient des luttes littéraires et distribuaient des prix aux mieux disants. Ces récompenses variaient suivant les localités ; ici, c'était un chapel d'argent, ou un *Agnus Dei* de même métal ; là, le prix devenait une simple couronne de fleurs et sa recherche n'en avait pas moins lieu avec ardeur. Ce qui faisait surtout le bonheur du vainqueur, c'était le titre de *Roi* qu'on lui décernait avec le prix et qui s'ajoutait immédiatement à son nom. C'est ainsi qu'on appela *Li Roi Adenez* l'auteur du joli roman de *Cléomadès*, dédié au comte Robert d'Artois, et que nous avons pu compter au nombre des anciens trouvères du Nord, *Li Rois de Cambrai*, *Li Rois de Lille*, et d'autres poètes couronnés et laurés qui n'ont pas peu contribué, nous le pensons, à rendre plus tard le nom de *Leroi*, devenu patronymique, si répandu dans le pays.

Les Puys avaient des qualifications différentes suivant le genre de poésie qu'on y cultivait et qu'on y couronnait : on appelait *Puys verds* ceux qui se tenaient plus particulièrement en plein air, dans les saisons printanières et estivales et où l'on chantait le retour du renouveau. Les *Puys d'amour* s'occupaient de questions galantes, débattues entre deux partis, et écoutaient les chansons amoureuses qu'on eut quelquefois l'impertinence de nommer *sottes canchons ;* les confréries de *Notre-Dame-du-Puy* avaient un caractère plus religieux; et sans trop exclure les sujets profanes, elles couronnaient les plus belles pièces en l'honneur de la Vierge, sous la protection de laquelle ces associations poétiques se trouvaient placées (1). C'est ainsi qu'était organisé, dès l'an 1229, le Puy de Valenciennes, institution à la fois religieuse et littéraire, dont les statuts, qui nous donnent l'esprit de ces antiques associations, nous ont été heureusement conservés; c'est ainsi que se constituait le Puy d'Amiens dont les réglemens ont été retrouvés par le savant M. Rigollot, qui prépare une histoire détaillée de cette curieuse fondation.

Le Puy d'Arras, qui avait eu ses révolutions et ses restaura-

---

(1) Ces pièces à la louange de la Mère de Dieu se nommaient *Serventois*, c'est-à-dire composées de vers par lesquels on servait, on honorait ; on priait la divine protectrice à laquelle on les adressait.

tions, comme le dit un des joyeux chanteurs du pays (1), s'écriant dans ses chants :

» Beau m'est del Puy que je vois *restoré*,
» Per sostenir amour, joie et jovent..... »

ce Puy, disons-nous, ne s'occupait pas seulement de vers sur l'amour, l'amitié, la joie et la jeunesse, ainsi que le proclame le trouvère *Vilains d'Arras*; il tenait un peu de tous les genres ; c'était la plus ancienne association de cette espèce créée dans le nord de la France ; il est vrai qu'elle prit naissance en une cité importante, antique, épiscopale, et restée de tout temps chef-lieu de province depuis la domination romaine jusqu'à nos jours. Il est bien peu de villes, en effet, qui peuvent étaler ainsi vingt siècles de riches annales qui se suivent sans lacunes, pleines d'intérêt, de faits et souvent de gloire !

Un reste de civilisation antique, qui n'a jamais totalement abandonné Arras, même pendant les ouragans des conquêtes et les troubles des révolutions, n'a pas peu contribué, selon nous, à en faire un centre intelligent d'où les lumières rayonnaient jusque dans les localités voisines. Ne soyons donc pas surpris de cette nombreuse phalange de poètes que le moyen-âge y vit naître et que nous avons passés en revue dans un travail, sans doute encore incomplet, sous le titre de *Trouvères Artésiens* (2) ; tous ces chanteurs, parmi lesquels on en trouve de très-fins et très-délicats, tels qu'*Adam de la Halle*, l'ingénieux inventeur des jeux dramatiques ; *Audefroy-le-Bâtard*, exquis chanteur qui ravissait Charles Nodier; *Quènes de Bethune*, que M. le secrétaire-général du Congrès vous fera mieux connaître (3) ; *Jehan Bodel* et *Baude Fartoul*, dont les compositions importantes suffiraient pour honorer leur ville natale ; tous néanmoins avaient besoin d'un point de réunion pour s'entendre et se communiquer, et c'est au Puy d'Arras qu'ils vinrent se rattacher. A quelques-uns des premiers d'entr'eux le *Puy* a dû son origine, mais il a fait éclore ensuite, par l'encouragement et la force d'association, les seconde et troisième générations des poètes de

---

(1) *Vilains d'Arras*, ms 184 des supplém. français de la bibliothèque impér. f° 59 verso.

(2) *Paris*, *Techener*, 1843, gr. in-8°.

(3) M. A. d'Héricourt, secrétaire-général du Congrès, devait lire dans la même séance une notice sur *Quènes de Béthune*.

l'Artois. Ainsi, le Puy d'Arras peut être regardé à la fois comme l'effet et la cause du culte de la poésie dans cette province.

« Je voudrais, disait M. Dupin aîné dans une occasion solennelle (1), je voudrais voir dresser une sorte d'*inventaire* de tout ce qui se rapporte au moyen-âge — en *hommes* marquants, — en *ouvrages* édits ou inédits. — avec l'*analyse* des idées qui ont eu cours à la même époque, et la nomenclature des principaux *monuments* élevés pendant cette période ; — on se trouverait plus riches qu'on ne croit. »

Nous avons reconnu la vérité de cette pensée d'un esprit profond et éclairé qui a dû fouiller, pour arriver à l'étude de nos lois, dans les trésors d'intelligence que renferme une époque longtemps mal connue parce qu'elle était délaissée, et nous avons trouvé, en effet, notre moyen-âge plus riche en hommes qu'on ne le croyait généralement ; nous ne citerons pas ici les noms de tous les poètes qui ont pu figurer au Puy d'Arras comme juges ou comme justiciables, la liste en serait longue ; nous avons traité ces biographies partielles autre part et nous éviterons les redites : nous arriverons de suite à quelques faits particuliers qui se rattachent à l'institution qui nous occupe.

Il nous reste une immense quantité de pièces couronnées au Puy d'Arras : précisément parce qu'il était le plus important du pays, on attachait la plus grande valeur aux récompenses qu'on y distribuait, et l'on avait aussi une confiance sans bornes dans le talent d'appréciation et la justice des *Princes du Puy*, juges souverains des concours. Vilains d'Arras n'hésite pas à leur soumettre avec abandon ses chansons joyeuses ; un noble poète, messire Andrieu Douche, reconnaît le mérite et l'impartialité des membres du Puy d'Arras et il se complaît à le dire dans ses vers :

Chançon, va-t-en droit sans loisir
Au Puy d'Arras te fair oïr
A ceus qui sevent chans fournir.
Là sont li bon entendéour
Qui jugeront bien la meillour
De nos chançons..... (2).

(1) Discours de rentrée à la cour de cassation, prononcé en novembre 1845.

(2) Biblioth. impér. Fonds de Cangé, n 67.

Certes, on ne saurait trouver un certificat de capacité mieux libellé, et il a le mérite d'être fourni par un contemporain.

Les membres du jury poétique artésien avaient un grand intérêt à maintenir l'équité et la sainteté du jugement, car eux-mêmes étaient appréciés à leur tour, et devaient implorer la même justice. C'est ce que leur rappelle dans une de ses pensées un trouvère qui fut receveur des comptes de la comtesse Mahaut d'Artois :

« Juges, gardes que jugeras
» Car en la fin jugiés seras.

Messire Andrieu Contredis, autre rimeur artésien, rend, dans ses compositions, le plus éclatant témoignage de la droiture et du bon jugement des membres du Puy ; il s'empressait de lui soumettre ses plus jolies chansons. L'une d'elles commence ainsi :

« Chançon, va-t-en sans nulle arestoison
» Droit à *Arras* au *Pui* sans demourée ;
» La, fait chanter et le dit et le son,
» La serés-vous oie et escoutée. »

Enfin, un autre rimeur contemporain (1) parle fort pertinemment des membres de ce jury poétique que tous ses pareils honoraient et respectaient :

Au *Pui d'Arras* (dit-il) voeil mon chant envoier
Où je l'irai moismes présenter
Pour ceulx du *Pui* et amours saluer.

Si la ville d'Arras a enfanté tant de poètes grandis à l'ombre des Puys verds de l'Artois, elle n'a pas mis au monde des fils ingrats ; leurs vers ne craignent pas d'aborder la métaphore pour faire l'éloge de la mère-patrie, et sur ce point encore, les poètes du nord peuvent rivaliser avec ceux du midi. Courtois d'Arras, l'un des premiers, dans une pièce où nous avons reconnu son faire, n'hésite pas à proclamer sa ville natale une école de tout bien, dont le plus mince habitant serait regardé comme un homme considérable en tout autre lieu ; la bonne renommée d'Arras s'étend tellement, ajoute-t-il, qu'il vit une fois la voûte du ciel se fendre, parce que Dieu voulait mieux ouïr les motets artésiens !... Le poète rend cette pensée gasconne dans son naïf

(1) Manuscrit de Du Puy, n° 7613, f° 149. Biblioth. impériale.

langage (1) avec tant de sérieux et d'à-plomb qu'on croirait qu'il s'est inspiré des plus hardis rimeurs des rives de la Garonne.

Un écrivain d'Arras, qui succéda immédiatement aux trouvères, *Martin Franc*, ou plutôt *Lefranc*, vivant sous Charles VII et les premiers ducs de Bourgogne, parle beaucoup des *Puys d'amour* et spécialement de ceux de sa province, dans son poème du *Champion des Dames* (2). Selon lui, le chef ou président de ces compagnies était qualifié du titre de *Prince* ; c'était à ce di-

---

(1) Arras est escole de tous biens entendre :
Quant on veut d'Arras le plus caitif (chétif) prendre,
En autre pais se puet por boin (bon) vendre ;
On voit les honors d'Arras si estendre .
Je vis l'autre jor le ciel là sus (là haut) fendre,
Dex voloit d'Arras les motets aprendre.....

(2) Prince d'amour, prince de fain (déair) ;
Prince de la sanglante itraine,
Qui repaist amoureux desain
Et tient en la fièvre quatraine :
Il fait son parc à la quintaine,
Où le plus vaillant tanstost tumbe,
Et n'y a joie si certaine,
Qui n'aye incontinent sa tumbe.
Maître prince pour présider
En son *Puis* amoureux se met
Ou doubt s'esjouir et decider
Qui de sens plus grant s'entremet
Moult de bien annonce et promet
Faites rimes, farces et dictés.....
Ils font rondeaux, ballades, lays,
Et telles rimes amours louent,
Non pas tant seulement les lays,
Mais plusieurs clercs à ce se vouent,
Le prince en son Puis tout avoent
Tous avouent son sacrifice
Merveilles est que les yeux cloent
Ceux qui ont de pugnir office.

(*De Guasco.—Recherches sur l'état des lettres, etc., sous Charles VI et Charles VII*, pièce couronnée par l'Académie des Inscriptions en 1746.

gnitaire qu'on adressait les pièces de concours qu'il jugeait dignes ou non d'être lues. Il tenait ses plaids *à la quintaine*, espèce de lice où les luttes littéraires avaient lieu comme les joûtes d'adresse, et où les plus vaillants rois de la poésie, dans un jour heureux ou néfaste, gagnaient ou perdaient leurs couronnes. C'est là qu'on débitait force rondeaux, ballades, lays, dictiés et jeux-partis, sortes de problèmes d'amour sur lesquels deux poètes disputaient alternativement, la plupart du temps sans conclure, et en laissant ces questions éternellement en litige comme celles des grammairiens.

Dans la jeunesse de Martin Lefranc, les assemblées des Puys d'amour se tenaient ordinairement le jour de la fête de Saint-Valentin ; l'on *s'esbattait*, pour me servir du terme en usage, à l'entrée du printemps, et c'est de là qu'est venu le nom de *Valentins ou Valentines* donné à certaines poésies courtoises composées en l'honneur des dames (1). Les choses se passaient de la même façon dans toutes les villes des environs, et d'une manière si galante que l'auteur artésien, devenu proto-notaire apostolique, ne peut s'empêcher de rappeler avec un air de reproche la tendance trop mondaine de ces fêtes, descendues de son temps des hauteurs du Parnasse dans les bas-fonds grivois des récréations de l'*abbé de Liesse*.

Avez-vous point leu en vos livres,
Comment les fols payens rimoyent
Autour de Bachus, dieu des yvres,
Et de Venus que tant amoyent,
Leurs rondaulx et leurs sirventois ?
Or fait-on pis qu'ils ne souloyent
En Picardie et en Artois,
Voit-on aux fêtes de Tournay,
Ne à celle d'Arras et de Lille,
D'Amiens, de Douay, de Cambray,
De Valenciennes, d'Ableville.....

Vous remarquerez, Messieurs, cette énumération de chacune de nos cités du nord de la France ; elles avaient donc toutes, à peu près au même temps, leurs *esbattements* littéraires; nous possédons d'ailleurs les pièces qui y furent couronnées pendant les

---

(1) *Valantins, questions d'amour et autres pièces galantes*. A *Paris*, chez *Claude Barbin*, 1669, in-12.

XIIIe et XIVe siècles, jusqu'à l'illustre Froissart, le dernier des poètes de quelque valeur qui concourut aux Puys de Flandre, Hainaut, Picardie et Artois.

Ici on les appelait *Puys*, plus loin et vers la Flandre, on les nommait *Chambres de Rhétorique* : c'est comme si l'on disait : *Chambres de poésie*. Ainsi que nous l'avons dit autre part, la *Rhétorique*, aujourd'hui l'art de bien dire, était alors, sans changer de signification, l'art de rimer ; c'est qu'à cette époque on ne parlait qu'en vers quand on voulait intéresser et convaincre. La poésie fut la seule éloquence des vieux temps, on l'employait pour prier Dieu, et ce fut par elle qu'on put agir puissamment sur les peuples, les femmes et les guerriers.

De toutes ces associations littéraires qui commencèrent sous la forme de confréries et qui finirent sous celle de sociétés anacréontiques, nous le répétons, la plus importante, la plus nombreuse, celle en un mot qu'on peut regarder comme la société-mère fut celle d'Arras. C'est de son sein que sortirent les œuvres les plus remarquables par le mérite de la composition, et, de plus, un grand fait littéraire s'y révèle : c'est à Arras que les premières œuvres régulières dramatiques ont vu le jour ; on les doit à votre *Adam de la Halle*, qui leur donna le nom de *gieux*. Malheureusement, le célèbre trouveur de l'art dramatique en France dut s'exiler de l'Artois, sa patrie, qu'il avait tant remuée et égayée par ses chants, et il put dire aussi ce que Walter-Scott répétait souvent : « La renommée littéraire est une bril- » lante plume au chapeau, mais ce n'est pas une coiffure suffi- » sante pour protéger la tête. »

Non-seulement la plus ancienne société poétique d'Arras a eu la gloire de faire naître dans le pays une foule d'écrivains, mais elle a su aussi inspirer des poètes étrangers qui ont composé de grands et utiles ouvrages à l'ombre de sa protection. En 1304, *Guillaume Guiart* écrivit à Arras la *Branche des royaux lignages*, chronique métrique importante qu'il dédia au roi Philippe-le-Bel. Le poète, frappé de deux blessures, reçues dans les guerres de Flandre, se retira vers Arras et se mit à y rimer pour se consoler et se distraire. Il dit en tête de son livre :

Je, qui commencié ay cest œuvre,
Où mon pauvre engin se desqueuvre,
Veuil dire ains qu'avant de ce lise,
Par quel raison je l'ay emprise.

En l'an mil et trois cens et quatre,
Sans année ajouster n'abattre,
Et mois d'aoust me sejournoie
A Arras, car navrez estoie
D'un fer d'un quarrel el pié destre,
Et d'une épée el bras senestre.
En Flandres, à la Haingerie,
C'on ot arse à grant crierie.
Le mois cy descrit en ma page,
Avoie eu cel avantage.
Adoncques pour moy déporter,
Et pour mes maus réconforter,
Me suis de rimer entremis,
Et à cest livre faire mis
Où maint histoire est recensée.

Ainsi, voilà précisément cinq siècles et demi que le poète-guerrier Guillaume Guiart, ayant eu *cet avantage*, comme il le dit, d'être blessé au pied droit d'un coup d'arbalète et au bras gauche d'un coup d'épée, vint à Arras pour se refaire ; là, sous l'impression de l'air poétique qu'il respirait, il fut entraîné à rimer afin de se réconforter et distraire, et il se mit à faire un livre dans lequel maintes histoires sont consignées, et qui ne compte pas moins de 20,000 vers !

L'empire de l'association littéraire artésienne se fit sentir dans tous les environs : la leçon de l'exemple étant donnée, l'imitation suivit bientôt, et l'on vit Lille, Douai, Valenciennes, Cambrai et Tournay fonder leurs sociétés poétiques sous des noms divers. A Lille, il y eut jusques bien tard des amis et des protecteurs de la *Science de Rhétorique* ; l'épitaphe rimée, mais fort peu littéraire, de Philippe de la Chapelle de Rupilly, enterré en l'église collégiale de saint-Pierre, nous dit en des vers, qui certainement ne sont pas de lui, qu'il fonda en son temps une fête *en l'honneur de la Rhétorique* (1). A Doûai, on compte une série

(1) Voici cette épitaphe :

Per mort est enserré, sous ce dur pavement,
Ung notable bourgeois, discret et politique,
Homme de bon esprit, libéral et prudent
Qui solide au conseil servoit la Republique.
Ouvrier amateur fust de la rhétorique,
Si que pour l'honnorer et tenir en vigheur
D'une feste a esté fondateur munificque.
Priez qu'au ciel repos il ayt du Créateur.

L'ouvrier en rhétorique, Ch. de Rupilly, mourut le 19 août 1579.

de compagnies de poètes qui empruntèrent successivement les titres de Puy verd, Chambre de rhétorique, Cour d'amour, Clercs parisiens, Banc du seigneur de Cuincy, Confrérie de sainte Barbe, et qui rendirent leurs derniers accents au siècle dernier. sous le nom bocager de *Valmuse*. A Valenciennes, la confrérie poétique de Notre-Dame-du-Puy s'est deux fois renouvelée et elle a eu la bonne fortune d'y couronner de pieux servantois de l'illustre Froissart en l'honneur de la Vierge ; Froissart, injustement accusé de ne s'être souvenu qu'à la fin de sa vie qu'il appartenait à l'église !

Les écrivains du midi de la France font grand bruit des jeux floraux de Toulouse fondés par Clémence Isaure ; ils ont raison de s'en vanter, plus d'un poète leur doit sans doute ses inspirations et ses premiers succès ; mais il ne faut pas que l'on croie que le nord de la France ait emprunté aux jeux toulousains ses luttes littéraires et ses récréations d'esprit : non, quand la poétique Isaure offrit en 1324 ses premières églantines d'or aux troubadours de la Provence et du Languedoc, il y avait plus de cent ans que dix, vingt, trente villes et riches communes picardes, artésiennes. wallonnes et flamandes avaient des jeux floraux dans lesquels nos *trouvères* venaient disputer les couronnes de roses et les chapels d'argent. Nous sommes ici même sur le sol d'un des nombreux capitoles, où, pour la plus grande gloire de la langue d'oïl, on couronna les princes de la poésie romane. En parcourant attentivement les annales poétiques de nos contrées, on verrait qu'heureusement elles n'ont jamais été déshéritées des dons de l'esprit et de l'imagination, qu'elles ne sont pas plus retardataires que celles qu'éclaire un soleil brûlant, et que ce n'est pas seulement par leur sol riche et plantureux qu'elles sont fécondes.

Pour conclure, nous dirons que le Puy d'Arras, la Confrérie Notre-Dame, la Chambre de rhétorique, l'Abbaye de Liesse, sont toutes institutions du moyen-âge qui ont jeté un vif éclat sur l'Artois et ont longtemps occupé et amusé ses habitants par des jeux spirituels et intelligents. Elles ont préparé la venue de l'Académie royale d'Arras et de la Société des *Rosati*, qui, marchant parallèlement dans une ligne différente, permettaient aux artésiens du dernier siècle de suivre à la lettre le précepte du grand maître de l'art poétique, en passant du grave au doux, du plaisant au sévère.

Aujourd'hui une Académie prudente et sage, qui sait allier l'utile à l'agréable, qui ne dédaigne, au milieu de ses travaux

sérieux, ni la chronique émouvante, ni l'apologue à la leçon voilée, a succédé à toutes ces associations antérieures qui n'ont presque jamais eu entr'elles de solution de continuité ; elle fait aussi des appels à la science, aux beaux-arts, aux muses de la poésie et de l'histoire; elle provoque des luttes courtoises, elle couronne des vainqueurs : elle imite donc, avec les améliorations du progrès et en se portant à la hauteur des connaissances du siècle, ses devanciers du vieil âge, elle nous rappelle avec avantage les réminiscences du passé, et tout cela nous prouve qu'il y a quelque chose de vrai pourtant dans cette pensée devenue vulgaire, qu'il n'est rien de nouveau sous le soleil !

A. DINAUX.

NOTICE

SUR LE CARNAVAL

ET PARTICULIÈREMENT

SUR CELUI DE SAINT-POL.

Par B. DANVIN.

Le carnaval est un temps de divertissements, de réjouissances excentriques et de folies qui précède et semble, en vérité, motiver pour sa part, les austérités et les abstinences du Carême. Il commence le jour de l'Epiphanie et finit le jour des Cendres, de cette solennité religieuse qui clôt toutes les vanités par le *Memento quia pulvis es !* Le rapprochement de pareils contrastes est une grande leçon pour l'homme, car il touche aux profondeurs des mystères de sa vie.

En général, à l'exception du 6 janvier, jour que quelques amis des joies bruyantes veulent inaugurer par des mascarades, le carnaval ne se compose que de trois journées successives qui se nomment le dimanche, le lundi, le mardi gras, et, dans nos contrées, le mercredi de la même semaine fait encore partie de la fête (1). Presque partout, en Flandre et en Artois, on fait, le mercredi des Cendres, la cerémonie de l'enterrement du Carnaval, sous la forme de *Pansa*, *Panchard*, de *Mardi-Gras fait homme*, mais homme ivre-mort, de Carême à la figure de décédé ou d'autres allégories plus ou moins ingénieuses et transparentes dans le genre burlesque. La promenade des Incas à Valenciennes s'est faite aussi le mercredi et a eu pour objet apparent les funérailles du gros *Pansa* flamand. C'est cependant une fête qui ne remonte qu'à quelques années de nous.

(1) Dans l'antiquité, les Saturnales durèrent d'abord un seul jour, puis trois et même cinq.

L'étymologie du mot carnaval (1) est assez indécise. Quelques-uns fort mal avisés, selon nous, et assurément peu familiers avec la connaissance de l'origine des mots et les règles de la combinaison des éléments qui les composent lorsqu'ils sont mixtes, oublieux sans doute aussi de l'histoire des mœurs des peuples où se célèbrent les jours de folie dont nous nous occupons, font dériver carnaval de *carn*, en latin *caro*, *carnis*, chair, viande, et du verbe *avaler*, parce que, disent-ils, on mange beaucoup de chair pendant les *jours gras*. Cette dernière appellation se rapporterait encore, dans leur manière de voir, à la signification du mot et en serait en quelque sorte le commentaire, car on semble en effet, à cette époque de l'année, se dédommager par anticipation de l'abstinence et du jeûne qui vont suivre. Avec cette acception étymologique, le mot *carnaval* serait un terme hybride, pour dire bâtard, souverainement ridicule, dont les racines s'emprunteraient, l'une au latin, l'autre à la langue française. Il serait lui-même une sorte de travestissement grotesque et une bouffonnerie de composition grammaticale, emblème parlé des bizarreries qu'il sert à désigner, symbole des bigarrures de costumes et des déguisements revêtus par les arlequins de ces jours d'extravagances et de fous plaisirs.

D'autres, avec plus de savoir peut-être, mais, à coup sûr, avec moins d'imagination descriptive, font dériver le mot du latin *caro vale*, ce qui veut dire à leur sens : *Adieu la chair*. Mais comme le verbe *valere*, *valeo*, se traduit par *se porter bien*, nous prétendons, nous, qu'on devrait rendre la pensée contenue dans ces termes latins qu'on invoque par *vive la chair*, dans le double sens de *vive la viande* et *vivent les plaisirs* des sens! Nous nous appuyons à cet égard de la traduction des Espagnols qui disent : *carnes tollendas !* à savoir, selon nous : triomphe, exaltation de la chair ! Car ceux qui ont soutenu qu'il fallait chercher les composants du mot dans *caro aval*, à bas la chair, nous paraissent tout bonnement avoir fait un contre-sens et commis un anachronisme en linguistique, puisque, Dieu me pardonne, on est loin de maudire la viande aux jours gras qui sont, comme chacun sait, l'antithèse du Carême.

---

(1) Les dictionnaires traduisent le mot carnaval par *Bacchanalia*. Le Glossaire de Ducange par *carnelevamen* : on dit en italien *carnevale*, *carnovale*, *carnavale*.

Quoi qu'il en soit du mot, occupons-nous de la chose. L'histoire du carnaval fait partie de l'histoire des mœurs, des coutumes et des usages. Les peuples de l'antiquité payenne avaient les Bacchanales (1), les Lupercales, les Saturnales ou fêtes de Bacchus, de Pan, de Saturne, pendant lesquelles la licence la plus effrénée, l'orgie la plus furibonde étaient considérées comme un besoin de la nature humaine, comme un relâchement indispensable, mais temporaire et périodique des mœurs, presque même comme un culte.

Plus tard, lorsque le paganisme eut été balayé, le moyen-âge nous apparaît avec ses jours de grande folie populaire ; c'est la fête de l'Ane, celle des Fous, celle du roi des Ribauds, etc. Depuis lors, cette tradition étrange et presque fantastique s'est conservée et se manifeste, chaque année, par des dîners abondants, des jeux, des travestissements, des bals, des mascarades et des exhibitions qui vont, dans certains lieux, jusqu'à suspendre les affaires et concentrer sur eux toute l'activité, tous les désirs, toutes les aspirations du plus grand nombre. C'est à se demander sérieusement si la folie n'est pas un des éléments constitutifs de la pauvre humanité : problème qui pourrait exercer quelque temps les philosophes.

Le carnaval de Venise jouit d'une grande célébrité. Celui des pays méridionaux est en général très-brillant. La ville éternelle est, chose incroyable, tributaire elle-même de cette coutume singulière qui permet à l'homme de se cacher un moment sous le masque et le déguisement, pour se montrer tel qu'il est, fou, s'étourdissant, livré à l'impulsion de ses passions diverses, intrigant, riant, se moquant, se vengeant, oubliant tout et s'oubliant lui-même au milieu d'un tourbillon bachique et d'une licence désordonnée, résumant ainsi sa vie en quelques heures, comme pour laisser couler le flot comprimé de ses penchants qui l'étoufferait sans doute s'il ne lui donnait une issue.

A Paris, les grands, les petits, les riches, les pauvres se donnent carrière aux jours gras. Les promenades masquées des boulevards sont curieuses et divertissantes. Mais c'est surtout la danse qui est recherchée. Pour les uns, c'est le bal de l'Opéra

---

(1) Nous avons déjà dit que les lexiques latins traduisent carnaval par le mot *bacchanalia*.

avec son luxe ébouriffant de costumes, de lumière, avec ses somptueux buffets, avec ses rondes palpitantes, convulsives, échevelées, sous l'empire d'un orchestre magique, galvanisant la foule, à l'évocation de Musard en délire. Pour les autres, c'est la danse débraillée, éhontée et les travestissements délabrés des barrières, mais surtout de la Courtille, lieu situé dans un des faubourgs de la capitale, et qui doit surtout son renom fameux aux orgies de toute espèce qui s'y commettent pendant le carnaval, et où l'observateur peut aller, le mercredi des Cendres, voir le spectacle le plus étrange et le plus hideux qui se puisse rencontrer. Qui n'a entendu parler, s'il n'en a vu, des scènes incroyables, de la descente de la Courtille ?

O masque ! que de fois tu nous as montré l'homme à nu, l'homme sans tous ses emprunts de convention, l'homme-nature enfin !

Le carnaval de Saint-Pol ne saurait être mentionné à côté de celui des villes que nous venons de citer. Toutefois, il a toujours eu un caractère fort original qui le distingue essentiellement du carnaval observé dans les autres villes du département. A quoi cela tient-il ? je l'ignore. Y aurait-il plus de sang espagnol laissé dans cette petite ville, sous la domination de Charles-Quint, que partout ailleurs, et à cause de cela un plus vif emportement pour les plaisirs et le spectacle de la rue ? C'est possible.

Le carnaval de Saint-Pol a sa musique propre, son chant à lui qui sert à la fois de marche et de contredanse. Le caractère musical de ce petit morceau du crû est, pour mon oreille, vif, gai, entraînant : les enfants le bégayent au sortir des langes, car ils sont bercés avec ce thème par leurs nourrices : sitôt qu'ils peuvent marcher, ils sautent en cadence au refrain de l'air du carnaval. Les grands et les petits le fredonnent ou le chantent à l'unisson ; aussi la fête des jours gras commence-t-elle par un violon qui se place en tête du premier groupe de masques et joue, en se promenant par la ville, les notes si dansantes et si connues de cette musique populaire qui a son goût de terroir, comme les vins les plus exquis. Je suis sûr qu'un Saint-Polois, perdu dans la Cochinchine et mourant de désespoir et d'ennui sur les bords du fleuve Bleu, tressaillerait et courrait fou s'il entendait un instrument quelconque lui rappeler les souvenirs du carnaval ; c'est notre *ranz des vaches !*

Partout autour de nous les mascarades sont simples, sans animation, sans diversité, sans rien d'inattendu ; quelques jeunes gens se déguisent, se promènent par les rues, se font voir à qui veut les regarder : rien de joyeux, rien de bondissant ; dans l'après-midi, le soir surtout, se montrent au bal quelques travestissements plus ou moins riches, plus ou moins excentriques, et voilà tout. Ici c'est bien autre chose ! Le dimanche, après les vêpres, quelques déguisements rares et assez négligés se montrent par les rues comme pour prendre possession de la voie publique où les mascarades vont régner souverainement les trois jours suivants. C'est l'avant-garde, ce sont les sentinelles avancées de ce régiment indiscipliné qui va bientôt faire son entrée triomphante dans la ville. Le lendemain, dès la pointe du jour, le masque paraît affublé d'une houppelande et d'un tricorne, et court droit devant lui, un martinet à la main, en annonçant de sa voix nazillarde qu'il va faire l'école. Quelle école, bon Dieu ! Cependant, tous les enfants de la ville qui l'attendent sur divers points, se précipitent à sa rencontre ou sur ses pas. Dans leur ardeur chaleureuse pour ce nouveau genre d'études, ils portent, en élèves soumis, un long banc pour s'asseoir là où le maître leur ordonne de se placer. Ils épellent sous sa direction ; lui, tient d'une main la férule magistrale et de l'autre une série d'images qu'il va distribuer avec solennité. Sur un signe, les uns s'agenouillent parce qu'ils ont mérité punition, les autres se lèvent pour venir recevoir la récompense de leur sagesse ; mais à peine la distribution est-elle commencée que la majorité crie au passe-droit, à l'injustice et l'école de s'insurger ! Voilà tout le troupeau en émoi, celui-ci se jette sur la pancarte et cherche à la surprendre, celui-là tire la robe du maître et s'esquive. Tous le harcèlent de mille façons et pendant ce temps-là les écoliers emportent le banc, et voici les écoliers en vacances ! Le maître court après les fugitifs qui lui dérobent son mobilier de classe, il distribue à droite et à gauche maints coups de martinet ; à force de prestesse, d'agilité, de corrections, il ramène au bercail toutes les brebis égarées, tous les agneaux effarés et bondissants qui recommencent leur exercice au milieu des éclats de rire ou du silence le plus majestueux. Tout-à-coup survient un autre maître d'école avec son personnel, deux établissements rivaux en présence ! Voilà qu'une irruption violente, une véritable invasion de barbares jette le trouble dans la classe ; de là un pêle-mêle incroyable. Les deux collègues ne peuvent plus reconnaître leurs élèves respectifs, ils veulent en faire le triage, impossible d'y parvenir, alors ils se disputent entre eux et font semblant de se prendre aux cheveux, nouvelle scène de

confusion grotesque et de bruyante hilarité ; accourent d'autres masques qui, à coups de vessie gonflée mais vide, dissipent le rassemblement et alors ce ne sont plus que cris, que fuites, courses, provocations auxquelles répondent par ci par là des flagellations plus ou moins anodines, mais données et reçues avec bonheur ; tout-à-coup les maîtres hors d'haleine sont cernés et obligés de capituler jusqu'à ce que quelques confrères généreux et solidaires viennent les délivrer d'un pareil état de siége.

Rien de plus comique à voir que ces parades du peuple écolier qu'on retrouve partout et toujours insaisissable dans ses révoltes, jovial dans son en-train, Protée dans ses mouvements et ses évolutions, espiègle dans tous ses jeux, emporté, infatigable dans ses plaisirs.

Mais tout ceci n'occupe que la matinée du lundi, et celle du mardi gras, c'est la partie *classique* du carnaval de Saint-Pol ; la mise en scène de la partie *romantique* appartient exclusivement aux après-midi. De dix heures du matin à deux heures de relevée, se préparent les grandes démonstrations, les rôles, les costumes, l'ordonnance de ce grand ensemble de confusion qui va se produire. Le lundi, ce sont des mascarades de toutes sortes, assez individuelles, passablement étranges et burlesques, des chansons, des rôles avec des costumes bizarres, des jeux, des cris, des courses sans fin. Les acteurs se donnent naturellement rendez-vous sur la place publique, où ils pullulent et parcourent par bandes toutes les rues de la ville. C'est un mouvement croisé en tous les sens qui donne au coup-d'œil le spectacle le plus animé et le plus amusant. Que de farces, que de niches, que de mystifications ! que de ridicules étalés, j'allais dire démasqués au grand jour ! On ne saurait se figurer la multitude des déguisements, des travestissements : arlequin avec sa batte ; cuisinier avec ses gauffres ; cordonnier avec ses formes et son étrier ; balayeur avec son balai ; courrier, charretier, chacun avec son fouet ; apothicaire avec ses attributs ; vieillard avec son bâton-seringue ; grand-mère à la tête branlante ; nourrice avec son poupon ; Janus à double face, revenant avec son linceul ; mère Gigogne avec ses Lilliputiens ; vendeurs d'orviétan, musique en tête et des vers dans une bouteille ; mais garde à vous ! barbier avec son sac à poudre, son blanc costume et son masque juvénile ; cantinière avec son bidon et sa désinvolture agaçante ; marquis avec sa perruque et son claque ; comtesse avec ses paniers et son éventail, le tout

porté sur des mules Louis XV; mendiant avec sa hotte et ses infirmités ; chiffonnier avec son crochet et son chapeau défoncé penché sur la visière ; meunier avec son blanc; charbonnier avec son noir ; télégraphe avec ses bras gesticulateurs ; moulin à vent avec ses aîles tournantes et pleines de menaces ; chansonnier avec son tambour de basque ; bon Polichinelle avec ses grelots ; Paillasse avec son feutre capricieux et son habit de toile à matelas ; gastronome avec son ventre gigantesque intitulé par un écriteau : *Jeûne et Famine* ; Bacchus à cheval sur un tonneau ; Mathieu Lænsberg en conteur de bonne aventure avec l'accoutrement complet de Nostradamus, y compris la baguette divinatoire ; Sganarelle en chemise; que sais-je , moi ? et cent autres traductions vivantes, animées, plaisantes de ce bas-monde où nous voyons en temps ordinaire un pêle-mêle si confus et de si singuliers contrastes. Mais ne croyez pas que tout cela se borne à une simple exhibition de costumes, à une tranquille manifestation d'habitudes ridicules, d'usages drolatiques, de travers de société ou de profession, chacun des masques joue son rôle à sa manière dans cette grande comédie dont l'intrigue se noue et se dénoue à chaque pas , et le but qu'il se propose, qu'il atteint presque toujours, c'est la mystification, le sarcasme, la plaisanterie dans toutes ses nuances et à tous ses degrés, et par-dessus tout la farce, la farce à proprement parler, la farce de carnaval, c'est tout dire.

La journée se passe ainsi, au milieu des exclamations les plus bruyantes, au milieu de propos lestes, mais jamais obscènes, au milieu des danses, des courses, des chants les plus tumultueux et les moins fatigants.

Cependant le mardi-gras arrive : il y a eu bal le dimanche, fête et bal le lundi, on a couru à perdre l'haleine et les forces, on doit être épuisé, harassé !... Détrompez-vous, le plaisir est léger, car il a des aîles, et il ne se fatigue pas pour si peu ; voici le grand jour, c'est la journée du mardi !

C'est pour le mardi que sont réservés les costumes les plus élégants et les plus riches, les rôles complexes, les grandes cavalcades, les scènes apprêtées, le mariage de M. et Mme Denis, par exemple, les exercices gymnastiques, les chars de triomphe, souvent construits avec un goût et une ingéniosité remarqua-

bles (1). Les folies étudiées, les rondes incroyables, les mystifications combinées, les allusions inattendues, les allégories malignes, les mordantes épigrammes, les cérémonies étranges, les déguisements horribles ou gracieux, les travestissements coquets, et tout cela se produisant au milieu des scènes renouvelées de la veille, au milieu de toutes les excentricités comiques enfantées par l'imagination Saint-Poloise, et à l'air ou au chant de cette musique obligée pour laquelle tous les ménestriers de Saint-Pol sont mis en réquisition et chargés de faire grincer la corde du matin au soir et du soir au matin.

Plus particulièrement ce jour-là, le masque vous tend toutes sortes de piéges ; sa malice en dispose instantanément tous les réseaux. S'il vous embrasse, il vous blanchit ou vous noircit la figure, cela va sans dire ; s'il vous serre la main, il vous agglutine les doigts ; si vous êtes bien peigné et pommadé, il vous poudre les cheveux en vous les ébouriffant ; s'il vous offre une prise, gare à votre nez, gare à vos yeux ; si vous ne marchez pas, il vous fustige de son fouet, vous secoue de son martinet, vous stimule de sa batte, vous assomme des coups de sa vessie sonore ; si vous regardez en l'air, il vous arrose les pieds ; si vous regardez en bas, il vous baptise ; si à gauche, il vous souffle du son dans l'oreille droite, si à droite, il vous siffle comme une locomotive dans l'oreille gauche. Choisissez des ratons dans son plateau, vos doigts sont incontinent pincés par le couvercle ; l'enfant veut-il happer le pain d'épices du pêcheur à la ligne, il est bientôt pris à l'hameçon et la plupart aiment à être les dupes de ces manéges, de ces comédies de tous les genres. Ils le sont à la grande risée de la galerie et du public, placé à toutes les fenêtres d'un bout de la ville à l'autre. Regardez donc, c'est un singulier costume que celui qui passe ! C'est un vêtement complet d'escargots : cet homme s'est fait, à force de patience et de mystère, un accoutrement insolite, et sous sa carapace multicolore, il vous intrigue et vous joue. Mais voici venir l'Arlequin vêtu de feuilles de houx, il est vert comme un if, sauteur comme un cabri, armé comme un hérisson, il court, se roule sur les spectateurs ambulants ou stationnaires qu'il rencontre sur la voie publique ; il caresse tout le monde, car il est tendre, il embrasse particulièrement les jeunes filles qui, blessées de ses pressantes

(1) On en a vus qui étaient de véritables œuvres d'art dans le genre rustique.

étreintes, n'en rient pas moins à qui mieux mieux, touchées qu'elles sont d'une si piquante galanterie. Quel jour de fête pour les acteurs et les spectateurs par centaines de ces folies sans nombre, quelles danses originales, que de gambades, de tours, de chants, de bruit, de tapage ! Quelle vie, quelle ronde de sabbat, quel immense et varié concert de joies diverses, se confondant en un plaisir commun jusqu'à la fin du jour ! Quel tourbillon sans fin tournant comme une roue folle et emportée !

Oh ! oui, cette pensée du poète se justifie dans toute sa plénitude :

« Les fous sont ici-bas pour nos menus plaisirs. »

Mais aussi comme ces fous s'amusent aux dépens de ceux qu'ils font rire ! Allez le vérifier, si vous voulez, au bal qui suit cette épuisante journée ; pour moi, je rentre chez moi pour reposer ma tête et défatiguer mes sens. Qu'ils dansent, moi je dors pour mieux observer la journée du lendemain.

Le mercredi matin, la ville est triste, silencieuse, affaissée, morte..... On va recevoir les Cendres, car, après tout, *vanité des vanités, tout n'est que vanité*. Mais la leçon ne profite guères ; à midi déjà circulent de nouveaux masques, la plupart déguenillés, sales, quelques-uns ivres et débraillés ; ils s'acheminent titubants, épuisés, en disant d'une voix creuse et cassée : Il n'en mourra pas ! » répondant au cri général qui les poursuit : « Il en mourra ! » Bientôt cependant arrivent quelques frais costumes, quelques nouvelles caricatures, et tous répondent à l'appel de leurs camarades, tous reviennent continuer et reprendre leurs folies des jours qui précèdent ; cette fois, c'est pour les enterrer. Un homme de paille, un mannequin qui représente Carnaval lui-même, grotesquement masqué, accoutré d'oripeaux délabrés, couvert d'étiquettes ou d'écriteaux fantastiques, est porté lugubrement à la manière folle des acteurs ; ils lui font parcourir les rues principales de la ville et finissent par le déposer sur la grande place. Ils l'entourent alors et lui font à la fin du jour une bizarre cérémonie des morts ; un vaste cercle de danse s'organise, les chants funèbres s'entonnent. Après cette dernière et burlesque parodie, chacun lui fait l'offrande et l'hommage, qui de la poudre restée dans son sac, qui de l'eau demeurée dans sa seringue, qui de la dernière charge de son arquebuse, qui d'un coup de fouet, de martinet, de vessie ; puis, en grande solennité des diables à cornes s'en emparent et le brûlent aux grands cris, aux grandes exclamations de la foule.

On danse en rond et l'on chante en chœur jusqu'à l'extinction du feu, jusqu'à l'entier achèvement de l'auto-da-fé. Le dernier *De Profundis* prononcé, tous les masques se dispersent en donnant autour d'eux force coups de ce qu'ils tiennent à la main : c'est comme la dernière convulsion de ce plaisir qui se meurt. Et tout finit là : le soir est venu. — Mais l'on s'ajourne à l'année suivante et chacun s'en va en chantonnant le refrain de l'air du carnaval.

Tels se passent les jours gras à Saint-Pol. Pendant quelques années, le carnaval avait semblé pâlir, mais il a repris avec une sorte de fureur qui a gagné toutes les classes de la société, parmi les jeunes gens bien entendu.

Autrefois, ces fêtes avaient bien moins de convenance. La licence était l'apanage obligé des masques. On fouettait au sang ceux qui passaient, étrangers ou concitoyens, on n'avait de respect pour personne. Les seringues remplies de liquides ignobles, les instruments contondants, les plus mauvaises farces étaient de mise. Plus on battait, plus on mystifiait ceux qui étaient dans la rue, hommes et femmes, plus on considérait ces manifestations du masque comme signes d'amitié. On prenait des parties saignantes aux boucheries, le foie, les poumons, par exemple ; on les lançait, sans vergogne, à la face du premier venu ; on aveuglait les passants par la poudre, on gâtait ses vêtements par des saletés de toutes sortes, on lui soufflait du son dans la bouche, dans les yeux, partout ; on le renversait par terre, on l'accablait ; bien plus, on poursuivait, pour les battre, les habitants jusque dans leurs maisons ; pour les atteindre, on escaladait les clôtures, on sautait par les fenêtres, on brisait les vitres ; c'était surtout afin de poudrer les jeunes filles que les masques étaient si entreprenants, aussi le rôle de poudreur était-il en grande vogue, il est encore recherché et choisi par un grand nombre. Tout cela était souffert, presque approuvé, c'était le droit du masque, *parce que tel était son bon plaisir !* Aujourd'hui, grâce aux règlements de police, ce qu'il y avait d'intolérable dans ces divertissements sauvages a presqu'entièrement disparu.

Pour courir les masques ou le carnaval, comme on dit à Saint-Pol, c'est-à-dire pour se masquer, il y en a, et ils ne sont point rares, qui économisent toute l'année, se privent quelquefois même du nécessaire pour tout gaspiller aux jours gras. Il n'est point de plaisirs, pour eux, comparables aux joies tapageuses,

confuses, agitées du carnaval, au bonheur de jouer un rôle quelconque dans cette grande comédie de la rue où tout est mouvement, surprises, abandon ; c'est une indomptable passion pour la folie, qu'on ne rencontre nulle part pour la raison.

Un usage respecté a toujours été celui-ci : une dame non-masquée au bras d'un masque est protégée contre toute espèce d'attaque ; mais, en revanche, si elle est seule ou avec d'autres personnes non travesties, elle court bien des risques, ainsi que ceux qui l'accompagnent ; tant le masque lui-même tient à exercer son patronage et à singer le protectorat ! Si celui qui est attaqué par le masque parvient à saisir l'objet que tient à la main l'agresseur, ce dernier est obligé de dire son nom, et il lui est interdit de continuer ou de renouveler sa poursuite à l'égard de la même personne.

Je termine, par un trait, ce tableau si varié et grotesque, à défier le pinceau d'un Teniers.

Des hommes poussent le fanatisme jusqu'à venir sur la place publique braver les attaques des masques : ils se plantent comme une pyramide, se croisent les bras, et reçoivent pendant trois, et quelquefois pendant cinq minutes, sans sourciller, sans faire un mouvement, les flagellations du fouet, du martinet, l'inondation des seringues, des flots de poudre et de son ; tous accourent pour le battre, mais de la façon la plus violente, le sang pétille de ses jambes dont les pantalons sont coupés par la mèche des fouets, rien ne l'ébranle, mais s'il est à bout, il fait un signe et l'attaque cesse incontinent. On en a vu qui ont fatigué toute la mascarade, quelle gloire pour eux ! Ce n'est pas la scène la moins étrange. Quel stoïcisme et pour quelle cause !

Telle est l'esquisse des scènes du carnaval de Saint-Pol. Ceux qui la liront la trouveront exacte, sans doute, mais bien incomplète. Il était bon de la tracer pour conserver à l'histoire locale toute la physionomie des jours gras, et le tableau de l'animation singulière, et je le répète, fort originale, qu'on observe encore aujourd'hui pendant le carnaval de Saint-Pol.

LE CARNAVAL DE SAINT-POL.

CHANSON DES JOURS GRAS.

AIR LOCAL.

Couplets du LUNDI, premier jour.

REFRAIN :

Vive la folie,
La joyeuse vie,
Les chants et le bal,
Et l'ivresse du carnaval !

J'entends le maître d'école ;
Il sème sa parole
Aux petits enfants
Qu'il a fait asseoir sur des bancs.
Toujours au plus sage
Il donne une image,
Mais au plus benêt
Des coups de martinet ;
Car on doit pour plaire
A ce maître austère,
Sans jamais faillir,
Chanter l'A, B, C du plaisir !
Vive la folie, etc.

Mais voici nos camarades
Qui, dans leurs mascarades,
Font aux yeux surpris
Parader les jeux et les ris !
Des masques la bande,
Fous de contrebande,
De leurs mille tours
Apportent le concours ;
Partout le burlesque
S'unit au grotesque,
Et de tout côté,
Ce sont des éclats de gaîté !
Vive la folie, etc.

Les costumes sont bizarres,
Bruyantes les fanfares ;
L'excentricité
Réjouit leur cœur attristé.
Mon Dieu quel tapage,
Quel bouffon langage
On entend d'ici !
La cause la voici :
Sur une escabelle,
C'est Polichinelle
Qui, marotte en main,
Nasille en faisant le pantin !
Vive la folie, etc.

Devin à longue coiffure,
Un diseur d'aventure,
Dans un vieux bouquin
Prétend lire votre destin.
Au bras d'une fille
L'autre est un bon drille
Qui, le long du jour,
Conte propos d'amour.
Ma foi, de la vie
C'est la parodie,
Et chacun se dit :
« Plus on est de fous, plus on rit. »
Vive la folie, etc.

Chez nous il est plus d'un page
Qui, dans son badinage,
Sait bien sans façon
A chacun donner sa leçon !
Tiens, voilà Jocrisse,
Pierrot, La Palisse,
Qui se font assaut
A qui sera plus sot.
Mais si leurs paroles
Paraissent frivoles,
Au fond leurs lazzis
Par la malice sont choisis.
Vive la folie, etc.

Quand dans notre ardeur fébrile
Nous courons par la ville
Non, rien n'est plus fol
Que le carnaval de Saint-Pol !
Le plaisir emporte
L'espiègle cohorte ;
Les farces, le vin,
L'amour font le butin.
Que de pasquinades,
Que d'arlequinades
Dans ce tourbillon
Que fait tourner le violon !
Vive la folie,
La joyeuse vie,
Les chants et le bal,
Et l'ivresse du carnaval !

Couplets du MARDI, deuxième jour.

Vive la folie,
La joyeuse vie,
Les chants et le bal
Et l'ivresse du carnaval !
Plus d'une longue série
D'acteurs de la folie
Passe sous vos yeux
En répétant des chants joyeux.
C'est la vivandière,
C'est la cuisinière,
Puis le charbonnier
A côté du meunier.
L'un est en Silène,
L'autre en bohémienne,
Et les Figaros
Donnent le bras aux dominos !
Vive la folie, etc

Quelle est cette cavalcade
Qui dans sa promenade
Fait de toutes parts
Sur elle tomber les regards ?
Un courrier précède,
Paillasse succède,
Puis vient l'arlequin,
Le cortége sans fin :
C'est le mariage
A grand étalage
De Monsieur Denis,
Fêté par ses gens réunis.
Vive la folie, etc.

Des singes d'apothicaire
Pour donner un clystère
A de Pourceaugnac,
L'acculent dans un cul-de-sac.
Oh ! l'étrange scène
Que la charge entraîne !
Car n'oublions pas
Que l'on est aux jours gras.
Aussi tout le monde
Qui pouffe à la ronde,
D'acclamations
Accueille-t-il ces histrions !
Vive la folie, etc.

L'épigramme et la satire
Exerçant leur empire,
Fouettent en courant
Riche, pauvre, sage, ignorant.
Par un fait fantasque
Le masque démasque
Défauts et travers
De ce monde à l'envers,
Gare à l'ironie
Car s'il la manie,
Sa causticité
Met les rieurs de son côté.
Vive la folie, etc,

Ennemis de la tristesse,
Dans ce jour d'allégresse
En cercle dansons,
A l'air chéri de nos chansons.
Un jour dans la vie,
Si l'âme s'oublie,
Laissons le bonheur
Dilater notre cœur !
Il faut boire et rire
Et jusqu'au délire
Chanter ce refrain
Qui met tous les grelots en train :
Vive la folie, etc.

De ces couplets la musique,
D'un entrain si bachique,
Est d'un vieil auteur,
Concitoyen de belle humeur.
La chanson fut faite
Pour ces jours de fête,
Par un Saint-Polois
Franc-luron de l'Artois.
A ces gais poètes,
Pour payer nos dettes,
C'est en leur honneur,
Qu'il nous faut chanter en chœur :
Vive la folie,
La joyeuse vie,
Les chants et le bal,
Et l'ivresse du carnaval !

Couplets du MERCREDI (modernes).

Air : *Des habits à la mode.*

Dieux ! à cette heure,
Quel pénible sort !
Que chacun pleure,
Carnaval est mort !

Et dans la tombe,
Bacchus tout en feu,
Avec lui tombe ;
Momus, adieu !

Plaisirs, folies
Vont s'évanouir,
Nos comédies,
Ce soir, vont finir !
Tout n'est que cendre
Pour nous, ici-bas :
Il faut apprendre
La mort, hélas !
Faisons la pirouette ! ! !

Un an se passera
Lalirette,
Carnaval reviendra,
Lalira.
Le plaisir renaîtra
Lalirette,
On se remasquera !....

Vive la folie,
La joyeuse vie,
Les chants et le bal
Et l'ivresse du carnaval.

Fin.

Air du Carnaval de Saint-Pol (Pas de Calais)

Gai.

Vi-ve la fo — li — e, La joy-eu-se vi — e, Les chants et le bal, Et l'i-vres-se du Car-na — val.

Fin

J'en-tends le mai-tre d'é-co — le, il se-me sa pa — ro — le Aux pe-tits en-fans qu'il a fait as-seoir sur des bancs. Tou-jours au plus sa-ge il donne une i — ma-ge, mais au plus bé — — net des coups de mar-ti — net — Car on doit pour plai-re a ce Maitre aus — té-re, Sans ja-mais fail-lir Chan-ter L'A B C du plai — — sir.

au commencement.

Lith. de Ed. Trayer à Valenciennes

Couplets du Mercredi.

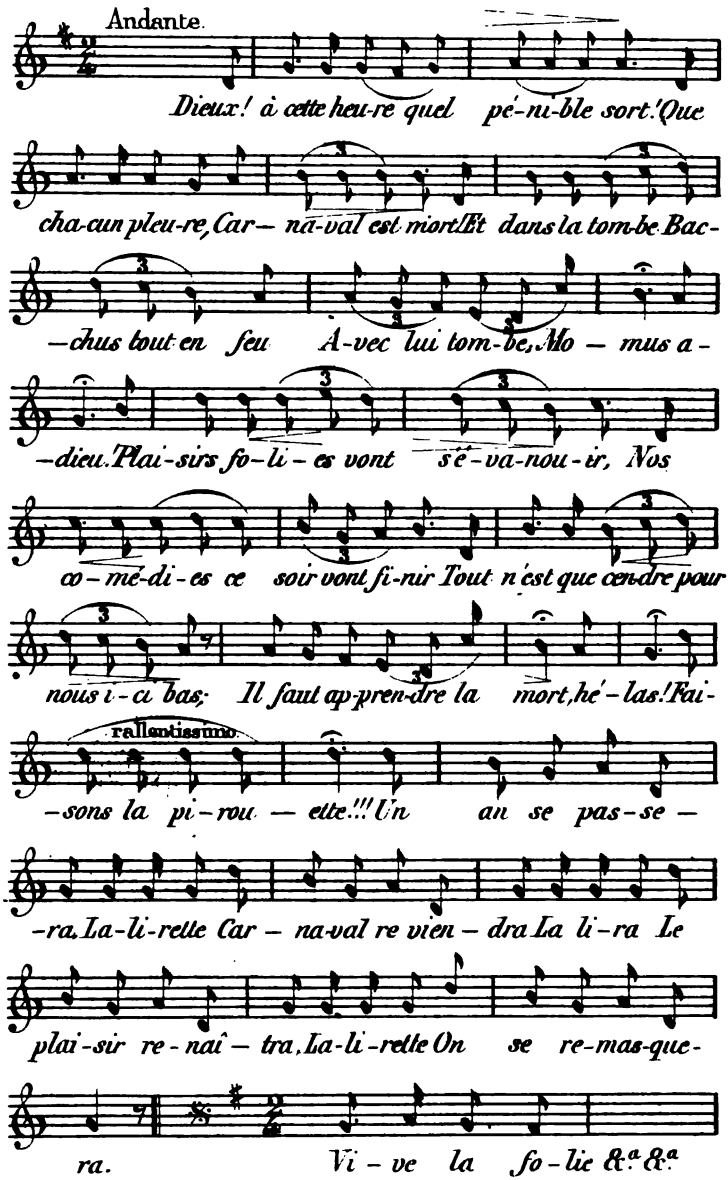

La Ronde des trois jeunes filles dans un pré

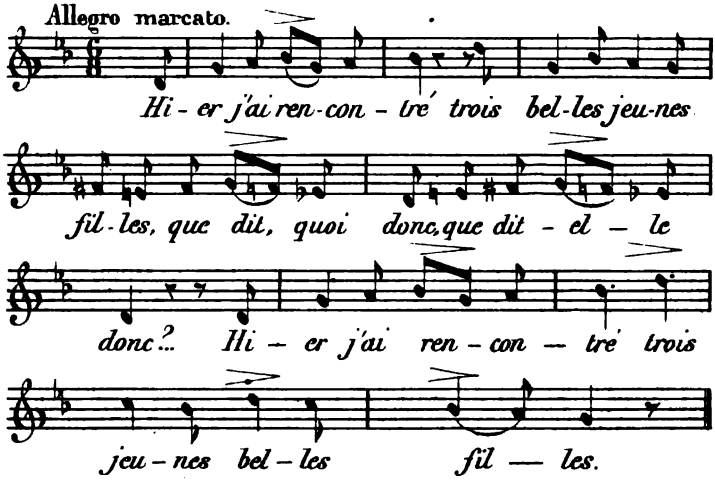

LA RONDE

DES TROIS JEUNES FILLES

DANS UN PRÉ.

Mon cher Dinaux,

L'institution d'un comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France, près le ministère de l'instruction publique, et surtout les excellents articles de M. Ampère sur nos vieilles chansons populaires, m'ont remis en mémoire une ronde jadis fort chantée dans le Boulonnais. J'ai de suite formé le projet de vous la donner, paroles et musique, pour l'insérer dans vos intéressantes *Archives du Nord.*

A l'âge où je suis arrivé, on vit surtout par les souvenirs, et il m'est doux de retracer les circonstances dans lesquelles cette ronde m'a été connue. La ville de Boulogne-sur-Mer possédait autrefois une cathédrale célèbre par sa vierge miraculeuse, et cette cathédrale avait pour maître de musique un bon compositeur, M. l'abbé de Béthisy, qui fut l'ami intime de toute ma famille. A l'époque désastreuse de 1793, ce brave abbé qui avait à craindre d'être envoyé dans les prisons d'Arras, d'où l'on ne sortait que pour être conduit à la guillotine, fut obligé de se soustraire par la fuite à un ordre d'arrestation du proconsul sanguinaire Joseph Lebon. Il avait pour gouvernante des enfants de chœur de sa maîtrise une bonne vieille fille, Geneviève Bayard, qui, ne pouvant le suivre, fut recueillie par ma mère dans sa maison, et chargée de me surveiller, ainsi que mes deux sœurs. Tous les soirs, lorsque ma mère sortait, la vieille Geneviève, avant de nous mettre au lit, nous racontait de merveilleuses histoires de fées, de princes enchantés, de nains, de géants, et

nous psalmodiait, d'une voix dolente, les cantiques de Marseilles et la *Complainte d'Henriette et Damon*. Mais, ce qui surtout nous plaisait, c'était la *Ronde des trois jeunes filles dans un pré*. Cette ronde m'est toujours restée en mémoire, et plus âgé, j'ai appris de mon grand-père, M. Dutertre, mort en 1802, à 88 ans, qu'elle était fort ancienne, puisqu'il l'avait entendue aussi dans son enfance.

A quelle époque remonte-t-elle ? c'est ce qu'il est impossible de préciser. Ne pourrait-on pas cependant présumer qu'elle date de l'occupation de Boulogne par Henri VIII, car il y est question d'un roi d'Angleterre, à la fois ribaud et traître ?..... Je laisse à de plus savants le soin de répondre à ces questions.

Quoi qu'il en soit, cette ronde est une des meilleures que je connaisse en ce genre dans nos provinces du nord. Elle n'est point rimée, mais elle ne manque point d'un tour poétique qui, la musique aidant, me semble lui donner un certain charme, dû peut-être pour moi aux souvenirs toujours si agréables de l'enfance. Vous remarquerez que, comme la plupart des anciens fabliaux, elle se termine par une moralité.

Quant à l'air sur lequel elle se chante, il est mélodieux, et le rhythme en est vif et franc. Je l'ai noté avec soin, afin que vous puissiez l'offrir à vos abonnés dans la simplicité et la vérité de son allure populaire.

P. HÉDOUIN.

Valenciennes, 5 novembre 1853.

RONDE DES TROIS JEUNES FILLES DANS UN PRÉ.

Hier j'ai rencontré
Trois belles jeunes filles,
Que dit, quoi donc ? que dit-elle donc ?
Hier j'ai rencontré
Trois belles jeunes filles.

—

Elles étaient au pré
De ma tante Martine,
Que dit, quoi donc ? que dit-elle donc ?
Elles étaient au pré
De ma tante Martine.

—

Elles cueillaient des fleurs
Pour l'autel de la Vierge,
Que dit, quoi donc ? que dit-elle donc ?
Elles cueillaient des fleurs
Pour l'autel de la Vierge.

—

Par là vint à passer
Joli roi d'Angleterre,
Que dit, quoi donc ? que dit-elle donc ?
Par là vint à passer
Joli roi d'Angleterre.

—

En ôtant son chapeau
Salua la plus belle,
Que dit, que donc ? que dit-elle donc ?
En ôtant son chapeau
Salua la plus belle.

—

» Ma fille, embrassez-moi,
» Vingt nobles je vous donne,
(Que dit, quoi donc ? que dit-elle donc ?)
» Ma fille, embrassez-moi,
» Vingt nobles je vous donne. »

—

» Je donnerais bien plus
» Si vous étiez pucelle,
(Que dit, quoi donc ? que dit-elle donc ?)
» Je donnerais bien plus,
» Si vous étiez pucelle. »

—

Mais elle lui répond :
» Vous m'outragez, beau sire !... »
(Que dit, quoi donc ? que dit-elle donc ?)
Mais elle lui répond :
» Vous m'outragez, beau sire ! »

—

» Prenez vot' blanche épée,
» Et moi ma quenouillette,
(Que dit, quoi donc ? que dit-elle donc ?)
» Prenez vot' blanche épée
» Et moi ma quenouillette. »

—

Le premier coup porté
Jeta le roi par terre,
Que dit, quoi donc ? que dit-elle donc ?
Le premier coup porté
Jeta le roi par terre.

—

Ainsi le ciel punit
Ce roi ribaud et traître,
Que dit, quoi donc ? que dit-elle donc ?
Ainsi le ciel punit
Ce roi ribaud et traître !

La paix faicte a Chambray entre lempereur et le tres crestien Roy de france auec leurs aliez.

1508.

La datte de la Paix.

VoCaberIs CaMera paCIs
et ConCordIe.

INTRODUCTION.

Le poème singulier que nous publions ci-après a été composé à l'occasion de la fameuse Ligue de Cambrai, *concertée et signée en cette ville, le 10 décembre 1508, entre Jules II pape, Maximilien Ier empereur, Louis XII roi de France, Ferdinand V roi d'Aragon et tous les princes d'Italie, contre la république de Venise dont l'ambition, les richesses et les envahissements commerciaux commençaient à inquiéter l'Europe. Comme l'a dit l'abbé Dubos, dans son* Histoire de la Ligue de Cambrai (1), *il est ordinaire de voir plusieurs souverains se liguer contre un Etat plus fort qu'eux, mais il est rare que plusieurs monarques se réunissent contre un Etat moins puissant que chacun d'eux et qu'ils conspirent pour le détruire; c'est pourtant ce qui eut lieu par le traité de Cambrai de 1508 : il faut que le grand commerce des Vénitiens qui s'engraissaient alors de la substance des nations en appauvrissant tous les autres peuples, ait suscité de bien profondes haînes pour avoir réuni tout l'occident et le midi de l'Europe contre cette république de marchands* (2).

La ville de Cambrai, qui relevait de l'Empire et qui jouissait toujours de la neutralité, fut choisie pour cette négociation et pour d'autres qui eurent lieu par la suite. On tint secret le véritable motif des conférences, en mettant en avant qu'il s'agissait de traiter de l'accord du duc de Gueldre et d'étouffer les semences de guerre dans les Pays-Bas. Marguerite d'Autriche, fille de l'empereur Maximilien, et tante de l'archiduc Charles (depuis Charles-Quint), le légat du Pape et le cardinal d'Amboise, premier ministre du roi de France, furent l'âme de cette importante conférence, à laquelle prirent part, à Cambrai, trois cardinaux, quatre archevêques, quinze évêques, dix ducs, vingt-deux comtes et cent autres seigneurs envoyés par leurs souverains respectifs, qui tous signèrent le traité dont la conclusion fut publiée dans la grande église de

---

(1) Paris, Delaulne, 1709, *in*-12; 4e *édition*, Paris *et* La Haye, G. de Merville, 1728, 2 *vol. in*-12; 5e *éd.* Paris, 1785, 2 *v. in*-12.

(2) André Gritti, *doge de Venise, dit en parlant des paix de* 1508 *et* 1529 *faites à Cambrai :* « *La ville de Cambrai est le* purgatoire des » Vénitiens, *où les Empereurs d'Allemagne et les Rois de France leur* » *font expier les fautes qu'ils ont faites en s'alliant à eux.* »

Notre-Dame de cette ville, sous l'épiscopat de Jacques de Croy, que le Roi des Romains créa duc de Cambrai peu d'années après.

Ce célèbre traité a dû inspirer la verve de quelque rimeur présent à la réunion des diplomates et des seigneurs assemblés à Cambrai; c'est en effet ce qui arriva. Un versificateur, ou, si l'on veut, un poète, qui se cache sous le pseudonyme Le Songeur, *et qui faisait partie de la maison de monseigneur l'archiduc* (1) *auquel il était attaché en qualité d'officier, se mit à composer plusieurs pièces, dans le goût du temps, pour célébrer cette paix et ses principaux auteurs. Mais quel est ce* Songeur? *Ce point n'est pas facile à résoudre. C'était alors la coutume de se cacher sous un sobriquet souvent plus prétentieux que piquant. Jean Bouchet était connu sous le nom du* Traverseur des voies périlleuses ; *George Chastelain ne s'appelait que l'*Adventureux ; *Guillaume Du Bois adopta pour nom de guerre celui de* Cretin ; *Pasquier Le Moine se disait* Le Moine sans froc; *le fameux Théodore de Beze aimait à prendre pour masque le titre de* Frangidelphe-Escorche-Messes, *etc. Tous ces pseudonymes ont été expliqués, celui du* Songeur *ne l'est pas encore.* André de La Vigne *fit bien à cette époque le petit poème intitulé :* Le Libelle des cinq villes d'Italie contre Venise, *mais il ne cacha pas son nom;* Jean d'Auton, J. Gervaise *et* Jan Marot, *poètes du temps, restaient en France et n'ont pu être témoins oculaires de ce qui se passait alors à Cambrai ;* George Chastelain *reposait en paix depuis longtemps,* Olivier de la Marche *avait rendu l'âme sept ans auparavant,* Jean Molinet *se mourait; il n'y avait peut-être que* Jehan Le Maire, *son disciple, qui ait pu rimer ces chants qui sont bien de l'école du chanoine de la Salle-le-Comte de Valenciennes. Jehan Le Maire était du pays où la scène se passait, il fut attaché à Marguerite d'Autriche une des ouvrières de cette paix, il mettait en vers ordinairement les faits importants de l'époque. On peut donc lui attribuer les pièces de vers qui suivent, sans toutefois l'affirmer, car, en* 1508, *ce poète hainuyer devait être encore en Italie, où il composa même la* Légende des Vénitiens, *(Paris,* 1509, *in-8), satire très-vive contre la république vénitienne et justification de la Ligue de Cambrai.*

Les pièces que nous reproduisons sont de différents genres, mais toutes de la même main, de celle de ce Songeur *inconnu. Et d'abord nous voyons que la première a pour titre:* L'Attente de la paix réformée ; *c'est une espèce d'ode ou de cantate composée de*

---

(1) *L'archiduc dont il est ici question ne peut être que Charles d'Autriche, depuis Charles-Quint, alors dans sa neuvième année, fils de Philippe-le-Beau, mort à Burgos en* 1506.

quinze strophes de huit vers décasyllabes. Ainsi que le titre l'annonce, la paix était attendue *mais non* conclue *encore; l'auteur flatte toutes les puissances qui y travaillaient et notamment le légat et Marguerite d'Autriche; pour le reste, il se contente de se maintenir dans les généralités, ce qui indique assez que les articles en discussion et les principales conditions de la paix étaient tenus très secrets.*

La seconde pièce est une courte ballade *en vers de dix syllabes composée pendant la tenue du congrès et à sa louange.*

La troisième est un petit poème intitulé Veni creator spiritus, *parce que chacun des quinze couplets qui le compose commence et finit par quelques mots latins de ce saint cantique. Les vers sont octosyllabiques et au nombre de dix par strophe, non compris le latin.*

Le Songeur *a intitulé sa quatrième pièce le* Conditor, *elle est dans le même style et le même genre que la précédente; le latin ouvre et ferme les quinze couplets du morceau : ils sont de douze vers français de dix syllabes chacun.*

Enfin la cinquième et dernière pièce est une chanson *très vive, composée évidemment après la conclusion de la paix, et chantée peut-être à Cambrai le jour de sa proclamation dans l'ancienne basilique de Notre-Dame. Elle contient sept couplets de onze vers chacun, tous terminés par le refrain :* Vive France, Espaigne et Bourgongne ! *Ce chant joyeux, adressé aux provinces de Flandre, Artois, Hainaut, Namur et Brabant, a dû avoir quelque retentissement dans le pays.*

Suivant un usage du temps, qui s'est longtemps conservé dans nos provinces des Pays-Bas, la date de la paix est consignée dans un chronogramme latin ainsi conçu : VoC IberIs CaMera paCIs et ConCordIe (1508). *C'est peut-être à cette inscription qu'il faut faire remonter l'origine du surnom :* Cambray cité de Paix, *sous lequel le chef-lieu du Cambrésis a été souvent désigné et notamment sur des médailles de* 1578 *et* 1579.

La ville de Cambrai qui n'a eu d'imprimerie dans son sein que dix ans environ après la conclusion de la paix de 1508, *lorsque* Bonaventure Brassart *vint y imprimer les deux éditions du* Voyage à Jérusalem *de* Jacques Le Saige, *de Douai, possédait cependant dès la fin du XVe siècle des libraires qui faisaient imprimer au loin, et surtout à Bruges et à Paris, les livres nécessaires à l'instruction et au culte. Ainsi nous savons qu'en* 1494, Jean Descamps *avait*

un magasin de librairie dans la rue Taviau, *nommée depuis rue* Tavelle; *et qu'en* 1503, Nicolas Du Moustier *possédait un semblable établissement dans la rue de la Boucherie, vulgairement appelée* Maiziaus (1) : *en* 1508, Philipot Le Cocq, *était aussi libraire dans la rue Taveau et avait sans doute fait concurrence ou succédé à Jean Descamps ; c'est lui qui fit imprimer pour son compte, à Paris, les œuvres poétiques du* Songeur *que nous publions de nouveau aujourd'hui. L'impression en a été faite loin des yeux de l'auteur à en juger par les fautes typographiques qu'on y rencontre. A ces erreurs près, nous en reproduisons un fac-simile aussi exact que possible, dans l'espoir d'être agréable aux bibliophiles et aux lecteurs des* Archives, *qui ne seront pas fâchés sans doute de posséder la copie fidèle d'un ouvrage offrant une idée de la littérature de la fin du XVe et du commencement du XVIe siècle. Nous avons eu la bonne fortune d'en avoir dans les mains un exemplaire (que nous croyons unique) grâce à l'obligeance de notre digne ami et correspondant, M.* Dancoisne, *notaire à Hennin-Liétard, qui possède deux ou trois mille brochures sur l'histoire locale, et la collection la plus complète des monnaies du pays. Cet opuscule est si rare qu'il n'a figuré dans aucun catalogue du pays et que son existence n'a pas même été connue des auteurs de la* Bibliothèque historique de la France. *Nous l'avons, pour la première fois, mentionné à la suite de notre* Bibliographie cambrésienne, p. 132, *mais en l'appliquant, par erreur, à la paix de* 1529. *La note que nous avons donnée à la suite du titre de l'ouvrage doit être rectifiée sur ce point.*

La brochure originale de M. Dancoisne est de format petit in-4°, imprimée en caractères gothiques; nous l'avons reproduite page pour page (y compris le titre) sans aucune altération (2), *en ne nous permettant d'autre addition que la note qui précède, destinée plus encore à exprimer notre gratitude au généreux propriétaire de cette rare plaquette, qu'à en faire valoir l'édition que nous en donnons.*

A. Dinaux.

Valenciennes, 16 novembre 1853.

---

(1) *Ce mot vient de* Macellum, *halle, marché ; il y avait à Valenciennes une rue dite* Entre-deux-Mazeaux, *parce qu'elle était située entre les grandes et les petites boucheries.*

(2) *Il manque à la fin de la seconde strophe de la première pièce, deux vers qu'une restauration maladroite a enlevés dans l'édition originale.*

En Chambray ma chambre ay fermée,
Ou moy Songeur tout postulé
Fis cest ouvraige intitulé:
L'Attente de Paix refformée.

Levés vos cuers tous esperis mondains
Qui désirés la voye pacificque,
Ouvrés vos yeulx et vos regars soudains,
Voyés voller au siècle des humains
L'aigle de sable en champ d'or magnificque,
Par les moyens du vouloir déificque,
Sur tous oyseaux il approche Phébus,
Aux dons divins y n'y a nulz abus.

Voyés aussy soubz réalle droiture
L'escu d'azur à trois fleurs de lys d'or,
Blason ouvré de divine painture
Transmis sa jus mis en France clotture
Au Roy Clovis qui receupt ce trésor.
En recevant ce blason blasonna

. . . . . .

. . . . . .

Voyés après une fleur Renommée
Et nommée la belle Marguerite,
Qui soubz le vol de l'aigle est bien famée,
Fort extimée et de chascun aymée,
Par le trésor d'honneur dont elle hérite
Son los, son bruit et sa vertu mérite
De forger Paix comme jadis a fait
Dive l'ouverier qui la guerre defait.

Pour la guerre oster, l'aigle et les fleurs de lys
Ont un lieu pris en Cambray soubz l'Empire,
Et pour avoir en paix tiltres jolys
Guerre confondu et débas abolis,
La Marguerite à tous biens y conspire

Puis d'aultre les ad ce faire n'empire,
Le bon légat du papal consistoire
Faire la paix ceste oeuvre méritoire.

Si le légat du saint siége papal
Ayme la paix selon Dieu et l'église,
Et pour joindre à ce fait principal
Il soit garny de vray povoir réal
Bon et léal sans fainture devise,
La Marguerite entend propose et vise
De forger paix entre aulcuns réalmes
Les grans seigneurs font souvent pour les dames.

Puisque l'église ayme paix et le veult
Et que noblesse à ce faire s'accorde
Povre labeur, qui par guerre se doeult
Cline l'oreille, et prie autant qu'il peult
Pour avoir paix criant miséricorde;
Qui vit en guerre, en noise, et en discorde
Il use corps et ame, biens et chevanches;
Et vivre en paix son vrai salut avance.

Un chief qui pense à son temps preterit
Hors de raison des rigle de nature
Et que à présent s'il veut guerre périt.
Paix flourira par la fleur qui flourist
Pour bien finer, en la saison future,
Doibt regarder par vertu et droicture
De faire paix et laisser guerre amère
Dure aux enfants sans père et loings de mère

Noble fleur donc plaise vous espanir
Pour faire paix à vostre acoustumance,
Digne légat il vous plaise munir
Vos adhérens et si bien soustenir
Que la paix soit unité sus bonne mance
La fleur en a de l'aigle la puissance,

Et vous autant des nobles fleurs de lys
De bon vouloirs y vient plaisans delicts.

Pensés tous deux à la simple inocence
Des deux beaux fiz et quatre belles filles
Quoy qu'ilz sont nez soubz réalle excellence
Ils ne sont pas de forte corpulence,
Ains sont tenus comme petis pupilles
En lieu de croix ils ont sentu les pilles
Que paix fera, se Dieu plaist, oublyer;
Doeul pardonné, ne se doit publier.

Pour regarder vostre entrée notable,
Voyés venir peuple de toutes pars.
L'ung veult avoir bonne paix prouffitable,
Et l'autre guerre amere et détestable
Dont maintz bergiers ont leur bestail espars;
Mais Dieu est saige il scet Cathon et pars,
Phisicque et ars pour monstrer et apprendre,
En juste chose il n'y a que reprendre.

Vous qui avés les cueurs fors comme ung mur
Employés vous à paix confermer,
Vueulliés clamer Arthoys, Hainault, Namur,
Flandres, Braibant, Luxembourc ferme et dur,
Zélandre, et puis Hollande sus la mer,
Et y nommer Gueldres pour l'informer
Et reffomer des fleurs de lys de France:
Il est heureux qui tient sa maison france.

Pays champestre et ville de frontière
Faictes prière à Dieu dévotement
Que bonne paix soit reformée entière
Ou autrement sera à la litière
Par guerre fiére esprise tempement
A dire vray et parler proprement
Ou paix à cours, justice et droit domine
Et sans raison guerre abbat et amine.

Priez à Dieu que le droit clarifie
Pour éviter la guerre et ses durs mors,
Et les durs cueurs adoulce et mollifie
En forgant paix que raison glorifie
Dont les pervers ont des cruelz remors;
Pensez en vous que tous nous serons mors
Faibles et fors premier qui soit cent ans;
Qui forge paix il ne pert pas son temps.

Par guerre fut Priam femme et enfans
Troye la grant en desroy confusible,
Carthagiens aux armes triumphans
Fors et puissans enfin furent meschans
Par les trenchans de la guerre nuisible,
Lisez la Bible et Ovide duysible
Qui récite des nobles malheureux
Vous y verrés plusieurs faitz doloreux.

Dont pour fouyr les doleurs de la guerre
Peuple devot boutez vous en arroy,
Et pour plus tost paix reformée acquerre
Fuyez querelle et rumeur enquerre;
Laissez conquerir aux meschans le desroy
Et préparez vostre estat et courroy
Pour faire envoy à la noble embassade
Ce qui s'ensuit mis en train de ballade.

Ballade.

Sacré légat du siége apostolicque,
Ayant povoir sur la crestienneté,
En démonstrant vostre sens catholicque
Acquerez bruit en vostre ancienneté;
Puissance avez pour convens reformer,
Religieux aux cloistres enfermer,
Commuer voeulz, prévoir aux bénéfices,
Gens dispenser des divins sacrifices.

Desjoindre un ordre en l'église formé
Dont pour fuir plusieurs grans malèfices
Faictes que paix puist estre reformée.

Pour avoir paix bonne, caste, pudicque,
Vous en povez avoir autorité
Et en user par voie juridicque.
Selon bon droit, justice et vérité,
Puis qu'ainsi est pour le vray affermer
Vostre povoir plaise vous confermer
Non seulement sus moynes et novices
Ne sus nonnains dont en purgant mains vices
Vostre puissance est assez affermée,
Mais oultre plus sur tous autres services
Faictes que paix puist estre reformée.

Pour reformer ceste paix magnificque
Vous, Marguerite, avez proprieté
Et eustes nom doulce fleur pacificque
L'an quatre vingtz et deux par équité,
Et qu'il soit vray pour vous telle nommée
Plusieurs traictez sur terre et sur mer
Avez causez par vos moyens propices;
Néantmoins aulcuns fourrez defins malices
Ont la matière à grant tort difformée
Or en monstrant vos loables pollices
Faictes que paix puist estre reformée.

Princes puissans, chiefs de toutes justices,
Seigneurs aussi exerçans vos offices,
Chascun de vous ait l'entente informée
Et en vos faitz excellens, haultz et rices,
Faictes que paix puist estre reformée.

S'ensuyt le Veni creator spiritus *fait et composé à Chambray sur la Paix, par* le Songeur *dessusdit.*

Veni Creator spiritus
Qui les bons vivans lave et munde,
Fais que par tes dignes vertus
Tous vices soient abbatus
Jus de terre layde et immunde;
Tu es la lumière du monde;
Vray purge de grief inhumain,
Celluy qui vault genre humain
Grâce au ciel on précogita
Par quoy sans attendre à demain,
Pour vivre en paix desoubz ta main,
Mentes tuorum visita.

Imple superna gratia
Les princes de noble appareil,
Tu es où toute grace y a
Qui l'humble Vierge aggracia
De sens et d'honneur non pareil;
Si tu vois quelque rappareil
Pour vouloir fabricquier quelque oeuvre,
A tes servans les yeulx oeuvre
Comme à Longis, qui te aora
Et se trafficque se descoeuvre
De paix en union recoeuvre
Que tu creasti pectora.

Qui paraclitus diceris
Les trois estas prendz en ta garde,
Conduytz les en honneur flourys
Et en bonnes oeuvres les nourrys
Soubz ton povoir et sauvegarde
Premier en l'esglise regarde
Se il n'y a point de simonie,
En noblesse de tyrannie,
En labeur oeuvre d'ennemy,
Et en eulx par amour unye
Ta vertu y soit reunye
Donum Dei altissimi

Fons vivus ignis caritas
Source de vertu impuisible
Le filz de Dieu tu héritas
De chier humaine et l'assistas
Par mistere incomprehensible;
De trois tu es l'une intengible
Aussy avant que la première
Comme Sainct Jehan de ta lumière
Parle en son in principio,
Toy voyant divine minière
Ardant désir grace planière
Et spiritalis unctio.

Tu septiformis munere
Qui sont prolixes à nommer
Desquelz l'homme est remunéré
Du bien en ce monde advéré;
Qui fait au ciel renommer
Se Dieu frappe en terre et en mer
Des verges de quoy y domine
Comme de guerre et de famine;
Dont plusieurs corps sont desvestus
Et que peste vers nous chemine
Tes pouvres servans eslumine
Dextre Dei tu digitus.

Tu rite promissum patris
Pour conduire les désolés
Les pechez dont ils sont contris
Subit sont cassés et flétris
Par estre au prestres dévolés,
Par toy sont tous cueurs consollés;
Tu es qui le doulent guarit
Et qui dignement le nourrit
Sy tost que par toy pasture à
Tu es qui l'ame au ciel florit
Celuy par qui triumphe et ryt
Sermone ditans guttura.

Accende lumen sensibus
Pour estre mieulx sollicités,
Car l'anemy par grans abus
Nous veult mener comme entrebus
Hors de toutes félicités;
Aulcuns de nous sont incités
De quérir les grans bénéfices
Et les autres plusieurs offices
Pour avoir los comme Phebus;
Fais nous purger tes maléfices
Et à nos mortelz sacrifices
Infunde amorem cordibus.

Infima nostri corporis
Mais par nostre mondanité
Lave affin que nos esperis
Ne soient en enfer péris
Et banis de la Trinité;
Se nostre sensualité
Nous est si fragile et si tendre,
Que l'ennemy nous face entendre
De vivre comme ung chien mastin,
Ta grace à nos yeulx veulle estendre
Et nostre amour sans plus attendre
Virtute firmans perpeti.

Hostem repellas longius
Filz de l'infernalle nourrice.
Se y peult il nous fera rius
Ainsi qu'il fist Olibrius,
Cayn, Judas, et le faulx riche
Ire, envie, paresse, luxure,
Et gloutonnie amère et sure,
Desquelz plusieurs maulx sont congnus
Fais les sortir, si les conjure,
Fais nous bien vivre par mesure
Pacemque dones protinus.

Ductore sit te previo
Donne nous de toi congnoissance
Non point en Baccus ni en Cleo
En Saturne, en Mars, en Leo,
Qui font sans ferme soutenance,
Tu es parfaicte soutenance
Confort et painture angelicque,
Medecine au vray catholicque,
Honnourant Dieu sans fiction
O digne puissance autentique,
Divine essence probatique
Dictemus omne noxium

Per te sciamus da patrem
Pour qui sainct Bernard a la Vierge
Dist : Monstra te esse matrem.
Au filz dont croit vin, bled, saffren,
Et tout ce dont il est concherge,
Fais gouverner sous sa cherge
En bonne paix d'ame et de corps
Et perchevoir sans nulz discordz
Aigle, porch, epich et léon,
Sé le pere entend nos accords
En champs, en fais, et en recordz
Noscomus atque filium.

Te utrinsque spiritum
Nous puissions nostre estat conduire
Tu es l'appoy et le baston
La haulte notte et le bas ton
A quoy il nous fault introduire,
Se l'ennemy voulloit séduire
Nostre chief désidératif,
Nostre grand port mémoratif
En nostre entente incorpore
Comme a nostre amour sustentif
Pour nostre confort ententif
Credamus omni tempore.

Sit laus patri cum filio
Des nouvelles qui sont par voye
Il n'est Artus ne Galio
Roland, Ponthus, ne Poncio
Qui pour nous grever se desvoye,
De France, Bourgongne et Sçavoye
N'ont plus vouloir de faire guerre
Et bonne paix puissons conquerre
Du tout en nostre memento
Plus ne nous faulx pour ioye acquerre
Que le père et le fils requerre
Sancto simul paraclito.

Nobisque mittat filius
La grâce du père parfaict
Ainsi comme à Théophilus
Et au sage Mardochéus
Préserve nous d'oeuvre de fait,
Faiz nous penser à nostre fait
Craignant Dieu et la mort subite
Car puisque devers nous habite
Somme me pris et m'a abbatus
Ta divinité nous hérite
Tant que nous ayons par mérite
Carisma sancti spiritus.

Amen puissance préparée
Pour enluminer ses servans
En trinité inséparée
Par dessus tout incomparée,
Au ciel et entre les vivans,
Maintiens nous loyaulx observans
Des commandemens de l'église,
Affin que de ta gloire exquise
Tu nous soys vray guide et logeur
Et que par ta grâce requise
Toute lyesse soit acquise
Par les escoutans du Songeur.

Amen.

S'ensuyt cy-après le Conditor, *composé par* Le Songeur, *officier de Monseigneur l'archiducq.*

Conditor alme siderum
Triumphante essence increé
Conduicte et parfaict naviron
Qui lassus et à l'environ
Angelz saintz et sainctes recreé,
Tu es la nef qui fut ancrée
Au port de salut éternel
Et fut au ventre maternel
De la Vierge par toy créé,
Et en icelle très sacrée
Noeuf moys y prins ta mansion
Pour laquelle digne ventrée
Genre humain te congnent d'entrée
Eterna lux credentium

Christe redemptor omnium
Acquit et purge des humains
De querelle et opinion
Tu peulx causer vray union
Quant tu y veulx bouter les mains ;
Regarde Françoys et Romains,
Castillans et Siciliens,
Néapolitains, Véniciens,
Ytaliens, et Florentins.
Jadis foulles de grans butins
Par guerre ou git martel bourcon
Garde tes serfz de telz hutins
Et si te plaise soirs et matins
Exaudi preces supplicum.

Qui condolens interitu
Romps et casse tous grands desroys,
Le peuple craint destre battu
Se tu ne monstre ta vertu
Du présent siècle sur tes roys,

Faict les unitz par bons arroys
Comme jadis tu fis Gaspar,
Melchior, aussy Baltazar,
Jadis roys de noble vouloir
Que tu gardas du faulx vouloir
D'Hérode, ennemy félon,
Sans rien boutter en nonchaloir
Tu peux de tous condoloir
Mortis perire seculum.

Salvasti mundum languidum
Pour le morsseau mors en pomme
Ton corps tu mis à l'abandon
Et en obtins grace et pardon,
Toy demoustra vray Dieu et homme
Sy te plaist vois tes subgés comme
Le bon pasteur fait ses brebis
Si les garde des loups rabis,
Qui sont par cens et par miliers,
Pretz pour faire à tes familiers
Danser le rude estourdium.
Tu es le chief des conseillers
Et le recteur des escoliers
Donans reis remedium.

Vergente mundi vespere
Lassus au trône préeslut
Tant divinement préparé
Qu'il est partout incomparé
Comme entier vaisseau impolut,
Tant vauldra, tant vault, tant valut,
Que c'est une chose admirable,
Car la sus au ciel pardurable
La court céleste le décore;
Congnoissons qui telz cas ignore
Il est bien âne et bien bénis
Car le filz de Dieu roy de gloire
En terre et en cieulx fait mémoire

Uti sponsus de thalamo.

Egressus honestissima
Digne, sacrée et magnificque
Jamais pallais il ne extima
Ne sexe féminin ayma
Autant pour son corps déificque
Car se beau palaix pontificque
Fait donner veue aux aveugles,
Remettre en train les desreglez,
Pecheurs en sont purifiez,
Les malades saintifiés,
Quant requis est touchant cela
Les bons en sont glorifiez
Par les sainctz fais clarifiez,
Virginis matris clausula.

Cujus forti potentie
Pour gaigner ta béatitude
Celui qui s'en treuve doé
Il est exalté et loé
Lassus en gloire plénitude,
Et l'obtient par sollicitude
Qui prend de toy faire service,
Parquoy il mourut net et sans vice
Comme les sainctes du temps jadis
Lesquelz sont au beau paradis
Où nulle tristesse y n'y a
Tes gestes, tes fais et tes dicts
Font rompre au diable mauldits
Genu curvantur omnia

Celestia terrestria
Tant divinement applicqués
Jamais nul ne les maistria,
Contraria, ne detria
Que toy qui il les a fabricqués,

Tes servans en sont colloqués
Les bestes en ont leur pasture,
Poissons et oyseaulx nourriture,
Par le gentil fruit qui en sorte,
Par quoy fuis ouvrier de tel sorte
Jamais tel maistre ne habita
Ciel, feu, terre et eaue que on porte
Et enfer sçavent à leur porte
Nutu fatentur subdita

Occasum sol custodiens
Divine lumière invisible
Pape et evesque des doyens
Ministre des gardiens
Pour tout gouverner le possible,
Tu es Athlas inaggressible
De Phebus léal occupeur,
Tu es Orphéus le Harpeur
Qui tira de enfer Proserpine,
Tu es Zédéon sans rapine
Qui tiens ne fraude dehors ne ens,
Tu es la lueur chéraphine
Nommée qui jamais ne fine
Luna palorem retinens.

Candor in astris relucens
En triumphe suppellative ;
Soleil et lune de tous sens
Et estoilles comme je sens
C'est ton oeuvre suppositive,
Or se par grace positive
Tu as ordonné sept planettes
Dont les astrologues honnestes
Ont congnoissance au firmament
Trois sont en toy conjoinctement
Pour évader dis et mottés,
Car en tout indivisément
A tousjours sans définement
Certos observat limites.

Te deprecamur agye
Qui jamais ne fist injustice,
Quel decret sera argue
Ne quel escripts redargue
Contre toy qui chascun justice,
Tules orateurs de éloquence
Constantinus en conséquence
Salomon siantificque home
Et Trajanus qui fut à Rome
Empereur et juge joly
Que feront-ilz pour toute some
Puisque tu es sans prendre some
Venture judex seculi.

Conserva nos in tempore
Comme il est à tous nécessaire;
Qui bien t'arras incorporé
En ame et cueur décoré
Il vaincquira son adversaire
C'est Pluto l'aueny faulsaire
Qui mainne gens à Cerberus
Pour livrer o Dioscorus
Au rude son de la tromppette
Auquel lieu pour fouir tempeste
N'y vault ne couart ne hardy,
Par quoy divin pere celeste
Sans que tes servans on moleste
Hostis attello perfidi.

Laus honor virtus gloria,
Seulle et vraye divinité,
Qui par amour se maria
A ta prudente Maria,
Prendant l'habit d'humanité
Ce fut parfaiste humilité
De maistre ainsy par ta puissance,
Sans que nature eust congnoissance
De ce que tu voullois emprendre.

Comme Sainct Jehan sans rien mesprendre
Parfé en son in principio,
Ciel et terre n'ont sçeu comprendre
La grâce que l'homme doibt rendre
Deo Patri et filio.

Una cum sancto spiritu
C'est toute puissance infinie
Trésor d'invisible vertu
Celuy par qui est abbatu
Contumelie et zizanie.
Une personne en trois unie
Fus et sera à tousjours
Prest pour donner les vrays séjours
Au povre désolé doubtif,
Mais qu'il soit bien mémoratif
D'estre contritz après cela
Confés de voulloir sensitif,
Il aura son lieu optatif
In sempiterna secula.

Amen ardant et pur desir
Pour ton peuple en paix consoler;
Donne grace par ton plaisir
Aux princes de si bien régir
Que en tout bien on en puisse parler;
Vueulle en prospérant faire aller
Almaingne, France et Bourgongne,
Soubz qui me suis mis en besogne
En fabricant ceste matière,
Priant à tout divin mistère
Que en toute longueur et largeur
Tu leur sois bon chief et bon pere
Et en paix ung chascun prospere
Pour en avoir mieulx au Songeur.
Amen.

Sensuit Chanson nouvelle de la Paix de France, composée à Chambray.

L'an mil cinq cens et huyt pour vray,
Comme assez bien je m'en remembre,
Fut faicte la paix en Chambray
Le dizieme jour en décembre.
François, Bourguignons et Anglois,
Espaignolz et Arragonnois,
Seront unytz qui qui en grongne
Et chanteront à ceste fois :
Vive France, Espaigne et Bourgongne !

Capitaines et compaignons
Qui avés fréquenté les guerres,
Reprenés vos habis mignons,
Le harnoys ne duit plus de guerre ;
La paix est faicte, Dieu mercy !
Laboureux seront sans soussy
De la guerre qui ret et rogne.
Grions : Noel ! chantons aussi :
Vive France, Espaigne et Bourgongne !

Aymons le légat à jamais
Puisque de paix il nous hérite,
Honorons la dame de paix
C'est la notable Marguerite ;
Dame de paix se doibt nommer
Forgant paix sur terre et sur mer
Entre les princes sans vergongne ;
Chantons en le veullant aymer :
Vive France, Espaigne et Bourgongne !

La bonne dame a deux nepveux
Et quatre nyepces bien gentiles ;
Les filz sont beaux et gracieux
Et aussi sont les quatre filles ;
La dame de paix les conduict,
Son conseil leur proufite et duit ;

En solicitant leur besongne
Cryons pour luy faire dédupt :
Vive France, Espaigne et Bourgongne !

L'aisné filz a pour femme pris
Marie fille d'Angleterre
Dont il acquerra los et pris
En Espaigne et en aultre terre ;
Le second filz gentil enfant
Sera fort comme ung éléfant
Et les filles qui qui en hongue
Chanteront en brupt triumphant :
Vive France, Espaigne et Bourgongue !

Chantés Haynault, Namur, Braibant,
Luxembourc, Hollande et Zélande ;
Chantés Flandres de grant boubant ;
Chantés Arthoys, on le vous mande ;
Chantés, marchans en marchandant ;
Chantés, pastours en pastourant ;
Chantés, enfans, nulz ne ressongne
Chantès, fillettes en filant :
Vive France, Espaigne et Bourgongue !

Ceste chanson fist le Songeur
Exerçant l'art de rethoricque
En attendant ung composeur
Pour le mettre en l'art de musicque ;
Ung lourdault de lourde façon
Composa ladicte chanson
En tel chant que la voix tesmongne,
Puis chascun chanta en parcon :
Vive France, Espaigne et Bourgongue !

La datte de la Paix :
VoCaberIs CaMera paCIs
et ConCordIe.

Imprimé à Paris pour Philipot Le Cocq, *librayre demourant à Chambray, en la rue Taveau.*

HOMMES ET CHOSES.

—

Testament de Jean-François de la Tour.

Maurice Quentin de la Tour, sur lequel une notice de Mariette a été publiée dans la 4e livraison du tome III des *Archives du Nord*, page 377, avait un frère nommé Jean-François de la Tour, ancien officier de cavalerie, chevalier de St-Louis, qui mourut à St-Quentin le 14 mars 1807. Un peu avant sa mort, il fit un testament par lequel il chargea Constant Duliége, prêtre, son légataire universel, de faire vendre en partie les pastels qu'il avait hérités de son frère Maurice Quentin de la Tour, pour le produit en être affecté à divers actes de bienfaisance et à l'école de dessin de St-Quentin. Cette vente fut, dit-on, tentée, mais elle ne réussit pas, et le musée de St-Quentin possède aujourd'hui cette collection sans rivale, (à peu près complète) des productions de ce maître habile et fécond. La désignation des pastels qui composaient alors le cabinet de la Tour se trouve dans le testament de Jean-François de la Tour qui fait partie des minutes de l'étude de Me *Loiseaux*, notaire à St-Quentin, successeur de Me *Desains*, qui avait reçu le testament le 20 septembre 1806.

Les archives de l'Aisne contiennent les deux pièces suivantes ayant rapport à ce legs:

1° Un décret, donné à St-Cloud, le 15 septembre 1807, qui accorde l'autorisation d'accepter le legs fait au bureau de bienfaisance et à l'école de dessin de St-Quentin.

2° Un second décret, donné à Bayonne, le 9 mai 1808, qui regarde comme non avenu le précédent décret dont l'interprétation avait amené des difficultés de la part de Duliége et renouvelle l'autorisation d'accepter. CH. GOMART.

Du testament de M. Jean-François de la Tour, déposé à M. J-Louis Desains, notaire à St-Quentin, département de l'Aisne, par ordonnance de M. le président du tribunal civil dudit St-Quentin, suivant procès-verbal aux minutes du greffe de la justice de paix du canton de St-Quentin en date du 14 mars 1807, enregistré le 16 du même mois, ledit testament du vingt-sept septembre dix huit cent six, enregistré le 16 mars dix huit cent sept;

Est extrait ce qui suit :

Je soussigné, Jean-François de la Tour, ancien officier de cavalerie et chevalier de St-Louis, demeurant en cette ville de Saint-Quentin, rue de la Tour, n° 657, nomme et institue mon légataire universel, mon cousin germain maternel, Adrien-Joseph-Constant Duliége, prêtre, vicaire de la paroisse et desservant l'hôtel-Dieu de cette ville de St-Quentin, à condition et à la charge par lui d'acquitter et de payer dans l'espace d'un an, à dater du jour de mon décès, et sans intérêts, tous les legs ci-dessous énoncés, et tous ceux que je pourrai faire à la suite du présent testament et en marge, savoir, etc.

Je donne et lègue à l'école gratuite de dessin, au bureau de charité des vieux pauvres infirmes, au bureau de charité des pauvres femmes en couche, trois fondations faites par Maurice Quentin de la Tour, mon frère, tous les tableaux ci-dessous désignés pour le produit de la vente qui en sera faite à Paris, être distribué et partagé entre les trois bureaux de la manière que je le dirai ci-après, savoir : 1° Le portrait de l'abbé Hubert, lisant à la lumière de deux bougies ; 2° le portrait de Crébillon, poète tragique ; 3° le portait de Duclos, de l'académie française ; 4° le portrait de Jean-Jacques Rousseau ; 5° celui de Forbonnais, qui a écrit sur les finances ; 6° celui de l'abbé Leblanc, qui a écrit sur les Anglais ; 7° celui de l'abbé Pommier, conseiller en la grande chambre ; 8° celui de Mondonville, tenant son violon à la main ; 9° celui de Manelly, célèbre bouffon italien ; 10° celui de Sylvestre, peint en robe de chambre ; 11° celui du Pouche, peintre de l'académie, maître de dessin de mon frère ; 12° celui de Lemoine, sculpteur ; 13° celui de Dion, père capucin ; 14° celui d'un frère quêteur, sa tire-lire à la main ; 15° celui d'un carme ; 16° celui de Diogène, sa lanterne à la main ; 17° celui d'un vieillard avec une barbe ; 18° celui de Monet, ancien directeur de l'Opéra-comique ; 19° celui de Parocel ; 20° et 21° et de deux superbes dessins du même ; 22° celui de la Reynie, riche financier, peint en habit de velours cramoisi, brodé en or, assis dans un fauteuil, ayant une main dans sa veste et l'autre main sur sa cuisse ; 23° celui d'une dame, peinte en bleu ; 24° celui de Marie Lecsynska, épouse de Louis XV ; 25° celui du prince Xavier de Saxe, qui vient de mourir ; 26° la tête du fameux comte de Saxe, 27° celui du marquis d'Argenson, peint en cuirasse ; 28° celui de Dachery, notre concitoyen et ami de mon frère dans un cadre semblable à celui de Jean-Jacques Rousseau ; 29° celui d'un arménien ; 30° celui de Neuville, fermier-général, en habit de maire ; 31° celui de Charles Maron, ancien avocat au parlement. Tous ces tableaux, en pastel, ont été peints par mon frère ; les suivants, peints à l'huile, sont de plusieurs auteurs célèbres, savoir : 32° le portrait d'une jeune personne qui peint ; 33° une esquisse de Mlle Clairon, peinte en Médée, tous deux par Charles Vanloo ; 34° celui d'un jeune flamand ; 35° celui d'un jeune savoyard, par le célèbre Greuze ; 36° le portrait du maréchal comte de Saxe ; 37° une chasse au faucon, par Wouwermans ; 38° Alphée et Aréthuse ; 39° le fleuve Léthé ; 40° Marc An-

tonin distribuant du pain à son peuple. J'entends et je veux que tous ces tableaux soient vendus à Paris, comme étant le lieu où on pourra en tirer un meilleur parti, surtout si les Anglais et les Russes y étaient revenus, et que le prix de cette vente soit partagé, savoir: la moitié pour l'école gratuite de dessin, un quart pour le bureau des vieux artisans infirmes et l'autre quart pour le bureau des pauvres femmes en couche. Je désire qu'il soit conservé, sur les revenus de l'école, une somme suffisante pour donner des prix d'encouragement et de récompense aux jeunes élèves.

Délivré le présent extrait conforme par le notaire impérial au département de l'Aisne, résidant audit St-Quentin, soussigné, dépositaire dudit testament.

A Saint-Quentin, le vingt mars dix huit cent sept. Signé Desains.

Du testament de M Jean-François de la Tour, déposé à M. J.-Louis Desains, notaire à St-Quentin, departement de l'Aisne, par ordonnance de M. le président du tribunal civil de St-Quentin, suivant procès-verbal aux minutes de la justice de paix du canton de St-Quentin, en date du 14 mars 1807, enregistré le 16 du même mois ;

Est extrait ce qui suit :

Je soussigné, Jean-François de la Tour, ancien officier de cavalerie et chevalier de St-Louis, demeurant en cette ville de St-Quentin, rue de la Tour, n° 657, nomme et institue mon légataire universel, mon cousin germain maternel, Adrien-Joseph-Constant Duliége, prêtre, vicaire de la paroisse et desservant l'hôtel-Dieu de cette ville de St-Quentin, à condition et à la charge par lui d'acquitter et de payer dans l'espace d'un an, à dater du jour de mon décès, et sans intérêts, tous les legs et sommes ci-dessous énoncés et tous ceux que je pourrai faire à la suite du présent testament et en marge, savoir, etc.

Je donne et lègue de plus à l'école gratuite de dessin, pour rester à demeure dans la salle d'étude, savoir : 41° le portrait de mon frère, peint en habit de velours noir et une veste rouge galonnée en or, par Peronneau, et non une copie qui en a été faite; 42° mon portrait, peint à l'huile et en grand uniforme ; 43° celui d'un jeune homme qui boit ; 44 celui de d'Achery, en habit bleu ; 45° celui de Restout, en habit gris ; 46° un juge qui peint; 47° celui d'une jeune personne qui coud ; 48 celui d'un monsieur en habit noir et grande perruque ; 49° celui d'une dame hollandaise en domino ; 50° celui de M. de la Popelinière ; 51° celui d'une jeune personne qui tient un pigeon sur son bras ; 52° celui d'une autre jeune personne à demi-nue ; 53° celui d'une autre jeune personne idem (à demi-nue) qui est au-dessous de Mondonville ; 54°, 55°, 56°, 57° quatre têtes de vieillard ; 58°, 59°, 60° trois figures de l'école flamande, dans des cadres noirs ; 65° cinq autres figures flamandes, dans des cadres dorés : 67° deux autres tableaux flamands, qui sont dans la chambre jaune, à côté de la porte de ma bibliothèque ; 113° 46 têtes d'étude, dans des petits cadres noirs ; 122° neuf autres têtes d'étude, dans des plus grands

cadres noirs ; 123° le superbe tableau de la famille royale qui n'a pas été achevé ; 124° une petite dormeuse ; toutes les figures en plâtre blanc ; 125° la Vénus aux belles fesses ; 126°, 127° le buste de Voltaire et de Jean-Jacques Rousseau. Je prie instamment messieurs les administrateurs de ces bureaux de vouloir bien ne pas se permettre de détacher aucun de ces tableaux pour les prêter en ville à qui que ce soit, sans aucune distinction, pour ne pas faire de mécontents, et les prie encore de se faire donner un reçu de tous ces objets par le professeur et surtout de lui bien recommander de ne pas prendre sur lui de disposer de faire sortir de l'école aucun des objets qui lui sont confiés. Cependant j'autorise messieurs les administrateurs à vendre tout ou partie desdits tableaux, même ceux que je laisse spécialement à l'école, s'ils trouvaient des occasions de les vendre avantageusement.

Fait et signé par moi, à St-Quentin, ce vingt septembre dix huit cent six. Signé : De la Tour.

Délivré le présent extrait conforme par le notaire impérial au département de l'Aisne, résidant à St-Quentin, soussigné, dépositaire du susdit testament.

A Saint-Quentin, ce vingt mars dix huit cent sept. Signé Desains.

Charles Stuart à Arras.

On peut voir encore, dans une des plus vieilles maisons d'Arras, à l'angle du Wetz-d'Amain, deux pierres bleues portant des caractères inusités et pour ainsi dire hiéroglyphiques ; la tradition rapporte que ces pierres faisaient autrefois partie de la chapelle de l'Ordre du Temple d'Arras, et les francs-maçons modernes out la prétention d'en expliquer quelques signes. Ce qu'il y a de positif, c'est que ces monuments d'une époque reculée se trouvent maintenant à l'entrée d'une loge, comme une transition entre le passé et le présent. On comprendra facilement que nous ne voulons point faire de rapprochement entre la milice du Temple, soutien si puissant de la religion (1) et la

(1) Nous nous permettrons de faire remarquer ici que ces paroles décident, d'une manière un peu hasardée, la question encore débattue du fameux procès de Jacques de Molay et de la destruction de son ordre. Il n'y a certainement doute pour personne que les chevaliers du Temple de Jérusalem ont été créés, comme les chevaliers de l'hôpital de St-Jean, pour soutenir et défendre les pèlerins, les Lieux-Saints et la religion elle-même ; mais nous savons aussi quelles effroyables accusations ont été élevées contre les chevaliers du Temple, la condamnation prononcée contre leurs chefs et la destruction de cet ordre militaire et monastique. Ces grandes et effroyables mesures ont-elles été prises justement ? De nombreux plaidoyers ont retenti à diverses époques ; mais, certes, rien ne serait plus capable, sinon de sanctifier

franc-maçonnerie moderne; nous ne voulons point non plus attaquer cette dernière. Nous n'en avons jamais fait partie, mais nous savons que des personnes honorables s'y sont affiliées et qu'il était loin de leur pensée de conspirer contre le trône et l'autel. Il nous sera cependant permis de constater que, dans ces derniers temps, plusieurs loges se sont spécialement occupées de politique, et qu'elles formaient au sein de la société une réunion secrète où les idées révolutionnaires et philosophiques trouvaient facilement à recruter des adeptes. Quoi qu'il en soit, nos archives ni nos bibliothèques ne contiennent aucun document sur la maçonnerie à Arras, et ce fait s'explique facilement puisque l'ordre, se continuant malgré les révolutions, a conservé ses titres. Cependant, M. le comte du Hamel, préfet du Pas-de-Calais, si zèlé à recueillir des documens historiques dont il a souvent tiré parti d'une manière utile, a trouvé une copie authentique sur parchemin de la charte portant établissement à Arras d'un souverain chapitre primatial et métropolitain de R.·. C.·., et il a fait généreusement don de ce titre important aux archives générales du département. Nous nous empressons de publier cette charte, et, ne ferions-nous que provoquer une notice sur la franc-maçonnerie à Arras, que nous croirions avoir rendu un service aux études historiques :

« Nous CHARLES-EDOUARD STUWART, prétendant roi d'Angle-

---

l'affreux supplice des Templiers de 1314, du moins de faire croire à la vérité des dépositions et des recherches faites contre eux, que ce que nous avons vu dans ces derniers temps.

Après 1830, à cette époque de liberté où l'abbé Châtel pontifiait en français, et où les saint-simoniens installaient à Ménilmontant leur phalanstère, l'ordre des Templiers voulut aussi renaître. Une vaste remise, située dans une impasse de la rue Bourbon-Villeneuve, derrière le passage du Caire, fut travestie en église dont le pourtour était orné d'écussons portant les armoiries et les noms de tous les grands-maîtres qui s'étaient succédé (dans le plus grand incognito) depuis Jacques de Molay. Le grand-maître de 1830 était un M. Fabré-Pélaprat, médecin électriseur ; chaque dimanche, on célébrait, dans cette église, une sorte de messe sur un autel triangulaire qu'entourait un peloton de chevaliers, un long glaive au poing, vêtus d'un juste-au-corps chamois, et portant un grand manteau blanc avec une grande croix rouge à huit pointes. Le clergé avait une soutane bleue de ciel recouverte d'une aube sans ceinture ; le célébrant, crossé et mitré, était couvert d'une chape en soie mi-parti blanc et vert ou blanc et rouge diagonalement. A cette messe, il y avait offrande d'un petit pain et distribution, aux communians, des morceaux que le celébrant en détachait avec ses doigts mais il n'y avait pas de simulacre de consécration. Ce culte prétendait suivre exclusivement l'Evangile selon St-Jean. Si les Templiers de 1830 étaient réellement en communion, comme ils le disaient, avec le grand-maître Jacques de Molay, et continuaient réellement son culte et ses croyances, il ne pourrait y avoir d'hésitation à reconnaître la culpabilité des Templiers de 1314. V. DE CAMBRIÈRE.

» terre, de France, d'Ecosse et d'Irlande, en cette qualité L.·. » G.·. M.·. du chap. d'Hérédon, connu sous le titre de chevalier » de l'Aigle, du Pélican, et, depuis nos malheurs et nos infor- » tunes, sous celui de R.·. C.·.

» Voulant témoigner aux maçons artésiens combien nous » sommes reconnaissant envers eux des preuves de bienfaisance » qu'ils nous ont prodiguées avec les officiers de la garnison » d'Arras, et de leur attachement à notre personne pendant le » séjour de six mois que nous avons fait en cette ville, nous » avons, en leur faveur, créé et érigé, créons et érigeons, par la » présente bulle, en ladite ville d'Arras, un souverain Chapitre » primatial et métropolitain de R.·. C.·., sous le titre distinctif » d'Ecosse-Jacobite, qui sera régi et gouverné par les chevaliers » Lagneau, Derobespierre, tous deux avocats; Hazard et ses deux » fils, tous trois médecins; J.-B. Lucet, notre tapissier et Jérôme » Cellier, notre horloger, auxquels nous permettons et donnons » pouvoir de faire, tant par eux que par leurs successeurs, non- » seulement des chevaliers R.·. C.·., mais même de créer un » Chapitre dans toutes les villes où ils croiront pouvoir le faire, » lorsqu'ils en seront requis, sans cependant, par eux ni par » leurs successeurs, pouvoir créer deux Chapitres dans la même » ville, quelque peuplée qu'elle puisse être; et, pour que foi soit » ajoutée à notre présente bulle, nous l'avons signée de notre » main, et à celle fait apposer le sceau secret de nos commande- » ments, et fait contre-signer par le secrétaire de notre cabinet. » le jeudi 15e.·. jour du 2e.·. mois, l'an de l'Incarnation 5,745. . » Etait signé: Charles-Edouard Stuwart, et plus bas, de par le » roy, signé: lord Duberkley S**.·.

» Pour copie conforme: (Suivent les signatures.) »

Les historiens de Charles-Edouard, et notamment M. Amédée Pichot, n'ont point parlé du séjour que fit à Arras ce prince malheureux; occupé de remonter sur le trône de ses pères, absorbé par les soins de cette importante entreprise, ce prince vivait dans la retraite et n'avait aucun rapport avec les autorités du pays. Nous avons en vain interrogé nos archives municipales, si riches encore malgré de déplorables dilapidations (antérieures, il faut l'avouer, à ce siècle,) les registres mémoriaux où étaient consignés les faits les plus importans de notre histoire, et nous n'avons rien trouvé relatif au passage de Charles-Edouard à Arras. La charte que nous venons de publier est donc importante pour l'histoire, puisqu'elle comble une lacune de la vie de Charles-Edouard et qu'elle permet de le suivre dans son exil; elle l'est aussi pour notre localité, puisqu'elle établit d'une manière positive le séjour jusqu'ici ignoré de l'illustre exilé dans notre ville.

Lorsqu'on étudie avec soin cette charte, une double réflexion se présente à l'esprit: c'est d'abord un sentiment d'étonnement de voir, parmi les dignitaires nommés par Charles-Edouard, ce Derobespierre dont le fils devait être un des ennemis les plus implacables de la royauté et qui devait assumer sur sa tête la triste réputation d'avoir si puissamment contribué à rendre la

France régicide. Lorsqu'on remarque parmi les chefs de la loge un tapissier et un horloger, on peut aussi se demander si Charles-Edouard attachait à la maçonnerie ce prestige dont se parent les membres, à moins que ce prince exilé n'ait ainsi voulu donner un exemple de la fraternité qui doit régner entre les membres de la maçonnerie.

Nous devrions maintenant mettre en langage vulgaire les signes maçonniques employés dans cette charte, mais la plupart de nos lecteurs les expliqueront facilement; laissons donc à ce document son caractère mystique et ne soulevons point le voile transparent qui le recouvre. Revenons plutôt sur ce malheureux Charles Stuwart, prince aussi vaillant que généreux, désirant moins les honneurs par ambition que pour assurer la paix de l'Angleterre, et qui sut montrer en Italie, dans cette terre des arts, les vertus qui assurent le bonheur des peuples.

Puisse l'exemple de M. le comte du Hamel trouver de nombreux imitateurs, et nos archives, déjà si riches, se compléter par des documents qui, n'ayant qu'un intérêt de curiosité pour leurs possesseurs, viendraient combler de regrettables lacunes

A. d'Héricourt.

L'authenticité de la charte de Charles-Stuart a été contestée par M. *Théodore Anne*, dans le journal l'*Union*; cependant d'autres prétendent que l'original de cette pièce se trouvait encore, en 1814, dans les archives de la loge de *La Constance*, à Arras; une copie certifiée en est déposée aux archives du Grand-Orient de France, et on la trouve imprimée p. 184-85 des *Annales originis magni Galliarum Or.·.* publiés à Paris en 1812, et reproduits en 1842, dans le *Globe franc-maçon*, édité par les soins de M. Desanlis. Au reste, cette constitution de la loge d'Arras ne devait pas avoir eu de suite immédiate: après le départ d'Arras du malheureux prince, les réunions ont été suspendues, et la loge de *La Constance* d'Arras, dont le titre distinctif faisait allusion à la persévérance de Charles à réclamer la couronne d'Angleterre, n'a été définitivement constituée par le Grand-Orient de France qu'en 1783, époque à laquelle ses travaux sont devenus réguliers.

A. D.

Le millionnaire de Douai.

Nous lisons le passage suivant dans les intéressants Mémoires de M. Véron:

« Je rencontrai dans les premiers temps de la Restauration un certain M. Paulée qui, par de rusés calculs et d'ingénieux expédients, s'improvisa fournisseur de l'armée et entassa millions sur millions.

« M Paulée était né à Douai; sa vie commença dans un hôtel de cette ville comme garçon d'auberge. Grâce à son zèle, à son amour du travail et peut-être à quelques intrigues de cave et de cuisine, il s'éleva bientôt aux fonctions sérieuses et toutes de confiance de *sommelier de l'hôtel*. Il épousa la cuisinière de l'é-

tablissement, de telle sorte que lorsqu'on était dans les bonnes grâces de M. Paulée, on était sûr d'obtenir de bons morceaux et de ne boire que de bons *crûs* et de bonnes *années*.

» Cet hôtel, le plus important de la ville de Douai, comptait une grande clientèle ; elle se composait de tous les officiers, de tous les généraux, de tous les commissaires de guerre qui se rendaient à l'armée du Nord, et de tous les cultivateurs, marchands de grains, fermiers des environs, qui se rendaient à Douai les jours de marché. Ce jeune Paulée était intelligent, gai, sympathique, respectueux, flatteur au besoin. En apportant aux uns et aux autres des plats que soignait sa femme à la cuisine, et en leur débouchant des vieilles bouteilles choisies dans les meilleurs tas, il gagna la confiance de ceux qui avaient des grains à vendre et de ceux qui avaient des grains à acheter. Des généraux influents le prirent en amitié et il fut d'abord chargé de quelques petites fournitures ; il sut si bien s'y prendre, il sut si bien faire les affaires de tout le monde, et même les siennes, que ses entreprises prirent les plus vastes proportions et qu'il dut opérer sur la plus vaste échelle. Ce fut alors qu'il prit M. Vanlenberghe pour associé.

» Avec les gros bénéfices qu'il récoltait chaque jour, M. Paulée, qui avait le génie de la spéculation et qui croyait à l'Empire, acheta dans le département du Nord des biens nationaux et des biens du clergé. Au commencement de la Restauration, on évaluait la fortune de M. Paulée à 500,000 francs de rente ; il plaça ses capitaux en propriétés, sous le nom de sa femme, partie en France, partie en Belgique. M. Paulée ne possédait sous son nom que quelques maisons à Paris, il avait à sauvegarder sa fortune des sévères réglements de comptes de l'Empereur, aussi bien que des suites inquiétantes des procès d'affaires et de famille qui avaient éclaté contre lui et M. Vanlenberghe.

» La dot que M. Paulée donna à son fils s'élève à 250,000 livres de rente, et le contrat de mariage de M. Paulée fils avec mademoiselle Vanlenberghe coûta 80,000 livres de frais d'enregistrement.

» M. Paulée ne savait presque ni lire ni écrire, mais il s'entourait de commis intelligents dont il faisait la fortune, de jurisconsultes éminents, d'administrateurs éclairés et habiles : il donnait à ses premiers commis jusqu'à 40,000 francs de traitement par an. M. Paulée fit longtemps, et ses héritiers font peut-être encore d'assez grosses pensions à plusieurs des commis qui eurent entre les mains les secrets des grandes affaires.

» M. Paulée aimait beaucoup le Théâtre-Français! il aimait surtout la tragédie ; cela tenait à ce que Mlle Duchesnois, qui jetait alors un grand éclat comme tragédienne, était sa compatriote ; elle était née à Valenciennes.

» Le luxe des fournisseurs de l'armée succéda à la magnificence des fermiers-généraux et le dépassa. La résidence de M. Paulée à Douai, était une des curiosités de la ville ; c'était presque un palais, bâti sur les terrains d'un ancien couvent. Cicéri avait été appelé pour en diriger la décoration et pour y reproduire

toutes les pittoresques surprises dont son pinceau enrichissait l'Opéra. On faisait souvent de la musique chez M. Paulée, et Cicéri y était reçu comme ami, comme peintre et comme musicien.

» M. Paulée venait souvent à Paris, mais seul et sans famille; il s'établissait dans une de ces maisons richement meublées, qu'il possédait, sous son nom, rue de Provence, presqu'au coin de la rue Chaussée-d'Antin. Il y donnait chaque semaine plusieurs dîners, je fus quelquefois un de ces convives. Il recevait Mlle Duchesnois, Mlle Mars, Mlle Leverd, Mlle Bourgoin et surtout Mlle Volnais, des médecins, des hommes de lettres, des généraux et tous ceux qu'on lui présentait. On y faisait bonne chère, bien qu'on dût subir toutes les manies, toutes les excentricités de son service de table qu'il dirigeait lui-même. M. Paulée était alors d'un assez grand âge; il ne manquait ni d'esprit, ni d'obligeance; il était presque aphone, et lorsqu'il voulait parler, il fallait que tout le monde se tût: il disait à chacun à voix basse : « Ecoutez-moi donc. »

» Toute la famille Paulée est éteinte, à l'exception de la fille de M. Paulée fils, mariée très honorablement.....»

Cet article du spirituel M Véron dont le fond est vrai et dramatiquement tracé, a cependant nécessité quelques rectifications publiées par l'*Indépendant*, journal de Douai. Notre impartialité nous engage à les résumer ici :

M. *Paulée* (Jean-Baptiste) est né à Douai en 1759; son père y tenait l'*hôtel Bourbon*, sur la grande place. J.-B. Paulée ne fut pas *garçon d'auberge*; il vécut d'abord avec son père et lui succéda; il épousa, non une *cuisinière*, mais la fille d'un honnête cultivateur des environs; il ne fut pas non plus *sommelier*, mais il fut marchand de vins, commerce qu'il exerçait en même temps qu'il tenait son hôtel. M. Paulée fut appelé en 1792, comme associé dans des fournitures, par son compatriote M. *Vanlerberghe* qui, dès 1788, faisait un grand commerce de grains avec la Hollande. M. Paulée n'acheta pas de biens nationaux dans le département du Nord, mais il les reçut de l'Etat en paiement des sommes énormes qui lui étaient dues.

A la Restauration, M. Paulée avait à peine 250,000 fr. de rentes et la dot de son fils ne fut que d'un million comme celle de Mlle Vanlerberghe, sa femme. M. Paulée était plus lettré que M. Véron ne le dit ou ne le croit; ses lettres, ses instructions à ses agents en font foi. Il occupait à Paris le second étage d'un hôtel qui n'était pas sous son nom, et à Douai l'ancienne abbaye des Prés qu'il fit restaurer et embellir et dont les jardins furent disposés avec goût. Le commis le plus payé de tous ceux de M Paulée, fut M. d'H.....y, qui touchait *huit mille francs* d'appointements. Telles sont les principales rectifications que la vérité exige que l'on fasse à l'article un peu lâché du docteur Véron.

A. D.

Le Coutelas de Douai.

On voit au Musée de Douai un coutelas fabriqué pour une décapitation ; il porte l'*As de pique*, marque du coutelier Laoust, qui exerçait sa profession à Douai vers le milieu du 18e siècle, rue Saint-Cristophe.

L'histoire de cet instrument de supplice ne sera peut-être pas sans intérêt pour nos lecteurs.

Les troupes alliées en 1744 tenaient la ville de Douai dans une sorte d'état de siége. Le duc d'Arenberg, qui les commandait, les avait campées vers Lallaing, au-delà de la Scarpe. Le duc avait près de lui et comme attaché à sa personne un général du nom de Gouy, homme adroit, insinuant, et qui en fait de ruses de guerre, les tenait toutes pour bonnes. On avait peu d'espoir de s'en parer de Douai par une attaque de vive force, attendu que la place était bien garnie de soldats et de munitions, et que M. d'Avaray, qui la commandait, était un officier expérimenté et d'une grande bravoure. Gouy fit concevoir au duc la pensée de se rendre maître de Douai par une surprise.

Randeroth, capitaine dans la milice de Lorraine, jeune, brave, impétueux, était éperdûment amoureux d'une fille que l'on appelait *la Pucelle* parce qu'elle avait nom Jeanne, et que, comme la courageuse et malheureuse victime des Anglais, sa tournure était martiale et son esprit chevaleresque. Elle avait vu le jour au pays de Liége et elle lui était fortement attachée, quoiqu'elle habitât la France depuis plusieurs années. Gouy chercha les moyens de lui parler, connaissant ses rapports avec Randeroth et en lui faisant dire qu'il désirait la voir dans l'intérêt des Liégeois. Il lui fit donner un rendez-vous qu'elle accepta entre le pont de Douai et le village de Lallaing. Une grosse somme d'argent fut promise à la jeune fille, et même des honneurs dans sa ville natale, si elle parvenait à entraîner Randeroth à servir les intérêts des alliés. *La Pucelle* promit. Revenue à Douai, elle tenta tous les moyens pour séduire son amant et l'amener à l'accomplissement des coupables projets que l'on avait conçus : ce fut en vain Gouy, informé du peu de succès des démarches de Jeanne, assigna un nouveau rendez-vous auquel se trouva la virago. De riches cadeaux lui furent alors faits, et on lui proposa d'aller s'établir au quartier-général de l'armée alliée, persuadé, était-on que Randeroth ne pourrait pas rester séparé d'elle, et que, pour la revoir, il ferait l'énorme sacrifice qu'on demandait de lui. Jeanne consentit à ce stratagème peu honorable.

Randeroth, qu'une passion aveugle, fougueuse, attachait à cette malheureuse fille, fut pris d'un violent désespoir lorsqu'il sut que Jeanne l'avait quitté pour se fixer dans l'armée alliée. Il lui écrivit, la suppliant de revenir ; mais l'appât des récompenses, une sorte d'amour religieux pour son pays, la rendirent insensible à toutes les prières, menaces ou promesses qu'il lui fit. Enfin il la décida à le venir trouver, lui disant qu'il verrait à la satisfaire et qu'il ne pouvait vivre sans elle. Jeanne rentra

donc à Douai et fit si bien, que par de brillantes promesses d'avancement, elle détermina Randeroth à trahir son drapeau.

Jeanne et Randeroth avait resserré leur intimité.

Un journalier, nommé Grosjean, se promenant un jour par la ville, vit un officier causant avec un tambour de l'armée alliée, venu en parlementaire dans la place. Grosjean les suivit et remarqua que lorsqu'ils furent arrivés entre les ponts de la porte de Lille, l'officier remettait une lettre au tambour de l'armée étrangère. Il continua à suivre le tambour jusqu'au gibet, au faubourg Morel, et ayant rencontré là des cavaliers du régiment de Brancas, il leur conta ce qu'il avait vu : les cavaliers coururent sus au tambour, et l'ayant arrêté, ils le conduisirent au lieutenant de roi d'Avaray. Le tambour fut alors fouillé, et on trouva dans ses vêtements une lettre de Randeroth, par laquelle celui-ci annonçait au géneral Gouy qu'il serait de garde à la porte Morel, tel jour, et que les troupes alliées pouvaient s'y présenter, qu'il leur ouvrirait la porte dans la nuit.

Le lieutenant de roi donna aussitôt l'ordre d'arrêter l'officier ; mais il ne fut trouvé ni chez lui, ni chez Jeanne. Comme M. Chevillard, major de la place, traversait la rue de Bellain, il rencontra Randeroth et lui demanda son épée. Celui-ci la lui remit et fut aussitôt arrêté.

Le malheureux jeune homme, traduit au conseil de guerre, fut convaincu d'avoir entretenu des correspondances avec l'ennemi ; et on le condamna à être décapité.

Avant d'aller à la mort, il demanda à voir Jeanne ; mais à la nouvelle de l'arrestation de son amant, elle avait quitté Douai, dans la crainte légitime d'être impliquée dans cette grave affaire.

Le 12 septembre, Randeroth fut conduit sur la place d'Armes, où se trouvaient réunies les troupes de la garnison et celles campées à Dorignies, sous les ordres du comte d'Estrées. La foule des assistants était immense. Au moment de l'exécution, le patient voulut baiser le coutelas qui devait servir à la décollation ; ce coutelas avait été fait par le coutelier Lahoust, (et c'est celui qu'on voit au Musée) ; l'exécuteur le lui abandonna, et l'ayant repris des mains de Randeroth, il lui en abattit la tête d'un seul coup. Le malheureux avait demandé que son domestique lui bandât les yeux, le major ne le voulut pas.

On lit dans le registre des personnes enterrées au couvent des Frères mineurs, Récollets wallons de Douai :

« Le 12 de septembre 1744, a éte inhumé dans notre chapitre, » à la prière de Monsieur de Lineville, colonel de la milice de » Lorraine, Monsieur Randeroth, capitaine dans le même » régiment, décapité, etc. »

R. in pace.

Société d'Emulation de Cambrai.

La Société d'Emulation de Cambrai, qui compte aujourd'hui près d'un demi-siècle d'existence, s'est constituée le 24 vendé-

miaire an XIII (16 octobre 1804), sous la présidence de Mgr. *Belmas*, évêque du diocèse Le premier secrétaire-perpétuel, qui contribua beaucoup à cette fondation et en assit les bases solidement, fut M. *Farez* père, depuis membre du corps législatif et procureur général à Douai. Le nombre des membres résidants fut d'abord fixé à 30; il a été porté à 50 par le dernier réglement du 24 mars 1847.

La Société se réunit primitivement dans les bâtiments de l'école secondaire communale, sise dans la rue Saint-Jean, près la bibliothèque publique, édifice occupé aujourd'hui par les frères de la Doctrine chrétienne; elle obtint ensuite de siéger dans les salles de l'hôtel-de-ville, où elle est restée jusqu'ici et où elle a sa bibliothèque particulière et sa salle des séances ornée des portraits du cardinal Pierre d'Ailly et du chroniqueur Enguerrand de Monstrelet, le premier illustre évêque, le second célèbre prévôt de Cambrai. Dès le 5 pluviose an XIII (25 janvier 1805), cette compagnie établissait le but et les sujets de ses recherches et de ses travaux de la manière suivante: productions minérales, animales et végétales de l'arrondissement. — Etat du commerce de Cambrai et des campagnes qui l'environnent. — Moyen d'y faire prospérer l'industrie — Monuments de l'arrondissement — Biographie des hommes du pays qui ont acquis quelque célébrité.

A côté de ces sujets sérieux, la Société ne dédaignait pas d'admettre les compositions légères dues à la poésie; dès son origine, elle applaudissait les fables et contes de M. *de Neuflieu*, membre résidant, les traductions de l'abbé *Servois*, vicaire-général du diocèse; elle eut longtemps la bonne fortune de posséder dans son sein un véritable poète, M. *Fidèle Delcroix*, de regrettable mémoire; et elle encouragea les premiers essais de M. *Henry Berthoud*, qui se fixa depuis à Paris pour suivre complètement la carrière des lettres. Le prix de poésie fondé par la Société est une lyre d'argent qui a souvent été emportée par des personnes illustres dans les fastes littéraires: nous pouvons citer entr'autres Madame *Dufrénoy*, Mme *Emile de Girardin*, MM. X. *Boniface Saintine*, *Bignan*, *de Puibusque* et *Charles Lafond*.

Les circonstances de l'occupation militaire de janvier 1816 à novembre 1818, introduisirent dans la Société de Cambrai M. le comte *de Latour St-Igest*, chargé d'une mission du gouvernement français, et de savants anglais qui payèrent à la Société le tribut de leurs connaissances spéciales et variées; nous citerons les docteurs *Brown* et *Cole*, le colonel *Hill*, sir *Augustus Frazer* et M. *Ed. Moore*, son beau-père, de la Société royale de Londres et de celles de Calcutta et de Bombay.

L'histoire locale a tenu une grande place dans les travaux de la Société dont la direction a été dans des mains habiles. C'est surtout par des monographies que les académies provinciales peuvent rendre de grands services à l'histoire générale: les membres de l'association cambrésienne l'ont très bien senti, et ils ont provoqué la mise au jour d'une foule d'ouvrages précieux pour le pays dont la plupart sont compris dans les XXIII volumes qui forment aujourd'hui la collection des mémoires de la Société d'Emulation. Les biographies des célébrités de la province dans

les lettres, les arts, l'église et la magistrature, n'ont pas été non plus oubliées et forment une longue série de renseignements sur les illustrations cambrésiennes.

Dès sa fondation la Société a pris l'initiative d'élever un monument à Fénelon. Le projet primitif qui consistait à déposer les cendres du pieux et illustre archevêque sous le clocher de la métropole, n'a pu avoir lieu par la chûte de ce monument écroulé dans la tempête du 30 janvier 1809; mais enfin la pensée, conçue dès 1804, a pu être réalisée en 1824 dans l'intérieur de la métropole actuelle.

L'Académie cambrésienne, dont le nombre des membres correspondants est illimité, a toujours eu le soin de s'associer des noms respectables et respectés dans les lettres et la science. Dans la liste de ses correspondants nationaux et étrangers on voit figurer les Cambacérès, Carnot, Cuvier, Francœur, Fourcroy, François de Neufchateau, Grégoire, Lacépède, Lebrun, Merlin, Mortier, l'abbé Sicard, Garat, E. Johanneau, Boissy d'Anglas, Suard, de Fontanes, Dacier, Chabrol, Orfila, Pardessus, Lair, P. Paris, Chateaubriant, Beranger, Balzac, Quetelet, Altmayer, de Stassart, de Reiffenberg, de Caumont, Michelet et Walkenaer.

Il n'est pas possible d'écrire quelques lignes sur la Société d'Emulation de Cambrai sans que le nom du docte *A. Le Glay*, ne se présente sous la plume. Cet honorable écrivain, véritable lumière du département du Nord, a été longtemps secrétaire-perpétuel, puis président de l'association. Dans ces différents postes il en a été l'âme et le directeur intelligent, et personne ne trouvera à redire à notre assertion, quand nous affirmerons que c'est à lui qu'on a dû de voir arriver la Société à un haut degré de considération, d'estime, et même de gloire relative pour une Académie de province. En partant de Cambrai M. Le Glay a laissé de bonnes traditions qui ont été suivies par ses successeurs, lesquels trouvent toujours chez lui aide, secours et bons conseils.

Nous devons consigner ici un souvenir pour la mémoire de M. Pascal-Lacroix, officier en retraite, dont l'érudition quelquefois emportée par une imagination un peu trop active, a été néanmoins utile à la compagnie qui l'avait admis avec plaisir dans son sein.

La Société d'Emulation de Cambrai s'est placée pour ainsi dire sous le patronage de Fénelon dont la gloire rayonne encore sur sa ville archiépiscopale. Elle invoque souvent ce nom illustre et chéri. Depuis le 1er octobre 1807, le sceau de la Société représente une gerbe de blé et un caducée passés en sautoir et soutenus par un ancre. Son jeton de présence, de forme octogone, porte d'un côté son titre ; on voit, de l'autre, une Gloire que surmonte sa devise : *Honos alit artes;* au milieu resplendit le nom de Fénelon. La séance publique annuelle de la Société a lieu ordinairement le 16 août, second jour de la fête patronale de Cambrai : on y délivre les prix, médailles et la lyre d'argent aux vainqueurs des concours. Cette solennité a lieu avec beaucoup de pompe dans une des salles de l'hôtel-de-ville : c'est une fête littéraire à laquelle les dames, les notabilités de la cité et les étrangers de distinction s'empressent toujours d'assister.

A. D.

Eglise de Saint-Pierre à Douai.

Voici une note inédite sur la reconstruction de l'église de Saint-Pierre de Douai, laquelle a eu lieu dans le courant du XVIIIe siècle, et que nos lecteurs ne verront peut-être pas sans intérêt. *(Indépendant.)*

Mémoire de tout ce qu'on a fait touchant l'église de Saint-Pierre depuis qu'on a été obligé de la fermer jusqu'au jour qu'on y mit la première pierre.

Cette église menaçant ruine depuis longtemps, suivant le rapport qui en avait été fait par M. de Beauveau, gouverneur de la ville (1), qui, ensuite, pressa M. l'intendant pour mettre en sûreté les paroissiens et empêcher qu'on y fut accablé, fut fermée par ordre des vicaires-généraux, qui en furent requis vivement par M. de la Grandville, intendant, et le Chapitre ayant signification de cet ordre, la fit fermer le 9 août 1734, qui était un vendredi. L'office cessa jusqu'au dimanche en suivant ; mais on le recommença dans la chapelle de la Magdeleine le même dimanche, après que l'on eut délibéré et résolu de choisir et prendre cette chapelle pour y faire l'office divin à la manière accoutumée ; et Mgr. d'Arras ou les vicaires-généraux ayant désigné la chapelle des Huit-Prêtres pour les fonctions curiales et l'office de paroisse.

Ensuite, on fut obligé de démolir cette église et on résolut, en conséquence, de vendre tous les meubles par affiches publiques et on commença cette vente le 30 d'août 1734, et on la continua par différentes reprises (2). Cette vente monta à 14 mille florins (3) qu'on jugea à propos et nécessaire, dans une assemblée de notables de la paroisse, tenue le 7 de mars 1735, chez M. le premier président du parlement de Flandre établi à Douai, d'employer à jeter les fondations d'une nouvelle église, suivant le plan que le sieur Doulart, chanoine de cette église, avait fait dresser par le sieur Laforet, architecte, et on le choisit préférablement à tous les autres plans pour sa régularité et parce qu'on y évitait de grands frais auxquels on était exposé en suivant les autres. Ce plan ayant été approuvé et agréé par la plus grande partie des notables, fut signé et paraphé du premier président, afin de n'y rien changer et de ne plus en admettre d'autres qu'on pourrait présenter. Suivant ce plan, on donna à cette église 311 pieds de long, depuis les piliers du milieu du clocher

---

(1) Pierre Magdelaine de Beauveau, chevalier des Ordres du Roi, lieutenant-général de ses armées, fut nommé gouverneur de Douai et du fort de Scarpe, en 1733. Il mourut à Douai, à l'âge de 72 ans, le 30 avril 1734, et fut inhumé dans le chœur de l'église paroissiale de Saint-Jacques.

(2) Que dirait-on aujourd'hui si l'on vendait à l'enchère publique le mobilier d'une église?

(3) 17,500 francs, somme considérable pour le temps.

jusqu'au bout d'une chapelle placée derrière le chœur, et 50 pieds de large à la nef et au chœur. La croix a 60 pieds de longueur et 40 de largeur, de cette manière que la nef a 165 pieds de long, y compris la largeur du croisé et le chœur 110 pieds de long, auxquels si on y joint 20 pieds pour la largeur des cercles, il a 130 pieds jusqu'à ladite chapelle, qui doit avoir 16 pieds de profondeur sur 12 de large (1).

Le 7 mai 1736, on a recommencé le travail à cette église et on a fini le 12 novembre de la même année.

En juin 1737, on a travaillé aux sous-bases des piliers et on a achevé, le 25 octobre de ladite année, ces sous-bases, hors de terre de 5 pieds, et tous les *grais* à la fine taille. Le tout a coûté mille écus environ, avancés par ceux qui avaient promis des piliers de pierre d'Escaussine et par quelques autres personnes.

En marge de ce mémoire, qui est de la main dudit M. Doulart, se trouvent de la même main les notes suivantes :

Le 19 avril 1735, on commença à faire les fouilles d'une nouvelle église, du côté de la sacristie du chœur, pendant qu'on démolissait les murailles dans les autres endroits de l'église.

Le 24 mai 1735, M. de Lagrange, chanoine et grand vicaire d'Arras, mit la première pierre de cette église, au nom et par commission de Mgr. l'évêque d'Arras, François de Baglion de La Salle, et ensuite le prévost Adrien Delcourt, doyen, Pierre Cocquel, le chantre, Joseph Mosquin, l'écolâtre, Pierre Taffin, et les autres chanoines et les deux semi-prébendés, mirent chacun une première pierre avec leurs noms inscrits.

Après la position de la première pierre, on fit une belle procession du clergé de St.-Pierre, accompagné des séminaristes des séminaires du Roi et d'Hennin, de Messieurs les Marguillers, dont le valet portait une platine de cuivre (2).

Avant la position de la première pierre, on ouvrit la terre dans tout le contour, suivant le plan qu'on en avait fait, et dans les endroits où sont fondées les chapelles derrière le chœur ; on y fit les excavations jusqu'à la bonne argile et on posa cette première pierre en dessous de la muraille intérieure de la chapelle du milieu, directement derrière.

Le collége du Porc, à Louvain.

Le *Porc* ! quel nom pour un collége, et un collége flamand encore ! Eh bien cette appellation est devenue un titre honorable, et l'on vit les hommes appelés à marcher sous cette ban-

---

(1) On voit par là que le dôme actuel n'entrait pas dans le plan primitif, qu'une chapelle devait être élevée sur son emplacement. Ce changement a probablement eu lieu lorsque le plan de M. de Brissy a été adopté.

(2) Sans doute pour recouvrer les dons.

nière, l'envier quelquefois et s'en glorifier souvent ; tant il est vrai qu'il n'y a pas de sots noms, il n'y a que de sottes gens. On va voir, par ce qui suit, qu'il n'y avait pas à rougir de sortir du collège portant l'enseigne du compagnon de St-Antoine.

L'université de Louvain, la plus importante des provinces des Pays-Bas, comptait dans son sein une trentaine de colléges. On les distinguait par les symboles sculptés sur leur entree, et qui formaient une sorte d'enseigne. Ainsi les quatre colléges sur lesquels se reposait la faculté des arts, étaient connus sous les noms du *Porc*, du *Lis*, du *Faucon* et du *Château*. Ils dataient de l'origine même de l'université.

Le *collége du Porc* tire son origine, à ce qu'il paraît, d'une maison laissée par Jean Widoe, pour servir à usage d'école, et qui était située sur l'emplacement d'une auberge, à l'enseigne du Porc sauvage. Le premier instituteur et recteur du Porc fut Henri de Loé; nommé 24e recteur de toute l'Académie en 1437, et mort après s'être fait chartreux en 1481.

Des personnages illustres sortirent de ce collége: nous citerons d'abord le pape Adrien VI dont le nom est encore aujourd'hui attaché à un superbe collége de Louvain ; les deux archevêques de Malines, Mathias Hovius et Jacques Boonen, plusieurs évêques d'Anvers, Guillaume Lindanus, Jacques de Castro, Adrien Barlandt et Léonard Lessius, de la Société de Jésus.

Mais l'homme qui a le plus travaillé à la gloire du collége du Porc, est sans contredit *Nicolas de Vernulz* ou *Vernulæus*, né le 10 avril 1583, fils d'un capitaine au service de Philippe II; il remplaça *J.-B. Gramaye*, comme professeur de rhétorique et d'éloquence publique au collège du Porc et y obtint de grands succès. Il fut auteur dramatique, historien, moraliste, orateur et antiquaire. Paquot donne la liste de 51 ouvrages de lui imprimés et de sept ou huit manuscrits qu'il regrette que l'on n'ait pas imprimés. Vernulæus écrivait avec une facilité si surprenante, qu'on prétend qu'ayant jeté sur le papier les premières pensées qui lui venaient à l'esprit, elles étaient toujours si bien rendues qu'il n'y apportait jamais aucun changement. La réputation de ce professeur du Porc était immense : on raconte que l'archiduc Léopold venant prendre le gouvernement des Pays-Bas en 1647, ne fut pas plutôt entré dans le duché de Luxembourg qu'il demanda des nouvelles de Vernulæus en disant que c'était *un homme né pour le bien public*.

Vernulæus, qui décéda le 6 janvier 1649, à peine âgé de 66 ans, laissa en mourant un monument précieux pour l'honneur du *collége du Porc*. C'est un recueil de discours, dissertations, notices, oraisons funèbres, panégyriques, portraits, etc., fait sous sa direction et avec ses corrections, par les plus éloquents disciples rhéteurs qui travaillèrent sous lui en ce collége. Ce recueil eut une vogue que dix éditions successives ne purent éteindre. Il est intitulé *Rhetorum collegii Porcensis Orationes* ; la meilleure et la plus complète réimpression est celle qui porte la souscription : *Antverpiæ*, typis *Renerí Sleghers*, 1671, in-8° de 623 pp. et celle de 1684, de la *Ve Sleghers*, qui n'a eu qu'un titre renouvelé.

On trouve dans ce recueil des petites dissertations savantes et curieuses sur la *danse*, l'*ivrognerie*, la *noblesse*, les *voyages*, l'*or*, la *richesse*, le *suicide*, les *armes*, etc. Aux pages 213 et 218 on lit deux discours pour et contre les divertissements du *carnaval*; enfin on y rencontre des éloges des personnages illustres du temps des auteurs. Parmi les nombreux collaborateurs de cet ouvrage, il faut remarquer Jacques *Leconte*, d'Arras; Arnoud *Vanderhaer*, de Lille; Josse *Bacheler*, de Tournai; Charles *de Mareschal*, de Namur; Bauduin *Bollen*, de Leuw; Bernardin *Gérin*, de Dinant; Lambert *Verreycken*, de Bruxelles; Gilles *Berrurier*, de Crespin; Louis de *Renesse* et une foule d'autres du Luxembourg, de l'Allemagne et même de la Pologne. Cette quantité de familles intéressées dans ce recueil n'a pas peu contribué à le répandre au moment de son apparition et à le rendre peu commun ensuite; car tout livre qui est populaire, couru et lu par le vulgaire, finit par se perdre, se déchirer et par devenir rare. Les *Orationes sacræ* de Vernulæus qui traitent de la vie des saints personnages, forment la IVe partie de ce volume. On peut joindre aux *Orationes Porcenses*, dont nous venons de parler les *Dissertationes politicæ* du même Vernulæus, imprimées sous la même forme, à *Louvain*, 1629 ou 1646, pet. in-8°. Il est assez rare de trouver ces volumes réunis. A. D.

Les Frères Wartel.

Wartel (Louis) naquit à Lille en l'année 1721, y fit de bonnes et fortes études et embrassa l'état ecclésiastique. Il entra dans l'ancienne abbaye des chanoines réguliers de Cysoing et devint prévôt d'Hertsbergh (prévoté dépendante de sa maison et située à trois lieues de Bruges); il se fit connaître avantageusement par différents ouvrages en vers et en prose à ce que dit Floride Gosse, dans son *Histoire de l'abbaye d'Arrouaise*, 1786, in-4° p. 342. Il composa les vers du *Camp de Cysoing* et de la *Cantate*, poèmes insérés dans la *Description de la Pyramide élevée à la gloire du Roi dans l'abbaye de Cysoing. Lille, P. Brovellio*, 1751, in-4°; réimprimés a *Lille, Lalau*, 1752, in-8° de 3 f^ts et 30 pp.

L'abbé de Montlinot, chanoine de St-Pierre de Lille, ayant composé une *Histoire de la ville de Lille*, depuis sa fondation jusqu'en l'année 1434, *Paris, Panckoucke*, 1764, in-12, dans l'esprit le plus philosophique et le plus contraire aux idées religieuses qui dominaient dans le pays, le chanoine Wartel se présenta pour combattre cet ouvrage et le fit d'une manière si complète et si acerbe que l'abbé de Montlinot ne publia pas la suite de son histoire et quitta même la ville de Lille. La réfutation de Wartel est intitulée : *Observations sur l'Histoire de Lille*, avec cette épigraphe tirée du 3e livre de Martial :

« ..... Vero verius dicam tibi
« Verum, Gallice, non libenter audis. »

A *Avignon*, chez *Barthelemi-Joseph Emeritoni*, imprimeur-libraire au Soleil couchant, 1765, in-12 de 2 f^os et 222 pages. Ce volume est évidemment sorti des presses de *Lille* et probablement de chez *Henry*.

Wartel ne fût pas le seul à combattre Montlinot. Le P. Desruelles, dominicain de Lille, lui décocha la brochure suivante : *Longue lettre à M. au sujet de l'Histoire de Lille de M. de M. C. D. S. P. D. L.* Un anonyme publia encore : *Molinos, pénitent*. A *Genève*, 1760, in-8°, brochure qu'on a quelquefois rapprochée du chanoine de St-Pierre de Lille, mais qui doit être classée parmi les ouvrages faits sur les molinistes.

Le chanoine régulier de Cysoing avait un frère avocat et un autre religieux à l'abbaye du Mont Saint-Eloi près Arras, qui florissait de 1765 à 1782 et qui devint membre de l'Académie d'Arras (1). Il s'occupait surtout d'histoire naturelle et il composa sur cette matière, plusieurs petits traités d'un certain intéret. On lui doit :

Mémoires sur quelques fossiles d'Artois, pour servir à l'histoire naturelle de cette province, par un membre de la Société littéraire d'Arras. *Arras, Michel Nicolas*, 1765, in-12 de 104 pp. Ouvrage bien fait et qui n'est pas commun.

Mémoires sur les limaçons terrestres de l'Artois, par le même. *Arras, Michel Nicolas*, 1768, in-12 de 60 pp. — Curieux et intéressant.

Les Bêtes sensitives, par le même, (avec cette épigraphe) : Aussi faut-il donner à l'animal un point — que la plante, après tout, n'a point. — Lafontaine. 1773, *(Arras, Michel Nicolas)*, in-12 de IV et 101 pages. L'auteur combat l'opinion de Descartes et cite une foule d'exemples en faveur de l'intelligence et du raisonnement des bêtes. Ce travail curieux avait été lu dans la séance publique de la Société d'Arras tenue le 25 avril 1772.

Mémoire sur les minéraux, pierres et pétrifications du pays, Ms. cité dans le Recueil de l'Académie d'Arras impr. en 1778. Quoique le chanoine régulier de l'abbaye du Mont St.-Eloi fût plus particulièrement un naturaliste, il ne laissait pas de s'occuper aussi parfois de l'histoire locale. On le voit en effet, le 10 avril 1782, lisant à une autre séance publique de la Société d'Arras un mémoire « Sur ce qui se passa en 1654, pendant le fameux siége d'Arras, dans son abbaye, laquelle étant alors fortifiée, fut elle-même assiégée par les Espagnols et reprise par le maréchal d'Hocquincourt. » M. d'Hericourt a recherché ce travail dans les différents dépôts littéraires d'Arras et ne l'a pas retrouvé. On pense qu'il n'a jamais été imprimé.

Tous les ouvrages du Wartel de Cysoing et du Wartel du Mont St.-Eloi qui ont été publiés, le sont sous le voile de l'anonyme. Barbier, dans son Dictionnaire des Anonymes, n'hésite pas à les mettre sur le compte du même écrivain. Il eut

---

(1) *Emile Dibos*. *Nouveau Guide des étrangers à Lille*, pages 202, 203.

hésité à le faire s'il eut été en position de lire ces diverses productions, car on remarque une différence assez marquée entre l'antagoniste de l'abbé de Montlinot et le défenseur des bêtes.

Un troisième *Wartel*, ou *Wartelle*, peut-être de la même famille, qui portait le prénom de *Charles*, et qu'on dit né à Arras, a été nommé abbé d'Arrouaise par Louis XV le 14 mars 1751, en remplacement de Ferdinand Saladin, de la Bassée, et béni à Amiens, dans l'église des Ursulines le 15 janvier 1752, par Mgr. l'évêque d'Amiens, assisté des abbés de Marœul et d'Eaucourt. Il est mort le 22 avril 1764 et fut remplacé le 15 juillet suivant par F. Floride Tabary, d'Arras, cinquantième et dernier abbé de cette belle et magnifique abbaye d'Arrouaise.

A. D.

Charles Coquelin.

Le *Dictionnaire de la Conversation et de la Lecture*, dont on publie en ce moment une seconde édition, dans laquelle sont refondus la première et son supplément, vient de mettre au jour, (57e livraison) un article biographique sur M. *Coquelin*, de Dunkerque, qui s'est fait un nom parmi nos économistes contemporains, et que la mort a trop tôt enlevé à sa famille et à la science Nous nous empressons de reproduire cet article sur un des anciens correspondants des *Archives du Nord*.

« Coquelin (Charles), l'un de nos économistes modernes les plus distingués, naquit à Dunkerque, le 25 novembre 1803. Après avoir fait de brillantes études au collége de Douai, il vint à Paris suivre les cours de la faculté de droit; il en obtint le diplôme de licencié. En 1827, il fonda, avec quelques jeunes avocats, un journal mensuel de jurisprodence commerciale, qui succomba au bout de deux ans. Après avoir exercé pendant quelque temps la profession d'avocat dans sa ville natale, il vint chercher à Paris, en 1830, des moyens d'existence. Il travailla d'abord au journal le *Temps*, et y publia, sur le régime des banques en Europe et aux Etats-Unis, des articles qui appelèrent l'attention. En 1837, il s'attacha à la rédaction du *Monde*, que venait de fonder M. de Lamennais. En 1839, il soumit quelques articles au journal *le Droit*, et notamment deux bonnes études sur Quesnay et Turgot. Dans la même année, il devint l'un des collaborateurs de la *Revue des Deux Mondes*, et publia successivement dans ce recueil de remarquables articles sur l'industrie linière, sur les sociétés commerciales, les chemins de fer et les canaux, la conversion des rentes, les lois sur les céréales, la monnaie, les banques, les crises commerciales, la liberté des échanges et le système prohibitif, l'industrie métallurgique en France, etc. En 1840, il réunit en un volume ses articles dans la *Revue des Deux Mondes* sur l'industrie linière, et le publia sous le titre de: *Essai sur la filature mécanique du lin et du chanvre*. En 1845,

il en fit une nouvelle édition intitulée : *Traité de la filature mécanique*. Cette publication le mit en rapport avec un constructeur de machines à filer le lin, qui lui confia plusieurs missions industrielles dans les départements.

» En 1846, il devint l'un des collaborateurs du *Journal des Economistes*. Peu de temps après, il fut adjoint, en qualité de secrétaire, à l'Association pour la liberté des échanges. L'influence qu'il ne tarda pas à acquérir sur cette association le fit charger de la direction de ses travaux, jusqu'au moment de sa dissolution, provoquée par les événements de 1848. Dans le cours de cette dernière année il fonda, avec quelques-uns de ses collaborateurs du *Journal des Economistes*, un journal populaire intitulé : *Jacques Bonhomme*, avec l'intention d'y combattre les idées socialistes et communistes. Il consacra les loisirs que lui faisait la révolution à écrire son excellent écrit du *Crédit et des Banques*, dans lequel il soutient avec chaleur la théorie de la liberté des banques, telle qu'elle est pratiquée aux Etats-Unis. Publié en 1848, cet ouvrage obtint un succès mérité. Ch. Coquelin fut chargé, en 1851, de la direction du *Dictionnaire de l'Economie politique* : il avait déjà inséré dans cette importante publication un grand nombre d'articles remarquables, lorsque le 12 août de l'année suivante, une mort imprévue vint l'enlever subitement à ses travaux et à ses amis. A. Legoyt.

Serment des Gouverneurs de Namur.

Les gouverneurs militaires de Namur ont été astreints, jusqu'à la fin du siècle dernier, à un serment très solennel qu'ils prêtaient dans la cathédrale de Saint-Aubin avec beaucoup de pompe. Les *Mémoires du marquis de Maffei (Lahaye, J. Néaulme,* 1740. pet. in-8° tome 2 ; p. 224) nous ont conservé la formule usitée en pareille circonstance.

Ce marquis étant lieutenant-général au service de l'Electeur Maximilien de Bavière, gouverneur des Pays-Bas pendant la guerre de succession, reçut de ce prince, le 10 mars 1713, des lettres patentes qui le nommaient gouverneur de Namur, avec deux mille florins par mois d'appointements que la province devait payer. Le 11, le marquis de Maffei prêta serment au Conseil d'État et donna l'ordre pour la première fois, en remplacement du marquis de Jeoffreville, lieutenant-général au service de France qui commandait la garnison.

Le 16 mars 1713, les chefs du Conseil de la province de Namur, les députés des trois Etats et ceux du magistrat de la ville, se rendirent chez le marquis de Maffei, afin de le prendre et de l'accompagner à la cathédrale, chacun dans leur carrosse. Le nouveau gouverneur fut reçu sous le portail par deux chanoines qui le conduisirent au grand autel où l'on avait préparé une estrade couverte d'un tapis, avec des carreaux et un siége.

L'évêque de Namur étant absent, le grand Doyen célébra l'office. A l'issue de la messe, il prit le Saint-Sacrement, le posa sur l'autel devant lequel le gouverneur, agenouillé, leva la main droite, et prêta, suivant le formulaire accoutumé, le serment suivant :

« Je, marquis *Ferdinand-Alexandre Maffei*, Lieutenant général » des troupes de son Alt. Electorale de Bavière, Gouverneur, » Capitaine-général et grand Baillif du païs et comté de Namur, » jure par le très-saint corps et sang de Jésus-Christ, par les » reliques qui sont ici présentes, et par tout ce qu'il y a au » monde, de conserver, autant qu'il sera en mon pouvoir, » l'église de St-Aubin et toutes les personnes, biens, franchises, » et droits qui lui appartiennent, et de la défendre contre toute » force et violence, autant qu'il me sera possible. Je jure de » même de défendre et conserver la bourgeoisie, les habitants, » les veuves, les femmes et les orphelins et de maintenir la » ville de Namur dans ses lois, ainsi que tout le païs, sans y » contrevenir ni les enfreindre en quelque manière que ce soit. » Ainsi Dieu me soit en aide. »

A la suite de ce serment prêté entre les mains du Doyen, celui-ci donna la bénédiction et chacun remonta en carrosse pour se rendre au château à l'église de Saint-Pierre. Là, auprès du grand autel où l'on avait exposé plusieurs reliques, le gouverneur renouvela le même serment prononcé à Saint-Aubin en y ajoutant la clause « De conserver dans leurs anciens et » louables droits, usages, lois et coutumes, les églises, la » noblesse, les fondataires, les habitants et domiciliez, les » communautez, les veuves, les orphelins, et les hôpitaux du » païs et comté de Namur. » Après cette cérémonie le gouverneur fut reconduit chez lui dans le même ordre qu'en arrivant. Par modestie, il refusa les salves d'artillerie et de mousqueterie qui devaient partir des remparts et des bourgeois sous les armes. Il ne put éviter que l'on battît une monnaie ou médaille d'argent à son nom et à ses armes. Cette pièce a été oubliée par Van Loon. Les numismatistes qui la rencontreront sauront maintenant à quel propos cette effigie d'un général italien a été reproduite en Belgique.

Le marquis de Maffei a été remplacé dans le gouvernement de Namur, en 1714, par le comte de Collyar, écossais, lieutenant-général des troupes hollandaises, auxquelles la place fut remise pour leur servir de barrière contre la France.

A. D.

Les Vendéens du Nord.

La mort, en faisant son œuvre journalière, éteint des familles et jette dans l'oubli des noms qui ont joui d'une certaine célébrité. Il en est ainsi de la famille *Fruchart*, de Merville, qui a joué un rôle assez important vers l'époque de la première Restauration.

Sous l'Empire, Mme Fruchart, riche fermière, veuve et mère de trois garçons, *Louis*, *Benoit* et *Célestin*, avait conservé dans son cœur les sentiments royalistes les plus dévoués. Ignorant la mort du jeune roi Louis XVII, elle portait vers lui toutes ses affections de française, et les communiquait à ses fils. Ceux-ci, à l'époque de la grande réquisition, se refusèrent à combattre pour l'Empire. Réfractaires, ils organisèrent, dans le pays de Lallœud, un corps d'hommes hardis, dévoués comme eux, lequel, trop faible d'abord pour résister à des forces régulières, n'en devint pas moins un objet d'inquiétudes pour les autorités impériales, parce qu'il était un noyau de résistance, un point d'appui pour l'animadversion qui se manifestait dans les campagnes. D'ailleurs, doué d'une extrême mobilité, ce corps était presque insaisissable et se portait à l'improviste sur les points les plus éloignés du pays, exécutant, comme les corps de *partisans*, des coups de main partout où des intelligences nombreuses en faisaient connaître la possibilité. S'il était redouté et traqué par les autorités militaires, ce corps avait le concours, l'assistance de tous les campagnards. On ne parlait dans tout le pays que des exploits de l'*armée de Louis XVII*.

Le chef de ce corps était l'aîné des trois frères, *Louis Fruchart*; il avait inscrit autour de son chapeau cette déclaration : *je combats pour Louis XVII*. De là, par abréviation, les paysans l'avaient appelé lui-même *Louis XVII*, et ce nom populaire était connu et redouté à plus de trente lieues à la ronde, puisque Louis avait porté ses excursions jusqu'en Picardie, à Noyon.

La mère Fruchart était, on le conçoit, en butte aux rigueurs du pouvoir; sa ferme, qui était considérable, fut souvent occupée militairement; on y compta jusqu'à quarante gendarmes. Il en résulta nécessairement pour cette femme courageuse une ruine à peu près complète; mais ces rigueurs n'arrêtèrent ni son dévoûment ni celui de ses fils. Plus d'une fois, Louis, cerné par des forces supérieures, fut sur le point d'être pris; mais c'était un cavalier habile, intrépide, et il sut toujours se tirer de ces mauvais pas.

Le jour du succès arriva; pour les frères Fruchart, ce fut celui des ovations. Partout où il paraissait, Louis était porté en triomphe, et quand il vint à Lille, lors de la visite qu'y fit le duc d'Angoulême, il dut plus d'une fois se dérober aux empressements de la foule qui lui faisait cortége. A Lille encore, il fut décoré de la main du duc de Berri.

Si l'éducation première des frères Fruchart avait été à la hauteur de leur dévouement, ils auraient certainement atteint des grades élevés dans l'armée; ils avaient d'ailleurs à lutter contre l'ancien esprit impérialiste qui persistait parmi les officiers, et qui rendit souvent leur situation difficile. Après quelques années, Louis entra dans les gardes du corps, et il y fut comblé des bontés de la famille royale.

Après la catastrophe de 1830, Louis et Benoit revinrent dans leur pays natal pour y exploiter une petite ferme, mais sans y retrouver la fortune que leur dévoûment leur avait fait perdre.

Célestin, qui était officier dans la gendarmerie, avait fait un mariage honorable en Bretagne, où il était fixé.

Tous trois sont morts, les deux premiers récemment, sans laisser de postérité et sans que le souvenir de leur ancienne célébrité les eût à ce moment rappelés de nouveau à l'attention publique.

ARNOLD.

Victor Simon.

Quoique n'appartenant pas à la ville de Dunkerque par sa naissance, M. Victor Simon, se rattache tellement à cette cité, sa patrie d'adoption, par les services qu'il lui a rendus, par le goût des lettres qu'il sut y répandre à une certaine époque, que nous croyons devoir remplir une lacune que les auteurs de la petite *Biographie dunkerquoise* publiée en 1827, in-32 (88 pages), ont laissée à regret dans leur ouvrage.

Victor Simon naquit à Paris le 18 septembre 1789; quoique sa jeunesse se passât à une époque où les études publiques étaient bien négligées, il reçut une instruction très convenable qui fut surtout aidée par un esprit vif et naturel et une imagination brillante dont il était doué en naissant. Il ne s'en tint pas seulement aux amusements et aux productions frivoles de l'esprit; il s'adonna aussi aux sciences sérieuses et exactes : il n'avait pas encore trente ans qu'il faisait paraître à Paris des *Observations sur l'attraction*, 1819, in-8°; et des *Considérations sur quelques points d'économie publique et politique*, d'après les mémoires inédits de feu M. *Gasseau*, mis en ordre et publiés par Victor Simon, *Paris*, 1824, in-8°.

A la même époque, Victor Simon fondait et rédigeait à Dunkerque la *Gazette* de cette ville, et cette feuille, à laquelle ont succédé le *Messager du Nord* et le *Journal de Dunkerque*, prenait de suite, sous sa direction, un rang honorable parmi les organes de la publicité provinciale. Son rédacteur coopéra également à la rédaction du *Petit couvert de Momus*, dont il parut à Dunkerque, en 1818 et 1819, deux brochures in-8° d'ensemble 300 pages environ que de rares bibliophiles conservent avec soin dans leur collection des œuvres locales. Le même écrivain, qui versifiait avec beaucoup de facilité et d'esprit, contribua également à la publication de l'*Abeille du Nord*, qui parut par numéro à Dunkerque, in-8°, ainsi qu'à celle des *Muses dunkerquoises*, *Dunkerque*, *Ch. Lallou*, (impr. de *Vanwormhout*) 1826-27, 3 vol. in-32, dans lesquelles on remarque de lui plusieurs contes gais et spirituels ; une *Ode sur la délivrance d'Arras en 1654*, mentionnée honorablement dans le concours de l'Académie de cette ville ouvert en 1819 ; une *Ode à la garde royale*, des épigrammes, fables et imitations d'Horace et de Martial.

Victor Simon, dont l'activité d'esprit était remarquable, s'essaya aussi dans le genre dramatique. Il est auteur de la

pièce intitulée : *Les Présents du Dey d'Alger ou l'Usurier*, comédie en un acte et en prose, *Dunkerque*, 1825, in-8°. Enfin il s'occupa de la solution du fameux problème de *Paris port de mer* et il fit paraître sur cette question le travail suivant : *Examen du projet formé par une société de capitalistes de joindre Paris à l'Océan par un canal maritime à même de porter les navires du plus fort tonnage. Paris*, 1826, in-8°.

Dévoré par une activité incessante, Victor Simon mourut dans la force de l'âge, le 4 juillet 1831, n'ayant pas encore atteint sa 42e année. Il fut vivement regretté de ses amis, surtout dans sa ville d'adoption qu'il avait puissamment contribué à faire sortir de son engourdissement flamand. Après sa mort prématurée, on réunit ses meilleures poésies et quelques bons morceaux écrits en prose, sous le titre d'*Œuvres de Victor Simon, Dunkerque*, 1834, in-18. Ce volume, qui ne contient pas la comédie des *Présents du Dey d'Alger*, est précédé d'une courte notice sur l'auteur.

Victor Simon, qui a obtenu aussi un article un peu trop étriqué dans le supplément de la *Biographie universelle* (t. LXXXII, p. 264), ne paraît pas avoir été parent d'un autre écrivain du même nom et du même prénom, né à Metz en 1753 et mort en 1820, qui se fit connaître comme auteur dramatique et compositeur, et dont la production musicale la plus populaire fut l'air : *Il pleut, il pleut bergère ;* mais notre Victor Simon est de la même famille que M. *Pierre Simon*, connu à Dunkerque par plusieurs morceaux de poésie qu'il y publia, et qui a fait représenter, en 1826, de concert avec M. *Lédo*, un vaudeville intitulé : *La Nuit orageuse*.

A. D.

Jacques-Albert Gérin.

J.-A. Gérin, peintre d'histoire né à Valenciennes avant le milieu du XVIIe siècle, annonça de bonne heure un goût remarquable pour les arts. Il dessina habilement, se mit à faire des compositions chrétiennes et réussit assez bien dans cette partie. La grande quantité des établissements religieux que possédaient Valenciennes et les environs fut d'une heureuse circonstance pour l'essor de son talent. Il avait un certain coloris, il rendait les figures avec expression et sentiment, et presque toutes les corporations se hâtèrent de lui faire quelque commande pour orner leurs chapelles et leurs temples. C'est ainsi qu'il décora l'église de la riche abbaye de Vicoigne, et celles des couvents des Carmélites, des Urbanistes, des Sémériennes et des Badarlemes de Valenciennes. Les dames de Beaumont voulurent aussi avoir une de ses productions, et les Récollets suivirent cet exemple. La chapelle de l'Intendance de Hainaut dont le siége était à Valenciennes, reçut une de ses œuvres qui se distinguait par la beauté et la vérité d'expression des têtes, ainsi que celles des tableaux de Vicoigne et des Récollets ; mais ce que

ses contemporains ont surtout admiré, ce fut la belle *Adoration des Bergers* qui était placée à l'autel des Carmélites. M. l'avocat Debavay, membre honoraire de l'Académie de peinture de Valenciennes, qui avait pu en juger, en fait l'éloge dans le discours prononcé par lui à la distribution des prix de l'Académie le 18 octobre 1812.

En 1681, J.-A Gérin reçut du Magistrat de Valenciennes la mission de composer et dessiner huit sujets tirés de l'histoire de Saint Gilles, qu'on regardait comme patron de la cité et dont la statue décorait jadis la façade du vieil Hôtel-de-Ville. Gérin se tira adroitement de cette commande qui rentrait dans le genre de son talent. L'exécution en tapisserie de cette histoire du saint révéré à Valenciennes fut confiée à Philippe de May, ouvrier célèbre en ce genre. On devait sans doute en décorer une des pièces de l'Hôtel-de-Ville. Les tapisseries résistent quelquefois moins longtemps que les tableaux; aussi a-t-on perdu les traces de celles dont Gérin a fourni les cartons, tandis qu'on connaît encore plusieurs de ses tableaux qui étaient très répandus dans Valenciennes avant le siége de 1793. Malheureusement pour leur conservation, les sujets en étaient presque tous tirés de l'écriture sainte et le vandalisme révolutionnaire en a détruit un grand nombre sous prétexte qu'ils rappelaient le fanatisme religieux. Aujourd'hui on connaît encore.

1° *Un enfant appuyé sur une tête de mort et jouant avec des bulles de savon*, tableau peint à l'huile et donné au musée de Valenciennes par M. *Marmottan*.

2° Un tableau de grande dimension représentant *Un saint personnage visitant des malades*, en ce moment dans la chapelle de l'hôpital-général de Valenciennes. Il est signé *J.-A. Gérin, P.xit* 1691.

3° Une seconde exécution réduite de l'enfant appuyé sur une tête de mort et jouant avec des bulles de savon. — Ce tableau de petite dimension, d'une exécution facile et d'un bon coloris, ayant appartenu à M. Aimé Leroy, ancien bibliothécaire, est aujourd'hui chez M. *Edmond Leroy*, son fils, maire et propriétaire à Raismes.

4° Un tableau peint à l'huile, reposant à l'église Notre-Dame de Douai, et représentant un sujet biblique.

Attendu l'époque où il vivait, Gérin aurait pu avoir donné les premiers principes de dessin au célèbre Antoine Watteau, né à Valenciennes le 10 octobre 1684, mais rien ne constate positivement ce fait (1). Il résulte seulement de recherches faites au registre des peintres et sculpteurs de cette cité reposant aux archives municipales de la ville

« Que le 25 octobre 1691, Julien Watteau, de Valenciennes, (probablement de la famille d'*Antoine* qui n'avait alors que 7 ans

---

(1) « Gillot a été le seul maître que l'on puisse véritablement donner à Watteau. » (*Gersaint*, *Œuvre d'ant. Watteau*, *Catal. de l'Orangère*, 1744, p. 171.)

révolus) élève de *Gaspard Mignon*, aurait voulu entrer dans le corps des peintres et aurait présenté sa pièce de réception que les anciens de la corporation n'auraient pas voulu recevoir. La contestation élevée à ce sujet fut amenée devant le Magistrat qui, le 8 novembre suivant, les parties entendues, jugea que Julien Watteau recommencerait son chef-d'œuvre en se conformant aux dispositions de la *Charte des peintres de Valenciennes*, édictée le 18 avril 1608. (1)

Dans cette discussion *Jacques-Albert Gérin* était l'ancien de la Compagnie des peintres et défendait les droits de la corporation.

Gérin, qui était déjà *l'ancien* des peintres à la fin de 1691, ne travailla plus guère après cette époque ; en effet, on ne trouve plus de traces de lui au dessus de l'an 1700. Il doit avoir terminé sa carrière au commencement du XVIIIe siècle. A. D.

---

(1) La charte des peintres et sculpteurs ou *tailleurs d'images* de Valenciennes est en 44 articles ; elle fut édictée le 18 avril 1608 et ordonnée par jugement par sire Arnould de Bassecourt, seigneur de Brueil, prévôt de Valenciennes, et ses pairs et compagnons en état d'echevinage. Une copie conforme à l'original en parchemin faite en 1636 et signé *Bion*, se trouve en tête du registre des peintres et sculpteurs de Valenciennes aux archives de cette ville.

Le 24 novembre 1631, les verriers se séparèrent des peintres et sculpteurs tout en conservant leur part dans la chapelle de St.-Luc à Notre-Dame-la-Grande. La charte de disjonction en 16 articles fut rendue sous la prévôté de Jean Pitpan, Sr. de Montauban. Le 8 mars 1636, sous la prévôté du même une adjonction de points nouveaux fut faite à cette charte ; elle est en 19 articles.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

---

302 Le Cid, esquisse littéraire par M. *Walras*, inspecteur de l'académie du Nord. *Douai*, *Adam d'Aubers*, imp. éditeur, 1853, in-8° de VII et 264 pp.

Voici une étude littéraire de bon aloi. M. A. Walras s'est occupé avec une ingénieuse persévérance de l'analyse et de la dissection, si l'on peut s'exprimer ainsi, d'un des premiers chefs-d'œuvre de la scène française. Après avoir lu son travail, non seulement on connaît mieux *le Cid* de Corneille, mais on sait aussi où le plus grand tragique a puisé son sujet et ses inspirations. *Le Cid*, personne ne l'ignore, est une imitation du théâtre espagnol; il est tiré d'une pièce de *Guilhem de Castro*, qui, lui-même, l'avait empruntée aux vieilles chansons du Cid qui font partie du *Romancero* espagnol, cette Iliade sans Homère, ainsi que cela a été dit souvent. Corneille n'a pas hésité à indiquer ses sources; d'ailleurs, à l'époque où il fondait si puissamment la gloire des lettres françaises, la littérature espagnole, plus brillante qu'elle ne fut depuis, était très en vogue en France et inspirait les écrivains nationaux. Les romances du Cid, que les muletiers chantent encore aujourd'hui en Espagne, avaient acquis une grande popularité non seulement au lieu où elles furent composées, mais aussi en deça des Pyrénées; le recueil de ces chants historiques, fait par *Juan de Escobar*, est la partie du Romancero espagnol qui a été le plus souvent réimprimée; un certain nombre d'éditions en fut donné en pâture à l'avidité du public en 1612, 1615, 1618, 1629, précisément quelques années avant l'apparition du Cid de Corneille (1). Nous pensons donc positivement, (et en cela seulement nous différons d'opinion avec M. Walras qui doute du

---

(1) Dans les temps modernes, ces romances n'ont pas eu moins de popularité; outre les éditions qui en ont été refaites en Espagne, elles furent reproduites par de Tressan, Herder, de Sismondi, Monti, Depping, Creuzé, de Lesser, Lockart, J. de Muller, le chevalier Regnard, A. Ketter, Maury-Pléville, et Damas-Hinard. C'est la traduction de ce dernier qui a servi à M. Walras lequel ne paraît pas avoir vu les 157 romances originales réunies sur le Cid par les collecteurs espagnols.

fait) que notre illustre poéte a eu connaissance des Romances du Cid et qu'il s'en est servi tout aussi bien que de la pièce de Castro. L'entrée de la pièce de Corneille :

« — Rodrigue, as-tu du cœur? — Tout autre que mon père
» L'éprouverait sur l'heure. — Agréable colère !.... etc. »

est la traduction réelle du passage suivant de la 2e romance du Cid :

Soltedes, padre, en mal hora.....
Que a no ser padre, no hiciera
Satisfaccion de palabras,
Antes con la mano mesma
Vos sacara las entranas,
Faciendo lugar el dedo
En vez de punal o daga. —
Llorando de gozo el viejo
Dijo : — fijo de mi alma,
Tu enojo me desenoja,
I tu indignacion me agrada.....

Il serait facile de poursuivre cette comparaison sur un grand nombre de passages. D'ailleurs Corneille parle des romances dans sa préface, et jusqu'ici on n'a pas regardé l'auteur du *Menteur* comme s'étant peint lui-même dans cette pièce.

M. Walras a eu grandement raison de s'attacher à l'œuvre immortelle de Corneille, car ce ne fut pas seulement *tout Paris* qui eut *pour Chimène les yeux de Rodrigue*, ainsi que l'a dit Boileau, c'est le monde entier qui applaudit cette tragédie. Corneille l'avait dans son cabinet traduite dans toutes les langues de l'Europe, hors l'esclavonne et la turque. Jamais succès pareil à celui qu'obtint le Cid de Corneille n'avait eu lieu en France ou ailleurs. Tout le monde s'en occupait, en parlait ; on voulait le voir : on l'apprenait par cœur, on en récitait des tirades, les enfants le déclamaient. Ce chef-d'œuvre donna lieu à une expression proverbiale qui passa dans la langue ; on disait d'une chose magnifique et merveilleuse : *C'est beau comme le Cid* ! L'auteur obtint toutes les gloires, même celle d'être envié par un puissant ministre. L'Académie, bien jeune encore, eut la faiblesse, pour plaire à Richelieu, son fondateur, de critiquer le Cid contre la propre opinion de ses membres pris isolément. Le Cid donna naissance à une foule de brochures pour et contre cette pièce ; Scudéry, Claveret, Balzac, Mayret et d'autres firent gémir la presse à cette occasion. Corneille répondit ; il fit mieux, il corrigea bon nombre de ses vers, améliora son style et composa *Cinna*.

« Au Cid persécuté, Cinna doit sa naissance. »

Le Cid s'est conservé au théâtre français pendant deux siècles ; on y a retranché le rôle de *l'Infante*, et J.-B. Rousseau y ajouta, en 1728, quatre vers pour servir de liaison. Aujourd'hui la pièce ne se joue plus, non par mépris mais plutôt par impuissance des acteurs qui ont laissé tomber l'art et les traditions du tragédien. Cette œuvre immortelle n'en est que plus propre à devenir une étude littéraire, et, nous le répétons, M. Walras a été bien inspiré de s'en prendre à elle pour un travail d'analyse qui sera on ne peut plus utile à la jeunesse studieuse à laquelle nous ne saurions trop vivement le recommander. A. D.

303 — Fables, par *Ernest Baron*. Eaux-fortes par Jules B. *Paris, V. Magen, (Abbeville*, typ. *Jeunes*) 1847, in-12 de 226 pp. fig. (3)

Voici un mignard recueil de fables, tiré à 150 exemplaires dont 100 seulement sont livrés au commerce. Il est orné de trois charmantes eaux-fortes de M. *Jules Buisson*, tirées en bistre, et dédié à Madame de la Sablière, audace dont l'auteur s'excuse par une pièce de vers qui commence ainsi :

Iris, pardonnez-moi : d'une insolente plume,
Moi, rimeur hasardeux, moins distrait qu'étourdi,
Je mets en hésitant l'adresse à ce volume,
Et choisir votre nom paraîtra bien hardi,
A Lafontaine seul appartint cette gloire.....

On trouve dans ce recueil une bizarrerie que peu de fabulistes ont eue : ce sont des fables traitées dramatiquement et divisées en scènes de comédie. L'une est intitulée : *Ce qui se passe à la Basse-Cour;* les chiens en sont les principaux acteurs ; l'autre a pour titre : *Du moyen de parvenir chez les Singes et de la Roche Tarpéienne ;* les singes et les guenons en deviennent les personnages obligés. Cette idée singulière est rendue d'une manière neuve et piquante. Les fables principales de cet élégant recueil sont adressées à des amis de l'auteur, MM. *Gustave Levavasseur*, homme de lettres, *Jules Buisson*, peintre, *Auguste Dozon*, poète ; tous ensemble ils passeront à la postérité, car ce joli volume sera soigneusement conservé. A. D.

304 — Statistique monumentale du département du Pas-de-Calais, publié par la commission des antiquités départementales. (5 premières livraisons.) *Arras, Topino,* (typogr. d'*A. Tierny*), 1850-53, in-4°, figures (17). — Bulletin de la commission des Antiquités départementales (Pas-de-Calais) n°s 1 et 2. *Arras,* impr. *Aug. Tierny*. 1850, gr. in-8°, 122 pp.

Nous avons déjà eu occasion de citer et de louer plusieurs fois la *Statistique monumentale* du département du Pas-de-Calais, et nous sommes heureux de pouvoir dire aujourd'hui que cet ouvrage est arrivé à sa 5e livraison, qu'il a tenu tout ce qu'il promettait. C'est quelque chose d'assez rare de voir en province une publication qui ne laisse rien à désirer ni pour le fond ni pour la forme. C'est ce qui arrive pour l'œuvre qui nous occupe. M. *Léon Gaucherel* a dessiné et gravé les figures avec un soin qui mérite les plus grands éloges; son genre de talent s'applique parfaitement à l'archéologie dont il rend les minutieux détails avec une pureté mathématique, au grand applaudissement des antiquaires et au meilleur profit des artistes et des investigateurs. Les notices sont écrites avec élégance et étudiées avec conscience ; d'ailleurs des noms déjà connus dans la science figurent au bas des textes : M. *Harbaville* a écrit l'*introduction* et un article sur l'*Ere celtique et romaine* ; M. *d'Héricourt* a traité *con amor* le chapitre du *Beffroi de*

Béthune ; MM. *Henneguier* et *Parenty* ont rendu un compte intéressant de l'*Eglise de St-Saulve de Montreuil* et de celle de *Wast* ; il appartenait à M. *F. Morand* de nous faire bien connaître le vieux temple de *St-Léonard de Boulogne*, comme à M. *Deschamps* de nous parler de *l'hôtel-de-ville de St-Omer* et à M. *de Linas* de nous entretenir de la *Tour et de l'église de Saint-Denis* de la même ville et de la paroisse de *Lillers* ; *Notre-Dame de Calais* a eu pour peintre descriptif M. *C. De Rheims* et c'était justice. Enfin, M. Terninck a fourni son contingent et M. Amédée de Beugny-d'Hagerue s'est occupé de l'église si curieuse de *Grarbecque* qui relie le roman au gothique et nous montre un des rares édifices du pays remontant jusqu'à l'an 1150 environ, c'est-à-dire ayant vu courir plus de sept siècles sur leur sommet. Il faut maintenant faire des vœux pour que cette belle et utile entreprise soit continuée pour l'honneur du Pas-de-Calais et pour servir d'exemple aux autres départements qui voudraient marcher sur les mêmes traces. A. D.

305 — Essai historique et monographique sur l'ancienne cathédrale d'Arras, par M. *Auguste Terninck*, membre de la commission des Antiquités départementales du Pas-de-Calais, et de plusieurs sociétés savantes. *Arras*, typ. *Adolphe Brissy*, 1853, in 4° de 122 pages, 22 planches lith. dont 3 doubles, et un plan impr. en bleu.

Ce livre n'est pas parfait ; nous aurions bien quelque chose à reprendre sur le style, la disposition des matières et la manière de les produire ; nous pourions désirer le comblement de quelques lacunes telles qu'un chapitre sur les bénéfices de la cathédrale d'Arras, sur ceux qui les ont possédés, sur les hommes de quelqu'illustration attachés à cette église qui ont laissé des souvenirs littéraires, etc., mais nous ne serons pas aussi exigeant. L'auteur a intitulé son ouvrage *Essai*, ne lui en demandons pas plus qu'il n'en a promis. Sachons lui gré, au contraire, d'être arrivé encore à temps pour nous donner quelques bons renseignements sur un vieux temple chrétien de nos provinces dont il ne reste plus rien, et remercions le de s'être pressé, car dans quelques années il eut été trop tard : tous les vieux contemporains de l'édifice sacré eussent été absents et n'eussent pu apporter leur témoignage en faveur de cette histoire d'un monument qui n'est plus pour avoir subi les rigueurs du vandalisme révolutionnaire, d'un vandalisme honteux surtout en ce qu'il n'était plus le fruit de la fureur populaire, mais celui du calcul financier et de la corruption bureaucratique. C'est le 1er janvier 1799 que la cathédrale d'Arras tomba sous le marteau des démolisseurs ; ce fut presque le dernier acte du gouvernement directorial, le plus ridicule et le plus corrompu des gouvernements : Quel chant du cygne !..... Dans la partie la plus sérieuse de l'ouvrage l'auteur nous donne deux chapitres dont nous devons lui savoir gré, ce sont ceux des sceaux, devises et armoiries des évêques, et des monnaies, méreaux et médailles du chapitre et des prélats Des pièces justificatives assez nombreuses viennent encore éclairer utilement le texte principal. A. D.

306 — Recherches sur les livres imprimés à Arras depuis l'origine de l'imprimerie dans cette ville jusqu'à nos jours. Par MM: *d'Héricourt* et *Caron*.—2e partie.—*Arras*, Ve *Jean Degeorge*. Avril 1853. in-8o de 133 pages.

Nous avons déjà rendu compte de la prémière partie de cette bibliographie locale (v. tome 2, p. 306, n° 220) et nous ne pouvons que reproduire ici nos observations sur le fond et la forme de ce livre. Il est vrai que les auteurs, ayant une fois adopté un système, devaient le continuer jusqu'à la fin de l'œuvre. Cette seconde partie contient les ouvrages imprimés, par ordre chronologique de typographes, jusqu'aux temps modernes : une seconde série, déjà fort importante, donne les titres des ouvrages omis dans la première. Il y aura nécessairement encore un supplément important que les auteurs font déjà pressentir. Cela fini, il sera bon de donner une table très-complète pour faciliter les recherches dans les trois parties.

La deuxième partie que nous annonçons donne aux lecteurs la connaissance d'ouvrages très intéressants dont on a eu le soin de mettre au jour quelques extraits. Le *Discours sur le saint Cierge d'Arras*, par le R. P. *Fatou*, 1744, in-12, est presque réimprimé en entier ; il est d'ailleurs fort rare. La *Chanson de la Sainte-Chandelle* et l'*Ode aux Ardans* sont également insérées en entier. Nous avons remarqué dans cette nomenclature bibliographique l'ouvrage suivant : *Almanach philosophique*, ou *Réflexions historico-philosophico-comiques sur le costume ecclésiastique et les cérémonies religieuses*, par *Barbet, dernière victime du dernier des tyrans de la France* (Louis XVI). *Arras*, *Wignan*, an 1er de la République, in-18 de 178 pages, dédié à *Joseph Lebon*, *ci-devant prêtre et maintenant redevenu homme* Ce monument curieux de l'impiété et du fanatisme révolutionnaire est devenu rare. Les recherches de MM. d'Héricourt et Caron ne révèlent que deux productions dramatiques : l'une, *Les triomphes de Parthenie*, est une sorte de programme de pièce dédié, en 1659, au maréchal de Chulenberg, gouverneur d'Arras, par les écoliers du collége des Jésuites ; l'autre, *Benjamin dans les fers*, est une tragédie française, représentée par les mêmes élèves le 26 août 1754 pour la distribution des prix. Il est évident que les presses d'Arras ont mis au jour d'autres ouvrages dramatiques que MM. d'H. et C. trouveront le moyen d'indiquer prochainement en continuant leurs intéressantes recherches dans les bibliothèques de MM. *Renard de Songnis*, *Quenson* de St-Omer, *Dancoisne* d'Hennin-Liétard, et autres amateurs du pays qui ont réuni un grand nombre de pièces littéraires et historiques sur l'ancienne province d'Artois. A. D.

307 — Assistance publique. De l'insuffisance du secours médical à domicile et de la nécessité d'hôpitaux cantonnaux. Par le Dr *Bruno Danvin*, médecin des épidémies à St-Pol, précédé d'un rapport à l'Académie d'Arras par M. *Billet*, avocat. *Arras*, Ve *J. Degeorge*. Avril 1853, in-8o de 103 pages.

Le système présenté par M. le docteur Danvin a été accueilli et pris

en très grande considération par l'Académie d'Arras qui a ordonné l'insertion de son travail dans ses Mémoires, plus un tirage spécial de 100 exemplaires pour être distribuée aux hommes qui s'occupent de questions humanitaires. M. Danvin affirme et il appuie ses affirmations par des exemples, que des indigents malades chez eux peuvent y succomber facilement tandis qu'ils auraient beaucoup de chances d'être sauvés dans un établissement hospitalier. L'expérience vient de donner deux fois raison au docteur Danvin : à Bruxelles et à Paris, lors de récentes productions de quelques cas de choléra, des médecins ayant une mission spéciale, faisaient enlever tout d'abord les malades et les envoyaient dans des salles préparées pour les recevoir. Sortis du milieu dans lequel ils avaient été pris de la maladie, beaucoup de ces individus ont guéri, et là encore il a été démontré qu'un service de secours bien organisé est infiniment supérieur à des soins de famille donnés par des personnes sans connaissances, sans présence d'esprit, et trop souvent imbues de préjugés et d'idées préconçues fatals aux malades.

A. D.

308 — Dictionnaire du patois de Lille et de ses environs, par M. *Pierre Legrand.*

Nescio quâ natale solum dulcedine cunctos
Ducit, et immemores non sinit esse suos.
(Ovid.)

Lille, impr. de *L. Danel*. 1853, gr. in-8° de 103 pages, tiré à part des *Mémoires de Lille*, 5 exempl. sur papier rose, 12 ex. sur papier bleu et 10 sur pap. blanc vélin.

M. Legrand, historien du *Bourgeois de Lille* qu'il a peint avec esprit et vérité sans le blesser le moins du monde, a cru devoir donner un dernier coup de pinceau à son tableau, en retraçant le vocabulaire du Lillois pur sang. Le génie d'un peuple se produit tout autant dans son langage vulgaire, que dans ses mœurs et ses coûtumes ; M. Legrand a donc eu une heureuse idée de publier ce complément à son premier travail. Il l'a fait avec aisance, érudition et convenance, ainsi qu'il sait en user toujours. Son travail principal, consistant dans le *Dictionnaire du patois de Lille*, est précédé d'un *Essai sur la prononciation lilloise* qui devait naturellement trouver ici sa place, et d'une introduction dans laquelle l'auteur met en avant quelques courtes indications sur la formation de la langue du pays. Dans un de ces aperçus M. L. dit : « qu'enfin, au VIIe siècle, commença de s'opérer, entre le gallo-romain » et le germain, ce travail de fusion qui produisit le roman, d'où devait » sortir la langue française. » En ceci, nous ne pouvons être entièrement de son avis : cette fusion du gallo-romain avec le germain a bien plutôt eu lieu pour former la langue anglaise que la française ; les racines tudesques sont si peu communes en français qu'il ne faut guère en parler, et la langue romane, fille du latin dont elle porte le nom, est bien mère du français, sans avoir pour ainsi dire fait alliance avec l'étranger.

Le *Dictionnaire* proprement dit n'a qu'un défaut, c'est d'être trop

court; on ne se lasse pas des explications pleines de justesse données par l'auteur à tous ces mots populaires dont il va ingénieusement rechercher l'origine et l'étymologie. Ce piquant vocabulaire sera recherché par tous les vrais amis des mœurs et des coûtumes locales. Tout le monde ne pourra pas se procurer cette intéressante brochure: il n'y en a que 5 exemplaires en papier rose; 12 en papier bleu et 10 en papier blanc vélin: il n'y aura en tout que 27 heureux, c'est trop peu! A. D.

309 — Fables, contes et autres poésies par M. *Valery Derbigny*, chevalier de la Légion-d'Honneur, membre des sociétés académiques d'Anvers, Arras, Bordeaux, Douai, Valenciennes, etc., directeur des domaines de 1re classe, en retraite. *Paris*, *Plon* frères, 1853; gr. in-8° de 342 pp., fig.

Voilà un livre qui était attendu depuis longtemps et les lecteurs n'ont pas perdu pour attendre. Plusieurs fois déjà nous avons parlé en détail des poésies (contes et fables) de M. Derbigny, nous ne pouvons que répéter sur l'ensemble ce que nous avons dit des parties séparées; seulement ici nos impressions favorables se rencontrent, se réunissent sur un des plus charmants recueils qui soient passés sous nos yeux. Pour le fond, nous dirons que l'ouvrage qui nous occupe est plein des meilleurs sentiments de morale et de douce philosophie, de principes honnêtes et moraux, d'enseignements utiles gracieusement exprimés, et tout cela en bons vers, facilement composés, élégamment tournés. Nous ajouterons que pour la forme l'auteur a été merveilleusement servi par MM. *Plon* frères, imprimeurs de l'Empereur, qui ont illustré leur texte si net et si brillant par de délicates vignettes tracées, pour chaque sujet, par M. *Camille Chazal* et gravées par M. *Lacoste aîné*. C'est une heureuse fortune pour un écrivain de voir les enfants de son génie produits au grand jour par M. *Plon*, et parés par *C. Chazal* et *Lacoste* aîné. Ce bonheur M. Derbigny et son œuvre le méritaient; ils n'avaient pas besoin de cela pour vivre, mais il est toujours agréable de vivre brillamment et avec illustration. A. D.

310 — Notice sur la bibliothèque communale de Bourbourg, par M. *E. de Coussemaker*. *Lille*, impr. de *L. Danel*, 1853, gr. in-8°. 14 pp.

La bibliothèque publique de Bourbourg, fondée seulement en 1845, possède déjà plus de 2,000 volumes et se trouve pourvue, ce qu'envient encore plusieurs de ses aînées, d'un bon catalogue dressé par M. le vicaire C. qui donne bénévolement tous ses soins à cet établissement naissant. La ville lui accorde un fond annuel de 300 francs, les habitants lui font des offrandes et le gouvernement lui adresse des cadeaux, ce qui formera bientôt une collection importante très-utile au pays flamand assez dépourvu jusqu'ici d'institutions publiques de ce genre. M. E. de Coussemaker, qui nous donne les détails que nous venons de citer, en les entourant de la bonne érudition dont il sait em-

bellir ses notices, a eu la bonne idée d'analyser un manuscrit important de la petite bibliothèque qu'il décrit, ouvrage, au reste, tout bibliographique et d'un intérêt majeur pour l'histoire littéraire. C'est un catalogue, en deux volumes, in-4°, des manuscrits de l'abbaye de Rayhrade, en Moravie, dressé, en 1805, par le bénédictin dom *Gérard-Lefebvre*, qui appartient sans doute à nos provinces du Nord, et qui, obligé de fuir sa patrie pendant la terreur révolutionnaire, reçut l'hospitalité en Allemagne dans une abbaye de son ordre. Il y paya sa dette en décrivant, avec savoir et intelligence, tous les manuscrits de cet ancien monastère.

L'impression de l'intéressante notice de M. de Coussemaker laisse quelque chose à désirer : on y lit *belôn-jung* pour *belong*ing (appartenant) ; *Foben* pour *Froben*, imprimeur de Bâle ; *Arsène de la Houssaie* pour *Arsène Houssaie*, directeur du Théâtre-Français, qui est bien loin d'appartenir à Amelot de la Houssaie ni par la science ni par le nom.

A. B.

511 — MAZARINADES. — Le Mazarin portant la hotte. — Triolets du prince de Condé. — L'eschelle des partisants en vers bvrlesqves. — L'achat de Mazarin en vers bvrlesqves. — Apologie pour la défense du cardinal Mazarin. 1649. — *Lille*, typogr. *Vanackere*, 1853, pet. in-12 de 49 pages.

M. Ernest Vanackere continue à mettre au jour ses réimpressions dans le goût elzévirien et avec le format et les vignettes qui conviennent au genre. Voici encore cinq Mazarinades dont la première avait déjà été reproduite, sauf quelques vers, par Sautréau de Marsy, page 328 du 1er volume de son *Nouveau siècle de Louis XIV*. La seconde, les *Triolets du prince de Condé* a été mal intitulée par son auteur anonyme, c'est *Triolets* CONTRE *le prince de Condé* qu'il faudrait dire. La troisième est peut-être la mieux versifiée de toutes ; il en a paru, en 1651, une contrefaçon sous le titre de : *Réponse au Catéchisme des Partisans*. La suivante se rattache un peu à notre contrée ; elle parut pendant le siège de Cambrai en 1649. La cité cambresienne y chante son couplet de la sorte :

Je suis bien aise qu'on m'assiège ;
Mais que je n'entre pas au piège
De ce cardinal Mazarin,
Ce me seroit chose fâcheuse
S'il me falloit estre en son train,
Je le prie fort qu'il m'excuse,
Qu'il vive sans moy, moy sans luy,
Ainsy je vivray sans ennuy.

Enfin la dernière est une ironie contenue dans le titre comme dans le fond de la pièce.

Selon nous, M. Vanackere a surtout eu en vue, dans ses réimpressions, de mettre au jour de charmants petits spécimens de ses éditions, et en cela il a parfaitement réussi : la forme de ses opuscules ne laisse rien à désirer. S'il avait eu l'intention de ne publier que les *Mazarinades* qui se distinguent par leur piquant, leur bizarrerie, leur

rareté, leur mordant, voir même par leur cynisme (genre de mérite quelquefois recherché par les bibliomanes) l'éditeur aurait pu faire un autre choix. La *Société de l'Histoire de France* publie en ce moment un choix de *Mazarinades*, sous la direction de M. *C. Moreau*, qui a une importance historique réelle et qui distance de beaucoup toutes les contrefaçons faites jusqu'ici. A. D.

312 — Catalogue d'une jolie collection de livres, composée d'ouvrages rares et précieux, de belles éditions des auteurs latins et français, imprimées par les Elzevir, d'ouvrages sur la Flandre, de quelques manuscrits, etc.; la plupart reliés avec luxe. *Lille. E. Vanackere*, 1853, pet. in-12 de 72 pp.

On devine facilement que la jolie collection de livres annoncée dans ce catalogue est en vente chez celui qui en a imprimé le catalogue, mais rien ne l'indique positivement. L'impression de ce livret est charmante, et ce sera un petit catalogue qu'on gardera, ne fut-ce que pour sa forme elzévirienne, ses lettres grises à fleurons et quelques notules bibliographiques bonnes à consulter. A. D.

313 — Essai sur le pavage des églises antérieurement au quinzième siècle, par *L. Deschamps de Pas*, ingénieur des ponts-et-chaussées, membre titulaire de la Société des Antiquaires de la Morinie et de la Commission départementale du Pas-de-Calais, de la Société des Antiquaires de la Picardie et de celle des Antiquaires de France, correspondant du ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques. *Paris*, librairie archéologique de *Victor Didron* (impr. de *J. Claye* et Comp.) 1851, in-4° de 49 pp. avec figures (5) coloriées dont une double.

M. L. Deschamps de Pas a entrepris cet ouvrage sur la demande de M. Didron aîné, directeur des *Annales archéologiques*, et, quoi qu'il en dise, il l'a exécuté à la satisfaction des amateurs. Les planches représentent des pavages existant encore en grande partie dans l'ancienne cathédrale de St-Omer: ils ont été dessinés et restitués par MM. *Auguste* et *Louis Deschamps* avec une grande intelligence et réduits au pantographe d'après les calques pris sur les originaux. M. *Hauger*, mort à 31 ans, a terminé sa carrière artistique en lithographiant avec une fidélité irréprochable ces planches qui ont été tirées en couleur avec soin par M. *Hangard*. Elles donnent une grande idée du carrelage émaillé du moyen-âge, des sujets saints, chevaleresques, emblématiques ou guerriers dont on décorait les pavés des églises où l'on admettait jusqu'aux signes du zodiaque et du calendrier. M. Deschamps a dépassé de beaucoup, pour la vérité de la reproduction, et la lucidité de ses explications, M. *Wallez*, qui a publié une *Description du pavé de l'ancienne cathédrale de St-Omer*, mais qui n'a pu lithographier lui-

même ses planches de pavages, mal comprises peut-être par celui qui les a reproduites. L'ouvrage de M. Deschamps est remarquable par sa netteté et sa délicate exécution, et il nous donne une très exacte représentation du luxe et de l'imagination que nos pères savaient répandre dans leurs temples, jusques même sur le pavement qu'ils foulaient aux pieds et qu'on dédaigne de décorer depuis le XVIIe siècle.

A. D.

314 — Essai sur l'art des constructions à Saint-Omer à la fin du 15e et au commencement du 16e siècle, par M. *Louis Deschamps de Pas*, membre titulaire de la Société des Antiquaires de la Morinie. *Saint-Omer*, *Chanvin* fils, 1853, in-8° de 91 pp. avec un plan lith. par *Lagache* frères.

Cet essai est extrait des excellents *Mémoires des Antiquaires de la Morinie* dans lesquels on trouve d'excellents documents archéologiques. L'auteur, bien placé pour fouiller dans les archives de la ville qu'il habite, a tiré un excellent parti des comptes de la fabrique de l'église de St-Omer dans l'intérêt de l'histoire de sa construction. C'est surtout de l'édification de sa tour qu'il s'occupe. L'église de St-Omer était presqu'entièrement terminée à la fin du XVe siècle, lorsque l'idée vint aux chanoines de modifier la grosse tour située à l'ouest de l'édifice et de la relever, peut-être par rivalité entre eux et les religieux de St-Bertin qui alors édifiaient leur magnifique clocher. La tour de l'église de St-Omer fut modifiée à dater de 1473; les travaux languirent, puis furent repris en 1493-94 et terminés en 1499 ; c'est du moins cette date qui fut gravée sur trois côtés de la tour: mais des travaux supplémentaires et de consolidation ne permirent de mettre la dernière main au monument qu'en 1521. Le portail principal, construit par *Jean Vander Poele*, avait été commencé en 1511. Toute cette histoire d'un monument remarquable, appuyée de pièces probantes et justificatives, est d'un intérêt local incontestable. A. D.

315 — Notre-Dame-du-Joyel, ou Histoire légendaire et numismatique de la Chandelle d'Arras et des cierges qui en ont été tirés par les villes et villages de Lille, Desvres, Ruisseauville, Blandecques, Courtray, Fleurbay, Bruges, Oblinghem, Pecquencourt, Aire, Heuchin, Douai, Zeninghem, Fauquembergue, Thiennes, Marchienne, Œuf, Wambercourt etc., etc., par M. *Auguste Terninck*, membre de plusieurs sociétés savantes. *Arras*, *Alph. Brissy*, 1853, in-8° de 92 pp. 2 fig. et 9 planches.

Guillaume Gazet, curé de la Magdelaine à Arras, en son livre de la Sainte Manne et de la Sainte Chandelle d'Arras, et *Nicolas Fatou* dans son *Discours sur les prodiges du Saint Cierge* imprimé d'abord à *Saint-*

Omer, 1693, puis à *Arras*, chez la Ve d'*Anselme Hudsebaut*, 1696, in-8o, et enfin à *Arras*, 1744, in-12, (ce qui ne le rend pas moins rare pour cela), ont traité l'histoire de la *Sainte Chandelle*, que le trinitaire défroqué *Du Laurens* a tourné en ridicule dans un poème impie et libertin. M. A. Ternink a jugé le moment favorable de reproduire, en les refondant et en y ajoutant de nouveaux documents, les deux ouvrages de Gazet et de Fatou avec quelques réflexions de son crû dans lesquelles on aurait peut-être désiré plus de critique et de corrections (1). Il y a ajouté un vieux poème en roman qu'il doit à l'obligeance de M. *Proyart*, et qui serait la pièce capitale du livre si le texte en était pur, les mots bien séparés et la ponctuation le moins du monde indiquée ; l'auteur y a placé aussi les strophes publiées par G. Gazet, mais nous n'y avons pas vu le *Cantique Spirituel* donné par N. Fatou sur l'air : *Marie est une merveille*, et commençant par ces mots : *Vierge très pure et féconde*, etc. La partie importante de cette publication, celle qui ne laisse rien à désirer, est la *Notice sur les médailles de la Sainte Chandelle*, par M. *Dancoisne*. Elle est accompagnée de deux feuillos de pièces inédites qui aideront beaucoup ceux qui feront des recherches sur les médailles de dévotion. Nous avons lu avec plaisir dans une note de M. Dancoisne que ce collecteur infatigable publiera prochainement une *Numismatique Béthunoise*. C'est une bonne nouvelle à annoncer aux amis de l'histoire locale. A. D.

316 — BULLETIN de l'Institut Archéologique Liégeois, tome 1er, — 1re, 2e et 3e livraisons. *Liége*, impr. de *J. G. Carmanne*, 1852-53, in-8o de XXII et 490 pages.

L'Institut archéologique Liégeois, fondé le 12 avril 1850, pour rechercher, rassembler et conserver les œuvres d'art et les monuments archéologiques de la province, publie un *Bulletin* qui forme déjà un vol. in-8o de plus de 500 pages. Il faudrait citer toute la *table* de ce volume pour ne rien omettre d'intéressant de ce recueil naissant : nous avons remarqué les articles de l'*Origine des Wallons* et *Chaudfontaine* par M. *Ch. Grondgagnage* ; ce dernier surtout est une excellente monographie qui peut passer pour une histoire complète. L'*Evêque Notger*, sujet traité par *Dom Pitra*, benédictin de Solesmes, dans une lettre à M. L. Polain, archiviste, attire aussi l'attention. Dom Pitra a remplacé les frères quêteurs des temps passés : il quête pour la science historique sacrée, il glane, à ce qu'il dit, pour son *Spicilegium Solesmense*, mais nous trouvons qu'il moissonne tant il sait ramasser à pleines mains là où d'autres ne trouveraient pas un pauvre épi. M. *Erd. Hénaux* a donné savamment l'*Histoire de la bonne ville de Visé le Temple de Visé*, et une *Notice sur l'hôtel-de-ville de Liége*. MM. *L. Polain* et *J. Petit de Rosen* ont décrit des evangéliaires de Liége et de Tongres. M. d'*Otreppe de Bouvette* a parlé, avec sa chaleur ordinaire,

(1) En effet, l'auteur, page 7, écrit *Paulus Arosius* pour *Orosius* ; page 8, *Gazé* pour *Gazet* ; page 11, *Moincet* pour *Moniot* d'Arras ; *Guy* et *Philipps Pol* pour *Pot*, etc.

des fouilles et des découvertes faites dans la province et du musée que l'on y forme : enfin, M. *Ulisse Capitaine*, qui est si exact et si méthodique, a donné un *Aperçu historique sur la franc-maçonnerie à Liége*, avec des notes très-complètes et aussi lumineuses que le sujet le comporte. Pour les lecteurs qui aiment la variété et les mélanges, on trouve à la fin de ce volume des *Analectes* très curieuses, et, entr'autres un *Crassieriana* qui a bien son mérite : il se compose de courtes notules sur tous les personnages qui, de 1721 à 1747, ont visité le cabinet et la bibliothèque du baron Guillaume de Crassier, de Liége. Ah ! si par le temps de locomotion et de locomotives qui court, nous avions aussi eu la pensée de tenir registre de tous ceux qui veulent bien nous visiter, quel bon recueil d'autographes nous aurions déjà par devers nous ! Le *Crassieriana* est une bonne idée qui aura des imitateurs, nous le pensons.

A. D.

NOUVELLES LITTÉRAIRES

ET

DÉCOUVERTES HISTORIQUES.

—

— M. *Omer-Bertin Duhamel*, doyen-d'âge des pharmaciens de Lille, est mort le 11 décembre 1853, à l'âge de 80 ans. M. Duhamel, inséra des pièces de poésie dans un journal de Lille, publié après la Terreur, et rédigé entièrement en vers. Sous le Directoire et l'Empire il publia, dans divers journaux, des pièces de circonstance sur les événements du jour. En 1825, M. Duhamel fit imprimer un Recueil de Fables et d'Ydilles ; enfin les mémoires de la *Société des Sciences, de l'Agriculture et des Arts de Lille*, compagnie dont il fit longtemps partie, contiennent plusieurs de ses productions.

La bibliothèque publique de Lille possède les œuvres complètes de l'auteur, entièrement écrites de sa main, en deux volumes. Le deuxième porte la date de 1849 ; l'auteur avait 75 ans lorsqu'il le termina On cite particulièrement de M. Duhamel des opéras et une traduction estimée des *Fables de Lessing*.

— M. Le Glay, archiviste général du département du Nord, vient de terminer une notice sur les *Archives de l abbaye de Marchiennes* ; elle paraîtra dans les Mémoires de la Société de Douai ; un semblable travail sur les *Archives de Cysoing* sera inséré dans les Mémoires de la Société de Lille. Les travaux de M. Le Glay sont toujours attendus avec impatience et accueillis avec applaudissement.

— M. *E. de Coussemaker*, juge à Dunkerque, qui a publié un magnifique ouvrage sur l'*Histoire de l'Harmonie au moyen-âge*, dont nous avons déjà rendu compte, a eu le bonheur de trouver un commentateur patient et éclairé qui a bien voulu rendre un compte détaillé de son savant labeur en le suivant page à page et en l'analysant *con amor*. C'est M. *Vincent*, de l'Institut, né à Hesdin, le même qui vient de présider à l'inauguration du buste de l'abbé *Prévost*, dans sa ville natale, qui a récemment composé un immense compte-rendu sur le travail érudit de M. de Coussemaker. Ce compte a paru dans le *Correspondant*, recueil périodique et a été tiré à part dans une brochure de 31 pages gr. in-8° que nous recommandons à tous les amis de l'histoire de la musique au moyen-âge.

— M. le Dr *E. M. Oettinger* de Leipzig, et le capitaine *A. de Reume* font imprimer en ce moment à Bruxelles la seconde édition de la *Biographie biographique* ; ce livre contiendra, dit-on, soixante mille indications biographiques, et formera 2 vol. gr in-8°. M. de Reume s'est chargé de la partie belge et lyonnaise On connait la conscience des écrivains du Nord. Nous savons que les hommes chargés de ce grand travail sont à la hauteur de la tâche qu'ils ont entreprise ; c'est donc un bon livre que nous annonçons au public et, quoique portant le titre de seconde édition, un livre que les nombreuses additions qu'il renferme rendent tout-à-fait nouveau.

— Nous avons l'espoir fondé que l'auteur de l'*Histoire d'Henin-Liétard*, M. *Dancoisne*, gratifiera bientôt le public d'une nouvelle monographie composée avec soin et à l'aide de recherches considérables : cette fois ce sera l'*Histoire de Lens*, en Artois, que M. Dancoisne nous donnera. On est certain qu'il y aura quelques bonnes notions nouvelles sur l'histoire monétaire du pays et sur les familles féodales de la contrée.

— M. *Renier Chalon*, de Mons, président de la Société des Bibliophiles belges, et numismatiste distingué, continue à enrichir la *Revue de la Numismatique belge* de ses intéressantes découvertes. Dernièrement après avoir parlé savamment des pièces des *Seigneurs d'Iever*, d'un *Poids de Toulouse de l'an* 1239, M. R. C. a signalé l'existence d'un jeton frappé sous la domination française, par la 24e conservation des eaux et forêts de l'Empire, pour l'inspection de Louvain n° 2, département de la Dyle. Ce jeton, portant les armes impériales de Napoléon Ier, vient du riche cabinet de M. Th. de Jonghe, et rappelle une autre médaille appartenant à la même suite, qui fut faite à La Haye, en 1811, pour la loge maçonnique : *Le Berceau du roi de Rome*. On arrivera un jour, à l'aide de toutes ces recherches, à former une numismatique complète de l'Empire français de 1804 à 1815.

— Au moment où nous mettions au jour une notice sur *De La Tour*, fameux peintre au pastel, de St-Quentin, M. *Charles Desmaze* lisait à l'Académie de Laon, dans la séance du 2 août 1853, un travail sur le même artiste. Depuis lors, cette étude a été imprimée à Laon et publiée à *Saint-Quentin*, chez *Doloy*, libraire, 1853, in-8° de 31 pages. Cette monobiographie est assez complète, et, n'étaient quelques noms propres un peu déguisés, on n'y trouverait rien à reprendre.

— La troisième livraison du *Bulletin historique* de la Société des Antiquaires de la Morinie vient de paraître : elle contient l'analyse des séances de mars, avril et mai 1853, par M. Courtois, secrétaire-archiviste ; — une communication intéressante de M. Quenson sur un ossuaire trouvé le 18 juin 1853, au centre du village de Vaudringhem, canton de Lumbres ; — le testament de Jehan de Lannoy, *escuier, sieur de Hardicourt-lez-Thérouane*, communiqué à la Société, par M. l'abbé Haignéré, professeur de rhétorique au pensionnat de M. Haffringue, de Boulogne, pièce qui date de 1532 ; — des documents inédits sur l'histoire d'Artois, communiqués par M. Albert Legrand, extraits et collationnés « *du registre aux délibérations faictes et tenues par Messeigneurs Mayeur et Eschevins de la ville et cité de St-Omer*, » 1588 à 1601 ; — une notice sur le missel de l'ancien diocèse des Morins, du commencement du XVIe siècle, par M. Mallet père : — une notice de M. L. Deschamps, de Pas, sur les fonts baptismaux de Samer ; — enfin, une notice par le même, sur des médailles romaines découvertes, dans le cours de l'été de 1852, dans les marais de Salperwick.

— Il est presqu'impossible de composer un ouvrage de quelqu'importance sur les arts et l'archéologie sans qu'il se rattache d'une manière ou d'autre à nos anciennes provinces des Pays-Bas, tant notre contrée a toujours été fertile en produits des beaux-arts, en curiosités et en artistes ! M. *De Laborde*, membre de l'Institut, conservateur des collections du Moyen-âge, de la Renaissance et de la sculpture moderne du Musée du Louvre, vient de faire paraître une excellente et précieuse *Notice des émaux, bijoux et objets divers exposés dans les galeries* qui

sont sous sa direction, *Paris*, *Vinchon*, 1823, in-8° divisés en deux parties dont la première contient l'*Histoire* et la *description* des objets, et la seconde les *Documents* et le *Glossaire* qui servent à éclairer le lecteur. Ce bon ouvrage, si plein, si nourri de science et de recherches curieuses, nous apporte des renseignements utiles à l'histoire de l'art dans nos antiques provinces. Si nous prenons seulement au hasard le mot *tapisserie*, nous voyons que le n° 1122 du Musée Moyen-âge du Louvre indique un tapis du XV° siècle de 3 m. 30 de h. sur 7,90 de larg., représentant une *Légende de Saint-Quentin* dont les inscriptions suivantes remplacent une description :

Pour cœurs en dévocion mettre
Nottez ce miracle loable
Dung larron lequel à ung prestre
Robba son cheval à l'estable.

Ce prestrs adverty du larcin
Sen vint plaindre par mos exprez
Au prevost lors de Saint-Quentin
Qui les gens envoia aprez.

Le larron ainsy poursievy,
Afin du larcin renseignier,
Fust trouvé du cheval saisy,
Pris et amené prisonnier.

Puis doubtant estre irrégulier
Se pour ce sensievort sentence
Le prestre au prevost vint prier
Que au larron remist cette offense.

Mais le prevost come vray juge
Riens n'en voult au prestre accorder,
Dont vint au corps saint au reffuge
Priant que lui voulsist ayder.

Et cependant fust condempné
A estre pendu au gibet,
Où fust honteusement mené
Pour le loyer de son meffet.

Pendu en ce point par justice
Incontinent la chaine et las
Par miraculeux artifice
Rompirent et vif cheut embas.

Lors ce fet donne à entendre
Au prevost plus n'y procéda,
Dont le larron vint graces rendre
A Saint-Quentin quy le garda.

Cette magnifique tapisserie provient de la collection *Révoil* (n° 825) achetée par Charles X le 16 avril 1828. — Une autre tapisserie du XVII° siècle, inscrite sous le numéro 1138 du Musée, représente la *Bataille de Cassel*, avec cette inscription : « La bataille de Cassel gagnée par le » duc d'Orléans sur le prince d'Orange le 11° avril 1677, fut suivie de » la prise de St-Omer, où il retourna tout de suite avec son armée. » Ce travail de haute-lisse est signé *Behagle*. C'est encore à M. de Laborde que nous devrons la connaissance de cet artiste flamand.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE TROISIÈME VOLUME

(TROISIÈME SÉRIE)

DES

Archives historiques et littéraires

DU NORD DE LA FRANCE ET DU MIDI DE LA BELGIQUE.

Titre et faux titre..... 1
Gossec, sa vie et ses ouvrages, par M. *P. Hédouin*..... 5
Pièces en patois rouchy, wallon et liégeois, par M. *A. Dinaux*.. 29
Le château de Ham et ses prisonniers, par M. *Ch. Gomart*.... 61

HOMMES ET CHOSES. — Le général Locqueneux..... 98
Mercier et le monument de Fénélon..... 100
Les Heures de Cambrai en 1507..... 103
Le camp d'Etrun..... 108
Les couteaux pointus en Flandre..... 112
Procession de l'Ommegang, à Bruxelles..... 114
Gayant de Douai, fêté à Hambourg..... 116
Les plus belles femmes sont en Flandre..... 117
Cavalcade fictive de 1787..... 118
Un petit Dunkerque..... 119
Flamand, Flahute, Flandrin..... 120

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE. — Ephémérides du Cambrésis, par M. *Ad. Bruyelle*..... 123
Chronologie de l'histoire de Cambrai, par le même..... 124
La ville d'Ath, par M. *Tespesius Dubiecki*..... 124
Etudes sur la révolution du XVIe siècle, par M. *N. Considérant*. 125
Bulletin de la Société scientifique et littéraire du Limbourg..... 126
Musée royal de peinture et de sculpture de Belgique..... 126
Inventaire des archives de la Belgique..... 126
Vie du cardinal P. Giraud, par M. l'abbé *Capelle*..... 127
Lord Byron. Le pélerinage de Childe-Harold, traduction par M. *E. Quiertant*..... 128

Notice historique sur les seigneurs de Tyberchamps, par M. l'abbé *Corneille Stroobant*..... 128
Mémoire sur les archives des églises, etc., du Cambrésis, par M. *Le Glay*..... 129
Essai historique sur la ville de Lierre, par M. *E. le Poittevin de la Croix*..... 130
Chansons wallonnes, par M. *Ch. Werotte*..... 130

Nouvelles littéraires et Découvertes historiques..... 131

—

Esquisse biographique. Le comte de la Marck (Prince Auguste d'Arenberg)..... 133
Iconographie des XVe et XVIe siècles, par M. *A. Dinaux*..... 149
Police municipale des villes du nord de la France, mœurs aux XVe et XVIe siècles (suite), par M. *De la Fons-Mélicocq*..... 170
Bataille de César contre les Nerviens, par M. *A. Dinaux*..... 176

Hommes et Choses. — Corbet, statuaire douaisien..... 195
Procession de Valenciennes..... 198
Marc-Nicolas de Foucault..... 202
Une lettre de Louis XVI..... 205
Saint Quentin, patron du Vermandois..... 207
Napoléon et Marie-Louise, à Lille..... 210
Bonaparte et le Géant d'Anvers..... 212
Etats de services des canonniers sédentaires de Lille..... 214
Une héroïne à Dunkerque..... 216
Note du registre des naissances de Denain..... 217
Les Cloches d'Hesdin..... 218

Bulletin bibliographique. — Nouveaux analectes, par M. *Le Glay* 219
Recherches historiques sur Maubeuge, par M. *Z. Piérart*..... 220
Les vies des Saints, par M. l'abbé *Destombes*..... 222
Chansons et pasquilles lilloises, par M. *Desrousseaux*..... 223
Journal de dom Gérard Robert, d'Arras..... 224
Album photographique de M. *Blanquart-Evrard*..... 225
Fables par M. *Charles Desains*..... 226
Fables par M. *V. Delerue*..... 226

Nouvelles littéraires et Découvertes historiques..... 227

Gravure. — Saint Quentin, martyr..... 207

—

Correspondance. Lettre sur le patois, par M. *Escallier*..... 229
Lettre de M. *Amédée-Joseph Le Boucq de Ternas*..... 239
La fête de l'Arquebuse à Saint-Quentin, en 1774, par M. *Gomart* 243
Note sur la même fête, par M. *A. Dinaux*..... 258
Notice sur F.-J. Marteau, par M. *F. Morand*..... 267
Le poete Herman, de Valenciennes, par M. *A. Dinaux*..... 272
Hommes et Choses. — Magistrat forcé à Valenciennes, en 1774, 292
Une lettre de Madame Elisabeth..... 296
Cyprien van Roor..... 297
Le bon Diable des noires sœurs..... 298
Le muséum de Waterloo..... 299
L'artilleur Brassart..... 301
Le palais épiscopal du Cateau-Cambrésis..... 303
Fuite en Belgique de la reine Marie de Médicis..... 305
Projet de destruction des places fortes du Nord, en 1815..... 307
Pierre Hassart, d'Armentières..... 309
Decroix (de Lille)..... 311
Armure de Louis XIV..... 312
Bulletin bibliographique. — Inventaire des archives Belges.... 314
Inventaire des archives du Hainaut, par M. *A. Lacroix*..... 315
Histoire de Mardyck, par M. *R. de Bertrand*..... 316
Annales de l'imprimerie elsevirienne, par M. *C. Piéters*..... 317
Antiphonaire de Saint-Grégoire, par le *R. P. Lambillotte*..... 317
Mémoire sur la nouvelle édition du graduel romain..... 320
Bulletin de la Société scientifique du Limbourg..... 321
Fables et poésies par *A. Obert*..... 321
Essais dramatiques, par M. *A. L. F. Mouron-Dessin*..... 321
Description du château et des jardins de Bel-Œil..... 322
Résumé de l'histoire de Charleroy..... 322
De quelques monnaies frappées à Lille, par M. *E. Vanhende*... 322
Mémoires de la Société d'agriculture de Lille..... 323
Notice des archives de la ville de Gand, par M. *Gachart*..... 324
Œuvres en vers de M. *Adolphe Mathieu*..... 325
L'homme au masque de fer, par M. *Benoit Quinet*..... 326
Dantan chez les contemporains illustres, par le même..... 326
Mémoires de la Société nationale de Douai, 1849-1851..... 326
Les rimes choisies, par M. *Jules Péroche*..... 327
Annuaire du Pas-de-Calais pour 1853, par M. *A. Parenty*..... 327
Nécrologe liégeois pour 1852, par M. *U Capitaine*..... 327
Nouvelles littéraires et Découvertes historiques..... 328
Gravures. — Bouquet de l'arquebuse..... 243
Portrait de Pierre Hassart..... 309

Mémoire sur le droit de Gave, par M. *Le Glay* 333
Correspondance. Lettre sur le patois (deuxième lettre), par M. *Escallier* 345
Du guet et de la garde dans les villes du nord de la France, aux XIVe, XVe, XVIe et XVIIe siècles, par M. *La Fons*, baron de *Mélicocq* 352
Chasuble de Sainte Aldegonde à Maubeuge, par M. l'abbé *Bulteau* 370
Notice sur Maurice Quentin de la Tour par *G. Duplessis* 377
Geneviève de Brabant, par M. *A. Dinaux* 387

Hommes et Choses. — Cabinet de M. Gentil-Descamps, à Lille. 402
Une chanson de feu Molière, à Bruxelles 404
Pélerinage de Colombelle et Volontairette 406
C. Piéters, de Dunkerque 408
Le dernier conventionnel du Nord 409
Inauguration des anciens ducs de Brabant 410
Un musée de statues de neige 412
Les martyrs de Gorcum 414
Sébastien Bottin 417
L'empereur François II à Mons, 1794 419
M. J. Vandenzandé 422
Le docteur Belval 424

Bulletin bibliographique. — Des Nibelungen, par *L. de Baecker* 426
Opuscules et discours académiques de *C. Wins* 427
De Weyer de Streel. La Cinéide 428
La déroute des troupes de Mazarin 428
De la prééminence de la femme sur l'homme, par le docteur *Guilmot* 429
Mémoires de la Société d'Emulation de Cambrai 429
Macaronéana, par M. *Octave Delepierre* 431
Du caractère des Etats-Généraux, par M. *Charles Paillard* 432
Société dunkerquoise 432
Stances de messer Angelo Poliziano, par la comtesse *de Lalaing*. 433

Nouvelles littéraires et Découvertes historiques 434

Gravure. — Chasuble de Sainte Aldegonde 372

—

Correspondance. Lettre sur le patois (troisième lettre) par M. *Escallier* 437
Paast des échevins de St-Quentin, par M. *Ch. Gomart* 449
Le Puy d'Arras, par M. *A. Dinaux* 454

Notice sur le carnaval de St-Pol, par M. *B. Danvin*..... 466
La ronde des trois jeunes filles dans un pré, par M. *P. Hédouin*. 483
La paix faicte à Chambray entre lempereur et le tres chrestien Roi de france avec leurs aliez. 1508. Avec introduction par M. *A. Dinaux*..... 487

Hommes et Choses. — Testament de Jean-François de la Tour.. 511
Charles Stuart à Arras..... 514
Le millionnaire de Douai..... 517
Le coutelas de Douai..... 520
Société d'Emulation de Cambrai..... 521
Eglise de Saint-Pierre à Douai..... 524
Le collége du porc à Louvain..... 525
Les frères Wartel..... 527
Charles Coquelin..... 529
Serment des gouverneurs de Namur..... 530
Les Vendéens du Nord..... 531
Victor Simon..... 533
Jacques-Albert Gerin..... 534

Bulletin bibliographique. — Le Cid, par M. *Walras*..... 537
Fables, par M. *E. Baron*..... 539
Statistique monumentale du Pas-de-Calais..... 539
Essai historique sur la cathédrale d'Arras, par M. *A. Terninck*.. 540
Recherches sur les livres imprimés à Arras, par MM. d'*Héricourt* et *Caron*..... 541
Assistance publique, par M. *B. Danvin*..... 541
Dictionnaire du patois de Lille, par M. *P. Legrand*..... 542
Fables, contes, etc., par M. *V. Derbigny*..... 543
Notice sur la bibliothèque de Bourbourg, par M. *E. de Coussemaker*..... 543
Mazarinades..... 544
Catalogue d'une collection d'Elzevirs..... 545
Essai sur le pavage des églises, par M. *L. Deschamps de Pas*.. 545
Essai sur l'art des constructions à St-Omer, par le même..... 546
Notre-Dame du Joyel, par *A. Terninck*..... 546
Bulletin de l'Institut archéologique liégeois..... 547

Nouvelles littéraires et Découvertes historiques..... 549

Musique (Planche de)..... 482

Table des matières..... 552
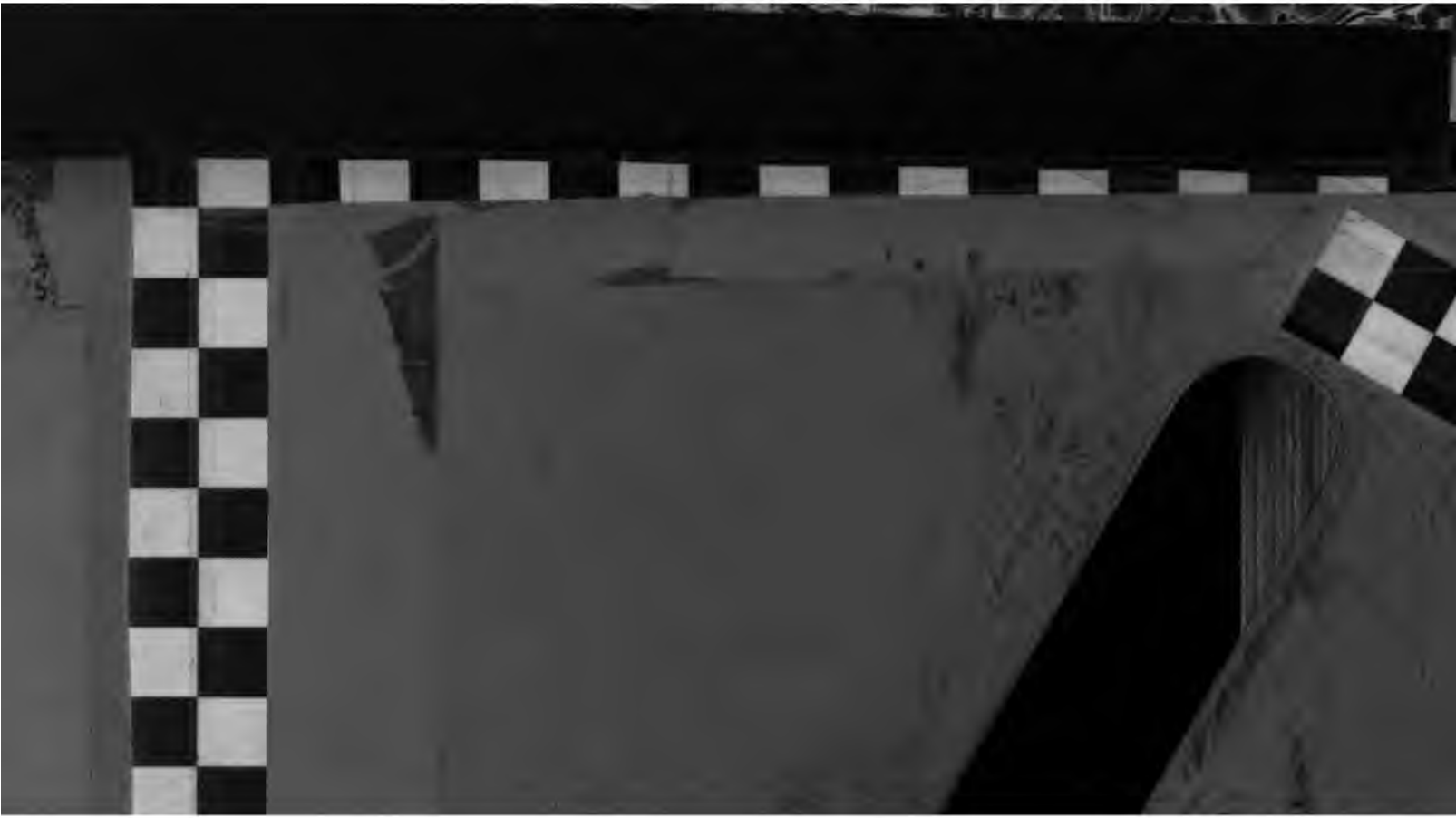
3Ε. 1
8